
Notre cole polytechnique :
R.W.B. JACKSON LIBRARY
OISE CIR
3 0005 02004 5962



Général commandant l'École :

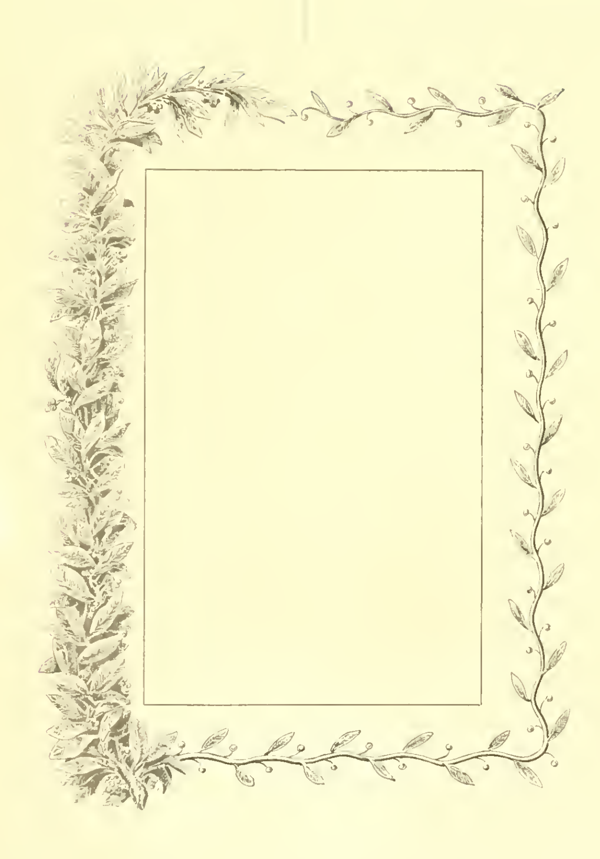
Colonel commandant en second :

Directeur des études :

Officiers :

Administrateur :

Adjudants :



Promotion :

Compagnie :

Salle :

Casernement :

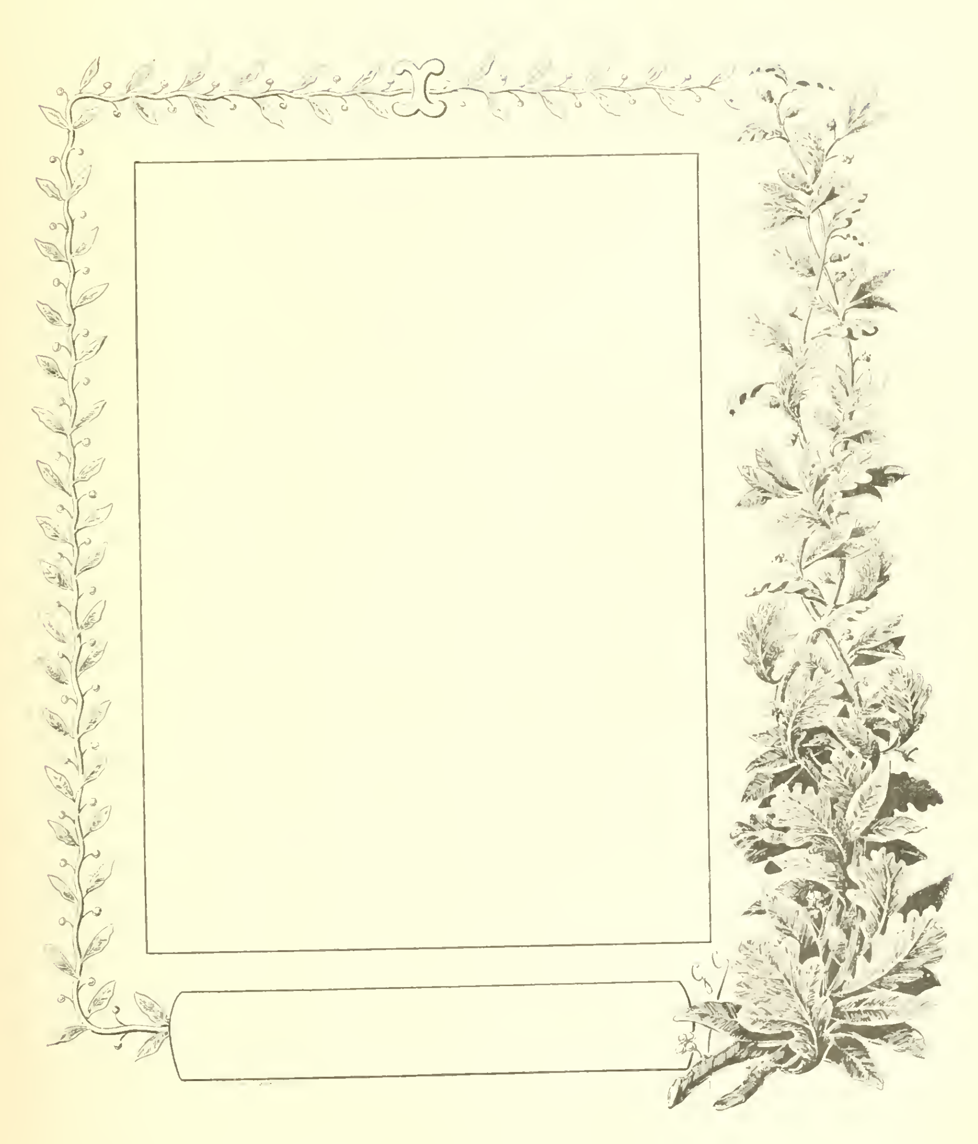
Réfectoire :

a



Général commandant l'École :
Colonel commandant en second :
Directeur des études :
Officiers :

Administrateur :
Adjudants :



Promotion :

Compagnie :
Salle :

Casernement :
Réfectoire :

Souvenirs de l'École :

Notes intéressant la carrière de l'ancien Élève :

NOTRE ÉCOLE

POLYTECHNIQUE

Notre École

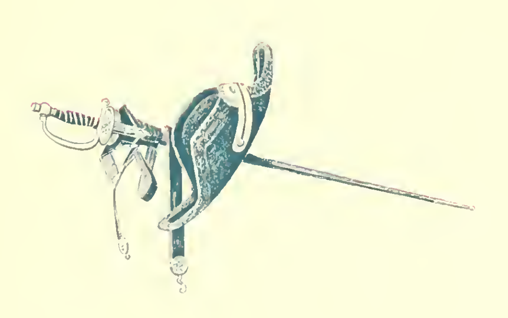
Polytechnique

TEXTE ET ILLUSTRATIONS

PAR

Gaston CLARIS

Ancien Élève de l'École Polytechnique



PARIS

LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES

MAY ET MOTTEROZ, Directeurs

2, rue Mignon, 2

—

1895

Ami Lecteur.

Ce livre a été écrit et illustré par un de nos camarades voulant donner à l'*École Polytechnique* un souvenir tangible de l'amour qu'il a conservé pour elle. Cet amour date de l'enfance de Gaston Claris. Élevé par un père et par un oncle appartenant à l'arme du génie, il les entendait souvent parler de leur séjour sur la Montagne-Sainte-Geneviève, des amitiés qu'ils y avaient contractées, ne voyant d'ailleurs pas de carrière plus honorable que celle des armes savantes.

Gaston Claris, quelques années après son passage à l'École d'application de Metz, avait devant lui la perspective d'un brillant avenir dans l'artillerie; attaché au corps commandé par le maréchal Canrobert, il était sorti sans blessures de toutes les grandes batailles livrées dans la Lorraine, et ses camarades auguraient d'autant mieux de ses succès qu'il avait montré une aptitude spéciale pour les levés de terrain et qu'il croquait hommes, chevaux et paysages avec une habileté remarquable. Des deuils de famille forcèrent malheureusement, en 1877, le jeune capitaine d'artillerie à donner sa démission; mais, quittant l'armée et ses camarades avec regret, il voulut que sa vie entière leur fût consacrée, et l'officier est devenu un peintre de batailles dont le nom a figuré avec honneur dans plusieurs Expositions.

Il y a trois ans, Gaston Claris a pensé qu'à côté des volumes du Centenaire de la fondation de l'*École Polytechnique*, célébrant ceux qui l'ont illustrée, il était utile de montrer ces pavillons, ces amphithéâtres dont les murs semblent tellement imprégnés des principes d'honneur que l'impression morale qu'on y reçoit ne s'efface plus; il a voulu aussi décrire dans ses détails et dans son fonctionnement cette institution où des jeunes gens déjà instruits sortent, après un séjour de deux ans, hommes de science.

Ce n'est point tout, en effet, de présenter, dans le livre d'or de l'École, les

fruits de l'éducation polytechnique, Gaston CLARIS montre comment ces fruits s'obtiennent, et combien grands ont été, depuis un siècle, les efforts des hommes les plus distingués pour améliorer le moule où se sont fondus le cœur et l'esprit de nos camarades.

On sait que les devoirs du soldat lui sont tracés par la lecture du Code militaire; à l'*École Polytechnique* ce sont les *anciens* qui enseignent aux *conscrits* ce qui, par tradition, est défendu, et cette série d'interdictions porte sur une foule de circonstances de la vie.

« Celui qui a l'honneur de porter une épée à son côté n'a pas le droit d'agir « comme un simple civil, » répètent constamment les *anciens*.

N'était-il pas utile de rappeler ces préceptes qui évoquent, chez les vieux camarades, un passé lointain et le souvenir de deux années de jeunesse?

N'était-il pas nécessaire aussi de fixer dans un livre les changements apportés dans le régime de l'École, de donner les vues des bâtiments que l'on a habités, et enfin de revoir, dans une collection d'intéressants dessins et de ravissantes aquarelles, cet uniforme que l'on a porté et la série complète, depuis la création de l'École, des costumes des Élèves, série rigoureusement restituée, pour la première fois, par notre érudit peintre militaire?

Tous ceux qui ont passé par l'École trouveront dans ce livre une ample provision de souvenirs et garderont quelque reconnaissance pour le camarade qui, par son crayon et par sa plume, a fait revivre la *Polytechnique* à ses différents âges.

Aujourd'hui, où l'on se jette avec une si grande avidité sur les mémoires du passé, une pareille reconstitution, qui a demandé à son auteur beaucoup de temps et des recherches patientes, ne peut manquer d'exciter chez tous une curiosité des plus vives. Cet ouvrage présentera encore plus d'intérêt dans l'avenir, si nous en jugeons par l'émotion que produirait la découverte d'un manuscrit traitant un sujet analogue et écrit au moment où MONGE et tant d'autres illustres professeurs animaient les amphithéâtres de l'École.

Gaston CLARIS a fait en même temps de son livre une véritable relique de famille, chère à tous ceux, et ils sont nombreux, qui comptent parmi leurs parents un Polytechnicien.

Certes, à en lire quelques chapitres, on croirait que les amusements tiennent une bien large place dans les deux années que l'on passe près du Panthéon; l'auteur a présenté en effet un résumé des plaisantes idées nées dans des centaines de jeunes cerveaux.

Mais, si l'on s'amuse pendant quelques heures de quelques jours, que de longues études « passées dans le silence à n'entendre que le bruit des plumes courant sur le papier ou l'écrasement de la craie sur le tableau »! C'est précisément en raison de cet excès de travail que, par instants, la gaieté déborde, elle défatigue

le cerveau et permet une nouvelle tension. C'est ainsi qu'après une longue traversée, les matelots les plus sobres ne peuvent s'empêcher d'aller courir une bordée avant de reprendre leur vie dure et périlleuse.

Malheur d'ailleurs aux Élèves qui conservent la nostalgie du dehors; l'échelle des rangs, celle qui annonce, puis détermine le classement final, si difficile à remonter, est d'une facilité extrême à descendre; heureux encore ceux qui, au dernier jour, ne boivent pas la coupe d'hysope et de fiel que l'on nomme le *séchage*.

Gaston CLARIS ne s'est pas contenté de décrire la vie des Élèves pendant les deux années d'École; il a augmenté l'intérêt de son livre en rattachant à ce cadre tout ce qui peut le compléter et le faire valoir, et on lira avec plaisir les lignes consacrées à des officiers, à des professeurs ou à des membres de notre grande famille.

L'auteur a consacré des chapitres à la Société Amicale, aux dynasties polytechniciennes, au patriotisme des Élèves.

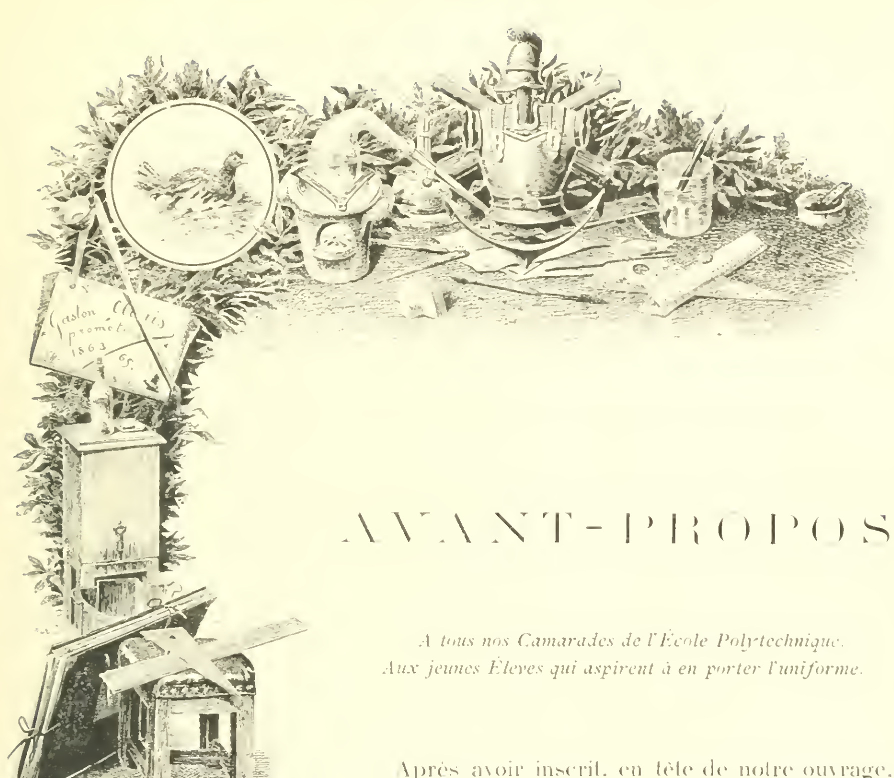
Dans l'un, il peint les efforts faits par des *anciens* pour secourir des familles de camarades tombés dans le besoin; dans un autre, il mentionne des généalogies polytechniciennes qui en sont à la troisième, quatrième génération, quartiers de noblesse acquis par la supériorité du talent. Dans un troisième chapitre, il retrace l'héroïsme des jeunes camarades qui, à l'École même ou étant dans les Écoles d'application, ont donné leur sang pour la défense du pays. Tout ceci complète heureusement la monographie entreprise par l'auteur.

AMI LECTEUR,

Comme Gaston CLARIS, j'ai été et je reste un admirateur de l'École où j'entrai il y a près de cinquante ans. En lisant ce livre, vous éprouverez certainement le même plaisir que moi et vous reconnaîtrez que l'idée en était excellente et que, seul parmi beaucoup, Gaston CLARIS pouvait la réaliser.

A. BOUQUET DE LA GRYE,

de l'Institut.



AVANT-PROPOS

A tous nos Camarades de l'École Polytechnique.
Aux jeunes Élèves qui aspirent à en porter l'uniforme.

Après avoir inscrit, en tête de notre ouvrage, cette dédicace indiquant assez son but et l'esprit dans lequel il est conçu, nous croyons devoir exposer les motifs qui nous ont conduit à augmenter d'une simple pierre l'édifice déjà construit.

A l'occasion du Centenaire de sa fondation, l'École a vu paraître une œuvre magistrale. Les nombreuses et attachantes notices biographiques qu'elle contient sur les anciens Élèves devenus célèbres, les remarquables aperçus qui s'y développent sur l'influence de son enseignement dans toutes les carrières, en font un livre d'or qui devrait avoir pour épigraphe : *Ad majorem Scholæ nostræ gloriam.*

C'est à ce livre d'or que nous avons essayé d'ajouter un volume, beaucoup plus modeste sans doute, mais renfermant ce que le premier ne pouvait contenir : la vision de notre existence commune, l'intimité de nos jeunes années dans les anciens bâtiments du collège de Navarre, sur la Montagne-Sainte-Geneviève.

Serons-nous bien accueilli des camarades? Nous l'espérons : car nous ressuscitons ce qui reparaît si souvent dans nos rêveries, dans nos retours émus vers

le passé, et ils sont bien nombreux parmi nous ceux qui ont la religion du souvenir.

Représenter l'École comme elle existe aujourd'hui; montrer ce qu'elle était à notre époque, il y a trente ans; la faire revivre dans les temps plus reculés de nos pères, en remontant enfin jusqu'à ses premières années, tel est le projet que nous avons voulu réaliser.

Pour atteindre ce but difficile, deux conditions essentielles étaient à remplir : donner aux illustrations une rigoureuse exactitude; réunir, dans le texte, une assez importante collection de documents.

Nous espérons avoir réalisé la première en composant tous nos dessins d'après nature, à l'École même, sur les lieux où se passe la scène reproduite, et ne les adoptant définitivement qu'après l'avis des Élèves, si complaisants à poser devant notre crayon, et que nous sommes heureux de remercier ici. Quant à la partie documentaire, très versé déjà, par suite de nos origines polytechniciennes, dans le passé de notre École, nous n'avons négligé aucun moyen pour arriver à obtenir un résultat des plus complets. Bibliothèques, archives, publications, mémoires, nous avons tout parcouru, tout consulté, faisant en même temps, avec le plus grand fruit, d'incessants appels aux souvenirs des camarades de toutes les promotions.

Ces longues et laborieuses recherches nous ont mis à même de décrire entièrement chacun des sujets traités, d'en raconter l'origine, d'en suivre les diverses transformations, de reproduire les règlements qui s'y rapportent, de citer les anecdotes auxquelles ils ont donné lieu. C'est ainsi qu'aidé par nos collègues de *la Sabretache*, société d'archéologie militaire présidée par notre illustre peintre Detaille, nous avons pu rétablir la série des uniformes, de l'équipement et de l'armement, inexacte et incomplète jusqu'à ce jour.

Pour communiquer enfin à cet ensemble une attrayante intensité de vie, nous avons multiplié les citations, ne nous bornant pas seulement aux personnalités illustres ou connues, mais nous arrêtant à tous les noms susceptibles d'exciter l'intérêt, d'éveiller la curiosité.

Après avoir dit comment était née, du Centenaire de l'École, la conception de cet ouvrage, nous pouvons ajouter que cette circonstance en a seule facilité et même rendu possible la complète exécution. A la faveur de la généreuse émulation dont nous étions tous animés pour fêter de notre mieux ce mémorable anniversaire, nous avons partout trouvé l'appui le plus bienveillant, le concours le plus absolu.

Du Commandement de l'École, nous avons obtenu les autorisations les plus larges; chez les camarades, nous avons reçu le plus sympathique accueil; de tous côtés nous sont arrivés les plus flatteurs encouragements. « Je vous remercie « d'avance », nous écrivait M. Bouquet de la Grye, de l'Institut, le Président de notre

Association Amicale et l'un des plus éminents rédacteurs du *Livre d'or*, « pour la « bonne idée que vous avez eue de faire un ouvrage sur notre École. Ce sera le « complément utile de celui que nous faisons à l'occasion du Centenaire, et qui, « étant officiel, ne pourra tout dire. » Et si nous cherchons maintenant parmi les jeunes, dans ces précieux autographes, voici quelques lignes d'Edouard Glasser, le major de la promotion 1892-1894, qui nous a vu constamment à l'œuvre, pendant son séjour à l'École : « Je souhaite vivement de voir bientôt paraître cet ouvrage « qui promet d'être si intéressant pour tous les X et qui m'a déjà procuré le grand « plaisir de faire votre connaissance. »

Pour répondre à tant de confiance, nous n'avons ménagé ni notre temps, ni notre peine; si nous réussissons, nous serons amplement récompensé.

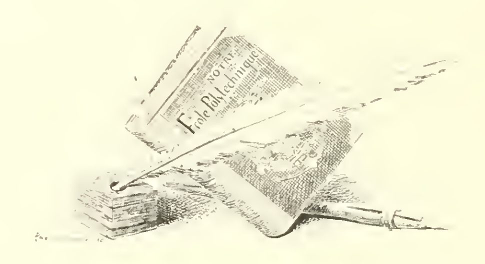
Désirant que cet ouvrage devienne pour tous le *Livre du souvenir*, nous avons cherché une réalisation pratique de cette pensée et c'est à cela que nous consacrons nos premières pages. Une place y est réservée pour la photographie d'un Élève. Autour du cadre viendront se grouper, au-dessous de son nom, les dates de ses années d'École, ses numéros de classement, de réfectoire, de compagnie, ainsi que les noms de ses camarades, de ses officiers, des professeurs et des répétiteurs, auxquels il pourra joindre encore tous les renseignements utiles à conserver. Avec quel plaisir ne les retrouvera-t-il pas plus tard! Quelle émotion, lorsqu'il ouvrira devant ses enfants cet album ainsi transformé en une véritable relique de famille! — Et ce n'est pas seulement aux jeunes Élèves que nous avons pensé; nous avons en même temps voulu donner ainsi aux familles des anciens Polytechniciens les moyens de perpétuer, dans ce milieu où se passa leur jeunesse, le souvenir d'un père, d'un frère ou d'un parent.

Faire revivre l'École aux yeux de nos camarades, la faire connaître aux jeunes gens qui aspirent à en porter l'uniforme, inspirer à tous pour elle une vive affection, voilà notre désir le plus cher, notre souhait le plus ardent.

Mais en travaillant pour notre École nous avons aussi travaillé pour notre famille, nous avons travaillé pour nous. Pendant que nous composions ces pages, les souvenirs attendrissants se présentaient en foule à notre mémoire. C'était d'abord, sous la Restauration, la figure de notre père, Émile Claris, Élève à l'École en 1817-1819; plus tard, sous la monarchie de Juillet, en 1831-1833, celle de notre oncle Térence Grasset; c'était notre jeunesse bercée de leurs récits qui revenait maintenant sous notre plume; et les cartons pleins de dessins avec le visa de Lemire, et les cartes topographiques de Brune, et les portefeuilles d'épures avec le timbre de l'École et le numéro de la salle, feuilles fatiguées et jaunies que nous connaissions par cœur, mais que nous ne cessions de feuilleter sans cesse fiévreusement. Puis tout à coup, sous l'Empire, notre admission et l'immense joie de la famille à la réalisation de ses vœux les plus chers, de son rêve le plus caressé.

Nous ne pouvons dissimuler la vive émotion que nous éprouvons en écrivant ces dernières lignes, car c'est vous, bien chers parents, qui nous avez transmis ce culte profond.

Qu'il nous soit donc permis, en terminant, de vous dédier aussi cette œuvre dont nous vous devons l'inspiration, que nous avons composée en pensant à vous, que nous avons consacrée à cette École où vous nous avez précédé, où nos noms sont réunis, où nous vous revoyons toujours.





L'École Polytechnique en 1840.

NOTRE
ÉCOLE POLYTECHNIQUE

LES ORIGINES DE L'ÉCOLE

Siste domus donec fluctus formica marinos
Ebibat, et totum testudo perambulet orbem.

(Reste debout, jusqu'à ce que la fourmi ait bu les flots de la mer,
jusqu'à ce que la tortue ait fait le tour du monde.)

Inauguration du collège de Navarre en 1315.

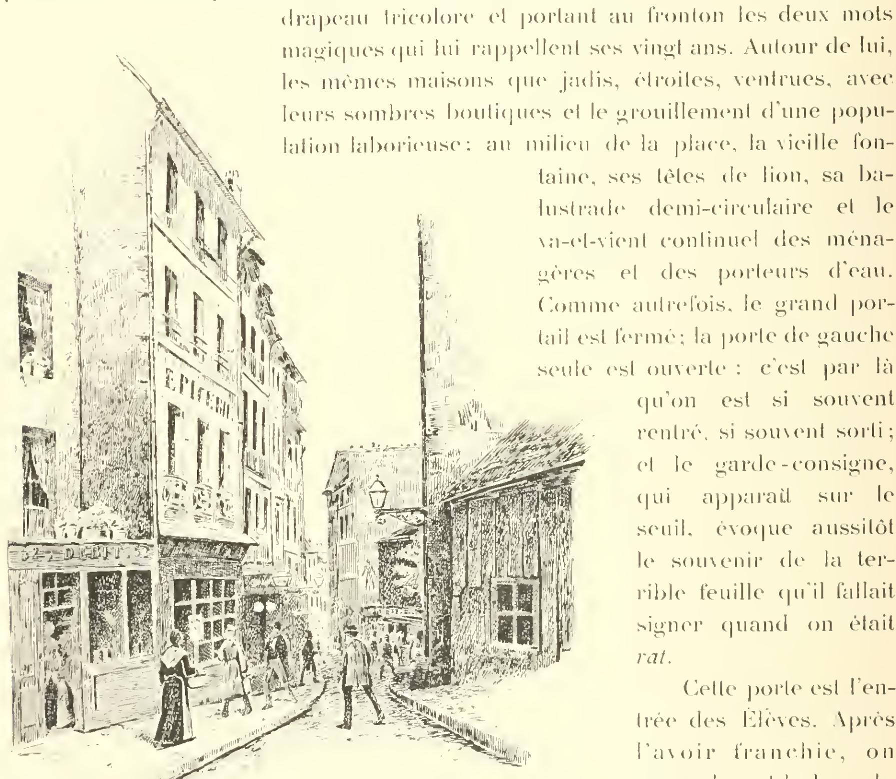
L'entrée de l'École — Création et premières années — Le Palais-Bourbon.
Le collège de Navarre — Les diverses constructions.



orsqu'on gravit la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, avant d'atteindre le plateau sur lequel s'élèvent Saint-Étienne-du-Mont, le Panthéon et le lycée Henri IV, on traverse un petit carrefour irrégulier, simplement indiqué, sur le plan de Paris, par un croisement de rues, mais que tout le quartier a baptisé, depuis longtemps, du nom de *place de l'École-Polytechnique*. Son plus grand côté est occupé par une étroite façade, percée d'un portail central et de deux portes latérales.

Cette façade, cette petite place qui, depuis si longtemps, persiste à conserver

sa physionomie pittoresque et personnelle, en dépit des innombrables transformations de la Capitale, sont profondément gravées dans la mémoire de tous ceux qui appartiennent à la grande famille polytechnicienne. Il n'est pas un ancien Élève qui, revenant après de longues, longues années, ne sente son cœur battre plus vivement lorsqu'il revoit tout à coup cet avant-corps massif, surmonté du drapeau tricolore et portant au fronton les deux mots magiques qui lui rappellent ses vingt ans. Autour de lui, les mêmes maisons que jadis, étroites, ventrues, avec leurs sombres boutiques et le grouillement d'une population laborieuse; au milieu de la place, la vieille fontaine, ses têtes de lion, sa balustrade demi-circulaire et le va-et-vient continuel des ménagères et des porteurs d'eau. Comme autrefois, le grand portail est fermé; la porte de gauche seule est ouverte : c'est par là qu'on est si souvent rentré, si souvent sorti; et le garde-consigne, qui apparaît sur le seuil, évoque aussitôt le souvenir de la terrible feuille qu'il fallait signer quand on était *rat*.



Rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Cette porte est l'entrée des Élèves. Après l'avoir franchie, on passe devant la loge du *pique-chien* (garde-consigne), on traverse la *boîte à claque*, avant-cour dont la forme rappelle l'étui en bois du chapeau à cornes, puis le vestibule du parloir et l'on arrive dans la grande cour de récréation.

La façade dont nous venons de parler a été construite en 1838. Ses trois ouvertures, ses lignes symétriques, ses sculptures et ses bas-reliefs lui donnent une vague ressemblance avec un modeste arc de triomphe. Une Minerve forme la clé du cintre de la porte centrale; le coq gaulois et un hibou en décorent les tympans. D'après les Élèves, ce dernier est un symbole : il signifie que l'École Polytechnique

est la plus *chouette*. Sur les portes latérales se groupent, d'un côté, les armes de l'École ; de l'autre, de nombreux instruments de sciences. Enfin l'entablement porte, encadrés dans cinq médaillons, les profils de Lagrange, Laplace, Monge, Berthollet et Fourcroy. Les sculptures sont signées Romagnési jeune.

Notre dessin représente la place de l'École, le jour de la rentrée des *conscrits*. Les nouveaux Élèves ont dû se présenter d'abord au Pavillon de l'État major, pour y subir les formalités administratives et passer la visite médicale. Ils viennent ensuite ici se faire habiller et troquer leur veston bourgeois ou leur tunique de *potache* contre le brillant uniforme de l'X.

Donnons maintenant un rapide aperçu de la création de l'École et des locaux qu'elle a occupés.

« Rien n'est plus simple que la pensée qui sert de base à l'Établissement dont « nous esquissons l'histoire, a écrit dans sa préface le bibliothécaire Fourcy. « Plusieurs services publics requièrent que ceux qui en dirigent les travaux « possèdent une instruction assez étendue dans les sciences mathématiques et « physiques et dans les arts graphiques. Réunir, dans une même école, les jeunes « gens qui se destinent à ces divers services, pour leur donner en commun cette « instruction fondamentale ; leur faire ainsi parcourir ensemble la première partie « de leur laborieuse carrière jusqu'au point où la spécialité des connaissances « relatives à leurs destinations différentes nécessite la ramification de l'école « générale en plusieurs écoles particulières ; établir l'école commune dans la « Capitale, au foyer le plus actif des lumières, afin d'y pouvoir confier l'ensei- « gnement aux hommes les plus éminents dans chaque partie, et de le maintenir « ainsi à la hauteur toujours croissante des sciences : voilà l'idée mère de l'École « Polytechnique. »

Cette idée, c'est Lamblardie, directeur de l'École des Ponts et Chaussées, qui la conçut le premier ; Monge l'accueillit avec chaleur et elle trouva, au sein du Comité de Salut public, un puissant appui dans Prieur-Duvernois et Carnot. Ces organisateurs enthousiastes, véritables fondateurs de notre École, se mirent aussitôt à l'œuvre et leurs efforts furent secondés par la Convention. La loi du 21 ventôse an II (11 mars 1794), créant une *Commission des Travaux publics*, spécifia que cette *Commission* s'occuperait « *de l'établissement* « *d'une École centrale des Travaux publics et du mode d'examen et de concours* « *auxquels seront assujettis ceux qui voudront être employés à la direction de ces* « *travaux* ».

Cette *Commission des Travaux publics* s'établit au Palais-Bourbon et désigna, pour l'École, quelques dépendances de ce Palais, telles que les écuries, les

remises, la salle de spectacle et l'orangerie. La direction des travaux ordonnés, pour approprier ces localités à leur nouvelle destination, fut confiée à Lamblardie. En même temps, on partagea, entre plusieurs commissaires, le soin de pourvoir la nouvelle École des diverses collections scientifiques et autres nécessaires à l'instruction.

Pendant que les travaux des bâtiments et la formation du matériel s'avançaient avec rapidité, le Gouvernement préparait les dispositions législatives qui devaient imprimer à l'École le mouvement et la vie. Un projet de loi fut rédigé, dans lequel on régla les conditions d'admission, l'époque de l'ouverture des cours, le traitement des Élèves et leur destination au sortir de l'École.

Fourcroy fut choisi par le Comité de Salut public pour présenter à l'Assemblée, en même temps que le projet de loi, un rapport étendu sur la constitution de l'École et sur les mesures que le Comité avait prises pour son établissement.

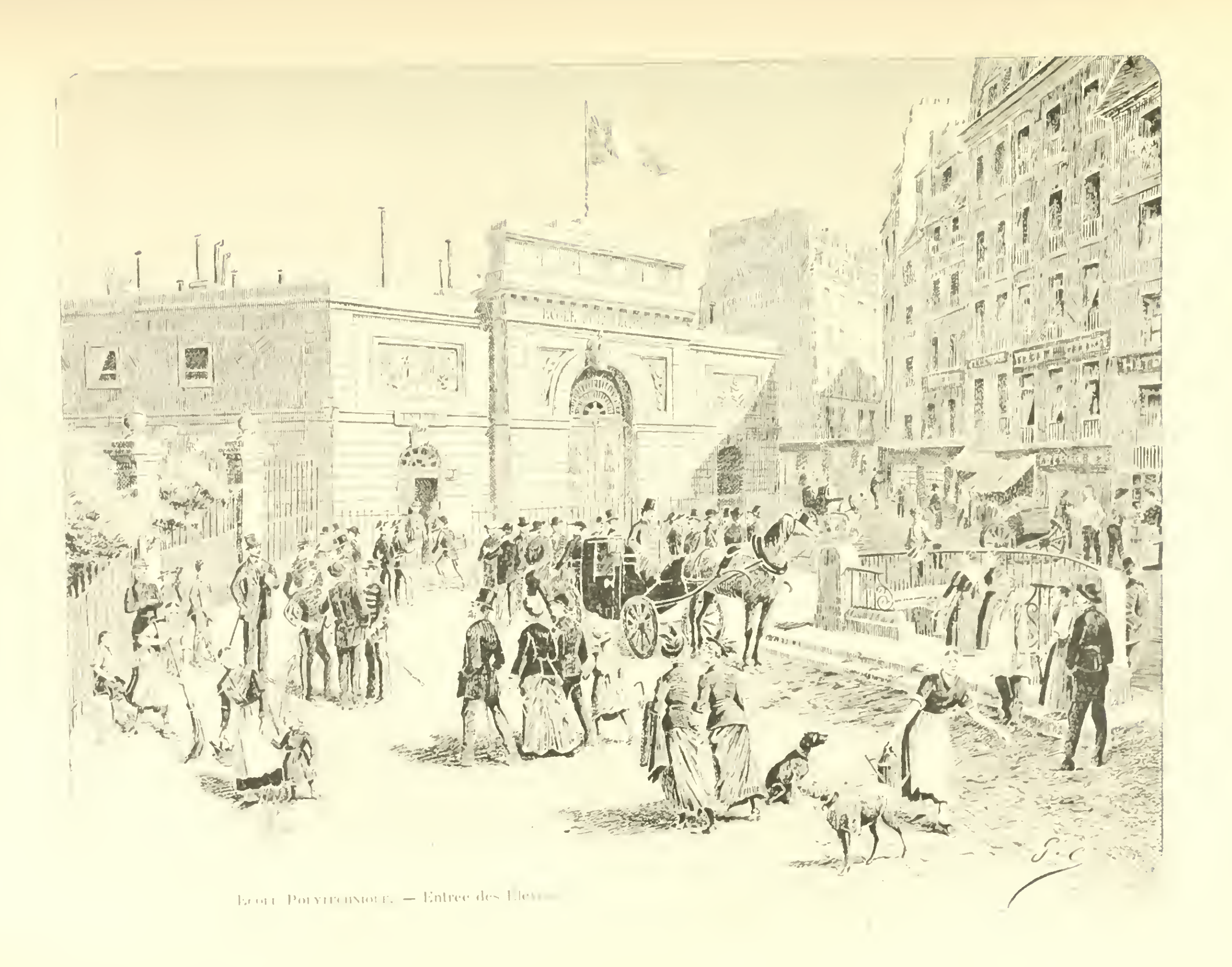
Le cours complet d'instruction devait durer trois années; un traitement annuel était alloué aux Élèves.

« Un des objets, disait Fourcroy, qui ont le plus exercé la sollicitude du « Comité de Salut public, ce sont les précautions nécessaires pour la conservation « des mœurs des Élèves à Paris; il a pensé que, pour cet objet, ils ne devaient « être ni casernés, ni réunis dans un pensionnat commun, mais qu'ils devaient « être mis en pension séparément ou en très petit nombre, chez de bons citoyens, « qui, par leur exemple domestique, les formeraient aux vertus républicaines, qui « leur inspireraient l'amour du travail, et qui se chargeraient des soins paternels « qu'exigent la vie, la santé et l'entretien. Il a pris aussi des mesures pour « assurer le choix des citoyens qui recevront les Élèves en pension. »

Fourcroy termine ainsi son rapport : « Le Comité doit vous dire que la « grandeur de cette École est digne du peuple auquel elle est consacrée; qu'elle « sera sans modèle en Europe; qu'elle satisfera doublement et aux besoins de la « République et à l'instruction générale que le peuple réclame depuis cinq ans; « qu'elle répandra, de proche en proche, et dans toute la République, le goût « si avantageux de l'étude des sciences exactes, et que c'est enfin un des plus « puissants moyens de faire marcher, d'un pas égal, le perfectionnement des « arts utiles et celui de la raison humaine. »

La loi proposée à la suite du rapport fut rendue le 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794). Elle établissait, pour l'admission, les conditions suivantes :

« Une bonne conduite; l'attachement aux principes républicains; la connaissance



École Polytechnique. — Entrée des Élèves.

de l'arithmétique et des éléments de l'algèbre et de la géométrie; l'âge de seize à vingt ans.

Les Élèves devaient être rendus à Paris avant le 10 frimaire an III (30 novembre 1794). Il leur était accordé, pour ce voyage, l'indemnité de route allouée aux canonniers de première classe. A compter du jour de leur arrivée, ils devaient jouir du traitement de douze cents livres par an.

Lamblardie fut nommé Directeur. On lui donna, pour le seconder, deux sous-directeurs : Gasser et Charles Gardeur-Lebrun. C'est à ce dernier qu'on doit faire honneur des précautions, sagement minutieuses, qui furent prises pour assurer le bien-être des Élèves et préserver leur moralité. L'instruction, rédigée dans cette vue, était dictée par une prévoyance vraiment paternelle :

« Pour un Élève, l'hôte devra disposer, dans la maison même qu'il occupe, d'une chambre « meublée d'un lit, d'une table d'environ quatre pieds de long sur trois de large, de trois ou quatre « chaises, d'une armoire et d'une commode. Ce mobilier doit être simple ; sa propreté et sa clarté « doivent faire tous les ornements de la chambre.

« Pour deux Élèves, les meubles ci-dessus seront doublés et une chambre suffira, si elle est « assez grande.

« Les Élèves vivront avec les citoyens chez lesquels ils logeront ; ils auront la même table et la « même nourriture.

« Ils devront être rendus à huit heures du matin à l'École, y rester jusqu'à deux heures, aller « dîner et revenir ensuite à cinq heures, pour s'en retourner à huit.

« Outre la nourriture et le logement que les hôtes donneront aux Élèves, ils auront encore, à « leur égard, les mêmes soins et la même surveillance que de bons pères pour leurs enfants. En « conséquence, ils les soigneront, dans tout ce qui peut avoir rapport à l'entretien de leurs effets, « à la propreté, à la salubrité. Ils veilleront à leur conduite et tiendront la main à ce qu'ils soient « rentrés aux heures indiquées.

« Ils observeront les sociétés qu'ils fréquenteront ; ils leur donneront des avis et des instruc- « tions paternelles comme à leurs propres enfants. Ils rendront enfin un compte fréquent de ce « qu'ils auront remarqué sur la conduite, le civisme et le caractère moral des Élèves.

« Ils indiqueront le prix qu'ils pensent devoir leur être payé. Ils seront payés, par mois, sur « ordonnance de la Commission des Travaux publics. Les menus frais d'entretien journalier leur « seront également remboursés. »

On désire encore que « le logement soit disposé de manière que les Élèves ne puissent y « entrer ou en sortir qu'en traversant l'habitation ordinaire de leur hôte ».

Enfin, pour rendre la surveillance plus facile, on ne veut pas que le même particulier puisse loger plus de quatre Élèves.

Ces hôtes reçurent le surnom de *Pères sensibles*.

Le nombre des Élèves admis, d'après les premiers examens, fut de trois cent quarante-neuf. Pour atteindre ce chiffre, il avait fallu accorder beaucoup de dispenses d'âge. Soixante-dix candidats avaient plus de vingt ans ; il s'en trouvait vingt-sept qui en avaient moins de seize ; un de ces derniers n'avait que douze ans et demi. Plusieurs étaient au service militaire ; l'un de ceux-ci, âgé de

plus de vingt-cinq ans, avait perdu un bras dans l'Inde, sur l'escadre de Suffren.

Le 6 frimaire an III (26 novembre 1794), un arrêté des trois Comités réunis régla tout ce qui concernait l'organisation de l'École.

L'ouverture des cours ordinaires se fit, par une leçon de l'illustre Lagrange, le 5 prairial an III (24 mai 1795).

Enfin, le 15 fructidor an III (1er septembre 1795), la Convention rendit une loi qui imposait à l'École centrale des Travaux publics le nom d'École Polytechnique.

Ainsi, pendant ces premières années, les Élèves, recevant un modique traitement et pourvoyant, eux-mêmes, à leur logement, à leur nourriture, à tous les autres besoins du même ordre, ne passaient dans l'École que les heures destinées aux études, et jouissaient, pour l'emploi du reste de leur temps, de la plus entière liberté.

Napoléon Ier vint modifier cet état de choses. Par le décret impérial du 27 messidor an XII (16 juillet 1804), il organisa l'École militairement et imposa aux Élèves le casernement et l'uniforme.

On se mit incontinent à l'œuvre. Une Commission du Conseil fut envoyée à Fontainebleau, où était alors l'École militaire, pour y recueillir tous les renseignements nécessaires sur le régime de cette École, dont la discipline et la distribution intérieure devaient, aux termes du décret, servir de modèles pour l'École Polytechnique. On s'occupa, en même temps, de la recherche d'un édifice propre à servir de caserne. On choisit le collège de Navarre. Ces recherches et les travaux nécessaires pour adapter les bâtiments de ce collège à leur nouvelle destination, employèrent plus d'une année, pendant laquelle le décret du 16 juillet 1804 reçut deux modifications importantes : 1° la réunion de la caserne et de l'École dans un même emplacement; 2° l'obligation imposée aux Élèves de payer une pension.

La translation de l'École Polytechnique sur la Montagne-Sainte-Geneviève eut lieu le 11 novembre 1805.

Le collège de Navarre, dont elle prenait la place, était un établissement d'instruction remontant à plusieurs siècles. Fondé en 1304, il avait été organisé sur un plan plus vaste que la plupart des maisons analogues et doté, dès son origine, d'un système d'enseignement aussi complet qu'on pouvait le donner alors. Le commandant Desnoyers, administrateur de l'École Polytechnique de 1827 à 1846, a écrit une monographie de cet établissement qu'il termine ainsi :

« On verra, avec plaisir sans doute, que l'École Polytechnique en jetant, depuis « cinquante années, quelque éclat sur la Montagne-Sainte-Geneviève, n'a fait que « continuer l'illustration de cette antique et glorieuse maison, à laquelle, au jour

« de son inauguration, en 1315, un poète avait souhaité de si longues des-
« tinées :

Siste domus, donec fluctus formica marinos
Ebibat, et totum testudo preambulet orbem.

(Reste debout, jusqu'à ce que la fourmi ait bu la mer, jusqu'à ce que la tortue ait fait le tour du monde.) »

La circonscription du collège de Navarre, lorsque l'École en prit possession, se trouvait bornée à peu près comme elle l'était en 1638, lorsque les collèges de Boncourt et de Tournai y furent réunis. Le collège occupait le centre de l'île formée alors par les rues suivantes :

Rue *Bordet* (aujourd'hui rue *Descartes*), rue *Sainte-Geneviève-la-Grand* (rue de la *Montagne-Sainte-Geneviève*), rue *Traversaine* (*Traversine*, disparue depuis 1871), rue du *Bon-Puits* (n'existe plus), et rue *Clopin* (unissant alors la rue *Bordet* à la rue des *Fossés-Saint-Victor*, et dont une partie seulement existe aujourd'hui).

La porte principale du collège était placée sur la rue de la Montagne. Elle a été celle de l'École Polytechnique jusqu'en 1811.

Les premiers bâtiments du collège de Navarre, la chapelle et le cloître, avaient été terminés en 1315.

Le cloître, qui s'étendait de l'est à l'ouest, et occupait une grande partie de la cour actuelle de l'École Polytechnique, avait été démoli en 1738 : il n'existait par conséquent plus en 1805, lorsque l'École s'installa sur l'emplacement du collège.

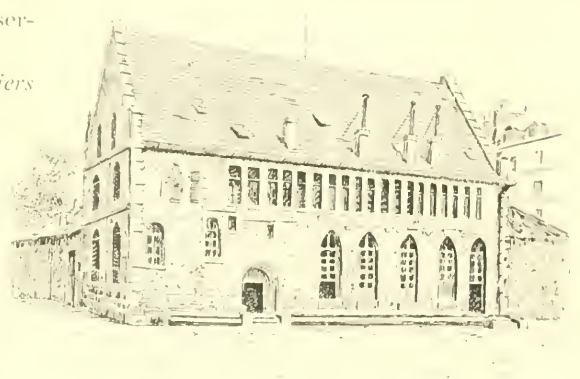
La chapelle subsistait encore : elle n'a été démolie qu'en 1842. C'était un vaste édifice, occupant le côté nord de la cour, où se trouve aujourd'hui la salle d'armes. Il renfermait, au quatorzième siècle, les archives et le trésor de l'Université. L'École y installa un cabinet de physique, un amphithéâtre de chimie, la bibliothèque, les salles d'escrime et divers accessoires.

Sur le côté méridional de la cour se trouvait la *bibliothèque du collège*, datant de 1496. C'est le bâtiment que la plupart d'entre nous ont connu et que nous appelions le *Bibelo*. Au rez-de-chaussée se trouvait la *Salle des actes*, où se soutenaient les thèses : c'est là que Bossuet fut reçu docteur. Cette salle servit de chapelle aux Élèves de l'École, de 1814 à 1830, ce qui a fait quelquefois donner au bâtiment la dénomination d'ancienne chapelle : mais on voit qu'il ne faut pas le confondre avec la *chapelle du collège de Navarre*, qui était située en face. Après 1830, cette chapelle des Élèves fut convertie en salle de jeux. En 1842, après la démolition de la *chapelle du collège*, on transporta, dans le bâtiment dont nous parlons, la bibliothèque, les salles d'armes, d'escrime et de dessin. C'est à l'étage supérieur,

occupé jadis par le cours de théologie, qu'ont professé Charlet et Léon Cogniet.

Qui de nous ne se rappelle ce cher *Bibelo* et ne revoit sa porte romane, ses grandes baies ogivales du rez-de-chaussée, ses croisées à meneaux du premier étage et son toit à pente raide, qui accentuaient si fortement son aspect d'édifice religieux? La grande cour, dans laquelle il s'élevait si pittoresquement, paraît bien vide, depuis sa disparition.

Car ce vieux *Bibelo*, qui datait de quatre cents ans, menaçait ruine. Il a dû être abandonné en 1874 et démoli en 1877. Les fermes des combles, d'ailleurs très curieuses et d'une originale construction, étaient les seules parties qui, grâce au bois de châtaigniers, se fussent maintenues en parfait état de conservation.



La bibliothèque du collège de Navarre — le *Bibelo*.

Le grand bâtiment des *Bacheliers* devenu, avec l'École Polytechnique, le *Pavillon des Élèves*, n'a été construit qu'en 1738. Prolongé en 1830, son aile nord et le belvédère qui en surmonte l'extrémité, ne furent terminés qu'en 1842. Il renferme aujourd'hui les cuisines, les réfectoires, les salles d'étude et les casernements. Avant 1871, il comprenait encore deux amphithéâtres, un pour chaque promotion, et les cabinets de physique.

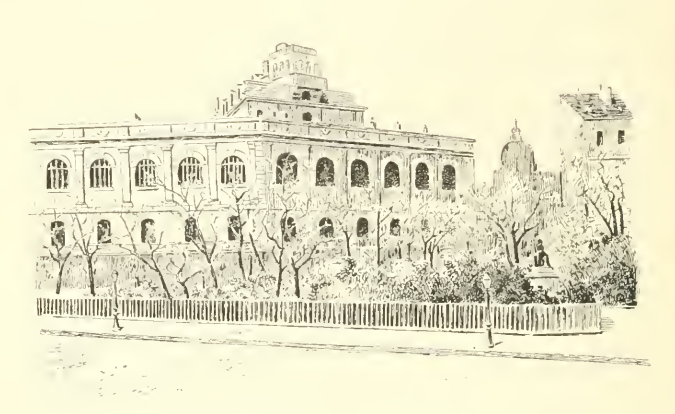
Nous donnons en tête du chapitre, d'après une lithographie de l'époque, une vue de l'École Polytechnique en 1840. Les arceaux du premier plan appartenaient à un promenoir couvert, occupant l'emplacement de nos salles de récréation actuelles. On voit, à gauche, la *chapelle du collège de Navarre*, démolie en 1842; à droite, la *bibliothèque du collège de Navarre*, devenue, plus tard, notre *Bibelo* et démolie en 1877; au fond, le bâtiment des *Bacheliers*, aujourd'hui le *Pavillon des Élèves*.

La porte d'entrée de l'École, dont nous avons donné la description au commencement du chapitre, a été élevée en 1838, sur l'emplacement d'un ancien bâtiment servant alors de lingerie.

De 1830 à 1840, on a en outre construit : l'amphithéâtre de chimie, qui existe encore aujourd'hui dans la *cour des Acacias*, ainsi que les laboratoires qui l'accompagnent; les salles de récréation, sur l'emplacement de l'ancien promenoir couvert; la lingerie et l'infirmerie réunies, dans une cour spéciale, en un pavillon indépendant.

Sous le second Empire, l'École a été dégagée du côté de la rue Monge et un mur de soutènement a été construit sur le square. Cet emplacement a reçu, après 1870, un grand bâtiment qui contient la bibliothèque, les salles de dessin et diverses collections.

Enfin, de 1879 à 1883, on a élevé, sur les rues Cardinal-Lemoine et Clopin, le groupe de bâtiments spécialement destinés à la physique : un grand amphithéâtre contenant sept cents places, les laboratoires, les salles de travail et les collections.

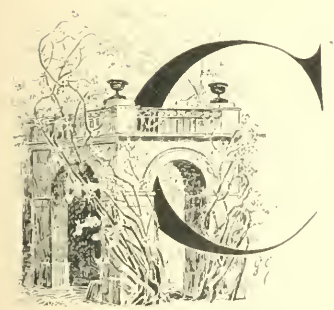


Vue de l'École sur le square Monge.



École Polytechnique. — Entrée de la cour d'honneur

LE PAVILLON BONCOURT



C'est le nom par lequel on désigne ordinairement le *Pavillon de l'État-major*, parce qu'il a été élevé sur l'emplacement autrefois occupé par le collège Boncourt.

Les deux collèges de Boncourt et de Tournai, situés à côté de celui de Navarre, étaient tombés en déchéance, lorsque Louis XIII, par une ordonnance de 1638, remit à ce dernier leurs bâtiments et leurs revenus.

Du collège de Tournai, il ne subsiste plus guère aujourd'hui que le jardin en terrasse adossé à un reste, bien conservé, de la muraille de Philippe-Auguste, jardin qui forme une dépendance de l'École Polytechnique, de l'autre côté de la

rue Clovis. La partie de cette dernière rue qui va de la rue Descartes à celle des Fossés-Saint-Victor, est ouverte sur les terrains de Tournai.

C'est en 1738, en même temps que s'élevait le bâtiment des *Bacheliers*, aujourd'hui le *Pavillon des Élèves*, que furent commencées les constructions qui constituent maintenant le *Pavillon de l'État-major*. Elles devaient former un cloître carré, avec une galerie couverte sur les quatre côtés d'un préau.

Les travaux de la première façade furent interrompus par la Révolution. L'École les a fait achever en partie; mais les autres façades n'ont pas été commencées : l'emplacement qu'elles devaient occuper forme la cour d'honneur.



Cour d'honneur et Pavillon de l'État-major.

Le bâtiment principal a été terminé sous le premier Empire. Le porche central, les petits pavillons de la cour, la grande grille sur la rue Descartes, datent de la Restauration.

La cour est ornée, en son milieu, d'un massif de fleurs qui lui donne un aspect des plus agréables. Sur son pourtour sont disséminés de vieux arbres, aux formes pittoresques.

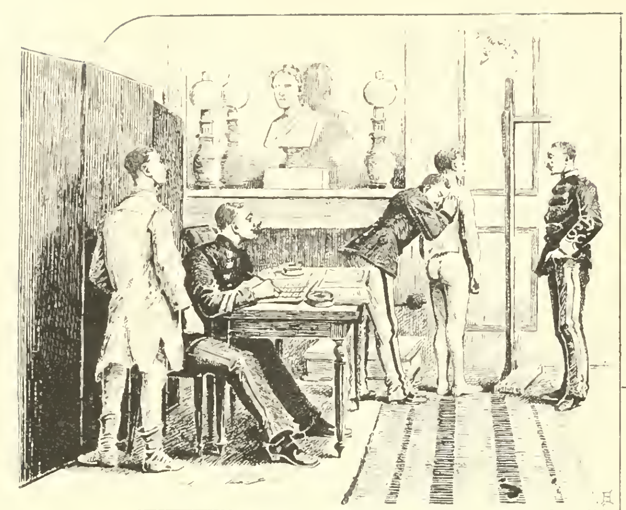
Derrière le Pavillon est un jardin, communément désigné sous le nom de *Jardin du général*, mais que le commandant de l'École met ordinairement, avec bonne grâce, à la disposition des familles de l'État-major.

Le *Pavillon Boncourt* contient la *Salle du Conseil*, les bureaux de la *Direction des Études* et de l'*Administration*, les appartements du général, du colonel, du directeur des études, de l'Administration et des capitaines de l'État-major.

Parmi les annexes qui bordent la cour, nous devons une mention spéciale au petit bureau de la *Société Amicale de secours des anciens Élèves de l'École Polytechnique*.



Jardin de l'État-major.



La visite médicale du conscrit.



Examen de la vue.

LA PREMIÈRE JOURNÉE

A mon jeune Ami Louis TARDY.

Si, comme nous l'espérons, tu entres à notre École, qui compte parmi les siens, ton grand-père, Louis-Isidore Tardy, promotion 1829, l'Ingénieur en chef aimé et regretté dont je suis heureux d'inscrire ici le nom, cette première journée, tu le verras, sera une des plus belles de ta vie.

Visite médicale. — Administration — Habillement. — Les prunes. — Le trousseau.



Au jour indiqué dans la note jointe à leur lettre de réception, les Élèves, groupés par séries, arrivent à l'École par l'entrée de la rue Descartes et se rendent au Pavillon Boncourt, où sont établis les bureaux du Commandement et de l'Administration. Ils vont consacrer la journée entière aux formalités à accomplir avant d'être immatriculés et aux diverses opérations de l'habillement.

Visite médicale. — Après avoir traversé la cour d'honneur et franchi le portique central enguirlandé de vigne vierge et de glycine, on trouve à gauche un long vestibule que décorent les portraits des premières célébrités de l'École. C'est là qu'attendent les parents et les correspondants, tandis que les Élèves pénètrent dans la pièce voisine, qui est la *Salle du Conseil*.

Une série de paravents divise en deux le vaste salon, parallèlement aux grands

côtes. Dans la partie éclairée par de hautes fenêtres, sur le jardin de l'État-major, le médecin en chef passe la visite médicale, pendant que son second examine la vue.

Derrière le paravent, les Élèves commencent à se déshabiller; puis, à tour de rôle, chacun vient lire des caractères spéciaux, avec des lunettes à verres mobiles servant à déterminer, pour les vues faibles, le degré de myopie. Un degré trop fort exclut des carrières militaires, ne laissant, à la sortie, que la *botte*, c'est-à-dire les carrières civiles auxquelles le classement permet d'avoir droit.

Après s'être ensuite complètement dépouillé de ses vêtements, le *conscrit* passe entre les mains du médecin en chef qui, sous toutes ses faces, le palpe et l'ausculte; un adjudant mesure enfin sa taille à la toise et prend son poids sur une bascule.

Administration. — Au sortir de la visite de santé, l'Élève, accompagné de son correspondant, se rend au bureau du général. Depuis 1892, cet officier lui remet l'autorisation nécessaire pour contracter un engagement, immédiatement signé dans la pièce voisine, en présence d'un délégué municipal.

De là, chez le trésorier, qui l'immatricule; puis, chez le caissier, pour le versement de la pension, des frais de trousseau et d'une somme de cent francs, appelée *masse*, destinée à couvrir les dégâts commis pendant le séjour à l'École.

Toutes ces pièces réunies sont apportées au colonel commandant en second, qui fait alors signer au correspondant une carte personnelle et permanente d'entrée au parloir.

Les formalités administratives terminées, l'Élève va procéder aux diverses opérations qui feront éclore, de sa terne chrysalide, l'élégant papillon et transformeront l'écolier vulgaire en un fringant Polytechnicien. Il se rend, à cet effet, dans les dépendances du *Pavillon des Élèves* dont l'entrée est sur la place de l'École-Polytechnique : c'est là qu'on lui délivrera son trousseau, ses chaussures, et les diverses pièces de l'habillement.

La lingerie. — La lingerie occupe une partie du rez-de-chaussée du pavillon de l'infirmerie. Elle consiste en plusieurs salles dont les parois disparaissent complètement derrière une multitude de casiers numérotés renfermant chacun le trousseau d'un Élève : serviettes, chemises, caleçons, mouchoirs, chaussettes et bonnets de coton. Ces derniers sont appelés *ossians*, mauvais calembour sur le nom d'un ancien directeur des études : Ossian Bonnet.

Les chemises et les caleçons sont délivrés d'après la taille; les chaussettes sont essayées. Pendant longtemps on en a déterminé la pointure à l'aide d'une mesure prise par la lingère autour du poing fermé de l'Élève. Cet ingénieux système est aujourd'hui abandonné.

Un adjudant tient le registre d'inscription ; madame la lingère en chef exerce la haute surveillance.

Mais quel est donc ce beau chat blanc, si familièrement installé? C'est l'hôte assidu de la lingerie, l'enfant gâté des ouvrières. Il ne se doute pas, hélas! le pauvre minet, que ces jeunes gens à l'air si doux, dont il reçoit maintenant tant de caresses, viennent revêtir l'uniforme qu'il déteste et deviendront bientôt ses persécuteurs. Connaissez-vous l'histoire de ses infortunes? En voici le récit véridique et lamentable, tel que je l'ai entendu conter :



La lingerie.

Il vivait autrefois en paix avec tout le monde, le beau matou, lorsqu'un certain jour, jour néfaste, la lingère en chef porta plainte, dit-on, contre quelques Élèves, pour une infraction au règlement. Des punitions ayant été infligées, une vengeance devenait imminente : elle ne se fit pas longtemps attendre et fut terrible.

Blanc-blanc disparut tout à coup de la lingerie. On le croyait d'abord en bonne fortune ; mais, quand il répondit enfin aux appels éplorés de sa maîtresse, un cri d'horreur fendant les airs jeta l'alarme dans le pavillon : la robe immaculée de *Blanc-blanc* était souillée d'une épaisse couche de vert tendre. C'était la couleur de l'espérance, mais personne n'osa le faire remarquer, et madame la lingère s'évanouit.

Depuis ce jour, les rapports sont des plus tendus. Il n'est de subterfuge qui ne soit employé pour endormir la méfiance du pauvre matou, l'attirer par des appâts tentateurs, et l'emporter vivement, dans le sac à linge, au quartier des Élèves, d'où il revient toujours paré d'une robe des plus voyantes. Les jours de fête nationale, on colore même l'avant-train en bleu, et la croupe en vermillon : *Blanc-blanc* se trouve ainsi transformé, bien malgré lui, en un étrange drapeau tricolore.

Ces lignes étaient écrites lorsque est morte madame la lingère en chef (1894). Elle a été remplacée, comme directrice de la lingerie, par une sœur religieuse.

La chaussure. — Dans la salle d'armes, les bottes sont entassées. Le maître bottier et ses aides passent l'examen, déterminent la pointure et les Élèves sont

là, attelés aux tirants, tapant du pied, suant sang et eau, sans obtenir le moindre résultat. La poudre de savon, lancée à pleines mains, se répand en nuages opaques. — « Forcez un peu, monsieur ; quand vous serez entré, vous les trouverez trop grandes. » Et le *conscrit* de s'escrimer et de reprendre vaillamment la lutte, dont il ne sort pas toujours vainqueur. On est alors obligé de confectionner ses bottes sur mesure. Ceux qui ont pu trouver des chaussures satisfaisantes, les portent au marqueur qui les timbre au matricule et les envoie, par les garçons, au casernement.

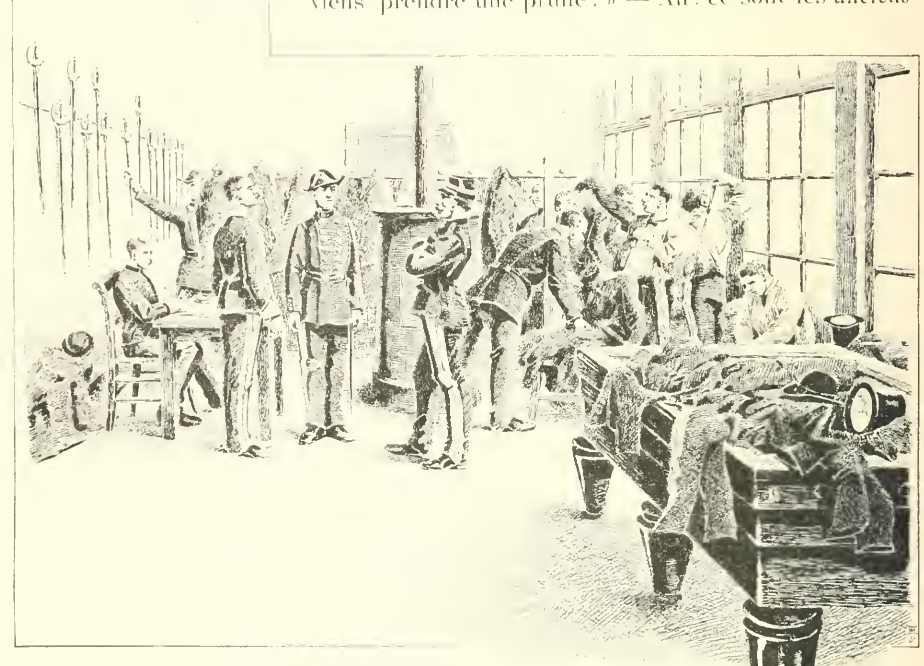
La fourniture est donnée à l'adjudication. De tous les fournisseurs passés, le *père Conseil-Sénateur* est celui qui est resté le plus vivace dans le souvenir de nombreuses promotions. On se rappelle le sérieux avec lequel il affirmait perdre sur chaque paire de bottes, ajoutant, heureusement pour lui, qu'il se rattrapait sur la quantité.

L'habillement. — Ce sont les deux grandes salles de jeux que l'on transforme, ce jour-là, en magasin d'habillement. Les tuniques, les vareuses, les pantalons, couvrent les tables, s'empilent sur les billards et garnissent les portemanteaux mobiles dont la moitié de la pièce est remplie. Les ceinturons, les claques et les képis forment çà et là des tas séparés, tandis que les épées, ou *tangentes*, sont accrochées le long du mur. Et sur ce fouillis noir et rouge brillent des éclairs dorés. S'agitant, courant de l'un à l'autre, fouillant partout, les tailleurs prennent les mesures, choisissent les diverses pièces et les distribuent. Ce pantalon est trop court ; cette tunique est trop large ; il faut encore essayer. Capitaines et adjudants surveillent l'habillement de leur compagnie et prononcent la réception ou le rejet. Malheur à l'Élève qui ne peut trouver de vêtements à sa mesure ! On les lui confectionnera ; mais il devra porter encore ses habits de *fumiste* et servira, pendant ce temps, de cible et de plastron



La chaussure

aux plaisanteries des *anciens*. Le voilà, enfin, habillé! Le claque coquettement incliné sur l'oreille droite, la poitrine en avant, la démarche un peu raide, le *conscrit* va faire sa première sortie dans Paris. Il assujettit, de la main gauche, la *tangente* qui flagelle ses mollets, passe, en rougissant légèrement, devant le *pique-chien* indifférent et arrive sur le seuil. Un peu troublé, se voyant déjà le point de mire des passants, il reprend courage, après un moment d'hésitation, et descend les marches : il est dehors. Mais que lui veut-on tout à coup? — Qui l'a suivi? — Qui l'entraîne? — Qui le pousse? — « Allons, *conscrit*, viens prendre une prune! » — Ah! ce sont les *anciens*



L'habillement.

qui le guettaient : il ne pouvait leur échapper. En vain objecte-t-il qu'il est attendu, ou fait-il observer qu'il a déjà subi cette petite fête avant sa séance à l'École; l'*ancien* ne veut entendre aucune raison : il faut le suivre, il faut venir manger des prunes.

Car ce jour-là est le triomphe du fruit alcoolisé. C'est par bocaux et par saladiers que les prunes sont englouties, à la santé des *antiques* et des *anciens*, dans les étroites pièces d'un entresol enfumé, au milieu des chants, des cris, des gambades, des vociférations. Ici, un *conscrit* fait l'exercice avec son épée au fourreau;

là des coups de poing mettent en bataille une coiffure rebelle ; en l'air, les claques et les képis, se croisant avec les feutres et les hauts de forme, décrivent des courbes fantastiques et rebondissent comme des volants renvoyés par une raquette.

A chaque entrée, nouveaux cris, nouveau tumulte. Pour attirer les *conscrits* dans cet antre, il n'est pas de ruse, pas de manœuvre stratégique, qui ne soient employées par les *anciens*. Postes centraux sur la place, grand'gardes aux carrefours, sentinelles volantes dans toutes les rues. On ne peut éviter cet inextricable réseau ; mieux vaut en prendre, de bonne grâce, son parti.

Ces petites saturnales ont succédé aux grandes orgies de l'*Absorption* du temps jadis.

Le trousseau. — Voici la nomenclature du trousseau d'un Élève à différentes époques :

« 26 fructidor an XIII (13 septembre 1805).

« *Habillement :* Un habit de grand uniforme. Une veste de drap blanc. Une culotte de drap blanc. Un chapeau. Un surtout de drap bleu. Une redingote de drap bleu. Deux culottes de drap bleu. Un bonnet de police.

« *Linge et chaussure :* Neuf chemises. Six cravates blanches. Deux cravates noires. Neuf mouchoirs. Neuf paires de bas. Six bonnets de nuit. Douze serviettes. Une paire de fausses manches. Deux paires de souliers. Une paire de guêtres blanches. Deux paires de guêtres noires. Un sac de peau.

« *Menus effets :* Boîte à graisse pour les souliers. Brosse à souliers. Brosse à habit. Peigne. Couvre-giberne. Tourne-vis. Épinglette. Tire-balle. Tire-bourre. Tire-bouton.

« 1832. — Effets d'habillement et d'équipement fournis par l'Administration : Un habit de grande tenue en drap d'Elbeuf. Un pantalon de grande tenue en drap d'Elbeuf. Deux habits de petite tenue en drap de Berri. Deux pantalons de petite tenue en drap de Berri. Deux pantalons en toile de coton blanc. Deux pantalons d'été de petite tenue. Quatre cols noirs. Un chapeau uniforme, son carton et un retapage. Un bonnet de police, avec gland et grenade de laine. Deux paires de gants castor jaune. Un ceinturon d'épée.

« Total : 257 fr. 85.

« Une redingote (facultative). Le prix, fixé à 58 francs, est en dehors de celui des objets ci-dessus.

« Effets que les parents sont libres de fournir ou de prendre à l'École : Douze chemises en toile de cretonne, 73 fr. 20. Quatre caleçons longs, 16 fr. 20. Six bonnets de coton, 6 fr. 60. Douze paires de chaussettes en coton écru (cinq et six fils) garnies, 17 fr. 40. Dix-huit mouchoirs, 27 francs. Douze serviettes, 18 francs. Une blouse pour les manipulations, 5 fr. 50. Deux paires de demi-bottes, 30 fr. 90. Deux paires de souliers, 14 francs.

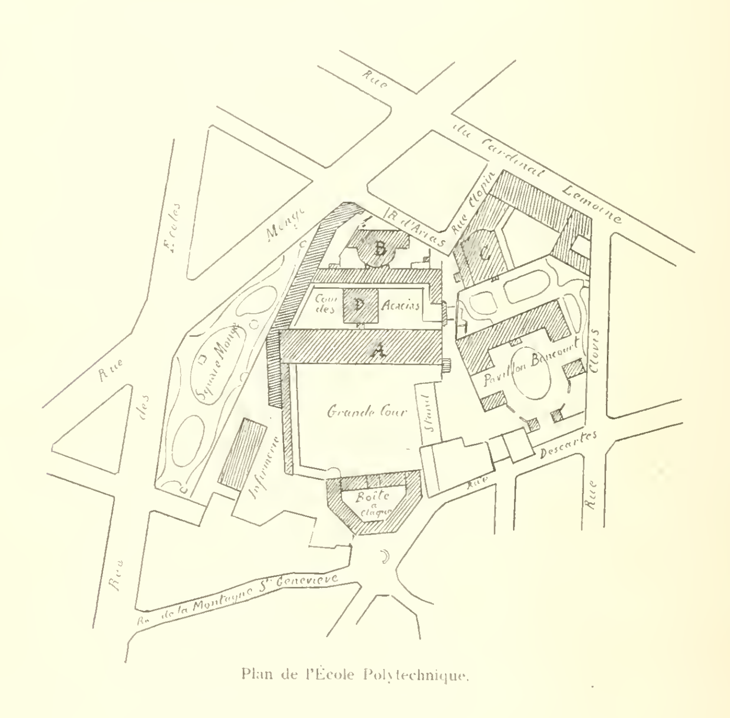
« Chaque Élève doit apporter trois paires de draps de lit de 12 mètres, qui lui sont rendus à sa sortie (ou payer 20 francs à l'École pour les deux années).

« Il doit être pourvu, en outre, d'un couvert et d'une timbale en métal quelconque

« 1894. — Effets et objets que doivent recevoir les Élèves de l'École Polytechnique au compte de la masse d'habillement et d'entretien :

« *Habillement :* Capote-manteau avec pèlerine. Un gilet. Deux pantalons de première tenue. Deux pantalons de deuxième tenue. Un pantalon de cheval. Deux tuniques. Deux vareuses. Un chapeau avec sa boite. Un képi de première tenue, avec son carton. Un képi d'intérieur. Une ceinture de gymnase. Un pantalon de gymnase. Une veste de gymnase.

« *Grand et petit équipement. Chaussure.* — Un ceinturon d'épée. Une blouse en toile de lin. Deux bonnets de coton. Une paire de bretelles. Six caleçons. Dix-huit paires de chaussettes. Douze chemises. Huit cols blancs. Deux cravates en laine. Quatre paires gants de peau. Dix-huit mouchoirs. Deux sacs à linge. Quatre paires de demi-bottes. Quatre paires de sous-pieds. Abonnement pour la fourniture pendant deux années de douze serviettes à liteaux et trois paires de draps de lit. »



Plan de l'École Polytechnique.

A l'appel !	*Messieurs*
Clérault	*présent*
Claris,	*prrrésent !!!*
Lecourt,	*prausent !!*
Gaillard,	*présent !*
Mortagne,	*présaant !!*
Izambert,	*prsent !!!*
Frétille,	*sent !*
Boutroue,	*. cnnnt !!!!*



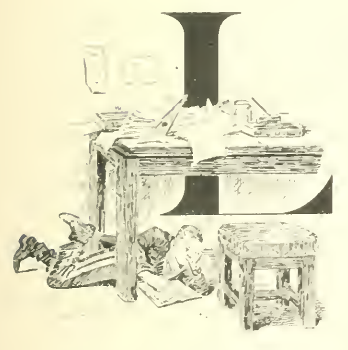
L'appel

LA SALLE D'ÉTUDE

A mes anciens Camarades de la salle 18 :

CLÉRAULT, Ingénieur en chef des mines; GAILLARD (Gilbert), Sénateur du Puy-de-Dôme; LECOURT, Ingénieur en chef des ponts et chaussées; MORTAGNE, lieutenant-colonel du génie.

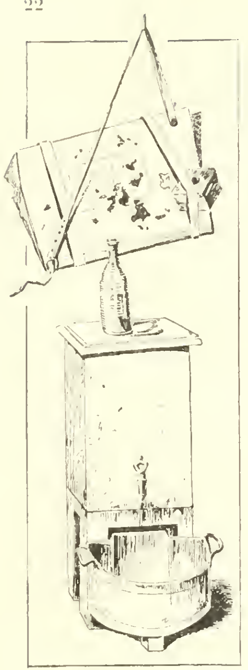
Mobilier. — La vie à l'École à diverses époques. — Chefs de brigade. — Salle binet ! Topos — Distractions



Les salles d'étude occupent le premier étage et le rez-de-chaussée du Pavillon. Leurs fenêtres donnent, par moitié, sur la grande cour et sur la cour des Acacias. Les portes ouvrent toutes sur un long corridor coupé en son milieu par le cabinet de service; elles sont surmontées d'un numéro et munies d'un vitrage permettant la surveillance.

Chaque salle contient une dizaine d'Élèves représentés, dans leurs rapports avec l'Administration, par le *chef de salle* ou *sergent, serpent, crotale*. Les chefs de salle sont pris, par rang de classement, à la tête de la promotion; les deux premiers sont sergents-majors; les deux suivants, sergents-fourriers; tous les autres, sergents. Excepté sous la Restauration, ils ont toujours porté les galons de leur grade, jusqu'à la promotion 1888, après laquelle ces insignes ont été supprimés.

Le mobilier des salles d'étude comprend :



Le corio et le pierre.

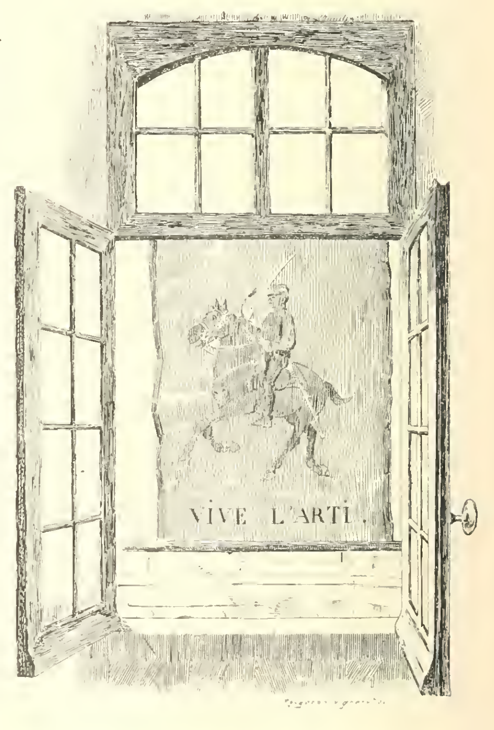
Deux rangées de tables à tiroir, accompagnées de planchettes à livres surmontées de râteliers. Le râtelier, ou *bussy*, du nom du colonel qui, vers 1878, en modifia l'installation, contient les *salansons* et les planches à *jodot*, c'est-à-dire les grands cartons à dessin et les planches à lavis. Le général Salanson commandait l'École en 1876. La planchette à livres est naturellement l'*hypo-bussy*.

Une table mobile, sur laquelle on pose les objets communs à la salle et que l'on nomme la *banale*, parce qu'elle appartient à tous. Cette table supplémentaire s'appelait autrefois le *coffin*, parce qu'elle fut placée dans les salles, en 1861, par le général Coffinières. Elle était munie d'un cadenas et destinée à renfermer l'argent de la salle, défense absolue étant faite alors aux Élèves de fermer leurs tiroirs à clef. L'armoire du casernement, ou *coffin* actuel, était désignée par le mot *bahut*.

Le gros mobilier de travail comprend encore une bibliothèque et une armoire mobile pour les modèles de machine et de stéréotomie : le *coffin de stéré*.

Le *corio* est une petite fontaine en bois, avec filtre intérieur, accompagnée d'un bassin : l'*hypo-corio*. Il est dû à Coriolis, directeur des études en 1838. Le couvercle est l'*hyper-corio*. Sur l'*hyper-corio* se plaçait l'*éblé*, soucoupe à savon récemment supprimée. Eblé était général à l'École, en 1855.

Devant chaque Élève est un bec de gaz articulé : le *rosto*. On trouvera, au chapitre *Récréation*, l'origine de ce terme. Le gaz a été introduit dans les salles d'étude vers 1860. Il ne fut d'abord installé que dans les salles nord, celles du midi conservant, pour faciliter un



Le zurlin.

essai comparatif, les lampes carcel. Nous avions ces dernières en 1864 et nous les trouvions très commodes. Elles pouvaient se transporter, sortir de la suspension, ou se placer à la hauteur voulue, au moyen d'une corde et d'une poulie fixée au plafond.

Dans les coins de la salle : à côté de la porte, deux tableaux noirs; du côté opposé, une bibliothèque pour les livres communs à tous les Élèves.

Le calorifère ou *calo*, placé dans les sous-sols, transmet son air chaud par des bouches, recouvertes d'une grille, s'ouvrant sur la partie inférieure des murs.

En été, depuis 1883 environ, grâce au colonel Zurlinden, un store garantit des rayons du soleil. Le *zurlin* est orné, par les artistes de la salle, de gigantesques dessins parmi lesquels dominent les *armes de l'École* et le *bel artilleur*, avec l'inscription *Vive l'arti !!!*

En 1895, le général André a fait placer, dans chaque salle, un petit meuble en tôle peinte, autour duquel on crache, et qui a reçu, suivant la tradition, le nom du donateur. La sagacité des Élèves s'est immédiatement exercée à lui chercher un emploi utile et l'a transformé en récipient destiné à diverses expériences d'agronomie. S'il faut même en croire quelques indiscrétions, des semis intelligents laisseraient déjà naître, dans certaines salles, l'espoir d'une abondante récolte de lentilles.



Une récolte en salle d'étude.

Chaque Élève a son *bouret*. Ce tabouret, composé d'une solide charpente massive, recouverte de cuir à l'épreuve, est réellement rembourré, quoi qu'on en pense. Nous avons nous-même vu, pendant les vacances, le cardage des crins, assez semblables à des paquets de fil de fer. Ce *bouret*, pour nous, c'est l'École. N'est-ce pas dans l'union la plus intime avec lui qu'on y passe la majeure partie du temps? Aussi avons-nous éprouvé, en le revoyant après un quart de siècle, une véritable joie. Si le Marielle, le Rémond et le Tarry, ces précieux répertoires des Polytechniciens, venaient à disparaître, on pourrait les reconstituer au moyen des *bourets*. Au crayon, à l'encre, au canif, au couteau, au fer chaud même, les noms de cent promotions y figurent pour l'éternité.

On prend des notes, à l'amphithéâtre, sur le *pierre*, cartable porté à la bretelle dû au capitaine de ce nom et qui a remplacé le *riffault*, simple carton introduit à l'École par l'ancien Directeur des études.

La salle est fournie, chaque mois, de papier, plumes, crayons, et d'un paquet de ficelle rouge. Chaque Élève doit en outre avoir son verre, un étui de mathématiques, une collection de cartons, pinceaux, godets et un encrier portatif en liège.

On trouve, sur le registre du Conseil d'administration, à la date du 26 fructidor

an XIII (13 septembre 1805), la liste suivante des objets dont les Élèves doivent être munis :

« Deux crayons; deux hampes de pinceaux; crayons; cinq godets et une soucoupe; un étui de « compas; gomme élastique; colle à bouche; deux règles; deux équerres; deux cartons d'archi- « tecte; un portefeuille. »

Plus tard, en 1832 :

« Un étui de mathématiques, 25 fr. 50; trois règles et deux équerres, 5 fr. 10; deux pinceaux « et une hampe, 2 francs; trois cartons, dont un grand et deux moyens, 4 fr. 10; godets et sou- « coupes pour le dessin, 0 fr. 70; une écritoire, 0 fr. 40; l'Élève doit être pourvu, en outre, d'un « bâton d'encre de la Chine, d'un morceau de gomme-gutte, d'une tablette d'indigo, d'une de carmin « et d'une de sépia, de crayons de Conté et à dessin. »

A ces fournitures de travail, il faut ajouter, parce qu'il est conservé dans la salle, le *gébhart*, petit gobelet en fer-blanc (le *quart* des troupiers), dans lequel on boit, à la récréation de onze heures et demie, la ration de vin octroyée sous le général Gébhart en 1892.

Les murs de la salle d'étude sont couverts de pancartes et papiers de toute sorte : emploi du temps, articles du règlement, instructions, notes diverses, caricatures. Les angles et les parties qu'on ne peut apercevoir du judas sont dits *défilés* et appelés *déserts*.

Un petit cadre, placé sous le *bussy*, renferme le nom de l'Élève. Les places sont fixées par l'autorité. Un ordre du 11 novembre 1821 disait déjà :

« *Les places des Élèves des deux divisions étant déterminées dans les salles d'étude,* « *aux amphithéâtres, à la salle de prière, à la chapelle, aux réfectoires et aux dortoirs,* « *aucun Élève ne devra changer la place qui lui aura été désignée, sans en avoir obtenu* « *l'autorisation qui ne sera accordée que sur des motifs bien fondés.* »

La salle d'étude étant l'endroit où l'on passe le plus de temps, il est naturel que nous choisissions ce chapitre pour donner, par quelques extraits, un aperçu général de la vie à l'École aux diverses époques.

« En 1806, raconte l'Élève Rieu, la journée se partageait comme suit : à « cinq heures du matin, le tambour nous réveillait dans les dortoirs, distribués en « chambrées de huit à dix Élèves; il fallait faire promptement son lit, puis être « rendu à six heures précises dans les salles d'étude pour y travailler jusqu'à « sept heures et demie; de sept heures et demie à huit heures on déjeunait, en se « promenant dans la cour de la caserne, d'un simple morceau de pain; de huit heures « à deux heures, cours ou études dans les salles; à deux heures, dîner peu gastro- « nomique dont le bouilli et les haricots secs faisaient la base presque immuable; de

« deux heures et demie à quatre heures, exercice au fusil. Enfin, de quatre heures « à huit heures, en étude; à huit heures, souper, la doublure du dîner; puis coucher; à neuf heures du soir, ordre d'éteindre les lumières et de dormir. »

Une lettre d'Auguste Comte, citée dans l'*Histoire de l'École Polytechnique* du camarade Pinet, nous montre, à peu près sans modification, le même emploi du temps en 1815.

Voici une lettre de Bosquet (promotion 1829, maréchal de France) :

« Tous les jours, douze heures de travail. A six heures du matin, les tambours « battent la diane, ce qui veut dire qu'il faut quitter le lit; dans cinq minutes, il faut « être sur pied; de là dans les salles d'étude jusqu'à huit heures. Alors, on descend « dans un réfectoire, où une demi-heure est accordée pour disséquer une cuisse « de pain frais qu'on peut humecter encore avec de l'eau fraîche.

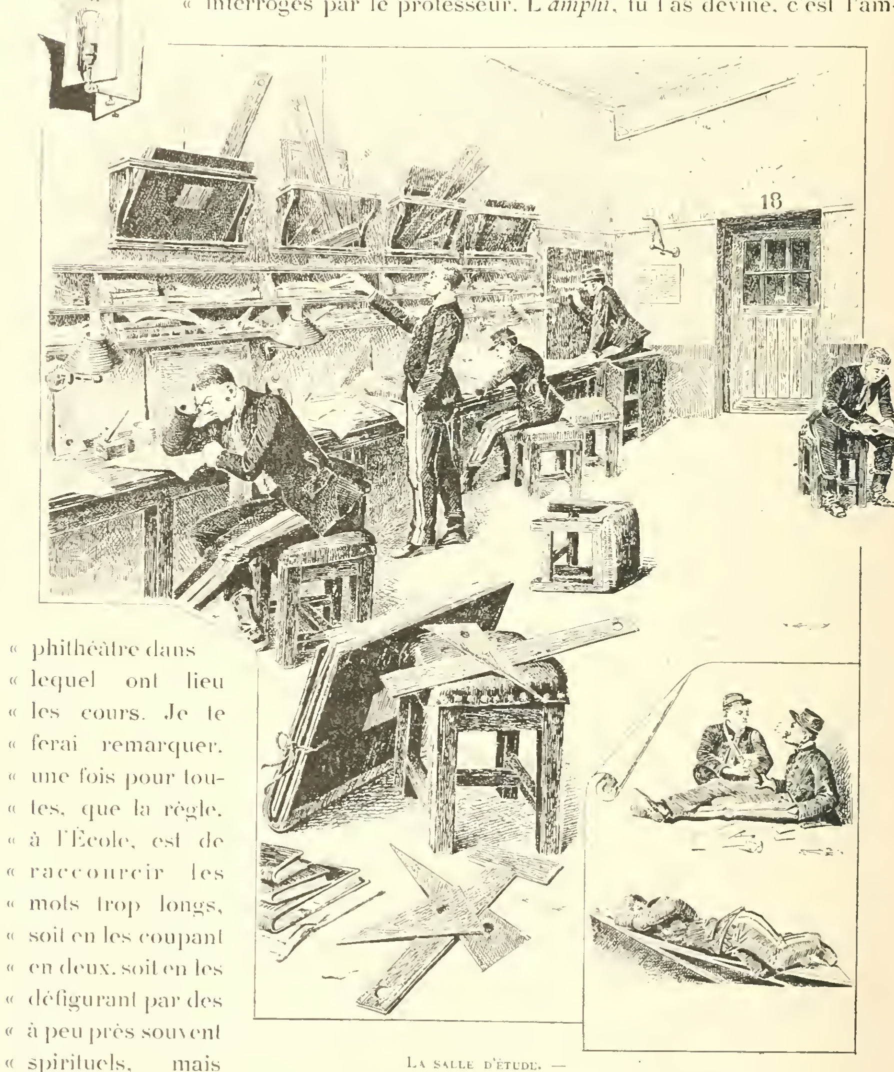
« A huit heures et demie, on se rend à l'*amphi*, où se donne la leçon d'analyse « ou de géométrie descriptive, de physique ou de chimie. En général, on n'a pas « plus de deux *amphis* par jour. Après la leçon, on rentre dans la salle d'étude, pour « *piocher* et rédiger son affaire, seulement pour cela. La distribution du temps « est fixée et indiquée sur un tableau qui se trouve dans toutes les salles; d'ailleurs, « aux heures marquées, le tambour roule, et il faut, sous peine d'une ou deux « consignes, abandonner le travail qu'on a commencé pour en prendre un autre. « On dîne à deux heures et demie, et l'on ne rentre dans les salles d'étude qu'à « cinq heures.

« Notre division, celle des *conscrits*, est, comme celle des *anciens*, divisée en « quinze pelotons de huit Élèves. Chaque peloton a sa salle d'étude, son casernement, un dortoir particulier; à sa tête, se trouve le chef de salle, le sergent. Il a « la première place aux salles d'étude; aux amphithéâtres, le bout du banc; c'est « lui qui transmet aux camarades les ordres du général; il réunit les listes de « demandes de prolongations; de demandes pour les repas du mercredi et du « dimanche; de comptabilité pour les ports de lettres, etc...

« Notre grade ne nous donne sur nos camarades d'autres avantages que ceux « de braver la consigne jusqu'à neuf heures du soir, le mercredi et le dimanche; « de les représenter au cabinet du sous-inspecteur de service, lorsqu'un ordre du « jour est à communiquer. J'oubliais d'ajouter que nous devons veiller à ce que « les lumières soient éteintes à dix heures dans le casernement, ce qui veut dire « que lorsque le dernier couché a laissé, par mégarde, sa chandelle allumée, au « dernier coup de tambour, le sergent se lève en chemise, pour l'éteindre, ce qui « ne manque pas d'être fort intéressant. »

Donnons enfin la description de la vie actuelle, faite dans *Nos Grandes Écoles*, par le camarade Albert Levy :

« Nous nous levons le matin à six heures au son du clairon ; à six heures et » demie, nous nous trouvons dans nos salles d'étude où nous préparons, en vue de « l'*amphi* du jour, les matières sur lesquelles nous pouvons être « interrogés par le professeur. L'*amphi*, tu l'as deviné, c'est l'am-



La salle d'étude. — La surface développable.

« phithéâtre dans « lequel ont lieu « les cours. Je te « ferai remarquer, « une fois pour tou- « tes, que la règle, « à l'École, est de « raccourcir les « mots trop longs, « soit en les coupant « en deux, soit en les « défigurant par des « à peu près souvent « spirituels, mais « toujours bizarres.

« A huit heures et demie, premier déjeuner, composé presque régulièrement « d'une tasse de lait ou d'un morceau de fromage (gournay ou roquefort).

« L'*amphi* ne commençant qu'à neuf heures, on a le temps de *griller une sèche*
« (fumer une cigarette). L'Administration entretient, dans un coin de la cour, un
« bec de gaz toujours allumé auquel nous enflammons nos cigarettes et nos pipes :
« c'est le *rosto*.

« A neuf heures, chacun doit être à l'*amphi*, à la place qui lui a été assignée
« une fois pour toutes. La leçon dure une heure et demie. A dix heures et demie,
« nous remontons dans les salles. Une heure est consacrée à l'étude de la leçon
« que vient de faire le professeur. De onze heures et demie à deux heures, mani-
« pulation de chimie ou de physique, ou séance de graphique; dans ce dernier
« cas, les équerres, compas, règles s'en donnent à cœur joie. Le sujet de l'épure
« est affiché dans chaque salle et, de crainte que les Élèves ne prennent pour
« modèle le travail de l'un d'eux, chacun doit traiter le problème graphique dans
« des cas différents. C'est le sort qui détermine la besogne de chaque Élève.

« Enfin il est deux heures! L'heure impatiemment attendue du repas et du
« repos... relatif. Nos estomacs crient la faim, sans toutefois se désintéresser de
« la nature et de la qualité des mets. Depuis le matin, le menu est affiché sur la
« *planche aux topos* et le plat du jour a été l'objet des plus vifs commentaires dans
« chaque salle.

« Nous déjeunons et nous nous répandons ensuite, qui dans les salles de
« billard, qui à la bibliothèque, qui dans les *binets* (cabinets) de musique... Les
« marcheurs arpentent à grands pas la vaste cour par groupes de deux, de
« trois, et devisent de l'École, de leurs notes d'examen, de la sortie
« prochaine...

« C'est pendant cette longue récréation qu'ont lieu les exercices militaires,
« les leçons obligatoires d'escrime, de gymnastique, d'équitation, ainsi que les
« leçons facultatives de musique et de danse.

« A cinq heures, une sonnerie de clairon nous invite à regagner nos salles. De
« cinq à sept, étude. C'est durant cet intervalle qu'ont lieu les interrogations ou,
« pour employer le mot propre, les *colles*. De sept à neuf, suivant les jours, dessin
« d'imitation, leçons de littérature, d'histoire ou d'allemand.

« Nous soupons à neuf heures. Repas substantiel, dont le gigot et les haricots
« au jus, ou bien le filet et les épinards forment le plus bel ornement. A
« neuf heures et demie, chacun doit se tenir immobile au pied de son lit, afin de
« répondre « Présent! » à l'appel du *basof* (adjudant de service). Dix heures! Un
« *tapin* pénètre dans chaque *casert* (casernement) et éteint le bec de gaz.

« La monotonie de cette existence studieuse n'est troublée que deux fois par
« semaine, le mercredi et le dimanche, jours de sortie. »

Dans les premières années, chaque salle d'étude comprenait une brigade. Les fonctions principales du chef de brigade étaient « de tenir chaque jour le rôle des
« Élèves présents aux cours : de se trouver avec eux dans les salles et laboratoires

« particuliers : de leur aplanir les difficultés qu'ils éprouvaient dans leurs « opérations, en leur donnant les explications nécessaires ».

Les chefs de brigade furent d'abord choisis parmi les Élèves ayant accompli leurs trois années d'études ; on les prit, plus tard, dans les premiers de la promotion. La partie du règlement de police intérieure qui les concerne est fort étendue. Après de longues exhortations et une énumération complète des qualités morales que réclame leur emploi, on leur imposait des fonctions relatives à l'instruction, à la police et à l'administration.

« *Ils délivrent les bons généraux pour les fournitures de toute espèce, président* « *à la distribution et veillent à l'économie dans la consommation. Ils sont chargés de* « *maintenir l'ordre et le silence dans les salles et peuvent même infliger les arrêts à* « *ceux qui n'auraient pas égard à leurs avertissements. Enfin, ils doivent inspecter le* « *travail graphique, en indiquer les défauts, et faire l'office de répétiteurs pour* « *toutes les leçons de mathématiques. Ils s'assemblent une fois par décade chez* « *le Directeur, pour y rendre compte de la marche de l'instruction et du travail,* « *proposer ce qu'ils croient avantageux aux Élèves, ou la réforme des abus, etc...* »

Malgré l'autorité dont ils étaient investis, ces chefs de brigade ne pouvaient réussir à assurer la tranquillité et la discipline dans les salles.

« Il arriva pourtant une fois, dit Fourcy, qu'un chef de brigade mit un Élève « aux arrêts. Le Directeur s'empressa d'en informer le Conseil, qui fit témoigner « sa satisfaction à celui qui avait donné cet exemple de fermeté. »

On leur octroya des titres et des insignes militaires qui n'ajoutèrent rien à leur utilité sous le rapport de la discipline ; enfin, en 1804, la surveillance et la police furent confiées à des officiers.

Aujourd'hui, les chefs de salle, successeurs des chefs de brigade, ne sont plus chargés que des rapports avec l'Administration.

— Les ordres du Commandement sont portés à la connaissance des Élèves par l'affichage sur la *planche aux topos*, ou aux circulaires. Cette mesure a été introduite, vers 1890, par le colonel Decharme. Antérieurement, toute communication de l'autorité était transmise aux chefs de salle par le capitaine ou l'adjudant de semaine. Les tambours parcouraient le long corridor, ouvrant brusquement les portes et criant : *Salle binet! Salle binet!* ce qui voulait dire : Chefs de *salle*, rendez-vous au ca*binet* de service. Majors, fourriers et sergents se hâtaient d'agrafer leur col, de boutonner le *berry* et se précipitaient au *binet de ser*.

Pendant que l'adjudant, au milieu du cercle, faisait la communication, certains farceurs en profitaient quelquefois pour donner carrière à leurs instincts malicieux et transportaient adroitement, au milieu même du cabinet de service, *bourets*,

hypo-corios, paniers et balais, pris ou chipés un peu partout. On devine sans peine la tête de l'adjudant, lorsque le cercle était rompu.

Le règlement intérieur concernant les salles porte, avec beaucoup de développements, que les Élèves doivent s'y livrer exclusivement à leurs études. Il défend d'y faire sa toilette, d'y dormir, d'y prendre une posture inconvenante et même de quitter sa place pour tout autre motif que celui de travailler auprès d'un camarade ou au tableau. Il s'étend longuement sur la régularisation du travail : mettre en ordre ses notes après la leçon ; ne s'occuper que du travail graphique pendant les heures qui y sont consacrées ; ne pas s'absenter plus de cinq minutes ; ne conserver dans les casiers ou les tiroirs aucun objet prohibé ; ranger à leur place les cartons, règles, équerres, godets, papiers, fermer enfin le tiroir de sa table avec un bon cadenas. — Comme tout change, pourtant ! Nous devions autrefois le laisser ouvert, sous peine de punition.

La recommandation de mettre en ordre ses notes après chaque leçon remonte à l'époque la plus reculée.

Cette question de notes a du reste, de tout temps, exercé la sagacité du Directeur des études. Il est prescrit aujourd'hui d'apporter aux examinateurs les brouillons d'amphithéâtre.

En 1823, on avait voulu forcer les Élèves à apprendre la sténographie. N'y prenant aucun goût, ils n'y faisaient aucun progrès. Un loustic s'avisa un jour, avant la rentrée du professeur, d'écrire sur le tableau, en caractères sténographiques, le mot *charlatan*. La plaisanterie eut un plein succès ; le cours finit par être supprimé.

La lecture des multiples prescriptions énumérées plus haut fait involontairement songer au dicton bien connu : les règlements sont faits pour ne pas être observés. Ainsi, par exemple, on se débarbouille au *corio*, pendant l'étude du matin ; on *pique un chien*, lorsqu'on a sommeil ; on prend les postures les plus inédites ; l'ordre laisse souvent à désirer ; on se livre enfin à certaines opérations n'ayant, avec l'étude, que des rapports très éloignés, comme la course à la rouge, ou la fabrication du chocolat. Pour cette dernière cuisine, on choisit généralement la matinée : on sait que le jeûne est assez difficile à supporter, même pour un estomac polytechnicien. La casserole est installée sur un petit fourneau chipé au laboratoire et alimenté par le gaz du *rosto*, au moyen d'un tube en caoutchouc. Le plus gourmand surveille la cuisson, prépare les verres des *cocons* de salle et sert à point. Autrefois nous ne faisions généralement pas de chocolat dans les salles, mais plutôt du vin chaud. Nous nous servions, comme récipient, des ballons de laboratoire ; on utilise aujourd'hui le *gébhart*. Les *chiens* sont ordinairement *piqués* dans les déserts. En hiver, on s'étend près de la bouche du calorifère.

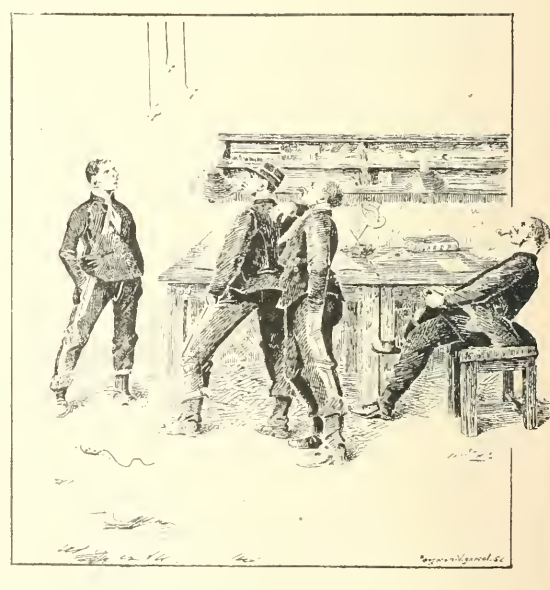
De notre temps, nous nous allongions sur les *surfaces développables* construites avec les immenses cartons qui remplaçaient la planche à dessin. Ces cartons,



Le chocolat.

inclinés sur le sol, et appuyés les uns sur les autres, formaient une série de plans tangents à une surface courbe, qui était le corps du dormeur. Jamais matelas, ni sommier élastique, ne valut la *surface développable.*

La *course à la rouge* est une des distractions les plus anciennes et les plus en faveur. On coupe un morceau de ficelle. A l'une des extrémités on fixe une boulette de papier mâché, qu'on lance au plafond; elle s'y attache, avec un peu d'habitude, et le fil pend dans la salle. Le feu mis alors au bout libre, la course à la flamme commence. — Combien de temps durera-t-elle? Les paris s'engagent. Il y a des points difficiles à franchir : des nœuds, des parties mouillées. Que de péripéties! — On peut remplacer la boulette par un gros clou de *bouret* retenu entre un sou et une enveloppe de papier. La réussite exige plus d'adresse, mais quelle joie lorsque la flamme, atteignant le papier, l'incendie et fait tomber le sou, laissant au plafond une large tache fuligineuse! Une variété de la *course à la rouge* entre plusieurs camarades consiste à avoir chacun sa ficelle. Le feu est mis à toutes en même temps, au signal donné par l'arbitre.



La course à la rouge.

Un usage qui paraît aujour-

d'hui perdu, c'est celui des *topos* circulant dans les salles. Le *topo* est une circulaire, un avertissement, une chose écrite enfin, destinée à être portée à la connaissance de la promotion. Il est généralement affiché sur la *planche aux topos;* mais, lorsqu'on veut obtenir un effet immédiat, ou le cacher à l'autorité, on se le passe de la main à la main et de salle en salle. C'était, à notre époque, le mode le plus usité. Quand une salle avait pris connaissance du *topo*, un Élève, s'armant de son *bouret* comme d'une catapulte, en appliquait trois coups contre la cloison de la salle voisine pour demander un camarade. Afin d'éviter l'adjudant, tous deux se rendaient alors séparément aux *longchamps* (lisez waterclosets) où s'opérait, sans danger, la transmission.

C'était pendant les longs jours de consigne générale que les *topos* circulaient avec le plus d'abondance, s'augmentant de dessins, de poésies, de réflexions philosophiques ou saugrenues, se froissant, se salissant, se déchirant, transformés, à la fin, en un énorme paquet de loques, loques accueillies pourtant avec enthousiasme, loques excitant toujours la plus vive curiosité. Et quelle aubaine pour les artistes! Nous revoyons encore les élucubrations délicates ou échevelées de notre ami de la Fresnaye, aujourd'hui lieutenant-colonel d'artillerie; de l'Ingénieur Vanderheym et de son camarade de salle le commandant du génie Caruel; de notre futur amiral Palma Gourdon, ce vaillant qui, le 15 février 1885, fit sauter, avec son torpilleur, près de Sheïpoo, une frégate tonkinoise.

Dans le but d'éviter une punition, si le *topo* tombait entre les mains de l'autorité, certaines salles, vers 1857, avaient pris l'habitude de les signer d'un pseudonyme. C'était généralement un rébus qui s'attachait ensuite à la salle comme surnom. Ainsi il y avait les salles: χ.100.β.c. (qui s'embête assez) — m.e.d.d.s. (aimee des déesses) — φ.R (fière) — φ(d). (fidèle), etc... Cette dernière salle avait pour sergent Sadi Carnot.

Sous la Restauration, les délibérations entre Élèves amenèrent souvent des désordres graves et furent suivies de conséquences regrettables. On les interdit très sévèrement et, le 29 juin 1822, un Élève était renvoyé pour avoir fait passer une circulaire.

Encore une coutume de notre époque qui a vécu: le *bahutage* du bonnet de police d'intérieur. On sait que ce fameux *police* était en drap doublé de cuir, drap et cuir séparés par un épais carton sur lequel ils étaient collés. Cet ensemble était si dur qu'en mettant un *police* neuf, on croyait enfoncer sa tête entre les mâchoires d'un étau. Or voici ce que, dès le premier jour, nous enseignaient les *anciens*.

Plonger le *police* au fond du *corio* et l'y laisser *macérer* une journée ou une nuit entière. Après ce *macérage*, la colle est délayée et le cuir peut se séparer du drap. Racler alors consciencieusement le carton pâteux. — Si l'on avait bien opéré, le *police* était devenu d'une souplesse merveilleuse: il se roulait, se mettait en poche, se lançait en bombe; on s'asseyait dessus à l'*amphi;* enfin, en hiver, les

deux calottes de cuir, rabattues sur les oreilles, le transformaient en un excellent passe-montagne. Le *police* était alors dit *bahuté*.

Quelles plaisanteries ne faisions-nous pas dans ces salles! Nous y passions tant de temps. — Que de bonnes pipes savourées, malgré la défense!

Qui de nous ne se rappelle notre major, salle 18, flambant comme une allumette! Il avait la déplorable habitude, ce major, de laisser toujours pendre un bout de mouchoir hors de la poche du *berry*. Un jour qu'il était en train de *potasser* ferme, la tête bien prise entre ses deux mains, l'un de nous manipulant une fiole d'alcool, et quelque diable aussi le poussant, en asperge le linge provocateur. Un second farceur, allumant précisément sa pipe, approche l'allumette. — Flambage subit. Cris de la salle. Mais nous étions trop près du cabinet de service : il y eut une consigne à tirer.

Ce flambage accidentel et imprévu a-t-il été l'origine des *flambages* si usités actuellement? Nous l'ignorons. Mais aujourd'hui nos *petits-conscrits*, fixant par surprise des morceaux de papier sur le dos d'un camarade, le flambent ensuite comme un poulet.



Petit souvenir rétrospectif. Nous chantions une fois *Robert le Diable*. Entraîné et sans méfiance, nous lancions à tue-tête le fameux

Malheur sans égal!
D'un sort infernal
L'ascendant fatal
Me poursuit et m'opprime!

lorsque tout à coup : Pan pan pan. Encore une consigne; mais elle n'était pas, cette fois, à tirer entre tous. Nous l'avons déjà dit : nous étions trop près du cabinet de service.

Autre bagarre. Nous avions l'habitude, lorsqu'un de nous sortait de la salle, de prendre, sur le *riffault*, les verres des camarades : l'eau du *corio* étant trop chargée de microbes, nous nous alimentions exclusivement au gros robinet du corridor. Certain soir, pendant la longue étude de quatre heures, un de nos pieds se trouvant par hasard hors de la demi-botte réglementaire, un loustic emporte la chaussure et nous la voyons, un moment après, reparaître sur le *riffault*, trônant comme une outre pleine au milieu d'une couronne de cristal. On devine l'ovation. La botte ruisselante accrochée à la suspension, tous nos bras tirant à tort et à travers, s'élève en un clin d'œil jusqu'au plafond, inondant tout et renversant la lampe de notre major. Hurlements et trépignements. Que dirai-je de plus? Toujours même épilogue : une consigne à tirer.

Il faudrait s'arrêter là. Nous ne pouvons cependant résister au désir de raconter certaine niche faite au professeur d'allemand. Une des fenêtres de l'*amphi* où il

interrogeait le soir se trouvait justement située au-dessous de notre salle. Nous attachions un *bouret* à l'extrémité d'une corde : puis, l'éloignant du mur, à l'aide d'un système de règles fortement liées les unes aux autres, ou de manches à balais, nous le faisions osciller comme un pendule. Supprimant brusquement le support, lorsque l'amplitude de l'oscillation paraissait suffisante, le *bouret* allait briser avec fracas les carreaux de l'amphithéâtre.


Pendant la canicule.

Mais on s'amusait donc toujours dans ces salles? Certes, non. Que de longues heures passées dans le silence, à n'entendre que le bruit des plumes courant sur le papier ou l'écrasement de la craie sur le tableau! Et ces interminables études du *temps de pioche*, en plein été, alors qu'aucun cours, aucune occupation différente ne vient varier la monotonie du *potassage!* Ah! si nous nous battions, en hiver, pour la bouche du calorifère, comme nous accaparions, pendant l'été, l'appui de la fenêtre, dans l'espoir d'obtenir un peu de fraîcheur. La salle, constamment arrosée, se transformait en une mare : nous allions quelquefois jusqu'à quitter col et *berry*, mais nous risquions une consigne, car l'inflexible règlement était le même pour toutes les saisons.

Nos *antiques* ne supportaient pas mieux la chaleur que nous et l'on apprendra avec étonnement que leur tenue n'était pas aussi rigoureuse que la nôtre. Un ordre du 2 mai 1822 autorisait en effet les Élèves *à quitter leur habit dans les salles d'étude, pendant les grandes chaleurs, mais jamais la cravate, ni le gilet.* Il est vrai qu'ils n'avaient pas encore le pantalon de coutil, qui ne leur fut donné que le mois suivant (7 juin 1822). Ce pantalon gris bleuté, que nous avons porté, sous le nom de *pantalon de zinc*, était très apprécié de nous tous. Il a été supprimé en 1874. Aussi, peut-on voir maintenant, pendant les temps chauds dont nous parlons, nos jeunes camarades transformer leur salle, non pas, comme nous, en une simple mare, mais bien en un petit étang. Quant au règlement prescrivant de ne quitter ni la cravate, ni l'habit, s'il existe encore, nous pouvons affirmer qu'ils n'en ont cure : l'esprit de contradiction aidant, ils quitteraient plutôt leur chemise.






Le Magnan.

LE RÉFECTOIRE

**Installation. — Les régimes successifs.
Bifteck Laplace. — La visite des vivres. — Le Magnan.
Le menu. — Le payan.**

Refec est l'abréviation employée par les Élèves. Ils disent aussi : *le boulot*. Manger, *boulotter*, sont synonymes.

Lorsqu'on s'occupa, en l'an XIII, de l'installation du casernement, tout, jusqu'aux moindres détails, fut sérieusement discuté, et l'on retrouve, dans les registres du Conseil, la trace de ces curieuses délibérations. C'est ainsi qu'une page entière est consacrée à l'exposé des raisons propres à déterminer l'adoption du verre ou de la timbale. Parmi les considérations d'ordre moral, on fait remarquer que la timbale, étant en argent, peut tenter un employé et le rendre voleur. Comme conséquence, on se décida pour le verre ; la timbale pourtant lui fut bientôt substituée.

Comme aujourd'hui, les tables comprenaient dix Élèves. Elles étaient munies d'un tiroir dans lequel on rangeait serviette, timbale et couvert. Ce tiroir n'existe plus. Il est remplacé par un casier où chacun met sa serviette et une armoire pour les couverts et les timbales.

Les tables, en marbre, sont supportées par une charpente massive. Des bancs solides, un calorifère et une table pour le service, complètent l'ameublement du *refec*. Ajoutons, le long des murs, des patères pour les képis.

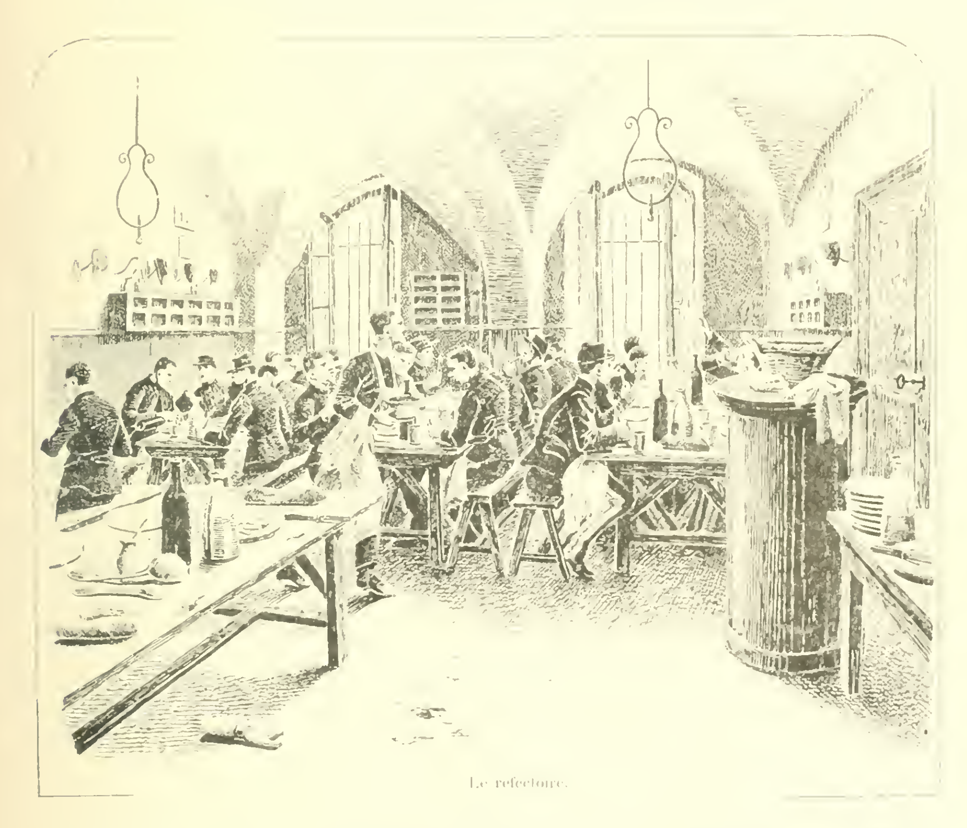
Le général Dufour décrit, comme il suit, le régime de l'École en 1807 :

« On faisait trois repas : pour le déjeuner, un morceau de pain et de l'eau à « discrétion ; à dîner, soupe, bouilli, légumes, avec un verre de vin ; le soir, la rata- « touille, et encore une goutte de vin. »

Une lettre d'Auguste Comte nous donne le régime de 1814 :

« A sept heures et demie, on va déjeuner jusqu'à huit heures. Le déjeuner « consiste en un bon morceau de pain, et il y a de plus un homme qui vend du lait « chaud ou du beurre ; avec quelque argent on peut bien déjeuner, car d'ailleurs « le pain est très beau et à discrétion.

« A deux heures, on dîne avec un potage, un bouilli et un plat de légumes, le



Le réfectoire.

« tout à discrétion ; il y a une bouteille de vin pour cinq et c'est assez, car il est si « mauvais que très peu d'Élèves en boivent. Du reste, la nourriture est aussi « bonne qu'elle peut l'être dans un établissement public ; elle vaut mieux que celle « des lycées. A deux heures et demie, on ferme les réfectoires. On va souper à « huit heures. »

Voici maintenant l'appréciation sommaire du régime à l'École sous la Restauration et quelques anecdotes historiques dues au camarade de Turenne, promotion 1823 :

« La nourriture était généralement bonne. On donnait, au déjeuner, un énorme « morceau de pain frais, presque une livre ; au dîner, on servait souvent des œufs « durs coupés en deux, un et demi pour chacun. Nous avions un camarade « d'appétit si formidable qu'on lui envoyait, de tous côtés, des moitiés d'œufs « durs. Les saucisses revenaient aussi fréquemment. Elles étaient, suivant leur « diamètre, en morceaux d'inégale longueur qu'on appelait des *guytons* ou des « *bicquelleys*. Guyton était un Élève petit et gras, Bicquelley était maigre et élancé.

« Le déjeuner du dimanche avait commencé par être, comme celui des autres « jours, un morceau de pain. En 1823, il consistait déjà en un plat de charcuterie « et un quart de vin. Cette fondation était attribuée à un général gouverneur, dont « le fils avait été très malade ou était mort à l'École. »

Donnons, par curiosité, le *menu du 7 juillet 1817, jour anniversaire de l'heureuse rentrée du Roi dans sa capitale :*

Déjeuner.	*Demi-souper pour neuf.*
Veau rôti.	Soupe.
Salade.	Bœuf.
Omelette.	Foie de veau piqué.
Ration et demie de vin.	Petits pois au lard.
	Ration et demie de vin.

Aujourd'hui, on fait, à huit heures et demie, un premier déjeuner, composé d'un aliment solide : fromage, saucisson, pommes de terre au beurre et d'une tasse de café noir. A la place du premier plat on peut, en s'inscrivant à l'avance, prendre du lait sucré.

A onze heures et demie, depuis 1892, on reçoit un quart de vin et un morceau de pain. A deux heures, on dîne : potage, bœuf et légumes, dessert.

Ce bœuf, qui a déjà servi à faire la soupe, a reçu la dénomination méprisante d'*anhydre*, privé de jus. Le légume dominant est la pomme de terre, sous forme de *frites*. Un X n'est jamais rassasié de *frites*, quoique ayant toujours droit à un *gigon*. Gigon, Élève de la promotion 1853, demandait toujours un supplément. Mais un *gigon* ne suffit pas aux bons appétits : ces excellentes frites sont si engageantes ! Un raffinement de gourmandise consistait, à notre époque, en un *gigon de frites* très chaudes, mélangées à de la confiture de groseilles ou d'azeroles.

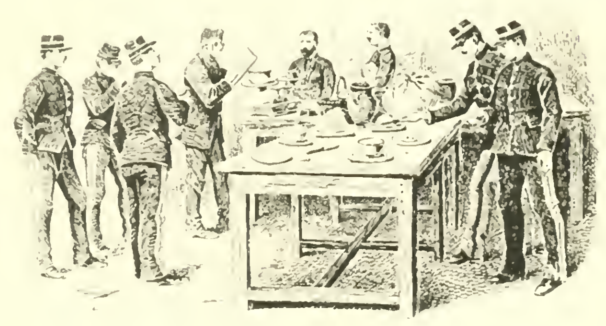


A neuf heures, souper : viande et légumes. Ajoutons un quart de vin par tête à chaque repas.

Les menus, quoique variés, se répétaient autrefois assez souvent et certains plats se trouvaient toujours accouplés ensemble : *gigot rôti et haricots au jus ; veau rôti et salade*. Ils revenaient même à jour fixe, au point que nous avions des formules mnémoniques reliant le menu aux occupations de la journée : *frites, Bacharach, linge sale*, c'est-à-dire : pommes de terre au déjeuner, cours d'allemand et remise du linge sali.

Nous avons dit que les tables étaient de dix, nombre favorable au service. On donne par exemple deux poulets par table.

On mange sans nappe, bien entendu. Les assiettes et le pain sont à discrétion. Au milieu de chaque table une gamelle, en fer battu, recevait autrefois les détritus. Nous l'appelions le *charnier;* elle devint plus tard le *cahours ;* elle est aujourd'hui supprimée. Remarquons, en passant, la forme cylindrique des soupières, le profil tronc-conique des carafes et la massive solidité des assiettes.



La visite des vivres.

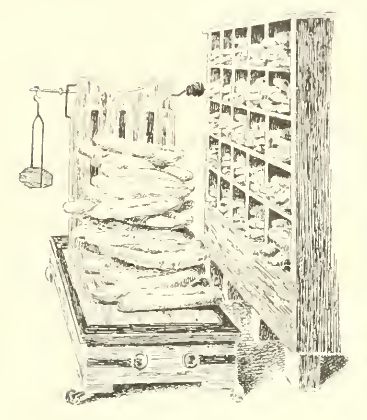
Le dimanche, les heures des repas sont maintenant : premier déjeuner à huit heures; second à onze heures et demie ; dîner à six heures. Nous avons vu qu'en 1823 le déjeuner consistait en un plat de charcuterie. Quelques années après, un grand nombre d'Élèves ayant été malades à la suite de ce régime, la charcuterie fut remplacée par un autre plat. Lorsque nous étions à l'École, le déjeuner du dimanche matin comportait un bifteck, des côtelettes ou une omelette au lard. Il était de tradition d'attribuer cette bonne chère à la veuve du savant Laplace. Aussi disait-on couramment le *bifteck Laplace*. Un autre legs avait, dit-on, servi à l'achat des cuillères à café. Au *bifteck Laplace*, nous préférions l'omelette au lard : quoique toujours très copieuse, il n'y en avait jamais assez. C'était une de nos gourmandises, ainsi que la tarte et le homard. Que de cadres d'épures faits pour les camarades en échange de leurs portions !

Une partie de notre ration de vin était souvent transformée en vin chaud, dans la salle d'étude ou au *casert*.

Depuis quelques années, le premier déjeuner se fait à huit heures : il ne comporte que le café au lait, le saucisson ou le fromage ; le déjeuner complet de

deux heures a été avancé à onze heures et demie et le dîner a lieu à six heures. On peut sortir ensuite jusqu'à dix.

La veille de chaque sortie, les chefs de salle remettent au cabinet de service la liste des Élèves désirant prendre leurs repas à l'École. Ceux-ci doivent être rendus au réfectoire cinq minutes au plus tard après l'heure fixée pour les repas; on les réunit par division en complétant les tables.

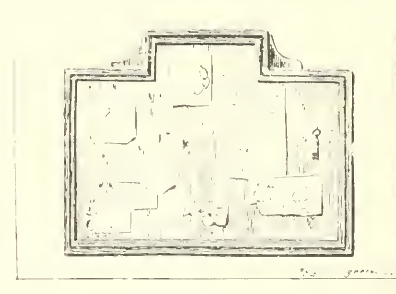


La panneterie.

La nourriture de l'École, quoi qu'en puissent dire quelques mécontents, est généralement bonne. Les marchés sont l'objet de la plus scrupuleuse attention et les réceptions journalières sont soumises, comme dans les corps de troupes, au plus méticuleux examen.

Chaque matin à sept heures, la visite des vivres est faite par le major en second, assisté du capitaine de semaine et de deux Élèves, un par promotion, conduits par un adjudant. La Commission se rend dans les cuisines où sont préparées, par les soins du préposé aux vivres, les fournitures du jour. Elle goûte le lait, les confitures, les desserts, examine les légumes et les diverses denrées en présence des fournisseurs; fait peser les pains, rejetant ceux qui ne sont pas assez cuits, et la viande de boucherie, que le major inspecte avec soin. Signalons, en passant, l'antiquité de la balance : son fléau porte le millésime 1652.

L'administration des vivres est sous les ordres du préposé, surnommé, par les Élèves, le *Magnan*. Il s'appelle *magnan*, disent nos érudits, parce qu'il nourrit les *cocons*. Les *cocons* sont les camarades de promotion, et le magnan, dans le Midi, est le nourrisseur des vers à soie. Nous croyons l'étymologie plus simple. En 1833, l'annuaire porte le nom de Pandellé, pourvoyeur. On demandait déjà *la tête à Pandellé*, lorsqu'on était mécontent du menu. Un de ses successeurs s'est appelé Magnan ou Le Magnan et ce nom s'est perpétué.



La planche aux topos.

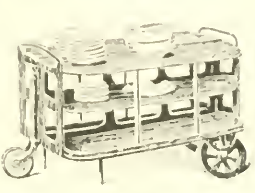
École Polytechnique.
Menu du Mardi 31 Mai 1892
Déjeuner
Saucisson cuit
ou lait sucré
Café noir
Dîner.
Potage gras
Bœuf sauce piquante
Pommes frites.
Fraises
Souper.
Poulet au riz
Asperges à l'huile

Le menu.

Quoi qu'il en soit, le *Magnan* a souvent excité des tempêtes, et, lorsque les

sous-sols voûtés des réfectoires retentissaient du terrible cri *La tête au Magnan!* il ne trouvait pas de coin assez obscur, ni assez éloigné, pour se mettre à l'abri de la bourrasque. Maintenant, nos *petits-conscrits* ne crient plus : *Sa tête!* Ils gueulent : *Sa hure!* La civilisation fait des progrès.

Le *Magnan*, ou commis d'administration préposé aux vivres, représenté à son bureau, est M. Thilly, mort à l'École en 1893. Il nous conduit naturellement au menu. Le menu du jour est affiché, dès le matin, sur la *planche aux topos* déjà nommée. Nous donnons ici un vrai menu calligraphié par M. Thilly. Il nous rappelle ceux qu'un de nos camarades avait eu la patience de collectionner et dont il forma, à la fin de l'année, un intéressant et original petit bouquin.

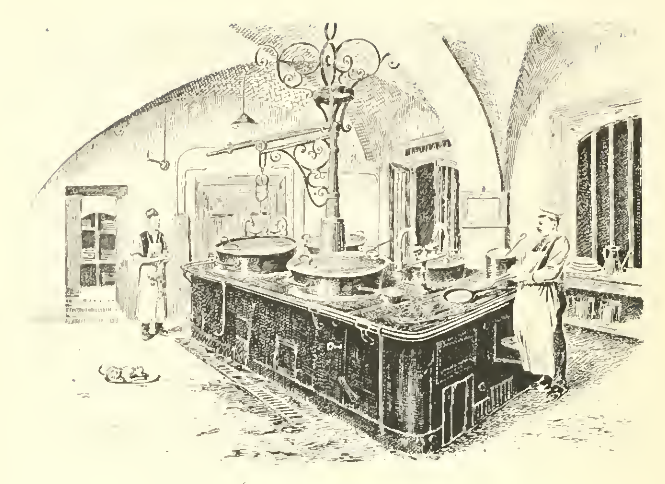


Le payan.

Voici maintenant le *payan*, dû au capitaine de ce nom qui l'a fait construire. C'est un petit chariot métallique servant à transporter les plats, de la cuisine au réfectoire.



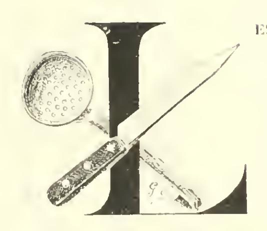
La balance à viande.



La cuisine.

LES CUISINES

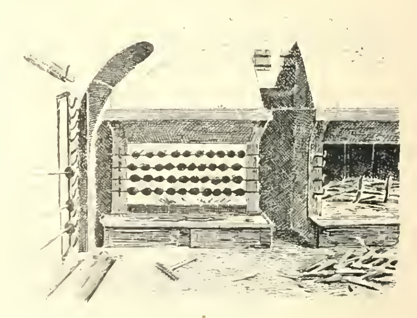
Au plus gourmand de la promotion.



Les cuisines sont situées dans les mêmes sous-sols que les réfectoires. On voit, sur notre dessin, la disposition du fourneau principal, avec son élégante colonne centrale en fer forgé, ses becs de cygne en cuivre jaune et ses vastes bassines de cuivre rouge. Autour de la cuisine sont installées les dépendances.

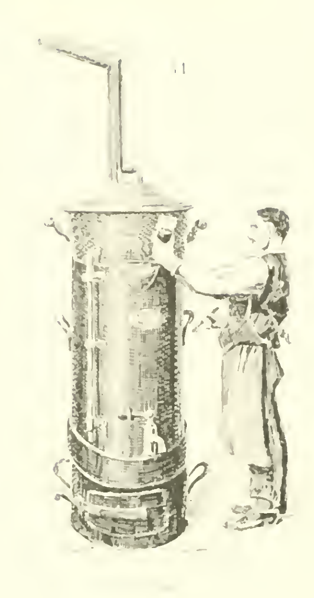
La *cave*, accompagnée d'une pièce où le sommelier met le vin en bouteilles.

La *rôtisserie*, avec ses deux grandes cheminées. C'est là qu'on fait flamber les poulets devant d'immenses feux de bois. Chaque broche en supporte une dizaine : on peut en faire rôtir à la fois quatre-vingts. On y prépare aussi, les biftecks, après les avoir disposés dans une double grille que l'on dresse verticalement et qu'on retourne en temps voulu. Ce perfectionnement est dû au général Galimard (1880-83). C'est de lui encore que datent le *payan*. et l'installation,



La rôtisserie.

dans les bassines, d'un système de grilles destiné à la friture des pommes de terre, de nos chères *frites*. Le *four à sole tournante* sert pour les poissons et les gratins. Le *percolateur* est installé dans la même pièce. Le garçon chargé de la préparation du café était autrefois appelé le *cardinal*; c'est aujourd'hui le *père colateur*.



Le père colateur.

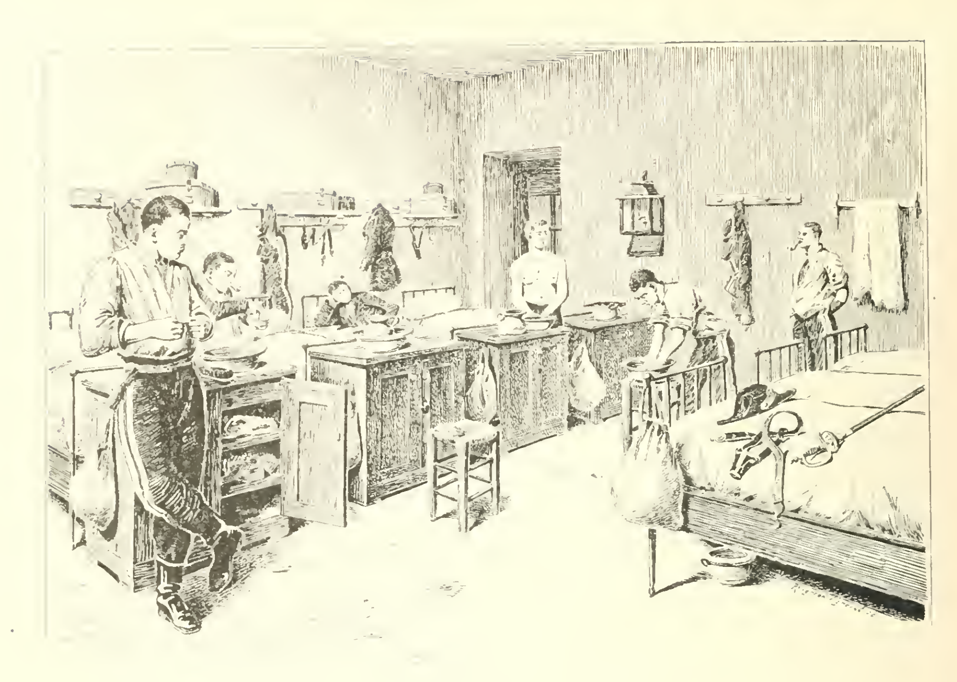
Le service de la cuisine se compose de : deux chefs, alternativement de semaine, un sommelier, un employé au café et six garçons de cuisine. On voit que d'importantes améliorations, relatives à la nourriture, ont été réalisées.

Le four à sole tournante.

En 1892, on essaya de donner aux Élèves un plus grand nombre de plats, en diminuant les portions. Le veau rôti et la salade, par exemple, étaient remplacés par : veau rôti demi-portion d'épinards, demi-portion de salade. Ce système, trop compliqué pour le service, n'a pas donné de résultats pratiques permettant de le continuer.



Le sommelier.

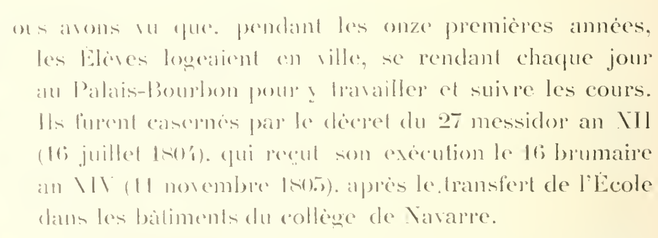


Le casert.

LE CASERNEMENT

A mon Camarade HARANG, lieutenant-colonel d'artillerie, mon binôme à l'École d'application de Metz.

Description du casernement. — Ameublement. — Règlement. — Délassement. — Sublimer au casert. La matinée du dimanche.



Nous avons vu que, pendant les onze premières années, les Élèves logeaient en ville, se rendant chaque jour au Palais-Bourbon pour y travailler et suivre les cours. Ils furent casernés par le décret du 27 messidor an XII (16 juillet 1804), qui reçut son exécution le 16 brumaire an XIV (11 novembre 1805), après le transfert de l'École dans les bâtiments du collège de Navarre.

Les casernements, d'où l'on a fait *casert*, occupent les deuxième et troisième étages du Pavillon. Ils contiennent, suivant leur conformation, de huit à dix Élèves.

Leur ameublement a toujours été très sommaire. Le compte rendu de la séance du 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805) porte :

« *Objets de chambre et d'ameublement*

« *Il y aura dans chaque chambre une fontaine en grès revêtue d'osier avec* « *robinet d'étain et une terrine dessous. Un verre et une cuvette. Un vase de nuit.* « *Il y aura, pour le service des chambres, un flambeau en cuivre à pied retourné.* »

Voici le règlement et les usages du dortoir pendant les premières années de l'internat :

La place de chaque Élève était fixée.

A cinq heures du matin, le tambour battait la diane. Chacun était chargé à tour de rôle d'allumer la chandelle qui éclairait le casernement. Dufour, promotion 1807, raconte qu'étant rentré à l'École après ses camarades, il se chargea, pendant tout l'hiver, d'allumer la chandelle et fut, pour cela, pris en affection par la chambrée.

Les Élèves devaient immédiatement faire leur lit et Dufour raconte encore que l'adjudant, un grenadier de Saint-Jean-d'Acre, l'avait en grande estime, parce que chaque matin, en rentrant dans le dortoir, il trouvait sa chandelle allumée et son lit fait. On pourrait en conclure qu'il n'en était pas toujours ainsi dans les autres casernements.

A six heures, tout le monde devait être rendu dans les salles d'étude. On se couchait à huit heures et demie, après le dîner et, à neuf heures, on éteignait les lumières. Ces habitudes n'ont pas varié depuis l'origine de l'École.

Les effets, comme dans les casernes, étaient rangés sur des planches.

Les Élèves devaient les entretenir, ainsi que leurs armes, en bon état de propreté : « *polir le fusil, cirer la giberne, recoudre les boutons de guêtres...* »

Voici maintenant une description du casernement vers l'année 1840 :

« Un long corridor partage en deux parties le bâtiment. A droite et à gauche « sont les chambres, qui ont, pour tout ornement, huit ou dix lits en fer, formés de « deux matelas et d'un sommier. Au pied de chacun de ces lits est placée une « table de nuit formant armoire, couverte d'un marbre Sainte-Anne, où se placent « la cuvette et le pot à eau. Le long du corridor du casernement, à gauche et à « droite, règnent des tablettes qui servent de chausserie, s'il faut en juger par la « multitude de bottes et de souliers qui s'y pressent. » (*Les Écoles royales de France*, par Alexandre de Saillet.)

L'ameublement des *caserts* est aujourd'hui le suivant : chaque lit en fer contient deux matelas, une paillasse ou un sommier, un traversin, une paire de draps et deux couvertures. Il lui est adjoint un tabouret en osier et une petite descente de lit, le *faré*, due au général de ce nom.

Au pied du lit, une armoire à deux battants, recouverte d'un marbre, renferme les effets d'habillement et de lingerie : on l'appelle le *bahut*. Ce terme existait déjà avant notre arrivée à l'École et remonte probablement à une époque reculée. On

emploie aujourd'hui, par erreur, le mot *coffin*, qui doit être restitué à la *banale*, comme nous l'avons dit au chapitre *Salle d'étude*.

On a supprimé, depuis quelques années, les rideaux blancs rayés de bleu qui entouraient chaque lit. Cette disposition n'existe plus qu'à l'infirmerie.

Extrait du Règlement :

« L'armoire placée au pied du lit de chaque Élève devra toujours être fermée par un bon cadenas.

« Les Élèves rangeront leurs effets de la manière suivante : Dans l'armoire : les objets de toilette dans le tiroir du haut. Un pantalon de grande tenue et une tunique de sortie sur la première planche. Le linge blanc, le col et les gants, case du bas à droite.

« Hors de l'armoire : la cuvette contenant le pot à eau sur l'armoire. »

A la tête du lit, à la hauteur de la main, une planche supporte la *boîte à claque* placée l'étiquette en avant et, au-dessus, la boîte à képi.

L'épée est posée au-dessous, sur des crochets, la poignée à droite du déposant.

Les serviettes de toilette, déployées et tendues sur la barre du pied du lit. — Le linge sale, dans un sac suspendu à un crochet fixé à l'armoire. — Les chaussures sales, auprès du tabouret et dans la ruelle.

A la fontaine en grès revêtue d'osier, on substitua, vers 1838, le *corio*, supprimé vers 1880 et remplacé par un pot à eau, le *pourrat*, du nom du général commandant alors. La cuvette est l'*hypo-pourrat* (hypo, au-dessous). Nous nous rappellerons toujours l'impression bizarre produite sur nous, à la rentrée, par l'installation originale et sans façon du matériel de casernement. Sur le marbre du *bahut*, le pot à eau était remplacé, dans la cuvette, par... le vase indispensable qu'on se hâtait de mettre sous le lit. Ce vase a reçu des Élèves, nous ne savons pourquoi, le surnom de *souriau*.

Citons encore quelques passages du règlement :

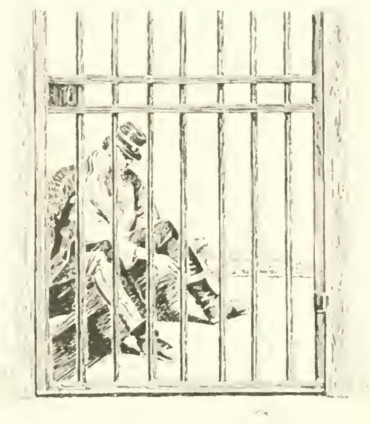
« Toutes les fois qu'un Élève s'habillera pour sortir de l'École, l'habit et le pantalon de petite tenue qu'il quittera seront accrochés à son lit, après qu'il les aura battus et brossés avec soin. — En rentrant, chaque Élève suspendra de même manière les effets qui seraient mouillés ou crottés. Les bottes ne seront jamais laissées dans le pantalon. — Le lendemain de toutes les sorties, avant l'appel de cinq heures du soir, tous les effets des Élèves, après avoir été soigneusement nettoyés et brossés par eux, devront être remis à la place qui leur est assignée. — Chaque Élève reçoit le samedi soir une provision de linge et dépose le linge sale dans son sac ; il vérifie si on lui a donné ce qu'il devait recevoir et adresse le lendemain matin une réclamation au capitaine de service s'il y a lieu. Aucune n'est admise passé ce jour. En cas d'insuffisance de linge blanc dans le courant de la semaine, l'Élève dépose sur son lit le linge à remplacer avec une note.

« Il est passé chaque jour une revue de casernement par l'adjudant de service dans chaque division et toute infraction aux articles précédents sera punie. »

Le réveil est sonné à six heures; le rappel, à six heures et un quart. A six heures et demie, tous les Élèves doivent être rendus dans les salles d'étude où les adjudants font l'appel.

Les lanternes des chambres sont allumées, en hiver, avant le réveil, par les garçons de casernement.

Il est de tradition de ne jamais bouger à la première sonnerie. Le rappel commence à tirer du lit les moins paresseux, qui se livrent à une toilette sommaire. Quelques minutes avant l'appel seulement, le mouvement acquiert une certaine activité et devient fébrile en approchant du terme fatal. A ce moment, les corridors, les *caserts*, l'escalier surtout présentent un tableau des plus pittoresques. Claquant violemment, les portes s'ouvrent et se referment avec précipitation; à demi vêtus, les retardataires franchissent, à un pas de course vertigineux, l'interminable corridor et s'engouffrent dans la cage de l'escalier. La cohue y est à son comble. La masse de la promotion entassée, formant bloc, roule comme une avalanche. Pas de cris, pas de chants; un bruit sourd et continu de tremblement de terre: on sent que l'heure va sonner. Quelques portes battent encore; les derniers font irruption et s'agglomèrent à la grappe humaine. Ils ne sont pas même chaussés et portent, entre les dents, leurs bottes par les tirants. Le *berry* sous un bras, l'autre sur la rampe, ils se laissent glisser.



Rat!

Mais l'heure sonne. Au bas de l'escalier, le clairon donne son coup de langue, et, saisissant à deux mains la porte à barreaux de fer, cherche à la refermer. Vains efforts! On n'arrête pas un torrent. Mais malheur au pauvre diable isolé; *væ soli*; il est pris là comme dans une souricière: il est *rat*. Et, pendant l'appel dans les salles, il a tout le temps, derrière la grille de sa cage, de compléter son habillement en pestant contre la consigne qui l'attend.

Cette dévalade dans l'escalier a été baptisée à l'École d'un mot expressif, qui la peint aux yeux et la rappelle merveilleusement à ceux qui jadis y ont joué leur rôle. On nous excusera de le reproduire malgré sa rabelaisienne inconvenance. On l'appelle la *chiade*.

On a vu plus haut le règlement obliger les Élèves à nettoyer et brosser leurs effets; mais il n'impose pas, comme à Saint-Cyr, le cirage des chaussures.

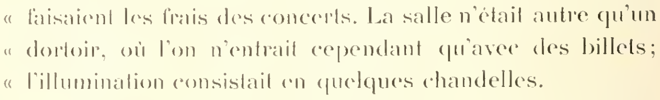
Lorsqu'une réparation est à faire: vêtement à recoudre, bouton à remettre,

elle est inscrite par l'Élève sur un petit carré de papier ou *topo* et placée sur son lit, avec l'objet à réparer.

Du temps des bonnets de police, on trouvait souvent un simple gland accompagné du *topo* explicatif : « Prière de remettre un bonnet de police à ce gland. »

Le *casert* a été, de tout temps, un endroit propice à certains délassements.

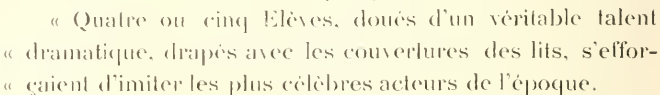
« Après le souper, qu'on expédiait en quelques minutes, » raconte le général suisse Dufour, « les concerts, le théâtre ou le bal. Quelques amateurs de musique



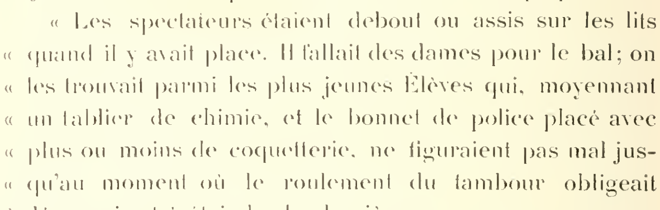
« faisaient les frais des concerts. La salle n'était autre qu'un « dortoir, où l'on n'entrait cependant qu'avec des billets; « l'illumination consistait en quelques chandelles.



La valse.



« Quatre ou cinq Élèves, doués d'un véritable talent « dramatique, drapés avec les couvertures des lits, s'efforçaient d'imiter les plus célèbres acteurs de l'époque.



« Les spectateurs étaient debout ou assis sur les lits « quand il y avait place. Il fallait des dames pour le bal; on « les trouvait parmi les plus jeunes Élèves qui, moyennant « un tablier de chimie, et le bonnet de police placé avec « plus ou moins de coquetterie, ne figuraient pas mal jus- « qu'au moment où le roulement du tambour obligeait « dames et messieurs à déguerpir et à éteindre les lumières. »

Concerts et théâtre ont depuis longtemps vécu. Le bal a persisté, la valse surtout, accompagnée sur les instruments les plus étranges, comme on le voit sur notre dessin. Nombreuses aussi sont les revues passées dans les tenues les plus diverses, les accoutrements les plus cocasses.



La revue.

Il y eut une époque où l'on ne portait, pour tout vêtement, que le baudrier d'épée en sautoir. Les plus timorés y ajoutaient les bretelles. On racontait que le général avait annulé une consigne infligée pour tenue trop sommaire dans le corridor, cas non prévu par le règlement, mais l'avait remplacée par deux autres visant une infraction à la tenue : absence de bretelles.

On les appelle des *borius*, le général Borius s'étant montré particulièrement sévère sur cet article.

De tous les plaisirs du *casert*, le plus fréquent et le plus goûté, au moins à notre époque, était le punch ou le vin chaud, pris en chantant la gaudriole et en écoutant quelques lectures divertissantes. On s'installait, pour ces petites fêtes, derrière le lit le plus défilé des vues du corridor, après avoir du reste hermétiquement appliqué, sur le judas, couvertures et rideaux. Un ballon, dérobé au labora-



Le punch au casert.

loire, servait à faire le vin chaud : quant au punch, il flambait dans une cuvette du dortoir. Couchés tout autour, sur les lits et sur le plancher, la cigarette ou la pipe à la bouche, nous lisions à tour de rôle. Vous rappelez-vous, mes chers camarades de *casert*, les *Contes drolatiques* de Balzac, qu'un des nôtres lisait avec une si merveilleuse facilité, s'appropriant si bien le vieux langage, qu'il excitait toujours, dans nos joyeuses réunions, moult rires désopilants? Nous possédons encore le précieux bouquin acheté, il y a trente ans, sous les arcades de l'Odéon, et nous ne le regardons jamais sans émotion.

La description des farces de *casert*, jouées aux conscrits par les anciens, rentrerait dans ce chapitre ; mais nous la donnons en détail dans le chapitre du *Bahutage ;* nous y renvoyons le lecteur. Il y trouvera les lits en portefeuille, les salades de bottes dans le *corio*, le percement du *souriau*, le *chambardement* du *casert*. Il y verra comment les anciens se rendent méconnaissables au moyen d'un simple bonnet de coton dont ils s'enveloppent la tête, ne laissant que deux trous pour les yeux.

Ces plaisanteries ont existé de tout temps. L'intendant général Wolf, Élève à l'École en 1830-32, a écrit dans ses Souvenirs :

« La révolution n'interrompit aucune des traditions de l'École. Au 1er janvier, « à minuit, nos anciens nous souhaitèrent une bonne année en envahissant nos « casernements et cassant nos cuvettes, etc... C'est à partir de ce jour que les « Élèves des deux promotions mis en présence se tutoient : ce tutoiement est une « des traditions les plus heureuses, elle soude les anneaux de la chaîne qui unit « les promotions entre elles, impose la camaraderie et abrège les préliminaires « de l'amitié. »

Il y a encore les mauvais tours entre camarades de promotion et du même *casert :* le portefeuille ; la bombe en papier remplie d'eau, adroitement fixée au-dessus d'une porte et inondant le premier qui rentre ; les objets divers traîtreusement glissés dans le lit : brosses, épée, bottes, cuvette ;... le mince filet d'eau

tombant goutte à goutte sur le front ou le cou du dormeur, et mille autres farces inspirées par les circonstances.

Parmi ces dernières, il en est une que nous n'avons pas oubliée et qui produisit sur nous tous une vive impression :

Le règlement permet, les jours de sortie, de se coucher avant l'appel. Un dimanche soir, F... était couché et ronflait déjà, suivant son habitude, comme un orgue de cathédrale. Une idée diabolique traversa instantanément la cervelle toujours en ébullition de B... Il saisit le sac à linge et, en coiffant brusquement le dormeur, tira de toutes ses forces sur les coulisses. Le malheureux, réveillé en sursaut, poussa un cri terrible, et nous revoyons encore aujourd'hui sa tête pâle et ses yeux hagards. Les plaisanteries de B... n'étaient pas toujours innocentes.

Rêverie. — Qui de nous ne se reconnaît, paresseusement allongé sur l'appui de la fenêtre, suivant d'un œil vague les légères spirales de la fumée? Qui ne revoit, pittoresquement découpée sur un ciel argenté par le clair de lune, la sombre silhouette du merveilleux panorama? Qui ne se remémore les heures ainsi savourées après une journée de dur travail, pendant les lourdes soirées d'été, alors que, les camarades endormis, le silence est à peine interrompu par un ronflement sonore ou par le craquement d'un lit?

A quoi pense-t-il donc, ce jeune mathématicien, en fumant ainsi sa pipe avec tant de philosophie? — A tout et à rien. A ses examens, à sa prochaine sortie, aux vacances, à la famille, au lointain pays natal. Puis, le voici brusquement revenu tout près. Derrière la coupole du Panthéon, la tour de Clovis, ou le campanile de Saint-Étienne-du-Mont, il revoit le bahut où l'an dernier il potassait ses Spéciales. Mais la pipe a brûlé jusqu'au bout ; la nuit fraîchit ; les paupières s'appesantissent. Le camarade secoue une dernière fois la cendre, ferme la fenêtre et se met au lit.

Nous avons énuméré les plaisanteries du casernement, mentionnons aussi le travail auquel certains de nous s'y livraient autrefois, car nous en croyons l'habitude complètement perdue aujourd'hui.

Travailler au dortoir, pendant le sommeil des camarades, s'appelait alors *sublimer*. L'Élève qui *sublimait* avait soin d'organiser, dans la ruelle de son lit ou dans un coin, avec ses rideaux et ses couvertures, un *désert* complètement *défilé*.

Il s'arrangeait quelquefois simplement de manière à maintenir soulevés les draps de son lit et travaillait ainsi dans cette espèce de grotte, éclairée par un morceau de bougie.

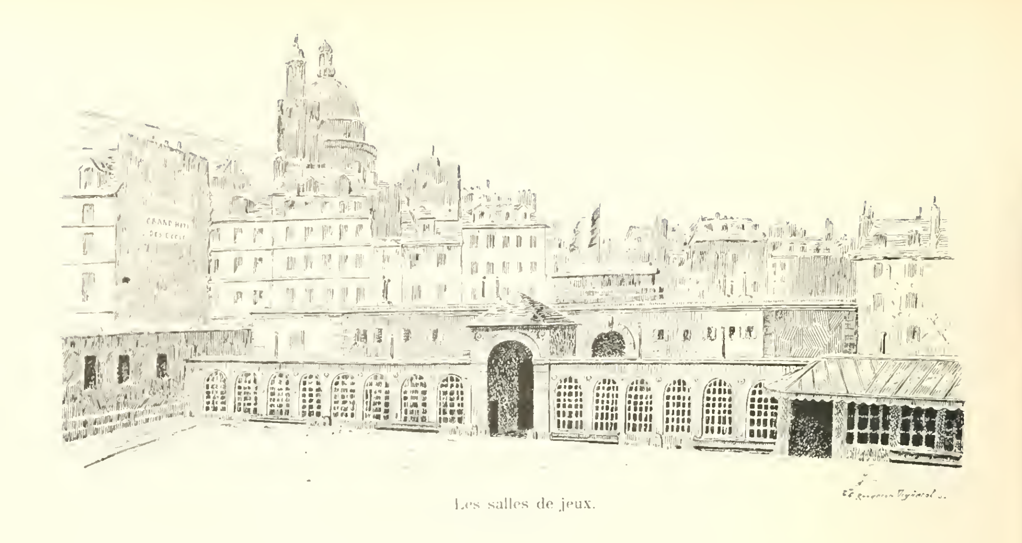
Très peu d'Élèves *sublimaient* dans notre promotion. Les *sublimeurs* devaient être plus nombreux à l'origine de l'École. Dans son rapport de l'année 1802, le Directeur se félicite de ce qu'à l'approche des examens, il s'est trouvé moins de

malades, attribuant en partie ce résultat à ce que « les Élèves ont suivi les conseils « qui leur ont été répétés de ne pas passer les nuits à l'étude ».

C'est dans la matinée du dimanche que le *casert* présente son aspect le plus joyeux et le plus bruyant. On se lève plus tard ce jour-là, un temps plus long est accordé à la toilette : celui-ci fait sa barbe ; celui-là se lave ; les dormeurs regagnent un moment leur lit ; les uns fument ; les autres chantent ; on extrait du *bahut* les vêtements de grande tenue, car il y aura revue dans la cour ou inspection dans les chambres ; les chapeaux sortent de la boîte à claque ; les poignées d'épée, les ceinturons et les fourreaux sont essuyés avec soin. Au milieu de cette gaieté exubérante, un seul camarade a la mine triste : il est consigné. Mais les autres ne le sont pas et, avec une joie d'enfant, ils se préparent à la sortie si impatiemment attendue qui leur promet quelque distraction et les reposera des études et des examens.



Rêverie



Les salles de jeux.

LA RÉCRÉATION

A mon Camarade de promotion Eugène LE COMTE, Ingénieur en chef à la Compagnie de l'Ouest.

Je te dédie ce chapitre afin d'inscrire ton nom dans mon ouvrage comme un témoignage de l'excellente amitié qui nous unit.

Cours de récréation et salles de jeux. — Distribution du vin. — Distractions. Les longchamps. — Croquis.



Il y a trois récréations : la première, de huit heures et demie à neuf heures, accompagnant le déjeuner du matin ; la deuxième, de onze heures et demie à midi, pendant laquelle on distribue un quart de vin et un morceau de pain ; enfin la grande récréation après le dîner, de deux heures à cinq heures.

Pour jouir de ces récréations, les Élèves ont la grande cour, la cour des Acacias, derrière le Pavillon, et les salles de jeux.

La grande cour était, pendant les premières années de l'École, beaucoup moins large qu'aujourd'hui, ayant ses côtés nord et sud occupés par l'ancienne chapelle et la bibliothèque du collège de Navarre. Nous en avons donné une vue dans le premier chapitre et nous avons dit que l'ancienne chapelle avait été démolie en 1842 et la bibliothèque en 1877. Face au Pavillon, contre l'avant-cour appelée *boîte à claque*, s'étendait un promenoir couvert.

Une lettre d'Auguste Comte nous apprend qu'il y avait, en 1814, une salle d'agrément :

« A deux heures et demie, on ferme les réfectoires et l'on est en récréation jusqu'à « cinq heures. Dans cet intervalle, on va à la bibliothèque qui est très belle, ou à la « salle d'agrément lire les journaux. »

En 1829, Bosquet écrit :

« *On dîne à deux heures et demie et on ne rentre dans les salles d'étude qu'à* « *cinq heures. Pendant ce temps de récréation, on peut aller à la bibliothèque. Nous* « *avons deux salles de billard, quatre jeux d'échecs, de dames, de dominos.* »

En 1830, lors de la suppression du culte religieux à l'École, on convertit en salle de jeux la chapelle des Élèves située, depuis 1814, au rez-de-chaussée de la bibliothèque du collège de Navarre. Quelques années après, les deux salles de récréation actuelles furent construites sur l'emplacement du promenoir couvert.

La cour des Acacias n'a été autorisée qu'en 1817 :

« *La cour dite des Acacias a été disposée pour servir de récréation aux Élèves.*
« *Le général aime à croire qu'aucun Élève n'entreprendra aucune espèce de* « *relations avec le voisinage extérieur.* »

Cette cour des Acacias, ainsi nommée à cause des arbres dont elle était plantée, fut transformée, vers 1840, par les constructions de l'amphithéâtre de chimie et des laboratoires et plus tard par l'installation du gymnase : elle fut alors enlevée aux Élèves.



Le rosto.

Les deux salles de récréation sont séparées par le porche d'entrée : la *route d'arêtes*, où se trouve placé le *rosto*, destiné à allumer les pipes et les cigarettes.

Sous la Restauration, il était défendu de fumer. Un ordre du 11 novembre 1821 rappelle cette défense et ajoute : « *Cela n'est pas du reste une habitude de bonne société.* »

D'après le règlement de 1832 : « *L'usage de* « *la pipe et du cigare est formellement défendu* « *dans l'établissement, ainsi que l'introduction de* « *ces objets et du tabac à fumer.* »

Le général Rostolan supprima cette interdiction : « *Il n'est permis de fumer à l'École que pendant les heures consacrées aux* « *récréations et seulement dans les cours et sous la galerie couverte.* » (Règlement de 1844.)

Comme complément de cette permission, les allumettes restant défendues, le général fit installer le bec de gaz qui porte encore aujourd'hui son nom.

Depuis 1882, un débit de tabac, où l'on trouve aussi la tabletterie et tout ce qui est utile aux fumeurs, est installé dans la cour. Il est régi par M. Bouscarat, titulaire du bureau situé rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Les heures de la grande récréation sont restées les mêmes depuis les premières années; mais l'emploi de ce temps a plusieurs fois varié. Sous le premier Empire, Rieu nous dit qu'en 1806 « *il y avait de deux heures et demie à* « *quatre heures exercice au fusil, sauf le jeudi où l'on pouvait* « *sortir dans Paris si l'on n'était pas de garde ou puni de la* « *consigne.* »

Les exercices militaires ayant été supprimés en 1815, les Élèves purent jouir de leur récréation complète et en profiter pour cultiver sérieusement les arts d'agrément.

Sous le second Empire, les séances de gymnastique, les écoles de peloton et de bataillon raccourcissaient quelques récréations. Mais, depuis 1874, les manœuvres et les exercices obligatoires en suppriment la moitié et ne permettent plus de suivre des leçons régulières d'art d'agrément. Il n'y a plus à l'École aujourd'hui que les professeurs de danse et de chant.

Le bureau de tabac.

La récréation du matin avait lieu autrefois à huit heures au lieu de huit heures et demie. En hiver, aussitôt après le déjeuner, nous nous élancions dans les salles de jeux et, massés autour du calorifère, nous entonnions à tue-tête les airs, ou plutôt les scies alors en vogue. Les chansons préférées étaient celles qui recommençaient d'elles-mêmes. Ainsi celle de l'amoureux Colin :

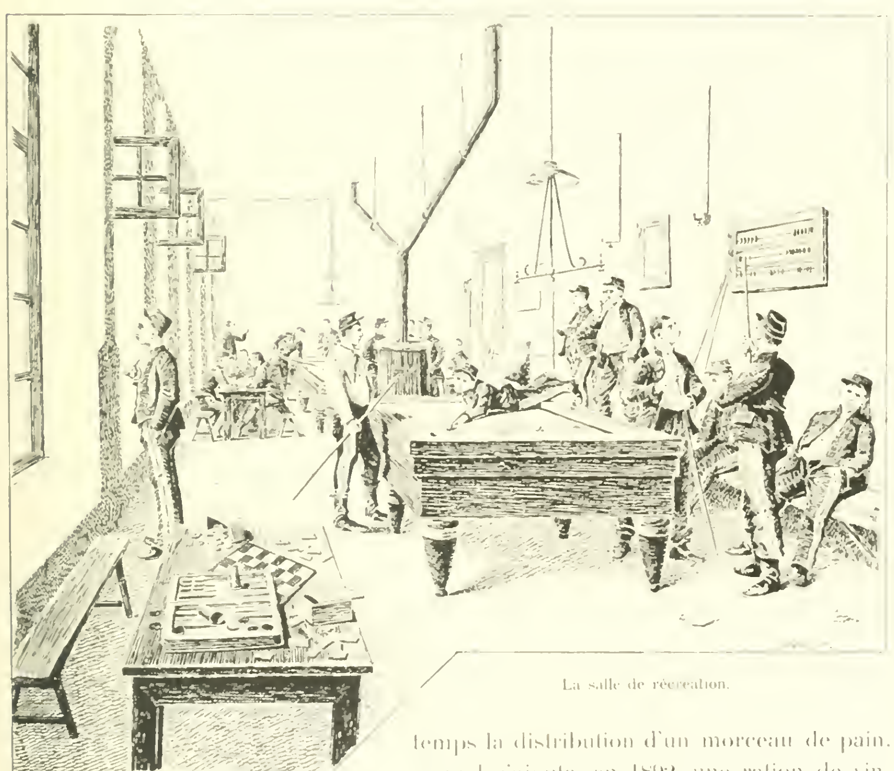
Le lendemain dans l'après-midi,
Notre amoureux Colin s'en va,
Plein d'espoir, de tendresse et d'amour,
A Lison faire sa cour.
Pour exécuter son dessein,
Il la saisit, la prend, l'embrasse,
Et dit en lui prenant la main :
Je reviendrai demain.

On prolongeait indéfiniment ce *main* avec une note de tête et l'on reprenait aussitôt vigoureusement :

Le lendemain dans l'après-midi,
Notre amoureux Colin s'en va, etc...

Ce n'était pas pétri d'esprit; cependant cette minuscule récréation du matin était un des moments les plus agréables de la journée. Nous y jetions notre gourme avant le *hard labour*.

La récréation de onze heures et demie à midi est toute récente. Elle date de 1889. Elle est due à M. Mercadier, Directeur des études, qui obtint en même



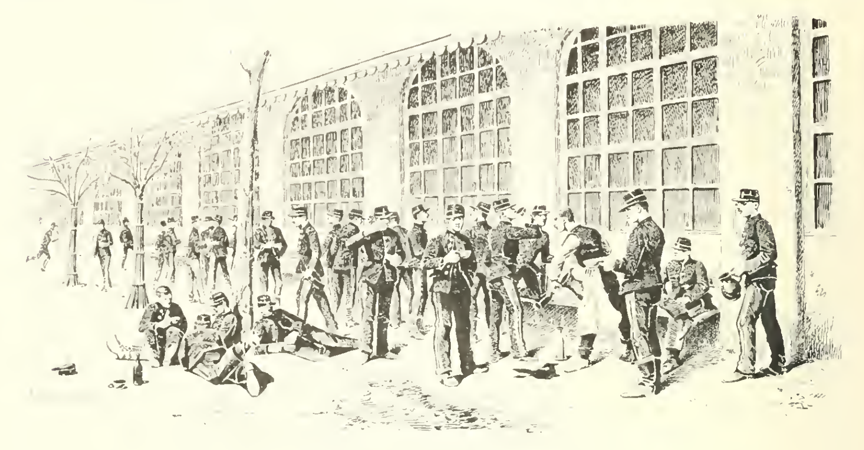
La salle de récréation.

temps la distribution d'un morceau de pain, auquel s'ajouta, en 1892, une ration de vin, sur la proposition du général Borius. Cette ration est servie dans un quart de troupe en fer-blanc à qui les Élèves ont donné le nom de *gébhart*, la distribution ayant commencé sous le général de ce nom. Celle-ci se fait, sous la véranda nord de la cour, le long de la salle d'armes.

Nous félicitons nos arrière-petits *conscrits*. Ils ne peuvent se douter combien il *faisait faim*, dans les salles d'étude, entre midi et deux heures, surtout lorsqu'on délayait de l'encre de Chine.

La grande récréation est diversement employée, lorsqu'on n'est pas de service. Il y a des fanatiques de billard, qui abrègent leur repas pour s'en emparer les

premiers et en jouir le plus longtemps possible. Remarquons, en passant, que ces billards sont à tel point monumentaux qu'il est permis, comme on peut le voir sur notre consciencieux dessin, de s'étendre dessus sans conserver un pied à terre.

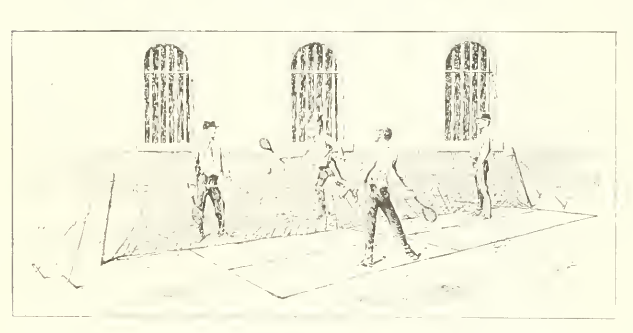


La distribution du vin.

Les dames, les trictracs, les dominos, les échecs ont aussi leurs fidèles habitués.

Enfin, depuis 1891, on a permis aux amateurs de *lawn-tennis* d'installer un jeu dans la cour des Acacias.

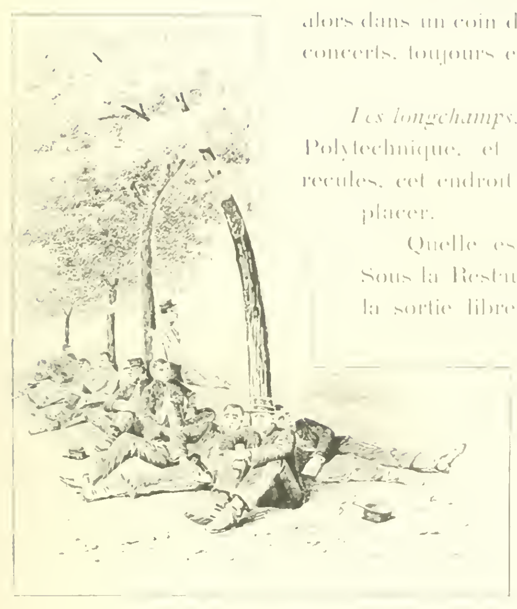
Il y a encore les promeneurs, qui arpentent la cour, par groupes, en tous sens; les *vachards*, qui lézardent au soleil en hiver ou se vautrent, en été, à l'ombre des arbres; les musiciens amateurs qui se réunissent dans les *binets;* les travailleurs enfin, qui vont à la bibliothèque ou remontent dans les salles d'étude.



Le lawn-tennis.

En été, pendant le temps de *pioche* ou de *chiade*, c'est-à-dire pendant les longues journées entièrement consacrées à la préparation des examens, une demi-heure de récréation coupe l'interminable étude du soir.

A notre époque, les chanteurs de la promotion avaient l'habitude de se réunir



Les cacéards

alors dans un coin de la cour et de donner de véritables concerts, toujours écoutés avec le plus vif plaisir.

Les longchamps. — On appelle *longchamps*, à l'École Polytechnique, et cela depuis les temps les plus reculés, cet endroit où personne ne peut se faire remplacer.

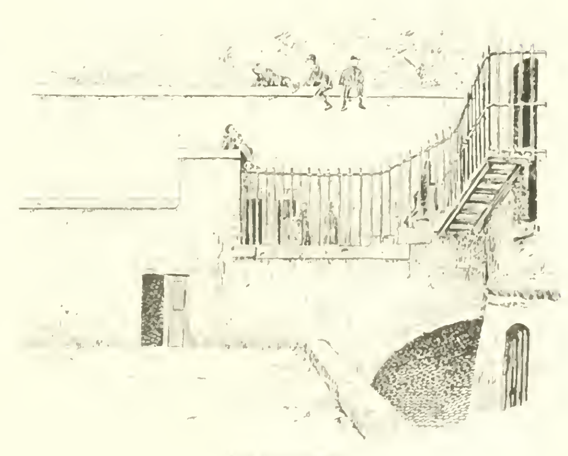
Quelle est l'origine de cette dénomination? Sous la Restauration, les Élèves ne jouissaient de la sortie libre que le mercredi et devaient se rendre, le dimanche, à une promenade commune désignée.

On sait qu'à cette époque avait lieu, à Longchamp, pendant la semaine sainte, la fameuse promenade du printemps où venaient s'étaler les nouvelles modes de la saison. Longchamp était choisi ce jour-là pour but de promenade, comme l'indique l'ordre du 3 avril 1817 :

« *Les Élèves dîneront aujourd'hui à deux heures, pour pouvoir aller ensuite à Long-« champ. La rentrée de l'École sera prolongée jusqu'à sept heures. Messieurs les Sous-« Inspecteurs de service indiqueront « les points de réunion tant pour se « rendre à la promenade de Long-« champ que pour rentrer à l'École.* »

On devine pourquoi les Élèves appelèrent *longchamp* cet endroit où ils se rendaient si souvent, non seulement par nécessité, mais encore pour se dégourdir et couper par une petite promenade les longues heures d'étude et de travail.

On allait donc *à Longchamp* et plus tard, par corruption, *aux Longchamps*, pour se distraire, *piquer la blague* avec les camarades des autres salles, *griller* une cigarette, ou fumer une bonne *bouffarde*.



Les longchamps



L'eau de Vanne

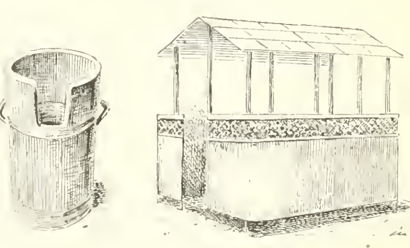
Les *longchamps* les plus agréables, nous voulons dire les mieux disposés pour les distractions, étaient ceux de l'aile sud. De longs corridors y conduisaient et ils étaient précédés d'une galerie grillée en plein air où l'on se réunissait en assez grand nombre. Presque sûrs de n'être jamais dérangés par l'adjudant, on se permettait avec le voisinage certaines plaisanteries. Une des plus fréquentes consistait à lancer des billets lestés avec des sous. Un *antique* de la promotion 1829 nous a raconté que son camarade Bujon, qui eut la tête coupée par les Arabes aux environs de Tlemcen, peu de temps après sa sortie de Metz, avait ainsi envoyé les vers suivants :

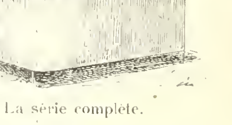
Si l'amour le plus tendre
Et la plus vive ardeur
Peuvent se faire entendre
A votre petit cœur,
Attendu que je grille
D'embrasser vos genoux,
Donnez-moi, je vous prie,
Un petit rendez-vous.

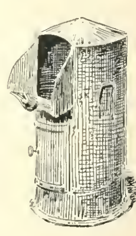
En 1864, les *longchamps* étaient grillés ; mais, accidentellement ou non, il manquait quelques barreaux, car en été, pendant les études du soir, nous étions souvent bien nombreux sur le mur du jardin de l'État-major.

Nous avons croqué le groupe des buveurs et des Élèves venant s'approvisionner d'eau de Vanne pendant la récréation : car l'eau de cette source n'est distribuée à l'École que dans quelques fontaines et à certaines heures.

Voici maintenant les divers édicules d'utilité publique qui ont successivement, à l'École, orné les angles des cours :







La série complète.

1° Le primitif baquet en bois, appelé *jules* dans les casernes ;

2° Le *laussedat*, en tôle vert épinards et à oreilles, introduit, en 1880, par le Directeur des études de ce nom ;

3° Enfin, l'aristocratique *gog.* a plusieurs places et couvert, à l'instar des grandes cités, imposé en 1894 par le progrès, avec l'adoption du tout à l'égout.



Bigor

Ce petit oiseau apprivoisé est le véridique portrait de *Bigor*. *Bigor* se posait familièrement sur le doigt de son protecteur, sur ses épaules, sur son képi. On le vit même, un jour de grande revue, venir becqueter sur son claque. Hélas ! au retour d'un congé de Pâques, on ne retrouva plus le gentil moineau. Avait-il cru à un abandon ? Est-il mort de chagrin ? A-t-il été victime d'une confiance mal placée ? — *Bigor* n'est plus, c'est tout ce que nous pouvons dire ; mais depuis ce jour l'élevage des moineaux apprivoisés a pris un certain développement à l'École.

Nous terminerons enfin ce chapitre par le *pitaine Billard*. Son titre officiel est : gardien des salles de jeux. C'est lui qui est chargé de mettre en ordre, après chaque récréation, les dominos, les échecs, les dames, les trictracs ; de remplacer les pièces égarées ; de nettoyer les billards, entretenir les queues, renouveler le blanc, recoller les procédés. Celui que nous avons représenté, dans son costume de travail, est M. François Didier, entré à l'École en 1860, frère du *pitaine Bain* Claude.



Le pitaine Billard



LE BAHUTAGE

Les prunes. — La rentrée — Le monôme. — Le Bahutage. — L'Absorption. — Origines.



CE mot bizarre désigne l'ensemble des plaisanteries plus ou moins spirituelles, des épreuves plus ou moins burlesques, qu'il est de tradition de faire subir collectivement aux *conscrits*. On sait que ces farces sont impersonnelles et l'on peut juger de leur caractère inoffensif par l'impatience avec laquelle ceux qui doivent en être le jouet attendent la rentrée de leurs persécuteurs; ajoutons qu'il est parfois arrivé, comme dans notre promotion, qu'un *conscrit* de caractère difficile, ayant voulu exciter à la résistance, a été désapprouvé et s'est vu infliger un blâme par ses propres camarades. Ces réflexions ne s'appliquent pas à la *Séance des Cotes* où l'on prend à partie, pour les flageller, les ridicules et les défauts de quelques-uns; mais les *Cotes* feront l'objet d'un chapitre spécial.

Si nous voulons, dans la description, suivre l'ordre chronologique, c'est par les *prunes* qu'il faut commencer. Ces séances chez un *liquoriste* du quartier, où le *conscrit* prend le premier contact avec quelques *anciens* et absorbe force *prunes*, *cerises* et *chinois*, ont été déjà décrites dans la *première journée*.

Il est ensuite un mauvais tour qu'on essaye de jouer au nouvel arrivant. Il consiste à le promener dans tous les corridors, depuis les caves jusqu'aux combles, et à l'enfermer, finalement, dans une salle de police, sous prétexte de le conduire aux magasins de chaussure et d'habillement. Mais cette fumisterie est maintenant rendue presque impossible par une surveillance des plus sévères.

C'est le jour de la rentrée des *anciens* que commencent les épreuves.

Devançant le soir l'heure de l'appel, les premiers se massent dans la grande cour, derrière la porte, et attendent leurs victimes. Tout *conscrit* franchissant le seuil est immédiatement saisi, dépouillé de sa *tangente*, et poussé dans la masse

houleuse et vociférante, armée de queues de billard, qui hurle autour de lui : « Mais saute donc, vilain *conscrard !* »

Et de saut en saut, de chute en chute, après une terrible bousculade, le pauvre patient, décuplant ses bonds, finit par atteindre la porte du Pavillon où il s'engouffre comme une trombe.

Les nouveaux arrivants, entendant ces cris forcenés, n'osent se hasarder seuls ; groupés devant la porte, ils attendent d'être en nombre ; se lançant alors dans cette foule de démons qui les attend, ils essayent de faire une trouée.

Pour supprimer, pour diminuer tout au moins le plus possible ces tracasseries,



Le grand monôme.

les plus habiles mesures sont prises par le Commandement. La rentrée des *anciens* n'a lieu que huit jours après celle des *conscrits* et s'effectue dans la matinée, pendant que la deuxième division est en salle d'étude. En outre, au commencement de la grande récréation, une revue tient sur les rangs la promotion des *anciens*.

Mais il faut bien arriver à lui rendre sa liberté. C'est alors que s'établit le contact et que commence le *Bahutage*, avec des cris et des vociférations comme on en pousse chez les cannibales.

Rangée immédiatement en file indienne, la nouvelle promotion forme le *grand monôme*, à la suite de son major. Au bruit des chants de l'École, celui-ci, la corde au cou, remorqué par son collègue de deuxième année, traîne ses *cocons* autour de la cour, au milieu de la cohue qui les harcèle et les bouscule. Gare au *conscrit* qui

bronche contre un ancien allongé sur son passage, ou qui ne peut franchir les queues de billard de plus en plus élevées. — Tu seras noté pour la *Commiss*, sale *conscrard!* — Et le monôme passe près de la fontaine, sous un jet d'eau qui le baptise, saisit, dans un coin de la cour, le *laussedat* par les oreilles et le porte triomphalement, s'accompagnant à coups de queue de billard d'une musique barbare. Il se rue dans les salles de récréation, tourbillonnant autour du calorifère, sautant par-dessus les bancs, escaladant les billards et toujours vociférant, toujours hurlant, recommence indéfiniment le tour de la cour jusqu'à ce que les sonneries du clairon viennent rappeler que tout n'est pas amusement dans la vie de l'École Polytechnique.

Pendant plusieurs jours, ce *grand monôme* se reforme ainsi, tantôt avec les *pierres*, tantôt avec les grands cartons à dessin, tantôt avec les deux à la fois, l'un derrière, l'autre devant.

D'après le commandant Pinet, le *monome* date de 1836. On avait pris l'habitude, à l'heure de la petite récréation du soir, de passer successivement dans toutes les salles, ramassant les camarades en une longue farandole qui s'allongeait à mesure.

Les détails et la marche du *Bahutage* sont réglés par une commission de douze Élèves appelée la *Commiss*. C'est elle qui est chargée de l'organiser, d'en assurer l'exécution et de préparer la *Séance des Cotes*.

En même temps, les *anciens* envahissent les études et les *caserts* des *conscrits* et font une rafle de tout ce qu'ils peuvent prendre : boutons, dont ils feront des colliers ; képis qu'ils échangeront contre leurs vieux ; cartons, encriers, cravates, éponges, règles, équerres, verres et godets. Tous ces objets, mis en tas, sont fraternellement partagés.

Suivant l'ordre déterminé par la *Commiss*, on exécute alors successivement :

La danse des majors. — Danse de l'ours ou de la polichinelle, par les premiers de la nouvelle promotion.

La course des crotaux. — Les tables, bancs et *bourets* transportés dans la cour sont disposés, de distance en distance, en gradins et en obstacles variés que les malheureux *crotaux* (*sergents* chefs de salle) sont obligés de franchir dans une course vertigineuse. Et ne croyez pas qu'il soit possible de tricher ! La *Commiss*, la terrible *Commiss* a l'œil ouvert. Chaque *crotale* a des membres délégués à ses trousses. Cherche-t-il à éviter le saut des tables, à passer dessous ou à côté : le commissaire fait recommencer la course. Quelques chutes se produisent par-ci, par-là : il faut cependant reconnaître qu'elles sont rares.

L'exercice des *majors de taille* : le plus grand et le plus petit armés de queues de billard.

L'exercice des *fumistes*. Élèves qui n'ont pas encore la tenue complète de l'École.

La *revue*. — L'*ancien* à cheval sur le dos d'un *conscrit*. Ses troupes, coiffées



Le Bahutage — Le monôme — La course des crotaux.

de l'abat-jour du *rosto*, le carton en bandoulière et armées du *souriau*, ustensile de chambre qu'on reconnaîtra sur le dessin.

Le *cirage* consiste à être traîné par les pieds autour de la cour, ou encore à avoir son postérieur vigoureusement frictionné contre le sol par deux *anciens*, qui, vous saisissant par les mains et par les pieds, communiquent à votre personne un rapide mouvement de va-et-vient.

Le *flambage* s'opère au moyen d'un papier adroitement fixé dans le dos et enflammé. On roussit ainsi la vareuse et quelquefois la chevelure.

Le *zanzibar*. — Un verre de lampe est introduit dans le pantalon, l'extrémité supérieure dépassant un peu la ceinture. Un morceau de pain, une bille ou tout autre objet posé sur le front du patient doit au commandement de l'*ancien* venir retomber adroitement dans le verre de *rosto*. Pendant que, la tête rejetée en arrière, le *conscrit* attend religieusement le signal, une carafe d'eau prestement vidée dans le tube inonde son pantalon... et le tour est joué.

Le *saut de l'épée* et des queues de billard.

Ces plaisanteries inoffensives ont lieu ouvertement dans la cour. Il en est d'autres, au réfectoire, au *casert*, qui demandent une occasion favorable.

Le *coup du poulet* se fait le mardi, jour réservé à ce volatile sur le menu. La rafle a lieu tantôt sur les tables, tantôt sur le petit chariot qui transporte les vivres de la cuisine au réfectoire, tantôt par broches entières, devant le feu flambant de la rôtisserie. Les larges et profonds filets d'escrime servent à emporter le butin. Le *coup du poulet* est tellement connu qu'un plat de bœuf supplémentaire est généralement préparé d'avance pour les *conscrits*.



Le coup des poulets.

Mais quelquefois les *anciens* veulent récidiver: les choses dans ce cas commencent à se gâter. Gare alors les consignes, les salles de police, gare même la prison.

Le *coup des frites* est différent. Lorsque ce tubercule apparaît sur la table, les *anciens* en remplissent leurs képis les plus crasseux et vont offrir aux *conscrits* ce plat alléchant d'un nouveau genre. Puisez crânement dans le tas et mangez sans hésitation, vous pourrez librement continuer votre route; résistez, vous recevrez le tout en plein visage avec force frictions.

Au *casert*, ce sont les lits en *portefeuille* et les *salades de bottes*. Pour faire une *salade*, on ramasse toutes les chaussures, on les enfile à une corde par les tirants et on les lance en fronde au milieu de la cour. Les pauvres *conscrits* seront obligés de chercher longtemps avant de mettre la main sur leur propriété.

La *salade* se faisait autrefois en plongeant les bottes dans le *corio* du *casert*, aujourd'hui supprimé. C'était généralement une punition que les *anciens* prétendaient infliger aux *conscrits* de l'étage supérieur accusés de les avoir réveillés trop tôt en mettant leurs bottes. Ceux-ci, se fâchant quelquefois, se livraient à des représailles. La lutte alors s'envenimait et notre promotion n'a pas oublié ce camarade qui, redoublant son année, et voulant tenir tête à ses anciens *cocons*, nous attira des désagréments de toute sorte. On se rappelle l'idée originale qui lui poussa et dont l'exécution mit le comble à l'exaspération des *anciens*. Il descendit un soir, dans leur *casert*, une boîte à musique par le tuyau de la bouche de chaleur. Cette boîte, remontée de temps en temps, tint éveillé pendant une grande partie de la nuit le dortoir de nos adversaires.



Le coup des frites.

Citons enfin une plaisanterie qui se répète du reste pendant toute l'année : le *jodot* ou la *bombe*. La *bombe*, habilement confectionnée avec un grand morceau de papier et remplie d'eau, se lance à l'improviste, d'une salle ou d'un *casert*, sur le malchanceux qui s'y attend le moins et se trouve brusquement inondé. Le cri de *jooo... doo* est alors poussé sur toute la ligne. A la *bombe* quelques-uns substituent le bassin même du *corio*. Enfin quelquefois *bombe* ou bassin sont établis au-dessus d'une porte et baptisent le malheureux, qui, en rentrant, fait inconsciemment jouer le déclic. Quand c'est l'adjudant, l'hilarité est à son comble ; mais on reçoit alors une ou plusieurs consignes pour la salle.



Les salades de bottes

Le *Bahutage* a pris naissance à l'École après 1870. Il s'est substitué aux anciens usages dont la tradition fut interrompue lorsqu'on supprima l'*Absorption*. Voici ce qui se passait alors.

Les prunes à l'eau-de-vie, exclusivement permises dans le petit *caboulot* de la *mère Leblanc*, vis-à-vis l'École, ne jouaient absolument aucun rôle au début de l'année. Pendant les premiers jours, les *conscrits* n'étaient en butte à aucune mauvaise plaisanterie : le *chahut* ne commençait qu'après la rentrée de la première division. A la récréation, les *anciens* formaient eux-mêmes le *grand monôme* et se ruaient, en chantant *le Grand Pompier*, dans la salle de jeux des *conscrits*. Entourant

le calorifère, à coups de pied, à coups de queue de billard, à coups de banc, ils s'acharnaient dessus jusqu'à ce qu'il fût complètement démoli : les vitres, en même temps, volaient en éclats et le *monôme* sortait majestueusement, chantant toujours *le Grand Pompier* et quelques chansons en vogue, comme *l'Artilleur de Metz*.



Vers 1860.

Après cet exploit, on se précipitait sur les bonnets de police dont on arrachait les glands que les conquérants portaient, en guise de trophée, à leur boutonnière ou à leur pipe.

Le *coup des frites* et quelques *salades de bottes* dans les *corio* du *casert* terminaient les plaisanteries dans l'intérieur de l'École et le mercredi suivant avait lieu, au café Hollandais, au Palais-Royal, la cérémonie de l'*Absorption*. Tous les *conscrits* étaient obligés de subir cette espèce d'initiation.

Le néophyte était introduit dans un vestibule sombre, séparé du café par d'épaisses tentures. Quelques *anciens* à la mine féroce, après l'avoir débarrassé de sa *tangente* et de sa capote, assuraient d'un formidable coup de poing son *claque* en bataille, inscrivaient à la craie, sur sa partie charnue, son numéro de classement et, le soulevant ensuite, le lançaient brusquement à travers les rideaux, dans la pièce voisine. Il y retombait au milieu d'une vraie bande de démons qui, les manches retroussées, se le passaient de main en main, comme au jeu de balle, lui faisant traverser plusieurs salles et le déposant tout ahuri devant le *parc aux huitres* où il était forcé de pénétrer en franchissant une corde tendue contre laquelle il trébuchait généralement. Dans cet étroit espace, où venait s'entasser peu à peu toute la promotion, les *anciens*, circulant parmi leurs victimes, variaient aux dépens des pauvres *huitres* leurs plaisirs et leurs distractions, faisant chanter les uns, boire les autres, au milieu du vacarme le plus épouvantable qui se puisse imaginer.

Lorsque tous les *conscrits* avaient subi le baptême, on procédait à la lecture des *Cotes*. La *Cote* est un *laius* composé par un *ancien* et destiné à flageller les défauts de quelques *conscrits* poseurs ou d'un mauvais caractère. L'inculpé, extrait du parc, hissé sur le billard en face de l'accusateur, subissait devant les deux promotions la lecture du réquisitoire et de la sentence. La peine consistait à avaler dans une omelette, ou simplement sous la forme brutale d'une boulette de papier, si le cas était grave, la Cote qu'on venait de lire.

La fête se terminait enfin par un immense *gueuleton* dont les *antiques* étaient presque seuls à savourer les vins exquis et les délicieux pâtés de foie gras. La place manquait pour la plupart des *anciens*; quant aux *conscrits*, victimes de libations plus ou moins volontaires, mais trop abondantes, ils avaient dû être reconduits en grande partie à l'École par les commissaires. Une longue file de fiacres s'alignait, à cette intention, d'un bout à l'autre de la rue Montpensier.

La cérémonie de l'*Absorption* sacrait le *conscrit* Polytechnicien et mettait un terme aux tracasseries des *anciens*. Elle avait malheureusement le tort de dégénérer en gaspillage et de se solder par une somme trop forte pour des bourses de vingt ans. Ces inconvénients graves amenèrent le Commandement à exiger sa suppression.

A quelle époque peut-on faire remonter l'origine de cet usage?

Voici ce que dit le camarade Pinet, dans son *Histoire de l'École Polytechnique* :

« Le premier effet du régime militaire et du casernement fut de provoquer,
« contre l'autorité, un véritable système d'ententes, de ligues, absolument ignoré
« sous l'ancien régime de l'externat libre. Au Palais-Bourbon, l'autorité n'avait pu
« s'exercer d'une manière sensible que pendant les études. Les Élèves n'avaient
« pas entre eux de rapports très fréquents, de relations bien intimes, surtout d'une
« division à l'autre. Ils n'avaient
« pas senti le besoin de se liguer
« contre leurs chefs. Une fois
« réunis, casernés, constam-
« ment en présence de ces
« chefs, ils résolurent de se
« liguer pour échapper à la
« surveillance et résister au
« Commandement. Alors com-
« mença entre eux, sous l'ap-
« parence de jeux, une sorte
« d'association qui se perpétua
« d'une promotion à l'autre.
« Grâce à une espèce d'initiation,
« combinée de toutes sortes de
« punitions et d'épreuves, les
« *anciens* s'arrogèrent, pendant un temps, sur les *nouveaux*, une autorité à l'aide
« de laquelle ils leur dictaient jusqu'aux fautes qu'il fallait commettre. Ils exigeaient
« des *conscrits* (c'est le nom qu'on commença à leur donner, et il est resté) des
« témoignages de respect, qu'ils imposèrent quelquefois par la force. Des questions



L'Absorption.

« baroques de science leur étaient adressées; on leur infligeait mille vexations, « les huées, les arrosements, l'enlèvement et la destruction des effets de casernement, d'habillement ou d'étude, l'infection des chambrées, etc., etc., surtout « la *bascule* et les *postes*. Ces initiations couvraient du nom de jeux de véritables « désordres; elles ont occasionné plusieurs fois des voies de fait et des duels. Elles « duraient ordinairement deux mois, depuis le mois de novembre jusqu'au mois « de janvier, époque à laquelle le temps d'épreuve était considéré comme terminé, « et alors les *anciens* consentaient à traiter de pair avec les *nouveaux*.

« Dès la seconde année de casernement, les *initiations* fonctionnaient. Elles « avaient donné naissance à de tels désordres dans les dortoirs qu'on fut obligé « d'y mettre pendant quelque temps des sentinelles en permanence et d'y faire de « fréquentes patrouilles.

« Sous la Restauration, les mystifications, les initiations, les bascules, les « brimades, fort innocentes du reste, qu'on infligeait à la promotion nouvelle, continuèrent. Le baron Bouchu, décidé à faire un exemple, demanda le renvoi de « dix Élèves qui s'étaient fait remarquer. Deux seulement furent exclus. L'une des « mystifications qu'il blâmait sévèrement était la dénomination de *conscrits* que les « *anciens* donnaient aux *nouveaux*. « Elle est humiliante, écrivait-il, j'espère qu'elle « ne sera plus reproduite à l'École. » Elle s'est transmise jusqu'à aujourd'hui.

« L'année suivante, l'autorité essaya sans succès un système, qu'on ne saurait « d'ailleurs approuver. Elle voulut exiger de chaque Élève sa parole d'honneur de « ne prendre part à aucune délibération, ni à aucun acte convenu. Les désordres « recommencèrent avec plus d'audace et elle n'osa intervenir.

« A la rentrée de 1818, le baron Bouchu, à bout d'arguments, dit qu'il ne « voulait pas traiter sérieusement de pareilles plaisanteries. Le spectacle des initiations et des mystifications se fit alors publiquement et se termina par une « représentation grotesque des autorités de l'École. »

La *bascule* consistait à étendre le *conscrit* sur un tabouret auquel on imprimait une succession de mouvements alternatifs d'élévation et d'abaissement des plus saccadés.

La *crapaudine*, en usage alors dans l'armée, s'appliquait de la manière suivante : on couchait, à plat ventre, le *conscrit* sur le tabouret, les jambes repliées, on attachait le bras droit à la jambe gauche et le gauche à la jambe droite et on rafraîchissait le patient à l'aide de *bombes hydrauliques*.

Les *postes* étaient plutôt une peine qu'une brimade et s'infligeaient après un vote. Dix camarades traînaient dans la cour, avec une vitesse que venaient accroître de nouveaux auxiliaires, le patient qu'ils laissaient épuisé.

Les camarades Lévy et Pinet ont donné, dans *l'Argot de l'X*, l'ordre qu'affichaient les *anciens*, dans chaque brigade, dès l'entrée de la nouvelle promotion :

Conscrit

La *bascule* tu recevras
De bonne grâce en arrivant
La porte ouverte laisseras
Chaque soir au casernement
Sans cela tu ressentiras
Notre courroux chimiquement
Dans nos salles tu n'entreras
Que bien après le jour de l'an.
Ton bonnet pris rachèteras
Par la bascule seulement.
Ou sinon tu le recevras
Défiguré nitriquement.
Ton *ancien* tu respecteras
Et serviras diligemment.
A son abord tu trembleras
Et salueras bien humblement
Nulle part ne te placeras
Sans avoir son consentement.
Sans quoi la *poste* tu courras
Dans notre cour, tambour battant.

Dans un de ses rapports, un sous-inspecteur déclare qu'entendant des cris dans la cour, il a trouvé un *conscrit* à qui deux *anciens* donnaient la *bascule* sous la pompe, le *conscrit* n'ayant pas voulu se laisser appliquer la *bascule* ordinaire. Il se plaint ensuite que cette *bascule* ordinaire est si vite donnée qu'on ne peut jamais arriver à temps pour saisir les coupables.

« L'usage grossier des *bascules*, dit un rapport du mois de novembre 1819, au « moins tempéré l'année dernière, a été remplacé par d'autres épreuves de « contrariété et de mystifications de diverses espèces employées par les *anciens* à « l'égard des *nouveaux*. Toute la surveillance possible ne parvient pas à empêcher « ces bizarres initiations de dégénérer en vexations et d'altérer la discipline. »

A l'*Initiation* succéda l'*Absorption*, qui consistait surtout en plaisanteries. Ainsi, le premier jour, on forçait un *conscrit* revenant de la lingerie à endosser une chemise sur ses habits et à chanter, sur un air connu, un passage quelconque d'un livre ouvert au hasard. La cérémonie se passait dans la cour. Elle était dirigée par l'*absorbeur*, placé au centre du cercle formé par les deux promotions dans lequel entraient successivement les *conscrits* désignés. L'*absorbeur* posait les questions, faisait les plaisanteries et imposait la pénitence ou l'épreuve à subir. On cite comme *absorbeur* de la promotion 1839 le camarade *Salicis*, plus tard officier de marine, et notre répétiteur à l'École, communément surnommé *Salsifis* ou le *Commodore*. Les questions consistaient en problèmes bizarres, ressemblant fort à des charades.

« Quel était le barbier de David? — Amplius. — Parce que David a dit, dans ses psaumes : « *amplius lava me...* (*ab iniquitate mea*). »

« Vous n'avez qu'une canne en jonc : comment feriez-vous pour manger, dans une île déserte? — Je décrirais une circonférence avec la canne pour rayon; j'aurais ainsi deux pigeons ($C = 2\pi R$). »

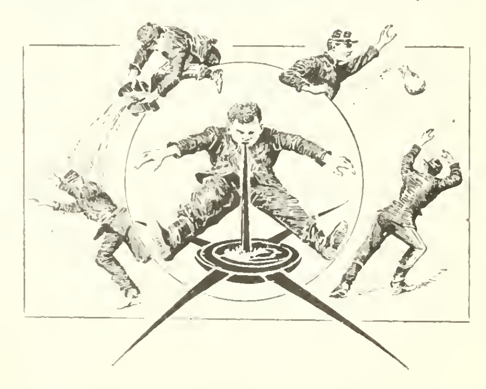
« Combien faut-il de queues de vache pour aller de la terre à la lune? — Une seule, pourvu qu'elle soit assez longue. »

C'est peut-être à cette époque que remonte le fameux problème : démontrer pourquoi l'*ancien* n'a jamais été *conscrit*. Il faisait autrefois le désespoir des nouveaux promus, arrivant en patache du fond de leur province : il est maintenant le pont aux ânes de tous les *taupins*. Les pénitences consistaient à chanter une chanson, un cantique, à se taper un certain nombre de fois le postérieur par terre ou contre le mur. Elles étaient, on le voit, très bénignes.

Voici une description de l'*Absorption*, vers 1840 : « L'*Absorption* des *conscrits* « dans le sein de l'École, en costume bourgeois, le bonnet de coton sur l'oreille et « la queue de billard à la main, n'est pas moins plaisante : là, un des plus anciens, « celui dont le *berry* (redingote de petite tenue) est le mieux *culotté*, offre les traces « les plus accumulées de *rapatonage* (rapiècement), ce qui est un signe d'honneur « équivalent aux chevrons des vieux soldats, *pique un laïus* aux nouveaux condis- « ciples, il les engage en un style du cru à ne point trop *se pélicaner* (se saigner les « flancs par un travail trop ardent), à ne pas redouter de temps en temps de *bou-* « *quiner*, à vivre dans la crainte des *colles* (examens) et dans l'amour des *suçons* « (sucres d'orge) dont le goût est de tradition dans l'École et qui servent souvent « d'enjeu au billard ou aux échecs pour intéresser la partie. »

L'*Absorption* se passait alors à l'École même. A partir de 1840 environ, elle se fit au café Hollandais, au Palais-Royal, ainsi que nous l'avons décrit plus haut.

Supprimée en 1865, à cause du choléra, elle fut interdite les années suivantes. Elle a reparu peu à peu et a lieu aujourd'hui dans l'intérieur de l'École sous la dénomination de *Bahutage*. *Initiation*, *Absorption*, *Bahutage* sont donc les anneaux d'une même tradition, que nous avons réunis dans ce chapitre.





Au plus rogneur de tous les X

LES COTES

La Commiss — Les seances de la Commiss
Le grand Bourral — La Seance solennelle des Cotes.
Les diverses Cotes
Le programme de la Séance des Cotes



En donnant la description des plaisanteries traditionnelles a l'Ecole, aux depens des *conscrits*, nous avons observé qu'elles ne comportaient pas de vexations individuelles, faisant nos réserves pour la *Seance des Cotes* pendant laquelle, au milieu de vraies farces sans consequences, les *anciens* flagellent, dans des discours plus ou moins spirituels, les travers de quelques nouveaux venus.

Cette *Seance des Cotes* a lieu quelque temps après la rentrée, généralement au commencement de decembre, après la clôture des séances particulières de la *Commiss*, dont elle est, du reste, la conclusion et la sanction.

La *Commiss*, ou Commission des *Cotes*, est une reunion de douze membres nommés en juillet, avant les vacances, par la promotion qui va passer en deuxième année. C'est la *Commiss* qui organise le *Bahutage*, en prend la direction et en assure l'exécution. C'est elle qui dresse en même temps le registre des *Cotes* et prépare les séances du tribunal.

Les *Cotes* sont des qualifications attribuees a quelques *conscrits* signales par certaines particularites ou accuses de certains defauts. Ainsi le premier et le dernier

de la promotion reçoivent les *Cotes : Major de tête* et *Major de queue;* le plus grand et le plus petit, celles de *Géant* et ε; un mauvais caractère a la *Cote Rogne;* les *petites Cotes Rognes* sont appliquées aux grincheux.

La *Commiss* établit la liste des *conscrits cotés*, prend sur eux les renseignements nécessaires, et réunit, sur le registre, tous les éléments destinés à dresser l'acte d'accusation de ces prévenus d'un nouveau genre. Elle s'empare en même temps de la salle de récréation des *conscrits*, interdite dès lors à ces derniers, et la fait disposer pour les séances du tribunal.

Ces divers préparatifs engendrent dans l'École une activité extraordinaire. Ceux-ci vont dénicher une échelle dans les magasins; ceux-là transportent, des salles d'étude, les tables et les tabourets; d'autres badigeonnent les carreaux ou les recouvrent de draperies pour cacher aux regards indiscrets l'intérieur de la salle. Alors arrivent les artistes de la promotion. Ils sont armés d'énormes pinceaux et délayent leurs couleurs dans des cuvettes et même dans des *souriaus* dérobés dans les *caserts*.

Les murs de l'immense salle se couvrent bientôt de gigantesques chefs-d'œuvre. Tous les talents étant mis à contribution, la plus grande variété règne nécessairement dans cette exposition pittoresque. On prétend cependant que le réalisme et la couleur l'emportent presque toujours sur l'idéal et la pureté de la ligne.

Parcourons rapidement ces mirifiques peintures destinées à dérouler aux regards du *conscrit* l'effrayant tableau des tortures, heureusement imaginaires, qu'on va lui faire subir.

Voici d'abord un horrible squelette à cheval : pour tout vêtement flotte derrière lui un lambeau déchiqueté, jaune ou rouge, suivant la couleur de la promotion; dans un galop vertigineux, il passe, agitant un glaive flamboyant et traînant un malheureux *conscrit* ensanglanté. De larges touches de blanc de plomb, sur la figure de la pauvre victime, expriment l'intensité de la terreur.

Ici, la Mort, armée de sa faux, plane lugubrement au-dessus de la nouvelle promotion. Les *conscrits* sont rangés côte à côte sur la terre nue, au bord de leur tombe déjà creusée. Les visages, les mains, les pieds, les bords de la fosse, disposés parallèlement, s'allongent à perte de vue suivant une perspective indéfinie et mathématiquement tracée.

Mais quel est ce fantôme gigantesque? Que représente cette blanche apparition? C'est le spectre du jeune Chambergeot. Nous raconterons plus tard sa légende.

Cet océan de flammes, dans lequel des diables, de couleur glauque, précipitent les *conscrards* hésitants devant le plongeon, rappelle les supplices infernaux. De la mer incandescente émergent les crânes, les mains, les pieds des malheureuses victimes. Pour décor, un fantastique paysage, éclairé d'une lumière surnaturelle, où la lune a pris la forme et les traits de la tête de Lucifer.

Et les chaudières, les grils, les instruments de torture les plus effroyables accompagnent les mille épisodes abracadabrants enfantés par des imaginations en délire.

Telle est, en résumé, cette exhibition sinistre qui déroule chaque année, autour de la salle de récréation, les plus monstrueux cauchemars.

Ces fresques originales étant, hélas! de ce monde où les plus belles choses ont le pire destin, disparaissaient régulièrement après la cérémonie, sous le badigeon banal de la salle de billard.

Les organisateurs ont eu l'heureuse inspiration, en 1893, de remplacer la fresque par des peintures sur toile mobile, dont ils ont ensuite décoré l'amphithéâtre de chimie, le jour solennel de la *Séance des Cotes*. Cela permettra de conserver à l'avenir les compositions des Alexandre, des Saint-Mathieu, des Binet, des Bourrienne, des Helbronner, tandis que sont irrémédiablement perdues pour la postérité celles des Voillaume, des Rive, des Corda.. et de tant de prédécesseurs dont les noms sont tombés dans l'oubli avec la disparition de leurs chefs-d'œuvre.

Pendant que les artistes de la promotion travaillent à la décoration de la salle, les membres de la *Commiss* procèdent avec activité à son aménagement.

Les tables étagées les unes au-dessus des autres forment un échafaudage élevé, couronné d'un gril, sur lequel on perchera le *conscrit*. Le bureau de la *Commiss* est recouvert de draperies aux couleurs de la promotion.

On dispose en même temps aux places convenables les divers instruments de torture.

Un fort crochet, solidement fixé au plafond, reçoit un système de poulies mouflées, permettant d'élever et de descendre, à volonté, un panier suspendu à la partie inférieure.

Une immense lèchefrite, dérobée au réfectoire, installée sur un support dissimulé par des tentures, reçoit un liquide trouble qui empêche de voir le fond et le transforme, aux yeux du *conscrit* non initié, en une profonde baignoire

Sur la table, d'énormes couteaux, des harpons fantastiques, des têtes de mort complètent le terrorisant arsenal.

Tout est prêt : les séances vont commencer.

Les douze membres de la Commission sont à leur poste. Revêtus d'une cagoule, les juges prennent place au bureau. Les exécuteurs, la tunique retournée, le visage caché sous un bonnet de coton, bariolés, de la tête aux pieds, de figures grimaçantes et grotesques, s'apprêtent à recevoir le patient.

Les bancs et les tables, réservés au public, sont pris d'assaut par les *anciens*, qui s'engouffrent dans la salle avec un formidable bruit de chansons, de cris et de hurlements.

Sur la porte, celui qui remplira, au jour solennel de la *Séance des Cotes*, les

fonctions de bourreau : le *grand Bourral*, portant autour du cou un étincelant collier de boutons arrachés aux vêtements des *conscrits*, agite une énorme chaîne.

Le *conscrit* Guillaume est appelé.

Prévenu d'avance, il est déjà là, l'air un peu crâne, mais vaguement intimidé par l'effroyable vacarme qui sort de la mystérieuse salle. Immédiatement enchaîné par le *grand Bourral*, traîné dans la cour avec force gambades, il est enfin brusquement précipité par la porte entr'ouverte qui se referme aussitôt derrière lui.

Le *chahut* atteint à ce moment des proportions inimaginables. Le malheureux Guillaume n'entend plus rien, ne voit plus rien. Bousculé, saisi, poussé, tantôt sur une table, tantôt au-dessous, il finit par tomber moulu dans l'enceinte de la *Commiss*. « Signe donc, affreux *conscrard!* » La feuille de papier est devant lui, la plume dans sa main. Il écrit : « Je m'engage à ne rien dévoiler de ce qui se passera dans cette salle. »

Appréhendé par les exécuteurs, le voilà huché tout au haut de l'échafaudage branlant, sur le gril, au-dessus d'une montagne de vieux papiers.

Oh! là! la! C'te gueule, c'te binette!!
Oh! là! là! C'te binette qu'il a!!!

Une séance de la Commiss.

Cependant, en face de lui, sur une table, le président de la *Commiss* a pris place. Il est de taille imposante, sa voix vibre sous la cagoule. Un silence solennel s'établit dans la salle : le réquisitoire commence.

Ce sont d'abord des considérations générales, religieusement écoutées. Bientôt les insinuations se font jour, soulignées de murmures menaçants, mais

encore contenus; tout à coup, l'accusation est lancée, nette, brutale. Les vociférations éclatent. Un geste impératif du président retient l'auditoire en fureur. Sa parole ardente domine le tumulte : « Tu as osé dire, *conscrit*, que tu narguais les *anciens!* » La tempête de nouveau se déchaîne : « Flambez-le! — Au plafond! — Dans la baignoire! — Qu'on le *jodotte!* » — « Et tu as plusieurs fois répété avec effronterie, *conscrit* sans honneur et sans dignité, que tu te moquais de la *Commiss!!!* »

C'est fini : les nerfs de l'assemblée sont à bout. Des mugissements, des exclamations incohérentes, des cris d'animaux ébranlent la salle. On ne perçoit plus rien de distinct.

Autour du patient, les bourreaux s'agitent et mettent le feu à l'amas de papier. Les flammes s'élèvent, le malheureux sent la chaleur et saute à bas. Aussitôt saisi il est dépouillé de ses vêtements et badigeonné, sur le torse, d'ornements bizarres. Ne craignez rien, ce n'est que de la couleur à l'eau.

« A la baignoire! le sauvage! A la baignoire! » On l'y porte; on le soulève; on va l'y précipiter. Guillaume a peur; il se cramponne; arrêté par le fond de la lèchefrite, qu'il ne soupçonnait pas, il éclabousse ses bourreaux. « Qu'on le pende! Qu'on le pende! »

Énergiquement essuyé à tour de bras, sommairement habillé, fourré dans le panier profond, Guillaume s'élève dans les airs. « Ah! la canaille! Il a conspué les *anciens!* Lâchez la corde! Laissez-le tomber! Lâchez tout!! Lâchez tout!!! »

Le voilà à terre, ahuri, précipité du panier, lancé dans la salle, cueilli par les *anciens*, ballotté de mains en mains, jeté dehors.

Ses yeux voient trouble; ses oreilles bourdonnent; il lui semble que la cour tourne autour de lui.

Cependant, il n'a rien de cassé.

Tout est donc pour le mieux. Sa *Cote* était mauvaise et le voilà débarrassé de la *Commiss*.

Telle est, à grands traits, la physionomie de l'une de ces fameuses séances.

Maintenant la Commission va délibérer. Pour quelle *Cote* portera-t-on le *conscrit* Guillaume? Quelles observations devra-t-on faire sur son compte? La discussion s'établit et les décisions prises sont consignées sur le registre. Tous ces éléments serviront à rédiger le *laïus*.

Il nous serait impossible de donner la liste complète de toutes les *Cotes*, beaucoup d'entre elles naissant du reste spontanément de l'occasion ; mais voici l'énumération des plus usitées :

Cotes Major de tête et *Major de queue*. — *Cote 100* ou *Cote Longchamp*. *Cotes Géant* et *z*.

Le rang d'entrée ou la taille en désignant seuls les titulaires.

Cote Pose; Cote Laïus; Cote Journal; Cote Unif, pour les vaniteux et les pero-

reurs, pour ceux qui sont l'objet d'articles louangeurs dans les gazettes ou se pavanent trop ostensiblement en uniforme.

Cote Naïf; Cote Bébé; Cote Idiot; Cote Gnouf; Cote Voyou; Cote Petit-Crevé; Cote Cafard; Cote Mascotte; Cote Pet-de-Nonne; Cote Soulographe; Cote Époil (imberbe sur tout le corps); *Cote Pépin*, pour le *conscrit* surpris en uniforme avec un parapluie : *Cote Lendit*, signalant le plus fort en exercices physiques.

La *Cote Chambergeot* s'applique au Prix d'honneur de mathématiques spéciales au Concours général.

Enfin la *Cote Rogne* et les *petites Cotes Rognes* sont pour les mauvais caractères.



La Séance solennelle a généralement lieu un dimanche matin avant la sortie. Le vieil *amphi* de chimie est aménagé et paré pour la circonstance. Une estrade couvre l'hémicycle; deux rangs de chaises, pour les membres du tribunal, occupent le fond. L'orchestre s'installera sur l'un des côtés. Les murs sont décorés de peintures, de draperies, d'oriflammes et de banderoles. Çà et là, des masques burlesques, des instruments de supplice, tout un attirail de pittoresques défroques.

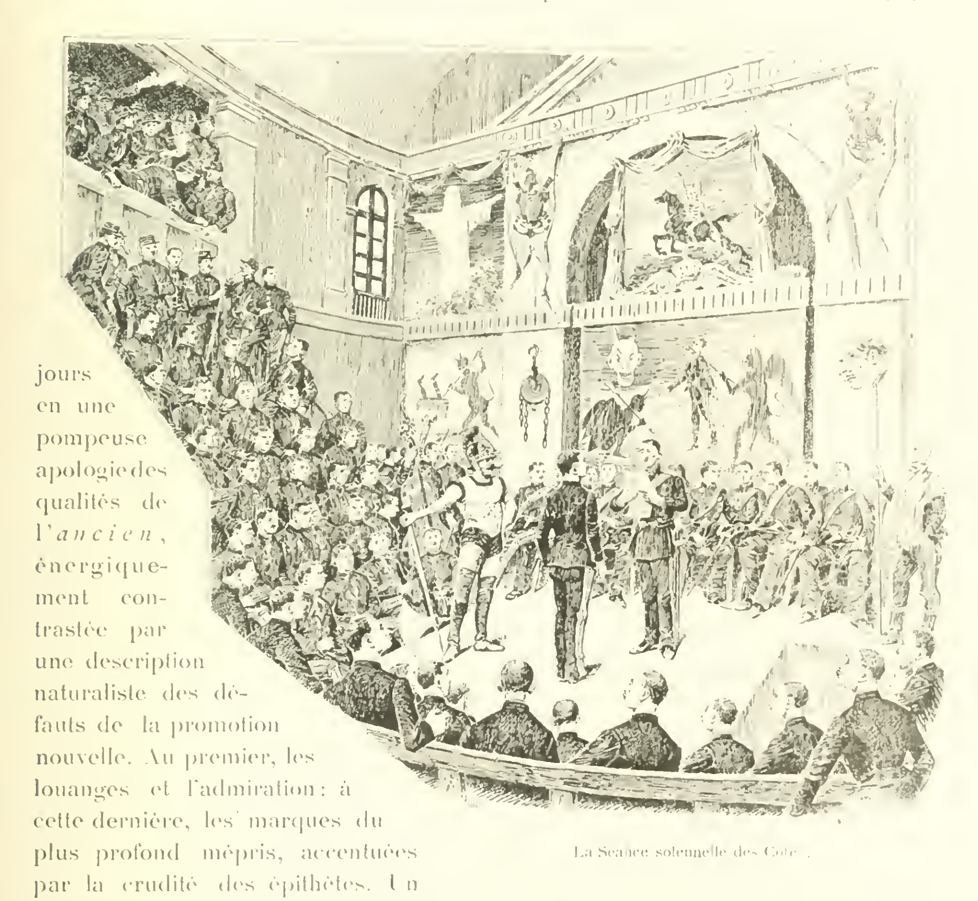
Le grand jour est arrivé. Les commissaires sont à leurs places, en grande tenue, *tangente* au côté, gants blancs, le claque à la main; en sautoir sur la poitrine, une écharpe, à la couleur de la promotion. A l'entrée du pont volant reliant l'estrade aux gradins, le *grand Bourral*, en maillot, bottes montantes et casque en tête, s'appuie sur une gigantesque hache de carton.

Les portes s'ouvrent; la foule des *conscrits*, arrivant à grand fracas, envahit l'amphithéâtre. Ils sont tous obligés d'assister à la séance en uniforme d'intérieur.

Les *anciens* se placent sur les gradins élevés et remplissent les tribunes des *constantes*.

Au signal donné, l'orchestre attaque le morceau d'ouverture et le président, ouvrant la séance, prononce son discours :

« Chers *cocons!* sales *conscrits!* » tel est invariablement le début de ce morceau d'éloquence qui se déroule ensuite suivant un moule traditionnel, émaillé çà et là de mots heureux et de saillies spirituelles. Le fond consiste toujours en une pompeuse apologie des qualités de l'*ancien*, énergiquement contrastée par une description naturaliste des défauts de la promotion nouvelle. Au premier, les louanges et l'admiration : à cette dernière, les marques du plus profond mépris, accentuées par la crudité des épithètes. Un tonnerre d'applaudissements couronne la péroraison. L'orchestre joue la marche de l'X ; on passe à la lecture des *Cotes.*



La Séance solennelle des Cotes.

La note stridente d'un cornet à piston domine le tumulte : c'est la parodie du coup de langue des clairons à l'amphithéâtre, au commencement de chaque cours.

« Le *conscrard* Guillaume ! » clame à pleine voix le *grand Bourral.*

L'accusé se présente à l'entrée du pont. Le *grand Bourral*, après avoir fait,

avec sa hache postiche, le simulacre de la décapitation, le place en face du *laïusseur*, en grande tenue et ceint de l'écharpe, comme les membres de la Commission.

Le *laïus* est une amplification du réquisitoire prononcé par le président devant la *Commiss*. Les défauts, les crimes de Guillaume sont dévoilés, flétris, flagellés avec l'ironie la plus incisive et la plus mordante.

« Qui te permet, *conscrit* éhonté, de lever la tête devant nous? Ton regard souille tes camarades. Ignores-tu donc que tu ne dois plus avoir rien de commun avec eux? » Et les apostrophes continuent, soulignées d'amères réflexions et de dédaigneuses remarques.

Cependant le ton méprisant de l'accusateur s'adoucit. « Le *conscrit* Guillaume est jeune; à son âge on n'est pas encore endurci. Il a compris sa faute; voyez, chers camarades, comme il en rougit! Tout repentant a droit à l'indulgence. La *Commiss* n'exige pas la mort du coupable. Relève la tête, *conscrit* régénéré: ton attitude, ton repentir nous touchent. Fais amende honorable; repousse loin de toi la livrée du crime, reconquiers ta blanche robe virginale et nous te rendrons notre estime. Il t'est permis de t'en montrer fier; mais surtout et, quoi qu'il t'arrive dans la vie, n'oublie jamais! jamais!! jamais!!! la marque d'affection que te donne une promotion jaune, la promotion de tes *anciens!* » Et le moralisateur, d'un geste plein de noblesse, tend la main à sa victime: Guillaume reçoit l'accolade; toutes ses fautes sont pardonnées.

Nouveau tonnerre d'applaudissements; nouveaux trépignements; nouveau *chahut*.

Un air annonce la *Cote* suivante; le refrain est repris en chœur par l'assemblée. Chaque *Cote* est en effet précédée d'un morceau de circonstance; en voici quelques-uns:

Major de tête: « *Assez la botte!...* » Major de queue: « *L'Artilleur.* » — Cote Géant: « *Mon Dieu, quel homme!* » — Cote ε: « *Petit Jean.* » — Cote Journal: « *Soleil...* » — Cote Naïf: « *Papa, les petits bateaux...* » — Cote Bébé: « *Fais dodo, mon bon petit frère...* » — Cote Voyou: « *Chanson des Princes...* » — Cote Mascotte: « *Saint Denis.* » — Cote Pet-de-Nonne: « *Quand on pense.* » — Cote Soulographe: « *En r'venant de Suresnes...* » — Cote Pépin: « *Y n'a pas d'parapluie.* » — Cote Chambergeot: « *Esprit-Saint, descendez en nous...* »

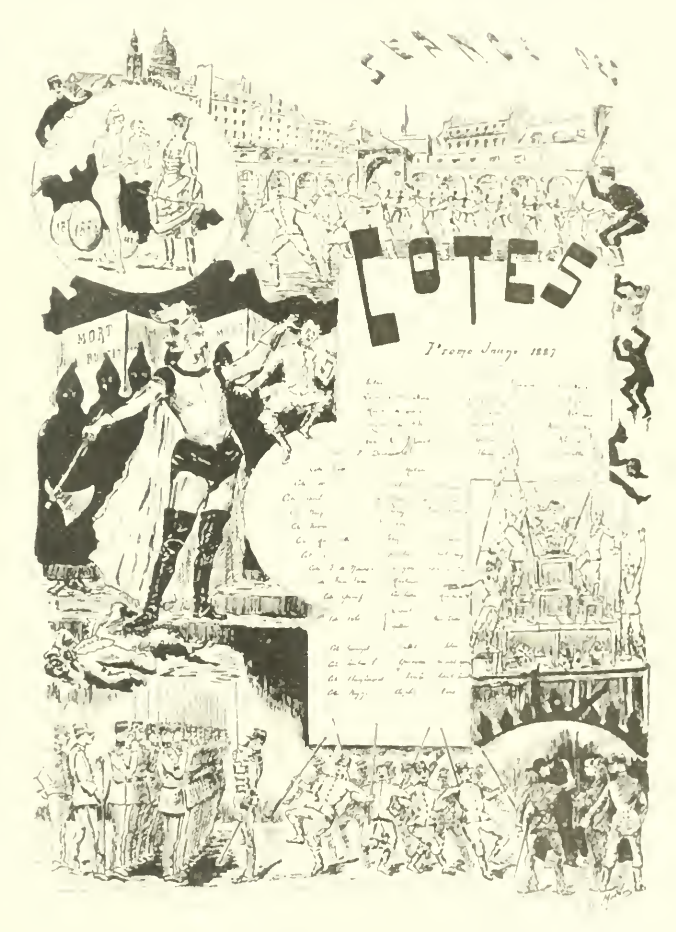
Enfin les *Cotes Rognes* sont accompagnées d'airs variés et de fanfares dominées par les accents aigus et discordants des cors de chasse.

La séance continue ainsi, entremêlée d'incidents plus ou moins burlesques, coupée de nombreuses interruptions, de marques d'approbation bruyantes et de violentes huées.

Du milieu de ce fatras de bêtises et de lieux communs émergent cependant des morceaux délicats, pétillants de verve et d'esprit: les mathématiciens n'en sont pas tous privés. Lorsque les premiers de la promotion se nomment Ravier, Bès

de Bere, Glasser, Bachellery, comme ceux que nous avons fréquentés pendant la préparation de cet ouvrage, on pense bien qu'il n'existe pour eux nul embarras à trouver le mot juste et qui fait rire.

On sait que ce sont les *majors de tête* qui *laïussent* les *majors de queue* et inversement. Le *laïusseur* de la *Cote Géant* est le plus petit de la promotion. L'usage veut que le *Géant* mette un genou en terre, ramenant ainsi son visage à la hauteur de celui du justicier.



La *Cote Chambergeot* s'applique au Prix d'honneur de mathématiques spéciales du grand Concours général. Voici l'origine de cette tradition.

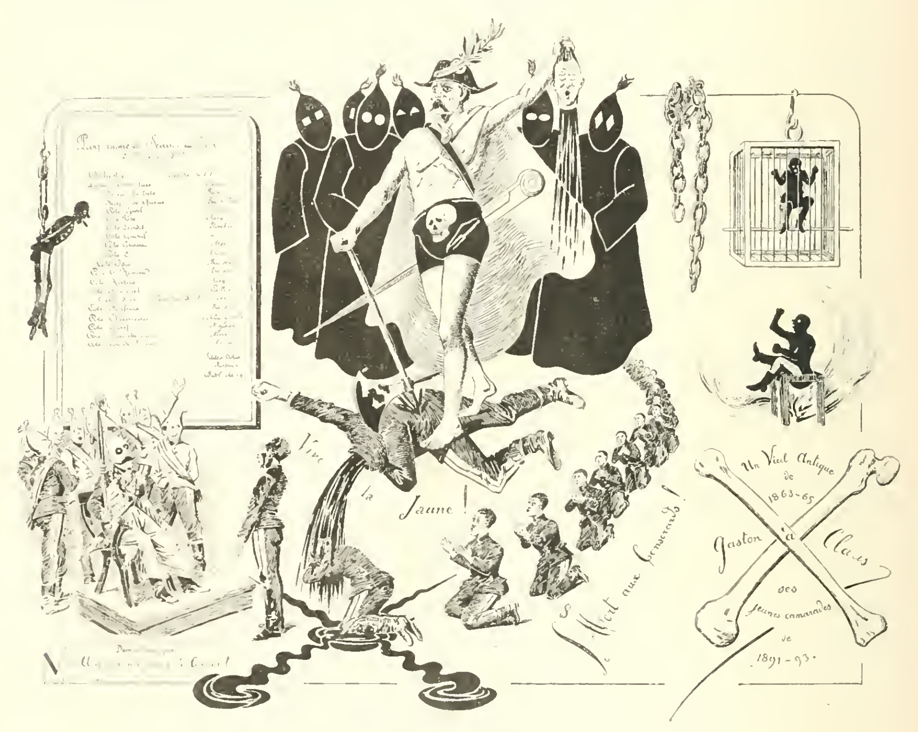
Dans le cours de thèmes allemands de Bacharach se trouvait l'histoire apologétique du jeune Chambergeot, mort dans l'intervalle des compositions à la distribution des prix. On y racontait longuement comment cet Élève, lauréat dans toutes ses classes, ayant déjà remporté les quatre premiers prix au grand Concours, avait été enlevé, à la fleur de l'âge, à l'affection de tous et au brillant avenir que lui préparaient certainement ses remarquables succès.

Les élèves des lycées et institutions de Paris, fatigués des longs passages de cette oraison funèbre, qu'ils rabâchaient si souvent, avaient fini par la tourner en plaisanterie et par mêler le nom de Chambergeot aux questions ridicules qu'ils adressaient aux nouveaux venus.

« Dans quoi mourut le jeune Chambergeot? » — Il fallait répondre : « Dans l'intervalle. » — « Quel âge n'avait pas le jeune Chambergeot ? — Le jeune Chambergeot n'avait pas seize ans. »

Cette habitude, appelée alors une *scie*, passa bientôt dans l'École, s'y modifia et finit par donner naissance à la *Cote Chambergeot*.

En 1879, le camarade Gaston Moch eut l'idée de remplacer la lecture de la



Programme de la Séance des Cotes, dessiné par Gaston Claris pour la promotion 1891-93.

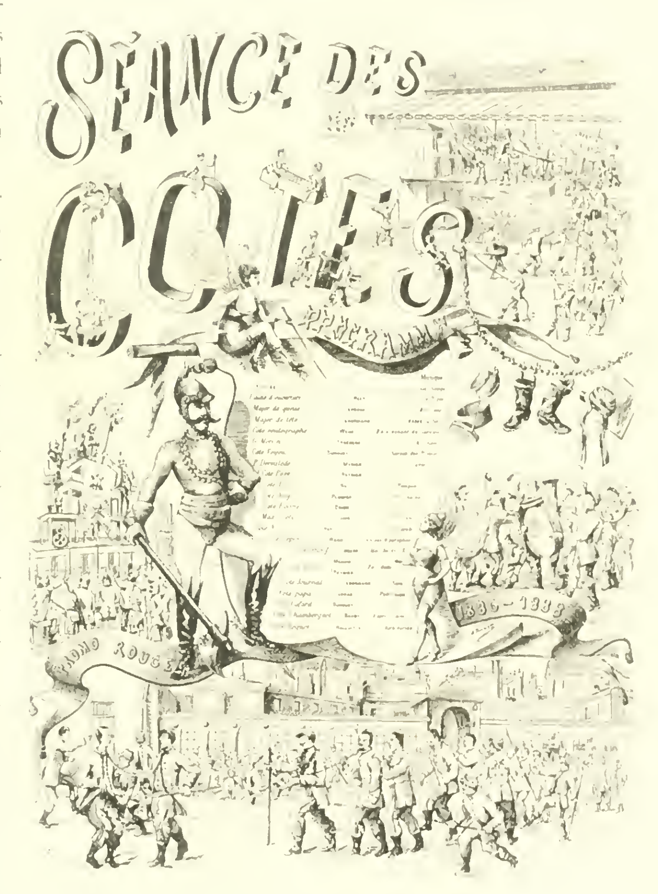
Cote par une scène à effet. Il imagina Chambergeot revenant sur la terre, sous la forme d'un spectre, pour rappeler aux lauréats orgueilleux la vanité et la fragilité humaines. Deux élèves, l'un portant l'autre et recouverts de longs draps blancs, représentent le blanc fantôme.

Il apparaît sur l'estrade et est aussitôt interpellé par un des membres de la *Commiss*.

Quel est ce fantôme inconnu
Dont la présence redoutable
Vient troubler ce jour mémorable ?
Dis-moi, réponds : — qui donc es-tu ?

Alors le revenant prononce en vers un long discours à la louange de l'École, glorifiant son passé et donnant aux générations nouvelles des leçons de modestie et de patriotisme.

Car, dans la légende, Chambergeot est devenu un Élève de la première promotion (1794), mort peu après son entrée à l'École, mais ayant conservé pour elle le plus profond attachement. Aussi, depuis cette époque, revient-il sur notre terre dans les circonstances graves où son aide peut être utile. C'est ainsi qu'il se trouvait, en 1814, dans la batterie de l'École Polytechnique et fut tué à la barrière du Trône ; en 1830, à côté de Vaneau, devant la caserne de Babylone ; en 1870, enfin, auprès de Benech, de Mendousse et de Gayet, morts au champ d'honneur en combattant pour délivrer, de l'invasion étrangère, le territoire français.



De frénétiques applaudissements accompagnent, cela va sans dire, tous les passages de ce long *laïus*. Enfin, voici les *Cotes Rognes*, qui terminent toujours la série. Elles sont affectées aux mauvais caractères et aux rageurs qu'on enferme dans une cage d'osier placée sur l'estrade. Le *laïusseur*, chargé de les exhiber au public, est revêtu d'un costume burlesque : culottes, bottes à l'écuyère, habit à revers démesurés, boutons énormes, pans de la queue descendant jusqu'aux talons ; il est armé d'un fouet ou d'une cravache. Désignant successivement les animaux qui composent sa ménagerie, il débite, comme Bidel ou Pezon, le

classique boniment du dompteur, harcelant ses fauves et les excitant à ouvrir leur gueule ou à montrer leurs griffes. On devine les plaisanteries, les cris, les interjections qui accompagnent les saillies de cette parade pendant que l'orchestre joue des fanfares de chasse et que les cors sonnent l'hallali.

Enfin toutes les *Cotes* sont terminées. Une immense clameur s'élève. Pendant toute la séance, les *anciens*, postés dans les tribunes, n'ont cessé de jeter sur la masse grouillante des *conscrits*, entassés sur les gradins, du papier enflammé et des bombes remplies d'eau. L'amphithéâtre sent le roussi. Au chant de *l'Artilleur*, la cohue se précipite vers la porte, traverse, comme une trombe, la cour des Acacias et grimpe au *casert*. Il tarde à tous de faire toilette et de revêtir la grande tenue pour aller se promener dans Paris.

La *Séance des Cotes* comporte un programme, énumérant les diverses *Cotes* et les noms des *laïusseurs*, composé et illustré par un artiste de la promotion.

Il reproduit toujours, avec plus ou moins d'esprit et d'originalité, le tribunal avec ses cagoules, les supplices de la pendaison, de la cage, du gril; on y voit défiler le président de la *Commiss* tenant à la main son spectre emblématique, le dompteur armé de sa cravache et revêtu de son costume de ménagerie, le spectre du jeune Chambergeot sous ses longs draps blancs, les tourmenteurs au vêtement retourné couvert de figures grimaçantes, le *grand Bourral* enfin accompagné de sa hache gigantesque. Dans ce domaine de la fantaisie l'imagination de l'artiste peut se donner libre carrière.

Nos fréquentes visites à l'École, pendant l'année 1892, lorsque nous préparions, par des croquis pris sur nature, la composition de cet ouvrage, nous avaient rendu familier à tous les Élèves, et nous étions bientôt devenu le vrai camarade de nos *arrière-petits-conscrits*. C'est dans ces conditions qu'à la rentrée de 1893, nous fûmes prié par les *caissiers* de composer le programme de la *Séance des Cotes*, afin de laisser à la promotion un souvenir de notre séjour à l'École.

En cédant à ces aimables instances, nous avons tenu à rester fidèle aux traditions et notre dessin ne fait que synthétiser les compositions habituelles des Élèves.



Dans la baignoire!



Code X

L'Ancien parle, Conscrit, tiens ta langue captive
Et prête à ses discours une oreille attentive.

LE CODE X

Origines. — Beaupré. — Prescriptions. — Caisse des Élèves. — Le vote. — Les peines.

On appelle *Code X* l'ensemble des conseils, recommandations et prescriptions, transmis, par les *anciens*, à la promotion des *conscrits* et formant, par leur réunion, un règlement auquel tous les Élèves doivent rigoureusement se soumettre, sous peine de punitions infligées par leurs camarades. Les formalités relatives au jugement de ceux qui le violent, la nature des peines et les moyens de sanction, viennent compléter les divers articles de ce Code et en assurer l'observation. Le tout est contenu dans un cahier autographié intitulé *Code X et règlements des Élèves*.

L'usage de se transmettre ainsi certaines règles, d'une promotion à l'autre, remonte presque aux premières années de l'École. Les épreuves infligées aux *conscrits* en furent l'origine. Elles avaient d'abord commencé par se renouveler librement. Quelques années de lutte avec l'autorité, qui s'acharnait à les interdire, amenèrent les Élèves à s'entendre pour perpétuer et imposer aux générations suivantes des coutumes devenues traditionnelles et qu'on faisait le serment de respecter. Cette décision fut prise vers 1820; mais le document qui en résulta ne se manifesta que plus tard sous une forme bien déterminée.

C'est lui qui servit de base, en 1850, à la rédaction du recueil parvenu jusqu'à nos jours, avec de légères modifications, sous la dénomination de *Code X*.

Pendant longtemps, ce *Code X* fut un simple cahier manuscrit de petit format. Le seul exemplaire existant, jauni par les années et sali par l'usage, passait de promotion en promotion. Au commencement de chaque année, il circulait dans

les salles des *conscrits* qui devaient l'étudier et répondre, quelques jours après, aux questions posées par les *anciens*. Maintenant le *Code X* est devenu un élégant cahier autographié et de grand format, dont chaque salle possède un exemplaire. La planche que nous lui consacrons en reproduit les extraits les plus intéressants avec l'écriture même des cahiers de l'École dont elle présente l'aspect.

« L'*ancien* parle, *conscrit*, tiens ta langue captive
« Et prête à ses discours une oreille attentive. »

Ces deux vers parodiés de Corneille, en épigraphe au-dessous du titre, en première page, établissent bien, tout d'abord, sous leur forme plaisante, l'état d'absolue soumission dans lequel doit se trouver le *conscrit* en présence de son *ancien*. C'est à la page suivante que commence le règlement et la première phrase n'est qu'un acte de vénération en faveur de notre uniforme :

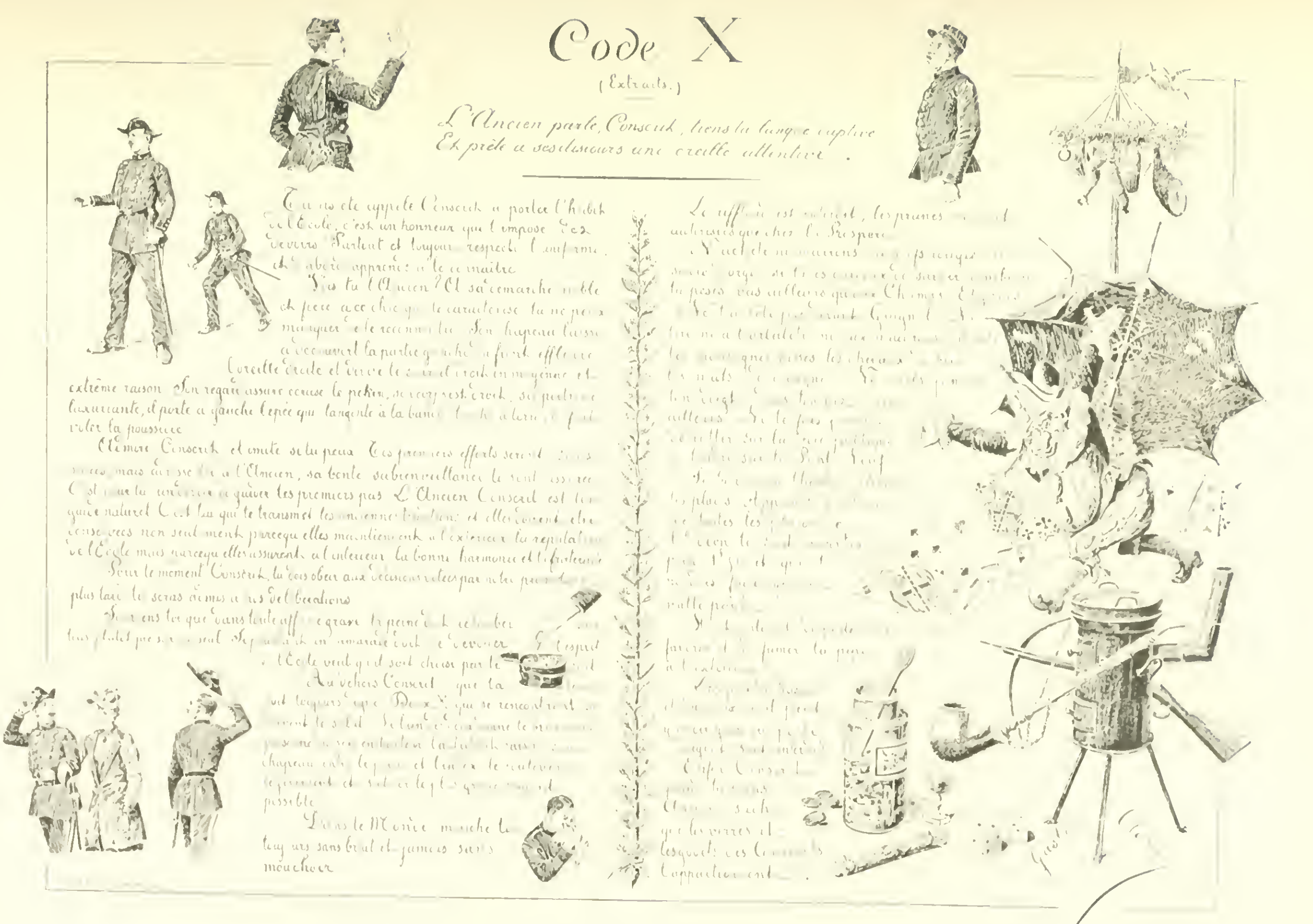
« *Tu as été appelé, conscrit, à porter l'habit de l'École; c'est un honneur qui* « *t'impose des devoirs. Partout et toujours respecte l'uniforme, et d'abord, apprends à* « *le connaître.* »

Et, sur un ton comique et railleur, se déroulent ensuite une série d'observations humoristiques exaltant le *chic* de l'*ancien*, la bonne façon de sa tenue, la pose coquette de son *claque*, le port élégant de son épée.

Il peut être curieux de faire remarquer, en passant, l'origine des conseils et des recommandations contenus dans cette partie du *Code X*. Elle remonte à 1824. Avant cette époque, on le sait, le costume se composait d'un simple frac bourgeois. Il avait succédé, en 1816, à la tenue militaire de l'Empire et fut remplacé, en 1823, par l'uniforme, devenu depuis si populaire et que beaucoup d'entre nous ont porté : habit à basques doublées de rouge; pantalon à bandes écarlates.

Afin de redresser, à l'occasion de ce changement, la gaucherie des Élèves, Beaupré, ancien danseur de l'Opéra, professeur de danse et de maintien à l'École, fit alors, sur le port de l'uniforme, de véritables conférences. Il enseignait à mettre le chapeau avec distinction, à le porter élégamment sous le bras, comme le *claque* de l'ancien régime; il s'attachait surtout à donner l'habitude de l'épée aux sergents qui, jusqu'en 1830, eurent seuls droit à cette arme. Il recommandait particulièrement, pour saluer sans la moindre gêne, de saisir le fourreau avec le petit doigt de la main gauche et de le soulever pendant qu'on se découvrait de la main droite, en inclinant simultanément et avec grâce le haut du corps.

Celui qui connaît l'esprit sarcastique de l'École entrevoit tout de suite à quelles facétieuses interprétations ont dû servir de thème les utiles recommandations de Beaupré. Elles figurèrent immédiatement, sous une forme drolatique, parmi les questions adressées par les *anciens* à leurs *conscrits*, au commencement de l'année : « Comment marchez-vous ? — Comment saluez-vous ? — Comment



Code X

(Extraits.)

L'Ancien parle, Conscrit, tiens ta langue captive
Et prête à ses discours une oreille attentive.

Extrait du Code X des Élèves.

mettez-vous le *claque?* — Comment portez-vous l'épée? » — Et le *conscrit* de faire ces divers simulacres et de prêter le flanc aux réprimandes pince-sans-rire et aux rectifications burlesques de l'*ancien* : « Le mollet est trop tendu. — Le *claque* est mal posé. — L'épée embarrasse la marche. » Et le *conscrit* de redoubler inutilement d'attention sans jamais satisfaire l'*ancien* qui, s'impatientant, déclarait enfin, sur un ton méprisant, qu'il allait lui-même donner l'exemple à l'inintelligent néophyte. Prenant alors une pose ridicule et grotesque, il en faisait ironiquement remarquer à son élève la parfaite élégance et l'engageait bienveillamment à faire tous ses efforts pour atteindre, s'il était possible, à cette suprême distinction.

C'est donc le cours de Beaupré, rédigé avec humour et transmis par la tradition, qui se trouve maintenant résumé dans les premières recommandations du *Code X*. A la suite viennent quelques considérations sur les votes, les responsabilités, la dignité à conserver dans les réclamations.

La série des prescriptions se continue par la liste des plaisirs extérieurs interdits à l'Élève en uniforme; la dénomination des bals publics autorisés, avec défense expresse de danser dans aucun; l'énumération des diverses places qu'on peut occuper au théâtre; la mention du prix réduit de 1 fr. 50 comme droit d'entrée à l'Odéon, octroyé aux Élèves de l'École Polytechnique en remerciement du secours apporté par eux, lors d'un incendie, au second Théâtre-Français.

Enfin l'indication des moyens coercitifs, destinés à assurer l'observation du réglement, terminent ainsi le chapitre :

« Que la forme sous laquelle on te présente ces conseils ne t'en fasse pas oublier le côté sérieux. S'il arrivait pourtant que l'un de vous s'oubliât jusqu'au point de se donner en spectacle d'une manière ridicule et scandaleuse, sache que la tradition de l'École nous a laissé l'exemple de pareilles fautes sévèrement punies, soit par un *blâme* écrit circulant dans les deux promotions, soit par un *rond* où le coupable se voit reprocher sa faute au milieu des deux promotions réunies à l'*amphi;* soit par une *quarantaine* plus ou moins longue.

« Espérons qu'il n'y aura pas occasion d'appliquer ces mesures de rigueur et que tu te proposeras avant tout de faire honneur au titre d'Élève de l'École. Que diraient les Ombres de nos prédécesseurs si nous n'avions pas su te plier à la vertu et aux bonnes mœurs? »

C'est, on le voit, le respect de l'uniforme et la dignité que doivent conserver partout ceux qui ont l'honneur de le porter, qui est la préoccupation constante des jeunes législateurs.

Le *Code X* est aujourd'hui en prose. Certaines parties étaient autrefois rédigées en vers. Ainsi, vers 1850, il contenait ce quatrain :

Si, par hasard, en omnibus
Tu rencontres pedibus
Un *ancien*, ta place offriras
Et la prune lui paieras.

Le cahier autographié qui porte le titre de *Code X* ne renferme pas uniquement les prescriptions édictées par les Élèves pour régir leur conduite et réglementer leur tenue. On y a joint divers chapitres sur des questions s'y rattachant ou intéressant l'École, qu'on a cru devoir être utilement portées à la connaissance des *conscrits*.

En première ligne se trouve la caisse des Élèves. L'article qui lui est consacré expose son historique, son organisation et son fonctionnement; donne quelques explications sur les caissiers, leur élection, leurs devoirs et leurs droits, traite enfin des quêtes et des cotisations. Tous ces points ont été développés dans notre chapitre sur la *Bienfaisance* à l'École.

Vient ensuite le *vote* dont on fixe toutes les conditions d'émission et de validité.

Il est intéressant de reproduire l'alinéa consacré au vote de *chahut* :

« Pour qu'un vote de *chahut* soit valable, il faut que le *chahut* soit voté par les deux tiers des voix exprimées, sans tenir aucun compte des abstentions.

« On entend par *chahut* toute manifestation, bruyante ou non, se produisant à la suite d'un *vote* de *promo* et pouvant entraîner soit une punition générale, soit la punition de quelques *cocons* choisis ou *schicksalés* par l'Administration. »

Les exigences de ce vote empêchent, dans les cas graves, l'École d'être involontairement entraînée ou surprise par une audacieuse et bruyante minorité. Enfin les moyens de discussion sont réglés par le paragraphe suivant :

« Pour toute question importante, sauf le cas de déclaration préalable d'urgence, un premier *topo* circule dans les salles et reçoit les observations de tout le monde. Ce premier *topo* sera rapporté à la *caisse*. Les *caissiers* feront ensuite circuler une deuxième fois ce *topo* dans toutes les salles, en même temps qu'un projet de vote revêtu du timbre de la *caisse* ; aussitôt après le passage de ce *topo* de vote, les sergents apporteront les votes de leur salle au major de leur compagnie, qui apportera le résultat à la *caisse*, en même temps que les *topos* d'observations et de vote qui doivent être conservés aux archives. »

On ajoute :

« Les *conscrits* ne peuvent prendre part aux votes qu'à partir du 15 février ; à partir de cette époque, aucune décision ne pourra être prise que par les deux promotions réunies. »

Après le vote, les peines.

Il y a trois sortes de peines :

« 1° Le *blâme* ;
« 2° Le *rond* ;
« 3° La *quarantaine*.

« Le *blâme* est voté à la majorité simple. Il consiste en un *laïus* du major des *anciens* qui, après avoir circulé dans les salles, est remis au coupable.

« Le *rond* est décidé par les deux tiers des voix. Le major des *anciens* demande l'autorisation de réunir les deux promotions dans l'*amphi*. Le coupable est amené : on lui reproche sa faute, puis on se sépare en silence.

« La quarantaine est votée par les trois quarts des voix. La manière de l'exécuter a été réglée par une décision de la promotion 1867.

« Voici cette décision :

« La durée de la *quarantaine* peut être fixée immédiatement à la majorité absolue ; dans ce cas, elle est irrévocable. Elle peut encore être indéterminée et la punition peut alors être révoquée par les trois quarts des voix.

« Les communications avec les Élèves en *quarantaine* sont interdites, à moins qu'elles n'aient rapport aux cours, aux *colles*, etc.

« Les Élèves en *quarantaine* n'ont pas le droit de lancer des *topos*, ni d'écrire sur ceux qui passent ; c'est à leurs *cocons* de salle à voir si cet article est observé.

« Ils ne votent pas, ne peuvent faire partie du bureau de bienfaisance, ne participent à rien de ce qui est collectif. Ils ne payent pas les quêtes, sont *séchés* du bal de l'Élysée, etc.

« A l'extérieur, on ne doit pas avoir de relations avec eux dans les théâtres, cafés, promenades, etc.

« Ils ne sont pas *séchés* de salut.

« Il leur est interdit d'aller chez la *Prospère* et autres lieux de réunion des Élèves.

« Si la *quarantaine* doit durer aux Écoles d'application, elle comporte des dispositions analogues, notamment à Fontainebleau, où l'Élève en *quarantaine* n'a pas de *trinôme*.

« Tant que la *quarantaine* n'est pas levée, ils n'assistent pas aux dîners de promotion.

« Tout *cocon* qui viole obstinément la *quarantaine* sera puni lui-même de *quarantaine*. »

Telles sont les mesures prises par les Élèves entre eux pour assurer l'exécution du règlement qu'ils ont promulgué.

Le recueil se termine enfin par les noms des Élèves de l'École tués en 1830 et en 1870.



Évite les chevaux de bois... conscrit !

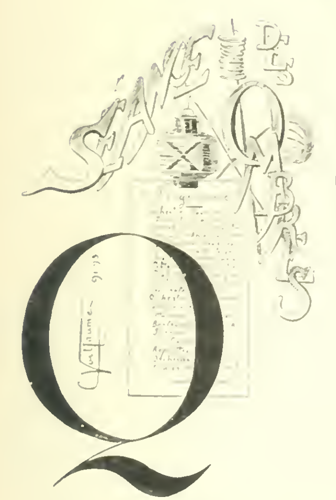
LES OMBRES



Une séance d'ombres à l'amphi de physique.

A mes jeunes Camarades CORDA et LE CAMUS, lieutenants d'artillerie, les habiles organisateurs des ombres de la promotion 1890.

Origine des ombres
La Séance à l'amphithéâtre de physique.
Le défilé des silhouettes. Construction d'une maquette.
Le programme



QUELLE est l'origine des ombres à l'École?

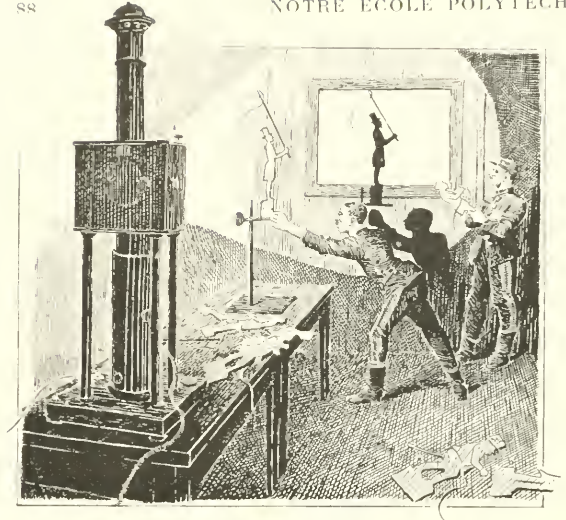
On a vu comment, après de nombreuses et inutiles tentatives pour réprimer les mystifications, initiations, bascules... en usage à l'École depuis l'internat, le général Bouchu finit par déclarer, à la rentrée de 1818, qu'il ne voulait pas traiter sérieusement de pareilles plaisanteries.

Le spectacle des initiations et des mystifications se fit alors publiquement, et se termina par une représentation grotesque des autorités de l'École. « Il faut voir là, dit le commandant Pinet, l'origine « de la *Séance des ombres*, aujourd'hui en honneur, dans laquelle les silhouettes « des officiers, des professeurs et de tout le personnel, tracées par les plus « habiles crayons de la promotion, défilent en ombres chinoises, devant tous les « Élèves réunis à l'amphithéâtre, pendant qu'on met dans la bouche des person- « nages des discours comiques pleins de verve et d'esprit. »

Cependant les ombres, telles qu'on les représente aujourd'hui, ne remontent qu'à 1861 ou 1862.

Elles ont généralement lieu vers la fin de janvier ou le commencement de février. La représentation se donnait autrefois dans la grande salle de récréation; l'Administration prête aujourd'hui gracieusement l'amphithéâtre de physique





Dans les coulisses.

Le cabinet contigu reçoit la lampe électrique et l'appareil projecteur; la porte de communication est remplacée par le carreau dépoli qui doit recevoir les ombres. Dans la salle, une estrade est dressée pour l'orchestre et un paravent cache les artistes destinés à contrefaire les voix des noires silhouettes.

Il est sept heures: les deux promotions sont entassées sur les gradins et dans les tribunes.

Des cris, des appels, des couplets chantés à demi-voix — l'autorité a menacé d'interrompre la séance si le tapage devenait trop fort, — des bruits de pieds qu'on déplace, des instruments qu'on accorde; tout cela se confondant en un murmure confus, en un brouhaha, traversé de temps à autre par un coup de sifflet, un cri strident ou par l'injonction impérative: « Commencez! »

L'orchestre attaque l'ouverture des *Diamants de la Couronne*.

Les bruits s'apaisent; quelques pieds seuls battent la mesure. Brusquement la nuit est faite et, dans le bas de la salle, le rectangle lumineux concentre l'attention, tandis qu'une vague lueur, au-dessus du paravent, trahit la lampe qui éclaire les interprètes.

Voici d'abord, sur l'écran, les armes de l'X, puis le défilé commence: Le *général*. — Suivant la tension de ses rapports avec les promotions, l'ombre du maître suprême est accueillie par un murmure approbateur ou poursuivie de hou! hou! hou! sourdement prolongés... Chut! chut!

Air du *Pendu*.

Je suis un général célèbre,
Beau sapeur et beau cavalier.
Je n'ai pas de pareil à *zèbre*,
Je n'ai pas de rival à pied.
Sous mon autorité rigide,
Tout fonctionne admirablement.

Re…

Je suis le sapeur intrépide
Dont on ne parle qu'en tremblant (*bis*)

. . . .

Mes Élèves, chose bien drôle,
Voudraient souvent aller au bal ;
Je les en *sèche*, c'est mon rôle,
Mais ces gredins le trouvent mal.
Et pourtant danser, c'est stupide !
Des façons d'artilleur, vraiment !
Je suis le sapeur intrépide
Dont on ne parle qu'en tremblant (*bis*)

Après le *géné*, le *colo*, le *mandant*, les *pitaines*. Chacun a sa tournure spéciale, son tic particulier. Il y a le gros colonel, le grand artilleur, le petit, tout petit sapeur, dont on rit toujours.

Puis viennent les *médecins-majors*, avec leur chanson spéciale que nous donnons dans le chapitre de l'*Infirmerie* et dont tout l'*amphi* reprend en chœur le refrain :

Mais un' chose dont personne ne sort
Et qui renverse tous les esprits,
Qui semble êtr' comme un mauvais sort,
Qui épat' toujours les *conscrits*,
C'est qu' l' petit major est l' grand major
Et qu' l' grand major c'est l' petit.

Voici le Directeur des études :

Je suis Merca, directeur de l'usine,
Grand inventeur de *jodots* de concours,
Dessins d'*archi* et dessins de machines
Et la *promo* me conspue tous les jours.
Tremblez ! Tremblez ! Tremblez, Élèves !
Tremblez ! Tremblez ! Tremblez toujours (*bis*)

L'orchestre

Voici maintenant les professeurs, examinateurs et répétiteurs. Ils passent tous, avec leurs *binettes* silhouettées. On voit leurs gestes, on entend leurs voix, on reconnaît leurs manies. Et les bravos, les sifflets, les trépignements accompagnent les refrains répétés, ou plutôt hurlés en chœur.

Le professeur de mathématiques est distrait : comme Ampère, il essuie le tableau avec son mouchoir et se mouche dans le torchon.

Le professeur de géométrie parle du point de fuite et de la ligne d'horizon. Sur son tableau s'aligne, en perspective, une longue file de vaches :

« Vous voyez, messieurs, au premier plan, une première vache qui pisse !... Au deuxième plan, une deuxième vache qui pisse !... Au troisième plan, une troisième vache qui pisse !... Au péième plan, une péième vache qui pisse !... Enfin, à l'infini, une vache infiniment petite, qui pisse infiniment peu ! »

Le professeur de chimie explique la composition de la nouvelle poudre :

« Nous allons l'enflammer, et vous comprendrez aisément pourquoi on lui a donné le nom de *poudre sans fumée.* »

Et, dans les airs, s'élève immédiatement un épais nuage noirâtre.

Le professeur d'histoire répète la fameuse phrase devenue légendaire :

« Et on lui coupa... pour ainsi dire... la tête... en quelque sorte... »

accompagnant presque tous les mots de ce petit raclement de gosier que nous nous rappelons tous.

Le professeur de belles-lettres lit une description de fêtes où l'on parle de jolies femmes, de belles fleurs et ferme brusquement le volume en s'écriant : « Voilà ce que j'aime ! »

Mais tout à coup, un épouvantable hurlement, sortant des trois cents poitrines, ébranle l'amphithéâtre. C'est l'*ombre* d'un *fauve* qui se projette sur le tableau lumineux. Les *fauves* sont les examinateurs de sortie.

« C'est absurde ! C'est idiot ! — Votre prédécesseur avait atteint les limites de la bêtise ; pour votre usage personnel, vous venez de les reculer ! »

Et, joignant le geste aux paroles, le *fauve* s'élance brusquement vers l'Élève, chavirant la table et renversant la chaise que le contre-coup de ce *delirium tremens* précipite hors du cadre.

Puis viennent le *père Cheré*, dirigeant son chœur avec ses deux baguettes ; le *père Fischer* avec son violon :

« Mais partez donc du pied droit ! — Pourquoi ? — Pourquoi ? »

Le *père Brancourt* au manège :

« Bonjour, messieurs ; bonjour..., bonjour..., bonjour. Allons, tout le monde est-il là ? A nous « les hommes *durs !* — Qui est-ce qui a monté *Tripoli ?* — Et vous, qu'est-ce que vous avez monté, « la dernière fois ? *Ciboule ?* — Vous êtes un homme *dur*, vous ; vous pouvez monter plus dur « que ça.

« Prenez les coins. Allons, un peu d'allure. — Mais prenez donc les coins, nom d'un tonneau !

« Regardez donc comme on est bien [illegible]. C'est le [illegible]. On [illegible] sur un tas de cailloux ou sur un sac de pommes de terre. »

Maintenant vont se dérouler les scènes de la vie à l'École.

Le *lever du conscrit*. — La diane sonne, le rassemblement sonne : il n'entend rien et reste consciencieusement au lit, à la grande joie de l'auditoire. Au coup de clairon, cinq minutes avant l'appel, sa tête se dresse brusquement, son bonnet de coton se hérisse, et la petite ombre se précipite hors du lit, enfile son pantalon, saisit ses bottes avec les dents et, le *berry* sous le bras, s'élance hors du *casert*. — Trop tard ! L'heure sonne. — Il est *rat*.

Le *flambage des bottes*, la *toise*, la *visite*, l'*exercice*, le *cirage du crotale*, la *chanson du désert*, le *jeu du zanzibar*, le *coup des poulets*, le *rat de botte* où l'on voit une souris s'efforcer inutilement de gravir cette chaussure : allusion au travail acharné des postulants aux carrières civiles.

Voilà les employés de l'École et leurs types légendaires :

Le *pitaine Printemps*, qui apporte les feuilles, le *pitaine Billard*, chargé des salles de récréation ;

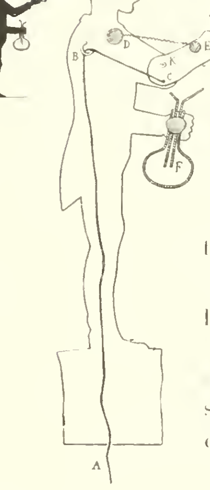
Le *colo Rosto*, grand chef de l'éclairage,

Le *pitaine Longchamp*, avec ses grandes bottes d'égouttier, ses seaux, ses

brosses et ses tringles, que nous retrouverons, ainsi que sa chanson, dans les *Croquis et types divers*.

On termine enfin par le *char des promotions* et la *revue du 14 juillet*.

La représentation est entremêlée de morceaux de musique et de chant. Nous avons dessiné le virtuose Hauser, violon solo, l'orchestre d'amateurs, dirigé par le camarade Javal et le chœur Chevé, toujours prêt à seconder les petites fêtes et les cérémonies traditionnelles.



Une maquette.

Montrons maintenant la construction d'une petite maquette : L'avant-bras mobile est fixé au bras par un point de couture K, qui permet le mouvement. Un caoutchouc DE, fixé en D et E par deux gouttelettes de cire, fait plier l'avant-bras en dedans; tandis qu'un fil fixé en C et passant dans un petit œillet en fil de fer B permet d'ouvrir l'avant-bras à l'extérieur. Le tube et le ballon, dont les parois doivent se réduire à des lignes, dans l'ombre projetée, sont figurés au moyen de fils de fer fixés au carton par des gouttes de cire.

La Séance des *ombres* est accompagnée d'un programme illustré par les artistes de la promotion.

On y trouve les signatures de Marbec, Couade, Olive, Voillaume, Alexandre, Helbronner. Ce sont les types dont on représente les silhouettes, qui en composent le fond, enjolivé par l'esprit et le crayon du dessinateur.

Le motif pittoresque qui accompagne la lettre Q, en tête de ce chapitre, est pris au programme de la Séance des ombres du 14 mars 1893, par le camarade Voillaume.

Nous donnons en entier le programme du 31 janvier 1889, dû au crayon du camarade Marbec.



Le chœur Chevé.

LA FÊTE DU POINT GAMMA

Au Camarade LEMOINE, promotion [illegible], premier organisateur de la fête au Point Gamma

Origines. — Le camarade Lemoine — La chansonnette du Point Gamma — Description de la fête

Vieux souvenirs

Pierrots et [illegible]
Joyeuses [illegible]
O temps de [illegible]
Tu m'es [illegible]
Lorsqu'[illegible]
D'une loq[illegible]
Ce jour d'allégresse
J'étais ficelé [illegible]

[illegible]

[illegible]



Alfred Lemoine



Qu'est-ce que le *Point Gamma?* Ceux qui possèdent quelques notions d'astronomie savent que le soleil, dans son mouvement apparent autour de la terre, décrit une ellipse appelée écliptique, qui rencontre le plan de l'équateur en deux points habituellement désignés par les lettres grecques γ et ω. Ces deux positions correspondent : la première à l'équinoxe du printemps, la seconde, à l'équinoxe d'automne. Il en résulte que la lettre γ marque le point où se trouve le soleil le 21 mars ; elle a été choisie parce qu'elle figure les cornes du bélier, signe du zodiaque que l'astre traverse à cette époque de l'année.

Le *point gamma* indiquant le moment précis où la terre entre dans la saison

du printemps, la fête du *Point Gamma* est donc la fête du renouveau, de la jeunesse, et l'on ne peut trouver extraordinaire qu'elle soit célébrée par les Élèves d'une École, même savante. Peut-être, au contraire, faut-il s'étonner que cette tradition ne remonte qu'au printemps de 1862. C'est en effet le camarade Lemoine, de la promotion 1860, le même qui a fondé les réunions musicales si connues de *la Trompette*, qui en a été l'inventeur et le premier organisateur. Voici comment il le raconte lui-même dans l'*Annuaire des anciens Élèves de l'École Polytechnique* :

« L'idée de la fête du *Point Gamma* est bien simple : celle de s'amuser.

« Notre professeur (alors le capitaine Laussedat) ne passait pas pour ainsi « dire de leçons sans s'occuper du point γ, point par où passe la terre à l'équinoxe « du printemps ; j'avais lu les récits des fêtes religieuses antiques par lesquelles « nos pères célébraient le passage, et, pour nous dédommager de l'ennui que « nous causait le point γ, je m'étais dit : « Célébrons aussi son passage ; » voilà « tout. J'avais fait partager mon idée à la promotion ; les jours de sortie, j'achetai « pour les camarades des papiers d'or et de couleur, drapeaux divers, étoffes « nécessaires au déguisement, je formai un orchestre qui répétait pendant la « récréation.

« Cornu fit l'ouverture avec les airs de l'École ; elle est éditée au piano ; « j'achetai des valses, polkas, quadrilles, etc... L'autorité laissa faire ; j'ouvris la « fête et conduisis l'orchestre. Colin, professeur de dessin à l'École, dessina le « défilé initial, dessin dont on fit une photographie.

« J'ai un cahier-album assez amusant, contenant, dessinés grossièrement, « lavés et coloriés par les auteurs eux-mêmes, leurs costumes. Il y a là Cornu, « Matrot, Cavalier, etc... »

Ajoutons que le camarade Lefebvre, actuellement ingénieur à la Compagnie du Nord, chanta une chanson composée par son frère sur des airs connus et intitulée : *Chansonnette de la fête du Point Gamma*. Elle est restée bien longtemps populaire à l'École, et nous croyons devoir satisfaire la curiosité des archéologues en la donnant tout entière, malgré sa longueur. Observons toutefois que, pour en sentir le piquant et s'expliquer son succès, il faut savoir que l'astronome Babinet, dont on s'y moque avec tant d'entrain, était alors examinateur à l'École et constamment en butte, sous le surnom de Babin, aux quolibets et aux plaisanteries des Élèves.

CHANSONNETTE DE LA FÊTE DU POINT GAMMA

(*Air de Veni Creator.*) Mes chers amis, si j'ouvre le bec, c'est afin de chanter avec, l'œil humide et le gosier sec, toute la splendeur d'un mot grec. — (*Air de la Fête du pays.*) Traderidera. Vive l'Équinoxe. Pour *elle* toujours l'amour m'enflamma ; et, dans l'instant même, il faut que je boxe celui qui ne dit : Viv' le point γ. Traderidera, vive l'Équinoxe. Traderidera, viv' le point γ ;

Traderidera, vive l'Équinoxe, vive l'Équinoxe et le point γ. — (*Hommes noirs, d'où sortez-vous ?*) En commençant mon discours, je pense qu'avec justice, une Équinoxe toujours fut préférée au solstice. A l'homme, en tout temps, le solstice nuit : on gèle dans l'un et dans l'autre on cuit. L'Équinoxe, que Dieu bénisse, sait nous procurer un secours moins vain et [illegible] enfin, par un sort divin, l'une le printemps, l'autre le bon vin. — (*Le Mont Blanc.*) Puis le solstice d'été, comme l'autre est immuable ; donc puisque, dans sa bonté, le Ciel voulut qu'il fût stable, je le nomme avec vérité solstice d'été-stable !

(*La Mère Michel.*) Une Équinoxe est donc supérieure en tout, aussi ce point célèbre est-il fêté partout, et même par cela, Jupiter provoqué, dans l'Olympe a voulu donner un bal masqué. — (*Au clair de la lune.*) Du Dieu suprême chacun suit les lois, Jupiter lui-même s'habille en bourgeois, Pallas en grisette, Bellone en troupier, Vénus en lorette et Mars en pompier. — (*Les Gueux.*) Les dieux, les dieux, lestes et joyeux, fêtent dans les cieux ce jour heureux. Au lieu de réduire en poudre l'homme craintif et tremblant, Jupiter troque sa foudre contre un verre de vin blanc. Les dieux, les dieux, lestes et joyeux, fêtent dans les cieux ce jour heureux. — (*Au dieu d'amour il n'est rien...*) Mais Jupiter n'est pas un égoïste, il veut voir l'homme heureux également, et ce bonheur, qui dans l'Olympe existe, a rejailli sur tout le firmament. Pour que son cœur en tout lieu se dévoile, le dieu rempli d'un amour sans pareil, a fait à neuf étamer chaque étoile et redorer le disque du soleil. Or Babinet, le célèbre astronome, a voulu voir ces prodiges nouveaux, et maintenant je vais vous dire, en somme, le résultat de ses savants travaux.

(*Madame Grégoire.*) Dans son cabinet, sur un livre d'astronomie, monsieur Babinet reposait sa tête endormie, ronflait bruyamment ; mais, au même moment, une mouche peu charitable chatouilla son nez respectable. Babinet bâilla, puis se réveilla.

(*Le Docteur Isambart.*) Les yeux encore tout obscurcis, si, si, si, si, si, si, si, si, si, si, si, si, Babinet court à son châssis, si, si, si, si, si, si, si, si, si, si, si, si. Alors un tableau sans pareil, dzing, la la boum, la la boum, boum, boum, dissipa bientôt son sommeil. Ah ! ah ! ah ! ah !

(*Haydée.*) « Ah ! que la nuit est belle, dit monsieur Babinet, allumons ma chandelle et mettons mon bonnet. » Ah ! ah ! ah ! ah ! ah !

(*Malbrough.*) Il monte à sa tourelle, mironton, ton, ton, mirontaine ; il monte à sa tourelle, si haut qu'il peut monter. — (*Le Sire de Framboisy.*) « Ah ! dit-il, ce spectacle charmant grandit encore considérablement mon é, mon é, mon étonnement. » — (*Allons, chasseur, vite en campagne.*) L'astronome philanthrope, digne émule du grand Newton, tonton, tonton, tontaine, tonton, saisit alors son télescope de cuivre jaune et de laiton, tonton, tontaine, tonton. — (*Au clair de la lune.*) Dans sa lunette paraît, en premier, Phœbé la brunette, au dernier quartier. « La belle lunette, » dit le vieux rentier. Ah ! ah ! ah ! ah ! ah ! ah ! — (*Orphée.*) « En vain, dit-il, chacun te charge, par mille propos insensés ; d'après l'un, ta face est trop large, et, selon d'autres, pas assez. Mais tout le monde aime tes cornes et l'homme qui, lorsque tu luis, possédé d'un amour sans bornes, vient te lorgner toutes les nuits, est bientôt coiffé de tes cornes, de tes cornes, de tes cornes ; de tes cornes est coiffé. » Je ne sais de quelle manière, il peut alors voir le soleil — (*Les Louis d'or.*) qui dardait sur l'autre hémisphère ses rayons d'or et de vermeil. « Ah ! se dit-il, pourquoi dans l'ombre montre-t-il son front radieux ? S'il éclairait toujours le nôtre, dans la nuit j'y verrais bien mieux. » Son nez qui sonnait comme un cuivre et qui rendait le son du cor, lui dit : « Pourquoi vas-tu poursuivre le même itinéraire encor ? » — (*Paillasse.*) « Depuis que Dieu voulut bien me jeter dans la céleste voûte, dit le soleil, sans m'arrêter, j'ai poursuivi ma course. Le Dieu tout-puissant me dit en m'lançant : « Puisque ta face est ronde, soleil, mon ami, n'luis pas à demi, éclaire tout le monde. » — (*Allez-vous-en, gens de la noce.*) La nuit, en étendant ses voiles, avait doré le firmament ; Babinet lorgne les étoiles, le cœur plein de ravissement. « Ah ! dit-il, quel vaste assemblage, d'un bout du ciel à l'autre bout ; j'en vois partout. » Mais tout à coup, il vit passer un gros nuage, puis il ne vit plus rien du tout.

(*Les Plaies d'Égypte.*) Puis il se vit dans l'ombre, et la nuit l'environnant. « Alors, se dit Babinet, puisque ce nuage sombre, à mes yeux vient tout cacher, je m'en vais me re... — (*Chant des

Anabaptistes) coucher. (Babinet, d'un pas majestueux, redescend l'escalier tortueux.) A moi l'on peut se fier, messieurs, mon récit est vrai tout entier. A moi l'on peut se fier, jamais je ne cancane, car je suis un grand ane, je suis le plus grand ane, le plus grand anecdotier de France et du monde entier. — (*Le Grand Saint Éloi.*) Mais si, nonobstant, je suis embêtant, que votre fureur tombe sur l'auteur; et de lui vous ferez tout ce que vous désirerez.

(*Asseyez-vous d'ssus.*) Ah! ah! ah! asseyez-vous d'ssus, si cela vous tente, asseyez-vous d'ssus et n'en parlons plus. Ah! ah! ah! (*Laissez les roses aux rosiers.*) Ah! mais, j'extravague, il est temps d'arriver au bout; la morale de cette blague, c'est qu'elle ne l'est pas du tout. Enfin, messieurs, sans paradoxe, si nous voulons un bacchanal, pour cette céleste Équinoxe, faisons un tapage infernal; faisons un tapage infernal.

Revenons maintenant à la description de cette première fête du *Point Gamma.*

Nous avons reproduit, à la partie inférieure de notre planche, le défilé dessiné par Colin. Après les trompettes et les sapeurs, on voit s'avancer le grand astronome portant la bannière héraldique du *Point Gamma*. Ce magicien, à lunettes et chapeau pointu, c'est le major des *anciens*, Matrot, aujourd'hui directeur des chemins de fer de l'État. Celui qui porte la queue de la robe traditionnelle, simplement vêtu d'un madras et d'un berry retourné, agrémenté de brandebourgs, n'est autre qu'Hermann Laurent, la terreur des *taupins*, le président du jury d'admission à l'École. Après lui, la foule des travestis: hussards fantaisistes, pierrots étranges, femmes élégantes, costumes sans nom et de toute sorte, faits d'une chemise, d'un caleçon, d'une tunique retournée, d'un rideau de lit rayé de bleu, de chiffons, de papiers multicolores: défroques accompagnées de faux nez, de favoris postiches, de bottes en carton; foule joyeuse, bruyante, bigarrée, au-dessus de laquelle flottent les nombreuses bannières où sont figurées, en papier doré, des soleils, des X et des γ de toutes les formes et de toutes les dimensions.

Parmi les héros de cette fête, nous avons cité le major Matrot, l'examinateur Laurent. Voici maintenant le fameux Cavalier, surnommé déjà *Pipe-en-Bois*, à cause de son nez phénoménal et de son profil de caricature. C'est le magicien bizarre, vêtu d'un pourpoint à festons et chaussé d'immenses bottes, dessiné à gauche, sur un des feuillets d'album dont nous avons parsemé notre planche. A côté de lui, en crocodile, Pillet, actuellement maître de dessin de machines à l'École; dans la foule, Anfrye, commandant d'artillerie, en invalide; de Prez-Crassier, en gentille femme minaudante; le colonel du génie Penel; Brunetot, dont la carrière, hélas! n'a pas été longue: il est mort à l'ennemi, au siège de Belfort en 1870. Et combien d'autres, hélas! de ces joyeux masques, si nous cherchions bien, manqueraient encore à l'appel!

Telle fut la première fête du *Point Gamma*, célébrée au printemps de 1862. Celles qui suivirent lui ressemblèrent beaucoup. La photographie du dessin de Colin, très répandue parmi les Élèves, servait de modèle type.

Les malheurs de 1870 interrompirent, pendant plusieurs années, ces réjouissances carnavalesques: on n'avait pas le cœur à la joie.



La fête du Pont Gamisa à diverses époques

C'est en 1877 seulement que le *Point Gamma* fit, à l'École, sa réapparition. Le 24 mars, la fête du printemps fut de nouveau célébrée. On se figurera facilement l'enthousiasme qui accueillit cette reprise d'une tradition dont on ne cessait de se raconter les merveilles. Aussi tout le monde tint-il à se surpasser.

La salle de récréation, splendidement décorée, ornée de peintures d'amateurs, fut brillamment éclairée à la lumière électrique. On fit venir de chez Babin les costumes les plus riches et les plus élégants. Le souvenir de cette fête nous a été transmis sur un album dessiné par les artistes de la promotion 1875 et offert à la bibliothèque.

Une grande aquarelle de Bapst, aujourd'hui capitaine d'artillerie, donne la vue d'ensemble du bal, et l'on voit défiler sur les feuillets les divers travestissements. Les Élèves de ces dernières années ont pu y admirer leur capitaine Malo, en diable rouge; on y rencontre, en brillant seigneur Henri III, le capitaine Toutée, aide de camp du général Brugère.

Le soleil, qui ne figurait à l'origine que sur les bannières, était devenu le dieu de la fête. Il était représenté par l'Élève Charpentier, qui, la tête rayonnante d'une gloire en papier doré, le corps couvert d'un grand manteau de pourpre et tenant à la main son sceptre symbolique, trônait majestueusement, porté par quatre habitants des tropiques, vêtus d'étranges et pittoresques costumes de nègres et de sauvages. L'orchestre, des plus brillants et des plus bruyants, était conduit par le camarade Girette.

En 1878, on voulut encore faire mieux. Le décorateur Belloir construisit dans la cour, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le Stand, une grande salle de bal fastueusement décorée, qu'éclairèrent les premières lampes électriques de la Société Jablochkoff. Les deux divisions, faisant assaut d'originalité et de fantaisie, formèrent chacune leur cortège. Comme couronnement, le général Pourrat offrit aux deux promotions un vin chaud d'honneur resté célèbre dans les souvenirs de l'École.

Ce sont les deux *Points Gamma* de 1878 et 1879 qui nous ont fourni les éléments de notre planche. Nous les avons empruntés principalement aux dessins dont M. Édouard Ragu, le sympathique chef de bureau de la Direction des études, accompagna les articles qu'il écrivit alors dans le *Journal Illustré* et dans le *Monde Illustré*. Il ne nous reste qu'à citer quelques extraits de ces souvenirs pour transmettre fidèlement à nos lecteurs l'impression de la chose vue.

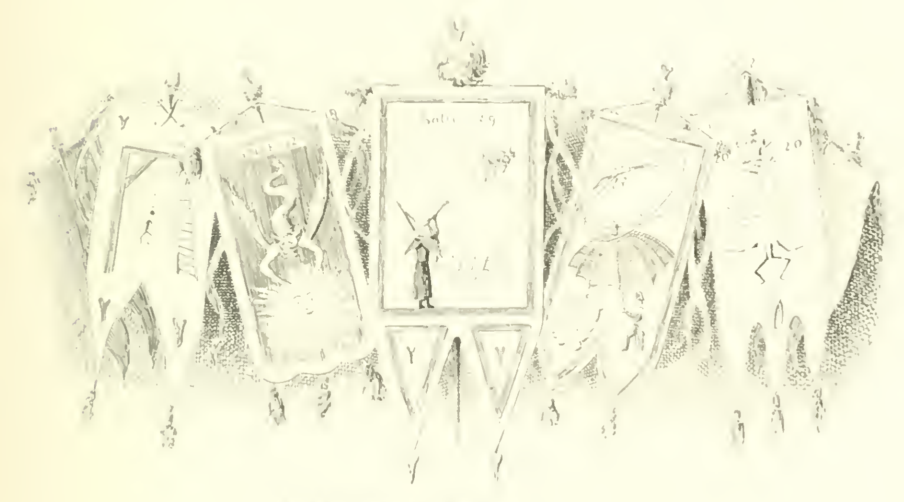
Point Gamma de 1878. — « La première partie du programme est bientôt « achevée. Ours, pachas, nourrices, Bulgares, mamamouchis, etc..., s'engouffrent « dans les salles de billard, transformées pour la circonstance en galerie des « glaces et éclairées par la lumière électrique. Les bouffées d'éclats de rire qui

« s'échappent des portes, dès qu'on les entr'ouvre, indiquent que l'entrain ne se « ralentit pas.

« C'est ainsi qu'on va se tenir en joie jusqu'à l'heure du souper auquel « l'indulgence paternelle du général permet d'ajouter quelques douceurs; dou- « ceurs militaires, bien entendu. Puis l'extinction des feux sonnera : la journée « sera finie.

« Autrefois, la proportion des costumes loués était moins forte et le coup d'œil « y gagnait en originalité ce qu'il y pouvait perdre en splendeur.

« Il faut cependant citer une colonne-affiche de grandeur naturelle, chargée « d'inscriptions abracadabrantes, puis un petit monument destiné sans doute à lui



Le dernier album du camarade Lemoine

« faire pendant ou vis-à-vis ; un épicier émergeant d'un tonneau de mélasse et « gracieusement enguirlandé d'un cordon de pruneaux ; enfin le héros de la « journée, le *Point Gamma* en personne, symbolisé par un soleil vénérable et plus « resplendissant que le vrai soleil. Ce dernier, humilié peut-être, n'a pas voulu « opérer lui-même. Il s'est obstinément caché la figure dans un paquet de nuages « et a laissé son rival se pavaner triomphalement sur les épaules de quatre « satellites. »

Point Gamma de 1879. — « La fête est commencée. C'est d'abord un défilé « solennel, entremêlé de cérémonies mystérieuses et de pas hiératiques. Le *Point* « *Gamma*, porté sur les épaules de quatre satellites, voit se dérouler autour de lui « les pelotons bariolés des deux divisions, bannière au vent.

« Le défilé terminé, la fête change brusquement de caractère. Le mouvement

« s'accélère tout d'un coup. Le photographe obtient à grand'peine quelques « moments d'immobilité. L'orchestre a des grondements de machine à vapeur en « pression. Les cymbales frémissent, la grosse caisse se congestionne, l'ophicléide « étouffe un gros soupir et la flûte, hors d'elle-même, ne peut comprimer un petit « jet d'harmonie suraiguë.

« Enfin le signal est donné! Il était temps! Le spectacle devient véritablement « pittoresque. Deux ou trois cents costumes tourbillonnent dans la cour, empruntant « un relief singulier au décor grisâtre qui les entoure. Les maisons voisines, avec « leurs façades roussies et lézardées qui surplombent, semblent grimper les unes « sur les autres pour mieux voir.

« Mais le soleil est deux fois de la fête. A l'heure où il ira se coucher, en vieil « astre blasé, qui en a vu bien d'autres, son substitut terrestre aura encore quatre « heures de royauté éphémère pour traîner sa pourpre et... esquisser des cavalier « seul. Le bal se prolonge jusque bien avant dans la soirée dans une tente construite « *ad hoc* et décorée du haut en bas de pochades fantaisistes. »

Telles sont les descriptions des fêtes de 1878 et 1879. Ajoutons-y quelques renseignements.

En 1878, Dou représentait le soleil; Georges Humbert était chef d'orchestre. La paysanne court-vêtue, croquée dans les feuillets d'album de notre planche, était Homolle. Ces trois camarades sont aujourd'hui Ingénieurs des ponts et chaussées. Quant à la séduisante Italienne, désabusée maintenant des joies de ce monde, elle est devenue le Révérend Père Marchal, de la Compagnie de Jésus.

Signalons comme principaux travestissements : un général en bottes molles et culotte blanche, un majestueux grand prêtre, une hideuse tête de mort émergeant d'un long suaire, le vrai kiosque à journaux de la salle 16, avec une immense affiche de la *Redingote grise*, un ours Martin, un sous-préfet! un artilleur de la garde, un juge, un postillon, un officier de marine, un zouave, un pompier, un jockey, et la foule des pierrots, débardeurs, nègres, Déjazets, gentilles soubrettes, élégants toréadors, pittoresques Italiennes, blancs cuisiniers, polichinelles bossus, multicolores arlequins avec leurs battes et leurs Colombines, Turcs de toute espèce et seigneurs de tous les temps. Ajoutons que les musiciens de l'orchestre étaient couverts, plutôt que vêtus, de défroques bigarrées : leur chef seul portait correctement l'habit noir.

En 1879, le soleil était Belot, Ingénieur des tabacs; le chef d'orchestre, Vallet, capitaine d'artillerie. On retrouve dans les travestissements la plupart des costumes précédents. Citons, parmi les nouveaux : un vénérable cardinal sur sa mule (notre camarade Brunot, actuellement grave inspecteur général au Ministère de l'Intérieur et membre du Comité de notre Société Amicale), un obélisque couvert de hiéroglyphes, un poireau monstre accompagné d'une carotte géante, de vrais

pauvres en haillons, une immense cocote en papier, un Incroyable, un Breton, un Chinois, le capitaine d'artillerie de Somer; des astrologues, des magiciens, etc., etc.

On voit combien ces derniers costumes, en majorité loués, différaient des premiers, confectionnés autrefois de toutes pièces dans les salles de l'École. Mais, pour juger de l'effet de cette transformation, donnons encore la parole à M. Édouard Ragu :

« Maintenant, faut-il le dire? les premiers essais de *Point Gamma* nous parais-
« saient plus gais. Il semble qu'il y avait, dans les travestissements du vieux temps,
« avant la guerre, plus de brio et d'imprévu. C'était l'enfance de l'art, mais
« l'enfance avec ses jolies naïvetés et son rire sonore.

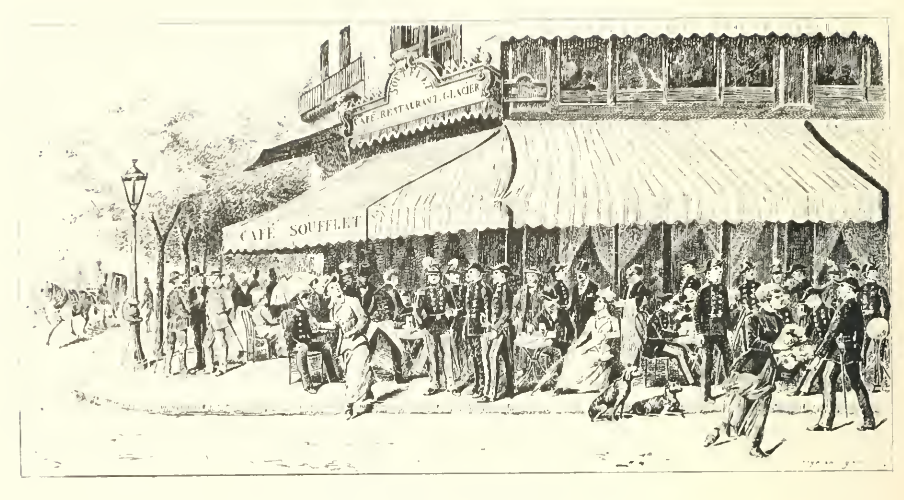
« Le bal du 15 mars 1879 rappelle ses aînés, comme l'arlequin moderne, brodé
« et passementé, rappelle le héros de la Comédie italienne dans ses loques
« bigarrées. Trop de soie maintenant, trop de perruques blondes, trop de lumière
« Jablochkoff! »

A force de vouloir se surpasser, on en était arrivé à un excès. Dans ces conditions, les préparatifs de la fête prenaient beaucoup trop de temps et la dépense était devenue trop forte. L'autorité s'émut et la fête du *Point Gamma* fut interdite. Depuis 1880, elle n'a plus été célébrée.

Notre planche est donc composée : du défilé de 1862, d'après Colin, et de feuillets d'album représentant les principaux costumes des fêtes de 1878 et 1879 d'après des photographies et d'après les dessins de M. Ragu. Nous y avons ajouté une composition de M. Quesnay de Beaurepaire, maître de dessin à l'École, tirée de son ouvrage intitulé : *Une Famille de Polytechniciens*. Nous avons ainsi réuni les principales physionomies de la *fête du Point Gamma* depuis son origine jusqu'à son interdiction, c'est-à-dire de 1862 à 1880.



Fête du Point Gamma. — Quelques travestissements.



Le café Soufflet un jour de sortie.

LA SORTIE

Premier Empire. — Restauration. — Monarchie de Juillet. — Second Empire. — Repas du dimanche. La prolonge. — Cafés des Élèves. — Le Holl. — Le Soufflet. — La mère Leblanc. — Rat!



PENDANT le régime de l'externat, les Élèves devaient travailler huit jours de la semaine. Les soirées des quintidis et des décadis seules leur étaient laissées pour un délassement nécessaire : ils en profitaient généralement pour aller au théâtre. Avec le casernement, sous l'Empire, les jours de sortie étaient le dimanche et le jeudi.

« Le dimanche commençait par une sévère inspection « militaire, à laquelle il fallait se préparer par de fasti- « dieux nettoyages faits le samedi; puis congé de dix heures à six heures du soir. « Quelques permissions de ne rentrer qu'à dix heures du soir étaient, à tour de « rôle, distribuées aux Élèves. Malheur à vous si vous dépassiez, même d'un « quart d'heure, l'heure prescrite pour la rentrée: la consigne, la salle de police « étaient là pour en faire justice.

« Tous les jours, de deux heures et demie à quatre heures, exercice au fusil, « sauf le jeudi où l'on pouvait sortir dans Paris si l'on n'était pas de garde ou puni « de la consigne: ceux qui ne profitaient pas de la sortie, et, en vérité, cela n'en

« valait guère la peine, allaient se récréer dans la bibliothèque de l'École assez « chichement pourvue de livres récréatifs. » (Rieu, 1807.)

Sous la Restauration, la sortie du dimanche avait lieu d'une heure à six heures et demie du soir. Pendant la belle saison, à partir du mois de mai, elle était prolongée jusqu'à neuf heures un quart.

On avait d'abord voulu assujettir les Élèves à ne sortir de l'École, le dimanche et le mercredi, qu'en promenades communes conduites par les sous-inspecteurs. Il y eut quelques cas d'insubordination. Un jour les Élèves partirent tous, laissant seul leur surveillant. On finit par accorder, le 3 juin 1817, la sortie générale et libre du mercredi d'abord, et plus tard celle du dimanche, après la messe.

« Le dimanche, écrit Bosquet en 1829, on travaille de six heures à huit heures « du matin; après le déjeuner, on va prendre la grande tenue pour passer « l'inspection dans la cour; c'est comme une revue militaire. Après cela, deux « tambours en tête, les deux divisions se rendent à la chapelle, et, la messe « achevée, on peut sortir jusqu'à sept heures et demie. On rentre à neuf heures « quand on a prolongation. Le mercredi, après le dîner, on peut sortir jusqu'à « six heures trois quarts, heure à laquelle recommencent les travaux. »

Les sergents avaient la permission de ne rentrer qu'à neuf heures du soir, le mercredi et le dimanche.

Après la révolution de 1830, il y eut un relâchement de discipline et, pendant les premiers mois, les Élèves eurent la permission de sortir tous les jours. Puis, en dehors des sorties habituelles du dimanche et du mercredi, il n'y eut plus que deux *petites sorties* le mardi et le vendredi pendant la récréation. Enfin, lorsque tout fut rentré dans l'ordre, il ne resta que la sortie du dimanche, de dix heures du matin à dix heures du soir, et celle du mercredi, de trois heures de l'après-midi à neuf heures du soir.

Sous l'Empire, la sortie du mercredi fut prolongée, comme celle du dimanche, jusqu'à dix heures.

Autrefois, les Élèves qui, les jours de sortie, désiraient prendre leur repas du soir à l'École, se faisaient inscrire d'avance :

« C'est le sergent qui réunit les demandes pour les repas du mercredi et du « dimanche. » (Lettre de Bosquet en 1829.)

Sous le second Empire, nous rentrions pour le dîner quand bon nous semblait. Il y avait toujours un repas préparé pour une moyenne qui se maintenait assez constante.

Aujourd'hui il faut encore se faire inscrire, mais les heures des repas du dimanche ont changé :

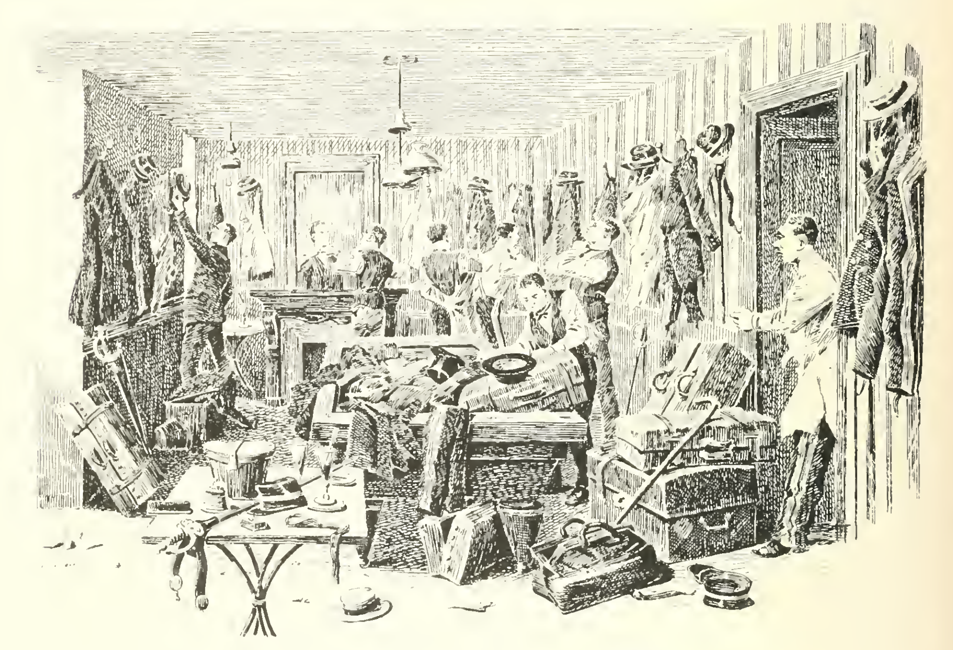
Un premier déjeuner a lieu à huit heures; un second à onze heures et demie et le dîner à six heures.

De notre temps, le dîner du dimanche soir était servi comme les autres jours

à neuf heures. Lorsqu'on avait la bourse peu garnie et l'estomac complaisant, il était agréable de jouir longuement de sa sortie et de rentrer alors dîner à l'École.

Le déjeuner du dimanche matin avait lieu à huit heures et demie ; mais il se composait, grâce à des dons, comme nous l'avons déjà dit, de mets substantiels, tels que biftecks, côtelettes de porc, omelette au lard et d'une très forte ration de vin.

On appelle *prolonge* une prolongation de sortie qui retarde jusqu'à minuit



Au Soufflet. — Le vestiaire du costume fumiste.

quarante-cinq minutes l'heure ordinaire de la rentrée. La *prolonge* est généralement accordée par le général les jours de grande fête, de revue, d'inspection, à l'occasion de circonstances exceptionnelles et de certaines traditions, telles que l'élection des *caissiers*, la réunion de la *Société Amicale*, etc.

La *rallonge* est la permission de sortir le dimanche matin avant huit heures, ou de ne rentrer, en été, qu'à onze heures au lieu de dix.

A presque toutes les époques, les Élèves ont eu, pour se retrouver à Paris, un café attitré ou préféré. Sous le premier Empire, la fréquentation de ces lieux n'était pas permise :

Ordre du [illegible]

« Indépendamment de l'article 19 du règlement [illegible] de [illegible] dans les cafés et dans le Palais-Royal, il leur est interdit d'entrer dans les [illegible] de jeu, billards publics et dans tout lieu réprouvé par les bonnes mœurs. »

Sous la Restauration, beaucoup d'Élèves allaient au café Lemblin où se réunissaient les officiers supérieurs appartenant au parti bonapartiste.

Après 1830, on en rencontrait beaucoup, dans le quartier latin, au café Procope, rendez-vous d'auteurs, d'acteurs et de journalistes; au café de Foy, dans le Palais-Royal, où venaient des artistes et des hommes politiques. Mais un des premiers cafés reconnus comme centre de réunion par tous les Polytechniciens fut le Colbert, dans le passage de ce nom, rue Vivienne.

C'est à la même époque qu'on commença à fréquenter le café Hollandais, situé vers le milieu de la galerie Montpensier, au Palais-Royal; mais ce ne fut que sous le second Empire qu'il devint le véritable cercle des Polytechniciens.

Nous avions au *Holl*, le dimanche et le mercredi, deux salles complètement réservées, indépendantes, avec entrée spéciale. Nous pouvions nous mettre à notre aise, jouer aux cartes ou au billard, fumer notre pipe, boire et manger, dormir même, si nous en avions envie. C'est au *Holl* qu'au commencement de l'année se faisait notre *Absorption*. C'est de là que nous partions le soir en *monome*, pour la gare de l'Est, lorsque nous nous rendions à Metz comme sous-lieutenants-Élèves.



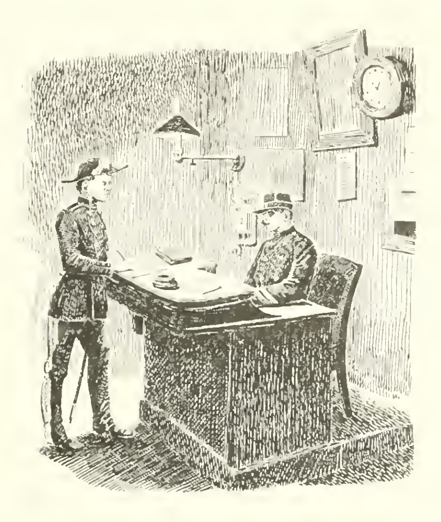
[illegible]

Maintenant le *Holl* n'existe plus. Il commença à être déserté après la guerre; en 1877, on n'y voyait plus aucun Polytechnicien; il a lui-même disparu du Palais-Royal vers 1885, ainsi que ce grand vaisseau, armé de canons, qui lui servait d'enseigne et, de très loin, nous en indiquait l'entrée. Les Élèves vont aujourd'hui au café Soufflet, à l'angle du boulevard Saint-Michel et de la rue des Écoles. Ils ont quelques salles réservées à l'entresol; l'une d'elles, où sont entassés malles, valises, cartons à chapeau, leur sert de cabinet de toilette pour troquer leur uniforme contre des vêtements de *fumiste*. C'est pendant les chaudes journées d'été qu'il faut voir son aspect pittoresque!

Le café nous amène naturellement à la *mère Leblanc*. La *mère Leblanc* était une marchande de tabac, liqueurs, prunes à l'eau-de-vie, dont le débit était situé vis-à-vis l'entrée de l'École Polytechnique. La boutique, portant le n° 52, n'a qu'un

rez-de-chaussée surmonté d'une terrasse : elle s'élève dans un angle formé par deux maisons. C'est la première à gauche, dans notre dessin représentant la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, au premier chapitre.

Cette maison existait déjà, dit-on, sous le premier Empire et favorisait le travestissement des Élèves. Sous le second Empire, quelques-uns, peut-être, y déposaient aussi leurs effets bourgeois ; mais elle était surtout fréquentée par ceux qui s'y approvisionnaient de tabac, ou s'y arrêtaient le soir pour prendre une prune dans la petite salle du fond. Depuis quelques années, la maison a été abandonnée par les Élèves et le débit a même fait place à une fruiterie. Mais combien de promotions ont connu la *mère Leblanc !*



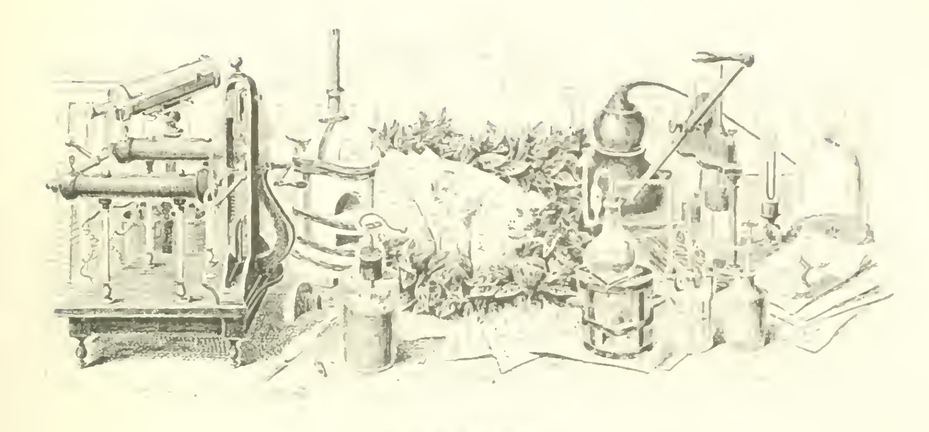
Rat !

Nous montrons, dans le chapitre du *Casernement*, un Élève trouvant fermée, le matin, la porte grillée du corridor, derrière laquelle il a l'air d'un *rat*, pris dans une souricière. Cette expression de *rat* s'est généralisée à l'École et exprime tous les retards.

Les jours de sortie, l'Élève qui, malgré le pas gymnastique effréné avec lequel il escalade la Montagne-Sainte-Geneviève, arrive après la fermeture de la porte, est *rat*. Il lui faut alors signer, chez le *pique-chien*, la feuille constatant l'heure de sa rentrée : il apprendra le lendemain sa punition.



La sortie.



L'AMPHITHÉATRE

A Monsieur SARRAU, président ..., membre de l'Institut, professeur de mécanique à l'École Polytechnique.

Amphithéâtres de chimie, de l'annexe et de physique. — Les constantes. — Les cours à l'origine de l'École. — Visiteurs illustres. — Anecdotes. — Le s[illegible]. — Le géomètre.



Les amphithéâtres sont au nombre de trois : l'amphithéâtre de chimie, celui de l'annexe et le grand amphithéâtre de physique.

Le premier est le plus ancien, ayant été construit, ainsi que les laboratoires, en 1842. Il est situé derrière le Pavillon des Élèves, dont il est séparé par la cour des Acacias. La plupart des générations existantes connaissent cet hémicycle et son tableau mobile qui, s'élevant à l'aide d'un système de poulies et de contrepoids, met à découvert une cheminée munie de ses fourneaux.

Avant 1870, alors que le premier étage du Pavillon était seul consacré aux salles d'étude, le rez-de-chaussée et l'entresol comprenaient deux amphithéâtres affectés chacun à la promotion occupant l'aile correspondante. Celui de chimie était commun. Après la guerre, l'accroissement du nombre d'Élèves ayant exigé le doublement des salles de travail, les amphithéâtres furent supprimés et les nouvelles études installées au rez-de-chaussée. On construisit en même temps, au

milieu de la cour des Acacias, perpendiculairement au Pavillon, un bâtiment, généralement désigné sous la dénomination d'*annexe*, comprenant un amphithéâtre, un réfectoire et des casernements.

L'*amphi de l'annexe* ressemble assez à ceux qui existaient autrefois. Faisons cependant remarquer qu'il ne contient pas de tribunes. Comme on le voit sur notre dessin, un chapiteau monumental en plâtre, servant de modèle d'architecture, occupe à demeure un des coins de la salle.

Amphi de l'annexe.

Il existe enfin un troisième amphithéâtre, commun aux deux promotions, le plus beau et le plus récemment construit : j'ai nommé l'amphithéâtre de physique. Achevé en 1882, il a été élevé, ainsi que ses dépendances, sur les terrains situés derrière le jardin de l'état-major, entre les rues Cardinal-Lemoine et Clopin.

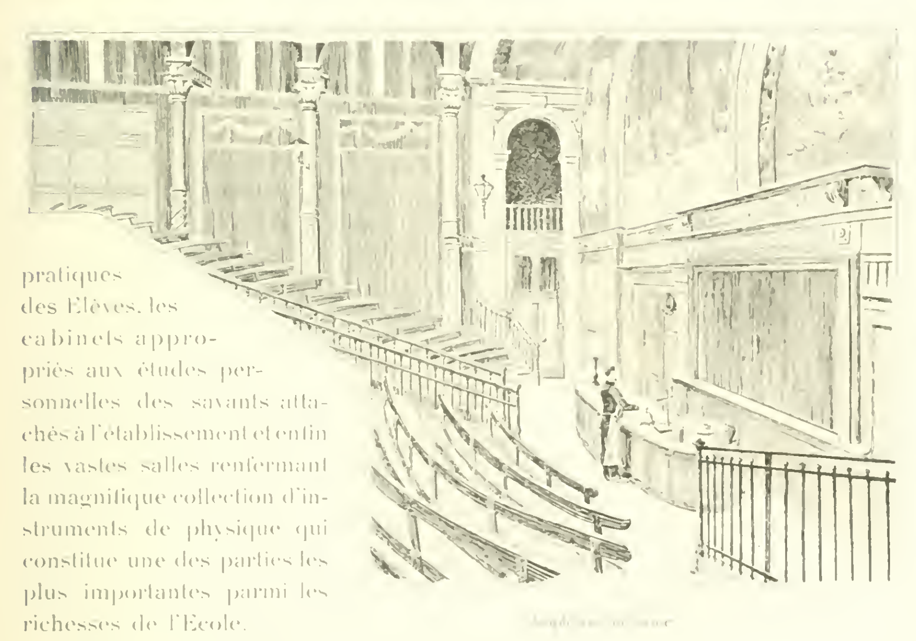
De forme rectangulaire, admirablement aménagé, cet amphithéâtre peut contenir, avec les tribunes, près de douze cents personnes. De sveltes colonnes en fonte supportent son plafond élevé, dont le vitrage laisse pénétrer à flots la lumière. Derrière la longue table aux expériences, le tableau noir est surmonté des armes de l'École accompagnées de la fière devise : « Pour la Patrie, les sciences et la gloire. »

La décoration polychrome de la salle, rideaux rouges à franges d'or, parsemés d'X dorés, emblèmes parlants de notre École, est traitée dans une gamme de tons assourdis dont le résultat est d'aviver la clarté répandue sur les gradins et autour du professeur. Sur le mur qui leur fait face, les Élèves peuvent lire les noms des plus illustres physiciens sortis de l'École ou qui eurent l'honneur d'y professer : Ampère, Fresnel, Arago, Biot, Savary, Becquerel, Bravais, Dulong, Petit, Sadi Carnot, Regnault, Poisson, Babinet, Savard, Cagniard de la Tour, Malus, Cauchy,

Lamé, de Senarmont. Enfin, au centre du plafond vitré, dans un cartouche circulaire, est peinte la fameuse *poule aux œufs d'or*, ce symbole d'un des plus flatteurs souvenirs dont s'enorgueillit l'École. On se rappelle qu'en 1814, alors que la France épuisée s'apprêtait à repousser l'invasion, les Élèves, offrant de partir comme simples soldats, provoquèrent de Napoléon Ier cette superbe réponse : « *Je n'en suis pas encore réduit à tuer ma poule aux œufs d'or.* »

L'amphithéâtre de physique a été inauguré le 29 janvier 1882, par l'assemblée générale de la Société Amicale de secours des anciens Élèves de l'École.

Les annexes qui l'accompagnent comprennent les pièces servant aux travaux



Amphithéâtre de physique.

pratiques des Élèves, les cabinets appropriés aux études personnelles des savants attachés à l'établissement et enfin les vastes salles renfermant la magnifique collection d'instruments de physique qui constitue une des parties les plus importantes parmi les richesses de l'École.

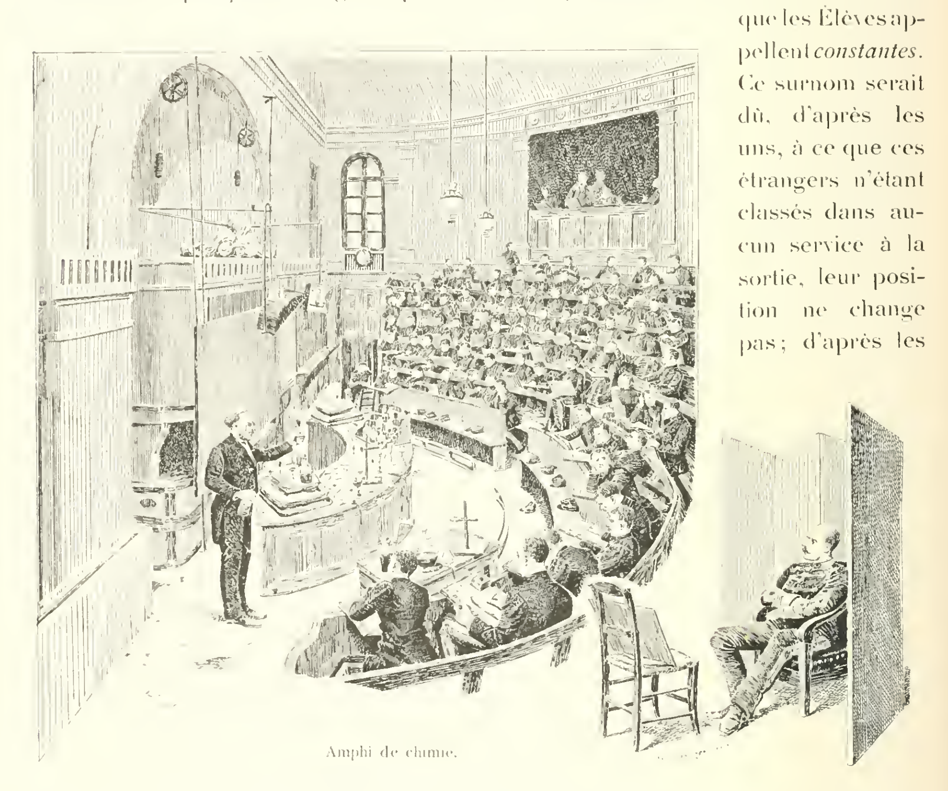
Les cours professés à l'École Polytechnique peuvent se diviser en deux groupes : scientifiques et littéraires. Les premiers ont lieu de neuf heures à dix heures et demie du matin ; les seconds, n'exigeant pas une aussi forte contention d'esprit, se font le soir de huit à neuf. Ces heures n'ont presque pas varié depuis la création de l'École. En 1814, on allait à l'amphithéâtre à huit heures ; en 1834, à huit heures et demie. Dans une lettre à sa mère, Bosquet se servait déjà de l'abréviation *amphi*. Remarquons, en passant, que ce terme désigne encore, par extension, dans l'argot de l'École, une foule, une réunion. Quel *amphi !* dira-t-on, au lieu de : Quel attroupement !

L'ouverture du cours est annoncée par un coup de clairon. Les Élèves ont eu

cinq minutes pour se rendre et doivent, à ce moment, se trouver à leurs places. Le professeur, en habit noir, fait immédiatement son entrée.

Sur l'un des côtés de l'enceinte réservée, protégé des courants d'air par un paravent, le capitaine de service veille au maintien de l'ordre. Il a devant lui le plan de la salle et les noms des Élèves aux places qu'ils doivent occuper.

Une espèce de loge ou tribune, placée au-dessus de l'amphithéâtre, est réservée aux quelques étrangers ayant obtenu la permission de suivre les cours et que les Élèves appellent *constantes*. Ce surnom serait dû, d'après les uns, à ce que ces étrangers n'étant classés dans aucun service à la sortie, leur position ne change pas ; d'après les autres, à ce que ne portant pas d'uniforme, ils n'ont pas de *tangente* (épée) ; or une courbe qui n'a pas de tangente est représentée par une constante.



Amphi de chimie.

Pendant les premières années, des étrangers furent admis à suivre les cours, suivant conventions particulières avec des gouvernements amis. Le décret de réorganisation du 1er novembre 1852 est le premier dans lequel on trouve inséré, relativement à ce sujet, l'article suivant : « Un certain nombre d'étrangers sont autorisés à suivre les cours comme auditeurs externes. » En principe, aucun Français ne peut être reçu parmi les élèves libres. Nous mentionnerons cependant

une illustre exception, celle du duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe, qui suivit, en cette qualité, les cours de l'École en 1830.

Parmi les *constantes* devenues célèbres, on peut citer : le général Todleben, l'illustre défenseur de Sébastopol ; le général persan Mirza-Nizam ; le prince Garachanine, ministre de Serbie ; l'ingénieur Cantacuzène, directeur des chemins de fer roumains, etc.

A la première leçon de chaque cours seulement, les Élèves applaudissent ou bien se lèvent, à l'entrée du professeur.

La leçon d'ouverture de la première année fut faite, le 5 prairial an III (24 mai 1795), par l'illustre géomètre Lagrange, autour duquel vinrent se grouper tous les instituteurs et les Élèves des trois années. Jomard nous a laissé, dans ses *Souvenirs sur Gaspard Monge*, dont il fut le dessinateur, une intéressante description de ces cours.

« Qui n'a pas connu alors ce vaste amphithéâtre demi-circulaire du Palais-« Bourbon, dont le cercle inférieur était occupé par les notabilités scientifiques ; qui « n'a pas été témoin de l'attention avide de ces quatre cents auditeurs, le regard « fixé sur le professeur, et l'oreille, pour ainsi dire, suspendue à ses lèvres ; qui « n'a pas vu ce spectacle frappant, ne s'en fera jamais une idée complète. Dans ce « silence profond l'on eût entendu le vol d'une mouche, mais surtout quand c'était « Monge ou Fourcroy qui parlait. La géométrie à trois dimensions était l'objet des « leçons de Monge ; il lui fallait montrer les corps dans l'espace, avec leurs formes, « leurs grandeurs, leurs inflexions, leurs pénétrations diverses ; Monge ne les « faisait pas voir seulement ; avec la parole et le geste, il les faisait toucher, pour « ainsi dire, par les doigts à ses auditeurs, tant il y avait d'harmonie entre les mots « qui sortaient de sa bouche et les mouvements qu'il imprimait à ses mains, et « jusqu'à l'attitude qu'il faisait prendre à toute sa personne... Ses leçons avaient un « cachet particulier et se soutenaient, avec avantage, à côté des leçons brillantes de « Fourcroy, le professeur de l'École qui maniait le mieux la parole. »

Autrefois l'ouverture des cours se faisait avec une grande solennité. Le Ministre assistait parfois à la séance.

En 1817, la présidence fut exercée par le duc d'Angoulême, entouré des Ministres de la Guerre, de la Marine et de l'Intérieur.

Les cours de l'École ont du reste souvent attiré de hauts et puissants personnages. Napoléon I[er] suivait fréquemment, pendant le Consulat, les leçons de physique et de chimie.

Le duc d'Angoulême, protecteur de l'École sous la Restauration, y vint quatorze fois de 1817 à 1825. Charles X assista au cours de Thénard et grava lui-même son nom, à l'acide fluorhydrique, sur une plaque de verre. On conserve encore,

dans la salle du Conseil, le fauteuil doré dans lequel était assis le roi pendant que le savant, expérimentant devant lui, prononçait la phrase légendaire : « Sire, « voici deux gaz qui vont avoir l'honneur de se combiner devant vous. »

Le prince impérial vint à l'École en 1868 et assista à plusieurs expériences amusantes de Fremy et de Jamin.

Nous racontons, dans un chapitre spécial aux fêtes du Centenaire, la visite du Président Carnot.

Enfin le Président de la République, M. Félix Faure, s'est rendu à l'École dans l'après-midi du 25 mai 1895. Il a été reçu dans la cour d'honneur, par le général Zurlinden, ministre de la Guerre, le général Deloye, directeur de l'artillerie, et le général André, à la tête du personnel militaire et enseignant.

Il faudrait ajouter, pour rendre cette énumération complète, beaucoup de monarques, de princes et de hautes notabilités étrangères.

D'après le règlement de l'École, les marques d'approbation et d'improbation sont sévèrement interdites à l'amphithéâtre. Ces sages prescriptions, nous le savons tous, sont généralement observées. A part le grincement monotone des plumes sur le papier, les bruits confus et accidentels produits par les cartons, rien ne détourne l'attention de l'auditoire des paroles du professeur. Il ne faut cependant pas oublier que les Élèves sont malins et que la jeunesse est impitoyable. Qu'un lapsus imprévu, qu'une étourderie, parfois drôle, viennent émailler la docte leçon, ce grave silence est bientôt en péril et, à la gaieté générale, se mêle ordinairement le rire franc de celui qui l'a provoquée. Et quelle aubaine, lorsque pareil intermède distrait un instant l'attention soutenue et secoue l'engourdissement! Qui ne se rappelle le frémissement joyeux qui parcourut l'*amphi* à cette phrase singulière : « Et on lui coupa..., pour ainsi dire, la tête. » Et l'explosion de rire que provoqua notre professeur de littérature voulant faire partager son admiration pour un passage où il n'était question que de vins exquis et de belles femmes et s'écriant avec conviction : « Voilà ce que j'aime! » sans s'apercevoir du quiproquo gaulois que les Élèves soulignèrent immédiatement.

Prenant des notes.

Et, puisque nous sommes en plein dans les vieux souvenirs, qu'on nous permette le mot de la fin : le professeur de perspective le fournira. Voulant nous démontrer les inconvénients d'une ligne d'horizon trop élevée et prenant pour exemple le tableau peint par Signol au musée du Luxembourg : « Je ne vous citerai, disait-il, que *la Femme adultère* de Signol..., mais il y en a beaucoup d'autres. » C'est ce même professeur

qui, négligeant fréquemment de terminer ses phrases, fit naître chez les Élèves frondeurs l'idée d'une séance supplémentaire à la fin du cours pour les achever.

Mais toute médaille a son revers. Si l'on rit quelquefois à l'amphithéâtre, on y est en proie à de réelles angoisses lorsque le professeur plonge sa main dans le terrible *schicksal*. On sait que ce mot allemand, destin ou *fatum* des anciens, désigne le vase en tôle peinte qui renferme les disques numérotés correspondant aux Élèves d'une promotion. Un long soupir de soulagement s'échappe de toutes les poitrines lorsque la victime est connue.

Nous nous rappelons encore les transports d'allégresse qui éclataient dans l'amphithéâtre lorsque notre professeur de physique, savant des plus illustres, mais des plus myopes, renversant l'urne par inadvertance, envoyait rouler, sous la table et sur le parquet, ces maudits jetons de malheur.

Si nous remontons aux anciennes promotions, nous trouverons, chez certains professeurs, des traits de persiflage et de raillerie.

A part de très rares exceptions, c'est au contraire la courtoisie qui préside, de nos jours, à ces examens inopinés.

« Y a-t-il chez vous une rivière et un pont ? demandait vers 1820 l'interrogateur à un Élève dont les réponses paraissaient trop insuffisantes.

— Oui, monsieur.

— Je devine alors sûrement à quoi vous employez vos vacances... Vous passez votre temps sur le pont à cracher dans la rivière et à admirer les ronds que vous produisez dans l'eau. »

A ce jeu d'esprit, toutefois, le professeur n'était pas toujours le plus fort. On connaît l'anecdote suivante racontée par Arago :

« Monsieur Leboullenger, dit le professeur, vous avez vu la lune ?

— Non, monsieur.

— Comment, monsieur, vous dites que vous n'avez jamais vu la lune ?

— Je ne puis que répéter ma réponse : non, monsieur. » Hors de lui et voyant sa proie lui échapper à cause de cette réponse inattendue, M. Hassenfratz s'adressa à l'inspecteur chargé ce jour-là de la police et lui dit : « Monsieur, voilà M. Leboullenger qui prétend n'avoir jamais vu la lune.

— Que voulez-vous que j'y fasse ? » répondit stoïquement M. Lebrun.

« Repoussé de ce côté, le professeur se retourna encore une fois vers M. Leboullenger, qui restait calme et sérieux au milieu de la gaieté indicible de tout l'amphithéâtre, et il s'écria avec une colère non déguisée :

« Vous persistez à soutenir que vous n'avez jamais vu la lune ?

— Monsieur, répondit l'Élève, je vous tromperais si je vous disais que je n'en ai pas entendu parler, mais je ne l'ai jamais vue. »

Il est exceptionnellement rare que du tapage soit fait à l'amphithéâtre. A une certaine époque cependant, le cours d'allemand était souvent houleux et quelquefois profondément troublé. Un de nos camarades, ayant découvert, dans le

couloir, le robinet de distribution du gaz, s'avisa un jour de le fermer, plongeant ainsi subitement l'*amphi* dans l'obscurité la plus profonde.

Mille cris d'animaux se firent alors entendre au milieu d'un épouvantable vacarme et, lorsque le *tapin* eut ramené la lumière, on vit des grappes d'Élèves couvrant du haut en bas les colonnes métalliques qui supportent le plafond.

A la fin de la séance, les Élèves regagnent les salles d'étude aussi bruyamment qu'ils en sont venus. C'est un moment de détente. Ils ne font du reste que continuer une vieille tradition. Gardeur-Lebrun nous apprend en effet, dans le Journal de l'École centrale des Travaux publics, que, pendant l'hiver rigoureux de 1794-95,



Affalés sur le geométral.

les Élèves prirent l'habitude de venir déjeuner le matin à l'amphithéâtre, auprès des bouches de chaleur, puis de chanter et de faire le plus grand vacarme jusqu'à l'heure de la leçon.

On travaille beaucoup à l'École Polytechnique ; on s'y fatigue par cela même. Il est des jours où la saturation arrive, l'attention ne peut se fixer; la leçon est ardue, on n'en peut suivre les diverses phases; insensiblement les notes se ralentissent, la main s'arrête ; on s'aidera des ouvrages spéciaux et des cours lithographiés du professeur. C'est alors qu'on gagne les bancs supérieurs. Là, déjouant l'attention du capitaine, on s'étend sur le parquet, ou plutôt, pour employer la locution familière aux Élèves, on s'affale sur le *géométral :* on sera, dans ce *désert*, complètement *défilé*.

C'est à l'*amphi* de physique que le *géométral* est le plus vaste et le plus commode ; aussi s'y trouve-t-on souvent en nombreuse compagnie. Il s'y donne, à certains moments, un assez curieux spectacle. Lorsqu'une expérience intéressante vient faire diversion à la sécheresse de la théorie, quelques têtes apparaissent craintivement au-dessus des plus hautes banquettes ; d'autres bientôt viennent s'y joindre et tous les yeux, fixés sur l'opérateur, surveillent en même temps, avec anxiété, le capitaine de service. Vient-il à faire un mouvement, toutes les têtes disparaissent comme un diable à ressort dans sa boîte.

L'amphithéâtre a accidentellement d'autres destinations que celles des cours. Gardeur-Lebrun nous apprend qu'il fut, dès le principe, le lieu désigné de toutes les réunions tumultueuses et qu'on fut obligé d'y séparer, par une barrière, l'enceinte réservée au professeur. On sait que c'est dans notre vieil *amphi* de chimie qu'eurent lieu, le 24 février 1848, les délibérations après lesquelles les Élèves décidèrent de s'interposer entre le peuple et l'armée. Maintenant les amphithéâtres sont mis à la disposition des Élèves dans certaines circonstances, comme les *Séances de Cotes*, les *Ombres*, les votes généraux et les discussions permises par le Commandement.



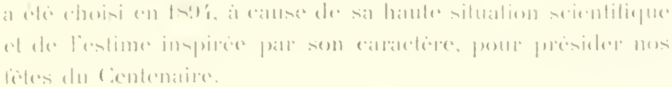
M. Faye

Nous placerons à la fin de ce chapitre la liste des professeurs actuellement en exercice. Mais nous devons auparavant consacrer un souvenir à deux des plus illustres et des plus anciens, dont la longue carrière d'enseignement à l'École vient de se terminer : MM. Faye et Joseph Bertrand.



M. Bertrand.

M. Faye, professeur d'astronomie, le vénérable doyen de l'Académie des sciences, a été choisi en 1894, à cause de sa haute situation scientifique et de l'estime inspirée par son caractère, pour présider nos fêtes du Centenaire.



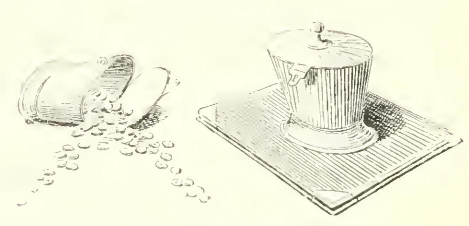
M. Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et membre de l'Académie française, a professé, pendant cinquante années, l'analyse à l'École et vient de recevoir, à cette occasion, du monde savant, une médaille commémorative.

La verve artistique des Élèves s'est souvent exercée sur ces deux maîtres et nous donnons ici une reproduction de leurs charges dessinées par nos jeunes camarades pour orner, suivant la tradition, la couverture des cours d'analyse et d'astronomie.

Tableau du Corps enseignant en 1895 :

MM.

Jordan et Humbert, professeurs d'analyse.
Sarrau et Léauté, professeurs de mécanique.
Mannheim, professeur de géométrie et de stéréotomie.
Callandreau, professeur d'astronomie.
Cornu et Becquerel, professeurs de physique.
Gal et Grimaux, professeurs de chimie.
De Dartein, professeur d'architecture.
Duruy (G.), professeur d'histoire et de littérature.
Doucet, professeur de dessin.



Le schicksal.

LES EXAMENS



La colle semestrielle (M. Brisse)

A mes Amis et Camarades de promotion BRISSE et HAAG, examinateurs à l'École Polytechnique.

Examens d'entrée. — Programme d'admission à l'origine de l'École. — Physionomie des examens. — Jury actuel. — Les colles. — Temps de pioche. — Bal des fruits secs. — Les fauves. — Le muet. — Les chevrons. — Jury de classement.



Nous commencerons naturellement par les examens d'entrée.

Les programmes d'admission ont bien souvent varié depuis l'origine, il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de les exposer.

Signalons cependant, comme une singularité, la justification que crut devoir donner le Comité de salut public « de n'avoir pas proposé, pour l'appel des Élèves, une répartition « uniforme sur tout le territoire de la République, comme il fallut le faire pour « lever les bataillons ».

« On a besoin ici, dit le rapporteur, de jeunes gens qui aient fait des études préliminaires, qui se consacrent à une profession particulière, dont l'état d'Élèves à l'École des Travaux publics sera en quelque sorte le premier grade.

« On veut appeler ceux qui sont déjà les mieux préparés, pour que la République jouisse plus tôt de l'exercice de leurs talents. La seule manière de les reconnaître est de les faire passer à un examen qui donne la mesure précise de l'intelligence et des dispositions de chacun d'eux. »

La loi établissait, pour l'admission, les conditions suivantes :

Une bonne conduite, l'attachement aux principes républicains, la connaissance de l'arithmétique et des éléments de l'algèbre et de la géométrie, l'âge de seize à vingt ans, et, pour ceux qui feraient partie de la *première réquisition*, ou qui seraient attachés à d'autres services publics, l'autorisation expresse du Comité de salut public.

L'examen doit avoir lieu en même temps dans vingt-deux villes que la loi désigne, s'ouvrir le 22 octobre et se fermer le 31 du même mois : il est public. Les vingt-deux examinateurs sont nommés par la Commission des Travaux publics. Ils sont chargés de juger « des qualités intellectuelles » et de l'instruction des candidats sur les mathématiques.

Le jugement sur la moralité et la bonne conduite est confié à un « citoyen « recommandable par la pratique des vertus républicaines ». Chaque candidat doit être porteur d'une attestation de la municipalité du lieu de son domicile, « qui « prouve qu'il a toujours eu une bonne conduite, et qu'il a constamment manifesté « l'amour de la liberté et de l'égalité, et la haine des tyrans ».

Ainsi l'intelligence et les aptitudes passaient alors avant le savoir. Les instructions adressées à chacun des examinateurs donnent encore plus de développements à cette idée :

« Une description pure et simple des connaissances acquises par les candidats ne peut suffire. Il est encore essentiel de s'assurer de leurs dispositions naturelles pour en accroître l'étendue. Le but de l'institution étant de donner une grande instruction, le choix doit se fixer plutôt sur les candidats dont les heureuses dispositions les rendent propres à mieux profiter de cette instruction que sur ceux qui, avec plus de connaissances, auraient cependant moins de moyens intellectuels de les augmenter ; et c'est dans ce sens que celui qui sait le mieux doit être naturellement préféré à celui qui sait le plus. C'est donc à reconnaître le degré d'intelligence et la disposition des candidats que tu dois principalement t'attacher, et c'est sur cet objet que tu dois bien t'entendre avec le commissaire que l'agent national du district aura nommé, puisqu'il pourra reconnaître aussi sous d'autres rapports, et les dispositions et le degré d'intelligence. »

Le commissaire devait aussi concourir, avec l'examinateur, au jugement « des « qualités morales et civiques ». Sur ce dernier point, un commissaire de Paris déploya, dit Fourcy, une excessive rigidité. Il obtint d'abord, à force d'instances, que l'*examen au moral* serait fait préalablement à tout autre, afin, disait-il, que, si le candidat satisfaisait mal au premier, « il ne fût pas même admis à l'examen pour « les sciences, de peur que l'on ne fût tenté de violer les principes, en faisant la « compensation sacrilège des vertus par les talents ». Puis, n'ayant découvert entre les candidats aucune différence qui pût fournir matière à des notes individuelles, il les comprit tous dans un rapport commun dont voici quelques passages :

« La manifestation du patriotisme a été en général nulle. A l'exception du très petit nombre ils sont ignorants et indifférents. Indifférents ! tandis que les enfants mêmes balbutient déjà les

principes et les hymnes de la liberté ! C'est en vain que j'ai tâché, par des questions brusques, imprévues, et même captieuses, de suppléer à l'insignifiance des certificats (certificats de civisme et de moralité) qu'ils ont produits ; presque tous m'ont prouvé par leur ignorance qu'ils avaient toujours été indifférents au bonheur de leurs semblables ou leur propre, et même aux évènements. — Je n'ai vu, en les considérant en masse, qu'une fraction de génération sans caractère, sans élan patriotique. » La conclusion est que ces quarante et un jeunes gens, « par leur insouciance pour tout ce qui est bon, vertueux et utile, méritent d'être rejetés ».

Fourcy termine en disant que « l'anathème fulminé par ce patriote atrabilaire ne fut pas ratifié par la Commission des Travaux publics ».

Arago, dans sa biographie, donne la physionomie de ces premiers examens :

« Lorsque arriva le moment de l'examen, je me rendis à Toulouse en compagnie d'un candidat qui avait étudié au collège communal. C'était la première fois que des élèves venant de Perpignan se présentaient au concours. Mon camarade, intimidé, échoua complètement. Lorsque, après lui, je me rendis au tableau, il s'établit entre M. Monge le jeune, l'examinateur, et moi, la conversation la plus étrange : « Si vous devez répondre comme votre camarade, il est inutile que je vous « interroge. — Monsieur, mon camarade en sait plus qu'il ne l'a montré, j'espère être plus heureux « que lui ; mais ce que vous venez de me dire pourrait bien en m'intimidant me priver de tous « mes moyens. — La timidité est toujours l'excuse des ignorants ; c'est pour vous éviter la « honte d'un échec que je vous fais la proposition de ne pas vous examiner. — Je ne connais pas « de honte plus grande que celle que vous m'infligez en ce moment. Veuillez m'interroger, « c'est votre devoir. — Vous le prenez de bien haut, monsieur ! Nous allons voir tout à l'heure si « cette fierté est légitime. — Allez, monsieur, je vous attends... » J'étais depuis deux heures et demie au tableau ; M. Monge, passant d'une extrémité à l'autre, se leva, vint m'embrasser et déclara solennellement que j'occuperais le premier rang sur sa liste. »

Aujourd'hui les examens ne sont plus basés sur les mêmes principes. Les programmes sont très chargés, il faut avoir beaucoup de connaissances acquises et passer par trois degrés ascendants : la sous-admissibilité ; l'admissibilité et les examens d'admission.

Après la clôture des examens, la liste des admissibles est dressée par un jury ainsi composé : le commandant de l'École, président ; le commandant en second ; le Directeur des études ; les examinateurs d'admission, et trois membres du Conseil de perfectionnement.

A tout seigneur, tout honneur : voici le président des examinateurs d'admission, M. Herman Laurent. Nous l'avons représenté dans sa pose habituelle et nous espérons que tous ceux qu'il a examinés, et ils sont légion, le reverront avec intérêt.

Peut-être même ne pourront-ils se défendre d'une certaine émotion, en reconnaissant devant lui ce petit carnet sur lequel ils ont tous vu inscrire la note mystérieuse qui a décidé de leur sort.

Pour compléter le curieux document, voilà maintenant l'écriture du redou-

table colleur. C'est la phrase humoristique dont il a apostillé notre dessin original. La bonté, on le voit, s'y joint à l'esprit.

Je souhaite que vous me donniez l'air bien rébarbatif. afin que, si quelque candidat regarde mon portrait, il soit plus rassuré en voyant l'original.

H. Laurent

Passons maintenant aux examens des Élèves, c'est-à-dire aux *colles*.

Les *colles* peuvent se partager en trois groupes généraux :

1° Les colles à l'amphithéâtre avec le *schicksal ;*

2° Les *colles* ordinaires ;

3° Les *colles* de semestre et de fin d'année.

Les colles ordinaires ont pour but d'examiner les Élèves sur les matières récemment professées et de leur donner une note proportionnée à leurs connaissances.

M. Herman Laurent, président des examinateurs d'admission.

La Direction des études a toujours cherché à établir le fonctionnement de ces examens de manière à obtenir des Élèves un travail égal et simultané dans toutes les branches de l'instruction. Divers systèmes ont été, pour cela, successivement essayés ; malheureusement, on le sait, le mieux est l'ennemi du bien.

Ainsi le système des *colles instantanées*, préconisé de notre temps, déconcertait l'Élève brusquement appelé à un examen auquel il ne s'attendait pas. Celui-ci *piquait* une mauvaise note et perdait de son énergie pour travailler les autres

matières. Au lieu donc de préparer également tous les cours, on arrivait ainsi, par découragement, à n'en préparer aucun.

A une certaine époque, on était averti de l'examen quelques jours à l'avance; aujourd'hui, on est prévenu dans la journée.

Mais il n'entre pas dans notre plan de discuter les méthodes d'instruction; nous devons nous renfermer dans la description des faits.

Prévenu ou non d'avance, l'Élève est averti par un clairon et se rend immédiatement au *binet du colleur*.

Les *binets de colle* sont situés à l'entresol du Pavillon.

Laissons le chat jouer avec la souris et passons maintenant aux examens généraux de semestre et de fin d'année.



La colle journalière (M. Haag).

Les *colles* générales roulent sur tout le cours. Elles ont un coefficient plus fort que les *colles* ordinaires et exercent par suite une plus grande influence sur le classement. Aussi durent-elles un temps plus long et se passent-elles avec un certain apparat.

L'Élève est en grande tenue.

Certains examinateurs exigent qu'il conserve l'épée au côté; la plupart cependant font déposer la *tangente* à la porte du *binet*. Un clairon fait signer la feuille d'émargement, où il inscrit les heures de l'examen. Pendant qu'un Élève est au tableau, le suivant se promène attendant son tour : on dit alors qu'il oscille, exécutant, en effet, le mouvement de va-et-vient d'un pendule.

Avant 1870, l'examinateur de sortie était assisté d'un adjoint avec lequel il fixait la note. Ce dernier, ne pouvant poser de questions, était surnommé, par les Élèves : le *muet*.

Pendant la préparation de ces examens, c'est-à-dire pendant trois semaines en février et six semaines en juin et juillet, tous les cours sont suspendus. Cette période porte le nom de *temps de chiade*; à notre époque on l'appelait le *temps de pioche*, et ce terme remontait à l'origine de l'École.

« J'avais prodigieusement travaillé ou *pioché*, comme on disait. » (Mémoires de Rieu, promotion 1805).

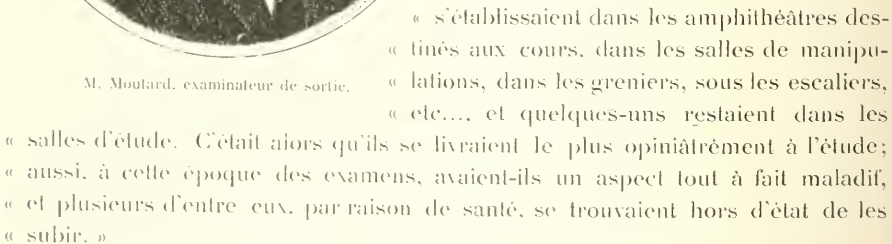
« Après la leçon, on rentre dans la salle d'étude, pour *piocher* et rédiger son « affaire. » (Lettre de Bosquet, promotion 1829.)

Vers 1840, on employait aussi l'expression : *se pélicaner*, qui voulait dire se saigner les flancs par un travail trop ardent.

Pendant ce *temps de pioche*, les salles d'étude présentent un aspect particulier.

Toutes les poses y sont prises pour se livrer au travail.

La moitié des places restent vides, la plupart des Élèves cherchant un coin de corridor, un *binet*, un dessous d'escalier, pour *potasser* sans être distrait. C'est alors qu'on utilise les passe-partout. De tout temps ces quelques semaines de préparation ont pris, dans la vie de l'École, une physionomie particulière. « Un mois avant de « commencer les examens », raconte le général de Chambray, promotion 1801, « l'enseignement cessait et les « Élèves employaient ce temps à « repasser tout ce qui leur avait été « enseigné. On les autorisait alors à « quitter leurs salles d'étude pour se « placer dans les lieux isolés, où ils « éprouvaient moins de distraction : ils « s'établissaient dans les amphithéâtres destinés aux cours, dans les salles de manipu« lations, dans les greniers, sous les escaliers, « etc.... et quelques-uns restaient dans les « salles d'étude. C'était alors qu'ils se livraient le plus opiniâtrément à l'étude; « aussi, à cette époque des examens, avaient-ils un aspect tout à fait maladif, « et plusieurs d'entre eux, par raison de santé, se trouvaient hors d'état de les « subir. »



M. Moutard, examinateur de sortie.

La semaine qui précède les examens était autrefois consacrée à une fête folle, offerte comme consolation anticipée aux pauvres fruits secs. L'origine de cette tradition remontait à 1831. L'autorité, voulant tenir compte du trouble apporté dans les études par l'agitation politique, avait décidé qu'il n'y aurait pas de fruits secs. Les Élèves témoignèrent leur joie en organisant une grande fête où beaucoup d'entre eux parurent burlesquement travestis. Ce fut le premier *bal des fruits secs*, dont la tradition se conserva jusque vers 1848.

Les examinateurs de sortie étant, à tort ou à raison, réputés plus féroces que

les colleurs ordinaires, ont reçu des Élèves le surnom de *fauves*. De tout temps, en effet, ils ont inspiré la terreur :

« J'ai, longtemps après, cru faire un mauvais rêve en me rappelant ces « moments d'angoisse où, au milieu de livres et de cahiers, je me préparais à « paraître, pour mes examens définitifs, devant ces redoutables inquisiteurs qui « devaient décider de ma carrière future. Ces illustres savants avaient malheu- « reusement toute l'impassibilité du bourreau qui égorge sa victime ; la pitié ne « les abordait pas. » (Mémoires de Rieu, promotion 1805.)

Dans l'*Histoire de ma jeunesse*, Arago raconte que l'examinateur Legendre était très dur et qu'il succéda, un jour, à un Élève qu'on emportait évanoui d'émotion.

« Il y avait, dit-il encore, dans les modes d'examen adoptés à l'École « Polytechnique en 1804, des bizarreries inqualifiables. Croirait-on par exemple que « le vieux M. Barruel examinait sur la physique deux Élèves à la fois, et leur « donnait, disait-on, à l'un et à l'autre la note moyenne ? Je fus associé, pour mon « compte, à un camarade plein d'intelligence, mais qui n'avait pas étudié cette « branche de l'enseignement. Nous convînmes qu'il me laisserait le soin de « répondre, et nous nous trouvâmes bien l'un et l'autre de cet arrangement. »

« Le célèbre physicien Malus — raconte le général Dufour (promotion 1807) — « celui qui découvrit la polarisation de la lumière, était un des plus sévères « interrogateurs : un beau jour, il trouva sur la porte de sa salle d'examen cette « inscription amphibologique : *Libera nos a Malo.* » Tout le monde connaît l'anecdote attribuée à Lefébure de Fourcy. Irrité des mauvaises réponses d'un Élève : « Garçon, apportez une botte de foin ! — Apportez-en deux, reprit l'Élève, nous déjeunerons ensemble. »

Prouhet était tellement laid que les Élèves assuraient qu'il était négatif. La démonstration est simple, mais à la portée seulement des mathématiciens. On sait qu'on désigne généralement $\sqrt{-1}$ par i : on en déduit $i^2 = -1$; or Prouhet est *hideux* (i^2), donc Prouhet $= -1$.

Parmi les *fauves* de nos jours, les Élèves désignent le *Moutardus ferox*, le *Roucherus niger*, le *Moutierus dessiccans*. C'est à la séance des ombres qu'il faut entendre les *laïus* qu'on leur prête. Les lousties de la promotion inscrivent souvent sur les *binets* : « *On est prié de ne pas agacer les fauves.* »

Le temps de *chiade* ou de *pioche*, privé de cette variété de travaux constituant par elle-même une distraction, a toujours été pour les Élèves une période excessivement pénible à traverser.

Voici, relativement à ce sujet, un ordre de l'École du 8 septembre 1819 :

« Le général ayant remarqué et M. le docteur Gaultier de Claubry ayant reconnu que plusieurs « Élèves éprouvaient des indispositions et du malaise par suite des études sérieuses pour la

« préparation à leurs examens, les précautions suivantes sont prises pour éviter l'altération de « leur santé. Le lendemain de chaque examen, ils sont autorisés à rester au lit jusqu'à sept « heures du matin, à prendre ensuite un bain tiède, soit dans l'établissement, soit au dehors « avec permission. L'usage du lait pour le matin pouvant être salutaire aux Élèves pendant « leur grande application, ils pourront en prendre (au prix de 10 centimes par ration). »

Maintenant les Élèves qui ont passé un examen général sont libres de sortir pendant le reste de la journée, ou le lendemain si l'examen a lieu dans l'après-midi.

Il est aujourd'hui d'usage, parmi les Élèves, et pendant les examens de sortie, de se couvrir les bras d'autant de chevrons qu'on a passé de *colles*. Les chevrons écarlates, fabriqués avec de vieilles bandes de pantalon, donnent aux costumes négligés de l'intérieur, surtout à ceux des *anciens*, un cachet des plus pittoresques.



Les chevrons de colles.

Autrefois tout Élève qui avait passé quarante jours à l'infirmerie pouvait se dispenser de l'examen de fin d'année et passer trois ans à l'École au lieu de deux.

Les termes du règlement sont aujourd'hui les suivants :

« Un Élève ne peut être autorisé à passer une troisième « année à l'École que par une décision du Ministre de la « Guerre, rendue sur la proposition de celui des jurys « chargés du classement de la division dont cet Élève fait « partie, et dans le cas seulement où, par suite d'une maladie qui aurait occasionné une sus- « pension de travail, il n'aurait pas été en mesure de satisfaire aux examens de première ou de « deuxième année. Aucun Élève ne peut être autorisé à passer plus de trois ans à l'École. »

Voici la composition du jury de classement :

Le général commandant l'École, président ;

Le commandant en second ;

Le Directeur des études ;

Les cinq examinateurs des Élèves ;

L'examinateur de sortie pour l'instruction militaire ;

Quatre membres du Conseil de perfectionnement (deux militaires et deux non militaires).

On sait que ceux qui ne satisfont pas aux examens de sortie, c'est-à-dire n'obtiennent pas une moyenne supérieure au minimum fixé, sortent non classés, et par suite sans position.

On les appelle des *fruits secs*. Nous avons donné plus haut l'origine du bal des

fruits secs, au commencement du *temps de pioch*. Les *fruits secs*, nombreux autrefois, sont aujourd'hui beaucoup plus rares. Ils peuvent rentrer comme sous-officiers dans un régiment.

Dans les dessins qui accompagnent ce chapitre, nous avons représenté comme *colleur* pour l'examen ordinaire notre camarade Haag; et comme *faure*, pour l'examen de fin d'année, notre camarade Brisse.

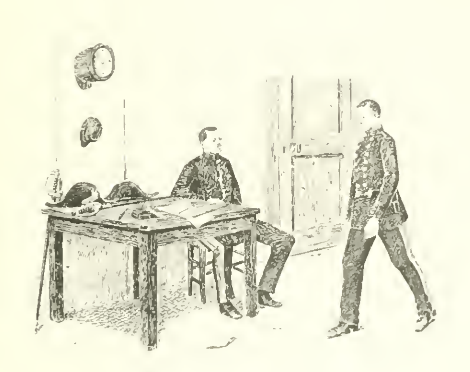
Comme le type des *colleurs*, connu de presque toutes les promotions existantes, nous avons dessiné M. Moutard, l'examinateur de sortie.

Noms des examinateurs et répétiteurs :

Examinateurs des Élèves : MM. Moutard, Collignon, Bouché, Potier, Lemoine.

Examinateurs d'admission : MM. Le Roux, Laurent, Picquet, Fouret, A. Colson, Vaschy, Lucien Lévy, Carvallo, Kœll.

Répétiteurs : MM. Laurent, Poincaré, Humbert, Liouville, L. Lévy, Picard, Fouret, Caspari, Simart, Appell, Picquet, Brisse, Haag, Le Roux, Carvallo, Vieille, Vaschy, R. Colson, Amagat, Le Châtelier, Etard, A. Colson, Cloëz, Baubigny, Bourgeois, Collet, Rozé, d'Ocagne, Choisy, B. Zeller, Albert, Pillet, Digeon, Kœll, Scherdlin, Birmann, Matis.



L'oscillation avant la colle générale



Un modèle de dessin à l'École vers 1860, par Lalaisse.

LE DESSIN

A notre Camarade GOURDON, capitaine de vaisseau, l'un des plus habiles dessinateurs de la promotion.

Origines de l'enseignement du dessin à l'École. — Provenance des premiers modèles. — Neveu; son cours. — Programmes. — Vincent, Régnault, Steuben, Charlet, Léon Cogniet, Yvon, Guillaume. — Les salles de dessin. — L'amphi de singe. — Le pitaine Singe. — Saint-Sauveur.

Le programme de l'enseignement de l'École centrale des Travaux publics comporta, dès l'origine, un cours de dessin d'imitation. C'est Neveu qui fut chargé de le professer et reçut en même temps la mission de se procurer les modèles nécessaires.

Il eut recours, pour atteindre ce but, aux dépôts de l'hôtel de Nesle, des Petits-Augustins, de l'Académie de peinture, à la salle des Antiques du Louvre et au Cabinet des estampes. La récolte fut abondante et riche : plus de trois cents gravures et dessins de l'hôtel de Nesle, trois épreuves de chacune des planches qui se trouvaient à l'Académie de peinture et au Cabinet des estampes ; vingt tableaux copiés d'après les grands maîtres d'Italie et six copies de la galerie du Luxembourg, de Rubens; huit bustes en marbre, d'après l'antique ; autant de copies à choisir parmi les statues de Marly ; les figures en marbre de Pajou et de La Fontaine, par Julien, et cinq copies de statues antiques ; tel fut le premier fruit de ses recherches. On lui alloua de plus les crédits nécessaires pour acquérir une cinquantaine de figures, autant de têtes, et d'autres objets moulés en plâtre. Enfin il obtint l'autorisation de faire exécuter, sur les fonds de l'Instruction publique, quarante creux, d'après les plus belles statues antiques.

Neveu eut le titre d'instituteur de dessin à l'École centrale des Travaux publics. Quatre maîtres de dessin lui furent d'abord adjoints : Mérimée, les deux frères Lemire et Bosio ; mais l'emploi de Lemire aîné fut supprimé l'année d'après.

Comme préparation aux études pratiques, Neveu professa un cours préliminaire pendant les mois de pluviôse et de ventôse de l'an III (du 20 janvier au 21 mars 1795). En voici l'introduction :

« Après la morale qui fonde et affermit les gouvernements, ce qui en fait la gloire, ce qui en assure la prospérité, ce sont les sciences et les arts. Ils adoucissent les mœurs, ils embellissent la vie, ils sont les plus doux fruits de la pensée, ils sont le vrai lien de la société.

« Il était convenable que le dessin de la figure entrât dans l'éducation des Ingénieurs, non pour en faire des peintres proprement dits, mais pour que cette étude en facilitât d'autres, pour compléter l'enseignement des diverses sciences qui leur sont nécessaires, pour associer le dessin aux autres travaux dont ils s'occupent, pour qu'il embellît par ses charmes d'autres études plus sévères et moins attrayantes. »

Ces préliminaires furent suivis d'un véritable cours qui eut lieu le quintidi de chaque décade. Il était réparti en neuf séances : les trois premières comprenaient les principes théoriques de l'art ; les quatrième, cinquième et sixième, l'exposé de la pratique de l'art ; les septième et huitième, la partie historique de l'art ; enfin la neuvième et dernière était la récapitulation des huit précédentes.

Dans ces leçons, Neveu développait successivement ses théories sur la composition, le style, l'unité, les contrastes, l'ordre, la variété, le goût, la forme et la beauté. Voici, comme exemple, un extrait de ses aperçus sur la beauté humaine :

« L'homme, étant souverainement doué d'intelligence et devant réunir en lui toutes les vertus, doit en offrir l'empreinte sur sa forme extérieure ; il doit la manifester par des traits qui le distinguent de tous les animaux. Aussi la forme du visage est d'autant plus belle qu'elle est plus la sienne, qu'elle se rapproche moins d'aucune autre ; elle est d'autant plus choquante qu'elle rappelle plus sensiblement celle de quelque animal. »

Il accompagnait en même temps sa dissertation de figures dessinées : les deux premières, homme et femme, représentaient la face humaine dans sa pureté ; neuf autres la montraient en dégénérescence et se rapprochant par degrés de la face d'une bête. Passant ensuite en revue les différentes parties de la tête : le nez, les yeux, la bouche, les oreilles, etc., il en déterminait les diverses conditions de beauté.

Relativement à la pratique de l'art, Neveu, dans sa cinquième leçon, traitait des couleurs, du clair-obscur, de l'effet, de l'harmonie et des reflets. Dans sa sixième, il passait en revue les divers modes de peinture : à l'huile, à fresque, en détrempe, au pastel, en mosaïque, à l'encaustique, en tapisserie, en émail, en miniature, à la gouache, à l'aquarelle et au lavis.

Le règlement du 25 frimaire an VIII (16 décembre 1799) imposa chaque trimestre un concours où les Élèves furent obligés d'exécuter un dessin dans un espace de temps déterminé. Il est dit dans un rapport du Conseil de perfectionnement :

« Sans fixer absolument le rang que chacun doit occuper, les maîtres prononceront sur le mérite de chaque ouvrage. On exposera les meilleurs dans les salles de travail ; on tiendra note de tous sur une liste à colonnes, de sorte qu'on puisse voir d'un coup d'œil les progrès relatifs de chaque Élève ; on leur rendra, à la fin de l'année, tous ces dessins de concours, pour être présentés par eux aux examinateurs chargés d'apprécier le degré de leur instruction sous ce rapport. »

Voici, à titre de document sur l'enseignement du dessin à cette époque, une appréciation émise, dans ses Mémoires, par l'Élève Rieu, de la promotion 1806 :

« Il y avait une leçon de dessin de la tête, ou d'après la bosse, au crayon ; cette « leçon, qui se prenait une fois par semaine, était de toute inutilité pour les trois « quarts des Élèves ; dans une salle remplie de modèles, chacun choisissait ce qui « lui convenait, travaillait ou ne travaillait pas ; personne ne s'en inquiétait et le pro- « fesseur daignait à peine jeter, de temps à autre, les yeux sur votre ouvrage en « donnant quelques conseils insignifiants. »

Neveu mourut prématurément, le 7 août 1808. Il fut remplacé par le célèbre Vincent, de l'Institut, élève de Vien, et qui avait été un instant celui de David. On connaît ses principaux tableaux : *Molé résistant aux factieux*, reproduit en tapisserie aux Gobelins, et *Henri IV rencontrant Sully blessé*, au musée du Louvre.

« Son dessin facile, mais plein de sentiment, a dit Charles Blanc, n'était pas « fait de hachures lourdes et comptées comme celles des Vanloo, ni de traits heurtés « et voyants, comme ceux de Greuze, ni d'un froid pointillé, comme celui des « artistes voués à un métier de patience ; il était savoureux, spirituel et varié, et un « tel dessin valait mieux que sa peinture mince et creuse... Pendant que David se « faisait Romain, Vincent demeura Français ; et il n'est pas étonnant que de son atelier « soit sorti le plus moderne et le plus populaire de nos peintres : Horace Vernet. »

C'était donc un excellent choix pour l'École. Il y resta de 1808 à 1816, c'est-à-dire jusqu'à sa mort.

Son successeur fut Régnault.

« Régnault, lisons-nous encore dans l'*Histoire des Peintres*, était le plus « sérieux des compétiteurs de David. Aussi, lorsque David eut exposé *les Sabines*, en « l'an VI, Régnault, en l'an VIII, exposa *les Trois Grâces*, aujourd'hui au Louvre, « dans la collection Lacaze, où il particularisa les trois variantes de la beauté fémi- « nine. C'était une protestation de Régnault. Il s'agissait de corriger la froideur « convenue du style de David, en y rappelant certains traits de caractère choisis « dans la nature. Cette exposition eut un grand succès.

« Il dessinait simplement, avec correction, avec sincérité et non sans charme.
« Il recommandait avec persistance l'étude de la science anatomique et il la résu-
« mait dans ce mot qu'il répétait souvent : « La rotule ! messieurs, la rotule ! » Aussi
« était-ce une habitude pour ses élèves de l'appeler, par une ironie bienveillante,
« le père *La Rotule*, comme les grognards appelaient Napoléon le père *La Vio-*
« *lette*. »

Régnault était de l'Institut et reçut le titre de baron. Son tableau le plus connu est le *Christ descendu de la Croix*, au musée du Louvre. Il quitta l'École en 1822 et mourut en 1829, à l'âge de soixante-quinze ans.

De 1816 à 1827, on substitua, à la *tête au trait*, que les candidats dessinaient en présence de l'examinateur, une académie ombrée.

En 1826, on nomma un troisième maître de dessin, exclusivement chargé d'enseigner aux Élèves le paysage lavé. Ce cours fut confié à Brune, qui était déjà, depuis 1817, professeur de topographie à l'École.

Aucun professeur de renom n'avait succédé à Régnault.

En 1831, on nomma le baron de Steuben, élève de Gérard, Robert Lefèvre et Prud'hon.

Steuben est l'auteur de nombreux tableaux d'histoire, de beaucoup de portraits, parmi lesquels celui d'Arago, et d'une série de tableaux militaires : *Napoléon revenant de l'île d'Elbe*, *Napoléon vaincu à Waterloo* et *Napoléon mourant à Sainte-Hélène*. Sa toile de *Waterloo*, exposée au Salon de 1835, excita dans le public une vive émotion. L'empereur y est représenté au milieu de sa dernière réserve, entouré de généraux redevenus soldats, formant ses grenadiers en carré et décidé à mourir au milieu d'eux.

On voit que l'École avait possédé, depuis sa création, des professeurs de dessin assez habiles. Malheureusement leur enseignement était trop conforme à celui qu'on donnait aux artistes. En outre, le goût du jour pour les ombres, obtenues par des procédés de hachures et de pointillé excellents pour former des graveurs, mais trop longs pour des Élèves dont le temps était des plus limités, avait pour résultat de fatiguer la plupart d'entre eux et de leur faire prendre en dégoût un exercice pour lequel ils ne se sentaient que de faibles aptitudes.

C'est dans ces conditions que Charlet fut nommé professeur vers la fin de 1838. Le célèbre dessinateur s'empressa immédiatement de tout transformer et c'est avec raison que son panégyriste, le colonel d'artillerie de Lacombe, a pu écrire les lignes suivantes :

« Charlet a créé pour l'École Polytechnique un admirable système d'ensei-
« gnement. Il a chassé le grenage, l'estompage, le pointillé, toutes ces petites
« choses inventées pour empêcher d'apprendre et a introduit le dessin à la plume
« dont il a obtenu les meilleurs résultats. »

Mais nous ne pouvons mieux faire, pour évoquer la physionomie de l'homme

et donner une idée de son enseignement, que de reproduire quelques lignes de ce que Charlet a écrit lui-même et que le colonel de Lacombe nous a conservé :

« J'avoue que j'aurai du plaisir à professer, sous un point de vue élevé, un art qui me plaît, dans lequel j'ai acquis quelque expérience et surtout au profit de jeunes gens que j'aime et qui seront appelés à relever les postes de notre génération.

« ..... Je professe comme un César à l'École, et fais le bonheur de l'Élève par une philosophie encourageante, bienveillante et surtout éminemment française.

« ..... J'ai souvent entendu dire aux Élèves : « Le dessin ne sert à rien. » Certes, j'avoue tout le premier que le dessin pointillé, que les estompades perlées au crayon et autres colifichets ne sont pas nourriture pour leur estomac. Je n'aime pas à voir un Ingénieur compromettre sa santé et perdre ses heures de soleil à polir, lécher et pointiller de charmants petits riens dans l'album de la châtelaine, j'aimerais autant voir un éventail à l'Hercule Farnèse.

« ..... Le dessin, à l'École, c'est-à-dire son enseignement, n'était pas dans des voies assez simples. Le fond était absorbé par la forme. Une figure (académie) prenait pour son exécution de dix à quatorze séances. Deux séances seulement étaient employées à l'ensemble ou charpente (esquisse); les autres étaient dévorées par l'exécution des ombres et des demi-teintes, du modelé enfin; le dégoût arrivait promptement, et la figure académique servait de maintien à l'Élève pour se livrer en toute sécurité à une conversation qui compensât l'ennui du travail sans attirer la consigne.

« ..... Enfin, dans toutes les parties de l'enseignement, soit figure, chevaux ou paysage, le crayonnage rongeait le temps et le découragement était grand. C'est alors que je songeai au dessin à la plume. Je pensai que ce genre convenait à des gens qui ne se sont point destinés à faire des peintres ou des sculpteurs. Je donnai quelques dessins à la plume à faire à des élèves; la promptitude de l'exécution, l'aspect vigoureux obtenu par des moyens simples, leur fit préférer ce genre à tous les autres. Ce qu'une partie seulement des Élèves avait fait, tous voulurent le faire : le dessin à la plume chassa le crayon et le refoula dans les ateliers, les écoles de dessin; estompages et hachures crayonnées furent impitoyablement exilés.

« Il est de fait qu'un plus grand nombre d'Élèves parvint à une certaine force, qu'on produisit bon nombre de bons dessins, dont quelques-uns même remarquables. »

« La plume, dit plus loin Charlet, c'est l'eau-forte large et vigoureuse; c'est un moyen simple et énergique d'exprimer une pensée et de rendre une forme ou un aspect. Cet excellent outil est fait pour l'Ingénieur et pour l'homme de guerre, l'artiste, le graveur, enfin pour tous ceux qui, par état ou par plaisir, doivent voyager, voir, recueillir et butiner pour l'histoire. »

« ..... Dans mes modèles, j'ai cherché à rendre facile et simple la manière de saisir l'aspect ou l'ensemble d'un arbre. J'ai laissé les détails pour ne rendre que ce qui doit d'abord fixer l'attention : 1° la silhouette générale ou le galbe, le jet, le mouvement, ses masses; 2° l'effet pris dans son grand aspect, le côté noir et le côté blanc; le reste n'est que du plus ou du moins de noir ou de clair, toujours subordonné au grand aspect, à l'effet général qu'il ne doit ni absorber ni détruire.

« Cette règle ou cet enseignement est bien simple : mais encore faut-il y penser. On se jette toujours trop tôt sur les détails; c'est l'ensemble qu'il faut avant tout, l'ensemble! — Hors l'ensemble, point de salut. »

Et il concluait en disant :

« Il suffit de donner aux Élèves le bagage qu'il leur faut pour faire leur course, mais on doit se garder de les surcharger de choses inutiles. »

Il faut reconnaître que l'enseignement de Charlet était en effet celui qui s'adaptait le mieux aux besoins de l'École Polytechnique. On ne peut douter qu'il ne soit aussi difficile de faire de tous les Élèves d'habiles dessinateurs que de rendre musiciens des gens totalement dépourvus du sens musical; mais le système de Charlet développait et exaltait les qualités naturelles de tous ceux qui n'étaient pas absolument réfractaires à l'exercice du dessin.

Dans le courant de l'année 1893, la *Société des Artistes lithographes français* organisa une exposition des œuvres de Charlet, au profit d'un monument à élever à sa mémoire. Il parut, à cette occasion, dans le *Figaro*, un intéressant et spirituel article, intitulé *l'Amphi de Singe*, que nous voudrions reproduire en entier, tant il exprime bien notre appréciation et celle de la plupart de nos camarades. Nous allons du moins en donner les passages principaux :

« Entré à l'École après 1870, nous y trouvâmes, au cours de dessin, les croquis à la plume de Charlet qu'une tradition sacrée maintenait encore comme modèles devant les promotions, trente-trois ans après la mort du maître.

« Ces croquis, on nous les faisait copier, et veuillez croire que ce travail de copie n'avait rien de commun avec le travail stérile des collèges et pensionnats de notre enfance, avec cet enseignement inepte qui commençait à la classique oreille ombrée pour finir au Discobole et au Gladiateur; le tout, en comptant les hachures et calquant l'esquisse en cachette au besoin, quand le maître avait le dos tourné.

« Les croquis de Charlet! Tout ce qu'on peut dire autour de cet art charmant et quasi instantané du croquis se trouvait synthétisé dans ces quelques planches à la plume, composées spécialement pour l'École et estampillées de son cachet, que les professeurs nous analysaient avec une conviction d'apôtres. C'était le prototype du dessin militaire, du dessin que doit savoir tout officier un peu complet; du dessin rapide, tracé debout ou sur le pommeau de la selle, pour accompagner, en l'éclairant, le levé topographique qui, lui, n'apporte aux yeux que des éléments arides de géométrie, et nulle sensation de lointain, d'horizon, d'espace.

« Avant de copier, on nous accoutumait à méditer sur le modèle et à rechercher les rapports précis entre ces sobres lignes de lointain et leurs équivalents topographiques, traduits en plan. On nous encourageait à composer pour notre compte dans la nature, ne fût-ce même que mentalement, au cours de nos excursions, pendant nos vacances, des synthèses analogues. Avec des doigts d'habileté ordinaire, de bons yeux, du jugement et quelque esprit mathématique, on apprenait fatalement la perspective et l'on restait tout surpris d'avoir rendu un paysage exact et « à l'effet » par la seule application d'une formule. Charlet avait mathématisé le paysage en quelque sorte, à l'usage des cervelles d'X et pour les besoins militaires.

« Ceux qui goûtent la joie de feuilleter un soir d'hiver de vieux albums de poche à couverture de toile grise et d'y retrouver, à côté de notes de voyage, quelques silhouettes précises, quoique sommaires, d'êtres et de choses vus, doublement frappantes par le souvenir, en raison même de leur caractère autosculptural, si j'ose improviser ce terme; ceux qui jouissent d'un coup de crayon retrouvé après longtemps, bien plus que de la plus riche collection de photographies achetée et rapportée; ceux-là comprendront la reconnaissance d'un *pipo* obscur qui apprit à dessiner le peu qu'il dessine aux dessins du maître Charlet, enseignant par delà la tombe. »

On peut juger par l'enthousiasme de notre camarade de ce qu'aurait pu être l'article écrit par un *antique* des promotions 1838 à 1845. Nous en avons vu un grand

nombre, chez tous nous avons retrouvé le même sympathique souvenir pour le dessinateur et pour le maître.

Charlet, nous disait l'un, répondait exactement à l'impression que faisaient naître ses lithographies militaires. Il avait la bonne humeur, la franchise, l'air engageant de ses troupiers. Lorsqu'il arriva à l'École en 1838, déjà célèbre par son œuvre populaire, au moment où revivaient en France les souvenirs de l'épopée impériale, il fut reçu par les Élèves avec un véritable enthousiasme. Steuben, alors professeur, n'adopta pas, dans sa division, les réformes du novateur; mais il ne resta que peu de temps et partit bientôt après pour aller s'établir en Russie. Charlet resté seul, avec ses deux élèves Lalaisse et Canon, appliqua sa méthode à toute l'École et son enseignement eut un plein succès.

Son obligeance et sa bonté ont laissé, dans la mémoire de ses anciens Élèves, des traces ineffaçables. Comme il savait qu'on était heureux de posséder un croquis de lui sans oser le demander, il en dessinait pendant les repos et les laissait ensuite sur les tables afin qu'on pût les recueillir.

Les anecdotes abondent sur son compte. Le colonel de Lacombe rapporte la boutade suivante :

« Charlet, pendant qu'il exerçait les fonctions de maître de dessin, demandait et redemandait sans cesse qu'on accordât à l'étude du dessin un peu plus de temps que le temps si minime qui lui était consacré. Un jour qu'il siégeait comme un des membres du Conseil de perfectionnement de l'École, il renouvelait ses efforts, mais sans plus de succès. Au nom des hautes mathématiques, sa demande était repoussée. Charlet saisit alors une plume et en quelques instants trace un croquis. Les membres du Conseil se lèvent et l'entourent pour voir son dessin. Il représente : un Élève de l'École frappé d'apoplexie : le médecin accourt, lui ouvre une veine... Pas une goutte de sang!... Seulement des X et des Y ! Ce dessin lui fut demandé séance tenante par le général Vaillant, alors gouverneur de l'École.

Charlet mourut, regretté de tous, en 1845. Une députation d'Élèves assista à ses obsèques. Parmi eux se trouvait M. Blondeau, aujourd'hui intendant général en retraite, président de section au Conseil d'État et l'un des membres du Comité de notre Société Amicale.

Les élèves de Charlet, Lalaisse et Canon, auxquels on adjoignit Colin, restèrent longtemps à l'École comme maîtres de dessin. Ils dessinèrent, pour servir de modèles, le premier une suite de chevaux, le second une suite d'académies.

Le 1er février 1846, Léon Cogniet fut nommé professeur de dessin. On sait qu'il a peint quelques épisodes des guerres de la République, pour le musée de Versailles; un plafond au Louvre : *l'Expédition d'Égypte sous les ordres de Bonaparte;* beaucoup de tableaux historiques et de nombreux portraits. La plus connue de ses toiles est *le Tintoret peignant sa fille morte.* Membre de l'Institut depuis 1849, il est resté professeur à l'École jusqu'au 1er novembre 1861.

Pendant une durée de vingt années, l'École n'a pas eu, pour le dessin, de professeur titulaire.

Le 17 janvier 1881, Yvon, le peintre de batailles dont les toiles à sensation eurent tant de succès sous l'Empire, fut désigné pour cet emploi.

Nous nous rappelons tous *la Prise de la tour Malakoff*, *la Courtine et la Gorge de Malakoff*, *la Bataille de Magenta* et *la Bataille de Solferino*, qui appartiennent à la galerie de Versailles. Yvon a peint en outre de très nombreux portraits toujours très remarqués dans les Expositions.

On lui doit une importante modification dans le programme des épreuves pour l'admission : l'exécution d'après la bosse, qui a remplacé la copie d'après l'estampe. Cette mesure a nécessité la transformation de l'enseignement dans les lycées et dans les Écoles préparatoires.

Mis à la retraite le 1er juin 1887, Yvon est mort le 11 septembre 1893.

L'enseignement de Charlet s'était maintenu jusqu'alors à l'École, sous la direction des professeurs Léon Cogniet et Yvon et des maîtres Lalaisse, Canon et Colin, remplacés au fur et à mesure par Quesnay de Beaurepaire, Andrieu, Colin fils et Dupain.

Le 8 novembre 1887, le sculpteur Guillaume, membre de l'Institut, a été nommé en remplacement d'Yvon.

L'enseignement du dessin s'est alors transformé et a été mis en harmonie avec les études plus fortes des lycées. On y a augmenté les copies d'après nature et ajouté le dessin en plein air.

Le travail est divisé chaque année en quatre périodes :

PREMIÈRE ANNÉE. — *Première période.* — Moulures et vases d'après la bosse. Quatre dessins ; huit séances.

Deuxième période. — Études sur l'écorché, d'après le dessin et d'après le plâtre. Cinq dessins ; huit séances.

Troisième période. — Étude de cheval d'après le plâtre. Quatre dessins ; huit séances.

Quatrième période. — Dessins en plein air : pièce d'artillerie ; paysage. Quatre dessins ; quatre séances.

DEUXIÈME ANNÉE. — *Première période.* — Ornementations et personnages. Dessin complet d'après un bas-relief en plâtre. Quatre dessins ; huit séances.

Deuxième période. — Académies nues d'après le modèle vivant. Quatre dessins ; huit séances.

Troisième période. — Étude d'uniforme d'après le modèle vivant. Quatre dessins ; huit séances.

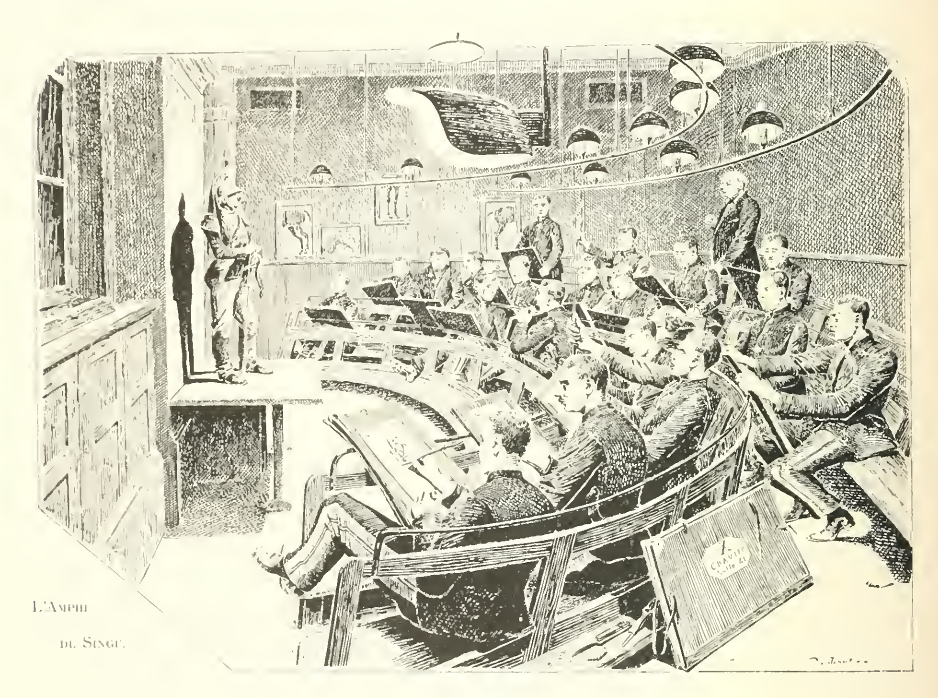
Quatrième période. — Dessins en plein air : gardes municipaux et leurs chevaux ; cour de l'École ; groupe d'arbres dans la cour de l'État-major ; paysage à la campagne. Cinq dessins ; cinq séances.

Autrefois, chaque dessin recevait une note qui concourait à la moyenne de l'Élève dans cette branche. Maintenant chaque période comprend trois ou quatre

dessins ordinaires et, comme couronnement, un dessin dit de concours qui, pour l'établissement de la moyenne, compte autant que les autres dessins de la même période réunis.

Aujourd'hui (1894), le professeur en titre Guillaume est remplacé par Lucien Doucet. Les maîtres de dessin, au nombre de quatre, sont : MM. Quesnay de Beaurepaire, Colin, Dupain et Marius Roy.

L'emplacement des salles de dessin a plusieurs fois changé depuis la création



L'Ameu du Singe.

L'hémicycle.

de l'École. Elles devaient se trouver, à l'origine, dans les annexes de l'ancienne chapelle du collège de Navarre.

Après 1830, elles furent transportées dans le bâtiment en face, ancienne bibliothèque du collège, que nous appelions, vers 1860, le *Bibelo*, et qui fut démoli en 1877. Le second étage comprenait une vaste salle de dessin et un hémicycle pour le modèle vivant.

Depuis 1875, les salles de dessin sont établies dans les nouvelles constructions élevées sur le square Monge. Elles comprennent trois pièces consécutives et un amphithéâtre en hémicycle pour le modèle vivant et la bosse.

Primitivement éclairées par des quinquets, puis au gaz, les salles de dessin reçoivent depuis trois ans la lumière électrique au moyen de cent quatre lampes Edison.

Les séances ont lieu le soir de sept à neuf heures, et cela depuis la création de l'École. C'est pendant la leçon de Neveu qu'en 1795 on était venu crier du dehors, sous les fenêtres du Palais-Bourbon : « Pouvez-vous dessiner froidement pendant qu'on égorge vos camarades? » Tous les Élèves avaient alors déserté la salle. Ils la quittaient du reste fréquemment, à cette époque, pour aller au théâtre, après avoir signé la feuille de présence. En 1830, on était aussi dans les salles de dessin lorsque éclata la révolution. On les abandonna immédiatement pour se réunir dans les salles de jeux. C'est encore pendant la leçon de dessin qu'en 1848 on entendit battre le rappel et chanter la *Marseillaise*.

Il n'y avait, dans les premières années, qu'une leçon par semaine ; ce nombre fut bientôt porté à deux.

Les séances de dessin sont maintenant fixées au lundi et au mardi pour la première division, au vendredi et au samedi pour la deuxième. La direction en est confiée aux maîtres de dessin, la surveillance aux adjudants et au capitaine de service. On s'y rend toujours très bruyamment : après deux heures d'étude ou de colles, c'est une détente. La première fois, on fait ce trajet en monôme, les cartons sur la tête ou en sautoir ; la même tradition se renouvelle à la fin de l'année, lorsqu'on revient de la dernière séance.

Le Bahutage du commencement de l'année a sa répercussion dans les salles de dessin. Les *anciens*, malgré de sévères défenses et s'aidant de toutes les ruses, parviennent toujours à extraire des caisses où ils sont enfermés et cadenassés, les premiers dessins des *conscrits*, qu'ils transforment grotesquement et rendent méconnaissables. La pauvre victime passe plus de temps à remettre son travail en bon état qu'elle n'en avait mis à l'exécuter. Quelquefois même, désespérant d'obtenir un résultat convenable, elle se résigne, plus ou moins philosophiquement, à recommencer. Ajoutons que, malgré la plus active surveillance, des pancartes ou *topos* se trouvent toujours, au commencement des séances, sur les bancs ou dans les cartons, sommant les *conscrards*, dans les termes les plus impératifs, d'apporter à l'*ancien* dont il occupe la place, crayons, godets, encre de Chine et fusain. Il va sans dire que toute désobéissance ou représaille rendrait la vie dure au *conscrit* récalcitrant.

Nous avons cité plus haut un article de journal écrit par un camarade et intitulé *l'Amphi de Singe*. Qu'est-ce donc que l'*amphi de singe?*

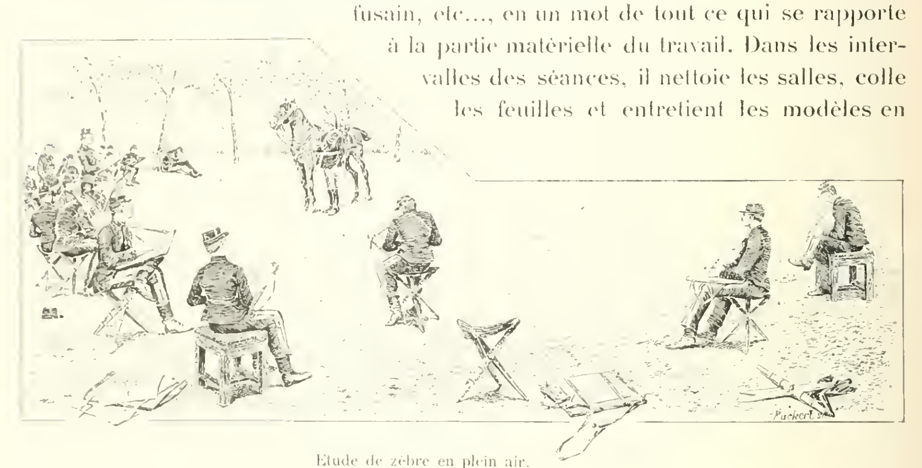
On appelle *singe*, à l'École, un dessin d'imitation. Le *singe vivant* se rapporte au modèle animé ; le *singe mort*, aux estampes et aux plâtres. On spécifie plus particulièrement sous le nom de *zèbres* les études de chevaux. Vers 1860, l'épithète de *singe* était appliquée à l'œuvre des plus ignares. Nous nous rappelons encore,

avec une douce gaieté, les élucubrations d'un de nos camarades, le pauvre Thoinnet, qui depuis longtemps nous a été enlevé. Ses dessins, ne ressemblant à rien de réel, rappelaient plutôt un habitant des forêts mal venu que l'académie ayant servi de modèle. A l'inverse de certains naturalistes, c'était de la nature humaine que Thoinnet faisait descendre le *singe*.

Par corruption et par extension, l'épithète de *singe* est devenue peu à peu synonyme de dessin copié, quelle que soit la valeur de l'exécution.

Il en est résulté pour l'employé, dont le titre officiel est *gardien du dessin*, la dénomination de *pitaine Singe*.

Le *pitaine Singe* est chargé du placement des modèles, de la préparation de l'encre de Chine, de la distribution du papier, des crayons, de la mie de pain, du fusain, etc..., en un mot de tout ce qui se rapporte à la partie matérielle du travail. Dans les intervalles des séances, il nettoie les salles, colle les feuilles et entretient les modèles en



Étude de zèbre en plein air.

bon état. Le gardien du dessin conserve généralement cet emploi pendant longtemps, son service exigeant une certaine habitude. Le plus populaire et le plus connu de nos générations antérieures à 1870 a été Saint-Sauveur.

Qui de nous ne se rappelle ce grand corps maigre, perdu sous une blouse de toile grise, cette tête osseuse ressemblant à du bois grossièrement sculpté? Qui n'a encore dans l'oreille son bégaiement si personnel? Sauveur, comme nous l'appelions familièrement par abréviation, est resté quarante-deux ans à l'École, de 1826 à 1868. Très aimé des Élèves, auxquels il rendait maints petits services, il reçut d'eux, le jour de son mariage, une superbe pendule. Il se plaisait souvent à raconter aux *conscrits* cet heureux événement et ne manquait jamais d'ajouter de sa voix rendue encore plus bégayante par l'émotion : « Cette pendule, c'est le plus beau jour de ma vie! »

Sauveur récoltait, auprès des artistes de chaque promotion, un dessin, une

aquarelle, un souvenir quelconque, avec lesquels il organisait, vers la fin de l'année, une exposition très courue. On y trouvait du bon, du mauvais et du pire. Et tout cela, diversement apprécié, longuement commenté, servait de thème à d'interminables discussions où nous apportions plus de passion que nous n'en mettons aujourd'hui à juger les œuvres sérieuses exposées à la galerie Georges Petit, au cercle Volney ou aux Mirlitons.

Lalourcey, Cayol et Stehlin ont successivement succédé à Saint-Sauveur. Stehlin est aujourd'hui (1894) concierge au Pavillon de l'État-major. C'est un vétéran, entré à l'École en 1875, après une longue présence sous les drapeaux. Nous trouverons son type dans le chapitre du *Service*.

Le *pitaine Singe* actuel, ou pour employer la dénomination officielle, le *gardien du dessin*, est aujourd'hui M. Cloppet, employé à l'École depuis 1868. C'est lui que nous avons représenté, assis à côté de son petit éventaire de crayons, de fusain et de fournitures diverses qu'il est autorisé à vendre aux Élèves.



Le pitaine Singe



LE JODOT



Oh! Jodot! Le père Jodot!
En v'là un qu'est légendaire!
S'il n'était pas né, le *jodot*
Serait inconnu sur la terre.

Signification et origine. — Le père Jodot. — Historique. — Brune. — Bès de Berc. — L'esca. L'épure au carreau.



Il est tout d'abord nécessaire de donner la signification du mot *jodot* et d'en raconter l'origine.

Jodot veut dire *lavis:* c'était le nom de notre professeur. Le *père Jodot*, comme nous l'appelions, avait été nommé, le 2 décembre 1834, répétiteur du cours d'architecture; il a été mis à la retraite le 11 août 1876. Pendant son séjour de quarante-deux années à l'École, son nom s'est complètement substitué à celui de la branche qu'il enseignait.

Nous nous le rappelons encore, tel que nous le représentons exactement, car il mérite d'être transmis à la postérité polytechnicienne. Nous revoyons cette figure complètement rasée, ces yeux pétillants derrière les lunettes, ces cheveux blancs ramenés sur le devant du crâne, cette lèvre supérieure proéminente, ce faux col droit et cette large cravate noire. Nous aurions dû placer à côté de lui la tabatière dans laquelle il puisait si souvent, tandis que nous profitions de l'interruption pour lui demander d'un air timide: « Monsieur, est-ce parce que vous êtes professeur « de *jodot* qu'on vous a donné ce nom? »

Reconnaissons cependant qu'en dehors de cette innocente plaisanterie, on ne lui adressait jamais de questions aussi ridicules qu'à son collègue de l'architecture : « Un bon pinceau deviendra-t-il mauvais si on lui arrache un poil? demandait-on à celui-ci. — Certainement non. — Et deux? — Et trois? » Et l'on continuait ainsi jusqu'à ce que sa patience fût lassée.

De *jodot*, on a fait les verbes *jodoter*, laver et *se jodoter*, se laver. Quand il pleut, on dit « qu'il *jodote* ». C'est ce qui a donné naissance à la *chanson du jodot* dont on reprend le refrain en chœur, tout en conduisant sa teinte plate :

Un jour que j'étais dans la rue
Avec mes habits les plus beaux,
Il vint à crever une nue
Qui me mouilla jusques aux os.

Non jamais, jamais de ma vie,
Je n'avais vu pareil *jodot ;*
Et, comme j'étais sans parapluie,
Il m'eût plus plu qu'il plût plus tôt.

On dit encore qu'on est *jodoté* lorsque, dans la cour par exemple, on reçoit, d'une fenêtre des *caserts* ou des *salles*, une *bombe* en papier remplie d'eau.

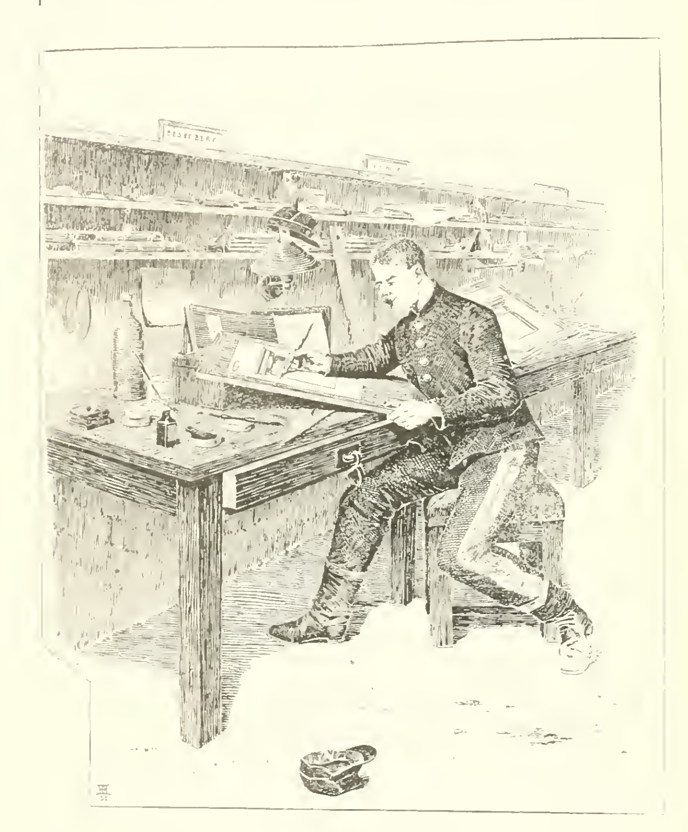
DANS L'ESCA. — Séance interdite

Historique. — Le décret du 27 messidor an XII (16 juillet 1804) portait que les Élèves, « *avant d'être admis aux examens* « *de sortie, devront avoir pré-* « *senté quatre dessins d'architec-* « *ture lavés ; quatre dessins de* « *machine lavés ; six dessins de* « *fortification, avec profils, et* « *six dessins de cartes, tant en* « *plan géométral qu'en perspec-* « *tive, conformes aux modèles qui seront arrêtés par le Conseil de perfectionne-* « *ment.* »

Cette disposition fit créer le cours de *topographie*. On nomma en même temps un directeur du travail graphique, de la fortification et de la topographie.

Fourcy fait remarquer qu'en 1810, malgré les progrès effectués par les Élèves dans tous les genres de dessin, on ne pouvait se dissimuler que ce travail, si nécessaire à toutes les classes d'Ingénieurs, était généralement exécuté avec nonchalance et dégoût. La plupart semblaient regarder le temps qu'ils étaient forcés d'y consacrer comme usurpé sur des études plus importantes, non seulement par

leur objet, mais surtout par leur influence sur le succès des examens. Afin de conserver, dans l'École, des monuments d'après lesquels on pût juger du perfectionnement successif de l'instruction graphique, il fut arrêté, en 1809, que les deux dessins et épures de chaque espèce, jugés les meilleurs, parmi ceux des cinquante premiers de la liste d'admission dans les services publics, resteraient exposés dans une des salles de l'établissement. Mais, comme les Élèves attachaient un grand prix à la collection complète de leurs dessins et épures, on restreignit ensuite à deux ans, pour chaque morceau, la durée de cette exposition.



Le jodoteur (Bès de Berc).

Girard et Gauché étaient les deux maîtres, pour le dessin graphique et le lavis. Ils occupaient ces emplois, depuis la fondation de l'École, sous le titre de dessinateurs.

Rappelons, à ce sujet, qu'en 1806, les dessinateurs de l'École Polytechnique demandèrent au Ministre et obtinrent le droit de porter le petit uniforme de l'École, en y ajoutant, brodée sur le collet et sur les parements, la palmette distinctive : « habit bleu à la française doublé de bleu, boutons de soie, collet rabattu et parement de la même couleur ; ganse au chapeau ; épée d'uniforme. »

En 1817, à la suite d'un concours, Brune, aquarelliste remarquable, fut nommé maître du dessin de la carte. Il fut plus tard chargé, en 1826, d'enseigner, comme maître de dessin, le paysage lavé.

Qu'on nous permette d'ouvrir ici une parenthèse pour rappeler que le fils de Brune, reçu à l'École en 1854, démissionnaire à la sortie et élève à l'École des Beaux-Arts, remporta, en 1863, le grand prix de Rome d'architecture. Il fut quelque temps répétiteur à l'École et mourut prématurément en 1885.

Fourcy constate, en 1817, qu'une plus grande sévérité a été apportée dans la réception des *épures de géométrie descriptive*, tant pour le *trait* que pour le *lavis* ; et un article, ajouté au programme d'admission, porte que « *les Élèves* « *doivent avoir été exercés, avant leur entrée à l'École,* « *à construire, avec la règle et le compas, quelques* « *problèmes de géométrie élémentaire et de géométrie* « *descriptive.* » Enfin, la plus efficace des mesures, prises en faveur du *travail graphique* de toute espèce, consista à lui donner, depuis 1816, une assez grande influence sur le classement.



Le gros robinet du corridor.

Aujourd'hui cette branche est dirigée par le *chef des travaux graphiques*, M. Javary, ayant sous ses ordres un *maître de dessin des machines* et un *répétiteur des travaux graphiques*.

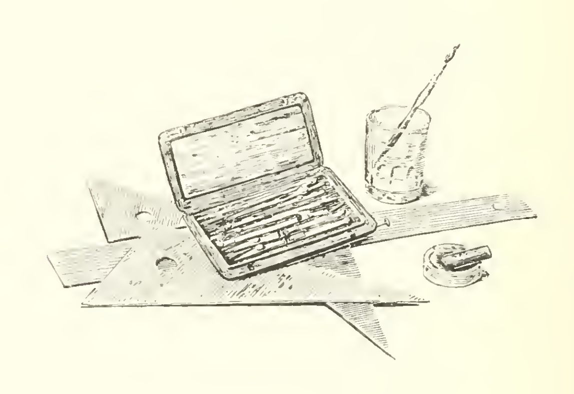
L'Élève que nous avons dessiné comme type du *jodoteur* est le camarade Bès de Berc, major de la promotion 1891-93. A la tête de sa promotion, pour les sciences, Bès de Berc était aussi l'un des majors en dessin et en travaux graphiques. Ce cumul, assez rare à l'École Polytechnique, nous a paru intéressant à consacrer.

L'épure au carreau.

Un autre dessin représente l'*esca*, ainsi nommé parce que la scène se passe dans l'escalier conduisant aux salles d'étude. On sait que certains modèles de machines y sont affichés contre les parois de la cage, avec permission de les consulter, mais défense absolue d'en prendre copie. Or c'est précisément ce qu'on ne manque jamais de faire lorsqu'on pense qu'adjudants et capitaines ne viendront pas vous déranger. Mais un *resse basoff* ou *resse pitaine* vient-il à être poussé, toute la bande s'envole comme une nichée de moineaux. Voici un

Élève qui a placé son épure sous le gros robinet du corridor, dont le nom n'est pas assez convenable pour être répété. Cette douche puissante est souveraine pour enlever les taches et atténuer les traits trop prononcés.

Voilà enfin l'*épure au carreau*, ou le moyen expéditif de trouver la solution sans la chercher. C'est un procédé malin, mais dangereux, car la frime peut se reconnaître et la note s'en ressentir aux dépens de l'exécutant.





Le monome des labos.

LES LABORATOIRES

Création. — Aides de laboratoires. — Installation. — Manipulations. — Le père Chlorure

En 1794, la Commission chargée de s'occuper de l'établissement d'une École centrale des Travaux publics partagea, entre plusieurs commissaires, tous destinés à remplir des fonctions dans l'École, le soin de la pourvoir des diverses collections, scientifiques et autres, nécessaires à l'instruction.

La formation du cabinet de physique coûta peu de temps et de recherches. Un grand nombre d'instruments rassemblés par le savant Charles étaient en dépôt à l'hôtel d'Aiguillon : Barruel y fit choix, pour l'École, de deux cent soixante articles variés, évalués à près de 30 000 francs. Une partie de ces instruments de physique appartenaient au Garde-meuble de la couronne, quelques-uns à l'Académie des sciences; tous les autres étaient des propriétés particulières. Le cabinet des modèles, la collection de minéralogie, le laboratoire de chimie furent d'abord composés d'objets d'une semblable origine.

Carny, chargé de l'établissement des laboratoires, ne pouvant, ni trouver d'ustensiles en cuivre, ni en faire fabriquer, faute de matière première, le Comité ordonna à la Commission de Commerce et Approvisionnements de fournir sans délai 6000 livres de cuivre et 2000 livres d'étain. Trois jours après, nouvel ordre à

la même Commission de livrer, pour le même service, 80 voies de charbon de terre et de bois; et, pour l'éclairage de l'École, 20000 livres d'huile de spermaceti, à prendre dans les magasins nationaux du Havre. La semaine suivante, il est enjoint à l'Agence des Poudres et Salpêtres, de donner deux barils de potasse et 500 livres de salpêtre, pour être employés aux expériences de chimie. Enfin, la Commission des Armes est chargée de mettre à la disposition de l'École près de deux cents vaisseaux et ustensiles en cuivre en dépôt dans l'église Saint-Séverin, sans parler de plusieurs autres objets assez considérables pris en différents lieux. Ce qui manquait encore aux approvisionnements chimiques fut fourni par les victoires des armées républicaines. On obtint d'abord 100 livres de l'alun tiré de la Belgique; et plus tard, le Palatinat du Rhin, nouvellement reconquis, s'étant trouvé assez bien pourvu de mercure, dont la France avait un pressant besoin, il en fut expédié à Paris plus de 12000 livres, dont la sixième partie environ fut donnée aux laboratoires de l'École.

C'est ainsi que, dans ces temps de pénurie, on a pu parvenir, en quatre ou cinq mois, à porter les approvisionnements au point de pouvoir commencer tous les cours.

L'un des moyens d'enseignement que les fondateurs de l'École regardaient comme le plus fécond en succès, et que Fourcroy avait indiqué, dans son rapport, comme formant le caractère distinctif de la nouvelle École, consistait dans une alternative habilement combinée de leçons orales et de travaux manuels correspondant à ces leçons :

« Les instituteurs professeront aux Élèves réunis des cours sur les différentes parties de l'instruction, et feront, en leur présence, les opérations et expériences nécessaires pour l'intelligence des cours. — Les Élèves exécuteront eux-mêmes, dans des salles et des laboratoires particuliers, toute la série du travail propre à rendre leur instruction complète. Enfin ils iront au dehors faire les opérations que ne comporte pas le local de l'École. »

L'instituteur de physique générale et les trois instituteurs de chimie avaient chacun, près d'eux, « un artiste » pour faire les préparations des cours dans les laboratoires.

Il y avait, en outre, un artiste pour les instruments de mathématiques et de physique, un autre pour les instruments de verre, et un conservateur du magasin de chimie, qui était chargé de pourvoir au bon état des ustensiles et matières nécessaires chaque jour aux opérations des Élèves ou des instituteurs.

On créa en même temps des *aides de laboratoires*. C'étaient des jeunes gens, dont le nombre devait égaler celui des brigades d'Élèves et qui trouvaient dans ce service des moyens d'instruction. Leurs principales occupations étaient de faciliter, dans les laboratoires de brigades, les opérations des Élèves, de manière à rendre l'emploi de leur temps plus utile, d'entretenir l'ordre et la propreté, de soigner les

instruments, ustensiles et matières; enfin, d'exécuter ce qui leur serait prescrit par le conservateur du magasin de chimie, sous la surveillance duquel ils étaient spécialement placés.

En 1796, le conservateur du magasin de chimie prend le titre de préparateur général de chimie. Les artistes placés près des instituteurs de chimie reçoivent la dénomination d'instructeurs chimistes. Le nombre des aides de laboratoire est réduit à dix et leurs fonctions sont bornées à travailler aux préparations de chimie et de physique. Mais à cette époque les ressources de l'État devenaient très précaires. Il fut obligé de demander à l'École de réduire ses dépenses. Les premiers retranchements portèrent sur la chimie.

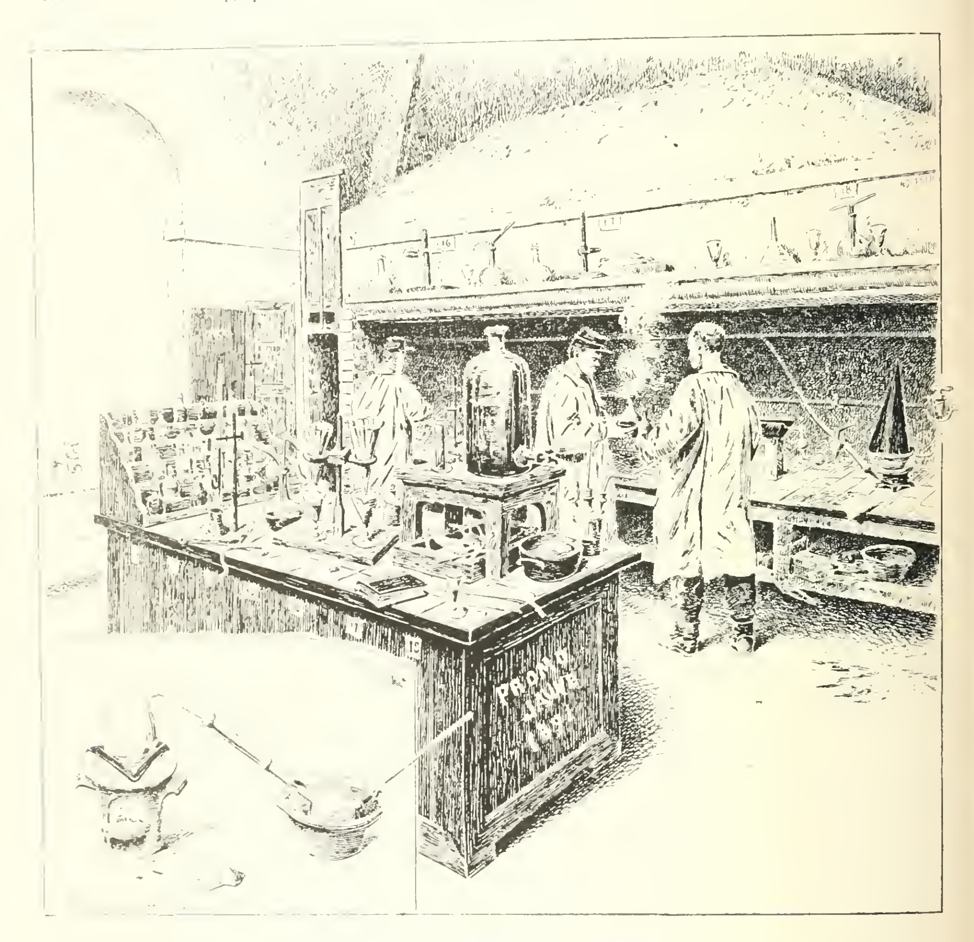
Le Conseil venait de doter assez largement cette partie de l'instruction. Afin que tous les Élèves prissent part aux travaux des laboratoires, il devait en être établi un nombre égal à celui des brigades; et, outre ceux des instituteurs, on en formait un nouveau pour les préparations générales. La dépense annuelle de tous les laboratoires était fixée à 20000 francs. Mais l'argent manqua pour la complète exécution de ce projet; et, loin de pouvoir donner de l'extension aux manipulations chimiques, les instituteurs furent invités, quelques semaines après, « à se renfermer dans ce qui était absolument nécessaire aux expériences ».

Le Ministre se vit même forcé d'engager le Conseil à ne conserver que deux laboratoires principaux.

Faute d'argent pour payer des acquisitions, on procéda, quand on le put, à des échanges. L'École, pour se procurer une certaine quantité de platine, offrit au propriétaire de ce métal quelques vaisseaux de chimie. Elle en avait déjà obtenu du même particulier, à la condition de lui en rendre une partie travaillée en lames; et Guyton de Morveau avait consenti à se charger de cette préparation plus industrielle que scientifique. A la suite d'une négociation avec l'Agence des mines, l'École en reçut divers objets de minéralogie et lui donna en retour un nombre convenu d'exemplaires de son journal. Enfin, l'École de médecine ayant à rembourser des avances faites, pour son compte, par l'École Polytechnique, offrit en payement deux squelettes tout montés, que le Conseil accepta. En 1797, le cabinet de physique s'était enrichi d'instruments envoyés d'Italie par Monge et Berthollet. Mais la dotation annuelle de l'École ayant été réduite, un grand nombre d'emplois furent supprimés. Parmi ces derniers on comptait deux des instituteurs adjoints de chimie, celui de physique générale, les trois instituteurs chimistes et les dix aides de laboratoire; trois instituteurs adjoints eurent bientôt le même sort.

En 1800, l'École avait épuisé son crédit et se trouvait endettée. Le Conseil décida que chacun de ses membres laisserait une partie de son traitement pour subvenir au service du matériel. Fourcroy, nommé conseiller d'État, continua à remplir les fonctions d'instituteur et le traitement qui lui était dû à ce titre fut appliqué, sur sa demande, aux frais des manipulations chimiques.

En même temps l'École ouvrait libéralement ses laboratoires et ses collections à ceux de ses membres qui s'occupaient de travaux utiles aux progrès des sciences. Au commencement de 1807, les diamants qui n'étaient pas nécessaires aux démonstrations minéralogiques furent mis à la disposition de Guyton de Morveau, pour de



Une séance de manipul au labo de chimie.

nouvelles expériences, qu'il faisait avec Hachette, sur la combustion de cette substance. L'appareil galvanique de l'École n'étant pas assez puissant, Guyton se vit forcé de suspendre ses travaux.

Au mois de janvier 1808, cet obstacle fut levé par Napoléon qui, à l'occasion de la célèbre découverte du potassium, chargea le Gouverneur de faire

construire une pile voltaïque, aux frais de laquelle il consacra 20 000 francs.

Les laboratoires de chimie étaient autrefois situés, ainsi que l'amphithéâtre, dans les bâtiments de l'ancienne chapelle du collège de Navarre. Lorsque celle-ci fut démolie, en 1842, les laboratoires et l'amphithéâtre avaient été rebâtis dans la cour des Acacias. On en trouvera la vue extérieure dans la planche consacrée à la gymnastique. Quant à la disposition intérieure, on s'en rendra facilement compte à la vue de notre dessin. De chaque côté de la salle, une série de fourneaux sous le vaste manteau d'une cheminée; au centre, une grande armoire formant table, divisée en autant de casiers particuliers qu'il y a de fourneaux dans la salle. Sur le revêtement en porcelaine, tout ce qui est nécessaire aux manipulations : eau distillée, acides, réactifs, etc...; le long des murs, les fontaines, les conduites d'eau et de gaz. Chaque *labo* est affecté à une escouade de douze Élèves environ, répartis par groupes de deux, ayant chacun son fourneau et son armoire.


Restitution de l'assortiment.

Il y avait autrefois des chefs de laboratoire, comme il y a encore aujourd'hui des chefs de salle : « Les chefs de chambre, de table et de laboratoire remplissent des fonctions analogues à celles qui sont attribuées aux chefs de salle, » disait encore le règlement en 1844. Dans les premières années, les manipulations avaient lieu immédiatement après la leçon, et se continuaient pendant toute la journée. Aujourd'hui les séances sont plus courtes; elles ont lieu de midi à deux heures. Celles de physique ne durent qu'une demi-heure. L'Élève endosse une grande blouse grisâtre, rendue très pittoresque par les acides et les brûlures. Chaque groupe reçoit au commencement un certain nombre de tubes, ballons et ustensiles usuels, dont il doit rendre compte, à la fin de l'année, sous peine d'en payer la casse. Cette fourniture initiale remonte à 1819.

« D'après une disposition arrêtée par le Conseil d'administration, l'École fournira une première « fois aux Élèves, au commencement des cours de manipulations, un assortiment de menus usten- « siles de chimie. Il y aura un assortiment pour deux Élèves qui devront répondre de la conser- « vation des articles dont il se compose. » (Ordre du 6 décembre 1819.)

Chaque groupe, en arrivant au *labo*, trouve sur son fourneau le sel à analyser ou l'expérience à faire. Les deux *binômes* se répartissent la besogne. Le plus remuant fait les courses, va chercher l'eau, les réactifs, emporte, sous la véranda extérieure, en se bouchant le nez, les préparations infectantes. Il est heureux, lorsqu'un acide ne se trouve pas sur la table aux *manipul.* d'aller le chercher bien loin, à l'extrémité de la galerie, au magasin du *père Chlorure*. Le *père Chlorure* est chargé de préparer les manipulations, de faire mettre les laboratoires en état, de distribuer dans chacun les ustensiles et les fournitures communes et particulières

à chaque groupe, et de les recevoir, à la fin de l'année. Sa dénomination officielle est : *gardien des laboratoires*. Le *père Chlorure* représenté par notre dessin est M. Geissen, entré à l'École en 1861 et plus connu sous le nom de *père Charles*.

Fourneau à réverbère.

On a fait, de tout temps, pendant les manipulations, de la chimie pratique plus fantaisiste que réglementaire.

« On était appelé de quinze jours en quinze jours », raconte Rieu, promotion 1806, « à pratiquer une manipulation chimique dans le « laboratoire de l'École : c'était certainement « un exercice qui pouvait être fort utile ; mais « les abus et une surveillance mal entendue « paralysaient le plus souvent le résultat « mandé ; si l'on détournait de leur destination les matières de fournies pour la manipulation, on en « était quitte pour dire que l'expérience avait manqué. »

Lorsqu'on a décomposé son sel, trouvé son acide ou sa base, on se livre à son penchant naturel pour les recherches ou les opérations chimiques. Les artilleurs produisent des feux de Bengale et des mélanges détonants. Les futurs industriels argentent des ballons, des sous et des lames de couteau ; mais tous, ou presque tous, ont une aptitude spéciale pour la fabrication du vin chaud ou du chocolat.

Le père Chlorure.

De notre temps, nous avions un faible pour les préparations culinaires. Nous entendons encore le *père Leblanc* dire, avec cette voix inimitable que quelques-uns parvenaient cependant à contrefaire, en tordant la bouche et parlant à la fois du gosier et du nez : « Messieurs, je vous préviens que j'ai saupoudré d'acide arsénieux les saucisses et les côtelettes. »



Les préparations infectantes.







L'INFIRMERIE

Le whist des convalescents.

A mon Camarade MASSENET (promotion 1866), lieutenant-colonel d'artillerie.

Voici mes dessins sur l'infirmerie.
— Tu viens d'y passer de nombreux instants —
En toute franchise et sans flatterie,
Dis-moi s'ils sont vrais et interessants.

Tu reconnaitras d'abord la *visite*.
Au lit du malade on voit chaque jour :
Barrau, sœur *Poral*, le *major* ensuite,
Sainte-Trinité du triste séjour.

Voilà le *boulot* (ou le réfectoire).
Plus loin, sœur Louise et son quinquina.
Sans manger, ici on vous verse à boire;
On mange là-haut plus qu'à boire on n'a.

Tu vois ce *bûcheur*? — Toujours il travaille,
Tantôt dans son lit, tantôt au bureau;
D'autres, ne pouvant rien faire qui vaille,
S'en vont au jardin quand le temps est beau.

Ces trois jouent au whist. — Ce dessin est mièvre.
Est-ce bien exact? . . . .
. . . . Ah! j'oublie toujours!
Ton fils etait là, brûlé par la fièvre;
Tu n'as vu que lui dans ces tristes jours.

Avril 1895.

Cours de salubrité et d'anatomie comparée. — Chaussier. — Médecins. — Chirurgiens. — Règlement du 10 avril 1833. — Dames de la Charité. — Sœurs jansénistes. — Sœurs de Saint-Joseph. — Statistique des Élèves malades. — Mortalité à l'École. — État nominatif des médecins en chef à l'École Polytechnique. — Dentiste. — Détails sur l'infirmerie de l'École. — Règlement. — La chanson des deux majors.



JUSQU'EN 1799, il n'y a pas eu de médecin en titre à l'École. La loi du 25 frimaire an VIII (16 décembre 1799) institua cette place sous le titre d'officier de santé. Les fonctions en avaient été remplies jusque-là par Chaussier, professeur adjoint pour la chimie. Son introduction à l'École, en cette dernière qualité, est assez curieuse et vaut la peine d'être racontée.

En 1794, le Conseil, s'occupant de faire établir un hospice pour les Élèves malades, voulut trouver dans cet établissement une nouvelle source d'instruction et demanda que le médecin, qui serait attaché à cet hospice, fût chargé de faire un cours de salubrité et d'anatomie comparée. Voici les motifs présentés à l'appui de cette proposition :

« On ne peut faire de progrès certains dans l'art du dessin sans connaître les diverses parties du corps humain, leur position et leurs formes. Cette connaissance n'est pas moins nécessaire aux Ingenieurs qui ont à déterminer l'action que les moteurs animés exercent sur les machines. Ceux qui dirigent les travaux publics en font souvent exécuter dans des lieux isolés, humides et malsains, où les ouvriers, qui sont attaqués de maladies, manquent de secours, parce qu'ils sont trop éloignés des villes. Il serait donc à souhaiter que les Ingénieurs eussent assez de connaissances générales dans l'art de guérir, pour leur donner des secours convenables et provisoires, en attendant qu'ils puissent en recevoir de plus efficaces. Enfin, il n'est pas moins important que les Ingénieurs soient assez instruits pour donner aux édifices nationaux ou particuliers qu'ils font construire l'exposition et la distribution les plus propres à favoriser la circulation d'un air pur et à conserver ainsi la santé de ceux qui doivent y habiter. »

La proposition fut agréée : Chaussier prit séance au Conseil, parmi les instituteurs, comme professeur de chimie végétale, et exerça en même temps les fonctions de médecin. Il se joignait, la plupart du temps, à Gardeur-Lebrun, sous-directeur chargé de la police, et l'accompagnait dans les visites qu'il faisait fréquemment aux Élèves. Il donnait ses soins aux malades, intervenait pour faire changer les chambres trop petites ou mal aérées, sollicitait des avances de fonds en faveur des citoyens qui soignaient avec dévouement leurs pensionnaires atteints de maladies graves.

En 1804, le titre de médecin fut attribué à l'officier de santé. A l'époque du casernement des Élèves, en 1805, on reconnut nécessaire d'attacher à l'École un chirurgien qui obtint, en 1810, le titre de chirurgien-major. L'ordonnance du 4 septembre 1816 maintint dans l'École un médecin et un chirurgien, nommés l'un et l'autre par le Ministre, sur la présentation du Conseil d'administration. Le médecin cessa de faire partie du Conseil. L'ordonnance du 13 novembre 1830 ne conserva qu'un médecin-chirurgien; mais, en 1832, il lui fut adjoint un chirurgien sous-aide-major, disposition confirmée par l'ordonnance du 30 octobre suivant. Le médecin-chirurgien et le chirurgien sous-aide faisaient partie du corps des officiers de santé militaires et étaient nommés par le Ministre.

Aujourd'hui le service médical est fait à l'École par deux médecins militaires, dont le plus élevé en grade est généralement médecin principal.

Le règlement du 10 avril 1833 sur l'administration de l'École, établi en exécution de l'ordonnance royale du 30 octobre 1832, détermine ainsi qu'il suit les fonctions des officiers de santé :

« Les officiers de santé doivent gratuitement leurs soins à tous les Élèves, fonctionnaires et « employés de l'École, malades et présents sur les lieux.

« Le médecin-chirurgien fait régulièrement une visite au Pavillon des Élèves de huit heures « à huit heures et demie; il juge l'état des Élèves qui demandent à entrer à l'infirmerie, à prendre « des tisanes ou autres médicaments au Pavillon, à être exemptés des exercices, ou à prendre « leur nourriture à la table du régime; il est expressément défendu de traiter les Élèves dans les « dortoirs.

« A la suite de cette visite, il fait celle de l'infirmerie.

« Indépendamment de cette visite journalière, le médecin doit en faire, soit de jour, soit de « nuit, autant qu'il le jugera nécessaire, ou qu'il en sera requis par le général commandant ou le « commandant en second.

« Il rend compte chaque jour du résultat de ses visites, par un rapport transmis à l'Adminis- « tration et aux officiers de service, qui le joignent au rapport général de la journée.

« Chaque semaine, il fait un rapport particulier des mouvements et de la situation de « l'infirmerie.

« L'entrée des Élèves et leur sortie ne peuvent avoir lieu que d'après la décision du médecin, « sauf les cas d'urgence pour l'entrée, qui « seront prononcés par l'aide-major et dont « les inspecteurs » seront immédiatement « prévenus.



La visite du médecin en second au Pavillon des Élèves.

« A chaque visite, le médecin inscrit ses « prescriptions sur un registre qui reste « déposé entre les mains de la sœur supé- « rieure. Il y indique les remèdes ainsi que « les potions et espèces d'aliments à dis- « tribuer aux malades, jusqu'à la visite « suivante, et l'emploi des gardes-malades « s'il y a lieu.

« Les sœurs administrent par elles- « mêmes, aux Élèves, ou font administrer « par les infirmiers, les médicaments qui « ont été ordonnés par les officiers de santé. « Elles ont le plus grand soin de se con- « former exactement aux prescriptions in- « scrites sur le cahier de visite par le « médecin. Elles ne doivent et ne peuvent, « sous aucun prétexte et dans aucun cas, « prescrire de leur propre mouvement au- « cun remède ni aliment aux Élèves, au « delà de ce qui est indiqué par les cahiers « de visite, ou ordonné par l'aide-major.

. . . .

« L'aide-major doit assister à toutes les visites du médecin pour surveiller ensuite l'exécution « des prescriptions, et il fait à cet effet de fréquentes visites de jour et même de nuit à l'infirmerie, « suivant la gravité des cas.

« L'un des deux officiers de santé au moins doit coucher à la maison, sauf permission « contraire de l'officier général commandant.

« Le petit état-major et les agents subalternes sont traités dans leur maladie à l'infirmerie de « l'École et dans un local à part. »

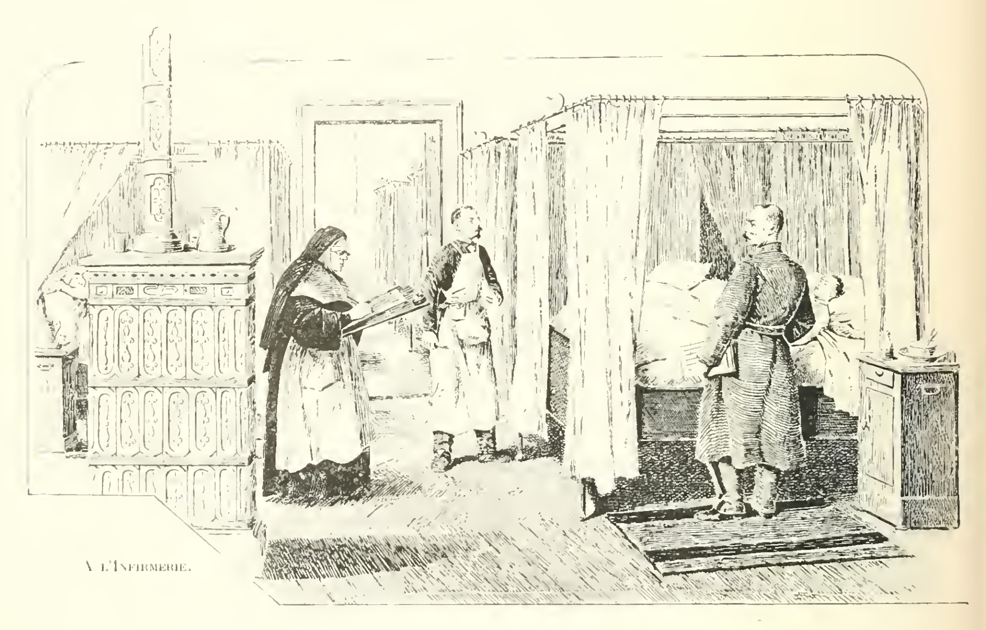
En l'an XIII (1806), le soin des Élèves malades fut confié à deux dames de la Charité. Plus tard, le service de l'infirmerie fut fait par deux sœurs de l'ordre des Jansénistes, au costume entièrement blanc.

Depuis 1871, elles ont été remplacées par les sœurs de l'ordre de Saint-Joseph, dont la maison mère est à Bourg. Leur costume se compose de la robe de laine noire à larges manches et du long voile de même couleur recouvrant un petit

bonnet blanc. Elles sont au nombre de cinq, y compris la sœur supérieure, entrée à l'École en 1872.

Cette augmentation a été nécessitée par les exigences du service, rendu plus pénible par l'accroissement des promotions et par une augmentation de travail. Les sœurs font en effet la cuisine pour les Élèves à l'infirmerie et fabriquent en outre certains produits pharmaceutiques.

Nous sommes heureux d'ajouter qu'une médaille d'or vient d'être accordée par le Ministre de la Guerre (juin 1895) à Mme Marie Grangerat, en religion sœur Saint-



La visite du médecin en chef.

Henri, qui compte vingt-quatre années de dévoués services à l'infirmerie de l'École où elle remplit, depuis quatorze ans, les fonctions de supérieure.

De tout temps le chiffre des Élèves malades à l'École Polytechnique s'est généralement trouvé supérieur pendant la période de préparation aux examens.

On lit dans un rapport du Directeur au Conseil de perfectionnement en 1801 :

« ..... Que les maladies se sont multipliées sur la fin de l'année et que l'excès de travail, « aux approches des examens, a oté à un très grand nombre la facilité de les subir à leur « avantage. »

Dans le rapport de l'année suivante (1802), le Directeur se félicite de ce que « *à l'approche des examens, il s'est trouvé moins de malades;* » il en donne pour raison « *que les Élèves ont été plus constamment tenus au courant, au moyen des exercices par écrit, et qu'ils ont suivi les conseils qui leur ont été répétés, de ne pas passer les nuits à l'étude.* »

On sait qu'une épidémie de choléra s'abattit à Paris en 1832. L'intendant général Wolf a écrit, à ce sujet, dans ses *Mémoires*, les lignes suivantes :

« Le choléra fit son apparition à Paris en 1832. L'Élève Casteleyn, de ma « promotion, en fut la première victime, le 26 mars. La mortalité augmenta « rapidement; au 13 avril, elle atteignit son maximum et fit treize cent cinquante « victimes. Pendant « les six mois que « dura l'épidémie, le « nombre des morts « s'éleva à dix-huit « mille quatre cent « deux. Nous perdîmes à l'École deux « camarades, Casteleyn et Montcheuil, « et un vieux tambour « surnommé *Mélodrame* parce qu'il « n'avait jamais ri. »



Le boulot.

Donnons maintenant un passage des *Écoles royales de France en 1840* :

« Voici la salle des bains de pied; l'ardeur que les Élèves apportent à leurs « travaux, la trop longue durée des études leur font porter le sang au cerveau; « de là s'ensuivent d'assez violents maux de tête que l'on vient soulager ici. Le « matin il n'est pas rare d'y voir une trentaine de jeunes gens.

« Nous ne visiterons pas l'infirmerie; sachez seulement que, l'année dernière, « il y est mort cinq Élèves, et qu'elle renferme souvent douze ou quinze malades. « Un pareil chiffre de mortalité et de maladies parle assez de lui-même; « si vous en voulez savoir la cause, assistez durant quelques instants à la récréation; « ils vont la passer tout entière à la salle des jeux ou à se promener dans la cour. « Les Polytechniciens semblent dédaigner les exercices qui développent les forces « du corps; ils sont assez jeunes pour exagérer, par un amour-propre mal entendu, « les qualités de la virilité à laquelle ils prétendent; mais ils ne devraient pas « oublier que, s'ils sont au rang des hommes par leur science comme par leur « conduite, il n'en est pas de même pour les années.

« A leur âge, la constitution n'est point formée, et dans ce cas comme dans

« beaucoup d'autres, la nature, qui s'arrange mal avec la vanité, a des exigences « auxquelles on ne se refuse pas impunément; dans dix ans, ils ne dédaigneront « plus de prendre part à des jeux d'enfants, et leur santé s'en trouvera bien. »

Il nous paraît intéressant de placer ici le résumé d'un travail fait par Marielle, l'auteur d'un *Repertoire de l'École Polytechnique*, sur le chiffre de la mortalité des Élèves dans l'institution jusqu'en 1853.



La cour de l'infirmerie.

Il a divisé son étude en deux parties correspondant aux régimes de l'externat et de l'internat :

Régime libre, de 1795 à 1805 :	moyenne des décès,	1 sur 73,33.
Casernement, de 1806 à 1853	—	1 sur 124,36.

On voit dans ce tableau que la mortalité annuelle de la première période est assez considérable. Fourcy remarque avec raison que cette mortalité surpasse d'environ un dixième celle que les tables les mieux établies attribuent aux personnes de dix-huit à vingt et un ans. Il en signale deux causes principales : d'abord le mauvais régime alimentaire que beaucoup d'Élèves étaient forcés de

suivre par suite de leur état de pénurie; ensuite la faculté que tous avaient de s'imposer des veilles plus ou moins longues, qui n'avaient pas toujours l'étude pour objet.

État nominatif des médecins en chef de l'École Polytechnique

Avant 1805, Chaussier, professeur à la Faculté de médecine, a été le premier médecin de l'École. Il y avait en même temps, comme chirurgien consultant, le baron Larrey, médecin en chef des armées de l'Empire.

Les titulaires à partir de 1805 sont :

Gault (Jean-Ambroise), du 5 octobre 1805 au 30 avril 1816.
Gaultier de Claubry, du 23 novembre 1816 au 1er janvier 1833.
Piron (Jean-Baptiste-Camille), du 25 novembre 1830 au 24 avril 1838.

A partir du suivant, ils sont médecins militaires :

Duponchel (Auguste-Amedée), du 20 avril 1838 au 30 octobre 1846.
Aulagnier, du 5 novembre 1846 au 21 septembre 1852.
Lagrave, du 17 juillet 1852 au 4 avril 1869.
Fuzier, du 1er avril 1869 au 2 février 1880.
Védrines, du 5 février 1880 au 23 mai 1882.
Raoult Deslonchamps, du 24 mai 1882 au 13 mars 1884.
Claudot, du 9 mars 1884 au 10 octobre 1886.
Pierrot, du 10 octobre 1886 au 20 octobre 1893.
Bar, 20 octobre 1893.

Dentiste. — Un chirurgien dentaire vient, à l'École, deux fois par semaine. Il a pour cabinet la pièce située à gauche, en entrant dans la cour des Élèves, qui sert de bureau de tabac pendant la récréation.

Copié à titre de curiosité, sur le registre du Conseil :

Avis du 31 mars 1817.

« Les Élèves qui voudront s'abonner payeront annuellement la somme de 5 francs, « moyennant laquelle le dentiste (M. Miel) devra nettoyer une première fois la bouche, l'entretenir « et faire toutes les opérations qui seront nécessaires pendant l'année scolaire.

« Les Élèves non abonnés qui seront dans le cas de recourir au dentiste lui payeront la somme « de 5 francs par chaque cure.

« Le dentiste devra se rendre à l'École à des jours convenus, pour donner ses soins aux « Élèves, abonnés ou non abonnés, sauf le cas où l'urgence nécessitera que l'Élève aille à son « domicile. »

« La communication de cet arrêté ayant été donnée à M. Miel, non seulement il a accédé « à ces dispositions, mais encore il a répondu avec délicatesse que tenant moins aux avantages « pécuniaires qu'à justifier de plus en plus de la bonne opinion qu'il a donnée de lui pendant les « douze années qu'il a été attaché à l'École Polytechnique, il a ajouté, par procédé, qu'il « considérerait comme abonné tout Élève qui, sans avoir souscrit d'abonnement, le ferait appeler « pendant l'année et cela, quelle que soit la longueur de la cure.

« M. Miel se rendra à l'École les premier et troisième jeudis de chaque mois à trois heures. »

Le bâtiment qui renferme l'infirmerie et la lingerie a été construit vers 1840. Au rez-de-chaussée se trouvent la pharmacie, la tisanerie, les cuisines et quelques dépendances; au premier, les chambres des malades, le réfectoire et le cabinet de consultation; au second étage, l'appartement du médecin en chef.



LA TISANERIE. — Sœur Louise distribuant le vin de quinquina.

Le mobilier des chambres est simplement composé : au milieu de la pièce, un grand poêle de faïence, très décoratif, autour duquel se groupent, en hiver, les convalescents revêtus de la longue robe de flanelle blanche; contre les murs, les lits en fer, enveloppés de longs rideaux blancs, accompagnés de la table de nuit et du tabouret; quelques fauteuils recouverts de toile grise, et des bureaux noirs à casier.

C'est le médecin en second qui passe chaque matin, à sept heures et demie, la visite au Pavillon. Il envoie les malades à l'infirmerie ou leur prescrit un régime particulier, du vin de quinquina par exemple, que sœur Louise distribue dans la tisanerie.

La visite médicale à l'infirmerie est faite, à huit heures et demie, par le médecin en chef, assisté de la sœur supérieure (la sœur *Poral*, par abréviation de caporal), et l'infirmier Barrau.

Les heures de repas au réfectoire de l'infirmerie (*le boulot*), pour ceux qui ne doivent pas garder la chambre, sont à onze heures et six heures.

Extrait du règlement de l'infirmerie.

« Tout Élève malade ou blessé remet à la sœur supérieure, en se présentant à l'infirmerie, « la carte et le billet d'entrée qu'il a reçus du capitaine de service. Dès son arrivée, il prend le « linge et la capote de l'infirmerie.

« La sœur fait placer à son lit une étiquette « indiquant son nom et le jour de son entrée.

« Pendant leur séjour à l'infirmerie, les « Élèves sont tenus d'obtempérer aux injonc- « tions du médecin et de l'aide-major, ainsi « qu'à celles qui leur seraient faites par les « sœurs. Ils ne doivent jamais oublier, à « l'égard de celles-ci, la déférence et le « respect que commande leur caractère, et « en conséquence ils observeront la plus « grande réserve dans leurs paroles et dans « leurs actions...

« Les personnes étrangères à l'École, « autorisées, en vertu de l'article du règle- « ment, par le commandant en second, ou, « en son absence, par le capitaine de ser- « vice, à visiter un Élève malade à l'infir- « merie, ne peuvent y être admises que d'une heure à quatre heures. Le bulletin d'autorisation « doit être présenté, à l'arrivée, à la sœur supérieure, et « remis, à la sortie, au garde-consigne du parloir. »



Pour terminer enfin par une note gaie cet article consacré à la maladie, empiétons sur le chapitre des *Ombres*. Nous y racontons comment, dans ces derniers temps, les deux médecins de l'École étant de taille très inégale et le plus petit se trouvant, par une antithèse naturelle, le plus élevé en grade, furent grotesquement représentés dans les noires silhouettes et chansonnés en couplets dont le refrain de circonstance revenait toujours appuyer sur cette particularité un peu comique :

Dans l'infirm'rie le grand major;
Pour le Pavillon le petit;
Grave et sérieux c'est l'grand major;
 Aimable et gai c'est l'petit.
Quand on veut s'balader dehors
Et couper à l'*exer-mili*,
On va trouver le grand major
Ou bien on va chez le petit

L'petit envoie chez le dentiste et s'tord,
L'grand donne son *topo* et sourit.
« C'est une carotte! » dit l'grand major.
« Tirez au col! » dit le petit.
Mais l'p'tit major c'est le grand major
Et l'grand major c'est le petit.
Somm'tout de s'plaindre on aurait tort
Et d'dire qu'nous sommes mal lotis
En c'qui concerne les deux majors
Et les soins à l'infirmerie.
Mais une chose dont personne ne sort
Et qui renverse tous les esprits,
Qui semble êtr' comme un mauvais sort,
Qui épat' toujours le conscrit,
C'est qu'l'petit major, c'est l'grand major,
Et qu'l'grand major, c'est l'petit.



Le jardin reservé.



LA VISITE AUX ÉTABLISSEMENTS

Au Camarade Marcel PRÉVOST (promotion 1882), Ingénieur démissionnaire des manufactures de l'État.

Laides et jolies, humbles ou altières,
Poussant sur la bande un tabac pressé,
Si je croque, moi, les cigarettières,
Vous, Marcel Prévost, vous les connaissez.

Quand, sur mon album, d'un trait inhabile,
J'arrive à tracer quelque fin profil :
« C'est bien la Marie ! C'est bien la Cécile ! »
S'écrie ma voisine au charmant babil.

Est-ce la Marie ? Est-ce la Cécile ?
Je l'ai dessinée et je n'en sais rien.
Mais toi, trouves-tu mon crayon habile,
Toi, Marcel Prévost, qui les connais bien ?

Historique. — Établissements visités sous le premier Empire, sous la Restauration, de nos jours. Quelques détails sur les visites. — La manufacture des tabacs. — Fabrication de la cigarette.

Le second décret d'organisation de l'École centrale des Travaux publics, du 30 ventôse an IV (20 mars 1796), substituait au cours de physique de troisième année « la visite des ateliers « les plus intéressants des arts mécaniques et chimiques ».

Fourcy raconte la manière bizarre dont l'Administration punissait alors les absents :

« Quelques Élèves s'étant dispensés de prendre part à ces visites d'ateliers des arts chimiques et mécaniques, le Conseil ordonna de les remplacer par d'autres, en nombre égal, pris parmi ceux qui, ne devant pas suivre ces cours, témoignaient cependant le désir de profiter de ce nouveau moyen d'instruction. »

En été, après les leçons du matin, les Élèves devaient aller : ceux de deuxième année, visiter les ateliers, manufactures, etc..., sous la conduite du professeur de physique ; ceux de première année, dans la campagne, voir ce qui avait fait l'objet de la leçon.

« Pendant mon séjour à l'École, raconte Rieu, promotion 1806, à défaut de « nous faire faire des applications pratiques de ce qu'on nous apprenait à grand « renfort d'x, on nous fit visiter, pendant la vacance du cours, divers établis-« sements publics, et l'on nous conduisit ainsi à la fabrique de Sèvres, à la vieille « machine de Marly, à la pompe à feu de Chaillot, aux Gobelins, aux Catacombes, « au Conservatoire des arts et métiers, aux reliefs des places fortes, aux « Invalides, etc... »

La plupart des Élèves, à cette époque, restaient à l'École pendant les vacances.

Voici la liste des établissements, musées, monuments, etc., visités, pendant les vacances, de 1808 à 1815 :

Machine de Marly, Pompe à feu de Chaillot, Galerie des Invalides, Imprimerie royale, Bibliothèque royale.

Manufactures : *des poudres et salpêtres, de porcelaines de Sèvres, de bouteilles de la Gare, des glaces du faubourg Saint-Antoine, des Gobelins, de papiers peints au Pavillon de Hanovre (M. Simon), de Charenton.*

Musées : *du Louvre, du Luxembourg, des Monuments français aux Petits-Augustins, des Arts et Métiers, Abbaye Saint-Martin, de l'Artillerie.*

Monuments : *Notre-Dame, Saint-Sulpice, Saint-Eustache, Saint-Philippe du Roule, Panthéon, Halle au blé, Halles du Temple, Halle au vin, Abattoir, Invalides, École militaire, Place Louis XV, Pont d'Iéna, Aqueduc d'Arcueil, Canal de Saint-Maur, Château d'Eau, Boulevard Bondy.*

On n'allait, bien entendu, voir chaque année qu'un certain nombre de ces établissements. Ainsi, par exemple, en 1824, on visita :

La manufacture des glaces, l'église Sainte-Geneviève, la Halle au vin, l'abattoir de Villejuif, le gazomètre pour l'éclairage du faubourg Poissonnière, la machine de Marly, la Bibliothèque et l'Imprimerie royales, les Gobelins, les Médailles et la Monnaie.

Les Élèves, aujourd'hui, ne restant plus à l'École pendant les vacances, les visites aux établissements sont devenues réglementaires. Elles ont lieu pendant les mois d'été, avant les examens de fin d'année.

On dîne avant deux heures et l'on se rend individuellement au lieu désigné où capitaines et adjudants font l'appel par compagnie. Des professeurs, des répétiteurs ou des fonctionnaires de l'établissement dirigent la visite et donnent les explications techniques nécessaires.



Visite à la manufacture des tabacs.

Voici la série des établissements visités :

Par la deuxième division : *Manufactures des tabacs et de porcelaine de Sèvres, Fonderie Pyat, Établissements métallurgiques de M. Coutant, Ateliers de construction Lecouteux, Docks de Versailles, Aérostation et chemins de fer du génie.*

Par la première division : *Usine à gaz de la Villette, Observatoire, Conservatoire des arts et métiers, Gare de Lyon et ateliers de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, Fort de Villeneuve-Saint-Georges.*

Et le soir, au casernement, on raconte ce qu'on a vu, on échange ses impressions, on rit des épisodes plaisants qui ont émaillé cette journée de repos.

La palme est invariablement à la manufacture des tabacs, à cause de la distribution des cigarettes. Nous en sortions autrefois les poches gonflées; mais les promotions sont devenues trop nombreuses pour de pareilles largesses.

A Sèvres, il y a toujours quelque objet cassé. Le chef d'atelier, souriant, calme l'émotion : le coup était prévu. Les pièces sont si fragiles avant la cuisson que les ouvriers les plus habiles peuvent seuls les manipuler sans les réduire en miettes.

Versailles comporte un vrai clou : l'aérostation. Tous les Élèves voudraient monter dans le ballon captif. Les privilégiés excitent l'envie des camarades et sont traités, au retour, de *veinards*.

La tourelle cuirassée du fort engendre constamment entre artilleurs et sapeurs, à la grande joie des *bottiers*, d'interminables discussions sur l'attaque et la défense des places.

Le *Singe* vient heureusement faire diversion, la seconde partie de cette séance étant consacrée au dessin d'un paysage d'après nature.

A l'usine à gaz, il fait trop chaud et *ça pue !*

A l'Observatoire, on voit une étoile en plein jour.

Au Conservatoire des arts et métiers, on se court les uns après les autres, s'égrenant comme un chapelet ou formant un long serpent, dont l'Ingénieur forme la tête et le *major de queue* — la queue.

Et ce sont des réflexions à n'en plus finir sur le *sale basoff* qui a fait l'appel à l'heure sonnante, ou sur le *pitaine chic* qui l'a retardé de cinq minutes; sur l'amabilité de cet Ingénieur, sur la *vilaine gueule* de celui-là.

* * *

Pour écrire ce chapitre, nous sommes redevenu Élève et nous avons suivi, avec *notre groupe*, dans les diverses salles de la manufacture des tabacs, l'aimable Ingénieur Tibéri. Il nous a donné des explications si claires et si complètes que nous serions en état de faire maintenant une conférence. Nous pourrions déve-

lopper la mouillade, la fabrication du tabac à fumer, celle des cigares et des cigarettes, décrire la salle des machines et les ateliers de réparation. Mais rassurez-vous, nous nous contenterons de renvoyer à notre dessin.

Il représente la fabrication, avec la machine « la Gauloise », des cigarettes non collées. Il paraît que la colle était désagréable au goût et nuisible à la santé. Cette machine, bien dirigée, produit, à l'heure, deux mille cinq cents pièces.

D'abord la bande de papier
D'un très gros rouleau se déroule,
Puis, sur une broche s'enroule,
Formant un étui régulier.

Des ciseaux alors le tranchant,
Par une broche de bourrage,
Il est rempli, tout en marchant,
Du tabac dont on fait usage.

C'est fini : le tube éclatant
Tombe alors, mais bientôt s'arrête
Dans une boîte en carton blanc.
. . . .
Ainsi se fait la cigarette.

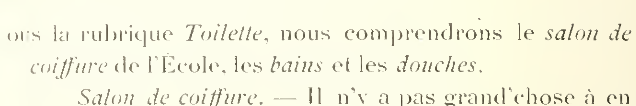




Le salon du truffin.

LA TOILETTE

**Salon de coiffure. — Le truffin. — Bains. — Douches.
Le pitaine Bain. — Le Conventionnel.**



Sous la rubrique *Toilette*, nous comprendrons le *salon de coiffure* de l'École, les *bains* et les *douches*.

Salon de coiffure. — Il n'y a pas grand'chose à en dire. Il était installé, de notre temps, dans le petit cabinet, à gauche en entrant dans la grande cour, où se trouve aujourd'hui le bureau de tabac. Le nombre d'Élèves ayant augmenté, le *salon de coiffure* a dû s'agrandir. Il est maintenant un peu plus loin, sous la véranda nord, dans une pièce moins exiguë.

Nous appelions le coiffeur : *le Moll*. Il paraît que Moll était son vrai nom.

Aujourd'hui il s'appelle Fernand Saury ; mais, dans l'argot de l'École, on dit : *le truffin*, parce qu'il tond et rase la *truffe* (la *truffe*, c'est la tête).

Un tarif, fixé par l'Administration, règle les prix de l'abonnement, de la coupe des cheveux et de la barbe. Le *truffin* vend aussi des gants, des bretelles, des savons, de la poudre, des peignes, en un mot tout ce qui concerne la toilette.

Le *salon du truffin* n'est ouvert aux Élèves que pendant les récréations.



Une salle de bains.

Les bains. — En l'an XIII (1805), on fit distribuer des baquets pour se laver les pieds : ce n'est qu'en 1806 que des salles de bains furent installées à l'École.

Les salles de bains occupent une partie des soussols du bâtiment de l'infirmerie. Elles ressemblent, en apparence, à toutes les cabines de ce genre ; une particularité cependant qui les fait, longtemps après, reconnaître avec plaisir, c'est leur fenêtre, à barreaux demi-circulaires, partagée en son milieu par la cloison commune et servant ainsi à éclairer deux cabinets à la fois.

Les douches. — L'installation des *douches* ne date que de 1883. Elle a rendu un grand service, en permettant à un nombre considérable d'Élèves de jouir des bienfaits de l'hydrothérapie.



Les douches.

Elle consiste simplement en un *tub* placé dans une cabine ; le corridor sert de

salle d'attente et de vestiaire. Les Élèves se douchent les uns les autres, ce qui a permis de ne pas augmenter le personnel, et occupent leurs loisirs en luttant entre eux ou en soulevant des haltères.

C'est le matin, avant le premier déjeuner, de six heures et demie à huit heures et demie, qu'on se rend aux bains par salles.

Avant 1870, nous allions, en été, nous baigner dans la Seine, à l'établissement Petit.

La baignade se faisait sous les yeux du capitaine et de l'adjudant de service. On se jetait à l'eau et l'on en sortait au coup de baguette du tambour.

Le pitaine Bain. — Il est connu de beaucoup de promotions. Son nom est Claude Didier; son titre : *gardien des bains*, mais pour l'Administration seulement; pour tous les Élèves, il est le *pitaine Bain*. C'est lui qui prépare les baignoires et le linge, met en état l'appareil à douches, extirpe les cors et soigne les pieds des promotions successives. Il a succédé à celui qu'en 1864 nous appelions le *Conventionnel*.

Pendant que nous prenions notre bain, le *Conventionnel* se promenait, sans jamais dire un mot, dans le corridor du sous-sol.

Les jours de sortie, il arpentait, toujours aussi taciturne, le trottoir de la *boîte à claque*, devant le vestiaire où sont déposés les manteaux. Il faut dire que le gardien des bains est chargé de la garde et du nettoyage de ces vêtements.



Le pitaine Bain.



La cour d'entrée ou boîte à claque.

LE PARLOIR

Ameublement. – Tableaux. – Ordre du 11 novembre 1821.
Règlement de 1832. – Règlement actuel. – Boîte à claque.
Les fédérés au parloir en 1871.



Lorsqu'on entre à l'École par la porte des Élèves, on traverse d'abord une petite cour trapézoïdale, la *boîte à claque ;* puis, tournant à gauche, on arrive dans un vestibule donnant accès au parloir, à la grande cour et à la cour de l'infirmerie. Un garde-consigne est le cerbère de ces lieux. Si l'on a la permission, il laisse pénétrer, après avoir demandé votre signature, dans une pièce de moyenne grandeur, tapissée de tentures sombres, décorée de tableaux, garnie de banquettes et de chaises en acajou et velours rouge cramoisi.

Les meubles, de style Empire, doivent dater des premières années du casernement : les deux tabourets en x permettent au moins de le supposer.

Au milieu du panneau principal, on a placé, en 1892, *la Mort de Vaneau*, par Moreau de Tours. Cette place d'honneur était auparavant occupée par *la Mort de Marceau*, superbe tapisserie des Gobelins donnée par le duc d'Angoulême.

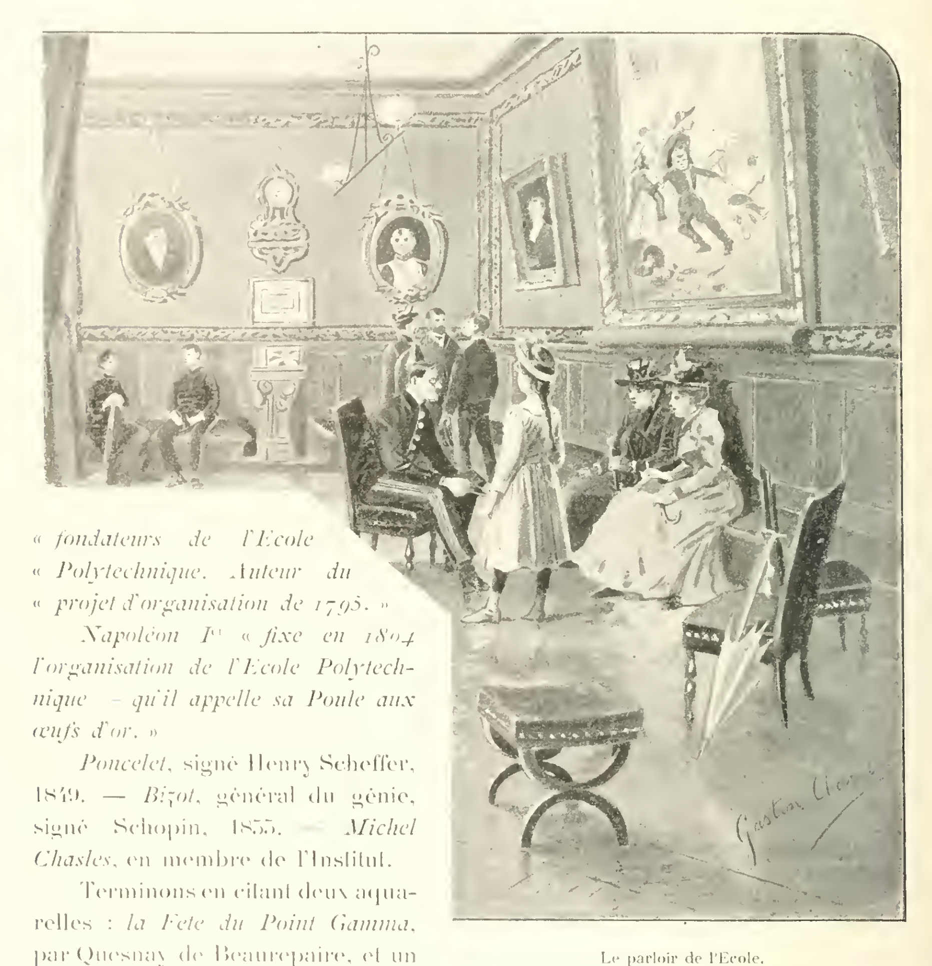
En face, entre les deux fenêtres, le portrait du général Lacuée de Cessac, le premier gouverneur de l'École, en grand costume de cour : habit brodé d'argent et culotte de soie blanche.

Au centre du panneau opposé à la porte d'entrée, une précieuse pendule

Louis XIV, en marqueterie et bronze doré. Au-dessous, sur une console en bois sculpté, une couronne civique décernée, le 16 mai 1886, à l'École Polytechnique, par la Société nationale d'Encouragement au bien.

Autour de la salle les portraits suivants :

Prieur-Duvernois, de la Côte-d'Or, avec l'inscription : « *L'un des principaux* « *fondateurs de l'École* « *Polytechnique. Auteur du* « *projet d'organisation de 1795.* »



Le parloir de l'École.

Napoléon Ier « *fixe en 1804 l'organisation de l'École Polytechnique – qu'il appelle sa Poule aux œufs d'or.* »

Poncelet, signé Henry Scheffer, 1849. — *Bizot*, général du génie, signé Schopin, 1855. — *Michel Chasles*, en membre de l'Institut.

Terminons en citant deux aquarelles : *la Fête du Point Gamma*, par Quesnay de Beaurepaire, et un diplôme d'honneur décerné par la Société de prévoyance et de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains, à MM. les Élèves de l'École Polytechnique, à l'occasion de la fête donnée au Trocadéro les 19 et 20 mai 1883.

Pendant les premières années du casernement, il était permis à tout le monde de venir voir les Élèves. Il s'ensuivait un encombrement : la loge du concierge se remplissait. Ces abus provoquèrent l'ordre du 11 novembre 1821 :

« Les inconvénients résultant de la trop grande affluence des personnes qui venaient souvent « sans motif au parloir, ont obligé de restreindre l'autorisation générale que l'on avait accordée à « cet égard. En conséquence, à l'avenir, la faculté d'entrer le vendredi au parloir n'est plus main- « tenue qu'aux pères, mères, oncles et tantes des Élèves, aux frères et aux sœurs accompagnés « de quelqu'un de ces parents et aux correspondants. »

Les heures du parloir, le vendredi, étaient de trois heures à quatre heures et demie. Il fut en même temps établi un registre sur lequel devaient être inscrits le nom de l'Élève et celui de la personne qui le demandait.

Le règlement de 1832 porte :

« Les parents ou correspondants des Élèves, « ou des personnes munies de leur autorisation, « seront seuls admis à voir les Élèves au parloir, le « mardi et vendredi de chaque semaine, de trois « heures à quatre heures trois quarts. »



Le pique-chien du parloir

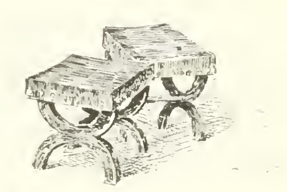
Aujourd'hui, les correspondants reçoivent, du commandant en second, une *carte de parloir*, personnelle, qui leur permet de voir l'Élève tous les jours, de deux heures et demie à quatre heures trois quarts, lorsque celui-ci n'est pas de service. Les autres visiteurs doivent demander une permission exceptionnelle au commandant en second, ou au capitaine de service.

Comme on le voit sur notre dessin, la *boîte à claque*, égayée par les plantes et les fleurs du *pique-chien*, remplace souvent le parloir pendant les beaux jours.

C'est dans le parloir que s'installèrent, pendant les derniers jours de la Commune, les chefs de la 5e légion des fédérés.

« L'état-major, dit Pinet dans l'*Histoire de l'École Polytechnique*, avait à sa « tête deux délégués de la Commune. L'un, misérable petit cordonnier, qui « travaillait ordinairement dans une échoppe de la rue Saint-Julien-le-Pauvre, « était bien connu des gens du quartier. Il s'appelait Caillaux ; violent, brutal, il « parlait de faire fusiller tout le monde. « Heureusement, dit le témoin qui nous a « raconté ces détails, il était toujours en état complet d'ivresse. » On lui amena « deux ou trois garçons du casernement qu'on venait de trouver dans la maison.

« Allez chercher le chef de l'administration! » leur commanda Caillaux. Ce fonc-
« tionnaire, âgé, malade, arriva un instant après, tout tremblant (il mourut
« quelques jours après de l'émotion que lui avait causée l'événement). « Au nom
« de la Commune, lui dit Caillaux, nous prenons possession de l'École Polytech-
« nique. Nous allons visiter l'établissement, faites ouvrir toutes les portes! » Deux
« fédérés, le revolver au poing, poussèrent devant eux le malheureux agent, et les
« délégués, suivis par une foule de leurs hommes, se mirent en marche. Ils parcou-
« rurent les différents corps de bâtiment, visitèrent toutes les salles d'étude, les
« casernements, les magasins, les appartements privés. Chose digne de remarque,
« ils n'ont rien dérobé. Sur la porte du magasin d'habillement, un capitaine dit à
« ses hommes : « Vous voyez bien ces vêtements? Ils appartiennent aux Élèves;
« il ne faut pas y toucher! » L'ordre fut respecté, pas un effet ne disparut. Les
« délégués cherchaient la cave qu'ils n'eussent sans doute pas aussi bien respectée;
« mais ils ne surent pas la trouver. La visite faite, la bande des chefs, portant le
« sabre au côté, revint au parloir, dont elle fit son quartier général. « Qu'on nous
« serve à manger ici! » commandèrent-ils. « Il fallait bien leur obéir, explique l'un
« de ceux qui les servaient, ils auraient tout pillé, tout brisé. Nous courons leur
« dresser une table, nous apportons du pain, du vin, la soupe qu'on avait préparée
« pour nous à la cuisine. Les chefs se mirent à table, terminèrent leur repas par
« du café avec de fortes rations d'eau-de-vie; puis ils allumèrent de grands cigares
« et s'étendirent tout bottés sur les banquettes. » Pendant ce temps-là, d'autres
« donnaient des ordres et disposaient leurs hommes aux différents étages, princi-
« palement dans les salles d'étude et dans les dortoirs, assignant à chacun son
« poste de combat. « Nous étions transis de peur en présence de ces hommes à
« mine farouche, dit encore le même témoin. Pourtant je n'ai pu m'empêcher de
« m'arrêter, devant la chambre des tambours, pour admirer une cantinière, une
« fort belle femme, qui faisait sa toilette. Elle détachait de sa ceinture un sabre et
« des pistolets. »



Les x du parloir.

LA BIENFAISANCE


Couronne civique décernée à l'École Polytechnique le 16 mai 1886, par la Société nationale d'Encouragement au bien.

A mon Camarade et Ami MÉERT, colonel d'artillerie, caissier de notre promotion 1863.

Origine de la caisse, des caissiers, de la Société Amicale. — Élection des caissiers. Devoirs et attributions. — Tombe des Élèves morts à Paris. — Bureau de bienfaisance. Liste des caissiers depuis 1832.



C'est à l'année 1800 qu'il faut faire remonter l'origine de la *caisse* et des *caissiers*. Cette institution s'est transmise jusqu'à nos jours, avec des modifications que nous allons successivement décrire.

On sait qu'à cette époque l'Administration avait à lutter contre de pénibles circonstances. Par suite de la pénurie du Trésor, beaucoup de dépenses étaient privées des fonds qui leur étaient attribués. L'École, ayant épuisé son crédit, se trouvait endettée de près de 40000 francs. Le Conseil décida que chacun de ses membres laisserait une partie de son traitement pour subvenir au service du matériel.

Plusieurs Élèves firent en même temps le sacrifice de leur solde en faveur de leurs camarades nécessiteux.

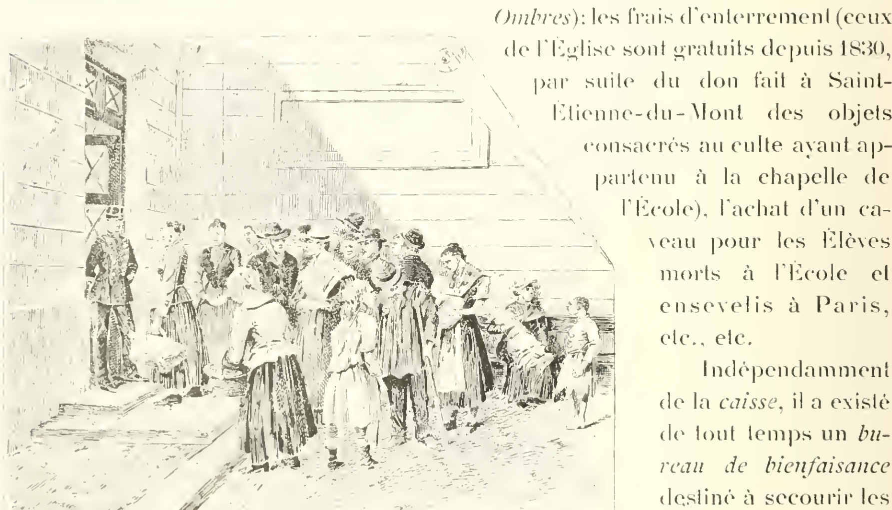
« On adopta, dit Fourcy, pour cette espèce de recette et de dépense, un mode de comptabilité digne d'être cité. Les noms des bienfaiteurs et des donataires restaient inconnus ; la recette était indiquée, chaque mois, en somme ; ensuite la répartition entre tel ou tel nombre d'Élèves, désignés seulement par les deux premières lettres de leurs noms, et les quittances étaient déchirées aussitôt après la vérification. »

Après le décret du 27 messidor an XII (16 juillet 1804), le nombre de ceux qui ne pouvaient payer la pension étant assez considérable, deux Élèves furent choisis dans chaque division pour recevoir les confidences des nécessiteux et chercher les moyens de leur venir en aide.

Les deux *caissiers*, c'est le nom qu'on leur donna, fixaient les sommes à allouer et les répartissaient sur tous les camarades, faisant secrètement l'avance à ceux

qui ne pouvaient payer, de façon qu'on n'a jamais connu les noms de ceux qui étaient ainsi secourus.

Depuis 1848, le nombre des bourses accordées n'est plus limité. Les circonstances dans lesquelles les Élèves doivent assister leurs camarades sont par suite rares, mais existent encore. Ainsi on fait l'acquisition d'un certain nombre de trousseaux; on distribue un peu d'argent de poche. C'est la *caisse* en outre qui paye certaines dépenses communes: les étrennes; les prunes absorbées au commencement de l'année; les frais des fêtes traditionnelles (*Point Gamma*, *Cotes*, *Ombres*); les frais d'enterrement (ceux de l'Église sont gratuits depuis 1830, par suite du don fait à Saint-Étienne-du-Mont des objets consacrés au culte ayant appartenu à la chapelle de l'École), l'achat d'un caveau pour les Élèves morts à l'École et ensevelis à Paris, etc., etc.



Les demandes de secours.

Indépendamment de la *caisse*, il a existé de tout temps un *bureau de bienfaisance* destiné à secourir les pauvres du quartier. Nous y reviendrons plus loin.

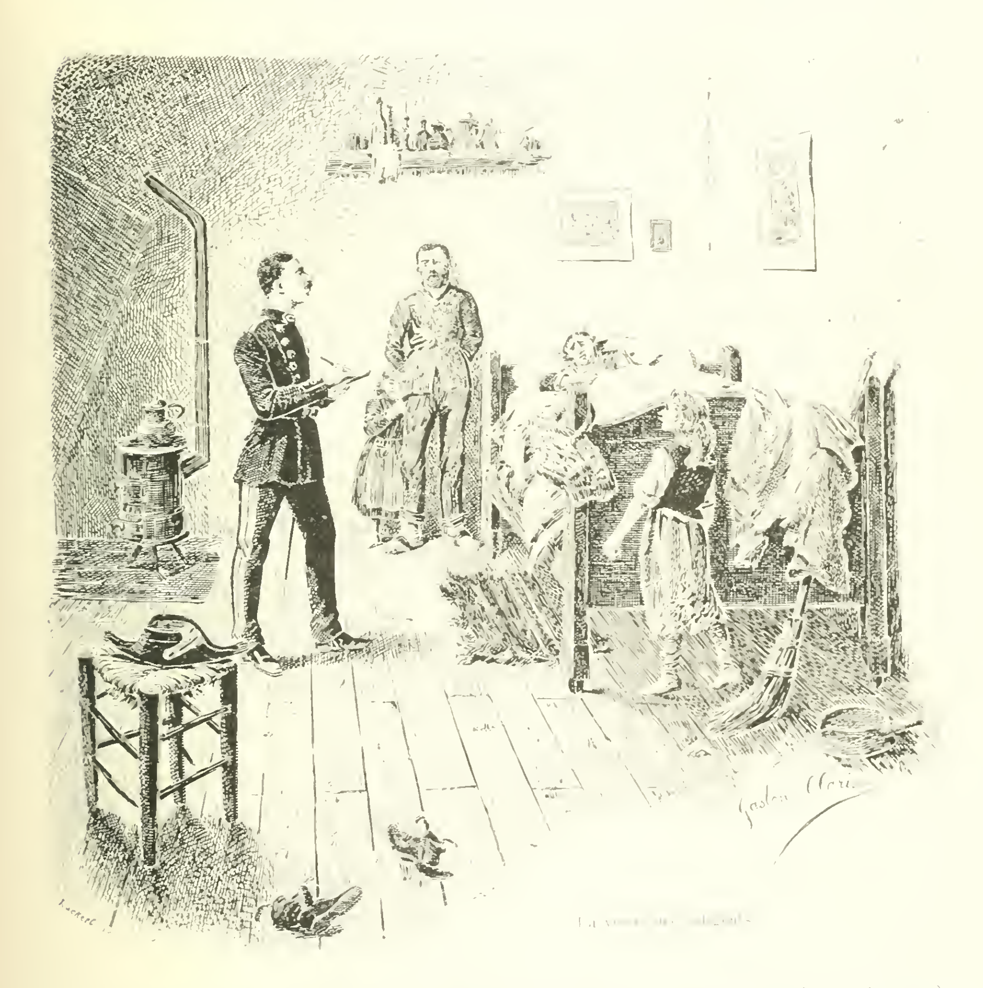
Ajoutons encore que la *caisse* des Élèves venait autrefois en aide aux anciens Polytechniciens tombés dans le dénuement et aux membres les plus proches de leur famille. Toutes ces dépenses, ayant fini par devenir très considérables, firent émettre l'idée de ne pas demander aux seules promotions présentes à l'École les sommes employées à secourir les anciens camarades. Cette pensée donna naissance, en 1865, à la *Société Amicale de secours des anciens Élèves de l'École Polytechnique*, à laquelle nous avons consacré un chapitre spécial.

Quelques détails maintenant sur le *bureau de bienfaisance*.

Dans son ancienne organisation, il comportait un président et un vice-président élus par la promotion des *anciens* et un Élève nommé dans chaque salle de cette promotion. Ce bureau recevait mensuellement une somme fixe de la *caisse* et les dons volontaires des camarades. Il étudiait les demandes de secours; ses membres allaient visiter les pauvres et distribuer les offrandes.

Des conflits d'attributions, étant survenus entre les *caissiers* et le *bureau de bienfaisance*, amenèrent vers 1860 la fusion de ces deux institutions.

La nouvelle organisation ne comporte que deux *caissiers*, pris chaque année au mois de février parmi les *conscrits* et élus par leur promotion. Cette position assez



La visite des malades.

en vue (on sait que les *caissiers* représentent l'École dans certaines circonstances) et qui est, de la part des camarades, le meilleur témoignage de confiance, est toujours des plus recherchées. Aussi l'élection donne-t-elle lieu à une grande agitation où les loustics, depuis quelques années, sont venus mêler la note comique.

C'est une vraie parodie, souvent spirituelle, de la lutte électorale politique.

Des comités se forment pour soutenir les candidats : les professions de foi sont rédigées, discutées et commentées. Les *topos* circulent ; les affiches couvrent les murs des corridors et des *longchamps ;* car l'Administration, pendant cette période, a les plus grandes tolérances. Les candidats fantaisistes en profitent pour se livrer à d'abracadabrantes élucubrations.

« Vous êtes mal nourris, toujours punis, privés de toute liberté ; si vous me nommez caissier, « je ne plaindrai ni mon temps, ni ma peine ; chaque jour j'embêterai le *géné* et toute l'Administra- « tion ; je ferai chasser le *Magnan* et dirigerai moi-même la cuisine ; je ferai fourrer en prison les « *pitaines* et les *basoffs ;* nommez-moi ! et c'est vous qui passerez les revues, interrogerez les *col-* « *leurs*, et musèlerez les *fauves ;* vous vous balladerez toute la journée, excepté pendant les heures « des repas ; et mes menus seront si délicats et si choisis que vous en crèverez d'indigestion. Nom- « mez-moi ! Nommez-moi ! ! Nommez-moi ! ! ! »

Et d'immenses dessins burlesques accompagnent ces comiques professions de foi. L'un montre le candidat passant la revue de l'état-major, l'autre le représente confectionnant lui-même les plats fins, revêtu du blanc costume de chef de cuisine. Ici, le général, chapeau bas, vient prendre ses instructions ; plus loin, un examinateur, un terrible *fauve*, est enfermé dans une cage en fer dont notre futur caissier tient triomphalement la clef. Cette vaste affiche, trop grande pour les corridors, et qu'on a collée, on ne sait trop comment, sur un des murs élevés autour de la grande cour, représente le candidat Jules sous la forme d'un taureau furieux éventrant tous ses concurrents. Mais le clou, c'est une bande d'Élèves ayant aplati le capitaine de service sous son paravent et se livrant au-dessus à des gambades et à des danses échevelées, preuve certaine de l'impunité absolue que promet le règne du candidat.



Un *topo* anarchiste.

Les incidents extérieurs ont parfois leur écho dans l'École. C'est ainsi qu'on a pu voir récemment, à côté des candidatures, un placard anarchiste supprimant les caissiers et les menaçant de la bombe. La *bombe*, il est vrai, est connue des Élèves de toute antiquité ; mais jusqu'ici elle n'a encore contenu que de l'eau.

Cependant le vote arrive : il est recueilli par les *majors* et transmis aux anciens *caissiers* qui opèrent le dépouillement. Les deux nouveaux élus entrent immédiatement en fonctions.

L'Administration les réunit dans la même salle où l'on transporte la *caisse*, consistant en deux *bahuts* du *casert* disposés et assujettis l'un au-dessus de l'autre.

Les devoirs et les attributions des *caissiers* sont délicats et multiples. Ce sont eux qui, concurremment avec les majors, représentent les deux promotions pour la défense des intérêts communs. Ils sont les gardiens des traditions qu'ils doivent faire observer. Ils provoquent les votes et les enquêtes. Ils sont chargés des démarches à faire dans un but général, telles que : obtention des billets de faveur pour certaines cérémonies, réduction du prix des places dans les théâtres, aux courses, etc.

Ils règlent les dépenses communes : étrennes, fêtes et cérémonies traditionnelles. Ils sont chargés des formalités à accomplir pour l'enterrement des Élèves morts à l'École.

Disons, à ce sujet, que c'est depuis 1830 que tous les Élèves inhumés à Paris le sont aux frais de la *caisse*. Leur tombe, d'un modèle uniforme, est surmontée d'une colonne brisée. On trouvera, dans cet ouvrage, le dessin de la tombe de Vaneau, au chapitre des *Légendes et Traditions*. Plusieurs de ces modestes monuments sont disséminés dans les divers cimetières de la capitale : à celui de Montparnasse seul, on en compte aujourd'hui plus de quarante.

Les *caissiers* ont encore la mission de venir en aide aux camarades nécessiteux.

Enfin la *caisse* représente à l'École la *Société Amicale*. Les deux *caissiers* sont membres du Comité et versent pour les deux promotions une cotisation annuelle de 200 francs.

Terminons en disant qu'ils ne sont nullement tenus à justifier de l'emploi des fonds : ils indiquent seulement en bloc, à leurs successeurs, les dépenses communes et celles de charité.

Telles sont les attributions des *caissiers* relativement à la *caisse* des Élèves ; passons maintenant à celles qui concernent le *bureau de bienfaisance*.

Nous avons déjà dit qu'il était destiné à secourir les infortunes de l'arrondissement de la Montagne-Sainte-Geneviève et qu'il avait existé de tout temps.

On trouve, à l'École, dans le registre d'ordres, à la date du 31 décembre 1817 :

« M. le Maire du XIIe arrondissement fait un appel à la bienfaisance publique en faveur de
« la classe nombreuse d'indigents du quartier et s'est adressé spécialement à l'École Polytechnique.
« En conséquence, une quête sera faite dimanche prochain dans la chapelle par M. l'aumônier. »

Voici quel est aujourd'hui le fonctionnement du *bureau de bienfaisance* de l'École.

Les *caissiers* reçoivent les demandes, et chargent des camarades, volontairement mis à la disposition du *bureau*, de prendre des renseignements et de fixer la nature du secours à accorder : bons de pain, de viande, sommes d'argent, vieux habits, desserte des réfectoires.

Nous avons représenté dans nos dessins consacrés à la bienfaisance : la visite de l'Élève dans une famille indigente ; la distribution, présidée par un des *caissiers*, de la desserte des tables, dans la petite cour des cuisines ; la queue des pauvres, à qui l'on distribue, dans le vestibule du parloir, des secours en argent ou en bons de vivres. Nous y avons joint la couronne civique dont nous parlons dans le chapitre du *Parloir*.

Les revenus avec lesquels s'alimente la *caisse*, chargée de subvenir aux multiples besoins que nous venons d'énumérer, sont les cotisations des Élèves fixées annuellement à 40 francs pour les *conscrits* et à 30 francs pour les *anciens*.

Liste des caissiers depuis 1832.

Promotions		
1832.	— Riffault	Tourneux.
1833.	— Tourneux	Onéil.
1834.	— Emmery	Lechatelier.
1835.	— David	Herman.
1836.	— Krantz	Cochon.
1837.	— Massol	Hardy.
1838.	— Lambrecht . . .	Combier.
1839.	— Jacquot	Raniet.
1840.	— E. Philipps . . .	Aymard.
1841.	— Grévy	Camus.
1842.	— De Blic	Peloux.
1843.	— Servient	Longchampt.
1844.	— Servient	Lauriston.
1845.	— Vazeille	d'Ambly.
1846.	— De Lander	Curie.
1847.	— Schmutz	Fargue.
1848.	— Clerc	Daguillon.
1849.	— Rousseau	—
1850.	— Moris	—
1851.	— Vincent	Barbes.
1852.	— De Billy	Pothier.
1853.	— —	—
1854.	— Lorieux	—
1855.	— Gervais	—
1856.	— Guébhard	Lauth.

Promotions		
1857.	— Pothier	Flamant.
1858.	— Chatel	—
1859.	— Cunault	Douville.
1860.	— Breuilh	Cahen. — Clément.
1861.	— Doussat	Gourgaud.
1862.	— Delaunay	Gouton.
1863.	— Dazet	Méert.
1864.	— Smet-Jamar . . .	Michal.
1865.	— de Pontich . . .	Benoist.
1866.	— Amalric	Henri.
1867.	— Mandagot	Pereyra.
1868.	— Fournier	Jouffroy. — Pihier.
1869.	— Guérin	Chapel.
1870.	— Fould	Grillot.
1871.	— Le Chatelier . .	Mayer. — Valter.
1872.	— Weiss	Delsol.
1873.	— Lemahieu	Pascalis.
1874.	— Boyer	Bouvier.
1875.	— Carlain	Toutée.
1876.	— Amet	de Montricher.
1877.	— Brunot	Giraudet.
1878.	— Beaufrère	Crozier.
1879.	— Roume	Massy.
1880.	— Liège d'Iray . . .	Régnier.
1881.	— Caron	Crolard.

Promotions		Promotions	
1882. — Ducrocq.	Jost.	1889. — Clause	Martin.
1883. — Nudant	Rousset.	1890. — Debize	Poirson.
1884. — Lallement. . . .	Lapebie.	1891. — Alvin.	Reille — Salvy.
1885. — Charpy	Fouch.	1892. — Betancourt . . .	Géraud.
1886. — Bunoust.	Reynier.	1893. — Desvignes . . .	Piedanna.
1887. — Maturié	Quantin.	1894. — Delpech de Saint-Guilhem. . . .	Louvet.
1888. — Bibault	Poublan.		



Distribution de la desserte aux pauvres du quartier.



L'amphi-danse.

LES ARTS D'AGRÉMENT

Au Camarade Armand SILVESTRE (promotion 1857), notre président à la Commission artistique des fêtes du Centenaire de l'École Polytechnique.

A qui dédier ce chapitre?
Je n'en sais rien absolument :
Danse et musique sûrement
Embarrasseraient un arbitre.

Mais, que dis-je? Un art plus charmant
Est bien l'art de la poésie;
Donc : Au roi de la fantaisie!
Au poète Silvestre Armand.

Introduction. — La musique : concerts. — Compositeurs. — La Trompette. — Le camarade Lemoine. — Le chant : Émile et Amand Chevé. — La danse : une leçon. — L'amphi-danse. — Beaupré. — Louis et Émile Fischer.



Nous comprendrons, sous ce titre, la musique et la danse : ce sont les seuls arts d'agrément dont on s'occupe à l'École, sans que l'étude en soit imposée par les règlements.

Dès les commencements de l'organisation de l'École Polytechnique, des demandes furent faites par des maîtres d'armes, de musique, de langues et autres parties d'éducation étrangère à celle que l'État donnait alors aux Élèves. En 1805, le Gouverneur, dans le but d'éviter tout soupçon de partialité, émet le vœu qu'aucun de ces maîtres ne soit attaché particulièrement à l'École exclusivement aux autres. Il pense qu'on doit laisser aux parents la faculté de choisir ceux qui leur conviendront le mieux :

« Il observe seulement que, comme il importe de ne laisser introduire dans l'enceinte de l'École que des hommes de bonnes mœurs et bien famés, son intention est de faire former une liste de tous les maîtres qui ont fait des demandes et de l'adresser au Préfet de Police avec invitation de lui donner son avis sur la moralité de chacun d'eux, afin qu'il puisse être formé une liste définitive qui sera offerte au choix des Élèves ou des parents. »

Ce règlement libéral est en somme celui qui a toujours régi la matière. La liste officielle a cessé depuis longtemps d'être dressée par l'Administration, mais les demandes doivent être toujours soumises au Gouverneur qui les accorde lorsqu'il n'y a pas d'inconvénient réel.

Les arts d'agrément ne peuvent être cultivés, à l'École, qu'en dehors des heures d'étude. Autrefois, à part quelques séances consacrées aux plus simples mouvements d'infanterie, le temps des récréations était entièrement libre. Les Élèves en profitaient pour se perfectionner dans les arts qui leur plaisaient et faisaient venir du dehors d'excellents professeurs. Il y avait des maîtres de piano, de violon, de chant, de violoncelle, de flûte, de cor, de hautbois. En 1833, on trouve parmi eux, pour le piano, le nom de Lecouppey.

Depuis 1870, la manœuvre du canon, l'escrime obligatoire, l'équitation, le tir au fusil et au revolver sont venus réduire les heures de liberté et rendre presque impossibles les leçons régulières avec des professeurs indépendants.

LA MUSIQUE

Dans les plus anciennes promotions, la musique était très cultivée. Nous avons entendu raconter, par des camarades de cette époque, que les professeurs célèbres venaient à l'École donner des leçons ou recevaient chez eux les Élèves pendant les jours de sortie. Il en était résulté des groupements de virtuoses, des études d'ensemble, et enfin des concerts assez intéressants donnés dans l'amphithéâtre de chimie et auxquels les dames de la maison étaient invitées. C'était, on le voit, de vraies petites fêtes de famille.

Une interruption étant survenue, par suite d'un nombre insuffisant de musiciens, les Élèves voulurent, en 1813, reprendre la tradition. Une demande d'autorisation, signée *Coignet, chef de la musique*, Élève de la promotion 1812, fut à cet effet adressée au général.

Le Conseil d'ordre, consulté, répondit :

« Le Conseil d'ordre a discuté la question s'il convenait d'accorder aux Élèves la faculté d'inviter les dames à leurs concerts. Il a été unanimement d'avis qu'il y aurait de l'inconvénient à accorder cette permission. — 30 novembre 1813. »

Cette interdiction devait durer quatre-vingts ans. Nous la verrons lever en 1893 par le général Gébhart.

Cependant, malgré l'absence d'un aussi agréable stimulant, les amateurs n'ont jamais cessé de se réunir dans le courant de l'année. Les cabinets de *colles* sont constamment occupés par les instrumentistes et les chanteurs, tandis que les dilettantes, généralement assis par terre, faute de sièges, écoutent, en fumant leurs pipes, les solos et les quatuors. Groupés en même temps sous la direction d'un des leurs, ces virtuoses composent un orchestre qui se fait entendre dans certaines circonstances : la cérémonie des *Cotes*, la séance des *Ombres*, la fête du *Point Gamma*.



Le binet de musique.

Nous avons dit que le général Gébhart avait consenti, en 1893, à la renaissance d'une ancienne tradition. Dans le courant du mois de mai, il permit de donner, dans l'amphithéâtre de physique, un concert auquel assistèrent les femmes des officiers et du personnel enseignant et administratif de l'École. Sous la direction du chef d'orchestre Marchais-Lagrave, les artistes-Élèves se firent applaudir et le succès dépassa les espérances. Mme Gébhart offrit le champagne, le général accorda une sortie de faveur et tout le monde fut content.

Le général André continue à favoriser ces petites fêtes et l'orchestre des Élèves a pris un développement qu'il n'avait jamais atteint. Il comprend cinquante musiciens, parmi lesquels dix-huit violons, plusieurs cors et même une harpe. Nous ne pouvons donner les noms de tous les artistes amateurs, bornons-nous à celui du joueur de grosse caisse : Émile Marchegay. Ce n'est pas le bruit fait par son instrument qui motive notre exception : elle est justifiée, pensons-nous, par la notoriété polytechnicienne de ce nom, seul jusqu'ici représenté à l'École par quatre générations directes. Nous avons entendu, aux soirées du *Groupe parisien des anciens Élèves*, cet orchestre, supérieurement dirigé par le camarade Sütterlin (1893), ce qui nous permet d'en faire consciencieusement le plus grand éloge. Nous avons en même temps applaudi les joviaux comiques Dusuzeau (1894) et Tison (1893), qui nous ont fait rire aux larmes.

Mais l'École ne possède pas seulement d'habiles exécutants; elle a aussi ses compositeurs. Le camarade Bazille (1855) a écrit la musique de *Callirhoé*, drame

lyrique d'Armand Silvestre et Maurice Sand ; Saraz (1874) a déjà fait paraître l'*X-quadrille*, la *polka du Monôme* et l'*Artilleur-quadrille*, danses annuellement jouées au bal de notre Société Amicale ; Kœchlin (1887), élève de Massenet au Conservatoire, a composé la cantate donnée au Trocadéro, pendant les fêtes du Centenaire de l'École ; enfin Marchais-Lagrave (1891) est l'auteur d'une composition musicale très estimée, l'*X-marche*.

Ces quelques notes sur la musique de chambre nous amènent à parler d'une des réunions musicales les plus connues à Paris : *la Trompette*. C'est en effet un des cabinets de *colles*, situés dans l'ancienne chapelle, actuellement démolie, qui fut son berceau. Les soirées connues sous ce nom jouissent d'une telle célébrité que nous intéresserons certainement nos lecteurs en racontant leur histoire.

C'est le camarade Lemoine, de la promotion 1860, le premier organisateur de la fête du Point Gamma, qui est aussi le père de *la Trompette*. Artiste dans l'âme, occupant toutes ses récréations à faire de la musique avec les camarades qui pouvaient le seconder, il était, à l'École, le boute-en-train d'un foyer musical désigné par plaisanterie sous le nom de *Société philo-pipo-bithouinique*. La bizarre terminaison provenait, on le devine, d'une corruption du mot Beethoven, grotesquement prononcé un jour par un profane. Disséminés maintenant dans les diverses carrières, le colonel Peigné, l'intendant Peyrot, l'Ingénieur hydrographe Caspari, le professeur de Salvert, les Ingénieurs Rossel et Bazaine étaient le noyau d'assidus groupés autour de Lemoine, auxquels venaient se joindre irrégulièrement beaucoup d'autres amateurs.

Après sa sortie de l'École, Lemoine continua, dans une chambre d'étudiant, ce qu'il avait commencé dans un cabinet d'interrogations. Ses relations personnelles avec des artistes comme Rabuteau, Pugno, Saint-Saëns donnèrent vite un certain renom à ses réunions musicales. On les rechercha ; elles s'augmentèrent ; la petite chambre du quartier latin n'y suffit plus. Il fallut se transporter chez l'ami fortuné possesseur de plus vastes appartements ; puis on fut obligé de louer les locaux particuliers d'Érard, de Pleyel ; enfin, en 1878, on s'installa dans le vaste local de la Société d'Horticulture, rue de Grenelle. C'est là que, depuis lors, M. et Mme Lemoine reçoivent leurs nombreux invités et ces soirées sont arrivées à jouir d'un tel éclat artistique et d'une si grande notoriété que leur dénomination familière : *la Trompette*, éveille chez le public l'idée d'une manifestation les plus élevées de l'art musical.

Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans les détails d'organisation. Nous devons pourtant dire que les auditeurs, quelque nombreux qu'ils soient, ne sont que strictement les invités de M. et Mme Lemoine, *la Trompette* ne vivant que de cotisations volontaires employées en totalité *ad majorem tubæ gloriam*.

Pour le remercier du zèle infatigable avec lequel il organise ces concerts où se font entendre les plus grands artistes de France et d'Europe, les invités du camarade

Lemoine lui ont offert des médailles où la trompette et les armes de l'École Polytechnique se mêlent, en trophée, aux violons et aux altos. L'une d'elles a 80 millimètres de module et le directeur de la Monnaie en félicitait Lemoine : c'est le seul particulier, en France, pour lequel ait été frappé un coin de ce diamètre.

On peut encore ajouter que notre camarade a, comme récompense des plus flatteuses, la satisfaction d'amour-propre d'avoir créé, par ses soirées, le modèle des matinées et des concerts publics de musique classique ou de chambre, si appréciés maintenant à Paris, de sorte que ces réunions privées ont eu une influence indirecte, mais évidente, sur le mouvement ascendant de l'art musical.

La Trompette ! — Veut-on maintenant savoir à qui l'on doit ce sobriquet si connu ? — C'est à notre camarade Herman Laurent, examinateur d'entrée à l'École Polytechnique. Ne riez pas ; nous allons donner l'explication. Ce savant, très peu musicien, habitait, au sortir de l'École, avec son binôme Lemoine. Aussi fatigué des concerts que son ami en était enthousiaste, il ne cessait de répéter, à chaque dérangement : « Mais laisse donc ta trompette tranquille ! » Ce mot si souvent entendu fut aussi souvent répété. On ne disait plus : « Je vais chez Lemoine », mais : « Je vais à la *Trompette.* » — Et *la Trompette* est resté.

Le chant. — Après avoir parlé de la musique instrumentale, nous devons maintenant consacrer au chant une page assez importante. Le chant est en effet la seule branche musicale régulièrement enseignée à l'École et les professeurs chargés, depuis l'origine, de cet enseignement, ont droit à une mention spéciale dans cet ouvrage. On connaît leur célébrité au dehors ; je dirai leur dévouement désintéressé pour notre École.

En 1858, Émile Chevé, professeur de chant, demanda et obtint la permission de faire gratuitement, à l'École Polytechnique, un cours de musique vocale, d'après les principes de l'école Galin-Paris-Chevé.

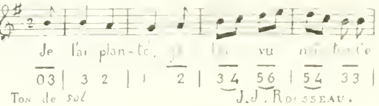
On sait que le musicien Galin, mort à Paris en 1822, avait inventé une méthode nouvelle pour simplifier l'étude de la musique. Cette méthode, renouvelée de Jean-Jacques Rousseau et dans laquelle les notes échelonnées sur une portée sont remplacées par des chiffres disposés suivant une ligne horizontale, fut perfectionnée par Paris et Émile Chevé qui, prenant pour devise : « La musique mise à la portée de tous », se donnèrent pour mission de la répandre dans les masses populaires.

Parmi les résultats flatteurs obtenus à la suite de leurs infatigables efforts, une expérience musicale faite à Lyon, en 1842-43, eut, à cette époque, quelque retentissement.

Le général de Lascours avait mis à la disposition d'Émile Chevé un détache-

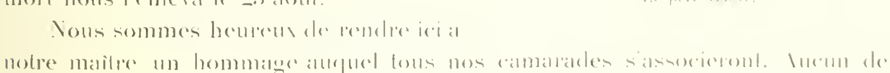
ment de cent cinquante hommes pris au hasard. La première leçon eut lieu le 1er octobre 1842. Le 25 avril 1843, le général, accompagné des chefs de corps et des notabilités de la ville, assistait à une séance dont le programme se composait d'œuvres des plus grands maîtres et de lecture à première vue sur les huit clefs. Ce fut un immense succès.





Le père Chevé.

Le docteur Émile Chevé, dans son enthousiasme, voulut se consacrer entièrement à une propagande qu'il considérait comme un devoir et abandonna, par dévouement, une carrière médicale qui n'avait pas été sans éclat. Créant alors à Paris des cours publics, il enseigna gratuitement sa méthode dans les écoles primaires et les établissements supérieurs et fut nommé professeur, en 1857, à l'École Normale et, en 1858, à l'École Polytechnique. Nous avons été de ses élèves en 1864, pendant la dernière année de son professorat : la mort nous l'enleva le 25 août.



Nous sommes heureux de rendre ici à notre maître un hommage auquel tous nos camarades s'associeront. Aucun de nous n'a oublié le *père Chevé* ; et disons bien que cette épithète n'était pas, à son égard, un simple terme familier, mais l'expression réelle de notre respect filial pour sa paternelle bonté ! Nous le voyons encore au milieu de nous, causant affectueusement, au commencement de chaque séance, et nous distribuant des crayons taillés, pour nous éviter le léger souci d'y penser d'avance. Et avec quelle vivacité, pendant la leçon, ses regards couraient des basses aux barytons



L'amphi Chevé

et aux ténors, soutenant les uns, calmant les autres, nous animant tous du beau feu qui le dévorait.

Notre dessin le représente, d'après une photographie fidèle, tel qu'il est resté dans notre souvenir, avec ses longs cheveux, son large pantalon à plis, le gilet déboutonné et les manches relevées pour la liberté de ses mouvements. Mais ce que notre crayon a été impuissant à rendre, c'est l'air d'intelligence et de bonté qui éclairait cette vénérable et sympathique figure.

Au mois de novembre 1864, M. Amand Chevé succédait à son père à l'École Polytechnique. Il professe donc depuis trente ans avec le désintéressement et le zèle qui sont un des plus beaux fleurons de son héritage paternel.

Nous avons suivi ses premiers cours à l'École ; nous avons assisté, pour la composition de cet ouvrage, à ses leçons actuelles, et c'est une de ces séances que représente notre dessin. Aussi pouvons-nous déclarer que le fils a remplacé le père.

C'est avec le même entrain qu'il enlève ses chanteurs, nombreux ou réduits suivant les hasards ou les exigences du service journalier. Et c'est encore comme lui qu'il obtient ces résultats merveilleux constatés à l'inspection générale et encouragés par les chaleureux applaudissements prodigués à ses chœurs pendant les fêtes d'Élèves auxquelles M. Amand Chevé apporte toujours avec une complaisance inépuisable son précieux et dévoué concours.

LA DANSE

Un *binet de colles*, le plus grand qu'on puisse trouver, mais toujours trop exigu pour la foule qui s'y presse ; le long des murs, des bancs empilés, sur lesquels se huchent les spectateurs ; au centre, le *père Fischer* et son violon. C'est ainsi que les Élèves appellent familièrement entre eux leur vieux professeur qu'ils chérissent.

Autour du maître, les apprentis danseurs s'évertuant à bien exécuter le pas initial, la cheville ouvrière de toutes les figures.

« Partez du pied droit, toujours du pied droit ! — 1... 2... 3... tournez... 4... 5... 6... ramenez le pied... Voyons, recommençons : ... 1... 2... 3... tournez... 4.... partez donc du pied droit ! Vous n'êtes pas ici à l'exercice !

— Mais pourquoi, monsieur Fischer, faut-il toujours partir du pied droit ?...

— Pourquoi ? pourquoi ?... La raison en est bien simple : puisque les

militaires, qui représentent la force, partent du pied gauche, nous danseurs, qui représentons la grâce, nous devons naturellement partir du pied droit. »

Bruyantes acclamations. Bravos prolongés. « Vive le sympathique M. Fischer ! »

Tel est l'invariable début de chaque leçon jusqu'à ce que tout le monde arrive enfin à une imperturbable et élégante exécution du difficile et fameux pas.

Et pendant que les moins avancés absorbent ainsi l'attention du maître, ceux à qui l'art chorégraphique a déjà dévoilé quelques-uns de ses secrets s'exercent à la valse, au quadrille, à la polka, quelquefois même au cancan et au chahut, comme on peut le voir dans le rapide croquis surpris par notre crayon.

Profitons de ce qu'on regarde notre dessin pour y montrer aussi comment, à l'École, on figure les danseuses : soit en rejetant par derrière la visière du képi, soit en retournant son *berry*, la doublure blanche à l'extérieur, soit encore en l'enlevant complètement pendant les grandes chaleurs. Ajoutons, hélas! que, depuis quelque temps, ces tenues débraillées, commodes pour les chorégraphes, sont interdites par l'Administration.

L'*amphi-danse* a lieu tous les jours de onze heures et demie à midi, pendant les mois de novembre, décembre et janvier. Les interrogations de février y mettent fin en s'emparant du *binet de colles*. L'aimable maître de danse est remplacé par un *faure*.

Sous la Restauration et sous les premières années du règne de Louis-Philippe, le professeur de danse était Beaupré, ancien pensionnaire de l'Opéra, encore plein de grâce et d'agilité malgré ses quatre-vingts ans.

Beaupré était doublé d'un autre danseur que les Élèves appelaient *Pied de Chameau*, parce qu'il figurait, dans un opéra, l'un des pieds de cet animal.

A Beaupré succéda Laborde, comme lui de l'Académie royale de musique et l'un des premiers qui ait enseigné la polka, vers 1840 environ.

Après Laborde vint Perrin, ayant pour auxiliaire Louis Fischer.

Ce dernier sut se rendre si sympathique à l'École que les Élèves le demandèrent par acclamation, comme professeur, lorsque Perrin démissionna. Il fut nommé le 8 janvier 1863. Comme ses prédécesseurs, il avait appartenu à l'Opéra et son fils conserve pieusement un laissez-passer envoyé à Louis Fischer pour se rendre, le 15 juillet 1828, au château de Saint-Cloud, où il devait danser avec la célèbre Taglioni.

Cette fréquentation de la haute société avait exercé sur lui une influence qui se faisait sentir dans ses leçons de maintien. Il connaissait l'art des gradations et des nuances. Ainsi, lorsqu'il enseignait un salut cérémonieux, il ne manquait jamais de le faire exécuter réglementairement d'abord, puis avec grâce : il s'assurait toujours que les Élèves avaient compris en leur disant : « Saluez l'Empereur ! — Saluez l'Impératrice ! »

Louis Fischer mourut le 23 novembre 1873 et fut remplacé par son fils Émile, le 1er décembre suivant.

Depuis 1824, il n'y a pas eu d'autres maîtres titulaires que ceux que nous venons de citer.

Sous l'Empire, quelques Élèves se rendaient bien, les jours de sortie, chez Cellarius; mais ce dernier n'a jamais professé à l'École.

Nous devons, en terminant, consacrer quelques lignes à M. Émile Fischer qui, depuis plus de vingt ans, a hérité de la vive sympathie dont on entourait son père. Ayant aussi, comme lui, appartenu à notre Académie nationale de musique, il est très apprécié comme professeur et sa clientèle éclectique comprend encore l'École Normale supérieure, le lycée Henri IV, le collège Stanislas, le Cercle catholique, le monastère des Dames de Sainte-Élisabeth, etc... On voit que le sexe fort n'est pas seul à rechercher ses leçons. Il paraît même que ses fonctions à l'École Polytechnique sont un attrait de plus pour les jeunes élèves appartenant à la plus gracieuse moitié du genre humain. Elles aiment à danser avec l'accompagnement des airs de l'École et demandent souvent à leur professeur de leur en réciter les paroles.

« Je ne les ai jamais comprises, mesdemoiselles, répond finement M. Fischer, « les Élèves de l'École Polytechnique ne chantant jamais qu'en latin. »

Lorsque Louis Fischer arrivait à l'École, pendant la récréation, les Élèves s'empressaient de faire la haie sur son passage et de le saluer de leurs plus chaleureuses acclamations. Le fils excite encore un aussi vif enthousiasme ; mais, comme il arrive maintenant pendant l'étude, les Élèves se précipitent aux fenêtres pour lui faire l'ovation et, de toutes les salles, part le cri mille fois répété de « Vive le sympathique M. Fischer!... » Aussi le maître a-t-il été prié, par l'Administration, de passer désormais par la cour du Pavillon de l'État-major.

La méthode Fischer jouit, parmi ceux qui s'occupent d'art chorégraphique, d'une certaine notoriété. On regrette beaucoup, à l'École, de ne pas avoir assez de temps et d'espace pour perfectionner le pas de valse qui lui appartient réellement.

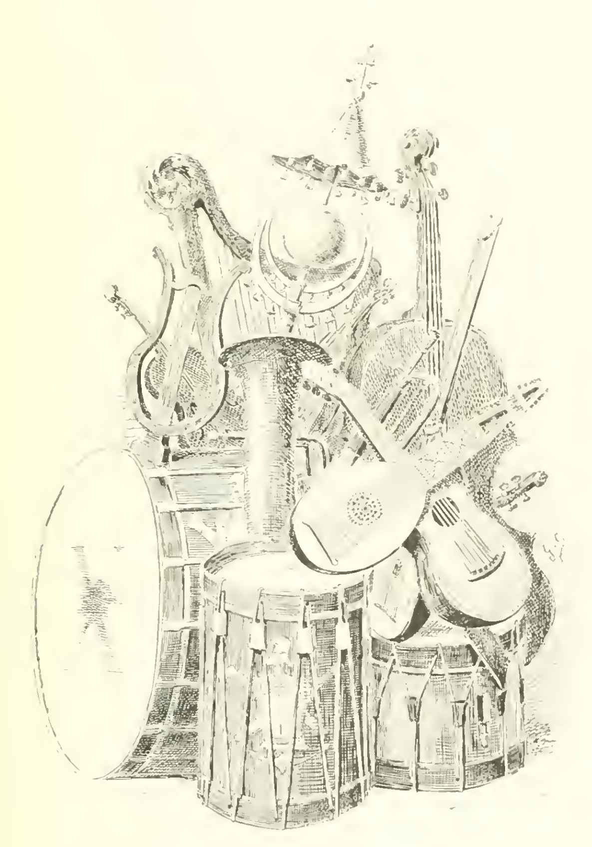
Le Cours de danse a été rédigé par les Élèves, sous la direction du maître. Il est accompagné de notations, de figures explicatives et commence par la célèbre phrase expliquant pourquoi, dans toutes les figures du quadrille, on doit partir du pied droit.

Pour terminer, une petite anecdote qui montre bien l'esprit et le bon cœur de M. Émile Fischer.

Pendant quelque temps, les leçons de danse avaient lieu sous l'amphithéâtre de physique, dans une salle dont les soupiraux s'ouvrent sur la rue du Cardinal-

Lemoine. « Il paraît, nous racontait-il, qu'il arrivait aux danseurs, par ces ouver-
« tures, des quantités innombrables de bocks. Mais, chose bien extraordinaire !
« j'étais probablement toujours tourné du côté opposé, car je n'ai jamais rien
« vu. »

Vive le sympathique père Fischer !



Quelques instruments de l'orchestre.



Un souvenir de la cour des zèbres pendant l'Inspection générale avant 1870.

LE GYMNASE

La gymnastique obligatoire. — Règlement de 1844. — Installation du gymnase dans la cour des Acacias. — Cour des zèbres. — Instructeurs de gymnastique. — Le sergent Besnard. — Les divers exercices.

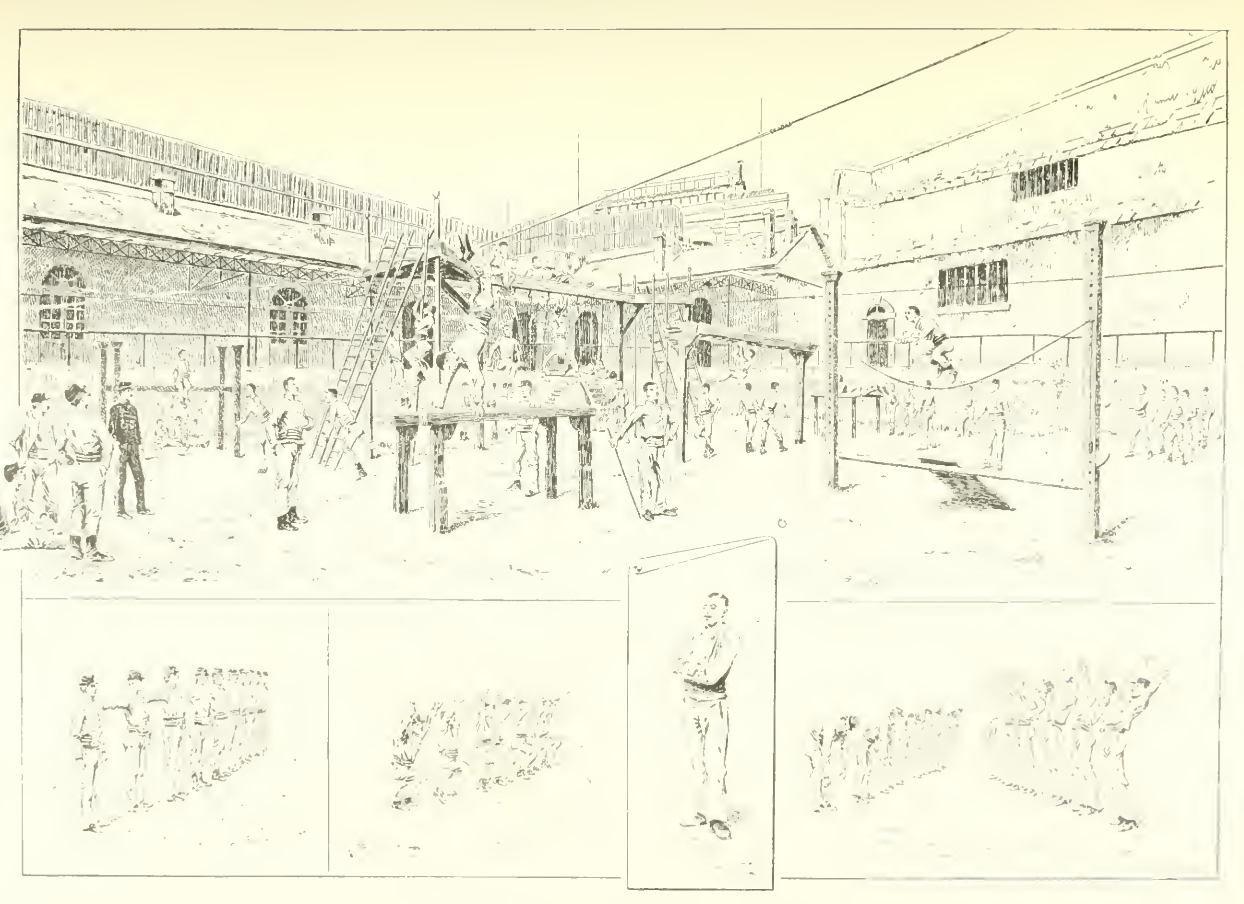
Nous citons, dans le chapitre de l'*Infirmerie*, une appréciation d'André de Saillet, sur les causes du nombre considérable de maladies constatées à l'École vers 1844. Il l'attribue à l'antipathie que les Polytechniciens semblent éprouver pour les exercices physiques propres à développer les forces du corps et à la tranquillité de leurs délassements pendant les récréations.

« Il me semble, conclut-il, que des exercices de gymnastique concilieraient et leurs prétentions et les exigences de l'hygiène. Je m'empresse toutefois de vous apprendre qu'un rapport a été adressé au Ministre de la Guerre par un des inspecteurs, à cette fin de rendre l'escrime, la natation et l'équitation obligatoires pour tous les Élèves. »

De tous ces exercices du corps, c'est la gymnastique qui, la première, a été imposée, même avant l'époque où André de Saillet écrivait les lignes précédentes. Mais le nombre des séances était des plus minimes. Voici l'article du règlement de 1844, qui la concernait :

« A des heures de récréation, les Élèves sont exercés, sans armes, à la marche, aux « formations en colonne et en bataille, et à la gymnastique.

« Les exercices gymnastiques ont lieu principalement les jours de sortie générale. Les « maîtres de gymnastique sont nommés par le Ministre de la Guerre. »



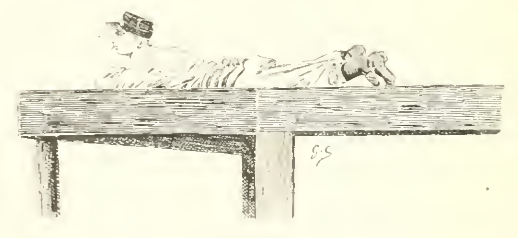
La cour des Acacias. — Une séance de gymnastique

Le gymnase avait été installé, vers 1839, par le général de Tholosé, dans une petite cour près de l'infirmerie. Il fut plus tard transféré dans la *cour des Acacias*. L'installation comprenait un grand portique, avec ses trapèzes, cordes à anneaux, etc...., des barres parallèles, un tremplin, un mur d'assaut et des chevaux de bois. Après la guerre de 1870, lorsqu'on construisit le bâtiment annexé au Pavillon, qui coupe en deux parties la cour des Acacias, on conserva les appareils de gymnastique, mais les chevaux de bois, situés dans la partie nord, furent supprimés. Cette cour n'en a pas moins conservé le surnom de *cour des zèbres.*

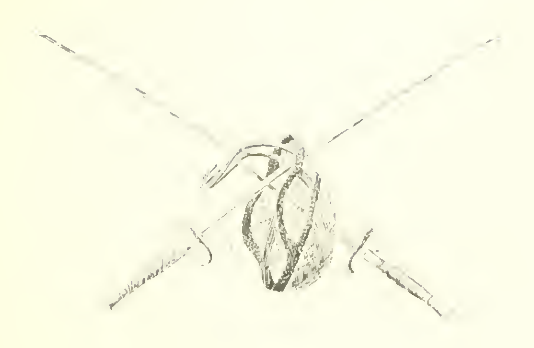
Autrefois les leçons de gymnastique étaient données par des professeurs civils Aujourd'hui l'instruction, placée, comme l'escrime et l'équitation, sous la haute direction d'un officier du cadre de l'École, est confiée à un sergent moniteur et six caporaux pris dans le régiment de pompiers de la ville de Paris. Le moniteur que nous avons dessiné est le sergent Besnard, sous-officier des plus méritants, comptant à son actif plusieurs sauvetages et actes de dévouement.

Les séances n'avaient lieu, de notre temps, que pendant la belle saison : elles étaient en nombre égal pour les deux promotions. Maintenant elles commencent après la rentrée et durent jusqu'à l'Inspection générale. Les *conscrits* seuls y sont astreints et y vont par groupes, sauf les jours de pluie.

La gymnastique n'a jamais été très en faveur parmi les Élèves et, à part quelques fanatiques, qui exécutent le saut périlleux devant le général inspecteur, les autres ne se livrent qu'avec ennui et modération à l'assouplissement et aux divers exercices. On en a cependant, depuis quelques années, grâce aux pompiers certainement, introduit un nouveau assez couru : il consiste à descendre des fenêtres supérieures du Pavillon dans la cour au moyen de l'appareil de sauvetage dont on se servirait en cas d'incendie. Les Élèves s'engagent dans ce long conduit où ils roulent pêle-mêle, et arrivent en bas au milieu des rires et des plaisanteries de leurs camarades. Lorsque nous étions à l'École, l'enthousiasme pour cette branche des exercices physiques n'était pas plus grande et c'était avec beaucoup de peine que les moniteurs nous arrachaient au doux *farniente* que nous allions chercher au-dessus des portiques : nous consentions bien à y monter, mais nous ne voulions jamais en descendre.



Coupant à la gym, défilé sur le portique.



L'ESCRIME

Maîtres célèbres professeurs à l'École. — Maîtres d'armes militaires. — Assauts à l'École et au Cercle militaire.

OBLIGATOIRE depuis le 30 décembre 1875 seulement, l'escrime a, de tout temps, été cultivée à l'École, et des noms célèbres se trouvent parmi les maîtres qui sont venus y donner des leçons.

En 1830, ces maîtres étaient Bertrand, Gomard et Lozès.

« Je piochais ferme, a écrit l'intendant général Wolf, « et, dans la crainte qu'une application trop soutenue ne nuisît à ma santé et à « mes succès, mon père m'autorisa à continuer l'escrime et à commencer la « danse ; je suivis avec ardeur les leçons de Gomard, une des meilleures lames de « Paris, et celles de Beaupré, ancien premier sujet de l'Opéra : ils m'apprirent à « me faire respecter dans le monde et à me présenter sans gaucherie dans les « salons de la bonne compagnie. »

En 1840, Bonnet et Grisier. On connaît la célébrité de ce dernier, rendue populaire par le roman d'Alexandre Dumas: *le Maître d'armes*. Plus tard, Bertrand, Lozès, Gatchair, Gras.

C'est sous ces trois derniers maîtres que l'enseignement de l'escrime a été rendu obligatoire.

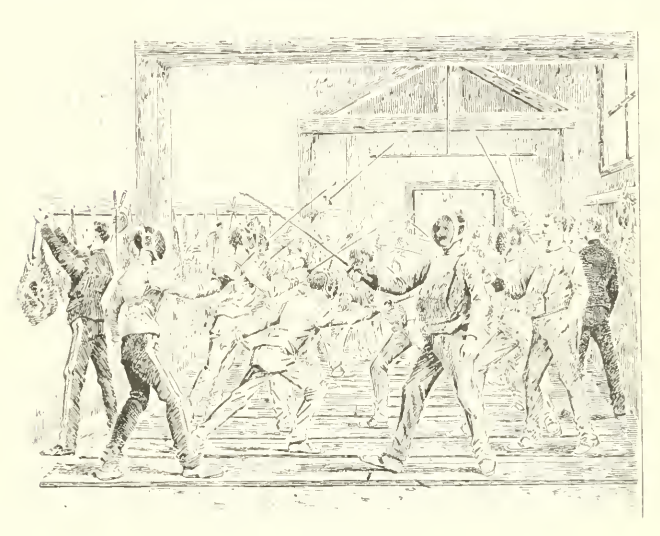
En 1877, les professeurs civils ont été remplacés par des maîtres d'armes militaires, sortant de l'École d'escrime de Joinville-le-Pont, et qui restent attachés à l'École Polytechnique. Le personnel enseignant se compose d'un adjudant maître d'armes, un sergent maître adjoint et trois caporaux

moniteurs. Il vient en outre six prévôts auxiliaires de la garde municipale républicaine.

Les adjudants maîtres d'armes ont été : Bergès, 1877 ; — Tixier, 1885 ; — Sénille, 1893.

Nous avons dit que l'escrime était obligatoire pour tous les Élèves. Chacun d'eux prend, en moyenne, un peu plus d'une leçon par semaine.

Un capitaine de l'état-major de l'École est chargé de la haute direction, et des assauts ont lieu de temps en temps en présence du général. L'artiste de la promotion compose alors le programme illustré de la séance.


La leçon.

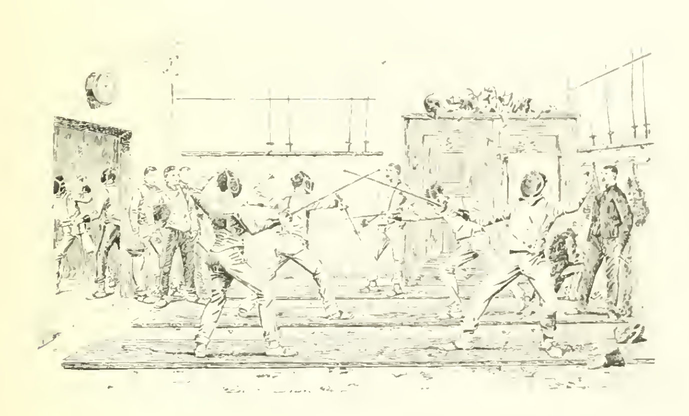
A l'Inspection générale, un assaut plus solennel est donné dans l'un des amphithéâtres. Ajoutons encore qu'il y a annuellement, au mois de mai, une séance d'assaut à la salle d'escrime du Cercle militaire, rue de Bellechasse, à laquelle prennent part les Saint-Cyriens, mais chaque École tirant séparément. Le général président du Cercle militaire, les généraux commandant les Écoles Polytechnique, de Saint-Cyr et de Fontainebleau assistent à cette séance.

L'un de nos dessins représente *la leçon*. Elle est donnée par les prévôts, dans la vaste pièce éclairée par des fenêtres hors d'aspect, meublée seulement de râteliers pour les fleurets et de portemanteaux pour les filets renfermant les accessoires de l'escrime. C'est là que passent tous les Élèves ; le bruit des pieds, le cliquetis du fer s'y mêlent aux : « Fendez-vous ! — Une, deux, dégagez ! — Rompez ! — En garde ! »

Un autre croquis est consacré à l'assaut. Il a lieu dans la petite salle du fond, et seulement pour les Élèves d'une certaine force. Les promotions renferment souvent quelques lames relativement brillantes : les séances deviennent alors intéressantes ; les camarades font cercle.

Par une bizarrerie du hasard, les deux meilleurs tireurs, à notre époque, se

trouvaient être le plus grand et le plus petit de la promotion. Comme ils se mesuraient fréquemment ensemble, le contraste était des plus piquants et nous avons conservé un dessin humoristique inspiré par ce groupe original. Le plus petit, Le Pomellec, a été tué sous les murs de Metz.



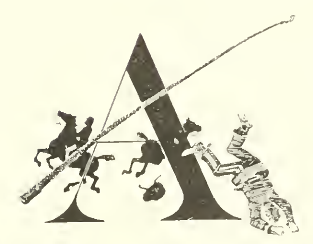
L'assaut.



Une reprise de zèbre au manège Brancourt.

L'ÉQUITATION

Leçons d'équitation facultatives en 1818. — Le manège Fradin (1870-1871). — Manège Brancourt. Ordre du 23 décembre 1875. — Une séance de zèbre.



AVANT 1875, l'équitation et l'escrime n'étaient pas obligatoires. Un avis du 3 février 1818 nous apprend que les Élèves pouvaient, à cette époque, prendre des leçons d'équitation facultatives et à leurs frais.

« Les Élèves sont prévenus que M. le duc de Doudeauville « a obtenu une réduction de M. Vieillard qui consent à ne prendre « que 5 francs pour l'entrée de son manège et 2 francs par « leçon. Il leur laisserait même la faculté de monter pour ce prix trois ou quatre chevaux par « séance, s'ils le désirent. Les Élèves qui se sont fait inscrire pourront, en conséquence, aller « prendre dès demain leur leçon d'équitation et ils seront traités par M. Vieillard conformément « aux conventions précitées. »

Sous le second Empire, nous ne pouvions aller au manège que les jours de sortie. Cependant en 1870, peu avant la guerre, on avait la permission de se rendre au manège civil Fradin, après s'être fait inscrire. La leçon était obligatoire pour les inscrits.

En 1871, l'École prit des chevaux dans les corps de troupes et fit donner, au manège Fradin, des leçons d'équitation par l'adjudant Plocq, ancien Saumurien. Ces leçons étaient facultatives et l'indemnité à payer des plus modestes.

En 1872, les Élèves désirant apprendre l'équitation à leurs frais furent envoyés au manège Chevalier, rue Lhomond, dirigé par M. Brancourt, ancien cuirassier et Saumurien.

Enfin l'ordre du 23 décembre 1875 rendit l'équitation obligatoire, aux frais de l'École, pour les Élèves de seconde année. M. Brancourt recevait par tête une indemnité de 2 francs par leçon et 4 francs pour les sorties à l'extérieur. Quelque temps après, ces sorties furent supprimées et l'économie réalisée permit de faire donner des leçons à la seconde division.

Le lieutenant-colonel Delorme, professeur d'équitation à l'École d'État-major, ayant sous ses ordres le capitaine d'artillerie Dombre, avait la haute direction du cours.

Les deux promotions vont donc aujourd'hui au manège.

Les leçons se prennent par groupes, pendant la récréation, de trois à quatre heures. Chaque Élève a, en moyenne, un peu plus d'une séance par semaine.

Notre dessin reproduit une *reprise de zèbre* assez agitée.

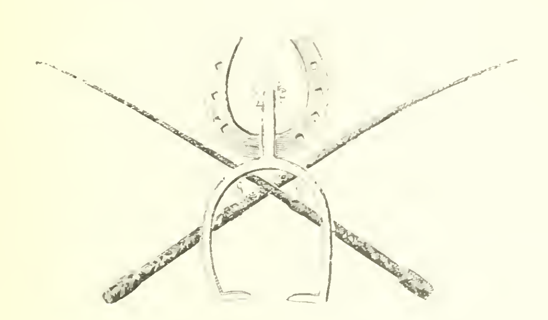
Le *père Brancourt*, toujours calme, trône sur son favori *Négro*. A son coup de chambrière, *Tripoli*, la terreur des Élèves, a jeté son cavalier par terre et renversé un poteau de coin.

« Eh! le père Nicolas, cours vite, va-t'en ramasser le poteau là-bas. — Et vous, monsieur, vous ne vous êtes pas fait mal? — Faut pas vous fâcher, nom d'un tonneau! »

Cependant le maladroit est remonté. La reprise a fait au pas le tour du manège. « Allons, reprenez le trot. — C'est ça. A la bonne heure! — Regardez donc comme ça va bien! Nous allons maintenant faire un peu de galop.

« Au commandement préparatoire, jambe droite en arrière, les rênes du côté du mur. — Pour partir au galop. — Partez au galop! — Ah! là! là! — Regardez-moi ça : le chef de reprise qui est sur le mauvais pied! *Rigolo* sur le mauvais pied! Donnez-lui un bon coup de cravache dans le coin — et des jambes! — A la bonne heure! Il n'y en a plus un seul à faux.

« Eh! là-bas, faut pas prendre le pommeau! C'est pas la peine. Vous allez être bientôt délivré. Allons, le chef de reprise, rangez-vous le long du mur. Appuyez un peu *Brunette*. C'est ça. — Pied à terre à volonté. — Bonjour, messieurs, bonjour. »



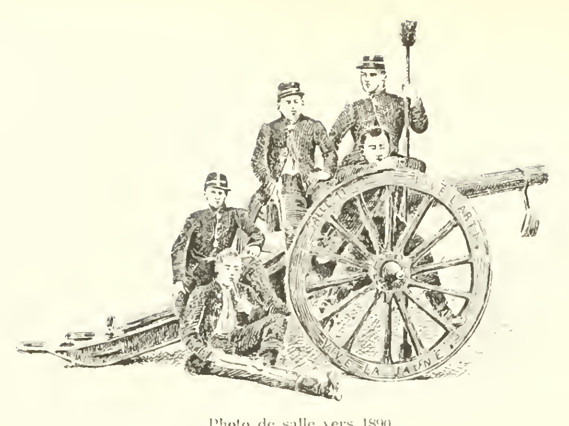



Photo de salle vers 1890.



CROQUIS ET TYPES DIVERS

L'armurier. — La botterie. — La lithographie. — La photographie. — Le colo Rosto. Le pitaine Papier. — Le pitaine Longchamp.

L'ARMURIER

Dans la grande cour, à gauche en entrant, un long bâtiment éclairé par de nombreuses fenêtres comprend la salle d'armes et les deux petites pièces où l'armurier et son aide exécutent les nettoyages et les réparations.

C'est en 1805 que fut installée la première salle spéciale pour les armes, placées auparavant dans les corridors des casernements. Elle fut supprimée, avec l'armement, sous la Restauration.


L'armurier.

Après 1830, l'épée ayant été donnée à tous les Élèves, l'ordonnance de 1832 porta : « *Un garçon armurier est spécialement chargé de nettoyer et entretenir les armes des Élèves.* »

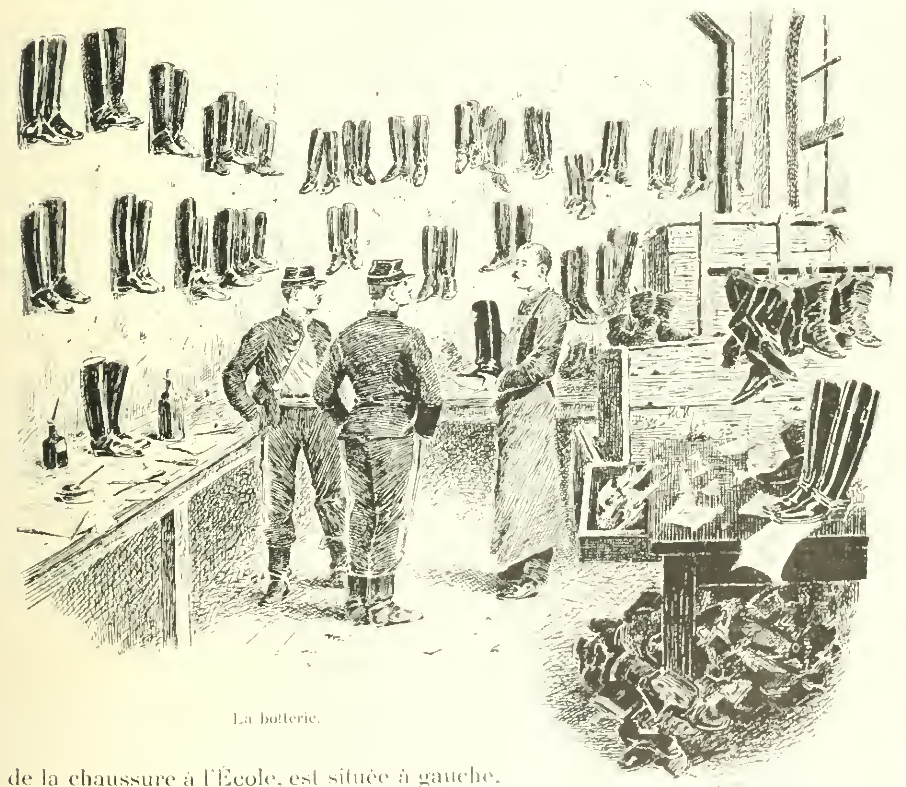
Pendant le second Empire, la salle d'armes occupait, au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment du collège de Navarre, une partie du local ayant servi de chapelle aux Élèves, sous la Restauration, et de salle de jeux après 1830.

C'est le chef armurier de la garde républicaine qui est chargé d'entretenir, à l'abonnement, les armes de l'École Polytechnique. Il délègue, à cet effet, deux de ses meilleurs ouvriers. Leur travail quotidien est très important : il comprend l'entretien de quatre cent quatre-vingts fusils Lebel avec baïonnette; cinquante revolvers; les épées des Élèves, des adjudants du génie, des gardes-consignes et les sabres des adjudants d'artillerie.

L'armurier représenté dans notre planche est M. Febvre, passé depuis chef armurier dans un régiment. Les deux délégués actuels sont Baron et Pardon.

LA BOTTERIE

La botterie, c'est-à-dire le magasin, ou plutôt le pied-à-terre de l'entrepreneur



La botterie.

de la chaussure à l'École, est située à gauche, dans la grande cour, à côté du coiffeur, de la lampisterie et de la salle d'armes. C'est là que vont toutes les bottes des Élèves

avant d'être envoyées dans les ateliers. On sait que la fourniture est donnée à l'adjudication. Le maître bottier est aujourd'hui M. Herscher.

Notre dessin représente la botterie vers le mois de juin. Les demi-bottes réglementaires, fatiguées, avachies, jetées pêle-mêle sur les tables, les caisses et le plancher, encombrent comme toujours la petite salle; mais, pendues contre les murs blancs, bien cirées et reluisantes, s'étalent les bottes à la Chantilly, que les Élèves porteront, pendant les vacances, avec leur costume neuf de sous-lieutenant.

C'est alors qu'on peut voir, à chaque récréation, le maître bottier, ouvrant sa porte et sa fenêtre, faire entrer à flots les rayons du soleil, qui viennent se jouer sur le vernis des tiges et se réfléchir sur l'acier poli des éperons. Il attire ainsi la clientèle, qu'il fixera ensuite par un *laus* bien senti sur la bonne tournure et l'excellente qualité de la marchandise.

LA LITHOGRAPHIE

L'atelier de lithographie occupe un petit bâtiment, situé entre le Pavillon des Élèves et le Pavillon de l'État-major. Quatre presses y sont établies; mais trois au plus sont ordinairement employées.

On exécute en autographie sur pierre les Cours et les divers travaux de la Direction des études, du Commandement et de l'Administration; en autographie sur zinc, reportée sur pierre, les portefeuilles de mécanique et d'art militaire, ainsi que divers modèles de lavis. Le portefeuille d'architecture, dont les détails sont plus délicats, est gravé au burin sur cuivre, à l'extérieur, et tiré à l'École. Autrefois on lithographiait les planches de dessin servant de modèles aux Élèves, ainsi que celles destinées aux compositions des candidats. Ces tirages sont abandonnés depuis quelques années, Élèves et candidats ne dessinant plus d'après des modèles lithographiés.

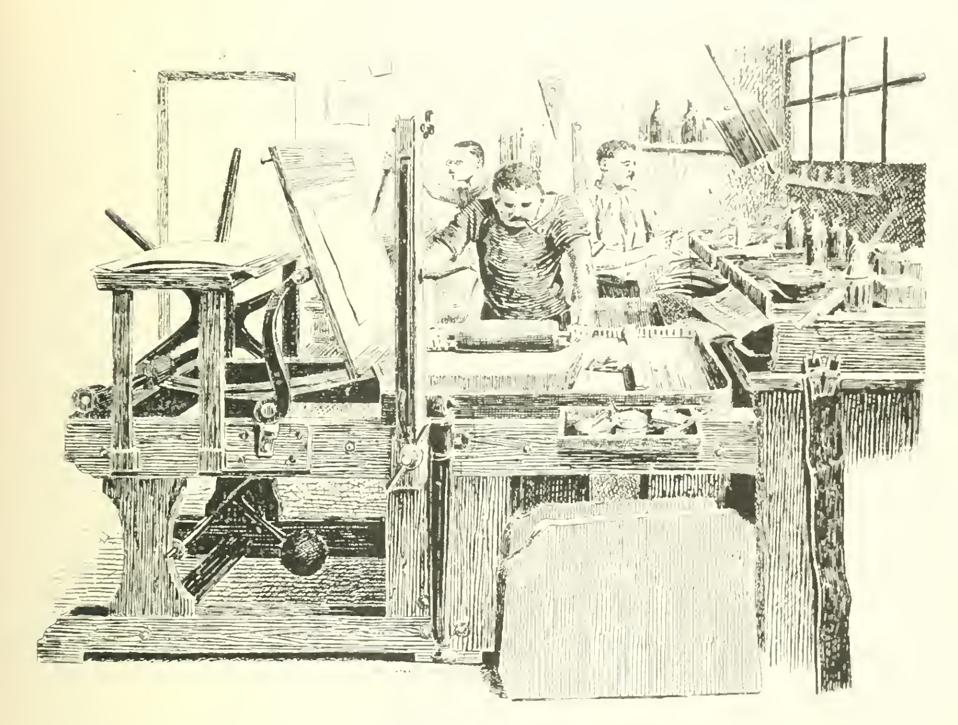
La lithographie de l'École Polytechnique a produit des planches d'une finesse remarquable. Il faut en féliciter l'équipe des quatre ouvriers imprimeurs lithographes, si bien dirigée par le chef d'atelier, M. Barguet, à l'École depuis 1884.



Le pitaine Printemps.

Après le tirage, les feuilles sont envoyées au magasin

situé un peu plus loin et distribuées ensuite, au fur et à mesure des besoins, dans les différentes salles. On sait que les Élèves ont donné à l'employé qui leur



L'atelier de lithographie.

apporte les feuilles le nom de *pitaine Printemps*. Le *pitaine Printemps* dessiné ici est M. Collard.

LA PHOTOGRAPHIE

L'usage de la photographie chez les Polytechniciens est loin de remonter, on le devine sans peine, à l'origine de l'École, et il s'écoulera encore beaucoup de temps avant qu'on puisse en célébrer le *Centenaire*. Les premiers portraits d'Élèves ne datent, en effet, que de 1860 environ.

A cette époque, Sée avait obtenu le titre de *photographe de l'École impériale Polytechnique*. Mais il n'a jamais fait, croyons-nous, que les portraits des Élèves qui allaient, individuellement, poser dans son atelier du boulevard de Strasbourg.

Simultanément, mais sans porter aucun titre, Franck fut autorisé à faire des groupes de promotion, de salle ou de camarades. Il en profita pour composer le premier album des différentes vues de l'École.

Les promotions étaient généralement massées devant le vieux bâtiment du collège de Navarre, devant notre vieux *Bibelo*. Les groupes s'échelonnaient sur les marches du perron et le tympan de la porte romane formait au-dessus d'eux un encadrement des plus pittoresques.



Photo de la salle 33 en 1865.

On voit, dans la salle de lecture de la bibliothèque, les albums des promotions remontant à ces années déjà lointaines, et nos jeunes *conscrits* demandent souvent à l'*antique* mûr qui traverse la salle : « Quelle est « donc cette porte que nous ne « retrouvons nulle part dans « l'École? » Ils regardent aussi notre long *berry*, ces *conscrits* à courte vareuse, nos pantalons de *zinc*, en coutil grisâtre, supprimés depuis vingt ans. Ils regrettent nos pittoresques bonnets de police; ils envient surtout les trophées de glands jaunes ou rouges qui ornaient toujours, autrefois, les pipes et les boutonnières des *anciens*.

A Franck et à Sée succédèrent d'abord Chalot, puis, en 1881, M. Gerschel, qui opère encore aujourd'hui et peut se dire le seul photographe patenté par l'Administration, le seul qui ait ses entrées à l'École.

Mais aussi M. Gerschel n'est-il pas le premier venu. Après avoir débuté dans la gravure avec un certain éclat, il avait fondé, en 1856, à Strasbourg, une photographie qui prit bientôt place parmi les premières de la vieille cité alsacienne. Son établissement était à l'apogée du succès, lorsque arrivèrent les douloureux événements de 1870. Sacrifiant alors position, famille, intérêts, Français de cœur avant tout, M. Gerschel opta pour sa nation d'origine et vint se fixer à Paris.

Depuis bientôt quinze ans, M. Gerschel est le photographe attitré de l'École.

Vues extérieures et intérieures, manœuvres, gymnase, salles d'étude et de recréation, casernements, amphithéâtres, il a tout pris, tout fixé. Il n'est pas une scène de bahutage, de réjouissance, de travestissement qu'il n'ait fait passer dans le champ de son objectif.

C'est maintenant lui qui photographie en groupes de promotion ou de salle nos *arrière-petits-conscrits;* mais nos pacifiques réunions sous la vieille porte romane sont remplacées par des groupements d'aspect plus belliqueux sur les canons de campagne en batterie dans la cour pour la manœuvre de l'artillerie.

A cette œuvre considérable, M. Gerschel vient d'ajouter les intéressantes vues instantanées prises pendant les fêtes du Centenaire.

Pour terminer enfin par une actualité, citons encore ce bel album où il a rassemblé tous les portraits du personnel militaire, administratif et enseignant de l'École Polytechnique, simple annexe, du reste, d'un ouvrage plus important et déjà en excellente voie d'exécution, devant comprendre toutes les sommités qui, dans l'armée, la science et les arts, constituent la gloire de notre pays.

TYPES DIVERS

PITAINE GOG

Les agents et employés de l'École, attendant généralement leur retraite dans cet établissement, y font un long séjour et reçoivent des Élèves un surnom qui se transmet fidèlement de promotion en promotion. Ce surnom est ordinairement dérivé de la fonction qu'ils remplissent. Une règle générale consiste à faire précéder la dénomination de l'emploi de l'abréviation *pitaine*. Nous avons déjà vu : le *pitaine Billard*, à la récréation ; le *pitaine Singe*, au dessin ; le *pitaine Bain*, à la toilette ; le *pitaine Bouquin*, à la bibliothèque ; le *pitaine Printemps*, à la lithographie ; par exception, le *père Chlorure*, aux laboratoires ; voici maintenant : le *colo Rosto*, le *pitaine Papier* et le *pitaine Longchamp*.

Le colo Rosto. — Nous avons expliqué, dans le chapitre de *la Récréation*, l'étymologie de *Rosto*.

Avant l'introduction du gaz dans les salles d'étude, vers 1860, l'employé chargé du nettoyage journalier des lampes était appelé le *Pisse-huile*. Les anciennes promotions, plus littéraires, moins naturalistes, l'avaient surnommé *Lampadius*. Avec le gaz, la dénomination devint naturellement celle de *pitaine Rosto*.

M. Charlet, chef gazier, entré à l'École depuis la suppression de l'huile dans les salles d'étude, a reçu des Élèves un avancement par ancienneté, qui lui a


Le colo Rosto.

fait franchir les grades de *pitaine* et de *mandant* et l'a porté à celui de *colo*. Le *colo Rosto* a sous ses ordres deux aides : l'un, plus spécialement chargé de l'électricité; le second, du gaz et des lampes.

L'électricité ayant été introduite à l'École il y a quelques années, par M. Mercadier, le Directeur des études, les lampes électriques ont reçu des Élèves le surnom de *merca*.

Le service de la lampisterie comprend, en dehors des becs de gaz fixes : soixante lampes à huile, huit lampes à gaz et trois cent seize lampes électriques Edison.

Le pitaine Papier. — Bonne figure de vieux soldat et d'Alsacien que celle de l'agent Weber, entré à l'École en 1869 et occupé depuis lors à débarrasser les cours et corridors des innombrables feuilles de papier qui voltigent partout et s'élèvent en tourbillons compacts sous l'action du vent. Lorsqu'on a une fois rencontré ce type, on n'oublie jamais ses longues moustaches, sa barbiche pointue et sa calotte grise. On le revoit toujours, avec sa hotte et son balai, à la chasse aux papiers, qui, après son passage, renaissent constamment plus drus et plus nombreux.


Le pitaine Papier.

Le pitaine Longchamp. — Nous donnons, dans le chapitre de *la Récréation*, l'origine du mot *longchamp*. Si cette expression, qui remonte aux temps les plus reculés de l'École, y est maintenant à peu près oubliée, cela tient à l'interruption, en 1870-71, des traditions qui rattachaient autrefois si fortement l'époque présente au temps passé. Il nous semble que nos *petits-conscrits* pourraient, par un vote de promotion, revenir à la tradition de leurs *antiques* et reprendre.

dans le vocabulaire particulier de l'X, l'expression de *longchamp*, à la place du mot *goguenau*, plus difficile à prononcer en bonne société, et que les Élèves de l'École devraient laisser aux *taupins*, aux lycées et aux *bahuts*.

Le *pitaine Longchamp* est le modeste employé, aux grosses bottes, au costume pittoresque, chargé de l'entretien de certains endroits spéciaux. Ces fonctions étaient autrefois remplies par un agent de l'École; *aucun* d'eux ne consentant à les accepter de bonne grâce, on finit par les confier à un employé de la Compagnie Richer.

On vient de faire, à l'École, de grands travaux d'aménagement pour y substituer, à l'ancien système, le *tout à l'égout* si préconisé. Cette transformation a inspiré au camarade Hibon la chansonnette suivante, dont on accompagne, à la séance des Ombres, la silhouette du *pitaine Gog*:

Mes bons messieurs, c'est le désespoir dans l'âme,
Que j'viens ici vous faire mes adieux.
J'suis victime d'un complot infâme;
On me r'mercie; pour sûr, y a pas de bon Dieu.
Paraît qu'on peut s'passer de mes services;
Ils ont trouvé quelque chos' d'épatant,
Y a des soupap', des leviers, des coulisses,
Y a des chass' d'eau et tout le tremblement.

Refrain.

Y a pus d'vidangeur à l'École;
La science a tué le métier;
Les gog'naus même sont truqués.
Ils se vident tout seuls, c'est pas drôle,
Y a qu'à tirer le cordon
Quand on a remis son pantalon.

J'étais pourtant un serviteur fidèle,
Je suis ici depuis plus d'cinquante ans.
Pensez s'y a longtemps que j'fais du zèle,
J'suis d'une promo avant celle à Bertrand.
Si ça n'est pas un' manière abusive
D'traiter les gens avec si peu d'égards?
Pour lui un' médaille commémorative;
Moi, son *antique*, on me fout au rancard.

Vous vous souv'nez p'tet' que l'année dernière,
J'venais de donner à la France un garçon :
Y eut des dragées, les temps étaient prospères,
J'crois même que je bus un peu plus que d'raison.

J'pouvais bien me payer le luxe d'être père,
Tant que l'métier me nourrissait à peu près,
Mais à présent, pour sûr, je veux pus en faire,
Avec quoi donc que je les nourrirais?

D'puis que j'nai pus mes trois galons de *pitaine*,
Je n'mange pas l'jour et je n'dors pas la nuit;
Je suis comme Napoléon à Sainte-Hélène,
Comme lui je pleur' sur un trône détruit.
Ça vous étonn' que j'aie d'la littérature?
Y a pas d'épat : j'r'muais tant d'papiers,
Et j'ai r'trouvé, barbouillé d'confiture,
Le cours Duruy tout entier sous mes pieds.

Pourtant, c'que j'veux n'est pas la mer à boire,
Pisque les *gogs* sont propres par le haut,
Au lieu de me prier d'aller m'asseoire,
Qu'ils me laissent au moins ramoner les tuyaux,
Sans ça je n'ai pus qu'à me faire anarchiste,
Et, comm' tout le monde, à faire mon p'tit engin,
Mais je n'f'rai pas comme ont fait tant d'fumistes,
C'est pas d'mon cru que j'chargerai mon... machin.



Le pitaine Longchamp.



L'état-major de l'École (premier Empire).

LE SERVICE

A Monsieur le colonel ARCHINARD (promotion 1868), inspecteur des études à l'École Polytechnique en 1879-1880, avant son départ pour le Soudan.

Qu'il me soit en même temps permis d'exprimer ici ma satisfaction d'avoir pu, dans cet ouvrage, consacrer quelques lignes au général Borgnis-Desbordes, au colonel Archinard et au lieutenant-colonel Bonnier et d'y avoir inscrit les noms de trois des plus vaillants et des plus illustres officiers de notre artillerie de marine.

Chefs de brigade. — Chefs surveillants. — Chefs de division. — Sous-inspecteurs. — Chefs d'étude. — Décret du 27 messidor an XII (16 juillet 1804). — Capitaines du génie en convalescence attachés à l'École comme sous-inspecteurs. — Ordonnance du 4 septembre 1816. — Sous-inspecteurs. — Adjudants. — Capitaines inspecteurs des études. — Ordonnance de 1832. — État-major de l'École. — Détails du service. — Anecdotes. — La hure! — Les basoffs. — Uniformes des officiers et adjudants. — Types d'adjudants. — Gardes-consignes. — Types de pique-chiens. — Tambours et clairons. — Anecdotes. — Quelques types. — Agents de l'École. — Notes sur quelques Inspecteurs des études : Pinguilly-L'Haridon, Peyronnet, de Tessières, Archinard, Bonnier.

Nous comprenons, sous ce titre, les auxiliaires du Commandement, ayant pour mission d'assurer, à l'École, la discipline et la police, c'est-à-dire les officiers et adjudants de l'état-major, les sergents-majors gardes-consignes et les clairons ou tambours.

On sait qu'à l'origine la police des salles d'étude était uniquement faite par des Élèves pris parmi les premiers de la promotion et nommés chefs de brigade. Les moyens étaient insuffi-

sants et la présence de l'Inspecteur chargé de la surveillance de l'École pouvait seule ramener le silence qui s'en éloignait avec lui.

On espéra trouver un moyen de police et même d'instruction avec deux nouveaux fonctionnaires ayant terminé leurs cours d'études et satisfait aux derniers examens, mais n'étant pas encore admis, faute de place vacante, dans les Écoles préparatoires aux services de leur choix. Sous les titres de chefs surveillants, chefs de division, sous-inspecteurs, chacun d'eux était chargé de la police d'une division et devait veiller à ce que les chefs de brigade remplissent exactement leurs fonction. Les cinq premiers appartenaient : deux au génie maritime et trois au génie militaire.

En 1802, le Conseil de perfectionnement proposa de placer à la tête des brigades, et pour un temps limité, de jeunes Ingénieurs sortant des Écoles d'applications. Ils porteraient le titre de chefs d'étude et les chefs de brigade seraient conservés avec leurs adjoints. Ces chefs d'étude pourraient avoir une réelle autorité sur les Élèves et les guider dans leurs travaux.

Deux lieutenants d'artillerie, deux lieutenants du génie, un Ingénieur des mines et trois Ingénieurs des ponts et chaussées furent choisis pour remplir ces fonctions. Parmi ces derniers se trouvait Emmanuel d'Astier de la Vigerie, de la promotion 1797, le chef d'une véritable dynastie polytechnicienne, que nous retrouverons dans un chapitre spécial.

Mais des craintes se manifestèrent sur ce que « ces fonctions et une appli- « cation trop prolongée aux sciences mathématiques et physiques pourraient « empêcher les jeunes officiers de prendre l'esprit militaire ».

On opposa à ces craintes l'exemple de plusieurs officiers dont la mort glorieuse sur les champs de bataille avait prouvé « que les mêmes hommes « pouvaient tout à la fois servir l'État de leur sang et de leurs lumières ».

Cependant, malgré le résultat satisfaisant de ce premier essai et malgré les efforts des Conseils de l'École, la mesure ne fut pas maintenue. Il fallut en revenir aux chefs de brigade.

Par le décret du 27 messidor an XII (16 juillet 1804), la direction de l'École était confiée à un Gouverneur ayant sous ses ordres un Directeur des études, commandant en second.

L'École, placée sous le régime militaire, recevait, en même temps : un chef de bataillon, deux capitaines, deux lieutenants et un quartier-maître.

Mais ces officiers, sortis de la garde impériale, n'avaient ni qualité, ni du reste assez de savoir, pour seconder les Élèves dans leurs travaux.

En 1810, le ministre de la Guerre reçut de l'École de Metz des plaintes sur l'insuffisance d'instruction des Élèves de l'École Polytechnique, particulièrement dans les arts graphiques. Le Comité allait jusqu'à demander si tous les Élèves *dessinaient eux-mêmes* leurs épures.

Le Conseil saisit cette occasion de faire remarquer que :

..... « Dans son organisation actuelle, l'état-major de l'École Polytechnique n'a pas, comme celui de l'École de Metz, des officiers également propres à suivre les détails de la police, des exercices et de l'instruction, » et il exprime le vœu « que le Ministre de la Guerre attache à l'École, pendant le temps de leur convalescence, les jeunes officiers de l'artillerie et du génie que leurs blessures mettent momentanément hors de service ».

Deux capitaines du génie furent alors successivement attachés à l'École comme sous-inspecteurs ; le premier y resta dix-huit mois, jusqu'à sa guérison ; le second, un an. Il n'en fut pas nommé d'autres.

L'ordonnance de réorganisation du 4 septembre 1816 supprima l'appareil militaire et par suite le commandant du bataillon, les quatre officiers et les quatre adjudants.

Le Gouverneur fut remplacé par un Directeur ayant sous ses ordres un Inspecteur des études et six sous-inspecteurs pris, en nombre égal, dans l'artillerie, le génie et les ponts et chaussées. On exauçait ainsi les vœux depuis longtemps émis par les Conseils au sujet de la surveillance journalière des Élèves.

En 1822, le nombre des sous-inspecteurs fut réduit à quatre ; mais on leur adjoignait quatre adjudants, pris parmi les lieutenants ou sous-lieutenants.

L'ordonnance du 13 novembre 1830, en replaçant l'École sous l'autorité du Ministre de la Guerre, lui donnait quatre capitaines, portant le titre d'*Inspecteurs des études*, et quatre lieutenants ou sous-lieutenants.

L'ordonnance de 1832 ajouta à l'état-major un capitaine instructeur pris dans l'infanterie et chargé de la direction immédiate des exercices militaires, du service de l'habillement, du casernement et de l'armement. Elle adjoignit aux capitaines inspecteurs, non plus des sous-lieutenants, mais quatre adjudants, pris indistinctement dans tous les corps (en activité ou en retraite).

Un arrêté du 11 novembre 1848 porta à six le nombre des adjudants.

L'état-major de l'École se compose aujourd'hui d'un commandant, six capitaines inspecteurs des études et huit adjudants.

Depuis 1873, les capitaines sont pris : trois dans l'artillerie, deux dans le génie et un dans l'artillerie de marine. Les adjudants sont tous pris, en nombre égal, dans le génie et l'artillerie.

On sait que le service des officiers de l'état-major consiste à diriger l'instruction militaire pratique, à donner, au moyen de conférences, l'enseignement théorique, et à assurer la discipline.

Pour l'instruction militaire, chaque compagnie est commandée par un capitaine et un adjudant faisant fonctions de lieutenant.

Sous le rapport de la discipline, le service journalier comprend un officier de grande semaine et un de petite semaine, aidés du nombre d'adjudants nécessaire.

L'officier de grande semaine ne doit jamais s'absenter de l'École. Il peut manger au Pavillon de l'État-major, mais il couche dans une chambre située près du cabinet de service. Le registre du Conseil d'administration porte, à la date du



Le binet de ser du capitaine.

22 fructidor an XIII (9 septembre 1805) : « *Il y aura* « *dans l'un des étages de la caserne une chambre de* « *service. Elle sera meublée aux frais de l'École.* »

Le cabinet de service comprend le bureau du capitaine et celui des adjudants : il est au centre du Pavillon des Élèves, entre les deux divisions, au premier étage.

Nous avons dessiné, au *binet de ser*, le sympathique *pitaine* Bernardy. On voit, à la disposition des galons de grade sur sa vareuse, qu'il appartient au corps des Borgnis-Desbordes et des Archinard : c'est un *bigor*.

On trouvera, au chapitre *Punitions*, le *binet de ser* des adjudants.

L'officier de petite semaine n'est tenu à être présent que pour certains services spéciaux, comme : assister aux cours de l'amphithéâtre, accompagner les Élèves aux visites d'établissements, etc.

L'obligation d'assister aux leçons, pour y faire observer la discipline et le silence, remonte à l'origine de l'École. Nous avons déjà raconté, d'après Arago, la réponse de l'inspecteur Lebrun au professeur qui l'interpellait : « Voilà M. Leboullenger qui prétend n'avoir jamais vu la lune. — Que voulez-vous que j'y fasse? » Cela nous rappelle les cours de certain professeur d'allemand, si souvent interrompus par des plaisanteries que les capitaines faisaient généralement semblant d'ignorer.

Mais on ne s'en tirait pas toujours à si bon compte. Avec les capitaines grincheux, il y avait généralement quelque punition à craindre, soit pour n'être pas à sa place, soit pour n'avoir pas observé le silence, soit pour être resté trop longtemps hors de l'amphithéâtre. Notre promotion, pour se venger de l'un d'eux, réellement mauvais coucheur, lui joua, à l'amphithéâtre même, un tour assez plaisant dont nous rions encore.

Il était alors de mode, parmi la jeunesse prétentieuse, de s'enchâsser dans l'œil ce qu'on appelait un monocle. Ce monocle, dans l'argot de l'École, était devenu un *saillard*, du nom de l'élégant *pitaine* qui l'arborait constamment avec crânerie. Le *saillard* était aussi porté par un autre officier de l'état-major, moins bien pris de sa personne, et surtout fort mal vu des Élèves, à cause de son excessive rigueur.

Un de nos camarades, caressant un projet pour le jour de sortie et s'étant religieusement observé, se vit infliger, le mercredi matin, une consigne pour absence prolongée de l'amphithéâtre : il avait dépassé les cinq minutes accordées par le règlement.

Sa fureur fut extrême. Il jura de tirer de cette punition une vengeance exemplaire et passa sa journée à la combiner. Tout à coup, le soir, au casernement, sa physionomie s'illumina et nous le vîmes, nouvel Archimède, s'élancer hors du lit, et crier, comme un fou, de toutes ses forces : « Euréka ! Euréka ! »

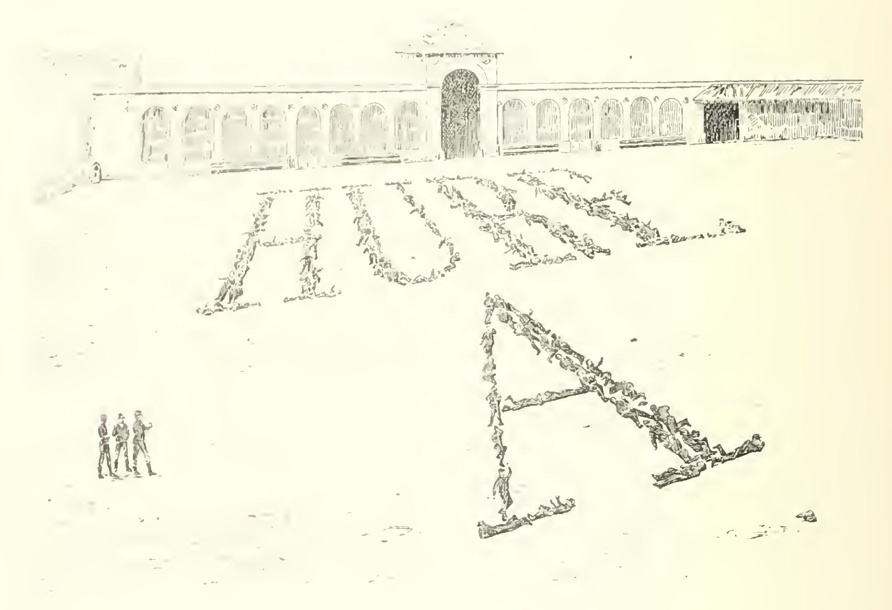
Le lendemain, un *topo* parcourait la promotion, se couvrant de signatures, et, quelques jours après, nous recevions tous des monocles en verre à vitres, au prix minime de dix centimes la pièce, auquel nous adaptâmes, en guise de cordon, un morceau de ficelle rouge fournie par l'Administration.

Et, lorsque le tour de service ramena ledit capitaine à la surveillance de l'amphithéâtre, cent trente *saillards* sortirent à la fois et s'enchâssèrent simultanément dans nos orbites.

Les capitaines sont parfois obligés de s'exercer à la patience lorsque les loustics et les tapageurs se trouvent nombreux dans une promotion. Cela se

réduit généralement, pour l'officier, à savoir fermer les yeux à propos. Si le malentendu persiste et s'envenime, le chef devient plus raide et les Élèves plus nerveux. Aux punitions, on oppose le *chahut*. On criait autrefois : *Sa tête!* On demande aujourd'hui : *Sa hure!* La situation est devenue grave.

Piquer une hure est encore plus grave. Cela consiste à dessiner, sur le sol de la grande cour, les mots : *Hure à un tel*. Les lettres sont formées par les Élèves dis-



La hure horizontale.

posés en *monôme*, l'un derrière l'autre (*hure verticale*), ou allongés à la queue leu leu (*hure horizontale*).

Les consignes générales, les salles de police, quelquefois même la prison militaire viennent terminer le conflit.

Les adjudants n'entrent pas à l'amphithéâtre ; mais ils sont en contact journalier plus direct avec les Élèves à tous les appels, aux salles d'étude, au réfectoire, au casernement, partout, en un mot, où peuvent se commettre des infractions à la discipline et au règlement. Aussi certains d'entre eux sont-ils la bête noire des Élèves, qui leur jouent mille tours pendables, comme de les enfermer dans leur chambre, de leur crier quelque épithète moqueuse, de dessiner leur charge sur les murs et les tableaux. On demande aussi : la *tête au basoff*. *Vesse au basoff* (gare à l'adjudant) est un cri d'alarme qui retentit souvent à l'École.

L'irritation contre certains *basoffs* arrive quelquefois à des proportions extrêmes.

Il y a une quarantaine d'années, l'un d'eux eut sa chambre envahie par des Élèves masqués qui l'attachèrent, lui bandèrent les yeux et coupèrent ses moustaches. L'algarade fit grand bruit et fut sévèrement réprimée. Le Commandement infligea de nombreux jours de prison ; une expulsion de l'École fut même prononcée.

Uniformes. — Sous le premier Empire, les officiers attachés au bataillon conservaient le costume de leur corps. Il en fut de même sous Louis-Philippe, jusqu'à la décision du 14 avril 1834. Les officiers et les adjudants durent alors porter l'uniforme des Élèves, avec les insignes de leur grade et les aiguillettes. Les épaulettes étaient en or pour les capitaines et les adjudants ; les aiguillettes, du modèle d'état-major, étaient dorées pour les premiers, et, pour les seconds, en tissu de laine ponceau et or, comme à Saint-Cyr. La tenue d'un capitaine en habit était magnifique.



L'état-major de l'École (Louis-Philippe et Napoléon III)

Après 1870, les officiers furent autorisés, par le Commandement, à conserver la tenue de leur arme, en y ajoutant seulement les aiguillettes. Ces insignes ont été supprimés, par décision ministérielle du 5 décembre 1886, dans toutes les Écoles militaires.

En 1873, les adjudants furent dispensés de se faire confectionner des habits et n'eurent, pour unique vêtement, que la tunique croisée, modèle du génie, avec les boutons de l'École et une double palme dorée sur la patte du collet. Ils continuèrent à porter le chapeau, l'épée des Élèves, avec dragonne en soie noire et gland d'or, et les aiguillettes. Ces dernières, ainsi que l'épée et son baudrier, étaient fournies par l'Administration. Ils furent en outre autorisés à porter la capote-manteau du modèle adopté dans leur arme, avec les boutons de l'École.

La décision ministérielle du 23 juillet 1874 réglementa ces dispositions et donna aux adjudants : la tunique semblable à celle de grande tenue des Élèves, aux galons de grade et épaulettes en argent ; le chapeau ; le képi, avec fausse jugulaire dorée, galon et grenade en argent ; le ceinturon et l'épée, portée sans dragonne, comme pour les Élèves. — Aiguillettes ponceau et or. — Capote-manteau avec galons de grade en argent et boutons de l'École.

Les adjudants portent aujourd'hui, depuis plusieurs années, l'uniforme de leur arme.

Avant la guerre de 1870, les adjudants, choisis parmi les sous-officiers les mieux notés des régiments, devenaient généralement officiers. L'obligation actuelle de passer par l'École de Versailles, pour obtenir l'épaulette, a modifié cet état de choses : ils ne peuvent plus espérer aujourd'hui qu'un des emplois civils réservés par la loi.

Ce type d'adjudant a bien changé, surtout si l'on remonte aux promotions du premier Empire.

On a conservé, de cette époque, le nom de Rostan, ancien soldat de la campagne d'Égypte qui était arrivé le premier à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre.



L'état-major de l'École (troisième République).

Paul de Bourgoing, dans ses *Souvenirs d'histoire contemporaine*, raconte qu'on lui demandait à l'École : « Que sentiez-vous, mon brave Rostan, lorsque la « fusillade faisait tomber les fantassins alignés à côté de vous? — Vous me « demandez ce que je sentais? Suivant l'ordonnance, je sentais les coudes à « droite. »

Rostan fut gravement blessé à la tête, dans la journée du 30 mars 1814, en se battant vaillamment avec les Élèves à la barrière du Trône.

Vers 1864, nous avions observé que les adjudants les plus sévères appartenaient généralement à l'arme du génie. Nous revoyons encore ces types si caractéristiques et si variés : Iselin, rouge de chevelure, bienveillant sans faiblesse, tué en 1870 dans une batterie : Beauregard, grand, sympathique, surnommé par euphémisme *Sans capote*, la sienne étant si longue, si longue, qu'il aurait pu se dispenser

de porter dessous un pantalon ; et ce rusé sapeur, à qui rien n'échappait, la connaissant dans les coins, comme disent les troupiers, bon enfant au fond, mais aimant trop la société des tambours et méritant bien l'épithète par laquelle nous le désignions toujours : *le tapin*.

Gardes-consignes. — Vulgo *pique-chiens*, parce qu'on les trouve presque toujours sommeillant dans leur bureau. Ils ont le grade de sergent-major et sortent du régiment. Ils sont au nombre de cinq, assurant la garde de quatre postes : celui de la porte d'entrée, sur la place de l'École-Polytechnique ; le poste du parloir, au nœud des communications entre l'avant-cour ou *boîte à claque*, le parloir, la grande cour et la cour de l'infirmerie ; le poste nord, à l'extrémité septentrionale du Pavillon des Élèves ; enfin, à l'extrémité opposée, le poste sud, entre le quartier des Élèves et celui de l'État-major. C'est ce dernier que nous avons dessiné. Faisons remarquer, sur la cheminée, le falot de ronde, et, suspendus à droite, les *pierres* des *constantes*.



LE PIQUE-CHIEN. — Poste sud.

Les *pique-chiens* étaient autrefois de vieux sergents-majors, restant longtemps à l'École, où ils attendaient une retraite prolongée au delà des vingt-cinq années de service du régiment. Généralement sévères, ils ne laissaient passer aucune infraction au règlement et ne se familiarisaient jamais avec les Élèves. A l'heure sonnante, la porte se fermait sans pitié sur le retardataire qui devait alors signer la fatale feuille.

Il y a eu, à l'École, des *pique-chiens* légendaires. On cite souvent *Mon Oncle* et nos contemporains se rappellent certainement *Cathédrale*, ainsi surnommé à cause de sa majestueuse ampleur. *Cathédrale* ne parlait jamais avec nous. Sans ombre de fierté ni d'arrogance, il nous regardait, les yeux mi-clos, comme les énormes dogues regardent les petits roquets ; mais avec lui, pas de carotte.

Cette race n'existe plus maintenant. En 1875, une réorganisation des Écoles

supprima la solde spéciale des gardes-consignes, ne leur conservant que celle des régiments. Aujourd'hui, ce sont de jeunes sergents-majors, quittant l'École avant l'âge de trente-cinq ans, pour occuper une fonction civile.

L'uniforme des gardes-consignes, sous le second Empire, comportait : un habit de grande tenue et une capote croisée pour la petite tenue, un pantalon bleu à bandes écarlates, un pantalon bleu sans bandes, des épaulettes en laine écarlate avec un rang de franges d'or, un chapeau et un képi.

La décision ministérielle du 23 juillet 1874 leur a donné une tunique semblable à celle des Élèves, où les chaînettes d'épaules sont remplacées par des brides d'épaulettes en galon écarlate présentant, sur le milieu, une bande d'or tissée dans le galon. Les boutons, du modèle de l'École, ne sont pas dorés. Elle leur conservait le chapeau, supprimé depuis. Ils portent maintenant le képi semblable à celui des sous-officiers du génie, où le numéro du régiment est remplacé par une grenade en drap écarlate. Pour la grande tenue, ils ajoutent le pompon tricolore, la cocarde et les armes de l'École. Ils ont l'épée des sous-officiers du génie, dont la coquille extérieure est ornée en relief d'une grenade en cuivre. Leur ceinturon est semblable à celui des Élèves, mais l'agrafe à médaillon n'est pas dorée. Chacune de leurs manches porte deux galons d'or, insignes de leur grade. Les épaulettes sont, comme celles des sous-officiers rengagés de l'armée, en laine écarlate, tournantes guipées en fil d'or.

Tambours et clairons. — Le bataillon des Élèves, sous le premier Empire, possédait quatre tambours. Leur costume, comme dans l'armée, était semblable de forme à celui des Élèves.

« Le fond de l'habillement des tambours sera en drap gris de fer. Il leur sera donné une « culotte de peau blanche pour porter avec le petit uniforme » (1813).

Le 15 septembre 1815, il fut décidé qu'on emploierait désormais, pour l'habillement des tambours, du drap bleu, de qualité égale à celui employé pour la troupe de ligne.

Le 30 mars 1814, les tambours payèrent à la France, au milieu des Élèves, leur tribut de patriotisme. Deux d'entre eux furent tués à la barrière du Trône.

Vers 1830, il y avait à l'École deux tambours du génie et deux de l'artillerie. Ils y restaient très longtemps et les surnoms de *Mélodrame*, *Vaudeville*, *Gavotte* et *Papillon* se sont transmis à de nombreuses promotions.

Mélodrame mourut du choléra en 1832.

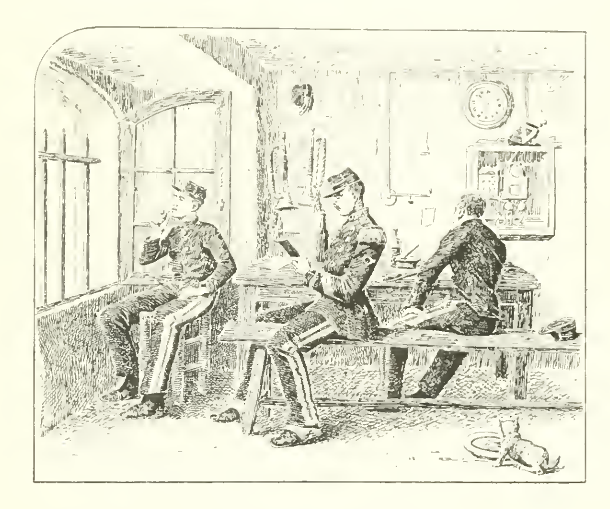
Vaudeville avait gagné la croix à Wagram. Il racontait souvent, avec beaucoup de fougue, ses campagnes aux Élèves qui l'entouraient. « Mon brave *Vaudeville*, vous auriez mieux aimé vous battre ! lui disait-on. — Mon lieutenant, répon-

dait-il d'un ton modeste, conduire ses caisses et battre une journée sans repos, c'est plus difficile. »

L'ordonnance de 1832 continua à affecter quatre tambours aux compagnies. Le nombre en fut porté plus tard à six.

Sous le second Empire, les tambours restaient encore longtemps à l'École. C'étaient généralement de beaux hommes, venant du génie. Tous nos camarades se rappellent le beau *tapin Blanchard*, *Cuisse de nymphe* et *Brin d'amour*. Les moustaches en croc de ce dernier et son schako sur l'oreille étaient, disait-on, irrésistibles sur la Montagne Sainte-Geneviève.

Maintenant encore tout cela est changé. Il y a à l'École huit clairons commandés par un caporal; mais, avec le service restreint, ils sont tous aussi jeunes que les Élèves et ne restent pas beaucoup plus d'un an.



Le corps de garde des tapins.

Les clairons ont commencé à remplacer les *tapins* en 1879. Détail rabelaisiennement curieux, le premier d'entre eux s'appelait *Anus*. Il n'était pas besoin de lui donner un surnom pour rire: c'est peut-être ce qui en a fait perdre l'habitude.

L'uniforme des tambours s'est toujours beaucoup rapproché de celui du génie. D'après la décision du 23 juillet 1874:

« Les effets d'habillement, de coiffure et d'équipement des tambours employés à l'École sont
« les mêmes que ceux des tambours des régiments du génie, sauf les différences suivantes: les
« pattes de velours du collet reçoivent, à la place du numéro du régiment, un ornement découpé
« en drap écarlate, représentant deux branches d'olivier entrelacées. Les boutons sont ceux de
« l'École, mais non dorés. Sur le bandeau du képi, le numéro du régiment est remplacé par une
« grenade découpée en drap écarlate. »

Le corps de garde des clairons, généralement appelé poste ou corps de garde des *tapins*, est situé au-dessous du cabinet de service des officiers.

Nous avons eu beaucoup de peine à obtenir, des braves troubades, leurs

positions habituelles. Le *poral-tapin* nous répétait, avec politesse, mais obstinément : « Je me mets toujours devant mes hommes rangés par ancienneté. » Il nous prenait pour un photographe.

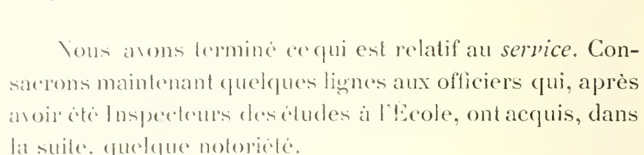
Agents de l'École. — Une note de 1824 disait : « Les portiers, garçons de « salle et de bureau auront un habit bleu garni de boutons blancs. »



M. Stehlin, gardien du poste Boncourt.

Depuis une vingtaine d'années l'habit a été supprimé, mais l'uniforme des agents de l'École Polytechnique est toujours en drap bleu foncé avec boutons en métal blanc. Il comprend : grande tenue : casquette, tunique et pantalon ; petite tenue : casquette, veste et pantalon.

Nous avons dessiné ici, en grande tenue, M. Stehlin, gardien du poste Boncourt ou Pavillon de l'État-major. Ce vieux serviteur est bien connu de tous ceux qui ont affaire à l'École et aussi de nombreuses promotions, car il a autrefois rempli les fonctions de *pitaine Singe*. On trouvera le *pitaine Printemps*, en petite tenue, dans le chapitre *Croquis et Types divers*.



Nous avons terminé ce qui est relatif au *service*. Consacrons maintenant quelques lignes aux officiers qui, après avoir été Inspecteurs des études à l'École, ont acquis, dans la suite, quelque notoriété.

Penguilly-L'Haridon, promotion 1831, artilleur, attaché à l'École en 1852, nommé plus tard directeur du musée d'Artillerie pour lequel il dressa un catalogue très apprécié, se distingua dans la peinture de genre et exposa pendant bien longtemps aux Salons parisiens.

Peyronnet, promotion 1848, artilleur, devint aussi un artiste distingué. Il aida le colonel d'état-major Langlois, autre *antique*, de la promotion 1806, dans la confection du premier panorama installé aux Champs-Élysées.

Le *petit pitaine* Peyronnet, comme nous l'appelions, car il était à l'École quand nous y entrâmes, en 1863, était loin de posséder une grande aptitude militaire. C'est lui qui, commandant un jour : *Peloton à droite*, tourna lui-même à gauche et fut tout étonné, en arrivant à l'extrémité de la cour, d'apercevoir son peloton à l'autre bout. Il glissait toujours inconsciemment son épée entre le fourreau et son support. — Et nous de rire. — Mais quel excellent homme et quel artiste !

De Tessières, promotion 1852, Inspecteur des études en 1863, fut tué pendant la guerre de 1870 où il eut une page brillante. Dans la déroute de Mouzon, protégeant la retraite avec sa batterie, réduite à une seule pièce et à un seul servant, il chargeait et pointait lui-même, aidé d'officiers et de soldats d'infanterie.

Blessé le 1er septembre, à Sedan, il parvint à s'échapper, reprit, se soutenant à peine avec des béquilles, le commandement d'une batterie et, le 22 janvier 1871, il tombait aux avant-postes de Vanves, frappé de face, à la tête, par un obus allemand.

Plus près de nous, le colonel *Archinard*, de l'artillerie de marine, promotion 1868, prend part en 1870-71 aux travaux de défense et d'armement du fort de Romainville et assiste à l'attaque du Bourget. Nommé, en décembre 1879, Inspecteur des études, il quitte l'École au mois d'octobre 1880, pour aller au Soudan, servir sous les ordres du lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes, prend part aux quatre campagnes de 1880 à 1884 et se signale à la prise de Goubanko, où il est décoré, et à la prise de Daba. De 1884 à 1891, il dirige encore au Soudan ces trois campagnes où il s'illustre par de brillants faits d'armes, tels que la prise de Koudian, de Segou, de Nioro et de Kankan. Il gagne la croix d'officier, le grade de lieutenant-colonel et son inscription d'office au tableau d'avancement.

Le nom de cet héroïque soldat qui, pendant de longues années, a fait, sous un ciel de feu, de longues et périlleuses campagnes, doit être associé à celui du général Borgnis-Desbordes, dont il fut le principal collaborateur. On peut dire que ces deux officiers ont puissamment contribué à étendre et à raffermir notre domination au Soudan et qu'ils ont ainsi augmenté le patrimoine colonial de la France.

Un souvenir maintenant au lieutenant-colonel *Bonnier*, de la promotion 1873, appartenant aussi à l'artillerie de marine, tué dernièrement (le 12 janvier 1894) par les Touareg, à Dangoï, devant Tombouctou, où son intrépide ardeur l'avait entraîné.

Nommé Inspecteur des études à l'École Polytechnique, le 28 décembre 1885, Bonnier en partit le 28 septembre 1886, pour se rendre au Tonkin, comme aide de camp du général Borgnis-Desbordes. Enlevant successivement les grades de chef d'escadron et de lieutenant-colonel, il remplaçait, en 1893, le colonel Combes à la tête des troupes du Soudan, qu'il gouvernait par intérim.

Il avait combiné l'expédition sur Tombouctou, qui vient, pour lui, de se terminer à Dangoï, par une mort glorieuse.



LES PUNITIONS

A Monsieur le général GEBHART (promotion 1852), qui, pendant son passage au Commandement de l'École, a très sensiblement réduit le tarif des punitions.

Époque de l'externat. — Premier Empire. — 1832-1844. — Règlement actuel.
Le chahut général. — Réforme du général Gébhart.



Si nous voulons remonter à la création de l'École et savoir comment étaient alors organisées les peines disciplinaires, nous n'avons qu'à recourir à l'excellente histoire de Fourcy :

« Les règlements, dit-il, n'avaient institué aucune punition pour les fautes de discipline, de sorte qu'il n'y avait point de degré entre la réprimande et le renvoi. Cet inconvénient se faisait surtout sentir à l'égard d'un genre de faute qui devenait de jour en jour plus fréquent ; nous voulons parler du manque d'assiduité aux leçons, et principalement à celles de dessin, qui avaient lieu dans la soirée. A défaut d'autres moyens, le Conseil eut recours à un expédient qui paraît n'avoir eu aucun succès. Le Directoire, par un arrêté du 30 novembre 1795 (9 frimaire an IV), ayant accordé aux Élèves le vêtement et la nourriture, le Conseil décida que ceux qui s'absenteraient plus d'une fois par décade seraient privés d'autant de rations de vivres qu'ils auraient manqué de leçons. L'arrêté suivant, qui fut pris peu de mois après, pourra faire apprécier l'efficacité de cette mesure : « Sur le compte rendu par l'Administration, et vu le grand nombre des Élèves qui ont manqué aux « leçons, l'Administration est autorisée à ne faire exercer la retenue des rations qu'à ceux d'entre « eux qui ont manqué six fois dans le mois. » Une si molle indulgence ne tarda pas à porter ses fruits ; et, dans les trois mois suivants, le renvoi de dix Élèves fut prononcé, pour cette même faute que l'on avait craint de punir d'une simple peine de discipline. »

Le 4 décembre 1797, un projet de réorganisation fut présenté au Conseil des Cinq-Cents. Il contenait des dispositions, relatives à la police des Élèves, d'une excessive sévérité. Un article prononçait l'exclusion de l'École contre ceux qui seraient trouvés dans un lieu public quelconque sans être revêtus de leur uniforme.

Adopté par le Conseil des Cinq-Cents, ce projet fut rejeté par celui des Anciens.

La loi d'organisation du 25 frimaire an VIII (16 décembre 1799) renvoya les dispositions sur la discipline à un règlement de police qui fut arrêté par le Conseil de perfectionnement sur la proposition du Conseil de l'École. Ce règlement établit quatre degrés de punitions :

1° La *réprimande* à l'Élève, communiquée, suivant le cas, soit à ses parents, soit au Ministre de l'Intérieur ;

2° Les *arrêts*, plus ou moins rigoureux, dans une chambre de l'École préparée à cet effet ;

3° L'*avertissement* donné par le Directeur, au nom et en présence du Conseil assemblé ;

4° L'*exclusion* de l'École.

La peine des arrêts consistait à rester à l'École dans la *salle de discipline* sans communication avec aucun camarade, de sept heures du matin à neuf heures du soir ; on n'en pouvait sortir que pour assister aux leçons, on n'y pouvait prendre d'autre nourriture que du pain, de l'eau et des fruits.

En l'an XIII (1805), le Conseil décide :

« La prison sera garnie d'un lit de camp avec des paillasses piquées en nombre suffisant. Il « sera donné une couverture à chaque Élève. Il y aura en outre : table, banc, cruche et baquet.

« La salle de discipline sera garnie d'un lit de camp, avec des matelas en nombre suffisant. Il « y aura, comme à la prison, tables, bancs, cruches et baquets. Il sera donné une couverture à « chaque Élève qui devra y porter les draps de son lit. Ces couvertures seront en laine de « couleur.

« La salle des arrêts sera meublée de tables, bancs, en quantité suffisante. »

Sous l'Empire, les Élèves avaient une habitude originale et pittoresque de montrer qu'ils étaient consignés. Ils chaussaient une jambe avec une guêtre blanche de grande tenue et l'autre avec une guêtre noire.

Les prisons militaires, où l'on envoyait les Élèves, étaient celles de Montaigu, sur la place du Panthéon, et de l'Abbaye, place Saint-Germain-des-Prés. Cette dernière, datant de 1635, servait autrefois aux religieux pour renfermer ceux que leur juridiction condamnait. Elle a été démolie en 1854 et remplacée, comme maison d'arrêt et de correction militaire, par la prison de la rue du Cherche-Midi, construite à cette époque.

Le règlement intérieur de 1832 contient les peines disciplinaires suivantes :

La *censure particulière* (consiste dans la réprimande confidentielle du général commandant et du commandant en second) ;

Le *blâme public* (s'exerce par le général commandant devant le bataillon assemblé) ;

La *mise à l'ordre de l'École* (a lieu d'après les ordres du général commandant) ;

Les *arrêts* (sont la privation d'un certain nombre de sorties) ;

La *prison intérieure* ;

La *prison militaire* ;

Enfin le *renvoi de l'École*.

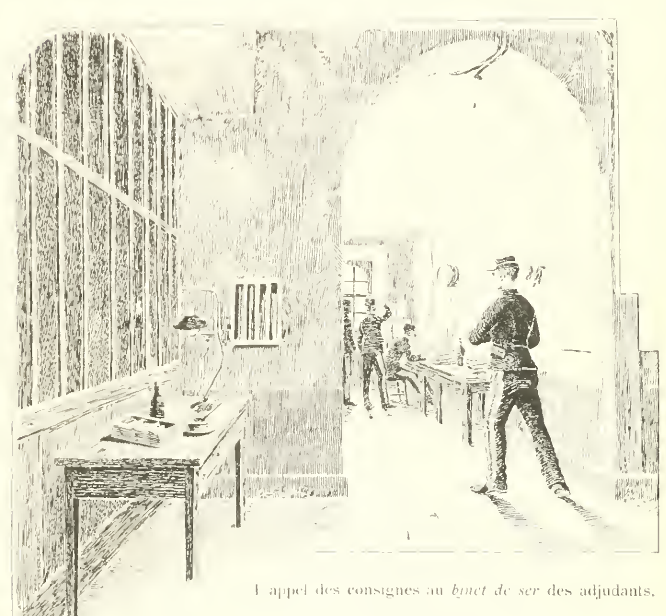
On trouve sur le règlement intérieur de 1844 :

« L'Élève en prison couche sur un lit de camp garni d'une simple paillasse. Il est visité, sur « sa demande, par l'un des officiers de santé de l'École. Il est accordé, tous les jours, excepté le « dimanche, à l'Élève puni de la prison, une demi-heure de promenade dans les cours, pendant « le temps consacré aux études, et sous la surveillance d'un des sous-adjudants.

« Il reçoit la même nourriture que les autres Élèves. »

D'après le règlement actuel, les punitions sont : la *consigne*, la *salle de police*, la *mise à l'ordre de l'École*, la *prison intérieure*, la *prison militaire*, le *renvoi de l'École*.

Le *renvoi de l'École* est ordonné par le Ministre de la Guerre, sur la proposition d'un *Conseil de discipline*, ainsi composé : le commandant en second, président ; l'officier supérieur directeur de l'instruction militaire ; un chef de bataillon ou d'escadron de l'armée, ancien Élève de l'École ; trois capitaines de l'École, y compris le rapporteur qui n'a pas voix délibérative. Cette dernière punition entraîne comme conséquence, maintenant que les Élèves contractent un engagement, l'envoi dans un régiment comme simple soldat.



L'appel des consignes au *binet de ser* des adjudants.

Tout Élève qui a subi, depuis son entrée à l'École, plus de vingt jours de prison intérieure ou plus de quinze jours de prison militaire ; tout Élève qui commet une infraction grave aux règles de la subordination ou aux lois de l'honneur ; tout Élève dont l'inconduite habituelle est d'un dangereux exemple pour ses camarades, peut être traduit devant le *Conseil de discipline*.

La *consigne* consiste à ne pouvoir sortir de l'École un jour de sortie et à travailler librement pendant les heures d'étude. Le mercredi compte pour une consigne, le dimanche pour deux.

Pour assurer l'exécution de cette punition, l'adjudant de semaine fait de temps

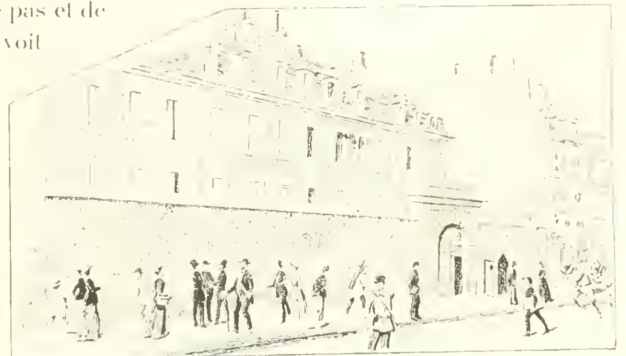
en temps des appels. Au coup de clairon, les *consignes* doivent se rendre, en tenue correcte, au cabinet de service des adjudants.

La *salle de police* est une pièce à fenêtre grillée, située dans les combles du Pavillon, meublée d'une table et d'un *bouret*. La punition de *salle de police* ne se subit que les jours de sortie : l'Élève revient coucher au *casert*.

La *prison intérieure* se subit consécutivement dans la même pièce qui sert de *salle de police*. On y apporte le lit de l'Élève puni.

Ces petites chambres, situées sous les toits, très froides en hiver, sont, par compensation, excessivement chaudes en été. Cela nous remet en mémoire une plaisante anecdote :

Par une lourde journée, un malheureux, allongé sur le lit, dans le costume le plus simple, travaillait avec ardeur. Après un bruit confus de pas et de clefs dans le corridor, il voit tout à coup s'ouvrir la porte de son cachot et apparaître le général inspecteur accompagné du nombreux état-major de l'École. Enfiler précipitamment pantalon, *berry* et se camper pieds nus devant le lit, la main sur la couture, fut pour notre captif l'affaire d'un instant, mais d'un instant qu'il trouva terriblement long. Le général, cependant, ne lui garda pas rancune, et eut l'amabilité, après le speach d'usage, de lever la punition.



La prison militaire du Cherche-Midi.

La prison nous rappelle encore le tour d'un camarade qui, l'habitant assez souvent, passait son temps, comme Latude, à combiner des moyens d'évasion.

Le plus élémentaire était un trou, à l'endroit où le mur sonnait creux. Il mit plusieurs jours à le faire, cachant, lorsqu'on venait, son travail derrière le lit. Victoire enfin ! voilà le vide : c'était une ancienne cheminée. Notre camarade ne se décourage pas : il agrandit l'ouverture, s'y engage, et, descendant comme les ramoneurs dans le tuyau, finit, après un interminable voyage, par tomber... dans la cuisine. A la vue de cet être noir de suie, les habits en lambeaux, qui dévale de la cheminée, le chef et les marmitons ne purent retenir leurs cris.

Mais il fallait entendre cette histoire racontée par son héros !

La *prison militaire* est infligée par le Ministre, sur un rapport du général, pour les fautes excessivement graves, ordinairement, à la suite d'une révolte contre l'autorité, de ce qu'on appelle à l'École un *chahut général*.

Le *chahut général* est une espèce de grève pendant laquelle ne se rendant ni aux amphithéâtres, ni aux études, on s'adjuge récréation pendant toute la journée.

On pense bien qu'une pareille situation ne peut indéfiniment durer. Plusieurs jours de *consigne générale* suivent ordinairement l'effervescence et quelques Élèves, pris dans le tas des tapageurs ou choisis comme responsables, sont envoyés sur la paille humide de la prison du Cherche-Midi.

La salle de police.

Comme compensation à leur malheureux sort, il est de tradition d'envoyer, aux frais de la promotion, de plantureux repas à ces victimes expiatoires. Ceux qu'expédie le *Magnan* sont troqués en route contre un panier du restaurateur Foyot.

Avant de terminer cet article, nous devons mentionner la réforme introduite,

dans le tarif des punitions, par le général Gébhart, pendant son court passage à l'École.

Tandis que ses prédécesseurs frappaient de prison de simples infractions aux règlements, comme, par exemple, jouer aux cartes en étude, le général Gébhart décida que la punition de prison serait réservée aux fautes graves d'indiscipline seulement. Aussi, tandis qu'on avait vu, à certaines époques, les prisons de l'École constamment pleines, on peut dire que, sous le général Gébhart, elles ont été presque toujours vides.

Attirons enfin l'attention sur une des clés (la plus claire) ornant l'en-tête de ce chapitre : c'est le fameux *passe* des Élèves. Cet industrieux passe-partout, ouvrant presque toutes les portes de l'École, est fort adroitement fabriqué par les plus habiles de la promotion.



Aux consignes !



Le goûter à Satory.

L'INSTRUCTION MILITAIRE

A mon Camarade de promotion et Ami CHARBONNIER, lieutenant-colonel du génie, qui a professé, à l'École, le cours d'art militaire.

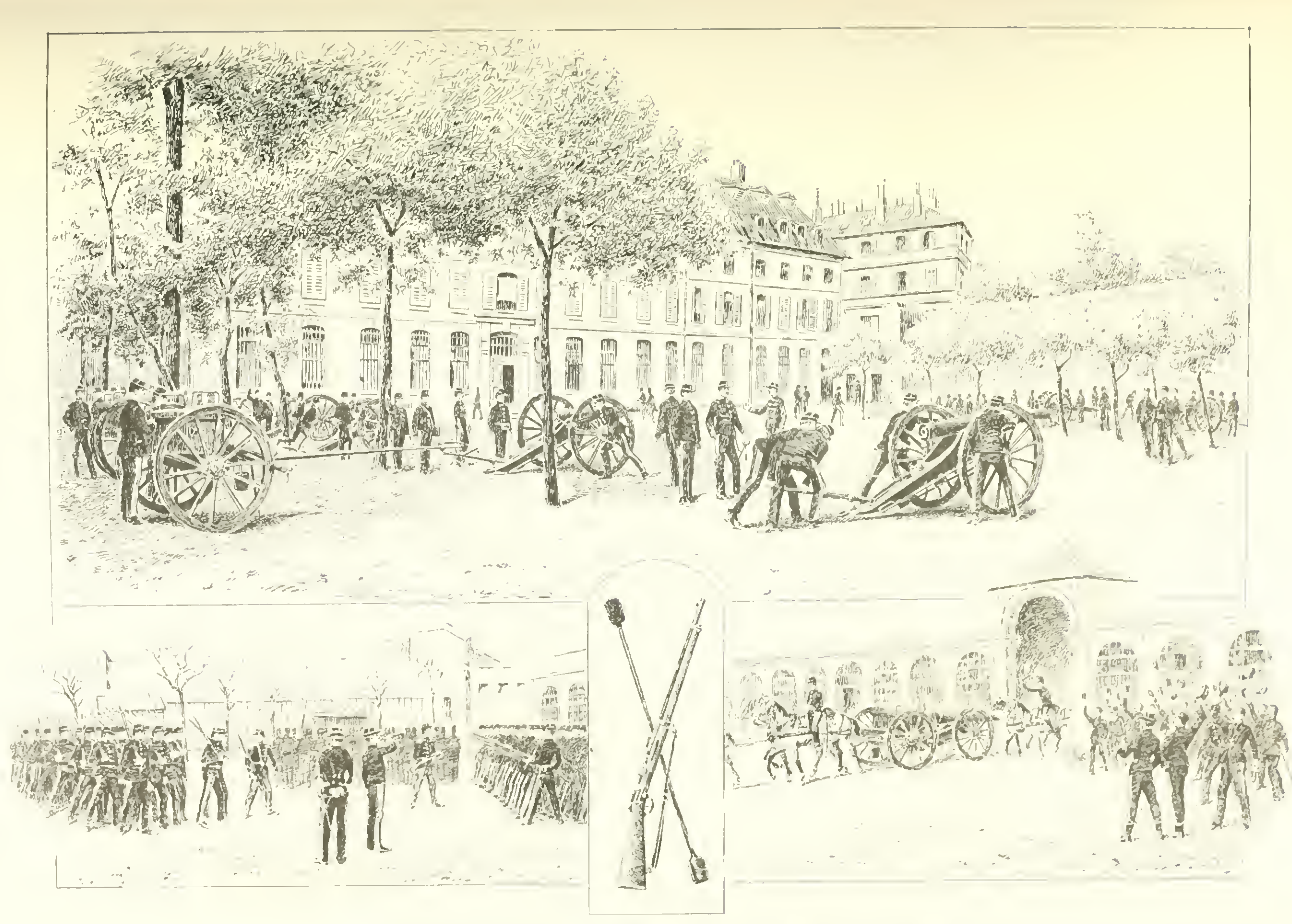
Organisation. — Armement. — Poste de police. — Exercices. — Manœuvre du canon. — Ordonnances du 4 septembre 1816; du 17 septembre 1822; du 13 novembre 1830; du 30 octobre 1832. — Second Empire. — Instruction militaire depuis 1873. — La manœuvre d'artillerie. — Le tir à la cible. — La manœuvre au bastion. — Les manœuvres de campagne. — Les cours d'art militaire.



C'est Napoléon Ier qui, par le décret du 27 messidor an XII (16 juillet 1804), introduisit à l'École Polytechnique l'instruction militaire, en même temps qu'il casernait les Élèves, leur imposait l'uniforme et confiait le commandement à un Gouverneur.

La nouvelle organisation comportait : un chef de bataillon, deux capitaines, deux lieutenants, un quartier-maître. Les Élèves devaient être soumis à la discipline, police, tenue et instruction militaire comme dans un régiment, armés et équipés comme l'infanterie de ligne.

Ils étaient formés en un bataillon de cinq compagnies. La cinquième devait être composée des Élèves des Ponts et Chaussées; mais cette dernière disposition ne fut pas exécutée. Chaque compagnie était commandée par un des capitaines



La manœuvre d'artillerie. — L'école de peloton. — Vive l'art[illegible] — Arrivée des canons.

ou des lieutenants et composée de soixante-quinze Élèves dont un sergent-major, un fourrier, deux sergents et quatre caporaux.

Le Gouverneur était seul chargé de tout ce qui concernait la police, discipline, tenue et exercices militaires; mais il ne pouvait choisir, pour ces exercices, que les moments consacrés par les règlements.

C'est le général Lacuée de Cessac, conseiller d'État, qui fut nommé gouverneur et entra aussitôt en fonctions (août 1804). Le colonel du génie Gay de Vernon eut l'emploi de commandant en second, directeur des études. Les officiers chargés de l'instruction militaire furent pris dans l'infanterie de la garde.

« La translation de l'École Polytechnique dans les bâtiments du collège de « Navarre, dit Fourcy, eut lieu le 11 novembre 1805. Tout y présenta, dès ce « moment, un appareil militaire. Chaque Élève reçut, avec l'habit d'uniforme, un « fusil d'ordonnance et une giberne. L'école du soldat et de peloton, le maniement « des armes, les évolutions, l'exercice à feu occupèrent une partie du temps des « récreations.

« Les Élèves fournissaient même un poste de police, avec factionnaire. Le « drapeau qui fut donné au jeune et studieux bataillon portait cette inscription :

POUR LA PATRIE
LES SCIENCES
ET
LA GLOIRE. »

Dans sa séance du 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805), le Conseil demanda au Ministre :

« Trois cent vingt fusils, trois cent vingt baïonnettes avec leurs fourreaux, trois cent vingt « briquets d'infanterie, trente-deux monte-ressorts, trois cent vingt bretelles de fusil, trois « cent vingt gibernes nouveau modèle, trois cent vingt banderoles de giberne, trois cent vingt « baudriers de sabre avec goussets pour baïonnettes, quatre caisses de tambour en cuivre, « quatre colliers de tambour, huit baguettes de tambour garnies de cuivre, un baudrier pour « porter le drapeau. »

Le Ministre de la Guerre n'accorda que *trente-six sabres, à raison de neuf par compagnie, les sous-officiers seuls et les tambours devant être armés*.

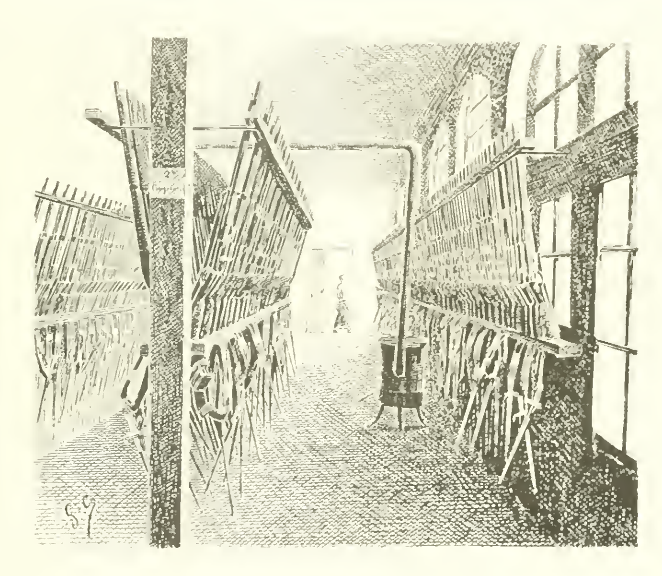
L'armement consistait en fusils d'infanterie, alors du modèle 1777. Les havresacs étaient en peau. Les gibernes portaient une large plaque ovale en cuivre, estampée au centre d'un aigle couronné entouré de l'exergue : ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE — POUR LA PATRIE, LES SCIENCES ET LA GLOIRE.

On peut voir au musée d'Artillerie la plaque de giberne ayant appartenu à Auguste Gardeur-Lebrun, Élève de la promotion 1808.

Le nom de Gardeur-Lebrun mérite qu'on s'y arrête un moment dans un livre consacré à l'École Polytechnique.

Auguste était fils de Charles et neveu de Claude, dont nous parlons dans le chapitre du *Commandement*. Sorti dans l'artillerie, il fut blessé en Russie et eut, à Waterloo, la jambe gauche emportée par un obus. Sauvé par miracle et retraité comme capitaine, il fut nommé dessinateur, puis archiviste au Comité d'artillerie et conserva cette position à Saint-Thomas d'Aquin jusqu'à sa mort, en 1862.

Les râteliers pour les armes étaient établis dans les corridors des casernements, de façon que chaque escouade eût toutes ses armes réunies près de la chambrée du chef. Les râteliers pour gibernes étaient en face. A la suite d'une révolte intérieure, un ordre du 14 novembre 1812 prescrivit le dépôt des gibernes et des fusils dans une salle d'armes.



La salle d'armes.

Le poste de police servi par les Élèves, à la porte de l'École, avait la consigne suivante :

« 1° Les Élèves de garde porteront toujours la giberne et ne la quitteront que lorsqu'ils seront « appelés au tableau.

« 2° Tous les Élèves de garde, les sentinelles exceptées, seront aux salles d'étude et aux autres « exercices pendant tout le temps qui y est consacré. »

Une révolte ayant éclaté dans l'École, le poste des Élèves fut occupé par la troupe :

« L'officier général commandant de la place sera prié d'envoyer jusqu'à nouvel ordre une garde « de dix hommes de la garnison pour faire la police de l'École. Le poste sera doublé pendant la nuit. »

L'exercice avait lieu tous les jours, excepté les dimanches et jeudis, de deux heures et demie à quatre heures. Le dimanche matin, inspection, à laquelle on se

préparait le samedi. Les Élèves devaient astiquer les armes, cirer la giberne, recoudre les boutons de guêtre, etc...

Organisés ainsi militairement, commandés par d'anciens officiers, les Élèves de l'École Polytechnique formaient un bataillon à quatre compagnies, dont les sous-officiers et caporaux étaient choisis parmi les premiers de la promotion. Le bataillon avait à sa tête quatre tambours, lorsqu'il allait en promenade militaire, à l'extérieur de Paris, ou à l'exercice à feu au Champ de Mars. L'École assistait en armes aux solennités et aux revues : elle marchait derrière la garde impériale.

Au commencement de l'année 1814, un décret de l'Empereur ordonna la création d'un corps d'artillerie de la garde nationale, dont trois compagnies devaient être formées avec les Élèves de l'École Polytechnique. Pendant le mois de février et presque tout le suivant, les Élèves s'exercèrent sans relâche à la manœuvre du canon. On verra, dans le chapitre consacré au *Patriotisme*, leur belle conduite à la barrière du Trône pendant la journée du 30 mars.

L'ordonnance de réorganisation du 4 septembre 1816 supprima l'appareil militaire et, par suite, le commandant du bataillon, les quatre officiers et les deux adjudants.

L'ordonnance du 17 septembre 1822 soumit de nouveau l'École au régime militaire, mais seulement en ce qui concernait la discipline intérieure.

Il n'y eut, jusqu'à la fin de la Restauration, ni fusils, ni gibernes et l'on n'enseignait de l'exercice du fantassin que ce qui était nécessaire pour qu'une troupe pût se mouvoir et se poser avec ordre.

L'ordonnance du 13 novembre 1830 replaça l'École sous l'autorité du Ministre de la Guerre et mit à sa tête un officier général, un officier supérieur commandant en second, quatre capitaines portant le titre d'Inspecteur des études et quatre lieutenants ou sous-lieutenants.

Les Élèves, partagés en quatre compagnies, furent exercés à la marche et au maniement du fusil pendant les heures de récréation; deux fois au plus par semaine.

L'ordonnance du 30 octobre 1832 ajouta au cadre de l'état-major un capitaine instructeur pris dans l'infanterie et chargé de la direction immédiate des exercices militaires, du service de l'habillement, du casernement et de l'armement. Elle adjoignit aux capitaines inspecteurs, non plus des sous-lieutenants, mais quatre adjudants pris indistinctement dans tous les corps (en activité ou en retraite).

En 1845, le nombre des capitaines fut porté de quatre à six, et l'instructeur spécial d'infanterie supprimé.

Le 11 novembre 1848, un arrêté porta aussi à six le nombre des adjudants. Sous le second Empire, le cadre des officiers du bataillon comprenait encore six capitaines et six adjudants.

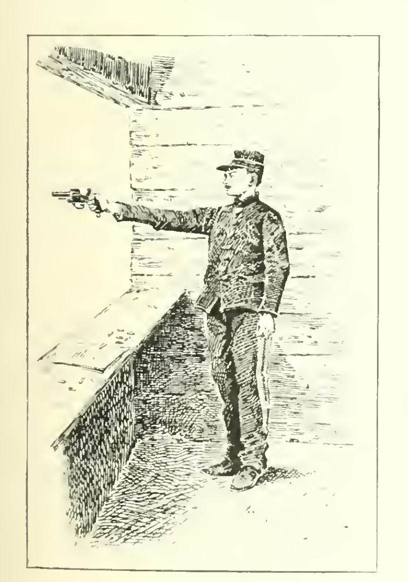
Nous étions exercés, pendant les récréations, aux écoles de peloton et de bataillon.

L'armement consistait en un fusil à percussion avec baïonnette et une giberne d'infanterie portée par un ceinturon. Les instructeurs étaient des sous-officiers de la garde municipale.



Tir du fusil Lebel.

Nous n'étions généralement pas réfractaires à cet enseignement et notre amour-propre se manifestait souvent par les huées dont nous poursuivions les maladroits qui laissaient retomber la baguette après les autres, dans la terrible charge en douze temps. A la fin de l'année, notre satisfaction était extrême lorsque le général inspecteur nous félicitait de notre précision et de notre entrain à pousser la traditionnelle charge à la baïonnette. Il convient d'ajouter que cet enthousiasme était fortement encouragé par la perspective d'une prolongation de sortie.



Tir du revolver.

Depuis 1873, l'instruction militaire pratique est dirigée à l'École, comme celle des corps de troupes. Le cadre des officiers du bataillon comprend maintenant un commandant, six capitaines et huit adjudants. L'armement a été successivement le fusil Chassepot, le fusil Gras et le fusil Lebel, avec cartouchières et ceinturon. Le nombre des séances d'infanterie est de vingt-six, pour la deuxième division, et de seize pour la première. Les moniteurs de la garde républicaine ont été remplacés, depuis 1891, par des sergents d'infanterie.

La manœuvre d'artillerie. — Une décision du Ministre de la Guerre, en date du 19 octobre 1875, arrêta que le programme des exercices militaires à l'École Polytechnique

comprendrait une instruction élémentaire d'artillerie limitée à la manœuvre et aux propriétés des canons de 5 et de 7. Ces derniers sont aujourd'hui remplacés par du 80 et du 90 millimètres de campagne.

Vers la fin de mars, lorsqu'on a terminé l'école de bataillon, la grande porte d'entrée s'ouvre un jour pour donner passage aux artilleurs de Vincennes amenant les douze pièces nécessaires à l'instruction. Les Élèves se précipitant aussitôt dans la cour, font au *brutal* une ovation des plus chaleureuses et les cris mille fois répétés de *Vive l'Arti!* vont réveiller tous les échos d'alentour.

Des promotions enthousiastes ont été jusqu'à orner de trophées, de drapeaux et de guirlandes de fleurs, les fenêtres des salles d'étude et des casernements, ainsi que la voûte d'arêtes de la grande cour, sous laquelle défilent majestueusement les deux batteries, comme sous un arc triomphal.



Le tir à la cible au polygone de Vincennes.

Les moniteurs pour les exercices d'artillerie sont choisis parmi les sous-officiers des régiments de Vincennes.

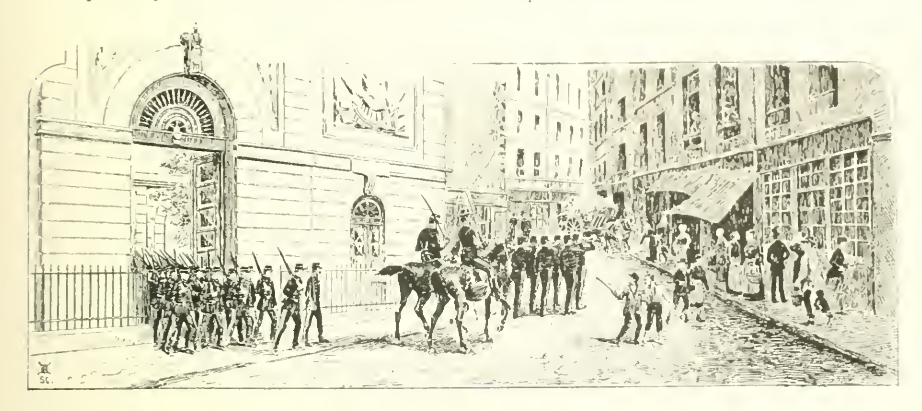
Le tir à la cible. — En 1881, on a installé à l'École, sur l'emplacement autrefois occupé par le vieux bâtiment de la bibliothèque, un *stand* où les Élèves sont exercés, sous la direction de sous-officiers de la garde républicaine, au tir réduit du fusil et du revolver.

Pendant l'été, une séance est consacrée, pour chaque division, au tir à grande distance au polygone de Vincennes ou de Satory.

Nos dessins représentent le tir réduit du fusil et du revolver à l'École, le goûter pendant le repos, à Satory, et le chevalet de tir, pour l'instruction des maladroits ou les explications particulières.

Nous ne savons si notre crayon l'a suffisamment exprimé, mais nous affirmons qu'il est fait le plus grand honneur aux vivres froids, ainsi qu'aux liquides, plus ou moins chauds, apportés par les cantinières.

C'est toujours, pour nos jeunes camarades, une joyeuse journée qui, pendant le *temps de pioche*, vient les distraire et les reposer de leurs sévères études.



Départ de l'École pour le bastion.

La manœuvre au bastion. — Depuis l'année 1888, le bataillon de l'École Polytechnique défile, le 14 juillet, dans la plaine de Longchamp, à la tête de la



Les manœuvres au bastion.

garnison de Paris. Pour se préparer à cette revue solennelle, les Élèves, devant s'exercer à la marche sur un espace plus vaste que celui de la grande cour, sont conduits au bastion 90, près de la porte d'Ivry.

Cette disposition n'est pas nouvelle. Le registre du Conseil d'administration mentionne, à la date du 13 mai 1815, la location d'un terrain sur lequel les Élèves vont, chaque année, faire les manœuvres d'infanterie.

A trois heures, le bataillon, clairons en tête, sous la direction de son commandant et des capitaines à cheval, se rend, en colonne, sur le terrain, excitant partout la curiosité de la foule. Les Élèves sont armés, tantôt du fusil, tantôt de l'épée, suivant qu'on a pour but de s'exercer au défilé de l'Inspection générale ou à celui de la revue à Longchamp. Le médecin-major en second assiste toujours à la séance. Un petit repos coupe la manœuvre, assez courte du reste. Il ne faut pas oublier qu'on doit, au retour, remonter en étude et reprendre les travaux.

Les manœuvres de campagne. — Pour donner aux Élèves une idée des manœuvres sur le terrain, on les conduisait, il y a quelques années, sur le plateau de Gravelle. Le départ de l'École, les gibernes garnies d'une vingtaine de cartouches à blanc, avait lieu à sept heures, après le déjeuner du matin, et l'embarquement au chemin de fer de Vincennes était, comme d'habitude, l'occasion de joyeuses manifestations.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des opérations; disons seulement que le programme était combiné de manière à réunir le plus d'éléments possible d'instruction pratique et à présenter une série nombreuse d'épisodes variés du service en campagne.

Reconnaissances, alertes, surprises et attaques se déroulaient successivement, précédant les engagements, accompagnant le combat, précipitant la retraite, aboutissant finalement à l'assaut plein d'entrain de la position, aux accents de la charge, aux acclamations de la foule accourue de tous côtés, à la vue des bandes écarlates. Après la victoire, défilé des deux promotions devant le Gouverneur de l'École auquel se joignait quelquefois le général commandant l'artillerie de Vincennes. Et la journée se terminait par un excellent repas; excellent, dis-je, puisqu'il était assaisonné d'un formidable appétit. Envoyé de l'École par le *Magnan*, le gigot froid, les œufs durs et quelques fruits en composaient le menu. Vivres et vins étaient déposés d'avance aux pieds de piquets marquant, de distance en distance, les emplacements des escouades.

La petite fête terminée, comme dans la chanson, chacun rentrait chez soi, c'est-à-dire que tous, vainqueurs et vaincus, reprenaient le chemin de la Montagne-Sainte-Geneviève, débarrassés de leurs armes et de leur équipement remportés à l'École par la prolonge.

Les cours d'art militaire. — Cette description de la vie militaire à l'École Polytechnique serait incomplète si nous n'y ajoutions quelques documents sur les cours qui s'y rapportent.

L'arrêté d'organisation du 6 frimaire an III (26 novembre 1794) comportait dans son programme « un *cours de fortification* considérée sous les rapports les plus étendus. L'enseignement de cet

art avait pour objet le tracé, le défilement et la construction des postes, des places et des frontières; l'art de miner et contre-miner les places de guerre; l'attaque et la défense des places, la connaissance de l'ensemble et de la correspondance des différents postes fortifiés sur toute l'étendue des frontières; enfin, les Élèves qui avaient suivi le cours complet des études, devaient se transporter devant une place qui leur serait indiquée : là, se diviser en deux brigades, dont l'une serait chargée des opérations de l'attaque, et l'autre de celle de la défense. Les deux brigades devaient ensuite alterner pour un deuxième simulacre de siège, afin que chacune d'elles eût occasion d'étudier les deux parties et de pratiquer les leçons reçues à l'École. »

En 1797, le Ministre de l'Intérieur disait, dans son rapport sur le nouveau plan d'organisation :

« L'étude de la fortification a paru déplacée à quelques personnes, qui peut-être regrettent l'espèce de voile dont on avait enveloppé les principes généraux de cette science, réservés aux seuls Élèves de l'École de Mézières. Mais ce système ne saurait convenir aujourd'hui. »

Puis le Ministre reproduit l'opinion touchant l'avantage de répandre des notions saines et générales sur la fortification et il l'appuie de la considération suivante : lorsqu'il a été nécessaire, au commencement de la guerre, de donner des adjoints aux officiers du génie, on se serait estimé très heureux de trouver, pour cet emploi, des hommes qui eussent reçu un bon enseignement élémentaire de cette partie.

Cependant, quoique défendu par le Ministre, ce cours fut supprimé, par le Directoire, comme faisant double emploi avec celui des Écoles d'application.

Il fut rétabli en 1798 et professé par le colonel du génie, commandant en second, Gay de Vernon. Fourcy raconte à son sujet, dans son *Histoire de l'École Polytechnique*, un assez curieux épisode :

« L'ouverture des cours de l'année 1798 fut, dit-il, comme l'année précédente, solennisée par une séance publique, présidée par le Ministre de l'Intérieur, où se trouvait, dit le récit officiel, un grand nombre d'amis des sciences et des arts, parmi lesquels étaient beaucoup de représentants du peuple. »

On prononça huit discours, presque tous assez longs.

« Gay de Vernon s'étendit beaucoup sur la fortification, dont il était spécialement chargé; puis, entraîné par son sujet à rappeler quelques faits d'armes récents, parmi lesquels se trouvait la belle défense de Mayence, il mit tout à coup sous les yeux de l'assemblée une urne qui renfermait les ossements du général Meusnier, savant Ingénieur militaire, mort à la fleur de son âge, pendant ce siège mémorable.

« L'impression produite par cet épisode funèbre sur des esprits que les lectures précédentes n'avaient pas préparés à ce genre d'émotion, fut des plus profondes. Une note jointe au discours imprimé rapporte, et des témoins oculaires confirment, que tous les yeux étaient mouillés de larmes. »

Le décret du 27 messidor an XII (16 juillet 1804) porte que les Élèves, avant d'être admis aux examens de sortie, doivent avoir présenté six dessins de fortification avec profil.

En 1805, Gay de Vernon reçut un adjoint pour diriger sous ses ordres la partie graphique de la fortification et de la topographie.

En 1807, le cours de fortification fut étendu et transformé en cours d'art militaire :

Le cours devait embrasser « les diverses branches de cet art, la tactique élémentaire, l'usage de l'artillerie, de la fortification passagère, des procédés d'attaque et de défense, et leurs rapports avec le service et les manœuvres des troupes dans la guerre de campagne et dans les sièges. »

« En 1811, le Conseil inclinait à supprimer le cours d'art militaire. Mais de grands travaux qui s'exécutaient alors sur les côtes et sur les frontières de l'Empire, donnaient lieu fréquemment à des commissions mixtes d'Ingénieurs des ponts et chaussées et d'Ingénieurs militaires, et l'on jugea qu'il était indispensable que les premiers eussent au moins la nomenclature et la valeur des différentes pièces de la fortification. On pensa d'ailleurs que, d'après l'organisation militaire de l'École Polytechnique, il entrait dans les vues du Gouvernement que les Élèves, dont il complète l'éducation, portassent, dans tous les services publics, les moyens de prendre part, suivant les circonstances, aux travaux et à la gloire de l'armée. » Le cours d'art militaire fut conservé; mais le nombre de ses leçons fut réduit d'un sixième.

A la réorganisation de 1816, le cours fut supprimé. Il ne reparut qu'en 1851.

Le capitaine d'artillerie Favé, déjà connu par de remarquables travaux relatifs à son arme, fut alors désigné pour faire à l'École le cours d'art militaire et de fortification. Au moment où nous écrivons ces lignes, on vient de porter le général Favé à sa dernière demeure. Ses anciens Élèves nous approuveront certainement d'exprimer ici les sentiments de respectueuse sympathie que nous éprouvions tous pour notre professeur.

A la mémoire du général Favé, nous devons associer celle de son adjoint, le colonel de génie Usquin.

Nous avons eu l'heureuse satisfaction d'assister aux cours de ces deux maîtres et nous pouvons témoigner ici de l'ardente curiosité et du vif intérêt qu'ils savaient exciter dans nos jeunes imaginations.

En 1865, le général Favé, ayant pris le commandement de l'École, fut remplacé, comme titulaire, par le colonel Usquin, son adjoint.

Lorsque arrivèrent les jours néfastes de 1870, le général Riffault, nommé gouverneur de l'École, s'inspirant des souvenirs de 1814, s'était proposé de mettre le plus rapidement possible les Élèves en état de remplir le rôle que leur assignent à la fois leur âge et les traditions de l'École. Il ajouta donc, aux cours en vigueur, des exercices militaires journaliers, et un cours d'art militaire embrassant toutes les connaissances indispensables à la guerre. C'est le colonel Usquin qui en fut

chargé. On raconte qu'il était suivi non seulement, comme toujours, avec intérêt, mais encore avec recueillement.

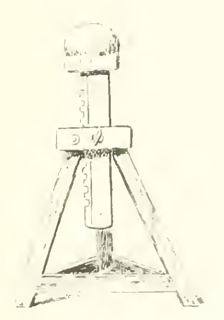
En 1875, à cette heure terrible où la France, encore meurtrie, se crut acculée à une lutte inégale, le colonel Usquin, dont la santé était depuis longtemps affaiblie, sut trouver dans une dernière leçon, des élans si patriotiques qu'il produisit, sur son jeune auditoire, une impression des plus profondes. Et lorsqu'il dut, bientôt après, abandonner, avec les plus vifs regrets, les fonctions qu'il avait remplies si longtemps avec tant de supériorité et de dévouement, l'attachement qu'il avait inspiré à ses Élèves était tel qu'ils voulurent l'affirmer et le consacrer par un délicat souvenir. Quelques jours après, une députation venait offrir au colonel Usquin, au nom de tous leurs camarades, la superbe *Jeanne d'Arc* de Chapu. La reconnaissance, croyons-nous, s'est rarement exprimée, à l'École, d'une manière aussi touchante.

Les capitaines Delambre et Charbonnier ont succédé au colonel Usquin.

Le cours d'art militaire a été supprimé par décision ministérielle du 25 avril 1891.

« Pour satisfaire aux dispositions de la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée, relatives aux Élèves de l'École Polytechnique, l'instruction militaire donnée à cette École doit revêtir un caractère plus pratique. Examinant les mesures à prendre à cet effet, les Conseils de l'École ont été d'avis qu'il appartenait désormais au personnel militaire, déjà chargé des exercices proprement dits, de donner aux Élèves l'instruction militaire complète en substituant aux aperçus généraux du cours d'art militaire des conférences dans lesquelles les officiers de l'état-major de l'École développeraient aux Élèves les règlements militaires et s'attacheraient à leur donner les connaissances les plus essentielles pour les mettre en mesure de remplir éventuellement dans les troupes les fonctions d'officier dès la sortie de l'École.

« Comme conséquence de ces nouvelles dispositions, qui ont déjà donné les meilleurs résultats, il y a lieu de supprimer l'emploi de professeur du cours d'art militaire. »



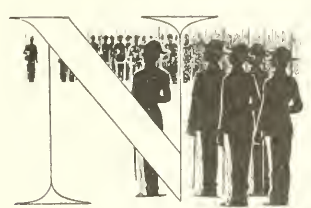
Chevalet de tir.



A Longchamp. — Avant la revue.

LES REVUES

L'École aux fêtes et solennités officielles. — République et Directoire. — Premier Empire. — Restauration. — Monarchie de Juillet. — Second Empire. — Troisième République. — La revue à Longchamp. — La revue d'Inspection générale.



Nos dessins représentent la revue à Longchamp et la revue d'Inspection générale dans la cour de l'École. Notre article aura plus d'extension : nous joindrons aux revues les fêtes et solennités officielles auxquelles les Élèves sont ou furent autrefois conviés, en corps ou partiellement.

Pendant la République et le Directoire, l'École assistait à toutes les fêtes nationales où elle occupait une place d'honneur. Elle était placée dans les cortèges, immédiatement à la suite des autorités, au premier rang, sous la bannière de l'Instruction publique. Les fêtes, à cette époque, arrivaient assez souvent : anniversaire de la fondation de la République (1er vendémiaire), fêtes de la Jeunesse (10 germinal), des Époux (10 floréal), de l'Agriculture (10 prairial), de la Liberté (10 messidor), des Vieillards (6 et 10 thermidor).

Sous l'Empire, les Élèves de l'École Polytechnique continuèrent à figurer dans les innombrables cérémonies et fêtes officielles. Leur bataillon marchait en tête de l'armée, immédiatement après la garde impériale. Le 22 messidor an XII,

au *Te Deum* d'actions de grâces chanté à la chapelle des Invalides en l'honneur de l'avènement de Napoléon Ier au trône, on avait accordé aux Élèves, sur leur demande, un gradin derrière l'autel.

Le 2 décembre 1804, un détachement d'Élèves assista, à Notre-Dame, à la cérémonie du couronnement.

Nous croyons intéressant de reproduire ici les ordres donnés à l'École, à ce sujet.

Ordre du 26 brumaire an XIII (17 novembre 1804).

« Le Gouverneur de l'École Polytechnique, président de la section de la Guerre,

« Nomme pour composer le détachement destiné à assister au couronnement, les Élèves les « premiers, par ordre de mérite, dans leurs services respectifs.

« L'artillerie fournira deux Élèves et les autres services un chacun. Si le premier en ordre de « mérite est absent, il sera remplacé par le suivant.

« Feront provisoirement les fonctions de sous-officiers, les deux Élèves qui, au rapport de « MM. les Directeurs des études et l'Inspecteur des Élèves seront les premiers en ordre de « mérite et de conduite.

« Chacun des Élèves qui composent le détachement se pourvoira sans délai de l'habillement « uniforme tel qu'il a été arrêté pour le bataillon de l'École. L'armement lui sera fourni par « l'Administration.

« M. Raymond sera prié de donner à ses camarades les principes du maniement des armes et « de la marche.

« *Signé :* J.-G. Lacuée. »

Ordre du 28 brumaire an XIII (19 novembre 1804).

« Liste par ordre alphabétique des Élèves qui doivent composer le détachement pour la cérémonie du couronnement, conformément à l'ordre donné par M. le Gouverneur en date du « 26 brumaire an XIII.

Détachement	Suppléants en cas d'absence
MM. Arago.	MM. Fresnel et Ravenel.
Bétourné.	Bernard.
Bouteiller.	Fresnel et Ravenel.
Charbaut.	Cousin.
Decazes.	Bazaine.
Sea dit Soye.	Bergère.

« MM. Arago et Decazes feront les fonctions de sous-officiers.

« *Arrêté par moi, Gouverneur, le 28 brumaire an XIII.*

« *Signé :* J.-G. Lacuée. »

L'Élève Raymond, qui commandait le détachement en qualité d'officier, comptait déjà quatre campagnes.

Le 27 avril 1806, lors de l'inauguration, à l'École, du buste de l'Empereur, tout le personnel militaire et civil étant présent, le bataillon, son drapeau au centre, fut réuni dans le grand amphithéâtre. Le buste, porté par les sergents-majors et précédé par le commandant, fut salué des plus vives acclamations. Une symphonie à grand orchestre et un discours du professeur Andrieu terminèrent la cérémonie.

Le 14 août 1807, lorsque Napoléon, vainqueur à Iéna, Eylau et Friedland, revint à Paris, après avoir dicté la paix de Tilsitt, l'École Polytechnique faisait la haie sur le parvis Notre-Dame. On sait quelles fêtes pompeuses accueillirent ensuite la garde impériale, qui défila sous un arc de triomphe de proportions gigantesques, et reçut des couronnes d'or que la municipalité suspendit à ses aigles.

Le 26 mai 1808, lors de la translation du cœur de Vauban aux Invalides, la moitié du bataillon marchait en tête du cortège, derrière la cavalerie ; l'autre moitié occupait une place d'honneur dans l'église. Le 6 juillet 1810, l'École suivait le convoi du maréchal Lannes, duc de Montebello. Le 10 mai 1811, les Élèves demandaient et obtenaient de remplacer les artilleurs derrière les pièces de canon, aux obsèques du général Sénarmont, tué devant Cadix. Le 11 juin de la même année, ils figuraient en armes à la cérémonie du baptême du Roi de Rome, auquel assistaient vingt cardinaux, cent évêques et les députés de toutes les contrées de l'Empire. Le général Hullin, gouverneur de Paris, les félicitait ce jour-là sur leur belle tenue.

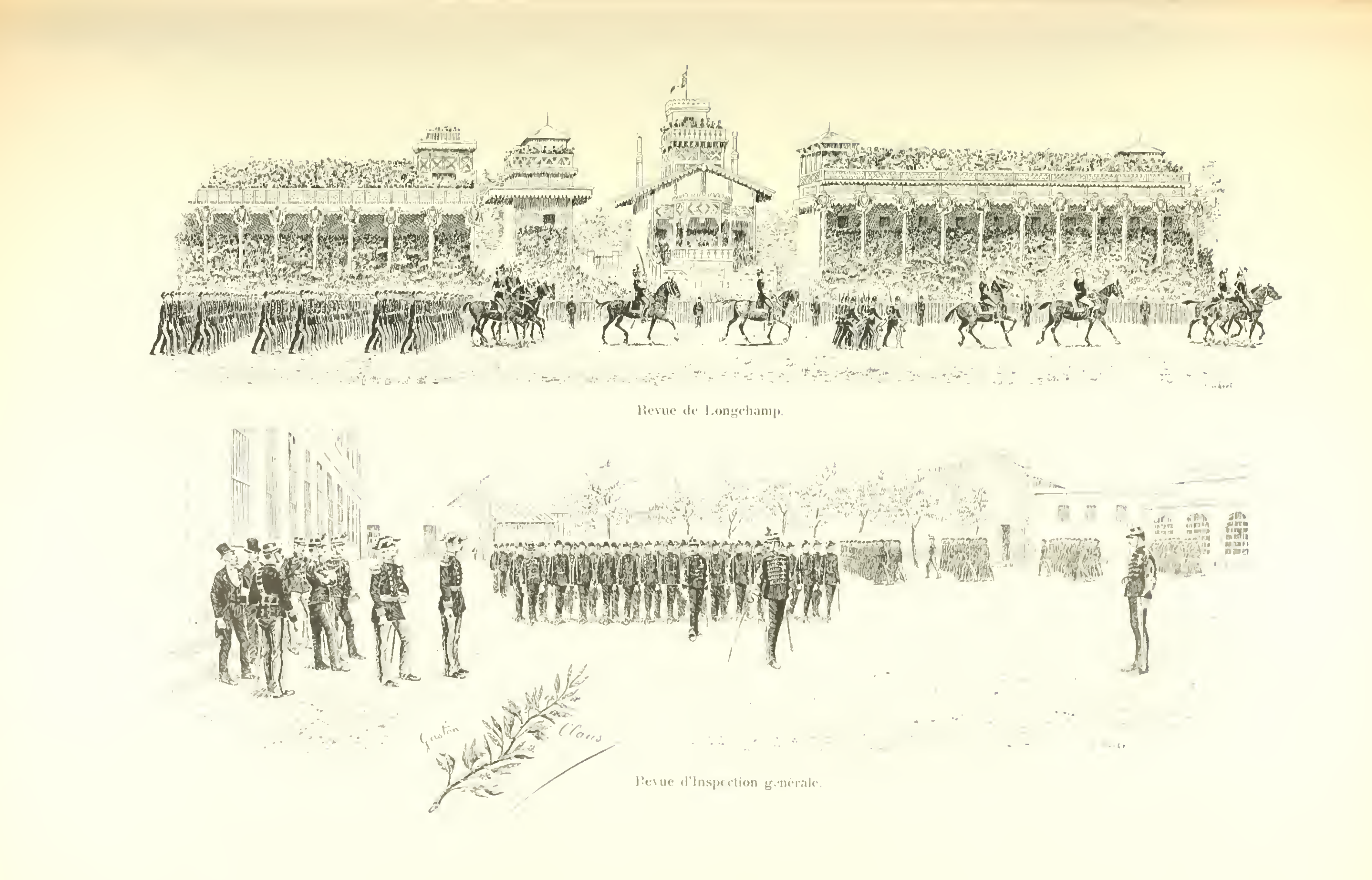
L'École Polytechnique assista de même, sous la Restauration, à toutes les fêtes et à toutes les cérémonies de la royauté. Les principales étaient l'anniversaire de la rentrée du Roi à Paris et la Saint-Louis, célébrés annuellement ; citons encore les réjouissances publiques à l'occasion de la naissance et du baptême du duc de Bordeaux, et, en 1818, l'inauguration de la statue d'Henri IV, où deux Élèves, Élie de Beaumont et Gauthier, adjoints à deux hauts personnages, eurent l'honneur de découvrir le bronze de Lemot.

Le 1er janvier, les sergents-majors et les sergents étaient admis à défiler devant les membres de la famille royale et recevaient, des princes et des princesses, les marques de bienveillance les plus flatteuses.

« Nous faisions là antichambre, raconte Bosquet, avec des généraux, des « hommes du plus grand mérite et élevés aux plus hautes dignités. J'étais tout « confus quand, après s'être fixés sur les riches épaulettes, les cordons et les « décorations si nombreuses de tous ces hommes-là, mes yeux rencontraient mes « modestes galons.

« Bientôt on nous introduisit chez le Dauphin. A notre tête étaient des savants « de tous les genres : Prony, Gay-Lussac, Dulong, Leroy, etc. J'oubliais Cauchy, « que j'ai vu alors pour la première fois.

« Nous nous dirigeâmes ensuite vers le Palais-Royal où le duc d'Orléans et sa « famille reçurent nos salutations.



Revue de Longchamp.

Revue d'Inspection générale.

« Le duc de Chartres, son fils, était là, en costume de hussard : il avait suivi les « cours de l'École, un an ou deux avant celui-ci, et il nous fit un accueil charmant. »

Les deux promotions assistaient encore, le crêpe au bras, aux services commémoratifs célébrés dans la basilique de Saint-Denis, en mémoire du roi Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette et de Monseigneur le duc de Berry.

Avec Louis-Philippe, l'École fut encore conviée aux solennités. Tous les Élèves, à tour de rôle, reçurent des invitations pour les bals de la Cour, accessibles seulement jusqu'alors aux gradés. Mais l'habit de cour et la culotte blanche, de rigueur sous la Restauration, furent remplacés, chez le Roi-Citoyen, par l'uniforme que les journées de 1830 avaient rendu si populaire.

Sous les divers régimes que nous venons d'énumérer, il était permis aux Élèves, munis de cartes, d'assister aux séances intéressantes de l'Institut, séances toujours très recherchées, surtout lorsqu'on devait y prononcer des discours académiques. Cette faculté est, depuis cette époque, complètement supprimée.

Depuis la chute de l'Empire, l'École ne paraissait plus en armes aux revues. Napoléon III voulut faire revivre l'ancienne tradition et, le 27 décembre 1855, l'École assistait officiellement à la réception solennelle des combattants de Crimée. Elle formait la haie sur leur passage, place de la Bastille, à la droite de la garnison de Paris, prenait ensuite la tête des troupes, suivait les boulevards et venait défiler place Vendôme, devant l'Empereur, au pied de la colonne de la Grande Armée. On raconte que, les quatre compagnies étant passées sans proférer le vivat alors en usage, il fut décidé que les Polytechniciens ne feraient désormais plus partie des revues ni des défilés.

Pendant le règne de Napoléon III, il n'est fait mention d'aucune fête officielle à laquelle l'École ait été invitée en corps. Un certain nombre de billets seulement étaient mis à la disposition des Élèves et tirés au sort. C'est ainsi que nous assistions, à tour de rôle, aux bals des Tuileries et des divers Ministères.

Cet usage est encore en vigueur et c'est toujours le sort qui désigne les Élèves pouvant assister, à l'Élysée, aux bals et aux réceptions officielles du Président de la République.

Parmi les solennités auxquelles les Élèves ont été conviés depuis 1870, la plus brillante, la plus sympathique, celle qui a surexcité, dans les cœurs français, le plus vif enthousiasme, est, sans contredit, la fête franco-russe, donnée au mois d'octobre 1893, à l'amiral Avellan et aux officiers de la flotte amie. Le souvenir en est gravé dans toutes les mémoires et sa description n'entre pas dans notre cadre. Disons cependant qu'un carrousel des plus intéressants fut donné au Champ de Mars et que les Élèves présents à Paris, l'École étant alors en vacances, purent avoir des places dans la Galerie des Machines. Ils assistèrent ainsi aux brillants exercices de haute école, à la curieuse présentation des étendards et des costumes de cavalerie reconstitués, enfin à la fameuse charge sur deux rangs qui enleva les

hourras et les frénétiques applaudissements de la nombreuse assemblée. Ajoutons qu'à la soirée de gala du Gran-d'Opéra, qui fut, suivant l'expression moderne, le clou de ces fêtes inoubliables, huit places avaient été réservées, aux premiers rangs du parterre, aux Élèves de l'École Polytechnique, huit aux Saint-Cyriens et six aux Élèves du *Borda*.

Citons enfin les obsèques solennelles faites à Carnot et à Canrobert. Le 24 juin 1894, tous les Élèves entouraient le char funèbre du Président. Il appartenait à notre École et nous lui avons consacré un chapitre spécial. Dans la cérémonie du 3 février 1895, l'École Polytechnique était représentée par deux pelotons qui marchaient en tête du cortège et défilèrent ensuite, avec l'armée de Paris, sur l'esplanade des Invalides, devant le corps du vaillant soldat qui fut notre dernier maréchal de France.

La revue à Longchamp. — Nous avons dit plus haut comment il fut décidé, en 1855, que les Élèves de l'École Polytechnique n'assisteraient plus en corps aux revues. La mesure prise par le second Empire se continua, sous la troisième République, jusqu'en 1888. Cette année-là, un ordre ministériel envoya le bataillon à la revue du 14 juillet.

Depuis lors, l'École se rend chaque année à Longchamp. Sa place de bataille est à la droite de l'armée de Paris; après elle vient l'École des sous-officiers de l'artillerie et du génie, puis le bataillon des Saint-Cyriens. La musique de la garde républicaine prend la tête de la colonne et fait défiler les Écoles militaires et les troupes spéciales. En avant des deux premières Écoles marche le général commandant l'École Polytechnique, précédé de deux artilleurs à cheval et suivi de son capitaine adjudant-major. Derrière lui : les clairons, le colonel, le commandant et le bataillon serré en masse, à quatre compagnies de quarante files chacune; les capitaines, à cheval, alignés devant le front de la première; un des deux médecins à la gauche avec l'infirmier porte-sac. Les Élèves défilent l'épée à la main, l'arme au bras.

Le bataillon ne part pas en corps de l'École; les Élèves se rendent individuellement au rendez-vous fixé près de l'enceinte. Là, les garçons de casernement, munis de cirage et de brosses, enlevant poussière et boue, permettent aux jeunes savants de se présenter à la revue dans un état d'extrême propreté.

Après le défilé, les Élèves redeviennent libres. Une *prolonge*, jusqu'à minuit et demi, les dédommage généralement de ce service extraordinaire.

La revue d'Inspection générale. — Sans action sur les examens et sur les notes, sans influence sur le classement, elle n'a pas, à l'École, une grande importance. Elle est confiée, à tour de rôle, aux présidents des Comités de l'artillerie et du génie.

Le général inspecteur étudie les questions relatives à l'existence matérielle. Il visite les réfectoires, les casernements, l'infirmerie, les salles de police, les

prisons, assiste à un assaut d'escrime, à des exercices de gymnastique et à une séance de musique vocale, dirigée par M. Amand Chevé. Il s'assure de l'instruction militaire et c'est là, pour les Élèves, la plus sérieuse partie de l'Inspection. Sous le commandement de leurs officiers, ils exécutent les écoles de peloton et de bataillon, ainsi que le service des bouches à feu de campagne. De notre temps, il n'y avait pas de manœuvre d'artillerie et la séance d'infanterie se terminait généralement par une charge en ligne à la baïonnette.

Enfin l'Inspection générale se termine par une revue en grande tenue. Les quatre compagnies se rangent autour de la grande cour, les gardes-consignes à quelques pas en arrière de la première; les clairons, le long du Pavillon; le Directeur des études, l'administrateur et les deux médecins, près du perron. A la sonnerie, les Élèves présentent les armes. Le général inspecteur, accompagné du général commandant l'École et suivi des officiers d'ordonnance, fait son entrée et passe successivement devant le front de chaque compagnie.

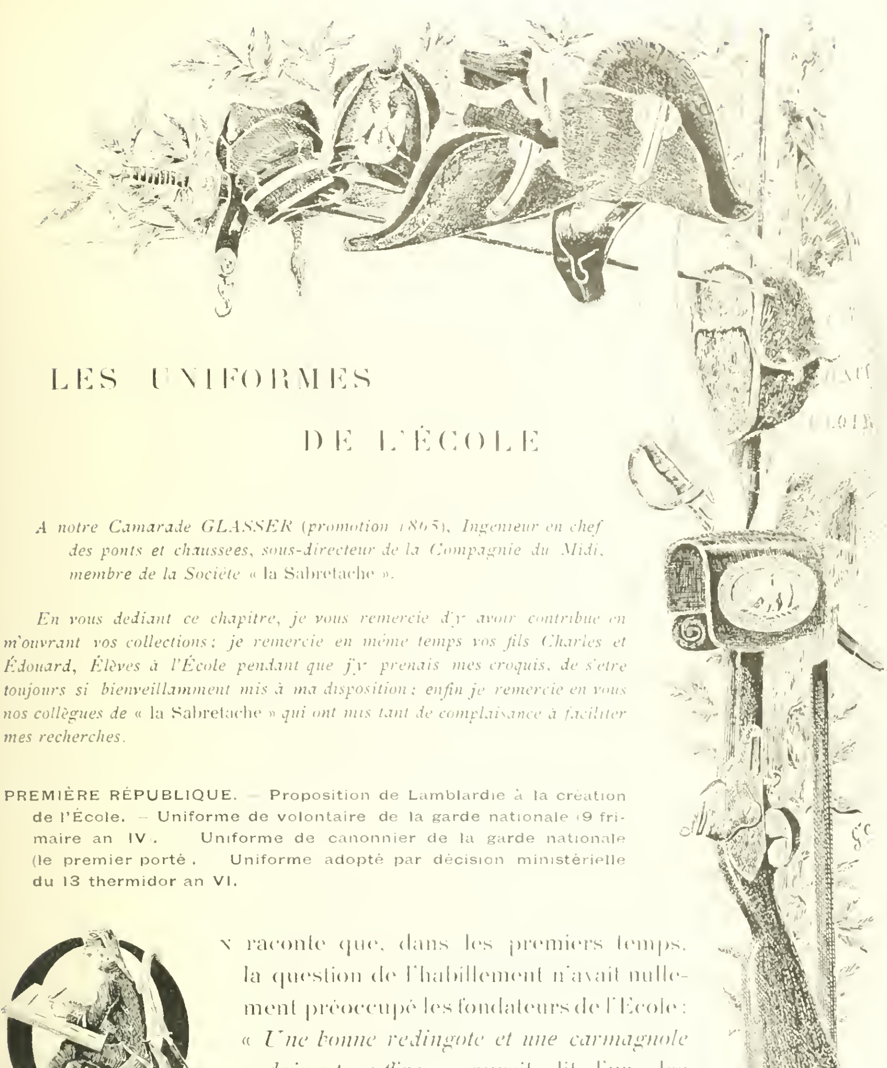
Après la revue, le bataillon se masse au fond de la cour et le général vient se placer devant la porte centrale du Pavillon. On défile par sections, sous le commandement du colonel. Tout le monde se surpasse: au son des clairons, aux regards des curieux, qui garnissent les fenêtres de l'hôtel des Écoles et des maisons avoisinantes, les Élèves marchent aussi bien que le premier bataillon de France. Ils savent que la levée des punitions et une *prolonge* seront la récompense de leurs efforts. Aussi le général inspecteur ne manque-t-il jamais de leur témoigner, sous cette forme, sa satisfaction, et ses libéralités sont toujours accueillies par les hourras, les acclamations et les plus vifs applaudissements.



A Longchamp. — Après le défilé.



Premier Uniforme de l'École — Canonnier de la Garde nationale
1796



LES UNIFORMES DE L'ÉCOLE

A notre Camarade GLASSER (promotion 1865), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, sous-directeur de la Compagnie du Midi, membre de la Société « la Sabretache ».

En vous dédiant ce chapitre, je vous remercie d'y avoir contribué en m'ouvrant vos collections ; je remercie en même temps vos fils Charles et Édouard, Élèves à l'École pendant que j'y prenais mes croquis, de s'être toujours si bienveillamment mis à ma disposition ; enfin je remercie en vous nos collègues de « la Sabretache » *qui ont mis tant de complaisance à faciliter mes recherches.*

PREMIÈRE RÉPUBLIQUE. — Proposition de Lamblardie à la création de l'École. — Uniforme de volontaire de la garde nationale (9 frimaire an IV). — Uniforme de canonnier de la garde nationale (le premier porté). — Uniforme adopté par décision ministérielle du 13 thermidor an VI.

ON raconte que, dans les premiers temps, la question de l'habillement n'avait nullement préoccupé les fondateurs de l'École : « *Une bonne redingote et une carmagnole* « *doivent suffire,* » aurait dit l'un des membres du Comité de Salut public.

Cependant, Lamblardie, Ingénieur des ponts et chaussées, l'un des membres de la Commission des Travaux publics chargée de l'organisation de l'École dont il fut le premier Directeur, avait émis, dans un de ses rapports, l'idée de donner un uniforme aux Élèves.

« La Commission des Travaux publics, écrivait-il, a déjà pris des mesures très sages pour la « surveillance des mœurs des jeunes gens qui lui sont confiés ; il semblerait qu'elle devrait en ajouter

« une qui, en facilitant cette surveillance, réunirait en même temps l'économie et établirait d'autant « mieux l'égalité, la base des mœurs républicaines. Un habit uniforme paraît nécessaire sous ces « rapports. De jeunes républicains, destinés aux mêmes emplois, ne doivent être distingués « entre eux que par leur zèle et leur talent, et non par l'élégance ou la matière de leurs habits. Un « uniforme simple obvie à cet inconvénient en même temps qu'il est peu dispendieux. Partout où « les Élèves se trouveront, l'uniforme les forcera à se respecter eux-mêmes, et non seulement faci- « litera l'inspection des chefs, mais même établira entre eux une surveillance réciproque. »

Cette proposition de Lamblardie ne reçut pas d'application immédiate.

Cependant, lorsqu'on eut incorporé les Élèves dans la garde nationale, malgré les graves inconvénients résultant pour leurs études des nombreuses prises d'armes et du service ordinaire des postes, la loi du 9 frimaire an IV (30 novembre 1795) les assimila aux gardes nationaux en activité de service, leur allouant la nourriture et le logement, et le Ministre décida, en même temps, qu'ils porteraient l'uniforme de *volontaire de la garde nationale*. Deux mois après, cet uniforme était remplacé par celui de *canonnier de la garde nationale*, par l'arrêté du 28 janvier 1796, qui prescrivait de le fournir gratuitement aux Élèves, en le prenant dans les magasins de l'État.

M. de Rochas pense, avec quelque raison, que ce changement eut probablement pour cause le désir d'utiliser un certain nombre d'effets d'approvisionnement restés sans emploi à la suite du décret du 28 germinal an III (17 avril 1795), d'après lequel les canonniers et les cavaliers de la garde nationale devaient s'habiller et s'équiper à leurs frais, et de celui du 16 vendémiaire an IV (8 octobre 1795) qui supprimait les canonniers de la garde nationale parisienne.

Voici la description de l'uniforme de canonnier de la garde nationale réglé par l'article 7 du 13-18 mars 1792, modifiant en partie celui du 29 septembre 1791:

« Habit bleu de roi, doublure écarlate, collet rouge, passepoil blanc; parements et revers « bleus, passepoil écarlate; les pattes des poches de l'habit à pointes, un gros bouton sur chaque « pointe; quatre gros boutons au-dessous du revers; la manche ouverte et fermée par trois « boutons.

« Veste bleu de roi, passepoil écarlate; culotte bleu de roi; pour retroussis, un canon et une « grenade.

« Le bouton de cuivre jaune ou doré monté sur os ou sur bois, avec attache en corde à boyau « ou de toute autre matière. Il portera pour empreinte, dans l'intervalle d'une couronne civique, « ces mots : la Nation, la Loi, le Roi. »

Le chapeau était le même que celui de l'armée : chapeau à cornes avec plumet rouge, porté en bataille.

Dans sa séance du 28 pluviôse an IV (17 février 1796), le Conseil arrrêta que les Élèves ne pourraient se présenter à l'École sans être revêtus de l'habit uniforme et leur défendit d'y venir avec des armes.

A la date du 9 floréal an IV (28 avril 1796), on lit dans le registre d'ordres de l'École Polytechnique :

« Le Conseil, considérant qu'il est essentiel, pour la police de l'École, que les Élèves puissent « être reconnus en tout temps par une marque caractéristique, que le bouton qui est affecté actuel-« lement à l'uniforme de canonnier qu'ils sont tenus de porter pouvant donner lieu à quelque con-« fusion avec les autres citoyens qui sont revêtus du même uniforme, arrête que ce bouton sera « changé. On y substituera un bouton blanc en étain argenté portant dans le milieu cette inscription : « École Polytechnique, et un niveau. »

Les boutons commandés aux frais de l'État furent livrés le 2 vendémiaire an V (23 septembre 1796).

On trouve encore dans le registre d'ordres, à la date du 9 floréal an IV (28 avril 1796), la décision suivante :

« Le 9 frimaire dernier (30 novembre 1795), le Ministre a autorisé la délivrance de l'habillement « et de l'équipement de volontaires de la garde nationale à trois cent trente-trois Élèves.

« Les vingt-neuf nouveaux recevront :

« Vingt-neuf habits de canonniers ; vingt-neuf gilets ; vingt-neuf culottes ; vingt-neuf bonnets « de police ; vingt-neuf chemises ; vingt-neuf paires de souliers ; vingt-neuf cocardes ; vingt-neuf « paires de bas ; vingt-neuf chapeaux ; vingt-neuf paires de guêtres noires. »

Il résulte de ces diverses pièces que l'uniforme de canonnier de la garde nationale a été porté tel quel en 1796 et, avec la modification du bouton, à la fin de septembre de la même année. C'est le premier uniforme spécial des Élèves de l'École Polytechnique.

Mais, lorsque les approvisionnements de l'État eurent été épuisés, les Élèves ne reçurent plus cet uniforme de canonnier, qui les distinguait du reste très peu des autres gardes nationaux. Ils en profitèrent pour se mêler, sans crainte d'être reconnus, aux troubles de la rue et surtout des salles de théâtre et de concert. Ils participèrent aux violentes scènes de désordre qui eurent lieu au théâtre de la République, où ils tournèrent en ridicule les chants patriotiques (floréal an IV) et plus tard au théâtre des Jeunes Artistes (5 et 6 messidor an VI, 23 et 24 juin 1798), où plusieurs d'entre eux furent mis en état d'arrestation.

Des plaintes s'élevèrent, dont le Comité de fortification, déjà peu favorable à l'École, se fit l'écho. Dans un rapport adressé au Ministre sur la réorganisation de l'École du Génie (26 janvier 1797), il avait déjà réclamé avec insistance que les Polytechniciens fussent casernés et tenus de porter toujours un uniforme.

Le Conseil n'adopta pas le nouveau régime du casernement ; mais, dans sa séance extraordinaire du 9 messidor an VI (27 juin 1798), il sollicita « l'établissement « de l'uniforme projeté depuis longtemps et déjà approuvé tant par le Directoire « exécutif que par le Ministre de l'Intérieur ».

Satisfaction fut donnée à sa demande par la décision ministérielle du 13 thermidor an VI (31 juillet 1798) :

« Citoyens, d'après le rapport qui m'a été fait sur la nécessité de rétablir l'uniforme pour les « Élèves de l'École Polytechnique, j'ai décidé qu'il serait remis en usage dans le moindre délai « possible.

« Cet uniforme devra consister en un habit coupé à la française et culotte ou pantalon bleu « foncé, un gilet jeaune (*sic*), le bouton doré plein, portant les mots : École Polytechnique. Vous êtes « autorisés à faire confectionner la matrice de ce bouton aux frais de l'École et, en outre, de faire « l'avance sur leurs appointements à ceux d'entre les Élèves qui n'auraient pas les facilités néces- « saires pour subvenir au payement de leur uniforme.

« Je vous invite, citoyens, à me transmettre le plus tôt possible le résultat des mesures que « vous aurez prises pour l'entière exécution de la présente décision.

« Salut et fraternité. FRANÇOIS (de Neufchâteau). »

Quinze jours après (28 thermidor an VI), le Conseil de l'École prescrivait aux Élèves d'avoir à se procurer l'habit uniforme pour le 1[er] vendémiaire an VII (22 septembre 1798), ajoutant :

« L'Administration de l'École fera distribuer aux Élèves les boutons dont ils auraient besoin; « le prix en sera retenu sur leur traitement. Il pourra également être fait une avance à ceux qui en « auraient absolument besoin pour subvenir à la première dépense de l'uniforme : l'Administration « veillera avec sa sollicitude ordinaire à ce que la retenue de cette avance ne compromette pas les « moyens de subsistance de ceux qui n'ont que cette ressource. »

Le 8 nivôse an VIII (29 décembre 1799), les modifications suivantes sont portées à la connaissance des Élèves :

« L'habit français à chasle se fermera avec cinq boutons; les ganses seront remplacées par « des boutonnières ordinaires; l'habit sera fendu par derrière et portera un bouton au-dessus de « chaque poche en long. »

En novembre 1801, un *collet coupé ordinaire* fut substitué au collet à châle. Le mois suivant, on accorda aux chefs de brigade des galons comme marque distinctive.

Le dessin du vêtement dont nous venons de parler ne nous a pas été transmis et nous n'en avons vu la représentation dans aucun des nombreux recueils, ni dans aucune des nombreuses collections de costumes et d'uniformes que nous avons consultés.

Dans un intéressant article publié par le journal *la Nature*, le 27 janvier 1894, et auquel nous avons fait plusieurs emprunts, M. de Rochas, administrateur de l'École Polytechnique, dit l'avoir retrouvé et reproduit, à l'appui, le croquis d'un jeune homme portant un long vêtement croisé, fermé par quatre brandebourgs, et assez semblable à nos robes de chambre actuelles. Nous ne pouvons admettre que ce vêtement représente l'*habit français à châle*. Mais, avant d'exposer nos raisons, transcrivons *in extenso* l'argumentation de M. de Rochas.

« Il eût été difficile, dit M. de Rochas, de se former une idée exacte de l'uniforme dont la lettre « du Ministre de l'Intérieur donne la description, si je n'avais retrouvé un croquis de l'époque qui « le représente (fig. A) et qui a besoin, pour être compris lui-même, d'être « comparé aux autres costumes du temps.

« On sait que le peintre David joua, à l'origine de la Révolution, un rôle « considérable : membre de la Convention, il en fut même, un moment, le « président. Passionné pour les républiques d'Athènes et de Rome, il espérait « pouvoir adapter à nos mœurs l'austère simplicité de leurs institutions et « même de leurs costumes. C'est ainsi qu'il composa ce qu'il appelait le *costume « civil du citoyen français*, dont les diverses parties, réduites au strict néces- « saire, étaient coupées de manière à être aussi commodes que possible tout « en faisant valoir la forme du corps.

Fig. A.

« La figure B représente ce costume d'après une belle gravure du temps : « on voit qu'il se composait d'une chemise à large col « rabattu, d'une culotte collante entrant dans des bottes à « tige élégamment découpée, et d'une sorte de redingote « ample, à col également rabattu, avec des revers, qui se « fermait sur la poitrine par une série de pattes et qu'on « appelait alors l'*habit français*. Dans d'autres gravures on « voit ce costume complété par une cravate à la Colin, un « gilet et ce chapeau de feutre à culotte tronc-conique qu'on « retrouve dans beaucoup de portraits de l'époque; enfin les « bottes sont souvent remplacées par des demi-bottes à « gland.

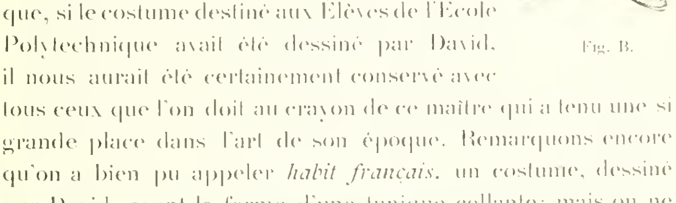


Fig. B.

« *L'uniforme, simple et peu dispendieux, projeté depuis longtemps*, suivant « l'expression des rapports de 1794 et 1798, devait donc avoir été dessiné par « David, qui avait fait adopter un costume analogue, « mais beaucoup plus théâtral, pour l'École de Mars, « autre création de Carnot. »



École de Mars.



Comme première objection, nous dirons que, si le costume destiné aux Élèves de l'École Polytechnique avait été dessiné par David, il nous aurait été certainement conservé avec tous ceux que l'on doit au crayon de ce maître qui a tenu une si grande place dans l'art de son époque. Remarquons encore qu'on a bien pu appeler *habit français*, un costume, dessiné par David, ayant la forme d'une tunique collante; mais on ne lui a jamais appliqué la qualification d'*habit coupé a la française*, employée dans la lettre ministérielle. Ajoutons du reste que les costumes sortis du crayon de David se composent toujours de tuniques collantes, dessinant les formes du corps, ou d'amples draperies pouvant par leurs plis concourir à un effet sculptural. Nous penserions plutôt que l'habit d'uniforme devait être semblable à celui qu'on portait à cette époque, se rapprochant de la redingote, dont l'usage était déjà ancien. On sait, par exemple, que le costume

d'apparat des membres de la Convention, celui qu'ils portaient à la fête de l'Être suprême, se composait d'une redingote bleue à revers rouges. Notre hypothèse s'accorderait alors avec les souvenirs des anciens Élèves. Ainsi le général marquis de Chambray, à l'École en 1801-1802, a écrit dans ses *Mémoires :*

« Les Élèves étaient astreints à porter une redingote uniforme bleue, garnie de boutons de « cuivre, autour desquels était écrit : École Polytechnique. Ils se procuraient les autres parties de « l'habillement à leur choix. »

Le croquis en question représente probablement un étudiant ou un artiste, son album à la main, avec une *houppelande*, vêtement négligé adopté à cette époque, ainsi que la *carmagnole*.

Un argument assez sérieux nous est du reste fourni par la note manuscrite suivante, du 25 mars 1824, existant aux Archives de l'École Polytechnique :

« Une décision ministérielle du 13 thermidor an VI astreint les Élèves et les professeurs à « porter un habillement uniforme.

« Habit coupé à la française et culotte ou pantalon bleu, gilet jaune, le bouton doré plein, por- « tant ces mots : École Polytechnique.

« L'habit à la française était alors une redingote à chasle, ainsi qu'on peut le voir dans les « costumes du temps.

« Les professeurs et administrateurs porteront le même uniforme, sauf une légère broderie en « soie bleue sur le collet et le parement. »

Cette note nous paraît éclairer la question. Outre qu'elle assimile bien l'habit à la redingote, elle nous permet d'avancer qu'un costume aussi négligé que celui du croquis n'aurait pas été donné aux professeurs.

M. de Rochas dit plus loin dans son article : « L'uniforme que nous venons d'indiquer et que l'on « peut considérer comme le type rêvé par les fondateurs, fut porté, plus ou moins régulièrement, « avec l'adjonction d'un pardessus ou capote, par les promotions 1798, 1799, 1800, 1801, 1802 et « 1803. »

Or nous ne croyons pas possible de superposer un autre vêtement à celui du croquis.

Mais reportons-nous au document qui a motivé cette dernière assertion de M. de Rochas.

Il paraît que, malgré la punition de dix jours d'arrêts dont ils étaient menacés, les Élèves ne portaient pas toujours leur habit ou le dissimulaient sous une longue redingote, afin de déjouer la surveillance. Cet état de choses amena l'arrêté suivant, pris, en mars 1803, par le Conseil d'administration :

« Le but de l'uniforme prescrit aux Élèves de l'École Polytechnique est de les faire distinguer « des autres militaires ou citoyens dans tous les lieux où ils se trouvent. Ce but serait éludé s'il leur

« était permis de cacher cet uniforme sous un autre habillement. Le Conseil, informé des abus qui « se sont introduits par ce moyen, a arrêté :

« 1° A partir du 1er frimaire prochain, époque de la rentrée des cours, il ne sera plus toléré « parmi les Élèves, dans l'enceinte de l'École, aucun vêtement qui ne soit uniforme.

« 2° D'ici au 1er frimaire, les Élèves qui n'auront pu se procurer la redingotte prescritte, pourront « porter à l'École, sur leur habit uniforme, qui est toujours de rigueur, une redingotte de couleur « quelconque, pourvu qu'elle soit distinguée par un collet noir apparent d'environ quatre doigts de « largeur.

« Les Élèves qui se présenteraient à la porte pour sortir sans cette redingotte ou capotte, seront « arrêtés par la sentinelle et traduits au corps de garde où ils resteront jusqu'à ce que les supérieurs « aient statué sur leur punition ultérieure. Tous les agents supérieurs sont spécialement invités à « envoyer immédiatement aux arrêts les Élèves qui, dans l'enceinte de l'École, ne se seraient pas « conformés au règlement sur l'uniforme. »

Cette pièce nous apprend que, outre l'habit à châle, mentionné dans la lettre ministérielle du 1er août 1798, il devait encore avoir été donné aux Élèves une redingote destinée à être portée par-dessus. Cette *redingotte prescritte*, dont parle l'arrêté de mars 1803, était probablement noire. Les Élèves possédant déjà des redingotes de couleur et se refusant à faire de nouvelles dépenses, on dut se décider à régulariser un peu leur tenue par l'adjonction du *collet noir apparent de quatre doigts de largeur*.

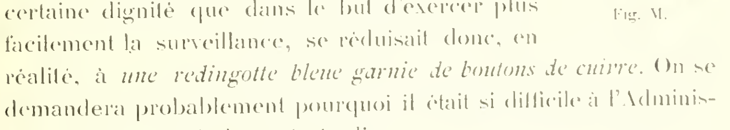
Fig. M.

Il nous paraît vraisemblable d'admettre, comme habit d'uniforme, le vêtement représenté par la figure M ; et la figure P nous donnerait l'aspect de la *redingotte ou capotte avec collet noir* portée par-dessus l'habit.



Fig. P.

On voit, en passant, combien se sont trompés les dessinateurs qui ont confondu ce *collet d'environ quatre doigts de largeur* avec une pèlerine.



Cet uniforme, que l'on tenait à imposer aux Élèves, autant pour imprimer à leur tenue une certaine dignité que dans le but d'exercer plus facilement la surveillance, se réduisait donc, en réalité, à *une redingotte bleue garnie de boutons de cuivre*. On se demandera probablement pourquoi il était si difficile à l'Administration d'en obtenir le port régulier.

Pour répondre à cette question, nous devons faire connaître exactement les difficultés matérielles de l'existence que la plupart des Élèves avaient alors à surmonter.



Dans l'état de gêne où se trouvait le pays, soutenant la lutte contre l'Europe entière, très peu de familles pouvaient subvenir à l'entretien de leurs enfants dans la capitale. Aussi avait-on, dès le principe, accordé aux Élèves un traitement pour se loger en ville et s'entretenir. Mais les

1200 livres allouées, payées en assignats, étant à peu près dérisoires, des crédits, pour les plus nécessiteux seulement, furent votés par la Convention.

Nous avons vu le décret du 9 frimaire an IV (30 novembre 1795), assimilant les Élèves aux « *volontaires de la garde nationale en activité* », leur allouer une ration de pain et de viande, ainsi que l'habillement et l'équipement; mais ce décret ne conserva le traitement qu'aux Élèves « *dénués de toute ressource* ».

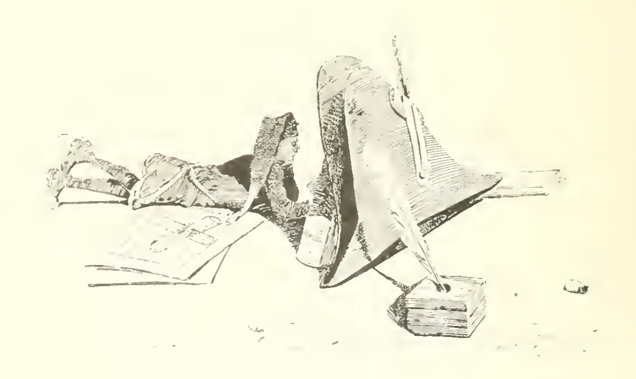
Le 20 novembre 1796, l'allocation fut rétablie; par contre, les rations et l'habillement ne furent plus accordés qu'à ceux « *dont l'indigence le rendait absolument nécessaire* ».

En 1798, le traitement fut fixé à 1 franc par jour. Plus tard, la loi d'organisation du 25 frimaire an VIII (16 décembre 1799) accorda aux Élèves « *la solde de 98 centimes par jour affectée aux sergents d'artillerie* » et un supplément de 18 francs par mois environ à ceux qui ne pouvaient se passer de ce secours.

On voit, par ce résumé, que la position des Élèves, en général, était loin d'être brillante. Ajoutons que ces diverses subventions, complètement insuffisantes, n'étaient pas toujours exactement et intégralement payées. Aussi beaucoup d'Élèves furent-ils forcés de travailler pour des entrepreneurs. D'autres quittèrent l'École avec des congés d'un mois, de trois mois même, qu'ils faisaient ensuite renouveler. « Nous reviendrons dans des temps plus heureux, écrivaient-ils. C'est avec « un profond regret que nous sommes forcés de quitter cette belle institution. » Un certain nombre encore préféra retourner dans les camps.

C'est ainsi que, durant les onze premières années du régime de l'externat, deux cent soixante Élèves étaient partis pour insuffisance de ressources.

Il eût été bien difficile, dans de pareilles conditions, d'agir avec rigueur contre ceux qui s'abstenaient de faire l'acquisition de l'uniforme. Aussi, malgré les pénalités sévères, l'exclusion même, dont on les menaça, on peut dire que la plupart des Élèves ne le portèrent jamais, du moins complètement. L'Administration se vit généralement forcée de fermer les yeux.





Premier Empire — Grande Tenue

1804-1809

PREMIER EMPIRE. — Decret du 27 messidor an XII (16 juillet 1804). — Uniforme du 28 brumaire an XIII (19 novembre 1804). — Uniforme du 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805). — Le drapeau de l'École. — Modifications apportées a l'uniforme en 1809. — Le schako. — Ordre du 6 janvier 1813 régularisant la tenue. — Réflexions sur l'uniforme de l'École sous le premier Empire. — Origine de certains accessoires : boutons ; collet, parements et pattes en velours noir liséré de rouge. — La coiffure.



Lorsque Napoléon Ier, par son décret du 27 messidor an XII (16 juillet 1804), fit de l'École Polytechnique une institution militaire, il imposa aux Élèves le casernement et leur donna un uniforme de grande et de petite tenue semblable à celui que portait alors l'armée tout entière.

Voici la description de cet uniforme, telle qu'elle existe sur les registres de l'École Polytechnique :

Ordre du 28 brumaire an XIII (19 novembre 1804).

« Les Élèves de l'École Polytechnique seront habillés ainsi qu'il suit :

« ARTICLE PREMIER. — Habit bleu national à la française, doublé en cadis bleu, sans passepoil ; « collet montant en drap écarlate ; parements noirs en panne ou en velours sur coton ; retroussis « en drap écarlate, en forme de triangle ; boutons jaunes, conformes au modèle de l'École. — Veste « et culotte bleues.

« Redingotte à l'anglaise, avec parements et collet comme l'habit ; chapeau à trois cornes, « bordé en galon noir ; bouton jaune ; ganse jaune avec des palmettes en soie bleue ; cocarde natio- « nale, la partie blanche de la cocarde sera ornée de palmettes en soie bleue.

« Les grades seront distingués ainsi qu'il suit :

« Les caporaux auront deux galons jaunes sur chaque manche, ornés de palmettes en soie « bleue ; les sergents auront un seul galon en or, orné de palmette en soie bleue. »

Cet uniforme fut-il porté ? — Cela ne paraît pas probable. Observons, en effet, qu'il fut transformé peu de temps après, par décret impérial du 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805), et que c'est le 11 novembre 1805 seulement que les Élèves, abandonnant le Palais-Bourbon, furent casernés au collège de Navarre. Il est douteux qu'ils se soient procuré leur uniforme avant cette époque. On trouve même, en 1806, la phrase suivante dans le rapport adressé à l'Empereur par le général Lacuée, gouverneur de l'École :

« La tenue ne sera pas aussi belle cette année qu'elle le sera les années suivantes, parce que « beaucoup d'anciens Élèves n'ont pu se procurer le trousseau qu'ils devaient avoir.

On a dit qu'ils assistèrent, en armes, avec ce costume, à la distribution des aigles, au Champ de Mars, le 3 décembre 1804, et qu'Arago y reçut, des mains de Napoleon Ier, le drapeau de l'École Polytechnique : c'est une erreur. Comme nous le verrons plus loin, on ne délivra le drapeau aux Élèves que le 11 avril 1805, et l'armement ne leur fut distribué qu'au mois de septembre de la même année.

Donnons maintenant la description de l'uniforme fixé par décret impérial du 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805) :

« *Grand uniforme :* Habit bleu de drap de Berry, première qualité, teint en laine; collet bleu ; « revers blanc; patte et parement noir en panne, remplacée la même année par du velours de coton « noir; doublure écarlate; passepoils du parement et des poches écarlates; poches en long garnies « de trois gros boutons; contre-épaulettes en drap bleu doublées d'écarlate; boutons dorés portant « l'aigle impérial avec ces mots autour : École impériale Polytechnique. Onze gros boutons et vingt-« deux petits. Un aigle de chaque côté du retroussis, en drap bleu.

« Veste de drap blanc fin de bonne qualité; douze petits boutons.

« Culotte de drap blanc fin, bonne qualité.

« Guêtres de toile blanche avec boutons en os.

« Chapeau avec bord noir et ganse jaune (les Élèves ayant le grade de sergent-major, sergent, « fourrier et caporal, pourront porter la ganse en or au chapeau. Les autres Élèves la porteront en « poil de chèvre jaune).

« *Petit uniforme :* Surtout bleu de drap de Berry première qualité, teint en laine; collet bleu; « parement noir avec patte en panne; point de poches figurées; doublure bleue; contre épau-« lettes en drap bleu; dix gros boutons et huit petits.

« Veste en drap bleu, même qualité que le surtout ; douze petits boutons.

« Culotte de drap bleu, même qualité que le surtout.

« Guêtres estamette noire ; quarante-six boutons de cuivre.

« Redingote croisée de drap bleu deuxième qualité; parement noir en botte; seize gros bou-« tons et deux petits.

« Bonnet de police en drap bleu liséré écarlate avec gland.

« Les boucles de jarretière et de souliers doivent être uniformes. »

Les caporaux reçurent, comme marque distinctive, deux galons jaunes sur chaque manche, ornés de deux palmettes en soie bleue. Les sergents eurent un galon d'or avec palmettes bleues.

Drapeau. — Le drapeau fut donné aux Élèves le 11 avril 1805 :

Ordre du 21 germinal an XIII (11 avril 1805).

« Le drapeau du bataillon de l'École Polytechnique a été délivré d'après les ordres de Son « Excellence le Ministre directeur de la Guerre.

« Ce drapeau est porté sur sa hampe surmontée de l'aigle impériale; il forme un quarré total



Premier Empire — Petite Tenue
1804-1815

« composé d'un quarré partiel blanc disposé en losange et occupant le milieu, bordé de branches « de laurier peintes en or et portant d'un côté ces mots écrits en lettres d'or :

« L'EMPEREUR DES FRANÇAIS
« AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

« De l'autre côté, aussi en lettres d'or :

« POUR LA PATRIE
« LES SCIENCES ET LA GLOIRE.

« Deux triangles bleus et deux triangles rouges, placés alternativement aux quatre angles, ter- « minent le quarré total : ces triangles sont ornés de couronnes de laurier peintes en or.

« Le drapeau est déposé dans l'enceinte de l'École, sous la garde du commandant en second.

« *Signé :* VERNON. »

Le premier sergent-major porte-drapeau fut l'Élève J.-L. Decazes, de la promotion 1802, chef de brigade, l'*ancien* d'Arago, et qui sortit de l'École, en 1805, le second dans le service des ponts et chaussées.

La nouvelle tenue, prescrite par le décret du 9 septembre 1805, avait été immédiatement imposée. Nous avons déjà vu cependant que, dans un rapport adressé à l'Empereur en 1806, le général Lacuée disait : « *La tenue ne sera pas aussi* « *belle cette année qu'elle le sera les années suivantes, parce que beaucoup d'anciens* « *Élèves n'ont pu se procurer le trousseau qu'ils doivent avoir.* »

Diverses modifications furent successivement apportées à cet uniforme.

En 1809, les revers blancs furent remplacés par des revers bleus ; la culotte et la veste blanches par une culotte et une veste bleues ; les guêtres blanches par les guêtres noires. En outre, à la doublure bleue du petit uniforme, fut substituée une doublure écarlate.

Ajoutons encore que le schako fut aussi donné à l'École Polytechnique après 1806, lorsqu'il eut remplacé pour toute l'infanterie, celle de la garde exceptée, l'ancien chapeau bicorne dont la forme incommode gênait presque tous les mouvements. Mais les Élèves préféraient généralement, pour porter à l'extérieur, cette dernière coiffure.

Le règlement qui avait fixé la tenue en armes et la tenue intérieure n'avait pas exactement déterminé l'uniforme des jours de sortie. Les Élèves en profitaient pour suivre un peu leur fantaisie. Les uns étaient vêtus de drap bleu fin avec des aigles en or aux retroussis ; les autres portaient la culotte blanche, le chapeau à haut bord et les bottes ; quelques-uns avaient, comme les officiers, des attentes d'épaulettes en or. Un rapport du commandant du bataillon signalait cette diversité et se plaignait que deux Élèves se promenant ensemble n'avaient pas l'air d'appartenir au même établissement. Il faisait en outre remarquer que les épaulettes (pattes

d'épaule) des Élèves, n'étant pas cousues, se perdaient souvent. Cet état de choses amena l'ordre du 6 janvier 1813 :

« Son Excellence le Gouverneur de l'École voulant que l'uniformité la plus grande règne dans « la tenue des Élèves, il a ordonné les dispositions suivantes qui auront leur exécution à partir du « dimanche 9 février 1813.

« Tenue des Élèves les jours de sortie :

« Du 1er novembre au 1er mai de chaque année :

« Le dimanche, l'habit de grand uniforme complet, tel qu'il est donné par l'École, les guêtres « noires et le schako.

« Les autres jours de la semaine, le petit uniforme complet, tel qu'il est donné par l'École, les « guêtres noires et le schako.

« Du 1er mai au 1er novembre :

« Les Élèves auront la même tenue, mais sans guêtres.

« (Les culottes de nankin et les gilets blancs pourront être portés pendant l'été).

« Les sous-officiers et caporaux devront toujours être décorés des marques distinctives de « leur grade ; les sergents-majors, les fourriers et les sergents pourront seuls avoir leurs épaulettes « arrêtées avec des brides en or. Les épaulettes des caporaux et des Élèves seront cousues à l'habit.

« Tout Élève rencontré dans Paris dans une autre tenue que celle présentée par le présent « ordre sera sévèrement puni.

« En conséquence des dispositions ci-dessus, aucun effet non uniforme ne doit être trouvé dans « le Pavillon passé le 9 courant. »

Tel est l'uniforme qui peut être considéré comme celui de l'École Polytechnique sous le premier Empire et qui fut porté jusqu'au licenciement du 14 avril 1816.

L'armement consistait en fusils d'infanterie avec baïonnettes, qui étaient alors ceux du modèle 1777.

Les sergents seuls portaient un sabre appelé *briquet d'infanterie*.

Il ne nous paraît pas inutile d'entrer dans quelques détails complémentaires sur cet uniforme du premier Empire, si militaire d'aspect, et qui a été, sinon le plus personnel, certainement du moins le plus pittoresque de ceux que l'École a portés.

L'habit de grande tenue ne différait des habits de presque toutes les troupes que par la substitution des pattes aux épaulettes. On a vu que ces pattes, retenues par un bouton à l'extrémité supérieure, étaient, dans le principe, engagées sous une attente. En 1813, elles furent cousues à l'habit. Celles des sergents seules continuèrent à être arrêtées par des brides en or.



Bouton du premier Empire.

Nous donnons le dessin du bouton plat de l'École sous le premier Empire existant dans la collection Deghilage. Nous y joignons celui d'un bouton avec trophée d'armes appartenant au musée d'Artillerie et attribué à l'École Polytechnique. Cette attribution nous paraît erronée, ce modèle n'étant conforme à aucun document.



Premier Empire — Grande Tenue

1809-1815

Pour ceux de nos lecteurs peu familiarisés avec l'archéologie du costume militaire, nous allons préciser la position des boutons et indiquer l'origine de certains d'entre eux.

Les vingt-deux petits se trouvaient symétriquement disposés : sept de chaque côté des revers, un sur chaque épaule, trois sur chacune des pattes de parements des manches.

Les onze gros étaient ainsi répartis : deux à la taille, trois sur chaque poche de derrière, enfin les trois autres sur le devant de l'habit, au-dessous et sur le prolongement du revers droit : il n'en existait pas de symétriquement placés sur le revers gauche. Il est nécessaire, pour s'expliquer cette dissymétrie, de connaître l'origine de ces trois derniers boutons.

Dans les premières années du règne de Louis XV, le vêtement commun à presque toutes les troupes à pied et à cheval était un habit-tunique assez ample et boutonnant complètement de haut en bas. Afin de faciliter le maniement d'armes, on fut bientôt conduit à rendre plus dégagée la forme de ce vêtement : les pans furent retroussés par derrière et des revers ajoutés sur la poitrine. Pendant la manœuvre, ces derniers, rabattus et boutonnés, laissaient l'habit ouvert et dégageaient le ceinturon porté sur la veste. Ramenés en dedans, hors du service, ils permettaient au soldat de se boutonner complètement du cou à la taille. Les boutons se continuaient pour cela, sur le côté droit, au-dessous du revers. Ces derniers furent conservés lorsque l'habit, agrafé par le haut et largement échancré au-dessous de la poitrine, ne put plus être boutonné et que les revers, élargis et rendus fixes, ne furent accompagnés de petits boutons que comme ornements.

Les dix gros boutons du *surtout* se trouvaient : huit sur le devant et deux derrière, à la taille. Les huit petits : trois à chaque manche et deux sur les épaules.

On sait que le surtout était, dans l'armée, la petite tenue des officiers. Les Élèves de l'École Polytechnique le portaient, à l'intérieur de l'établissement, comme vêtement journalier.

La *redingote croisée*, semblable à celle portée alors par les officiers, servait de manteau.

La fente de chaque manche se fermait par un petit bouton. Il existait probablement deux rangs de six gros boutons sur la poitrine : les quatre autres se trouvaient par derrière.

Nous n'avons pas retrouvé la description détaillée du schako. Il était certainement du modèle de l'infanterie. Sa plaque devait avoir la forme d'un écusson surmonté d'un aigle. A la place du numéro de régiment se trouvait probablement, comme sur la plaque de giberne, l'inscription : École impériale Polytechnique.

Enfin nous croyons intéressant de donner l'origine du *velours noir liseré de*

rouge adopté pour les pattes et les parements d'abord, et plus tard pour le collet, ce signe distinctif s'étant transmis, avec de légères modifications, jusqu'à l'époque actuelle. Il fut emprunté au corps du génie, dont l'École Polytechnique était fière de fournir les *Ingénieurs*.

L'ordonnance du 5 mai 1758, qui sépara ces derniers de l'artillerie, leur avait donné un uniforme spécial : *habit bleu de roi; parements de velours noir; doublure, veste et culotte rouges*. La caractéristique de cet uniforme consistait dans les parements de velours noir; la couleur du fond restait en effet la même que dans l'artillerie, en ce qui concernait l'habit, la veste et la culotte. Un petit dossier, exhumé par le général Vanson des Archives du Ministère, nous apprend comment furent ensuite demandés et obtenus, pour le corps du génie, le *velours noir liséré de rouge* et le *bouton emblématique* qui devinrent deux attributs spéciaux de cette arme et passèrent plus tard dans l'uniforme de l'École Polytechnique.

En 1771-72, les officiers du corps du génie se plaignirent qu'à une certaine distance, les parements noirs ne pouvant suffisamment se distinguer de la couleur bleue du fond de l'habit, ils étaient facilement confondus avec certaines milices bourgeoises des frontières et surtout avec les élèves de l'École du Génie de Mézières. Ils demandaient, pour obvier à cet inconvénient, l'autorisation de porter les revers et le collet pareils au parement, avec un *liséré rouge autour* et un bouton uniforme sur lequel il y eût les armes du Roi.

La demande fut accordée et le règlement du 2 septembre 1775 fixe ainsi l'uniforme des Ingénieurs : *habit bleu de roi; doublure, veste et culottes rouges; revers, collet et parements de velours noir liséré de rouge; boutons aunes gaudronnés et timbrés d'un cartel d'armes et pot en tête en relief.*

On ajouta : *même uniforme pour les Élèves, à l'exception des revers, parements et collet distinctifs, qu'ils ne peuvent porter qu'après avoir obtenu le brevet d'Ingénieur.*

Ce qui précède amène involontairement une petite réflexion humoristique : le collet et les parements en velours liséré de rouge, demandés et obtenus par les officiers du génie pour se distinguer des Élèves de l'École de Mézières, ont été précisément le signe distinctif choisi plus tard pour les Élèves de l'École Polytechnique.

Pour compléter la physionomie de la tenue, nous avons encore à parler de la coiffure.

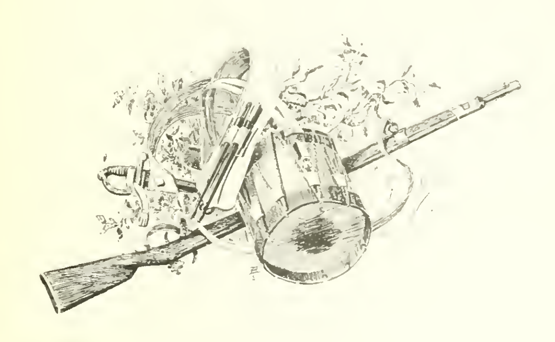
Sous la République, avec le chapeau en bataille, qui n'était autre que l'ancien tricorne des troupes de Louis XV dont la pointe antérieure avait été relevée pour la commodité des mouvements, on continua, comme sous l'ancien régime, à porter la perruque poudrée à blanc, le visage complètement rasé. Lorsque, sous le Directoire, parut la coiffure dite *à la Titus* et que le Premier Consul, prêchant lui-même

d'exemple, se mit à porter les cheveux courts et sans poudre, cette dernière mode eut aussitôt, parmi les militaires, ses détracteurs et ses partisans. Un curieux article, encore du général Vanson, dans le *Carnet de la Sabretache*, nous apprend que, dans cette crise, la réforme fut immédiatement adoptée par les Élèves de l'École d'application de l'artillerie et du génie (récemment créée depuis le 4 octobre 1802). Le général commandant en 1803 la place de Metz signalait en effet les Élèves comme s'obstinant à porter leurs cheveux *coupés à la mode dite « la Titus »*, contrairement au règlement imposé aux officiers de la garnison leur prescrivant de porter leurs cheveux liés en queue et frisés en une seule boucle.

On pourrait peut-être en conclure que la nouvelle mode avait immédiatement été en faveur auprès des Élèves de l'École Polytechnique. L'adoption du schako la favorisa plus tard : la perruque disparut et on laissa croître les moustaches.

L'École préparatoire Polytechnique. — Il est peut-être intéressant de signaler ici l'existence, sous l'Empire, d'une École préparatoire Polytechnique, dont les Élèves portaient un costume semblable au petit uniforme de l'École, mais avec boutons blancs et sans le velours distinctif des pattes et parements. Comme les Élèves de l'École, ils portaient le chapeau en bataille et étaient armés de la giberne et du fusil. C'était conforme aux institutions d'alors qui avaient imposé à tous les lycées la tenue et l'armement militaires.

On a pu voir, à l'Exposition militaire du mois de juin 1895, deux portraits peints par Boilly en 1813, représentant : l'un Sadi Carnot, en Élève de l'École Polytechnique ; l'autre, Hippolyte Carnot, en Élève de l'Institution Polytechnique. Le surtout de ce dernier a le collet blanc et des attentes d'épaulettes blanches.



RESTAURATION. — Retour de Louis XVIII. — Les Cent-Jours. — Ordre du 28 juillet 1815. — Les moustaches. — Ordonnance du 14 avril 1816. — Description de l'uniforme bourgeois de 1816. — Origine de l'expression « berry ». — Uniforme de 1822. — L'épée. — Tenue d'été. — Réflexions sur cet uniforme. — Le pantalon à double bande écarlate. — Suppression de l'armement.



Lorsque, après l'abdication de l'Empereur (11 avril 1814), Louis XVIII eut repris possession du trône de France, aucune modification sérieuse ne fut apportée à l'uniforme décrit dans le précédent chapitre et récemment illustré par les Polytechniciens à la barrière du Trône. Le seul changement immédiatement ordonné fut la substitution de la nouvelle cocarde à la cocarde tricolore. On trouve sur les registres de l'École, à la date du 18 avril, *l'ordre réitéré* de porter la cocarde blanche. On exigea aussi le remplacement des aigles par des fleurs de lis sur les retroussis et les boutons.

Aigles et cocardes tricolores reparurent pendant les Cent-Jours. En même temps, les Élèves demandèrent au Gouverneur qu'on leur rendît le drapeau de l'École, versé en 1814 à l'Artillerie et, le 4 mai 1815, cette demande fut transmise au Ministre. Mais le drapeau avait été brûlé, comme ceux des régiments, afin d'éviter qu'il ne fût pris et emporté, comme trophée, par les puissances étrangères. Il n'a jamais été rendu depuis à l'École Polytechnique.

Après le retour de Louis XVIII, un ordre du 28 juillet 1815 supprima les aigles des boutons et des retroussis, ramena la fleur de lis et prescrivit à *MM. les Élèves de ne point laisser croître les moustaches.*

Les modifications apportées jusqu'alors au costume étaient, on le voit, sans grande importance. Mais, après le licenciement du 14 avril 1816, la transformation devint radicale. L'ordonnance de réorganisation du 4 septembre supprima le régime et l'appareil militaires et donna aux Élèves une tenue bourgeoise semblable à celle de l'École Normale. Voici la description de cet uniforme prise sur le registre du Conseil d'administration :

« Chapeau rond. — Dans l'intérieur de la maison, une casquette en feutre gris, avec une visière « verte.

« Habit en drap bleu de roi, doublé de même, coupé comme les habits bourgeois, croisant sur « la poitrine, collet renversé, parement rond en botte ; un bouton doré portant les armes de France « et la légende : École Polytechnique.

« Gilet en drap bleu avec boutons uniformes dorés, même coupe que les gilets bourgeois.

« Pantalon en drap bleu, demi-collant et descendant jusqu'au quartier de la chaussure.

« Demi-guêtres en estamette ou cadis noir, avec bouton noir.

« Souliers à cordons, quartiers à empeignes un peu élevées.



Restauration
1816-1822

« Objets tolérés les jours de sortie :

« Guêtres d'étoffe blanche (de fabrique française).

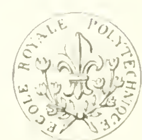
« Culottes et bas noirs. Pantalon de casimir bleu avec ou sans bottes.

« En été, culotte de nankin et bas blancs, ou pantalon de nankin avec ou sans bottes.

« Toutes les autres couleurs sont interdites.

« Il est libre aux Élèves de ne pas porter au dehors les demi-guêtres. »

Un ordre du 3 avril 1817 autorisa les Élèves à porter « une fleur de lis brodée en or sur chaque « angle du collet de leurs habits ; les fleurs de lis entourées de branches d'immortelles également en or ».



1er Bouton de la Restauration 1816-1822.

Les Élèves possédaient deux habits : l'un en drap d'Elbeuf, pour les jours de sortie ; l'autre en drap de Berry pour l'intérieur. Cette distinction entre le drap de Berry et le drap d'Elbeuf, existant déjà sous l'Empire, est très marquée sur les ordres de cette époque qui prescrivent de mettre, pour la tenue soignée, *le plus bel habit en drap d'Elbeuf*. Elle a donné naissance à l'expression *berry* employée par les Élèves pour désigner, à l'École, le vêtement d'intérieur et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

En 1822, à la suite des ordonnances royales des 17 septembre et 20 octobre, portant réorganisation de l'École, un ordre du jour du Gouverneur, le général Bordessoule, donna aux Élèves un uniforme militaire. C'est celui que beaucoup d'entre nous ont porté, qui est devenu si populaire et s'est maintenu, avec quelques légères modifications de coupe seulement, pendant la période d'un demi-siècle, de 1823 à 1873. Nous n'avons retrouvé nulle part sa description technique officielle à son origine ; voici comment nous pouvons le définir :

« Grande tenue. — Habit-frac bleu de roi, à un seul rang de neuf boutons dorés ; collet de « velours noir, passepoil écarlate, orné à ses extrémités d'une « broderie en or représentant deux branches de laurier em- « brassant une fleur de lis ; parements et pattes de parements en « velours noir, passepoil rouge, trois petits boutons ; doublure « et retroussis écarlates, avec deux grenades et deux fleurs de « lis dorées à leurs extrémités (1) ; une chainette dorée et un « petit bouton sur chaque épaule ; deux boutons à la taille et « trois sur chaque poche figurée en accolade.

Attributs de collet et grenade.

« Pantalon de même étoffe avec deux bandes écarlates « séparées par un passepoil de même couleur.

« Chapeau monté ou français, orné d'une ganse dorée, d'une cocarde, et porté en bataille. »

Les parements de velours des manches furent supprimés plus tard ; les pattes restèrent.

« Petite tenue. — De même forme, mais sans doublures, passepoils ni bandes rouges.

(1) Décrit dans une lettre de Bosquet à sa mère.

Les boutons reçurent une modification : la fleur de lis unique fut remplacée par l'écu de France surmonté de la couronne royale. La double branche d'immortelle et la légende : École royale Polytechnique, furent conservées.



2e Bouton
de la Restauration
(1822-1830).

Une épée fut donnée aux sergents : ils avaient seuls le droit de la porter. Disons tout de suite qu'après l'avoir vainement demandée, en 1825, au roi Charles X, dans une de ses visites à l'École, les Élèves ne l'obtinrent qu'en 1830, du Gouvernement nouveau. Elle fait depuis lors partie de l'uniforme.

Une redingote facultative, probablement du modèle adopté sous l'Empire, était permise pendant l'hiver.

Cette tenue était beaucoup plus brillante, mais coûtait aussi plus cher que les vêtements bourgeois qu'elle remplaçait. Des réclamations s'élevèrent; les parents prétendirent ne pas la payer. On leur répondit que l'uniforme était à la charge des Élèves, que du reste les diverses pièces avaient été estimées relativement bon marché et pourraient encore servir après la sortie.

Les galons des gradés étaient à la charge de l'École. L'épée était fournie aux sergents à la condition d'être rendue en bon état.

Pendant l'été, on prenait, à partir du mois de mai, le pantalon blanc, avec sous-pieds en cuir noir verni.

Comme vêtement d'intérieur, on portait l'uniforme de petite tenue déjà décrit, semblable à celui de grande tenue, mais sans aucun accessoire rouge. Cependant son incommodité pendant les jours chauds amena l'ordre suivant du 7 juin 1822 :

« Le Directeur, ayant égard à l'état de gène des grandes chaleurs pour le travail, et connaissant « le désir des Élèves de porter pendant l'été des pantalons d'étoffe légère, veut bien tolérer l'em- « ploi de la toile de lin écrue, mais entièrement pareille pour la qualité et la nuance à celle dont « l'échantillon est annexé au présent ordre. »

Cet ordre était suivi de renseignements sur l'achat du pantalon qu'un tailleur s'engageait à fournir aux conditions suivantes : « *10 francs le pantalon; ou 4 francs la façon, si l'Élève fournit l'étoffe; ou enfin 2 fr. 10 le mètre de drap, si l'Élève veut faire confectionner son pantalon à l'extérieur.* »

C'est là l'origine du pantalon de toile gris bleuâtre, que nous portions pendant l'été. Nous l'appelions, à cause de sa couleur, *pantalon de zinc*. Il a été supprimé en 1874.

Telles ont été les tenues réglementaires sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X.

Voici d'abord quelques réflexions inspirées par l'uniforme, précédemment décrit, de 1822.

Le chapeau français, en bataille, avait été déjà porté par les Élèves sous l'Empire.

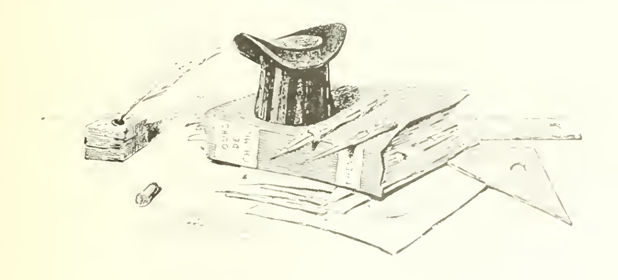
L'habit avait pour origine l'ancien surtout de petite tenue auquel on avait ajouté le velours distinctif du collet, les fleurs de lis et les palmes dorées, la doublure et les retroussis écarlates, enfin les chaînettes des épaules.

Mais l'innovation capitale consistait dans la double bande écarlate du pantalon de grande tenue. On sait en effet que la double bande n'existait alors que dans certains corps de cavalerie. Il paraît probable que la double bande de l'École Polytechnique fut inspirée par celle de l'artillerie à cheval de la garde et il est curieux d'observer que de ces trois uniformes : *École Polytechnique, artillerie, génie*, où elle s'est spécialisée depuis, c'est celui de l'École qu'elle a orné le premier.

Nous disons, à propos de cet uniforme de 1822, dans le chapitre du *Code X*, que, pour apprendre à le porter avec élégance, les Élèves reçurent, pendant plusieurs années, de véritables leçons de Beaupré.

Maintenant ce sont les *anciens* qui se chargent de l'éducation des *conscrits*. Nous revoyons encore, après trente années, les camarades nous enjoignant de prendre le claque par la corne, entre le pouce et l'index, tandis que le chapelier de l'École nous avait recommandé de le saisir à pleine main et par le milieu; l'inclinant avec crânerie sur notre sourcil droit, qu'il devait partager *en moyenne et extrême raison*, alors que le capitaine l'avait fait placer horizontalement pendant l'inspection du matin; nous montrant enfin dans la rue, tout en nous acheminant vers le *Holl*, comment on rejetait, de la main droite, le pan du manteau sur l'épaule gauche. Et nous n'avons pas oublié le petit coup sec du poignet auquel nous nous exercions pour obtenir les plis gracieux de la pèlerine, jusqu'au moment où nous arrivions enfin à nous draper d'une façon pittoresque. C'était ainsi qu'avec force jurons amicaux nos *anciens* nous inculquaient les bonnes manières.

L'armement fut, avec les exercices militaires, complètement supprimé sous la Restauration. En 1816, on avait enlevé les fusils aux Élèves; ils ne leur furent jamais rendus. L'École assistait bien en corps aux fêtes et aux cérémonies, mais toujours sans armes; les sergents seuls portaient l'épée au côté.



RÈGNES DE LOUIS-PHILIPPE ET DE NAPOLÉON III. — Suppression des fleurs de lis. — L'épée. — Le port du chapeau. — La capote. — Le képi. — Le bonnet de police de fantaisie. — Le berry. — Le bonnet de police d'Intérieur. — Le manteau à l'Espagnole. — Composition de la tenue sous le second Empire. — Les moustaches.



PENDANT la période qui s'étend de 1830 à 1874, la grande tenue de 1822 ne subit aucune importante modification. Les fleurs de lis du collet disparurent; celles des retroussis firent place à des grenades. Les boutons devinrent légèrement bombés et reçurent l'emblème de l'École, avec la légende : École (royale-impériale) Polytechnique.



Diamètre 23 millimètres.

Signalons cependant une transformation dans le port du chapeau : en bataille avant 1830, il était en colonne vers 1839. A quelle date fixer ce changement?

Il existe un dessin à la plume fait par Charlet en 1839, représentant, dans la campagne, deux Élèves de l'École coiffés différemment : l'un en bataille, l'autre en colonne. Charlet ayant été professeur de 1838 à 1845, nous avions espéré pouvoir conclure de ce document que l'année 1839 avait vu simultanément les *anciens* porter le chapeau en bataille et les *conscrits* le mettre en colonne, suivant une nouvelle ordonnance. Les Élèves de cette époque consultés n'ont pas confirmé cette supposition : le dessin de Charlet est purement symbolique. Le chapeau était réellement porté en colonne avant 1839. Mais, de 1830 à cette date encore indéterminée, les Élèves ne le portaient pas franchement en bataille, ou *brassé carré*, comme sous le premier Empire, ils le mettaient plutôt un peu de travers, ce qu'en argot militaire on appelait *de quart en coin* ou *en Sambre-et-Meuse*. Quelques explications techniques sur ce sujet ne seront peut-être pas superflues.

On sait que le chapeau à claque n'est qu'une modification du tricorne porté sous Louis XV, dont on releva la pointe antérieure afin de faciliter la commodité du maniement d'armes; de même le tricorne provenait du chapeau en feutre mou dont on avait redressé les bords. Cette modification, subie par le feutre, portait le nom de *retapure*. Lorsqu'on se reporte aux dessins du temps et aux instructions des corps, on voit que cette *retapure* était très variable et que le port de la coiffure n'était fixé par aucun règlement général. Dans une instruction sur la tenue, le colonel du 2e régiment de dragons réglait ainsi, en 1806, le port du chapeau : « *MM. les officiers portent habituellement hors le service, savoir : le chapeau retapé* « *militairement; il doit être enfoncé sur le sourcil droit, la corne de devant placée* « *au-dessus du sourcil gauche, qui doit être découvert d'un demi-pouce.* » C'était la



Monarchie de Juillet et second Empire
Grande Tenue et Tenue d'intérieur

disposition adoptée par certains corps de cavalerie pour se distinguer des fantassins. Ces derniers, au contraire, avançaient la corne droite et repoussaient l'autre en arrière, afin qu'elle ne vînt pas gêner le port d'armes.

Les Polytechniciens se coiffaient à peu près de cette façon. Les *casseurs*, nous disait un *antique* de 1834, donnaient au chapeau une pente exagérée; mais la majorité des Élèves l'inclinaient légèrement de manière à découvrir le sourcil gauche en effleurant le droit. C'est de cette époque que date la règle traditionnelle, encore en vigueur à l'École, de partager le sourcil droit *en moyenne et extrême raison*. Ajoutons que cela ne fut jamais réglementaire. On entendait, paraît-il, le dimanche matin avant l'Inspection, les capitaines crier dans la cour : « Le chapeau en bataille! Messieurs, le chapeau en bataille! » Mais, à peine




En bataille ou brassé carré.


De quart en coin ou en Sambre-et-Meuse.


En colonne.

dans la rue, la coiffure reprenait aussitôt la position préférée en *Sambre-et-Meuse*.

Ces lignes étaient déjà écrites lorsque les *Vieux Souvenirs* du prince de Joinville, dernièrement parus, sont venus les confirmer. L'auteur décrit en effet, dans ce volume, un épisode de 1830 où figurent des Élèves de l'École Polytechnique *tricorne en Sambre-et-Meuse*. Le dessin mis à l'appui et fait *de visu* représente le chapeau incliné sur le sourcil droit, la corne de droite en avant, celle de gauche en arrière. Faisons remarquer que la position *en Sambre-et-Meuse* n'est pas un acheminement à la position *en colonne*. Dans la première, le côté du chapeau qui porte la cocarde se trouve à gauche; dans la seconde, au contraire, il est à droite, comme on le voit dans les figures ci-jointes.

En résumé, chacun se coiffait un peu à sa fantaisie, le feutre des chapeaux étant alors assez mou pour permettre de donner à la coiffure une position quelconque.

A l'appui de cette assertion, nous reproduisons un dessin d'Eugène Lamy, intitulé : *Croquis fait d'après nature dans Paris pendant les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830*, dans lequel figurent deux Polytechniciens. L'un a mis franchement son *claque* en colonne; l'autre le porte en bataille, fortement incliné sur l'oreille droite.

Dans l'uniforme de 1822, les vêtements de grande tenue, de petite tenue et d'intérieur étaient semblables de coupe, ne différant que par les ornements.

En 1840, on adopta, pour la petite tenue extérieure, la capote à deux rangées de boutons, formant un large plastron sur le devant de la poitrine, depuis longtemps déjà en usage dans toute l'armée. Complètement en drap, sans aucune partie en velours, son collet portait les palmes dorées. Elle avait, comme l'habit, des chaînettes sur les épaules et comportait quatorze gros boutons par



Croquis d'Eugène Lamy, fait d'après nature dans Paris pendant les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830.

devant, six derrière et deux petits à chaque manche. Les Élèves avaient depuis longtemps adopté, surtout pendant les congés, cette tenue plus commode que l'habit et qui pouvait se porter avec le bonnet de police. On la retrouve sur des collections d'uniformes remontant à 1832; mais elle ne devint réglementaire qu'en 1841.

C'est vers la même époque que fut adopté le képi popularisé par les troupes d'Afrique; mais il n'est devenu réglementaire qu'en 1851. Il était orné, autour du bandeau, d'un large galon d'or de 14 millimètres et d'un macaron doré sur le calot. Les passepoils étaient en laine rouge. Ce disgracieux mélange de laine et d'or rendit cette coiffure antipathique aux Élèves qui cherchèrent à la porter le moins possible, lui préférant un képi d'officier ou l'élégant bonnet de police.



Monarchie de Juillet et second Empire
Petite Tenue

Vers 1860, le général Coffinières la remplaça par un képi de sous-lieutenant sur lequel le large galon du bandeau fut substitué au galon de grade.

Ce képi fait encore aujourd'hui partie de la tenue régulière de l'École. Avant 1870, nous ne le portions qu'avec la capote et presque jamais les jours de sortie libre. On ne le prenait que pour les visites en corps aux usines et établissements divers et pour les séances réglementaires de natation aux bains Petit. Il était surtout destiné à accompagner, pendant les congés, la capote sans l'épée, l'habit devant toujours être porté avec le *claque* et la *tangente*.

Mais nous lui préférions toujours le bonnet de police *bahuté*, c'est-à-dire le bonnet de police de fantaisie, avec grenade et gland d'or. L'attraction qu'il exerçait sur nous était telle qu'à notre départ pour les vacances nous le cachions dans notre *boîte à claque*, afin de pouvoir le coiffer immédiatement après avoir franchi le seuil de l'École. L'inclinant alors crânement sur l'oreille droite, nous éprouvions, à sentir continuellement sur notre front le balancement du gland magique, une indicible satisfaction. Oui, nous l'avons beaucoup aimé, notre coquet bonnet de police.

La tenue d'intérieur fut en même temps, c'est-à-dire dans les premières années du règne de Louis-Philippe, rendue plus commode par la substitution de la tunique à l'habit. Ce vêtement, semblable à celui des collégiens (neuf boutons devant et six derrière) et sans aucun ornement, continua à porter le nom traditionnel de *berry*, devenu synonyme de vêtement d'intérieur : il n'a disparu qu'en 1890.

La coiffure d'intérieur était un bonnet de police, du modèle dit à soufflet, avec grenade et gland en laine jaune. Plus tard, vers 1850, le gland fut alternativement jaune ou rouge, différenciant ainsi les promotions.

Pendant l'été, on portait, les jours de sortie, le pantalon en toile de coton blanche. Il fut supprimé sous l'Empire, comme pour toutes les troupes. A l'intérieur, on mettait un pantalon de toile grise, le *pantalon de zinc*, supprimé en 1874.

Le trousseau de 1822 comportait, comme on l'a vu, pour les jours de froid ou de pluie, une redingote facultative, probablement semblable à celle qui était d'ordonnance sous le premier Empire. Mais ce vêtement déplaisait aux Élèves : ils n'en faisaient pas l'acquisition. « Aucun de nous n'avait de manteau, » racontait un colonel, *antique* des environs de 1830 : « nous étions trop fiers de montrer « notre uniforme. Lorsqu'il faisait très froid, nous nous contentions de mettre « deux chemises. »

Cependant quelques Élèves, éprouvant le besoin de se couvrir, adoptèrent le manteau à l'espagnole connu sous le nom de manteau à la Quiroga. L'usage de ce vêtement en France avait une origine politique. On sait qu'en 1820, des soulèvements ayant eu lieu en Espagne, le colonel Quiroga s'était mis à la tête des révoltés de l'île de Léon, en même temps que le général Bolivar était choisi pour

chef par les indépendants du Pérou. Les libéraux français, voulant montrer dans leur costume un signe distinctif de leur opinion, se couvrirent d'un chapeau à bords larges et plats et se drapèrent dans un manteau long dont le devant, garni de velours cramoisi, se rejetait sur l'épaule gauche. Ils donnèrent à la coiffure le nom de Bolivar et au manteau celui de Quiroga.

Ajoutons que la facilité avec laquelle ce vêtement se transformait en manteau d'ordonnance pour l'École de Metz favorisa probablement son adoption par les Polytechniciens. Le règlement sur la tenue des sous-lieutenants-Élèves à l'École d'application comprenait en effet l'article suivant : « Le manteau fait aussi partie « des effets d'habillement qui composent la tenue des Élèves, mais il n'est que « toléré et ne sera jamais porté, soit dans les cérémonies publiques, soit dans les « visites de corps. Il sera en drap bleu de roi, descendant jusqu'à 33 centi- « mètres de terre; collet droit. La partie du collet recouvrant les épaules aura « 30 centimètres de largeur; il fermera près du collet par une agrafe d'argent « ou d'argent plaqué. La doublure des devants sera du même drap que le « manteau. »

Le port du manteau à l'espagnole fut d'abord sévèrement interdit. Les Élèves étaient obligés de le mettre en dépôt dans le petit débit situé en face de l'École et connu pendant bien longtemps sous le nom de *boutique de la mère Leblanc*. Ce n'est qu'en 1854 que cette rotonde, tantôt tolérée, tantôt sévèrement défendue, figura sur le bordereau du trousseau, mais toujours à titre facultatif.

Finalement, la tenue, sous l'Empire, était composée de la manière suivante :

		fr.	c.
1 habit de grande tenue		63	65
1 capote de grande tenue		56	05
2 pantalons de grande tenue		60	80
2 capotes de petite tenue (tunique d'intérieur)		60	80
2 pantalons de petite tenue en drap	un à bandes. 26 fr. 60 un uni . . . . 18 fr. 05	44	65
2 pantalons de petite tenue en coutil de coton de couleur foncée		6	65
1 bonnet de police		4	75
3 cols noirs		5	70
1 chapeau uniforme avec sa boîte		25	50
1 képi avec son carton		10	»
1 sautoir pour l'épée		2	85
4 paires de demi-bottes		62	»
Total		403	40
1 manteau (facultatif)		79	80

Ces prix sont ceux du tarif lors de la transformation de l'uniforme, c'est-à-dire en 1874.

Nous avons vu le gouvernement de la Restauration interdire le port des moustaches. La monarchie de Juillet revint sur cette défense. Le règlement du 22 décembre 1844 porte :

« Les Élèves qui ont de la barbe doivent se raser au moins le dimanche et le mercredi, en « conservant les moustaches et la royale. Les cheveux sont coupés court et d'une manière « uniforme. »

L'usage tolérait pourtant de petits favoris, comme la mode en existait dans l'armée.

Sous le second Empire, on se conformait au règlement de 1852 :

« Les Élèves doivent être rasés au moins le dimanche et le mercredi, en conservant les « moustaches et la mouche, comme dans les compagnies d'élite de l'armée. Les cheveux son « coupés court et d'une manière uniforme. »

Comme dans l'armée, toutefois, les moustaches et la mouche étaient généralement accompagnées, chez ceux qui pouvaient se donner cet ornement, d'une *impériale* au menton.



D'après Charlet.

TROISIÈME RÉPUBLIQUE. Rapport du Conseil d'administration sur l'uniforme. Décision ministérielle du 23 juillet 1874. Suppression des galons de grade.



Après la guerre de 1870, tout ce qui avait rapport à l'armée fut l'objet de nouvelles études et les uniformes de presque tous les corps durent subir diverses modifications. L'École Polytechnique fut bientôt amenée à suivre le mouvement. Après la réorganisation du 15 avril 1873, le Conseil d'administration, à l'invitation du général Durand de Villers, rédigea, sur cette question, un rapport dont voici les conclusions résumées :

« L'habit n'est plus de tenue dans l'armée et ne peut devenir que de plus en

plus suranné. Les Élèves lui préfèrent la capote qui, par suite, ne peut atteindre ses deux années de durée.

« Ces diverses considérations semblent de nature à faire renoncer à l'habit pour l'École Polytechnique, sans trop s'arrêter à la crainte de laisser des regrets aux Élèves qui pourraient voir dans cette mesure l'abandon d'une tenue traditionnelle. La tenue de l'École a eu en effet à subir, avant 1823, des modifications bien plus radicales.

« La capote n'est plus portée que par l'état-major des places; la jupe en a du reste été raccourcie à peu près à la longueur de celle de la tunique admise dans l'armée.

« Il paraît donc avantageux de remplacer l'habit et la capote par deux tuniques du modèle général de l'armée, qui est également admis pour la tunique des Élèves du génie et pour la tunique de manœuvre de l'École d'Application de Fontainebleau.

« La tunique d'intérieur à une seule rangée de boutons, sans aucun ornement, paraît mieux convenir pour le travail qu'une tunique à deux rangées de boutons, parce que les Élèves peuvent les déboutonner lorsqu'il fait chaud, sans être gênés par les revers.

« On propose la suppression du pantalon en coutil, aussi affreux que détestable, très vite hors de service et que d'ailleurs le médecin de l'École hésite toujours à laisser porter.

« Le bonnet de police d'intérieur, du modèle dit à soufflet, n'est plus de tenue dans l'armée. Le seul avantage qu'il présente, c'est de ne pas être embarrassant lorsque les Élèves sont aux amphithéâtres et de leur servir en quelque sorte de pupitre. Mais il a l'inconvénient d'être bientôt très sale et d'être l'occasion de nombreuses punitions; les *anciens* prennent plaisir à faire enlever les glands des bonnets des nouveaux venus ou à les arracher eux-mêmes, et les tapageurs affectent de porter des bonnets sales et cassés; ils ne préservent d'ailleurs pas les yeux du soleil.

« Le manteau à *rotonde* était, lorsqu'il fut adopté pour l'École Polytechnique, celui de l'École d'application. Il est aujourd'hui remplacé, dans toute l'armée, par le *manteau-capote*. »

En conséquence des propositions émises dans ce rapport, l'uniforme de l'École Polytechnique fut fixé comme il suit par la décision ministérielle du 23 juillet 1874 :

« *Observation.* — En principe, l'uniforme des Élèves de l'École Polytechnique doit se « rapprocher, autant que possible, de l'uniforme de l'arme du génie. Il peut, sur la proposition « du Conseil d'administration de l'École, subir les modifications, ainsi que les changements qui, « pour des causes diverses, sont apportés soit dans la tenue de l'armée, soit dans la tenue « spéciale des corps du génie et de l'artillerie.



Troisième République
1874

« *Tenue de sortie.* — Tunique de grande tenue (modèle général de l'armée) entièrement en « drap bleu foncé, fermant sur la poitrine au moyen de deux revers, croisant l'un sur l'autre, et « arrêtés de chaque côté par une rangée de sept gros boutons d'uniforme, également espacés « entre eux.

« La couture d'assemblage des deux parties de chaque pan de jupe est ornée d'une patte à la « Soubise en drap du fond, présentant en haut une tête à trois pointes, avec un gros bouton « d'uniforme au milieu, et, plus bas, une pointe saillante sur le derrière, portant aussi un gros bouton.

« Une patte de ceinturon, à trois pointes par le haut, en drap du fond, est placée sur le côté « gauche, à l'aplomb de l'aisselle. Sa tête est percée d'une boutonnière pour recevoir un petit « bouton d'uniforme cousu sur le corsage.

« Le collet, en drap du fond, est orné à chaque angle d'une patte à trois pointes, en velours « de soie noire, passepoilée en drap écarlate, à l'exception de la partie qui se rattache à « l'encolure. Sur cette patte est brodée en cannetille d'or mat et filé brillant un attribut repré- « sentant deux branches d'olivier entrelacées.

« Les parements des manches sont garnis d'une patte rectangulaire, en velours de soie noire « passepoilée en drap écarlate sur ses bords libres : cette « patte reçoit sur son milieu trois petits boutons d'uni- « forme.

« Sur chaque épaule est placée une bride d'épaule, for- « mée d'une tresse carrée dite chainette, de 3 millimètres « de grosseur, en cannetille d'or mat, redoublée autour d'un « petit bouton d'uniforme cousu à 15 millimètres de l'en- « colure.

« Bouton d'uniforme demi-bombé, en cuivre doré ou « bruni, et estampé sur son bord d'un simple filet uni. Il « porte en légende : *École Polytechnique;* sur son milieu, « l'attribut de l'École.



Le vestiaire des manteaux.

« *Manteau.* — Les Élèves de l'École ont la faculté de « faire usage du manteau (modèle général de cavalerie) ou « de la capote-manteau (modèle général de l'infanterie) « des officiers-Élèves de l'École d'application de l'artillerie « et du génie, sauf les modifications suivantes :

« Sur chaque angle du collet est appliqué un attribut « brodé en cannetille d'or mat et filé brillant, représentant deux branches d'olivier entrelacées. »

Les autres effets d'habillement furent conservés sans modifications, sauf la tunique d'intérieur, qui reçut, sur le côté gauche, une patte destinée à maintenir le ceinturon du sabre-baïonnette.

On donna aux Élèves un gilet en drap bleu foncé, garni de deux poches, fermant sur la poitrine au moyen de neuf petits boutons sphériques en cuivre, unis et dorés.

Le bonnet de police fut remplacé par un képi de petite tenue, passepoilé d'écarlate et garni, sur le devant du bandeau, d'une grenade écarlate ou jonquille, suivant la promotion.

Avec la tunique, l'épée ne fut plus portée par un baudrier, ou sautoir, mais par un ceinturon en cuir verni fermant au moyen d'une agrafe à deux médaillons

dorés, estampés en relief de l'attribut de l'École, et se réunissant par un crochet ayant la forme d'un S, dont l'extrémité recourbée représente la tête d'un serpent.

Le pantalon de drap de petite tenue fut remplacé par un pantalon ordinaire à bandes écarlates et le pantalon de coutil complètement supprimé.

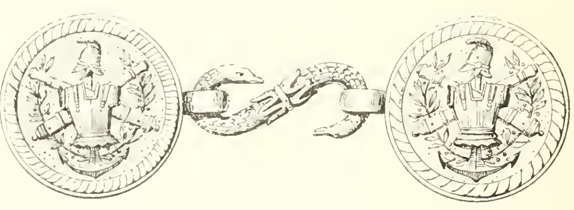
Le col en satin noir, avec liséré blanc débordant à la partie supérieure, était conservé pour la tenue de sortie, mais remplacé, à l'intérieur, par une *cravate-écharpe* en laine bleue de $1^{m},15$ de longueur sur $0^{m},14$ de largeur.

En 1889, on a substitué au collet arrondi de la tunique de sortie un collet coupé carrément auquel s'adapte intérieurement un col blanc. Il en est résulté la suppression du col de satin.

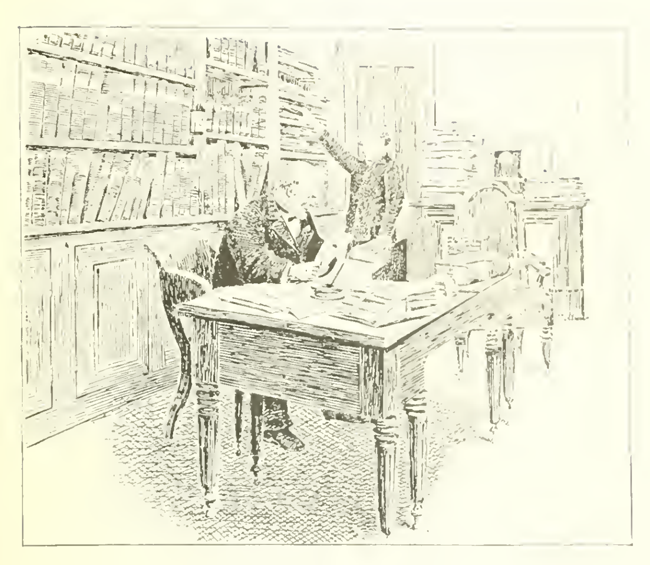
Une décision ministérielle du 24 juillet 1889 a remplacé la tunique, cet antique *berry* porté à l'École pendant soixante années, par une vareuse plus courte, fermant sur la poitrine au moyen de sept gros boutons d'uniforme, pourvue de deux poches latérales et d'une patte de ceinturon.

Les Élèves perdent peu à peu l'habitude de donner à ce nouveau vêtement le nom de *berry* auquel nous étions accoutumés. Cette dénomination pourtant, comme nous l'avons vu, remontait presque aux premières années de l'École, étant due à ce que l'habit de sortie était alors confectionné en drap d'Elbeuf, tandis que l'habit d'intérieur n'était qu'en drap plus ordinaire de Berry. Indépendante de la forme, l'épithète, tirée de la nature du drap, qualifiait donc admirablement tous les vêtements d'intérieur. C'est certainement, dans l'argot de l'X, le terme qui a eu la plus grande longévité, puisque celui de *longchamp*, remontant à une époque aussi lointaine, a presque complètement disparu.

Il ne nous reste plus maintenant, pour compléter la description de la tenue actuelle, qu'à mentionner la suppression des galons de grade. On sait que, depuis la création de l'École, à l'exception de la période 1816-1822, les deux premiers Élèves de chaque promotion portaient les galons de sergent-major, les deux suivants les galons de sergent-fourrier et les autres chefs de salle les galons de sergent. Ces insignes ont été supprimés et la promotion 1888 est la dernière qui en ait joui. Le major de tête et le major de queue sont maintenant égaux devant le public.



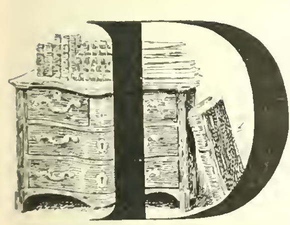
Agrafe de ceinturon.



Le bibliothécaire, colonel Revin.

LA BIBLIOTHÈQUE

Installation. — Le colonel Revin. — Le pitaine Bouquin. — La salle de lecture. — Les albums de promotion. — La salle du Centenaire. — Notice sur la formation et la composition de la bibliothèque. — L'ancien Bibelo. — Liste des bibliothécaires.



DEPUIS 1878, les divers services de la bibliothèque sont installés dans les nouveaux bâtiments construits sur le square Monge, au nord de la cour des Acacias. Ils occupent le premier étage, au-dessus des salles de dessin, et comprennent : le cabinet du Directeur, la salle de lecture, une salle de travail particulière, enfin plusieurs pièces servant de magasins.

Les fonctions de bibliothécaire sont ordinairement confiées à un officier retraité. Elles sont remplies, depuis 1883, par le colonel du génie Revin. Élève à l'École en 1848, Revin, aidé de quelques camarades, sauva, dans la journée du 25 février, les bijoux et les diamants de la couronne, en les transportant des Tuileries à l'État-major de la garde nationale.

Sous les ordres du colonel Revin sont placés un secrétaire, M. Durand, et un gardien, M. Fédary. Ce dernier est secondé, pendant les heures d'ouverture, pour

la distribution des livres aux élèves, par M. Clopet, employé du dessin connu à l'École sous la dénomination de *pitaine Singe*.

M. Fédary, très aimé, très populaire, est à l'École depuis 1871 et à la bibliothèque depuis 1879. Notre dessin le représente, derrière le guichet qui met en communication le magasin avec la salle de lecture, délivrant un volume en échange du reçu qui lui permettra, à la fin de la séance, d'en contrôler la rentrée. Son prédécesseur ne peut avoir été oublié des Élèves de notre génération : mais son nom nous a toujours été complètement inconnu : il n'était en effet pour nous que le *pitaine Bouquin*. Nous revoyons encore distinctement, derrière le judas de l'ancienne salle de lecture, ce type d'ancien militaire, à moustaches et barbiche grisonnantes, avec sa petite pipe courte et son superbe bonnet grec en velours rouge brodé d'or.

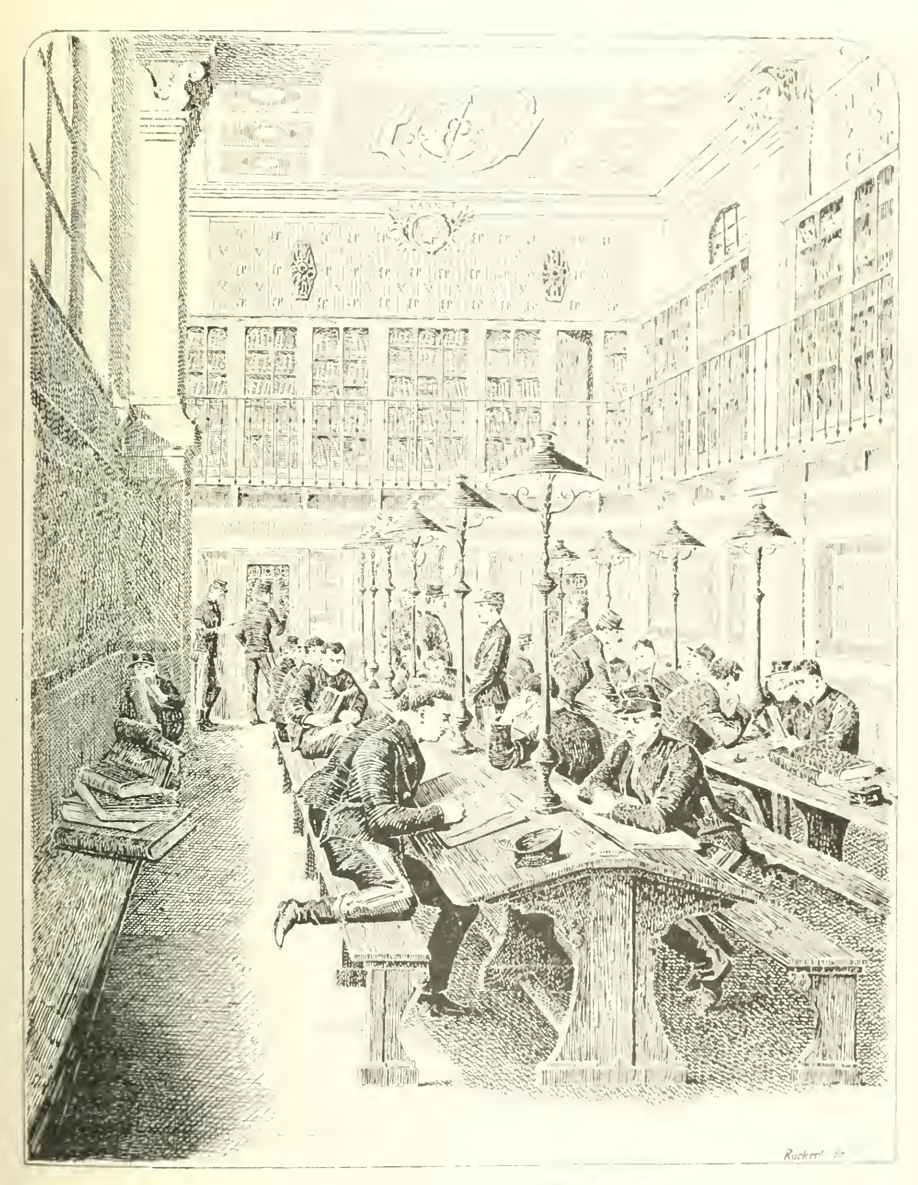
La salle de lecture est une vaste pièce décorée d'ornements polychromes à la grecque. Des couleurs rompues, à base dominante rouge pour les murs, bleue pour le plafond, s'harmonisent avec la teinte grisâtre des encadrements, des bordures, des poutres et des piliers. Dans le cartouche central du plafond est peinte la fameuse *Poule aux œufs d'or;* dans les caissons des extrémités sont inscrites les lettres E. P. formant le monogramme de l'École. Contre l'un des petits côtés de la salle se dresse un calorifère monumental revêtu en carreaux de faïence brune. Il est surmonté des armes de l'École, entourées de la fière devise : *Pour la Patrie, les Sciences et la Gloire*. Le tout est enfin couronné par le médaillon de Monge, auquel fait pendant, à l'autre bout, au-dessus de la pendule, le médaillon de Carnot. Tout autour de la salle se déroulent, en lettres d'or, les noms illustres : Francœur, Thénard, Gay-Lussac, Hachette, Lancret, Berthollet, Ampère, Arago, Malus, Fresnel, Laplace, Pelletier, Hassenfratz, Guyton, Vauquelin, Fourier, Cauchy, Dulong, Poisson, Dupin, Poinsot, Prony, Lacroix, Petit, Chaptal, Andrieux. A l'exception du côté percé de fenêtres, les murs sont coupés, à moitié de leur hauteur, par une galerie en surplomb sur laquelle est dressé un corps de bibliothèque vitré.

La salle de lecture est ouverte aux Élèves pendant la récréation, de deux heures et demie à cinq heures. Certains livres peuvent être, contre reçu, emportés et gardés pendant plusieurs jours dans les salles d'étude.

Ces gros volumes, que notre dessin montre empilés sur le banc du fond, contre le mur, et qui restent là en permanence, sont les albums photographiques des anciennes promotions. Il est inutile de dire qu'ils occupent le premier rang parmi les ouvrages le plus fréquemment feuilletés.

Nos petits *conscrits* examinent toujours, avec le plus vif intérêt, ces générations d'*antiques* en *berry* et en bonnet de police, parmi lesquelles ils découvrent souvent avec plaisir de sympathiques professeurs, parfois aussi, hélas ! un *colleur* épineux qu'ils chargent alors de leurs anathèmes.

La salle particulière réservée aux professeurs, aux officiers et aux personnes



LA BIBLIOTHÈQUE. — Le [illegible]

admises à travailler à la bibliothèque de l'École, est appelée *salle du Centenaire*, depuis qu'on y a placé le tableau commémoratif de cet anniversaire.

Cette salle coquette, largement éclairée, est garnie de vitrines et de meubles élégants. Une commode en bois précieux, incrustée de cuivres dorés, a été dessinée, comme ornement, avec la première lettre de ce chapitre. Un beau buste en terre cuite du général Lacuée, premier Gouverneur de l'École, occupe la place d'honneur; au-dessus des corps de bibliothèque on a placé les bustes en plâtre de Chaptal, Fourcroy, Malus, Ampère, Fourier, Carnot, Laplace, Andrieux, Guyton, Vauquelin, Monge, Lamblardie et Berthollet. On y voit encore diverses collections de médailles; les bustes, portraits et médaillons d'anciens Élèves devenus célèbres; un fac-similé du drapeau donné à l'École par Napoléon Ier; enfin, une magnifique tapisserie des Gobelins, représentant la *Mort de Marceau*, précieux cadeau fait à l'École, sous la Restauration, par son protecteur le duc d'Angoulême.

La bibliothèque de l'École Polytechnique est très riche et possède des ouvrages de la plus grande rareté.

Nous allons donner ici, sur sa formation et sa composition, un extrait d'une intéressante notice placée en tête du catalogue et due à M. de Rochas, administrateur actuel de l'École :

« La bibliothèque de l'École centrale des Travaux publics, qui devint plus tard l'École Polytechnique, fut créée par arrêté du Comité des Travaux publics le 26 décembre 1794, l'année même de la fondation de l'École.

« Son premier fonds fut constitué par environ cinq cents volumes provenant de l'École du génie de Mézières.

« On se procura ensuite dix-huit cents volumes en puisant dans les dépôts littéraires de Paris qui avaient reçu les riches bibliothèques des couvents, des émigrés et des académies.

« On continua jusqu'en 1802 les fouilles dans les dépôts littéraires et l'on parvint à réunir ainsi dix mille volumes dont un grand nombre sont des livres de très grande valeur reliés en maroquin plein aux armes des rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, du Dauphin, du comte de Toulouse, de Stanislas, roi de Pologne, de Mesdames de France (Adélaïde, Victoire et Sophie), filles de Louis XV ; — les livres de Madame Adélaïde sont reliés en maroquin rouge, et ceux de Madame Victoire, en maroquin vert olive ; — de la duchesse de Bourgogne, de la comtesse de Provence, de Mlle de Clermont, de Mme de Maintenon, de Mme Du Barry, de la comtesse de Verrue, de la marquise de la Queille, du baron de Breteuil, ministre d'État, du prince de Montbarrey, ministre de la Guerre, du comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères, du chancelier de Maupeou, des cardinaux Fleury, Maury, Dubois, de Mgrs de Juigné et de Beaumont, archevêques de Paris, des Condé, des Montmorency, des Penthièvre, des La Rochefoucauld, des Gramont, des Lusignan, des Brienne-Vaudemont, des Grimaldi-Monaco, des Villeroy, des Albert de Luynes, des Chabannes, des Castries, des Puységur, des Crussol d'Uzès, des Rohan, des Talleyrand-Périgord, des Cossé-Brissac, des Soubise, des Saint-Simon, des Colbert, des Croy, des Caumont-la-Force, des La Luzerne, des Marsan, des Caraman, des Sparre, des d'Agoult, des Fortia-Sabathier, etc.

« D'autres proviennent des abbayes de Saint-Victor, de Saint-Germain, de Saint-Jean de Dieu, de l'Oratoire, de l'Académie royale d'architecture et du Garde-meuble.

« D'autres enfin sont de précieux spécimens des collections des bibliophiles célèbres, tels que

l'historien de Thou, le chevalier Digby, le marquis du Prat de Nantouillet de Barbançon, les financiers Paris et Samuel Bernard, les fermiers généraux Augeard et de Caze, le maréchal de camp de Mondésir, le maître des requêtes Gilbert des Voisins, le conseiller de Bourgevin, le chevalier de Jaucourt d'Inteville, l'un des rédacteurs de l'Encyclopédie, la dynastie des de Mesmes, les trois Amelot, le comte de Luc (Ch. Fr. de Vintimille) qui possédait la plus belle collection connue de reliures anciennes, le prince de Pignatelli, d'Egmond, duc de Bisaccia, dont les livres ont été presque tous acquis par la Bibliothèque nationale, le général Dumouriez, le médecin Thierry, etc...

« Mais les plus grandes richesses viennent de Rome. Par le traité de Tolentino (19 février 1797) le pape Pie VI s'était engagé à payer à la République française, représentée par le général Bonaparte, une contribution de guerre considérable dont une partie pouvait être soldée en objets d'art, livres ou manuscrits. Une Commission de savants et d'artistes français fut envoyée en Italie pour choisir ces trophées de nos victoires. Monge, un des membres du Conseil de l'École Polytechnique, faisait partie de la Commission et il obtint, pour son École, une centaine d'ouvrages du plus haut prix, relatifs surtout à l'architecture et provenant presque tous des bibliothèques particulières du pape Pie VI ou du cardinal Albani, bibliothécaire du Vatican. Beaucoup de ces ouvrages sont des exemplaires de dédicace avec leurs gravures gouachées et possèdent de magnifiques reliures en veau aux armes du pape. C'est dans cet envoi que se trouvait le Vitruve, qui porte, sur ses plats en maroquin vert, la marque si recherchée de Maioli avec la devise : *Ingratis servire nefas*.

« Fourcy, ancien officier d'artillerie et bibliothécaire à l'École, auteur de l'*Histoire de l'École Polytechnique* dédiée au duc d'Angoulême, profita de l'amitié que lui témoignait ce prince pour obtenir de nombreux dons qui ont enrichi nos collections, et en particulier la bibliothèque ; celle-ci reçut un très grand nombre d'ouvrages avec de belles reliures à ses armes, tous les plans et cartes publiés pour le service de la marine, et enfin la série complète des médailles de la Monnaie qui dépendait alors de la maison du Roi. Parmi ces médailles se trouvait la seule qui ait jamais été frappée pour l'École. D'un côté : Louis-Antoine, duc d'Angoulême ; de l'autre, les attributs de l'École et, en exergue : L'École Polytechnique sous la protection de Son Altesse royale, 1819 ».

« La bibliothèque possède aujourd'hui près de quarante-cinq mille volumes. Sa valeur ne doit pas être de beaucoup inférieure à un million. »

En novembre 1805, la bibliothèque fut transférée des bâtiments du Palais-Bourbon dans la chapelle de l'ancien collège de Navarre.

On trouvera dans le premier chapitre une vue de cette chapelle, située alors le long du côté nord de la grande cour. Lors de sa démolition, en 1842, la bibliothèque fut transportée dans le bâtiment occupant le côté sud de la cour, qui avait été la bibliothèque du collège de Navarre et avait servi, de 1814 à 1830, de chapelle pour les Élèves. C'est cette vieille bâtisse aux portes romanes, aux fenêtres ogivales, aux croisées à meneaux, que nous nommions toujours le *Bibelo*, pittoresque abréviation de bibliothèque.

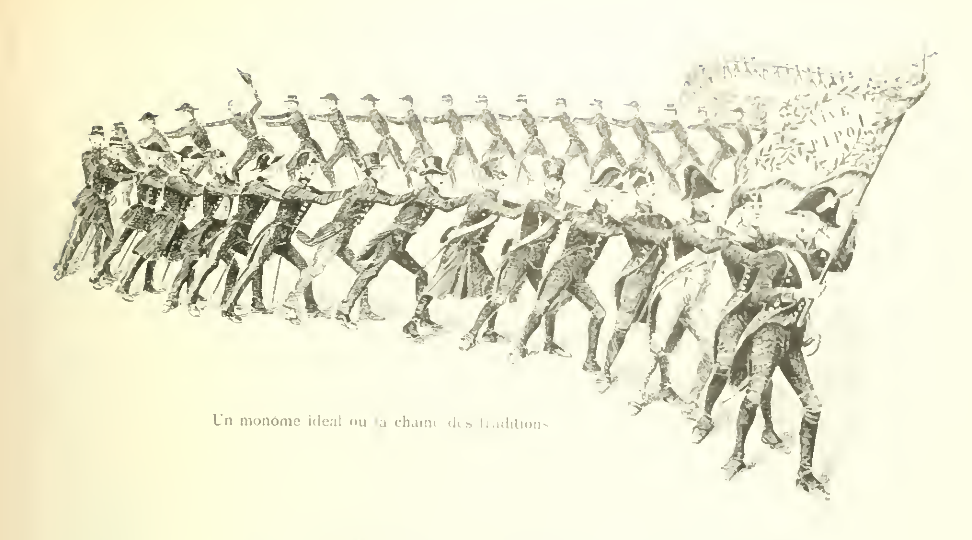
Notre *Bibelo* a été démoli en 1877. Un stand occupe maintenant une partie de son emplacement.

La cour s'est agrandie ; mais elle a perdu son dernier élément pittoresque.

Liste des bibliothécaires de l'École Polytechnique : Jacotot (1794). — Peyrard (20 avril 1795). — Barruel (21 novembre 1804). — Fourey (1818-42). — Colonel Courtois (1842-54). — Lieutenant-colonel Gauthier (1854-66). — Lieutenant-colonel Mangin (1866-77). — Capitaine Schultz (1877-83). — Colonel Revin (1883). — Colonel Coillot (1895).



Le pitaine Bouquin. M. Fedary.



Un monôme idéal ou la chaîne des traditions

LÉGENDES ET TRADITIONS

A Monsieur le général BRUGÈRE (promotion 1859), commandant le 8e corps d'armée.

En souvenir du temps passé ensemble, en 1870, au 18e régiment d'artillerie à cheval, veuillez permettre, mon général, à votre ancien lieutenant, de dédier à son ancien capitaine ce chapitre de son ouvrage sur notre École Polytechnique.

La légende de Berzelius. — Le monôme des Taupins. — La visite à l'ours Martin. — La tradition de la Sainte-Barbe. — La visite à la tombe de Vaneau. — La visite à la statue de Strasbourg. — Les dîners de promotion.



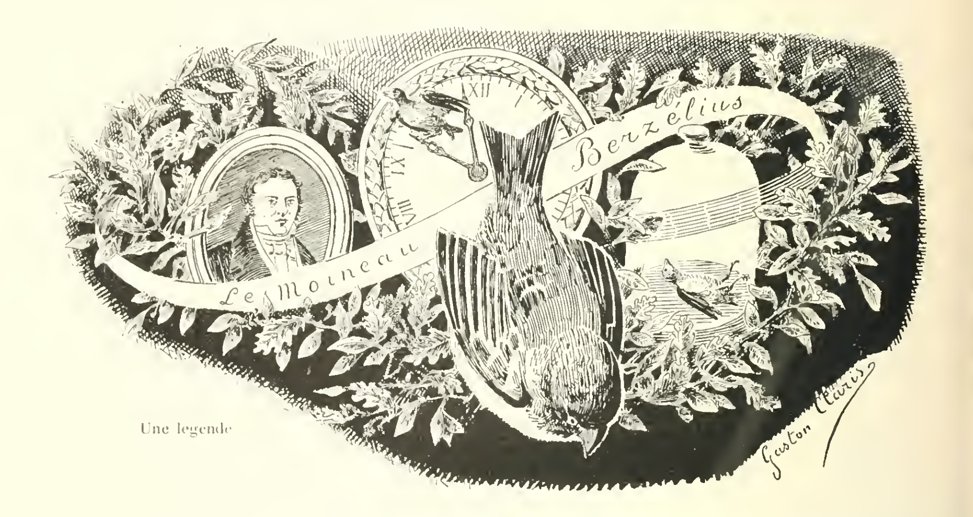
Les traditions que se transmettent chaque année les Élèves sont nombreuses à l'École Polytechnique : une seule légende y est contée : celle du *moineau de Berzelius*. Mais, comme compensation à son regrettable isolement, la petite anecdote sentimentale est une merveille de sensibilité poétique et suffit à prouver, à la louange de nos jeunes mathématiciens, que l'aridité de la science n'entraîne pas chez eux la sécheresse du cœur.

LA LÉGENDE DE BERZELIUS

L'illustre professeur suédois Berzelius, le plus grand chimiste du commencement de ce siècle, entreprit, vers 1817, un voyage scientifique à travers les grandes

villes d'Europe. Pendant son séjour à Paris, s'étant mis en relation avec les savants de la capitale, il visita les principaux établissements et fut curieux de voir l'École Polytechnique dont la réputation était déjà devenue universelle. Accueilli par les Élèves avec un véritable enthousiasme, il voulut bien leur donner, à l'amphithéâtre, quelques explications sur ses nombreuses et remarquables découvertes.

Tout le monde connaît les effets de la machine pneumatique sur un animal introduit vivant dans la cloche où l'on fait le vide. Parmi ses expériences, Berzelius en fit une sur la raréfaction de l'air et sur les gaz irrespirables dont les divers phénomènes avaient été l'objet de ses études et de ses travaux. Il avait choisi, pour sa démonstration, un petit oiseau pris dans la cour. Le malheureux pierrot, tout tremblant, cachant d'abord sa tête sous l'aile, s'agita bientôt, comme pour prendre



Une legende

son vol, lorsque l'air vint à lui manquer: puis se raidissant, effrayé de ses inutiles efforts, il fit retentir de ses cris perçants les échos de la vaste salle. Mais les coups de piston du professeur continuaient régulièrement et les cris désespérés se changèrent bientôt en appels plaintifs qui allèrent eux-mêmes en mourant et s'affaiblissant de plus en plus.

Un silence de mort régnait dans l'amphithéâtre. Des sentiments de pitié se montraient sur les visages; toutes ces jeunes poitrines étaient oppressées. Le Suédois continuait, mais avec plus de lenteur; il espaçait maintenant les coups de levier. Et peu à peu le frêle volatile, perdant la voix, puis les forces, se laissa tomber sur le plateau de la machine, tournant la tête vers les Élèves et ouvrant son bec muet, comme s'il voulait leur adresser une dernière supplication.

L'émotion était arrivée à son comble; la générosité de l'ardent auditoire éclata.

« Grâce ! grâce ! » crièrent d'une seule voix les trois cents jeunes gens qui, anxieux, haletants, la tête projetée en avant et les yeux troubles, tendaient les bras vers la cloche fatale où l'implacable science allait enlever à la vie un douce créature du bon Dieu.

Devant cet élan, la figure impassible de Berzelius s'éclaira ; il arrêta net le mouvement et ouvrit la soupape ; on entendit aussitôt le sifflement de l'air qui rentrait : le petit oiseau était sauvé. Et lorsque le chimiste, enlevant la cloche, rendit au prisonnier la liberté, le petit oiseau, avant de s'envoler par la fenêtre ouverte, fit trois fois le tour de l'amphithéâtre, lançant à plein gosier ses trilles perçants, comme un remerciement joyeux à ses jeunes bienfaiteurs.

On raconte que, depuis ce moment-là, pour exprimer sa reconnaissance, le petit oiseau vint se poster vers dix heures du soir, les jours de sortie, sur la grande horloge du Pavillon des Élèves. Et, lorsqu'il apercevait au loin un retardataire, escaladant, tout essoufflé, la Montagne-Sainte-Geneviève, il appuyait de tout son petit corps sur l'aiguille et l'empêchait d'atteindre l'heure jusqu'à ce que la porte eût été franchie.

Quelques-uns ajoutent qu'un pique-chien inhumain, ayant découvert la ruse, enduisit l'aiguille de glu et mit ensuite méchamment à mort le petit oiseau reconnaissant. Mais cette action barbare n'est nullement prouvée : espérons qu'elle n'a pas été commise.

Croyons plutôt qu'avant de quitter ce monde, le bon petit oiseau a pu transmettre la consigne à ses descendants et qu'aujourd'hui encore beaucoup de nos jeunes camarades échappent à la punition, sauvés, sans s'en douter, par le poids du petit corps retardant la marche de l'aiguille.

On s'explique maintenant pourquoi les Élèves ont donné à la grande horloge de l'École le nom de Berzelius.

Nous avons encadré, dans la vignette reproduisant cette légende, le portrait du célèbre professeur suédois, que nous avons eu l'heureuse chance de trouver. On peut voir, en le regardant, que Berzelius possédait, malgré son nom bizarre d'alchimiste, une douce et sympathique physionomie. Cet air de bonté explique la grâce si promptement accordée à la demande des Élèves et nous permet de supposer que le savant au cœur généreux, prévoyant la charitable supplique, ménageait avec adresse les derniers coups de piston en vue de la résurrection finale.

TRADITIONS

« Tous les progrès réalisés, soit dans l'enseignement, soit dans le régime
« intérieur, ne suffiraient pas pour maintenir l'École au rang qu'elle occupe, si elle
« ne trouvait en elle-même, dans son esprit de corps, dans sa camaraderie, dans

« son éducation mutuelle, une règle de conduite qui devient sacrée pour chacun « de nous et qui constitue notre patrimoine commun de loyauté, d'honneur et de « gloire.

« Une résultante de cette éducation mutuelle, de notre instruction mathéma-« tique et de notre culture intellectuelle élevée est la loyauté dans le devoir « poussée jusqu'à l'abnégation de nos intérêts personnels.

« L'un des moyens les plus puissants de cette éducation mutuelle est sans con-« tredit le respect des traditions léguées par les *anciens.* »

Cet éloquent passage du discours prononcé, le 31 janvier 1892, par le général Borgnis-Desbordes, à la réunion de notre Société Amicale, s'applique, nous le savons bien, aux traditions morales et non aux manifestations espiègles ou bruyantes que se transmettent les Élèves. Il nous a paru cependant pouvoir être placé, comme épigraphe, en tête de notre article.

Nous avons dit que les traditions étaient nombreuses à l'École ; la plupart ont déjà pris place dans les divers chapitres comme : les *prunes*, les *brimades*, les *monômes*, les *ombres*, les *cotes*, le *Point Gamma*..., etc.

Nous réunirons ici celles qui ne se rattachent à aucun sujet déjà traité, savoir : le *monôme des Taupins ;* la *visite à l'ours Martin ;* la *tradition de la Sainte-Barbe ;* la *visite à la tombe de Vaneau ;* la *visite à la statue de Strasbourg ;* enfin les *dîners de promotion.*

LE MONOME DES TAUPINS

Vers la fin du mois de juin 1893, on lisait, dans les journaux du matin, le petit entrefilet suivant :

« Les candidats à l'École Polytechnique ont fait, hier soir, leur monôme traditionnel. En nombre considérable, ils sont partis à huit heures de la place du Panthéon, chantant à tue-tête des refrains de circonstance. Ils portaient des lampions jaunes. Un superbe tambour-major, la tête surmontée d'un immense bonnet à poil, orné de banderoles couleur safran, marchait en tête du cortège.

« Ce spectacle ne manquait ni d'originalité, ni de pittoresque ; mais pourquoi diable les candidats à l'École Polytechnique ont-ils choisi cette couleur jaune ? »

Cette simple question nous apprend immédiatement que le rédacteur de ce fait divers est un ignorant des traditions de l'École. S'il s'est retrouvé en 1894 sur le chemin du *monôme*, il n'aura vu que des lanternes rouges, des rubans rouges, des ornements rouges et aura entendu ces cris, dominant toutes les chansons et tous les refrains : « A bas la jaune ! Conspuez la jaune ! Et vive la rouge ! »

La couleur jaune, on le sait, est la couleur des promotions à chiffre impair 1843... 1875... 1891... ; la couleur rouge est celle des promotions à chiffre pair 1844... 1876... 1892... A l'École cette couleur différencie les *conscrits* des *anciens*, au moyen d'une grenade jaune ou rouge cousue sur le bandeau du képi d'intérieur. On s'explique ainsi la phrase qu'échangent souvent les anciens Élèves : « Êtes-vous gland jaune ou gland rouge ? » La grenade était autrefois accompagnée d'un gland sur le bonnet de police.

Revenons maintenant au *monôme des Taupins*. A quand remonte cette tradition ? Nous ne le savons au juste ; mais, il y a trente ans, les candidats avaient déjà l'habitude de se réunir, à la fin des compositions, et de se promener dans Paris, les uns derrière les autres, les mains appuyées sur les épaules du précédent, formant ainsi ce qu'on appelait alors *un seul homme*.



Le monome des Taupins.

Le *monôme* ou *seul homme* a pris naissance à l'École en 1836. On avait alors l'habitude, à l'heure de la petite récréation du soir, de passer successivement dans toutes les salles, ramassant les camarades en une longue farandole qui s'allongeait à mesure.

Mais revenons au *monôme des Taupins*. Une après-midi était généralement consacrée à ce divertissement. Partant du Luxembourg ou du Panthéon, on parcourait d'abord le quartier latin en faisant force circuits imprévus. Après avoir ainsi bien chanté, bien crié, bu pas mal de bocks dans les établissements rencontrés en route, on se rendait chez la *mère Moreau*, le fameux débit de prunes à l'eau-de-vie qui existe encore aux abords du Pont-Neuf.

Là, chantant *l'Artilleur* et toujours disposés en *seul homme*, on défilait devant le comptoir de zinc, prenant chacun sa prune et débitant des madrigaux plus ou moins spirituels aux Hébés de l'antique caboulot.

En 1863, le général Coffinières, commandant l'École, avait résolu d'interdire cette petite manifestation. La police prévenue, ayant empêché la formation du *seul homme* au départ, des rendez-vous se donnèrent et le *monome*, plusieurs fois dispersé, réussit toujours à se reformer ailleurs. Il arriva ainsi jusqu'aux Champs-Élysées et fit irruption dans le café-concert de l'Horloge. La scène fut envahie, le magasin des costumes mis au pillage, et les loustics de la bande, travestis et grimés, vinrent jouer devant leurs camarades des scènes burlesques de leur

invention. Enfin, après avoir bien ri, bien bu, bien crié, on partit après avoir payé les consommations, et le patron ne dut pas regretter le beau désordre ou plutôt le méli-mélo dans lequel fut laissée sa garde-robe.

Le *monôme* se rendit chez la *mère Moreau* où l'on absorba la prune traditionnelle, puis, toujours chantant, reprit le chemin du quartier latin.

Comme on arrivait au milieu du Pont-Neuf, des agents, préalablement rassemblés, en barrèrent les issues et se mirent à opérer des arrestations. Chaque candidat portait en signe de ralliement une petite fleur bleue à la boutonnière. Les plus malins s'empressèrent de la jeter, d'autres grimpèrent dans les omnibus; presque tous échappèrent ainsi, les poursuites n'étant du reste pas très rigoureuses. Cependant deux ou trois manifestants, emmenés au poste, furent rayés des listes d'examen. Ils purent heureusement se représenter l'année suivante.

Telle est la tradition du *monôme des Taupins*, qui s'est transmise jusqu'à nos jours. Les diverses péripéties en sont variables: le fonds est toujours le même : on détend l'arc trop tendu pendant plusieurs jours de compositions.

Lorsque le *monôme* se prolonge dans la soirée, les *Taupins* se munissent de lanternes vénitiennes jaunes ou rouges, suivant la couleur de leur promotion.

Il existait, avant la guerre, une autre tradition qui formait le complément du *monôme des Taupins*, c'était le *monôme des sous-lieutenants-Élèves*.

On sait qu'à cette époque l'École d'application de l'artillerie et du génie était à Metz. Les Élèves, pour s'y rendre, passaient en grand nombre par Paris, d'où ils gagnaient la gare de Strasbourg, disposés en un long *monôme* dans lequel prenaient place les Élèves de l'École Polytechnique, accompagnant leurs *anciens* avec l'ardent désir de les rejoindre le plus tôt possible. Et le *monôme* se déroulait à travers la rue Vivienne, les grands boulevards et le boulevard de Strasbourg, jusqu'à la cour de la gare de l'Est, qui aurait pu recevoir alors le nom de cour des Adieux.

LA VISITE A L'OURS MARTIN

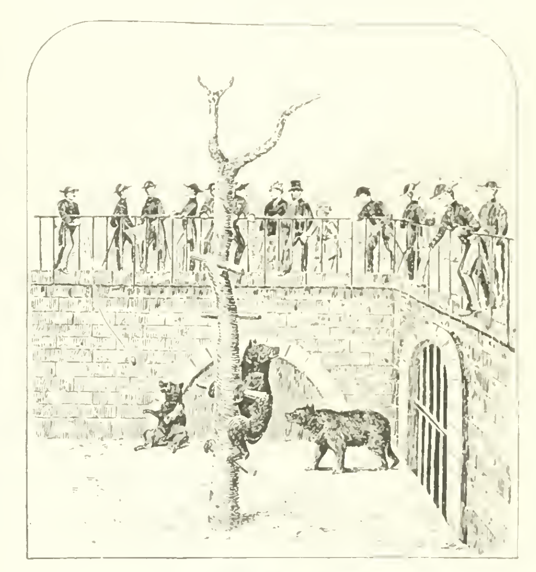
A l'époque déjà lointaine où l'on portait à l'École Polytechnique l'habit à basques, c'est-à-dire de 1822 à 1873, il était de tradition, la première fois qu'on endossait cette grande tenue si enviée, de se rendre au Jardin des Plantes et d'aller y voir dans sa fosse l'ours Martin.

On sait que, pendant les premières semaines, les *conscrits* ne pouvaient porter que la capote, l'habit exigeant toujours des retouches multiples avant d'être complètement ajusté. Ce n'était qu'après de nombreuses inspections de détail dans les casernements qu'on passait une revue générale en grande tenue et la première sortie en habit avait ordinairement lieu le jour de la Toussaint.

Conduits ce jour-là par quelques *anciens*, on remontait d'abord, au lieu de la

descendre, la Montagne-Sainte-Geneviève, puis, suivant la rue Lacepède, on arrivait au Jardin dont l'illustre Buffon a fait, en son genre, l'établissement le plus considérable du monde entier. La grille franchie, sans se laisser distraire par les curiosités disséminées sur la route, on se dirigeait vers la grande allée des marronniers, remettant à plus tard une visite au grand labyrinthe, à la colonne de Daubenton, au premier cèdre du Liban, planté en 1734 par Jussieu, et à la maison de Cuvier. On se trouvait enfin devant les fosses, au fond desquelles les ours prennent leurs ébats.

A cette heure matinale, les troupiers, les bonnes et les enfants n'étaient pas encore arrivés. Martin, en quête de gâteaux et de friandises, accueillait donc avec plaisir les jeunes Polytechniciens; ceux-ci se conciliaient ses bonnes grâces avec des morceaux de sucre et de pain rapportés du réfectoire.


La visite à l'ours Martin.

On sait que, la gourmandise stimulant leur intelligence, les ours du Jardin des Plantes ont appris à grimper au tronc planté dans leur fosse; à se coucher sur le dos en joignant les pattes lorsqu'on leur crie : « Monte à l'arbre » ou « Fais le mort ». Nos X ne manquaient pas de s'amuser de tous ces petits talents d'agrément; de faire marcher le plantigrade sur ses jambes de derrière; de le faire asseoir et bâiller pour gagner son repas au vol; de lui faire escalader l'arbre pour atteindre son dessert suspendu à une ficelle. Martin se prêtait complaisamment à tous ces petits exercices; mais, si quelque mauvais farceur s'avisait de lui jeter une cigarette ou un cigare, Martin, après l'avoir flairé, tournait immédiatement les talons et s'éloignait à la hâte.

Voilà ce que nous avons vu avant 1870.

Lorsque, en 1871, les Élèves de l'École Polytechnique furent réinstallés dans les bâtiments de la Montagne-Sainte-Geneviève, la promotion des *anciens*, prenant à cœur de restituer rigoureusement toutes les traditions, n'oublia pas la visite à l'ours. La plupart des Élèves se rendirent au Jardin des Plantes, et, comme sanction, deux d'entre eux furent spécialement délégués pour faire *rendre* Martin.

Il s'agissait donc de tromper la ruse de l'intelligent animal. Un cigare, introduit dans un petit pain hermétiquement rebouché ensuite, obtint le résultat désiré : après l'avoir englouti, Martin ne put conserver son repas.

Mais cette réussite si adroitement obtenue et qu'on ne poursuivait jamais autrefois, porta malheur à la tradition. Les plaintes de Martin furent-elles hiérarchiquement transmises au Ministre de la Guerre? Nul n'a pu le savoir; mais, l'année suivante, la grande tenue était supprimée.

Et depuis lors les basques de l'habit ne battent plus les mollets du jeune Polytechnicien, le manteau à l'espagnole ne se drape plus coquettement sur son épaule et l'ours Martin ne reçoit plus la visite des *conscrits*.

Il nous resterait à raconter l'origine de cette tradition ; nous n'avons pu la découvrir. Tout ce que nous savons, c'est que l'installation à Paris de la dynastie des Martins coïncide avec la création de l'École Polytechnique. Le premier ours fut celui qui symbolisait la ville de Berne et était entretenu par elle. Il fut envoyé de Suisse au Jardin des Plantes par l'armée française victorieuse. On raconte même que Martin en garda longtemps rancune aux troupiers et qu'il se mettait autrefois en fureur à la vue d'un pantalon rouge, ne se calmant que devant le pantalon à bandes de l'École Polytechnique.

Quoi qu'il en soit des origines, comme tant d'autres, cette tradition a vécu.

LA TRADITION DE LA SAINTE-BARBE

On connaît la légende d'après laquelle sainte Barbe est devenue la patronne des mineurs, des marins, des artilleurs et des pompiers. Au moment où la jeune fille chrétienne venait d'être exécutée par son père, le feu du ciel vint foudroyer ce païen dénaturé. La martyre, depuis lors, prit sous sa protection ceux qui se servent de la poudre et ceux qui combattent le feu. Le grand nombre de ses fidèles, la constante ferveur dont jouit son culte, l'ont rendue très populaire, et sainte Barbe est certainement une des saintes les plus universellement fêtées du calendrier.

Lorsque nous étions officier de batterie, nous allions régulièrement, le 4 décembre, trinquer avec notre maréchal des logis chef et boire à la santé de nos hommes. Ce jour-là, le pansage de l'après-midi était avancé, pour donner aux canonniers le temps de se mettre en tenue et de décorer leurs chambres. Les couvertures des lits, suspendues devant les fenêtres, en guise de rideaux, faisaient la nuit complète dans ces salles à manger improvisées; des trophées d'armes décoraient avec art les blanches murailles ; des lustres, composés de canons de pistolet ou de revolver, de pièces d'armes reluisantes et de brillantes gourmettes, renvoyaient en joyeux éclats la flamme des bougies de l'ordinaire.

Cette vieille tradition est encore en honneur dans l'artillerie ; elle est de celles qui ne peuvent pas disparaître.

Aussi les futurs officiers de cette arme n'ont-ils garde d'oublier la patronne des artilleurs ; les sous-lieutenants-Élèves de l'École d'application de Fontainebleau ne manquent jamais de célébrer sa fête, et, lorsque nos souvenirs se reportent à nos jeunes années, nous revoyons les festins donnés à Metz dans nos modestes popottes sous le nom pompeux de *réceptions*.

Nous nous rappelons les copieuses libations, les chants entraînants, les chansons joyeuses, composées quelques-unes pour la circonstance par les camarades poètes et dont nous reprenions bruyamment les refrains en chœur. — Ah! les jolies fêtes! — Elles se continuaient au café, dans ce vieux café du Heaume, sur l'Esplanade ; et, lorsque l'heure approchait, les plus lancés, avant de rentrer à l'École, se hissaient sur le cheval de bronze de la promenade, afin de s'assurer, peut-être, que les boissons généreuses n'avaient pas altéré leur équilibre.

Il ne paraîtra donc étonnant à personne que sainte Barbe soit aussi un peu la patronne des Polytechniciens.

Malheureusement sa fête n'est pas, à l'École, officiellement reconnue par l'Administration et les Élèves sont réduits à la célébrer en cachette, sans rien changer à leurs travaux journaliers.



La tradition de la Sainte-Barbe

Il y a trente ans, nous faisions généralement un punch au *casert*. Le soir du grand jour venu, les ingrédients, rassemblés à l'avance, étaient cachés sous le lit le plus commodément disposé. Immédiatement après l'extinction des feux, le judas de la porte, obstrué par les couvertures et les rideaux, interceptait les regards indiscrets d'une ronde d'adjudants. Lorsqu'on supposait enfin tous les Argus endormis, la petite fête commençait. Les uns étendus sur les lits, les autres simplement vautrés sur le parquet, le plus expert faisait flamber le punch, les fumeurs allumaient leurs pipes et tous se mettaient à chanter en chœur, à demi-voix, quelques gaudrioles et quelques refrains à boire. La chanson de *l'Artilleur* était naturellement celle qui revenait le plus souvent pendant ces libations en l'honneur de la patronne de l'artillerie. Et la petite orgie se prolongeait ainsi jusqu'à l'extinction de nos voix et l'absorption complète du nectar alcoolisé.

Cette fête de la Sainte-Barbe a-t-elle été interrompue par la guerre et suspendue ensuite, comme elle le fut dans les régiments pendant quelques années ? Nous n'avons pu recueillir, à ce sujet, des renseignements bien précis. Mais, depuis cette époque, a pris naissance une nouvelle tradition que nous ne connaissions pas autrefois.

Dans la matinée du 4 décembre, quelques minutes avant midi, sur la table volante appelée maintenant *banale*, on entasse, les uns sur les autres, tous les tabourets de l'étude. Le *crotale* ou serpent, chef de salle, se glisse à genoux au-dessous de l'échafaudage, et, au premier coup de l'horloge, se relevant brusquement, il envoie rouler au loin tous les sièges massifs, imitant ainsi, sur le parquet sonore, en l'honneur de sainte Barbe, la détonation du canon ou l'explosion de la mine. Faisons remarquer que, pour se mettre à l'abri des atteintes de ces projectiles d'une nouvelle espèce, les camarades de la salle ont eu la précaution de se réfugier sous les autres tables.

La même cérémonie ayant lieu simultanément dans toutes les salles d'étude de l'École, le bruit qui en résulte dans le Pavillon est assez formidable pour s'élever jusqu'au ciel. On suppose qu'il arrive ainsi, comme un hommage agréable, aux oreilles de la sainte, que les règlements et l'Administration ne permettent pas de célébrer plus dignement.

LA VISITE A LA TOMBE DE VANEAU

Il est d'usage à l'École d'envoyer chaque année, le 29 juillet ou le premier jour de sortie suivant, les deux caissiers, accompagnés d'une délégation d'Élèves, porter une couronne sur la tombe du camarade Vaneau, tué, en 1830, devant la caserne de Babylone.

On connaît les origines de la révolution qui s'accomplit alors contre la monarchie des Bourbons. La fermentation engendrée à Paris par la publication des Ordonnances de Charles X s'était étendue jusqu'à l'École Polytechnique où Charras et quelques anciens Élèves venaient exciter leurs jeunes camarades. La journée du mardi 27 juillet s'était passée dans l'agitation et l'attente des nouvelles du dehors, lorsque tout à coup, vers sept heures du soir, pendant la séance de dessin, le crépitement de la fusillade se fit entendre dans l'éloignement. Tous les Élèves se levant aussitôt coururent se concerter dans les salles de récréation, et quatre d'entre eux furent désignés pour aller trouver les députés de l'opposition.

Cependant la nuit se passa tranquillement. Comme à l'ordinaire, on se rendit le lendemain aux salles d'étude et à l'amphithéâtre ; mais, à onze heures, les deux promotions réunies entendaient la lecture de l'ordre de licenciement que le Roi venait de signer.

Le Directeur des études engageait en même temps les Élèves à quitter Paris et à rentrer dans leurs familles où des congés réguliers leur seraient bientôt envoyés.

Les Élèves, allant aussitôt revêtir leur grande tenue, se précipitèrent dans la rue. La plupart furent emmenés par leurs parents et leurs correspondants; une soixantaine environ, entraînés par d'anciens camarades des Ponts et Chaussées et des Mines qui avaient endossé leur vieil uniforme, se mêlèrent aux combattants.

La place de l'Odéon était un des lieux de rassemblement les plus importants de la rive gauche. On y fabriquait des cartouches, on y fondait des balles et des colonnes en partaient à chaque instant pour s'enfoncer dans Paris. Une des plus nombreuses se dirigea sur la caserne de Babylone occupée et défendue par les Suisses.

Voici comment, dans son *Histoire de dix ans*, Louis Blanc a raconté cet épisode :

« En approchant, la bande se divisa en trois colonnes : une se présenta du « côté où la façade est située, l'autre à la porte d'entrée par une rue perpendicu- « laire; la troisième par derrière dans une allée que formaient alors en grande « partie des murs de jardin. Cette troisième colonne, de deux cents hommes, était « commandée par Charras. Elle est à peine engagée dans l'allée que d'une maison « en construction, située à droite en entrant, partit une vive fusillade; trois hommes « tombèrent, cinq tambours qui battaient la charge prirent la fuite; le désordre se « mit dans la colonne; elle se replia précipitamment. Charras se jeta en avant, son « chapeau au bout de son épée, et suivi par un homme du peuple nommé Besnard « qui agitait un drapeau tricolore. Le feu des Suisses redoubla. Heureusement « quelques tirailleurs parisiens parurent aux fenêtres des maisons voisines et se « mirent à faire feu à leur tour sur les Suisses avec tant de succès que ceux-ci « abandonnèrent la maison en construction et regagnèrent la caserne à travers les « jardins. Les Élèves Charras et Cantrez s'avancèrent, suivis de Besnard et de « quelques ouvriers, bientôt par la masse des travailleurs, s'établirent dans les « jardins et sur les toits d'une maison voisine de la caserne qui se trouva ainsi « attaquée de tous côtés. Les Suisses avaient garni toutes les fenêtres de matelas « et se défendaient en désespérés. Les assaillants, de leur côté, presque tous ou- « vriers, soutenaient le feu avec l'intrépidité la plus étonnante. A leur tête com- « battaient trois Élèves de l'École Polytechnique : Vaneau, Lacroix et d'Ouvrier. « Le premier reçut une balle dans le front qui l'étendit raide mort. Les deux « autres furent grièvement blessés. »

Vaneau était tombé dans les bras de son camarade Meinadier. Il fut porté mourant, par des ouvriers, à l'hospice des Ménages et inhumé, le 31, au cimetière

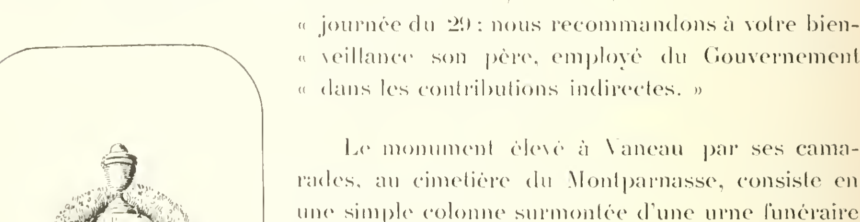
du Sud. Un discours fut prononcé sur sa tombe par un officier municipal et la garde nationale rendit les honneurs militaires.

Quelques jours après, les Élèves adressèrent au général Gérard, ministre de la Guerre, la lettre suivante :

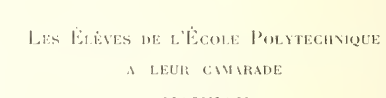
« 7 août 1830.

« Mon Général,

« Nous venons, au nom de l'École Polytechnique, vous exprimer notre reconnaissance au sujet des croix d'honneur qu'on a bien voulu nous accorder ; mais, « cette récompense nous paraissant au-dessus de nos services, et d'ailleurs aucun « de nous ne se jugeant plus digne que ses camarades de l'accepter, nous vous « prions de nous permettre de ne pas la recevoir. Il est maintenant une grâce que « nous vous demandons : un de nos camarades, Vaneau, a succombé dans la « journée du 29 : nous recommandons à votre bienveillance son père, employé du Gouvernement « dans les contributions indirectes. »



Le monument élevé à Vaneau par ses camarades, au cimetière du Montparnasse, consiste en une simple colonne surmontée d'une urne funéraire avec cette inscription :



Les Élèves de l'École Polytechnique

a leur camarade

VANEAU

mort pour la liberté le 29 juillet 1830



La tombe de Vaneau au cimetière du Montparnasse.

« Il est une tradition léguée par les *anciens* », a dit le général Borgnis-Desbordes dans ce discours dont nous avons déjà reproduit un passage, « qui « consiste à garder pieusement le souvenir des « Élèves qui ont succombé en défendant la Patrie ou « la Liberté. C'est ainsi que tous les ans nos jeunes « camarades vont visiter la tombe de Vaneau, tué en 1830. Ils veulent ainsi rendre « hommage à un Élève mort en combattant pour une idée. Bien que je n'aie plus « tous les enthousiasmes de la jeunesse, je me découvre respectueusement devant « la tombe de tout homme qui a donné sa vie pour la réalisation d'une idée, alors « même que celle-ci est tout à fait contraire à ma manière de voir. »

LA VISITE A LA STATUE DE STRASBOURG

Vers le milieu du mois de septembre 1870, au plus fort du bombardement de la capitale alsacienne, Théophile Gautier, dans un journal de Paris, écrivait cette magnifique page :

« Quand on traverse la place de la Concorde, qu'animent les évolutions et le « passage des troupes, l'œil est attiré par un groupe qui se renouvelle sans cesse « au pied de la statue représentant la ville de Strasbourg. Majestueusement, du « haut de son socle, comme du haut d'un autel, elle domine la foule prosternée ; « une nouvelle dévotion s'est fondée, et celle-là n'aura pas de dissidents : la sainte « statue est parée comme une Madone, et jamais la ferveur catholique n'a couvert « de plus d'ornements une idole sacrée. Ce ne sont pas, il est vrai, des robes « ramagées de perles, des auréoles constellées de diamants, des manteaux de « brocart d'or brodés de rubis et de saphirs comme en porte la Vierge de Tolède, « mais des drapeaux tricolores lui composent une sorte de tunique guerrière qui « semble rayée par les filets d'un sang pur.

« Sur sa couronne de créneaux, on a posé des couronnes de fleurs. Elle « disparaît presque sous l'entassement des bouquets et des *ex-voto* patriotiques. Le « soir, pareilles aux petits cierges que les âmes pieuses font brûler dans les églises « devant la Mère divine, les lanternes vénitiennes s'allument et jettent leurs reflets « sur la statue impassible et sereine. Ses traits d'une beauté fière ne trahissent « par aucune contraction qu'elle a, enfoncés dans la poitrine, les sept glaives de « douleurs. On dirait presque qu'elle sourit quand la lueur rose des lanternes flotte « sur ses lèvres pâles. Des banderoles où sont tracées des inscriptions enthousiastes « voltigent autour d'elle.

« Sur le piédestal se lisent des cris d'amour et d'admiration. Des pièces de « vers, des stances sont écrites au crayon, et, si l'art manque à ces poésies, le « sentiment s'y trouve toujours.

« Devant le socle est un large registre ouvert, et les noms s'y ajoutent aux « noms.

« Le peuple parisien s'inscrit chez la ville de Strasbourg. Le volume relié « magnifiquement et blasonné aux armes de la glorieuse cité, sera offert à la « grande martyre qui se dévoue pour l'honneur et le salut de la France. Jamais « ville n'aura eu dans ses archives un plus glorieux livre d'or.

« Par un de ces mouvements d'exquise délicatesse qui parfois remuent les « foules d'un frisson électrique, le peuple semble, en adoptant cette statue comme « une image sacrée, comme une sorte de *Palladium* et en lui rendant un culte

« perpétuel, lui prouver son ardente sympathie et la soutenir, autant qu'il est en « lui, dans son héroïque résistance. »

Cette ardente sympathie de tout un peuple, qu'exprimait avec tant d'émotion le grand poète, ces vœux qui, dans la France entière, s'élevaient alors de tous les cœurs, ne purent, hélas! arracher à son funeste sort la malheureuse cité.

Mais, depuis qu'elle est injustement séparée de sa patrie d'adoption, le culte pieux dont on entourait sa fière image, pendant l'année terrible, n'a jamais cessé d'être rendu à la mémoire de la grande ville d'Alsace.

Comme un symbole d'espérance, les écharpes et les drapeaux tricolores flottent toujours autour de la superbe statue de Pradier; mais les couronnes d'immortelles ont remplacé les bouquets de fleurs et des voiles de crêpe entourent, en signe de deuil, notre cocarde nationale.

A la place d'honneur, bien en évidence, au-dessus du fronton sur lequel est fixé le cartouche de la Ligue des patriotes, une immense couronne, surmontée des armes d'Alsace, encadre une vue de Strasbourg : c'est le souvenir des Sociétés alsaciennes et lorraines. On y a inscrit, sur un fond doré, la phrase suivante :

« La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera. »

(*Déclaration de Bordeaux*, mars 1871.)

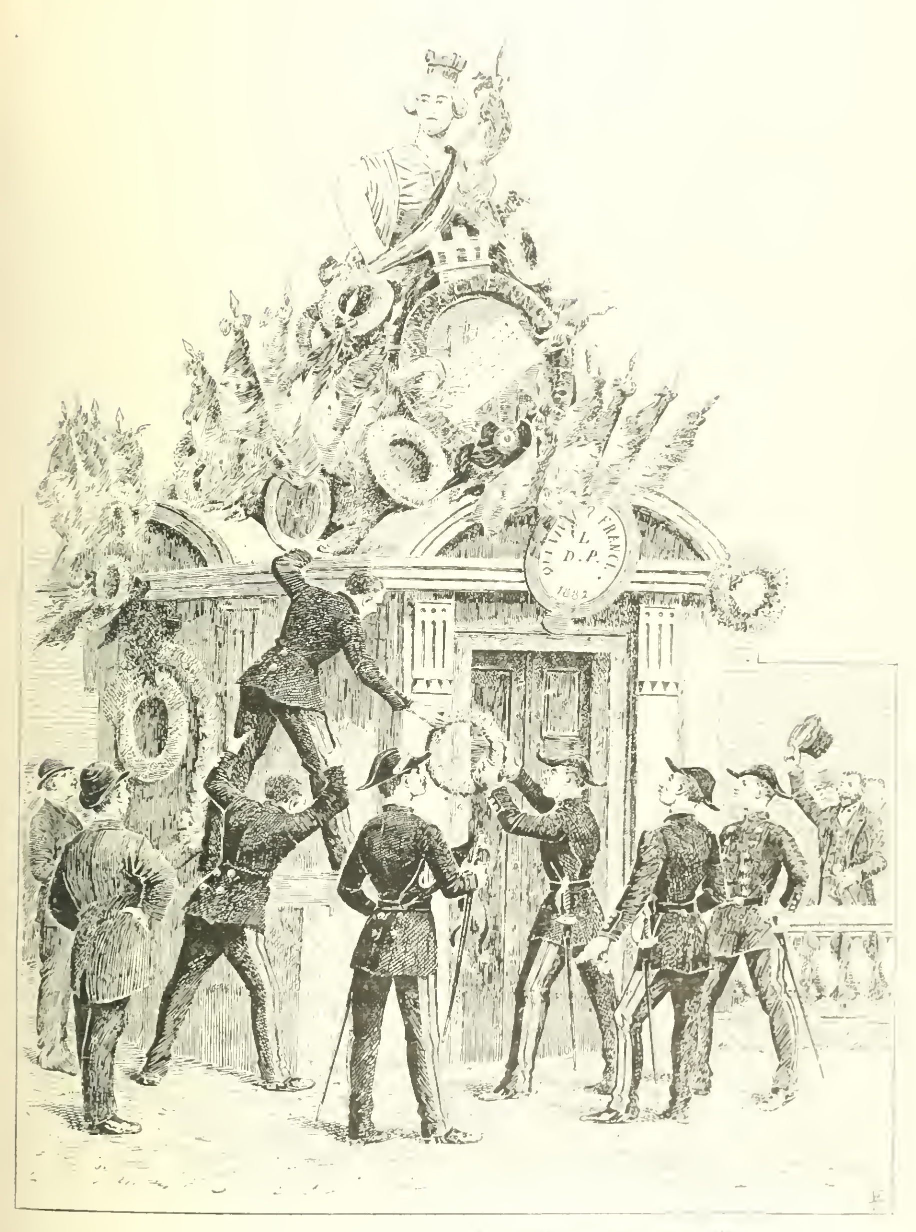
Et tout autour, un monceau de couronnes de toutes dimensions ne laisse émerger de la statue que la noble tête et le bras droit.

Comme l'a si bien dit Theophile Gautier, c'est une Madone populaire et la vénération dont on l'honore, le grand respect qu'elle inspire, viennent récemment de s'affirmer par un trait touchant.

C'était le 22 octobre 1893, pendant les obsèques solennelles faites au maréchal de Mac-Mahon. Sur la place de la Concorde, escaladées par tous les moyens possibles, toutes les statues étaient noires de monde, toutes sauf une, celle de Strasbourg : nul n'avait osé y mettre le pied, malgré ce délire d'envahissement.

On comprend que les Élèves de l'École Polytechnique, dont le cœur bat à l'unisson de la France, aient tenu à s'associer à ces patriotiques hommages.

Ils ont choisi pour anniversaire le jour de la fête nationale et, chaque année, le 14 juillet, une délégation composée des deux caissiers et de plusieurs camarades, se rend, dans la matinée, à la place de la Concorde et dépose, aux pieds de la statue de Strasbourg, une modeste couronne, emblème du plus pieux souvenir.



Hommage annuel de l'École Polytechnique à la statue de Strasbourg (14 juillet).

LES DINERS DE PROMOTION

Nous avons commencé cette série par le *monôme des Taupins*, c'est-à-dire par une tradition en usage chez les candidats à l'École; nous la terminons par les *dîners de promotion*, qui prolongent chez les *antiques*, après la sortie, la bonne camaraderie contractée, pendant les jeunes années, sur la Montagne-Sainte-Geneviève.

A quand faut-il faire remonter l'origine des dîners de promotion ?

Sous la Restauration, il était d'usage de se réunir au nombre d'une soixantaine : trente *anciens* et trente *conscrits*, et de faire ensemble un repas de corps pour se transmettre les traditions de l'École et en perpétuer l'esprit. Les trente *conscrits* devaient l'année suivante remplir le même devoir envers la promotion nouvelle. Plus tard, on se reçut par groupes, un certain nombre d'*anciens* invitant un nombre équivalent de *conscrits*.

Ces réunions avaient lieu peu de temps après la rentrée. Elles étaient naturellement bruyantes et tumultueuses ; mais on y faisait surtout trop de politique.

C'est à l'un de ces repas, où il recevait ses *conscrits*, que Charras, promotion 1828, saisissant, au moment des toasts, un large couteau et l'élevant au-dessus de sa tête, en guise de coupe à champagne, s'écria d'une voix terrible : « Aux Bourbons ! »

Il paraît cependant qu'il y régnait aussi beaucoup d'entrain et de gaieté.

Bosquet raconte ainsi un de ces dîners offerts par les gradés de la promotion 1828 aux sergents de leurs *conscrits :*

« Les *anciens* nous menèrent chez le fameux restaurateur de Paris, Grignon.
« Nous étions à table au nombre de vingt-trois ou vingt-quatre et on voyait sur deux
« lignes, alternativement, un *ancien* et un *conscrit*.

« Pendant la première demi-heure on causa assez tranquillement et on chercha
« un peu à échanger quelques mots avec tous ses camarades. Bientôt la conversation
« s'anime, et un *ancien*, le plus aimé peut-être, si l'on fait une distinction, se lève
« et boit aux *conscrits ;* alors chaque *ancien* verse à boire à son *conscrit* et trinque
« avec lui et tous les autres.

« Après ce premier toast, on demande un couplet à un *conscrit;* celui qui
« était en face de moi chante, et on lui verse à boire ; on en demandait un autre à
« mon voisin qui s'excusait ; franchement et sans prétention, je chante ce morceau
« où entrent les *pan ! pan !* des bouchons et les *glouglous* de la bouteille ; on boit à

« la santé du *conscrit* qui a chanté sans se faire prier, à condition qu'il y reviendra.
« Je chantai alors *la République* de Béranger ; tous firent chorus au refrain, et, « à la fin du dernier couplet, je me levai pour rendre aux *anciens* le toast « qu'ils avaient porté aux *conscrits*. Il fallait voir sauter les bouchons de « champagne !

« Cependant on fait silence, et l'*ancien*, qui s'était d'abord levé, chante avec « âme un couplet que tout le corps des sergents écoute avec enthousiasme. Je ne « me rappelle pas les vers, en voici le sens :

« Aujourd'hui réunis à la table de l'amitié, dans quelque temps le sort nous « jettera dans des pays différents, et la fortune nous placera les uns en bas, les « autres en haut ; mais l'amitié nous unira toujours, et toujours le plus heureux « versera à boire à son ancien camarade.

« Après le couplet, on but aux Élèves de la vieille École. Il fallait se trouver à « l'étude à cinq heures, il en était quatre et demie ; nous nous levâmes, après nous « être tous tendu la main. C'était un spectacle émouvant. »

Quelques chansons de ces dîners étaient l'œuvre des jeunes poètes polytechniciens.

En voici une composée en 1829 par l'Élève Pouzols, mort en 1877, colonel du génie. Elle nous a été communiquée par son gendre, notre camarade Picquet, examinateur à l'École.

CHANSON A BOIRE A L'USAGE DES SAPEURS ET DES ARTILLEURS

Air : *C'est l'Amour.*

REFRAIN :

Chers amis, chantons, buvons,
Que tout le monde
Trinque à la ronde !
Chers amis, chantons, buvons,
Vidons tous nos flacons !

Amis, profitons de la vie,
De notre âge, c'est le refrain.
Le sage dit que c'est folie,
Moi je dis qu'il n'y connaît rien.
Tant que, de la jeunesse,
Le feu remplit nos cœurs,
Du plaisir qui nous berce,
Savourons les douceurs.

Si parfois friponne grisette
Nous lance un regard séducteur,
Donnons assaut à la fillette,
Hâtons-nous, son sexe est trompeur.
En amour, comme en guerre,
Il faut brusquer le sort;
Un galant qui diffère
Vaut un soldat qui dort.

Allons, vite, qu'on se dépêche!
En action, montrons du cœur!
A ce front, amis, faisons brèche,
Nul ici ne connaît la peur.
Nous ferons des merveilles,
Car, voyez, nous avons
Pour canons des bouteilles,
Pour boulets des bouchons.

Eh quoi! Déjà l'heure s'avance!
Déjà fuient ces instants si doux!
Allons, buvons en diligence,
Buvons encore quelques coups.
Quand viendra la retraite,
Finiront nos chansons,
Alors, plus de goguette,
Mais jusque-là, buvons!

Chers amis.....

En 1831, ces divers dîners par groupes furent, pour la première fois, remplacés par une réunion des deux promotions. Le repas eut lieu à la Chaumière du Montparnasse. Ces agapes fraternelles, entre *anciens* et *conscrits*, se sont conservées, sous diverses formes, jusqu'en 1865. Ainsi, l'*Absorption*, telle qu'elle se pratiquait vers 1860, comportait un repas commun. Il faut ajouter, il est vrai, que les *antiques* prenaient le plus souvent la place des pauvres *conscrits* qui n'avaient pu résister à la fermentation des nombreux liquides dont ils avaient été abreuvés. Depuis la suppression de cette coutume, les promotions n'ont plus de dîner commun pendant leur séjour à l'École.

Mais, depuis lors aussi les dîners de promotion d'*antiques* se sont complètement généralisés.

Aujourd'hui presque toutes les promotions se réunissent, quelque temps après leur sortie de l'École, et les dîners, d'abord espacés finissent bientôt par devenir annuels. Avec nos camarades de 1863, nous nous joignons alternativement aux *anciens* et aux *conscrits*; de cette manière, les trois promotions, qui se sont

connues à l'École, ne se perdent jamais complètement de vue. Nous varions nos plaisirs en choisissant, pour ces petites fêtes, tantôt le centre de Paris pendant la saison d'hiver, tantôt les Champs-Élysées, au commencement du printemps.

C'est à ces réunions que nous avons quelquefois le plaisir de retrouver des camarades perdus de vue depuis trente ans. Et nous nous sentons tous rajeunis par ces heureuses rencontres qui rappellent notre jeunesse et font revivre, pendant quelques heures, notre ancienne et franche gaieté.

Carnot, pendant qu'il occupait la Présidence de la République, ne manquait jamais d'inviter ses camarades des promotions 1857 et 1858 à venir faire, à l'Elysée, le dîner traditionnel. Le dernier a eu lieu le 27 janvier 1894. Tous ceux de Paris étaient là, disaient le lendemain les comptes rendus, et il en était venu quelques-uns des départements. La promotion de 1857 était représentée par MM. le général André; Aron, colonel du 29ᵉ d'artillerie; Duportal, sous-directeur des chemins de fer de l'État; Godard, directeur de l'École Monge; Marcille, colonel du 5ᵉ génie; Philippe, directeur de l'hydraulique; de Rochas, administrateur de l'École Polytechnique; Sarrau, directeur du service des poudres et salpêtres; Armand Silvestre, l'auteur applaudi d'*Izeyl*; Toulza, directeur du génie à Versailles, etc... La promotion de 1858, par MM. Barabant, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est; Bès de Berc, directeur des constructions navales; général Bourdiaux; colonel Froment; de Lapparent, ingénieur des mines; Lemoine, examinateur à l'École, etc.

Notre dîner de 1894 a coïncidé avec les fêtes du Centenaire. Après un souvenir attristé à nos morts, déjà trop nombreux; après avoir bu à la santé des absents, nous avons fêté notre cinquantaine; et, au moment de la séparation, nous avons tous, d'un même élan, porté chaleureusement et du fond du cœur un dernier toast à notre chère École.

Les réunions locales. — Il nous paraît naturel de consacrer la fin de ce chapitre aux réunions des Polytechniciens.

Depuis plusieurs années déjà, elles avaient lieu dans quelques grandes villes. A Bordeaux, par exemple, les familles des camarades se réunissent, pendant l'hiver, chez l'un d'eux à tour de rôle, pour faire de la musique, jouer la comédie, danser et prendre le thé.

Les fêtes du Centenaire de l'École évoquèrent, chez beaucoup d'entre nous, le désir de multiplier, à Paris, les occasions de se trouver ensemble, pensant qu'il ne pourrait sortir, de ce contact plus fréquent, qu'un attachement plus grand pour notre École. Un comité s'organisa, des circulaires furent lancées et c'est ainsi que prit naissance, le 25 janvier 1895, le *Groupe parisien des anciens Élèves de l'École Polytechnique.*

« Cette association, disent les statuts, a pour objet de resserrer les liens de

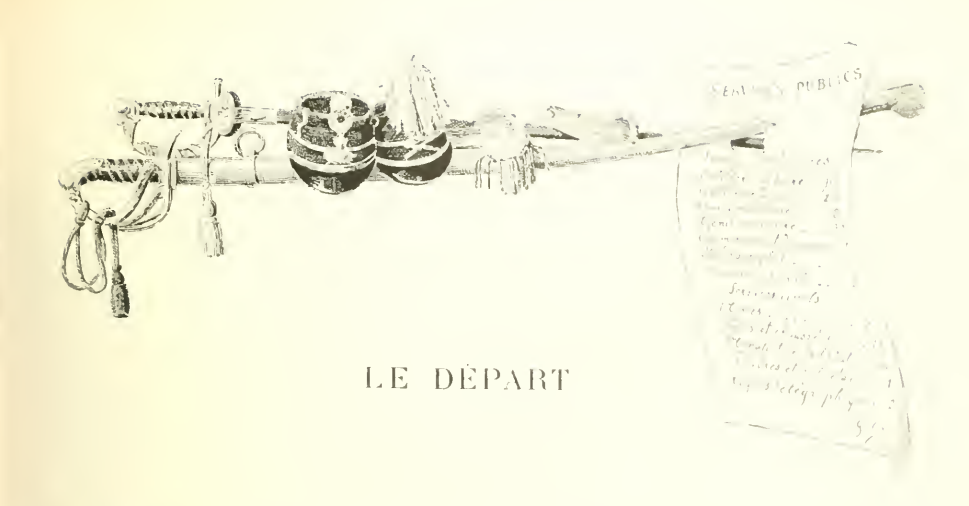
« camaraderie en organisant des réunions périodiques, et spécialement d'assurer « à chacun l'appui moral de tous, dans toutes les circonstances de la vie. »

Ces réunions ont lieu tous les mois. Elles sont rendues attrayantes par des conférences scientifiques ou littéraires, des auditions musicales ou dramatiques : on y trouve nos jeunes camarades de l'École et on y entend leur orchestre.

Nous souhaitons au Groupe parisien la bienvenue et la plus grande prospérité.



Nos agapes.

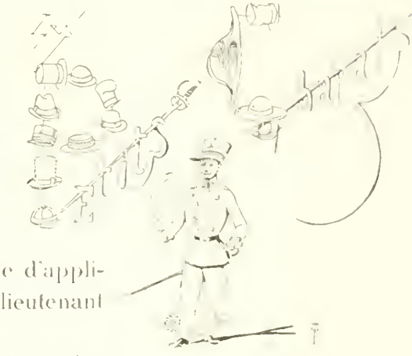


LE DÉPART



C'EST en juillet, à la fin de l'année d'études. La dernière série des examens généraux va commencer, libérant chaque jour un certain nombre d'Élèves. Dans une quinzaine, il ne restera plus à l'École que quelques malheureux punis d'un *rabiot*. Un joyeux feu de joie, immense autodafé, célèbre ce départ. Cahiers inutiles, feuilles d'épures et de dessins, indignes d'être conservées, planches à lavis, vieux cartons, équerres et règles ébréchées, alimentent l'énorme brasier.

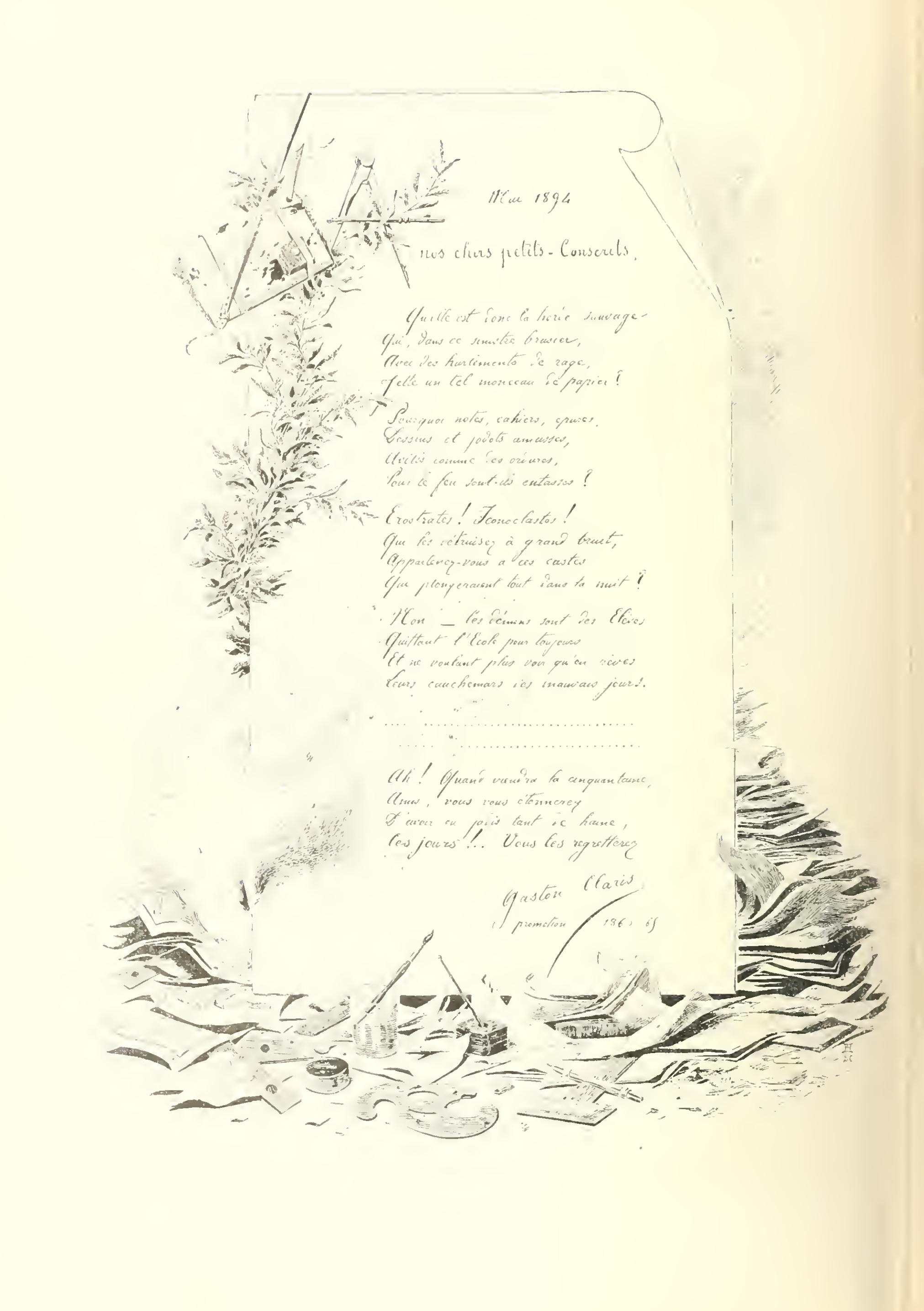
On choisit, pour ce divertissement, la récréation du soir, lorsque la nuit est tombée. Les flammes s'élèvent dans le noir, illuminant de lueurs fantastiques les bâtiments qu'on va quitter. Armés de queues de billard, la tête protégée par un bonnet de coton imbibé d'eau, les noirs démons attisent le feu, dansant autour une ronde infernale, au bruit des chants de l'École, entremêlés de cris de toute espèce et de sauvages hurlements. C'est la dernière folie.

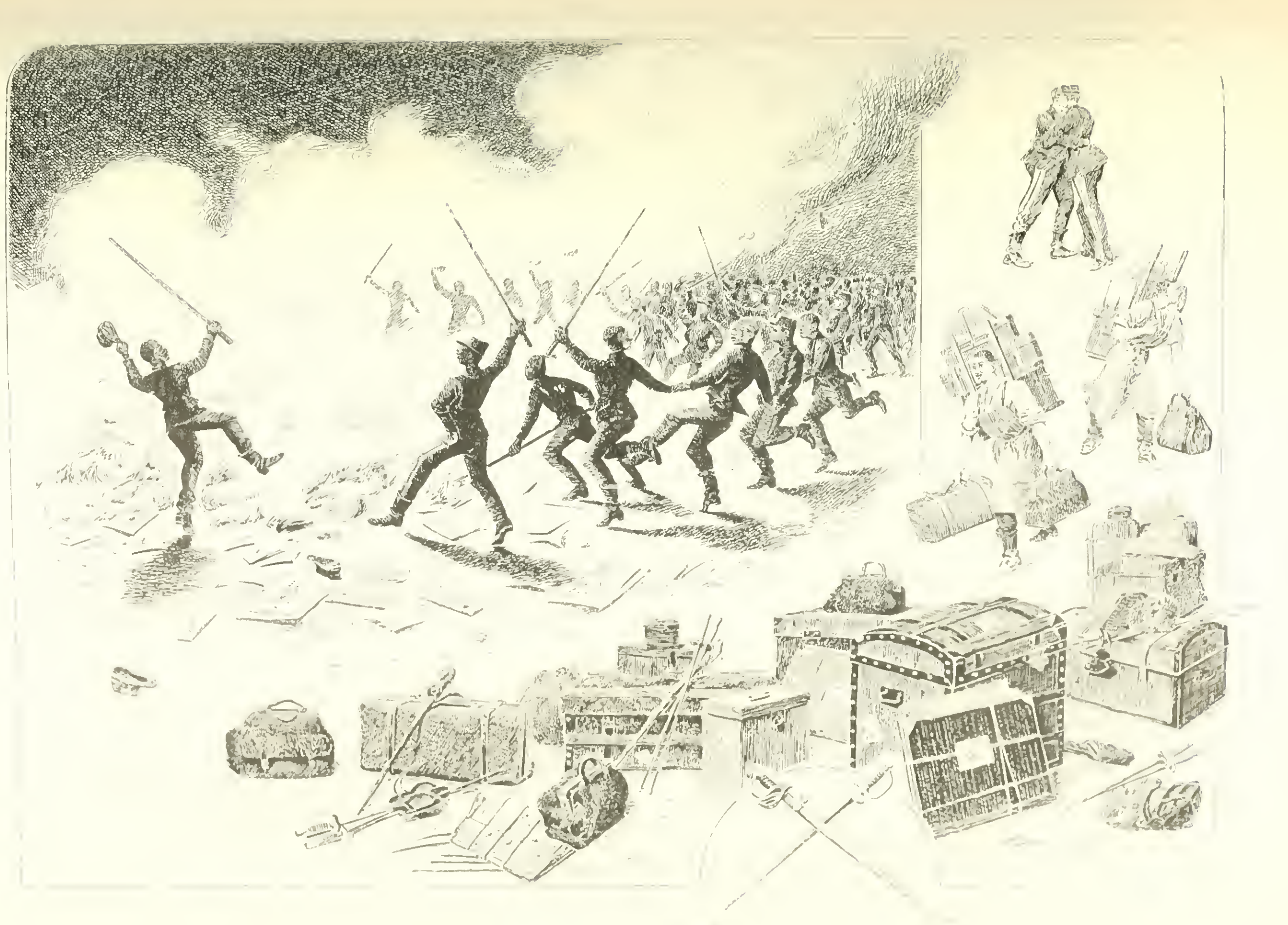


Les petits chapals.

Dans trois mois, les *conscrits* seront devenus *anciens* et les *anciens* porteront tous, comme Élèves de l'École d'application ou comme officiers de réserve, l'uniforme de sous-lieutenant d'artillerie ou de *sape*.

Ce chapitre ne serait pas complet si nous n'y parlions des *petits chapeaux*. On appelle ainsi les Élèves qui, au bout d'un an d'études, vont à l'École d'application de Fontainebleau, lorsque les cadres de l'artillerie exigent une augmentation. Ils conservent, en grande tenue, pendant la première année, la tunique et le *claque* du *piro*, d'où vient leur surnom. Givierge,


Mai 1894
nos chers petits-Conscrits.
Quelle est donc la horde sauvage
Qui, dans ce sinistre brasier,
Avec des hurlements de rage,
Jette un tel monceau de papier!
Pourquoi notes, cahiers, épures,
Dessins et projets amusses,
Unis comme des ordures,
Pour le feu sont-ils entassés?
Erostrates! Iconoclastes!
Qui les détruisez à grand bruit,
Appartenez-vous à ces castes
Qui plongeraient tout dans la nuit?
Non _ les démons sont des Elèves
Quittant l'Ecole pour toujours
Et ne voulant plus voir qu'en rêves
Leurs cauchemars des mauvais jours.
....
....
Ah! Quand viendra la cinquantaine,
Amis, vous vous étonnerez
D'avoir eu jadis tant de haine,
Ces jours!.. Vous les regretterez
Gaston Claris
promotion 186? - 65



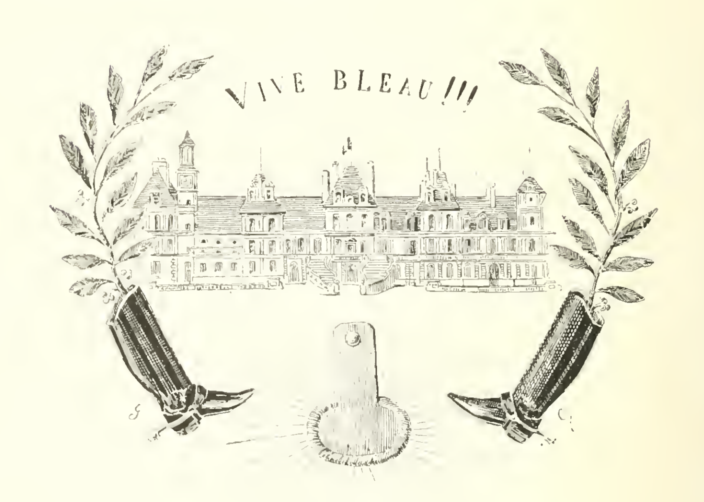
Le feu de joie du départ

promotion 1892, a fait sur eux une chansonnette, illustrée par un de ses camarades, qui a modestement signé AT. En voici quelques couplets :

Voilà l'dernier modèle
Des Élèv's épatants
Qui, d'l'École à tir'd'aile,
S'envol'nt au bout d'un an.
D'analys', de chimie,
Ils en avaient plein l'dos;
Pour *chiader* l'artillerie,
Bien vite ils vont à *Bleau;*
Ils s'font *p'tits chapeaux*,
P'tits chapeaux d'Fontainebleau.

Admirez-les bien vite,
D'vant eux inclinez-vous;
Voyez comm' ils évitent
D'être pareils à nous.
Leurs ép'rons qui résonnent,
Leur bell' moustache en croc,
Leur chic qui vous étonne,
Dénonc'nt les *p'tits chapeaux*.
Voilà les *p'tits chapeaux*,
Voyez comm' ils sont beaux.

Dolman, culotte et bottes,
Leur donn'nt l'air d'officier;
Aussi c' qu'ils ont la cote
Des femm's du monde entier!
Pour visiter leur belle,
L'samedi soir ils quitt'nt *Bleau*,
S'ils n'sont, douleur cruelle,
Consignés au château.
Plaignez les *p'tits chapeaux*
Qui doiv'nt rester à *Bleau*.



Général Decharme — Général André — Colonel Roux

A Monsieur le Général Decharme

Avec soin dessiner ces pages,
Les écrire correctement,
Nous ont pris un si long moment
Que, pendant ce temps, cinq visages
Sont passés au Commandement.

Car trois généraux, (mais qu'y faire !)
Borius, Gébhart et André,
Et deux colonels (une paire !)
Decharme et Roux, j'ai rencontré.

Trio, Duo, je le proclame,
Ont droit à mon remercîment.
Je l'envoie du fin fond de l'âme,
Et très respectueusement.

Mais ces faveurs pleines de charme,
Je puis le dire en ce moment,
Je les dus primitivement
Au charmant colonel Decharme,
Aujourd'hui général charmant.

Gaston Claris
1894.

G. C.

LE COMMANDEMENT

Directeurs, sous-directeurs et substituts. — Gouverneur et commandant en second. Anecdotes. — Ordonnances diverses. — Le général de Rostolan. — Liste des Directeurs, Gouverneurs et Commandants de l'École Polytechnique.



PENDANT les premières années, un Directeur était chargé de la police, tant extérieure qu'intérieure de l'établissement.

« Tout ce qui concerne la conduite morale, dit Fourcy, les sentiments politiques et les devoirs particuliers des Élèves, des chefs de brigades, des conservateurs, et généralement de tous les fonctionnaires et agents domiciliés à l'École, est confié à sa surveillance. C'est à lui que doivent s'adresser les Élèves en arrivant à Paris; il prend soin de leurs intérêts, pourvoit à leur logement, s'il en est besoin, et entretient

correspondance avec leurs parents et leurs *pères de famille*, titre donné par l'organisation aux personnes qui se chargeaient, pour un prix convenu, de loger et nourrir les Élèves.

« Le Directeur de l'École est aussi chargé de l'administration et de la comptabilité, tant pour le matériel que pour le personnel. Il est aidé dans ses fonctions par deux sous-directeurs, dont l'un s'occupe plus particulièrement de l'administration et l'autre de la police. Celui-ci a sous ses ordres trois substituts, dont les fonctions principales sont de surveiller les Élèves lorsqu'ils sont répartis dans les salles ou laboratoires particuliers, pour exécuter les opérations manuelles. Chacun des substituts est attaché, pour ce service, à une des trois grandes divisions des Élèves. »

Le premier Directeur fut Lamblardie, alors à la tête de l'École des Ponts et Chaussées, et à qui on devait l'idée de la création d'une École centrale des Travaux publics.

Lamblardie, pendant sa direction, se livra sans réserve à tous les soins, à tous les travaux qui devaient assurer le succès de l'institution. Il mourut bientôt après, en 1797, et sa mort fut attribuée à l'excès d'une activité hors de proportion avec une santé affaiblie.

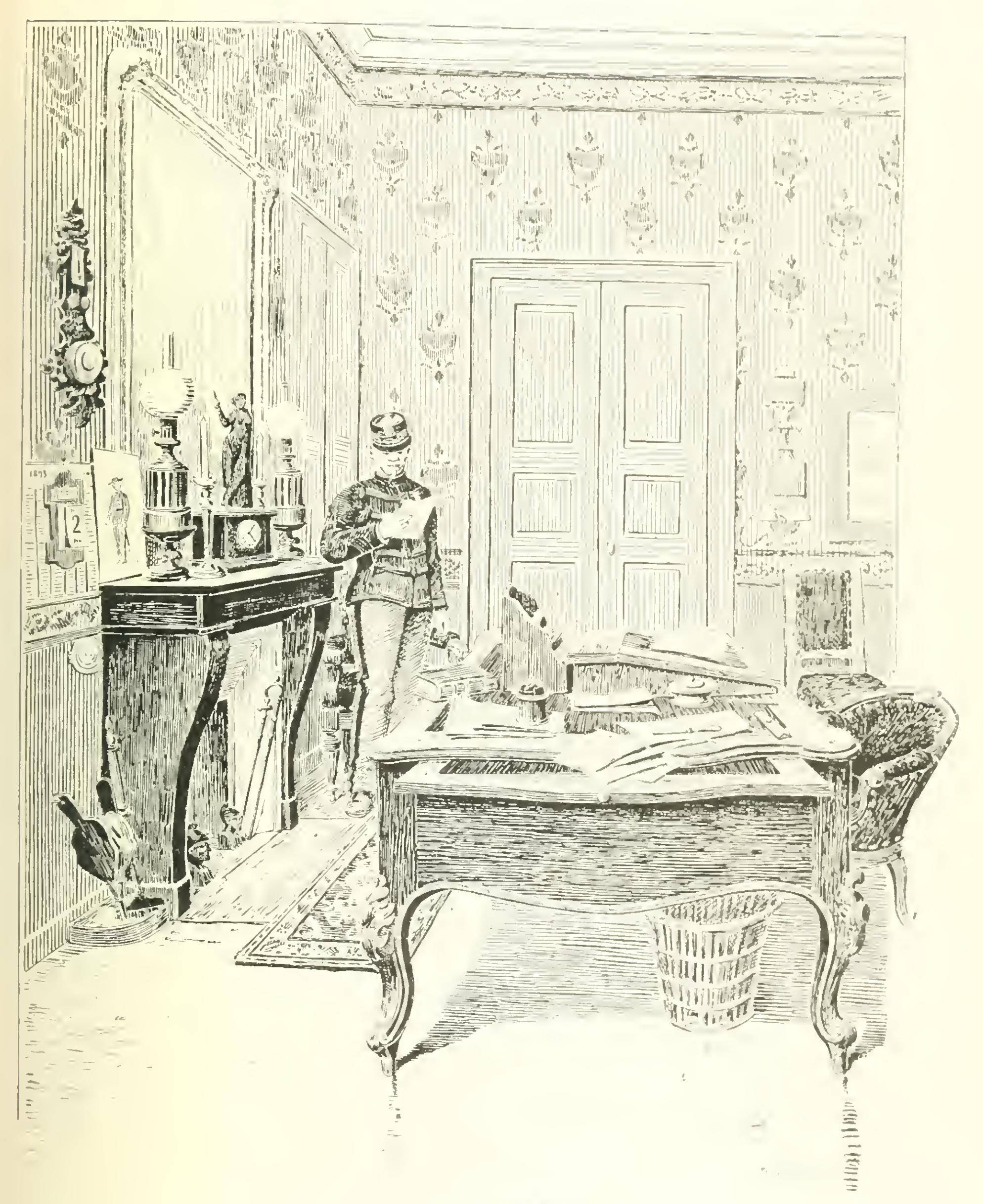
Les sous-directeurs furent Gasser, pour l'administration, et Charles Gardeur-Lebrun, pour la police des Élèves.

Ce dernier mourut à l'École le 25 août 1801, « laissant, dit Fourcy, une « mémoire chérie et vénérée de tous ceux sur lesquels il avait exercé sa judicieuse « et bienveillante sévérité ». Son portrait fut placé à l'École et « le Conseil de « perfectionnement honora peut-être encore mieux sa mémoire en lui donnant « pour successeur un frère digne de le remplacer : Claude Gardeur-Lebrun, pro- « fesseur de mathématiques du corps de l'artillerie. »

Lamblardie, ayant pris, en 1796, la direction de l'École des Ponts et Chaussées, avait eu pour successeur Lecamus, ancien membre de la Commission des Travaux publics, puis le général du génie Deshautschamps, qui fut remplacé, en 1797, par l'illustre Monge, auquel succéda Guyton de Morveau, lorsque la charge de Directeur devint triennale.

Le décret du 27 messidor an XII (16 juillet 1804) confia la direction de l'École à un Gouverneur ayant sous ses ordres un Directeur des études, commandant en second.

« Le Gouverneur est seul chargé de tout ce qui concerne la police, discipline, tenue et exercices militaires; mais il ne peut choisir, pour ces exercices, que les moments consacrés par les règlements. Il accorde toutes les permissions et congés, inflige toutes les punitions; mais il ne peut renvoyer un Élève sans l'autorisation du Ministre de la Guerre. Il préside les Conseils et les jurys; il y a voix prépondérante. Il travaille avec le Ministre de la Guerre pour tout ce qui a trait à l'École. Il lui propose les officiers qu'il croit propres à commander les Élèves. Il nomme et révoque les sous-officiers, les agents de l'École, les examinateurs et les instituteurs, en se conformant au mode prescrit par la loi du 25 frimaire an VIII (16 décembre 1799). Il assiste aux cours, leçons, répétitions, lorsqu'il le juge convenable; mais il ne peut, en présence des Élèves, s'immiscer dans lesdits cours ou leçons. »



Le cabinet du général commandant l'École.

Le général Lacuée, conseiller d'État, fut nommé Gouverneur et entra aussitôt en fonctions (août 1804). Gay de Vernon, colonel du génie, eut l'emploi de commandant en second, directeur des études.

« Le Gouverneur de l'École Polytechnique », a écrit l'Élève Rieu, de la promotion 1806, « le général comte Lacuée de Cessac, n'habitait point à l'École, « où il faisait une ou deux apparitions par année, choisissant, en sa qualité de « militaire, le moment de l'exercice, et criant, du plus loin qu'il arrivait et « avec une voix bien aigre : « Du silence ! du silence ! » d'où il ne faut pas se « presser de conclure que nous étions bavards ; le général voulait annoncer « seulement qu'il était là, en chair et en os ; il y était, j'aime à le croire, plus « souvent en esprit, mais dans une sphère trop éloignée pour être visible à l'œil « nu. »

Cette anecdote rappellera, à beaucoup d'entre nous, un général commandant l'École d'application, qui ne franchissait jamais le seuil de la porte d'entrée sans crier de toutes ses forces, avec un crescendo de vitesse et de ton : « Immobile ! « Immobile !! Immobile !!!... Ces pieds ! Ces mains !! Ces têtes !!!... »

Gay de Vernon, qui était aussi professeur de fortification, retraité en 1812, allait être remplacé par Malus, Élève de la première promotion, lieutenant-colonel du génie et membre de l'Institut, lorsque ce savant remarquable fut prématurément emporté, âgé seulement de trente-six ans.

Le commandement en second fut alors séparé de la Direction des études, et les fonctions en furent remplies par le colonel d'artillerie Greiner, qui commandait déjà le bataillon des Élèves.

En 1814, Lacuée de Cessac fut remplacé par le général Dejean, premier inspecteur du génie.

L'ordonnance royale du 4 septembre 1816 rendit au chef de l'École le titre de Directeur :

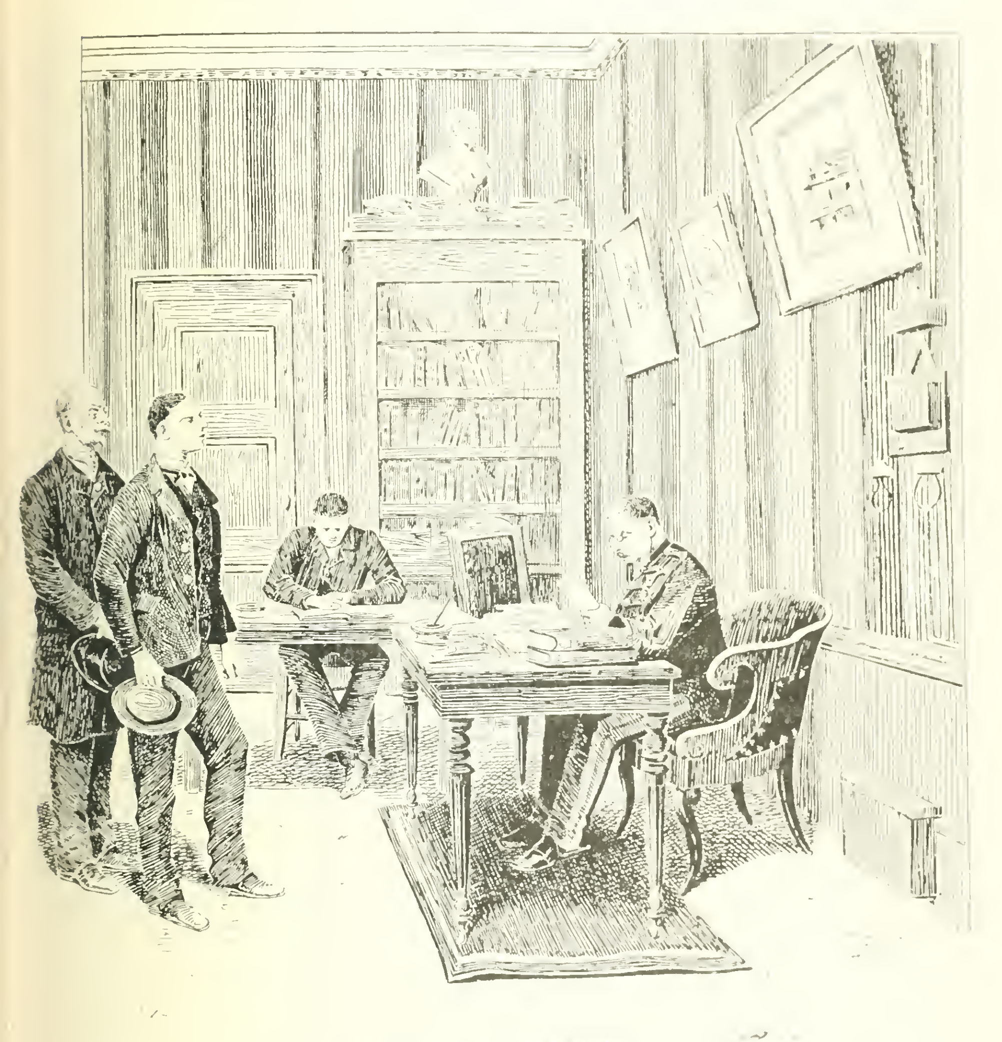
« Le Directeur est choisi parmi les fonctionnaires principaux, soit en activité, soit en retraite, des services civils ou militaires auxquels l'École fournit des Élèves. Il est chargé d'assurer l'exécution journalière des règlements et de présenter au Conseil de perfectionnement les renseignement, comptes et projets de budget dont ce Conseil s'occupe. Il rend compte, pour tout ce qui concerne l'instruction, l'administration et la police de l'École, au Ministère de l'Intérieur, dont il doit exécuter les ordres. Il correspond avec le pair de France, président du Conseil d'inspection, sur tout ce qui est de la compétence de ce Conseil.

« Sous les ordres du Directeur, un Inspecteur des études surveille et constate l'exécution des programmes d'enseignement. Il seconde le Directeur dans ses fonctions et le supplée en cas d'absence ou de maladie. »

Le général d'artillerie baron Bouchu fut nommé Directeur. Les fonctions d'Inspecteur des études furent confiées à J. Binet, professeur de mécanique.

Le commandement du bataillon etait supprime

L'ordonnance royale du 17 septembre 1822, en replaçant l'École sous le



LE CABINET DU COLONEL COMMANDANT…

La rentree des conscrits.

régime militaire, relativement à ce qui concernait la discipline, instituait, pour sa direction, un Gouverneur et un sous-gouverneur.

D'après une ordonnance du 20 octobre suivant :

« Le Gouverneur préside le Conseil de perfectionnement, les jurys d'examen et les Conseils d'instruction et d'administration, lorsqu'il croit devoir y assister. Il peut renvoyer provisoirement les fonctionnaires, professeurs, maîtres et employés. Il peut renvoyer provisoirement les Élèves. Le Ministre statue définitivement.

« Le sous-gouverneur a la direction immédiate et journalière de l'établissement. Il est membre du Conseil de perfectionnement, fait partie, comme vice-président, des jurys d'examen et des Conseils intérieurs, et, en cas d'absence du Gouverneur, le remplace dans toutes ses fonctions. »

Le lieutenant-général comte de Bordesoulle fut nommé Gouverneur et le colonel du génie baron Rohault de Fleury, sous-gouverneur. Ce dernier fut bientôt remplacé par le vicomte Pailhou, maréchal de camp d'artillerie.

Un Élève de la promotion 1823 nous a raconté que le général de Bordesoulle, aide de camp du duc d'Angoulême, ne venait que rarement à l'École, effectivement commandée par le général Pailhou.

Parcourant, pendant une de ses visites, le front du bataillon, il s'arrêta devant un Élève nommé Camme et lui demanda, en escamotant la dernière syllabe : « Comment se portent vos frères, monsieur Cam? — Je n'en ai pas, mon général. — Mais si; vous en avez deux!... Sem et Japhet. »

Il aimait le calembour facile.

Le 17 novembre 1830, Arago fut nommé Commandant provisoire de l'École Polytechnique.

L'ordonnance du 13 novembre 1830, replaçant l'École dans les attributions du Ministre de la Guerre, mit à sa tête un officier général, avec le titre de Commandant de l'École, et un officier supérieur, commandant en second.

« Le général préside le *Conseil de l'École*, dont fait aussi partie le commandant en second. Ce Conseil s'assemble une fois par mois et s'occupe de tout ce qui est relatif à l'enseignement, aux études et à l'administration. »

Par ordonnance du 30 octobre 1832, l'administration fut entièrement confiée au Commandant de l'École. Le général de Tholosé s'occupa aussitôt d'apporter au régime alimentaire, au régime sanitaire, aux bâtiments d'utiles améliorations.

L'ordonnance du 30 octobre 1844 laissa au Gouvernement la faculté de choisir le Commandant et le commandant en second parmi les officiers généraux et supérieurs de l'armée de terre, et non plus exclusivement dans les corps alimentés par l'École.

Cette nouvelle disposition avait pour but de préparer la nomination du général d'infanterie de Rostolan, sur la fermeté duquel on comptait pour rétablir, parmi les Élèves, la discipline fortement ébranlée. Cet espoir ne fut pas trompé.

Comme nous l'avons vu, le nom de ce général est resté célèbre à l'École sous son abréviation de *Rosto*.

L'organisation du Commandement n'a pas subi depuis de modifications essentielles. Les Commandants sont pris alternativement, tous les quatre ans, dans l'artillerie et le génie.

NOMS DES DIRECTEURS, GOUVERNEURS ET COMMANDANTS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

1° Directeurs

Noms.	Installation	[illegible]
Lamblardie	2 octobre 1794.	Directeur de l'École des Ponts et Chaussées.
Le Camus	22 novembre 1795.	Commissaire de la Commission des Travaux publics, puis administrateur de l'École.
Deshautschamps	22 mars 1796.	Général du génie.
Monge	28 octobre 1797.	Membre de l'Institut.
Guyton-Morveau	25 février 1798.	Intérimaire pendant le voyage de Monge en Égypte.
Deshautschamps	6 octobre 1798.	Directeur pendant l'absence de Guyton.
Guyton-Morveau	20 janvier 1799.	Reprend l'interim jusqu'au retour de Monge.
Monge	15 octobre 1799.	A son retour d'Égypte. Démissionnaire le 22 décembre 1799.
Guyton-Morveau	18 janvier 1800.	Nommé Directeur titulaire.

2° Gouverneurs

Lacuée (comte de Cessac)	21 juillet 1804.	Ministre de la Guerre. Général de brigade.
Comte Dejean	21 avril 1814.	Lieutenant-général du génie.
Baron Bouchu	5 septembre 1816.	Maréchal de camp d'artillerie.
Comte de Bordesoulle	13 octobre 1822.	Lieutenant-général.
Arago	14 novembre 1830.	Membre de l'Institut.

3° Généraux commandants

Comte Bertrand	26 novembre 1830.	Lieutenant-général.
De Tholosé	23 novembre 1831.	Général du genie.
Vaillant	1839.	General du génie.
Gauldrée-Boilleau	15 octobre 1840.	General d'artillerie.
De Rostolan	1845.	General d'infanterie.
Aupick	décembre 1847.	General d'infanterie.
Poncelet	mai 1848	General du genie.
Bonet	octobre 1850	General d'artillerie.
Bizot	novembre 1852.	General du genie.
Boutault	mai 1854.	General du genie, decede à l'École.
Éblé	novembre 1854.	General d'artillerie.
Coffinières de Nordeck	1860.	General du genie.
Favé	decembre 1865.	General d'artillerie.
Riffault	1870.	Général du genie.
Serret (J.-A.)	1870.	Membre de l'Institut, délégué à la direction de l'École

Noms.	Installation.	Position antérieure.
Cournier	24 février 1871. . .	Lieutenant-colonel, provisoirement chargé du commandement de l'École à Bordeaux.
Riffault.	1871. . .	Général du génie.
Durand de Villers. . . .	24 octobre 1873. .	Général du génie.
Salanson.	26 juillet 1876. . .	Général du génie.
Pourral	12 octobre 1878. .	Général d'artillerie.
Gallimard.	11 octobre 1880. .	Général du génie.
Coste.	7 novembre 1883.	Général du génie.
Pelle.	20 septembre 1884.	Général d'artillerie.
Barbe	28 septembre 1886.	Général d'artillerie.
Henry	2 octobre 1888 . .	Général du génie.
Borius.	21 octobre 1889 . .	Général du génie.
Gebhart	8 juillet 1892 . . .	Général d'artillerie.
André	24 janvier 1894. . .	Général d'artillerie.

NOMS DES COMMANDANTS EN SECOND

1° Directeurs adjoints

Gardeur-Lebrun (Louis-Charles).	7 octobre 1794 . .	Premier directeur adjoint.
Ozenne	5 février 1795. . .	Agent du Comité de Salut public.
Gay de Vernon.	16 juillet 1804 . . .	Est aussi Directeur des études et professeur.

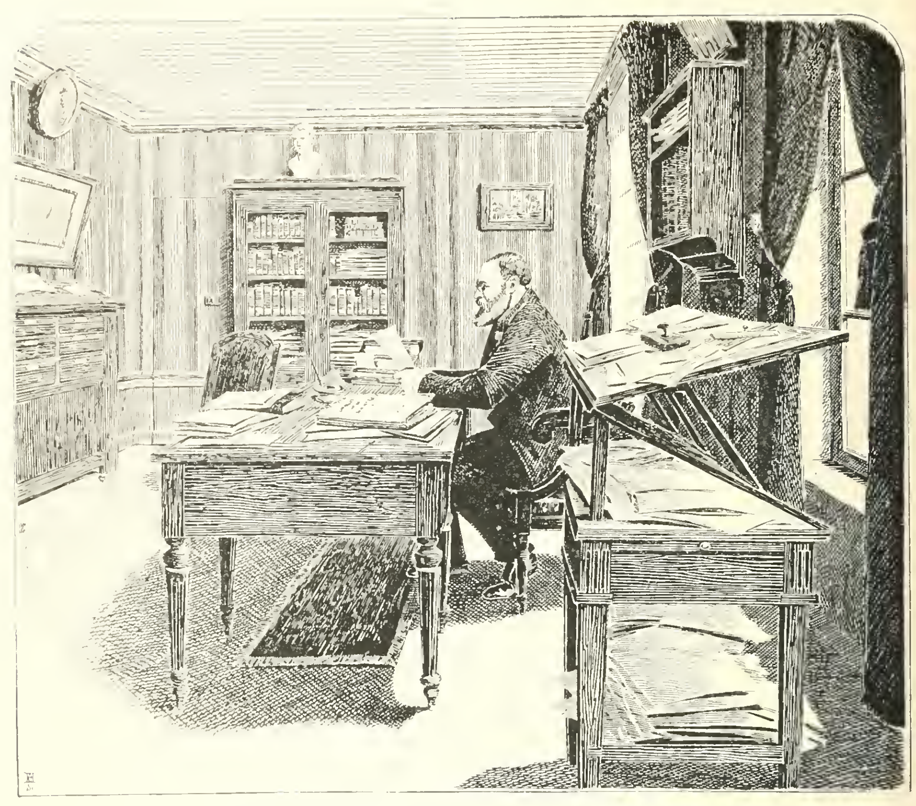
2° Officiers supérieurs

Malus.	1812.	Lieutenant-colonel du génie. Ancien Élève de l'École.
Baron Greiner	1812.	Colonel d'artillerie.
Durivau	1812-1816.	Chef de bataillon du génie.
Baron de Fleury.	1822-1823.	Sous-gouverneur.
Vicomte Pailhou	1823-1830.	Sous-gouverneur.
Legriel.	1830-1833.	Colonel d'artillerie.
Thouvenel.	1834-1835.	Colonel d'artillerie.
Espéronnier.	1835-1840.	Lieutenant-colonel d'artillerie.
Guillemain.	1841-1844.	Colonel du génie.
Lesbros	1845-1847.	Lieutenant-colonel du génie.
Lebœuf.	1848-1850.	Chef d'escadron d'artillerie.
Frossard.	1851-1852.	Lieutenant-colonel du génie.
La Bastie	1853-1855.	Lieutenant-colonel d'artillerie.
Bodson de Noirfontaine. .	1856-1857.	Colonel du génie.
Duboys-Fresnay	1858-1860.	Colonel du génie.
Gagneur.	1861-1865.	Colonel d'artillerie.
Boissonnet.	1866-1871.	Colonel du génie.
Putz	1872-1873.	Chef d'escadron d'artillerie.
Protche	1874-1877.	Colonel d'artillerie.
De Bussy	1878-1880.	Colonel du génie.
Zurlinden	1881-1882.	Colonel d'artillerie.
De Tinseau.	1883-1884.	Colonel d'artillerie.
Bureau de Pusy.	1885-1888.	Colonel du génie.
Decharme.	1889-1892.	Colonel d'artillerie.
Roux.	1893.	Colonel du génie en fonctions.

Avant de terminer ce qui est relatif au Commandement, nous devons mentionner un vieux serviteur, Alexandre Previer, dont tout le monde connaît, à l'École, la tête à favoris grisonnants et la calotte de velours. Entré en 1851, comme garçon de bureau auprès du général Bonet, il a toujours rempli les mêmes fonctions. Il occupe donc, depuis quarante-quatre ans, l'antichambre du Commandement et a déjà vu défiler à ses côtés dix-neuf généraux. Tous n'ont fait que passer : Prévier seul est resté inamovible.



Le G[illegible]
Charge d'Élève



Le cabinet de M. Mercadier, directeur des études à l'École Polytechnique.

LA DIRECTION DES ÉTUDES

A Monsieur MERCADIER (promotion 1856), directeur des études à l'École Polytechnique.

La Direction des études est chargée de tout ce qui se rapporte à l'enseignement intellectuel et aux examens. L'arrêté d'organisation de l'École centrale des Travaux publics mettait à la tête : un Directeur, aidé de deux sous-directeurs, pour la police et l'administration. En même temps, sous le rapport de l'instruction et de l'enseignement, l'École était sous la direction d'un Conseil composé des instituteurs et de leurs adjoints, du Directeur, des sous-directeurs et d'un secrétaire.

La surveillance de ce Conseil sur l'École était exercée par un Inspecteur choisi dans son sein.

L'Inspecteur était chargé de tenir la main à ce que l'ensemble de l'École se maintînt de manière à remplir le but de son institution. Il devait s'informer des progrès des Élèves, surveiller tous les agents de l'École et rendre compte de ses observations au Conseil.

Au nom et d'après la délibération du Conseil, il donnait aux Élèves, artistes, conservateurs et autres agents, les témoignages de satisfaction que leurs travaux méritaient; il leur donnait aussi, au besoin, les avertissements que leur conduite morale et leur défaut d'assiduité paraissaient devoir exiger.

C'est dans le décret du 27 messidor an XII (16 juillet 1804) qu'apparaît pour la première fois le titre de Directeur des études.

La direction de l'École est confiée à un Gouverneur qui a sous lui un Directeur des études, commandant en second : Gay de Vernon.

L'ordonnance royale du 4 septembre 1816 vint changer la composition des Conseils de perfectionnement et d'instruction, créa un Conseil d'inspection, redonna au chef de l'École le titre de Directeur et plaça sous ses ordres un *Inspecteur des études* chargé de constater l'exécution des programmes d'enseignement, tant de la part des professeurs que de la part des Élèves. Il devait seconder le Directeur dans ses fonctions et le suppléer en cas d'absence ou de maladie.

Les ordonnances royales des 17 septembre et 20 octobre 1822 conservent ses attributions à l'Inspecteur des études, qui fait en outre partie du Conseil de perfectionnement et des jurys d'examen.

Dans l'ordonnance du 13 novembre 1830, un *Directeur des études*, nommé par le Roi, sur la double présentation du Conseil de l'École et de l'Académie des sciences, est chargé spécialement de tous les détails de l'instruction.

D'après le décret du 1er novembre 1852, « le Directeur des études est « nommé par le chef de l'État, et tout le personnel enseignant est placé sous sa « direction. »

Les décrets du 30 novembre 1863 et du 15 avril 1873 ont conservé cette organisation.

De 1804 à notre époque, les Directeurs des études ont été :

Gay de Vernon, Malus (1812), Durivau (1812), Binet (1816), Dulong (1830), Coriolis (1838), Duhamel (1844), Bonnard (1851), Riffault (1856), Ossian Bonnet (1872), Linder (1879), Laussedat (1879), Mercadier (1881).

Nos dessins représentent M. Mercadier, le Directeur des études actuel, M. Cambon, chef de bureau, MM. Ragu et Petit.

Depuis octobre 1893, M. Ragu est chef de bureau en remplacement de M. Cambon, retraité.

M. Monier des Taillades est adjoint à M. Petit.



Le bureau de la Direction des études. MM. Cambon, Ragu et Petit.



Le bureau du trésorier M. Marsal, 1884-1895

L'ADMINISTRATION

A mon Camarade et Ami CANTAGREL (promotion 1861), capitaine du génie démissionnaire, administrateur des Librairies-Imprimeries réunies.

C'est l'arrêté du 6 frimaire an III (26 novembre 1794) qui régla tout ce qui concernait l'organisation de l'École.

Le Directeur était chargé, outre la police, de l'administration et de la comptabilité. Il était aidé, dans ses fonctions, par deux sous-directeurs, dont l'un s'occupait plus particulièrement de l'administration.

Il était, en même temps, dit dans l'arrêté que l'École serait « dirigée », tant pour l'instruction que pour l'administration, par un Conseil, composé des instituteurs et de leurs adjoints, du Directeur, des sous-directeurs et d'un secrétaire.

Monge fit décider que l'une des deux séances, qui se tenaient chaque décade, serait exclusivement consacrée aux affaires d'administration et de police.

L'arrêté du 30 ventôse an IV (20 mars 1796) donne au Directeur la présidence du Conseil et le charge de diriger toutes les parties du service. Les deux sous-directeurs sont remplacés par trois administrateurs qui se partagent les fonctions relatives à la police et à l'administration.

Lecamus fut chargé des approvisionnements et du service intérieur, Lermina de la comptabilité et de la direction des bureaux.

Le 18 messidor an IV (6 juillet 1796), l'Administration vint annoncer au Conseil qu'il lui était impossible d'assurer le service des leçons, à moins qu'on ne lui procurât du numéraire. Le Conseil arrêta que le Ministre serait instruit de cet embarras et que l'Administration emploierait tous les moyens qui étaient à sa disposition pour ne pas laisser manquer le service.

Le Ministre ne fit pas attendre sa réponse. Il déclara qu'il ne pouvait accorder de numéraire à l'École pour ses achats, et qu'il approuvait l'obligation imposée à l'Administration de prendre toutes les mesures possibles pour que le service ne fût pas interrompu.

« Nous ignorons, dit Fourcy, l'usage que l'Administration fit de sa dictature; « mais nous voyons que l'École n'éprouva aucun dommage notable dans son « instruction. Ce résultat, bien honorable pour l'Administration, pour les instituteurs et pour les autres fonctionnaires, ne l'est peut-être pas moins pour les « Élèves eux-mêmes, qui, pressés par tant de privations, poursuivaient leurs études « avec zèle et persévérance. »

En 1799, les besoins de la guerre dévorant toutes les ressources financières de la France, les sommes allouées à l'École Polytechnique ne lui étaient jamais payées en entier.

Au mois de juin, le traitement des Élèves se trouvait arriéré de trois mois; celui des instituteurs et autres fonctionnaires l'était de cinq, et les dépenses relatives au matériel excédaient déjà de beaucoup les fonds reçus pour cet objet. Le Conseil sollicita de prompts secours pour la subsistance des Élèves et pour le service courant de l'École. Ces secours se firent attendre; et comme, pour justifier ce retard, on accréditait l'opinion que les Élèves appartenaient pour la plupart à des familles riches, l'Administration fit dresser un tableau dont voici le résumé :

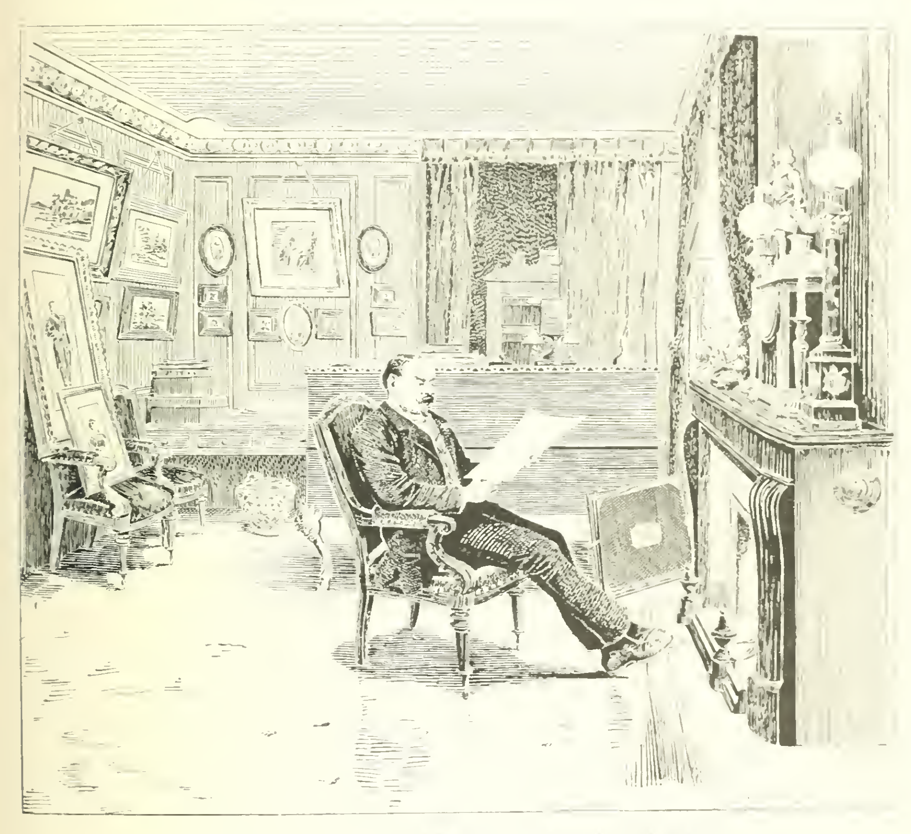
Sans fortune, 160; présumés dans l'aisance, 75; présumés riches, 39.

Un mois après, il fut délivré une ordonnance de 5000 francs acompte sur les traitements. C'était environ la cinquième partie d'un mois. Le Conseil décida, à l'unanimité, qu'aucun de ses membres ne participerait à la répartition de cette somme, qui serait employée tout entière en faveur des agents ou Élèves les plus indigents, et pour les besoins les plus pressants de l'École.

Et Fourcy ajoute : « Ce trait rappelle celui du voyageur patriote, qui, sur un « navire dont la provision d'eau était presque épuisée, se privait d'une partie de sa « ration, déjà insuffisante, pour en arroser la plante précieuse destinée à augmenter « la richesse d'une colonie française. »

Nous donnons, dans un chapitre spécial, la composition du Conseil d'administration d'après les décrets du 16 décembre 1799 et du 16 juillet 1804.

« Lermina, administrateur intègre et zélé, dit encore Fourcy, mourut le « 22 janvier 1806. Une notice, composée par deux professeurs de l'École, fait con- « naître qu'il avait cultivé avec succès la botanique et la minéralogie et qu'après « avoir rempli les premiers emplois dans l'administration des finances au Dépar- « tement de la Guerre, et, pendant trois ans, les fonctions de commissaire de la « Trésorerie, il était sorti de toutes ces places aussi pauvre qu'il y était entré. »



Le cabinet de M. de Rochas, administrateur de l'École Polytechnique.

Lermina avait commencé, en 1804, avec Hachette, la publication connue sous le titre de *Correspondance sur l'École Polytechnique, à l'usage des Élèves de cette École*.

Il eut pour successeur J.-B. Cicéron, ancien magistrat.

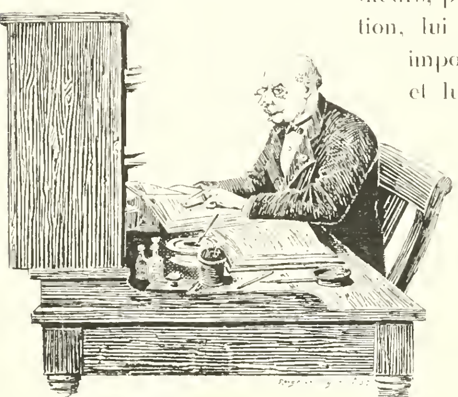
D'après l'ordonnance royale du 4 septembre 1816, l'administrateur et le trésorier font partie du Conseil d'administration, mais seulement avec voix consultative.

Le titre de quartier-maître est remplacé par celui de trésorier-archiviste-secrétaire des Conseils d'instruction et d'administration.

L'ordonnance royale du 17 septembre 1821 supprime la place de trésorier, qu'il réunit à celle de caissier.

D'après l'ordonnance du 13 novembre 1830, il n'y a plus qu'un seul *Conseil de l'École :* il s'occupe de tout ce qui est relatif à l'enseignement, aux études et à l'administration.

Le Conseil nomme chaque année une Commission, composée du commandant en second, d'un professeur, de deux Inspecteurs des études et de deux répétiteurs, pour surveiller les détails de l'administration, lui soumettre les mesures qui, par leur importance, exigent une décision préalable et lui rendre compte tous les mois de ses opérations. L'administrateur et le caissier assistent à toutes les séances, ils n'ont que voix consultative.



M. Veysset, trésorier, garde des archives.

L'ordonnance du 30 octobre 1832 rétablit le Conseil d'administration, conformément à la loi de l'an VIII.

D'après le décret de réorganisation du 26 juillet 1893, le Conseil d'administration, chargé de diriger et de régler toutes les affaires administratives de l'École, comprend :

Le Commandant de l'École, président ;
Le Directeur des études ;
L'administrateur ;
Le trésorier-secrétaire ;
Le comptable du matériel.

Voici la liste des administrateurs de l'École depuis l'origine :

Le Camus, 1795 ; Lermina, 1796 ; Cicéron, 1806 ; Duhays, 1817 ; Desnoyers, 1827 ; De Garidel, 1846 ; Faraguet, 1848 ; Pradelle, 1856 ; de Rochas d'Aiglun, 1889.

L'Administration de l'École est aujourd'hui composée comme il suit :

MM.

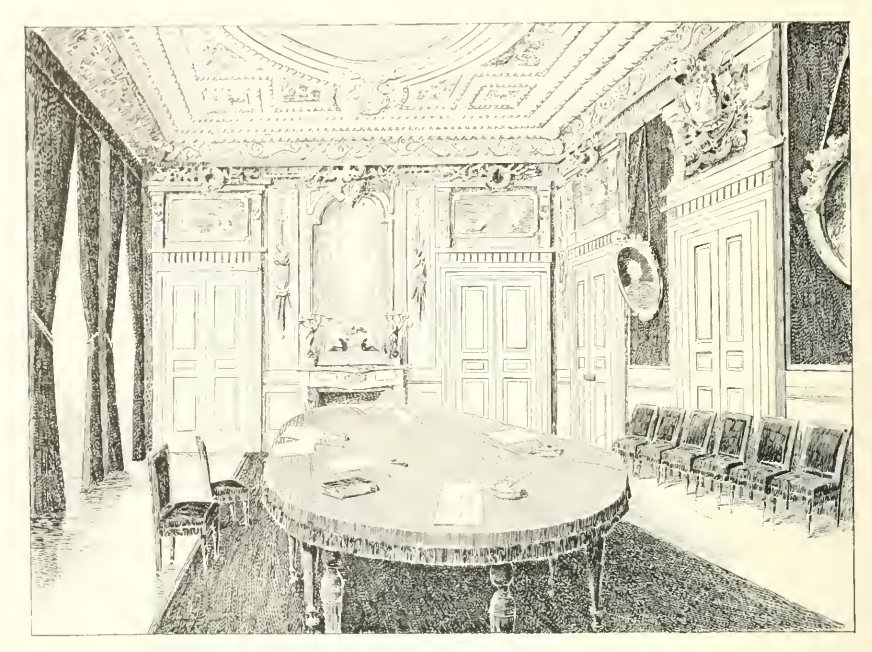
De Rochas d'Aiglun, administrateur
Veysset, trésorier, garde des archives } membres du Conseil d'administration.
Gauche, comptable du matériel
Coillot, conservateur de la bibliothèque.

Rozé, conservateur des collections de modeles.
De Clermont, conservateur des collections de chimie
Boudréaux, conservateur des collections de physique
Boulay, inspecteur des bâtiments.
Bornecque, adjoint au trésorier.
Hérisson, adjoint au comptable du matériel.

Comme on peut le voir sur notre dessin, le cabinet de M. de Rochas est orné de tableaux et d'objets d'art formant une partie des précieuses collections de l'Ecole. Sur la cheminée, une belle pendule de précision en cuivre doré est surmontée de la statue de Vauban en biscuit de Sèvres.



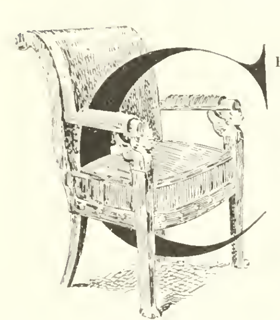
M. Gauche, comptable du matériel.



La salle du Conseil.

LA SALLE DU CONSEIL

Conseils de l'École : leur historique. — Premiers membres du Conseil de perfectionnement. — Conseils d'instruction, d'administration et de discipline. — Leur composition. — La salle du Conseil. — Le fauteuil de Charles X. — Le vestibule.



Cette salle est ainsi nommée parce qu'elle est le lieu de réunion des différents Conseils présidant au fonctionnement de l'École : le Conseil de perfectionnement, le Conseil d'instruction, le Conseil d'administration et le Conseil de discipline.

Commençons par donner un historique succinct de cette organisation.

D'après l'arrêté du 6 frimaire an III (26 novembre 1794) l'École avait à sa tête un Directeur, chargé de la police intérieure et extérieure, et de l'administration. Il était dit dans le même arrêté : « L'École *sera dirigée* », tant pour l'instruction que pour l'administration, par un *Conseil*, composé des instituteurs et de leurs adjoints, du Directeur, des sous-directeurs et d'un secrétaire, qui est en même temps conservateur de la bibliothèque.

« Par rapport à l'instruction, le Conseil s'occupe du mode de l'enseignement, du perfectionnement des sciences et des arts qui en sont l'objet ; de l'emploi du temps ; du choix des ouvrages et modèles les plus propres à assurer les progrès des Élèves. Il fait les règlements, et statue sur les propositions particulières relatives à ces objets.

« Pour ce qui concerne l'administration, le Conseil entend les rapports du Directeur sur cette matière, examine les propositions d'amélioration ou d'économie à introduire dans le régime de l'École, fait les règlements de police, et détermine les dépenses extraordinaires à demander aux autorités supérieures de l'École, ainsi que toutes les matières à soumettre à leur approbation.

« Enfin le Conseil prononce sur les plaintes portées contre les Élèves et contre les agents de l'École ; et, si ces plaintes sont assez graves pour exiger plus qu'un avertissement aux personnes, il en réfère à la Commission des Travaux publics.

« La surveillance du Conseil sur l'École est exercée immédiatement par un Inspecteur choisi dans son sein. Cet Inspecteur est nommé tous les mois au scrutin par les membres du Conseil et n'est pas éligible pour le mois suivant ; il est président du Conseil et rapporteur de l'ordre du jour. »

La présidence du Conseil fut exercée, pendant le premier mois, par *Lagrange*, pendant le deuxième par *Monge*.

L'arrêté du 30 ventôse an IV (20 mars 1796) donna au Directeur la présidence du Conseil.

Les principaux membres du Conseil furent appelés des premiers à l'Institut.

Dans un projet de réorganisation de janvier 1798, il est fait mention d'un *Jury d'instruction*, chargé de rédiger le programme des études. C'est ce Jury d'instruction qui, plusieurs fois modifié dans sa composition et dans ses attributions, a été reproduit, sous le nom de *Conseil de perfectionnement*, dans chaque loi ultérieure sur l'organisation de l'École. Le *Jury d'instruction* devait être composé des treize membres suivants :

« Le Directeur de l'École, un instituteur de mathématiques analytiques, un instituteur de géométrie descriptive, et un instituteur de physique ou chimie, tous les trois pris dans l'École ; les deux examinateurs des Élèves, un officier d'artillerie, un officier du génie, un Ingénieur des ponts et chaussées et un Ingénieur constructeur de vaisseaux, nommés par le Directoire ; à défaut d'Ingénieur constructeur, le Directeur de l'École des Ingénieurs de vaisseaux (cette École était alors à Paris) ; un membre du Conseil des Mines ou le Directeur de l'École des Géographes, lesquels devaient alterner d'année en année ; enfin, deux commissaires nommés par l'Institut national, et pris dans la classe des sciences mathématiques physiques. »

Le *Jury d'instruction* présentait au Directoire la nomination du Directeur et nommait les instituteurs.

Ce projet, adopté par le Conseil des Cinq-Cents, fut rejeté par le Conseil des Anciens.

L'arrêté du 25 frimaire an VIII (16 décembre 1799) portait :

« Les agents chargés en chef de l'instruction, de la surveillance et de l'administration de l'École, sont :

« Quatre instituteurs d'analyse et mécanique; quatre instituteurs de géométrie pure et appliquée; trois instituteurs de chimie; un instituteur de physique générale; un instituteur de dessin; un Inspecteur des Élèves; un adjoint à l'Inspecteur des Élèves, chargé du cours d'architecture; un administrateur; un officier de santé; un bibliothécaire, faisant les fonctions de secrétaire.

« Ces dix-huit instituteurs ou agents en chef composent le Conseil d'instruction et d'administration, lequel est présidé par le Directeur ou son suppléant, pris l'un et l'autre parmi les instituteurs.

« Au-dessus de ce Conseil, seul chargé, depuis la création de l'École, d'en diriger ou surveiller tous les services, la loi nouvelle établit un autre Conseil, auquel est dévolue une partie des attributions du premier. Cette institution avait paru, dans les deux projets de l'année précédente, d'abord sous le nom de *Jury d'instruction*, ensuite sous la dénomination plus convenable de *Conseil de perfectionnement*, que la loi lui conserve. Sa composition est un peu différente de celle que l'ancien projet donnait au *Jury d'instruction.* Aux deux examinateurs de mathématiques sont ajoutés les deux examinateurs pour la géométrie descriptive, la physique et la chimie. Il y a trois membres de l'Institut au lieu de deux et quatre commissaires du Conseil de l'École au lieu de trois. Enfin, les officiers généraux ou agents supérieurs des services publics doivent être ceux qui auront été présents aux examens de sortie. Le Conseil de perfectionnement tient ses séances de la fin d'octobre à la fin de novembre. Il fait, chaque année, un rapport sur la situation de l'École et sur les résultats qu'elle aura donnés pour l'utilité publique. Il s'occupe, en même temps, des moyens de perfectionner l'instruction, et des rectifications à opérer dans les programmes d'enseignement et d'examen. »

Ce Conseil, avec la composition qui lui était assignée, se trouvait éminemment propre « à fixer la relation nécessaire entre l'École Polytechnique et les Écoles d'application des services publics ».

« Le Conseil de perfectionnement, dit Fourcy, était un précieux régulateur, « qui allait entretenir l'harmonie entre l'École et les services publics, en l'empê- « chant de dévier de sa destination essentielle, qui est de former des Ingénieurs et « non pas seulement des savants. »

Voici la liste nominative des membres du premier Conseil de perfectionnement, dans l'ordre indiqué par l'article 33 de la loi du 25 frimaire an VIII :

Les citoyens :

Bossut	Quatre examinateurs pour l'admission dans les services publics.
Legendre	
Ferry	
Barruel	
Laplace	Trois membres de l'Institut national.
Monge	
Berthollet	
Gassendi, officier général d'artillerie	1° Deux officiers supérieurs de l'artillerie et du génie militaire, nommés par le Ministre de la Guerre.
Prieur, officier supérieur du génie militaire	
Bizot, officier supérieur du génie militaire, remplaçant le citoyen Prieur pendant sa maladie	

Dubouchage, officier général de l'artillerie de la marine. . . . . Vial, directeur de l'École des Ingénieurs constructeurs de la marine	2 Officier général d'artillerie et agent supérieur des Ingénieurs de la marine, nommés par le Ministre de la Marine.
Lebrun, inspecteur général des ponts et chaussées. Lelièvre, membre du Conseil des Mines . . . . . . Prony, directeur de l'École des Ingénieurs géographes.	3 Agents supérieurs des services civils du génie, nommés par le Ministère de l'Intérieur.
Guyton	Directeur de l'École Polytechnique.
Gay-Vernon . . . . Fourcroy . . . . Lermina. . . . . Lacroix.	5 Commissaires nommés par le Conseil d'instruction de l'École Polytechnique.

Dans le décret d'organisation du 27 messidor an XII (16 juillet 1804), le Conseil de perfectionnement est et reste maintenu dans sa composition et dans ses attributions. Le Conseil d'instruction est déchargé de tout ce qui est relatif à la police, ainsi qu'aux recettes et aux dépenses. Cette dernière partie de ses fonctions est remise à un Conseil d'administration, composé du Gouverneur, de deux instituteurs ou examinateurs désignés par le Ministre de l'Intérieur, et de deux capitaines désignés par le Ministre de la Guerre. Le quartier-maître est secrétaire des trois Conseils. L'ordonnance royale du 4 septembre 1816 apporte quelques modifications au Conseil de perfectionnement : aucun membre du Conseil d'instruction, pas même le chef de l'École, n'en fait partie, non plus que les examinateurs temporaires pour l'admission dans les services publics. Il y est introduit trois pairs de France, nommés par le Roi, sur la présentation du Ministre de la Guerre ; ils sont successivement présidents pendant une année, et chacun d'eux cesse d'en être membre après une année de présidence. Les trois membres de l'Académie des sciences sont désignés annuellement par le Ministre de l'Intérieur.

Il est créé un Conseil d'inspection, composé des trois pairs de France et de deux autres membres du Conseil de perfectionnement, l'un appartenant aux services civils et l'autre aux services militaires. Il s'assemble au moins une fois par trimestre, pour entendre un rapport du président sur la situation de l'établissement, considéré sous le point de vue de l'ordre public.

Le titre de quartier-maître est remplacé par celui de trésorier-archiviste-secrétaire des Conseils intérieurs, c'est-à-dire des Conseils d'instruction et d'administration. Le Conseil de perfectionnement nomme, à chaque session, un secrétaire parmi ses membres.

La composition du Conseil d'instruction éprouve peu de changement. L'ordonnance comprend parmi ses membres l'aumônier et en retranche l'administrateur et l'officier de santé.

Le Conseil d'administration est composé du Directeur, qui le préside ; de l'Inspecteur des études, d'un professeur, de deux sous-inspecteurs, de l'admi-

nistrateur et du trésorier. Ces deux derniers n'y ont que voix consultative.

Une ordonnance royale, du 17 septembre 1822, institue, pour la direction de l'École, un Gouverneur et un sous-gouverneur, supprime le Conseil d'inspection, borne les attributions du Conseil de perfectionnement à délibérer sur les moyens d'améliorer l'instruction et à proposer les mesures réglementaires qu'il jugera utiles aux progrès de l'enseignement.

D'après une seconde ordonnance du 20 octobre suivant, le Gouverneur préside les Conseils de perfectionnement, d'instruction et d'administration, lorsqu'il croit devoir y assister. Le sous-gouverneur est membre du Conseil de perfectionnement et fait partie, comme vice-président, des Conseils intérieurs.

On cessa d'exécuter l'article qui introduisait trois pairs de France dans le Conseil de perfectionnement.

Ordonnance du 13 novembre 1830. Il n'y a plus qu'un seul Conseil, le Conseil de l'École, composé du Commandant, président, du commandant en second, du Directeur des études, de tous les professeurs et examinateurs de sortie. Ce Conseil s'assemble au moins une fois par mois, s'occupe de tout ce qui est relatif à l'enseignement, aux études et à l'administration. A l'époque de la revision annuelle des programmes, quatre délégués des services en font partie : un membre de chacun des Comités de l'Artillerie et du Génie, un délégué du Département de la Marine et un autre du Département de l'Intérieur pour les services des ponts et chaussées et des mines réunis.

On reproche surtout à cette nouvelle organisation de ne prendre, en dehors de l'École, qu'un trop petit nombre de membres, insuffisant pour contre-balancer l'influence des professeurs et des examinateurs réunis.

Une nouvelle ordonnance, du 25 novembre 1831, ne changea rien, ni à la composition, ni aux attributions mixtes du Conseil de l'École ; mais elle rétablit le Conseil de perfectionnement, avec l'obligation de se renouveler tous les ans dans sa partie amovible.

L'ordonnance du 30 octobre 1832 rétablit pour le Conseil de l'École la dénomination de Conseil d'instruction, avec les attributions qu'il avait avant 1830, ne changea rien au Conseil de perfectionnement et rétablit le Conseil d'administration, conformément à la loi de l'an VIII.

Enfin un Conseil de discipline fut spécialement institué pour prononcer sur le renvoi d'un Élève ou la suppression de la bourse.

L'ordonnance du 30 octobre 1844 conserve les Conseils de perfectionnement, d'instruction, d'administration. Tout ce qui concerne les études reste dans les attributions des Conseils d'instruction et de perfectionnement ; ce dernier est chargé surtout de la haute direction de l'enseignement. Les membres du Conseil de perfectionnement étaient pris parmi les sommités des services publics.

D'après le décret du 1er novembre 1852, le Conseil d'instruction, au lieu de

régler les questions d'enseignement, ne fait plus que donner son avis. Il soumet chaque année au Conseil de perfectionnement ses vues sur les améliorations qu'il peut y avoir à réaliser dans le système des études. Il est consulté lors de la présentation des candidats pour tous les emplois.

D'après le décret de réorganisation du 13 mars 1894, le Conseil d'instruction est ainsi composé :

Le Commandant de l'École, président.
Le commandant en second.
Le Directeur des études.
Les examinateurs des Élèves.
Les professeurs.
Le chef des travaux graphiques.
L'officier supérieur directeur de l'instruction militaire.
Deux capitaines remplissent les fonctions de secrétaire et secrétaire adjoint avec voix délibérative.

Conseil de perfectionnement.

Le Commandant de l'École, rapporteur.
Le commandant en second.
Le Directeur des études.
Les généraux présidents des Comités de l'Artillerie et du Génie.
Le général commandant l'École d'application de l'Artillerie et du Génie.
Deux délégués du Département des Travaux publics.
Trois délégués du Département de la Marine.
Un délégué du Département du Commerce et de l'Industrie ou du Département des Finances alternativement.
Trois délégués du Département de la Guerre.
Deux membres de l'Académie des sciences.
Deux examinateurs des Élèves.
Trois professeurs de l'École.

Les membres amovibles sont nommés pour un an. Ils peuvent être renommés.

On trouvera, aux chapitres *Administration* et *Punitions*, la composition des Conseils d'administration et de discipline.

La salle du Conseil est située au rez-de-chaussée du Pavillon Boncourt. Vaste pièce rectangulaire, elle est précédée d'un long vestibule et prend jour par trois hautes fenêtres sur le jardin réservé à l'état-major. Des boiseries blanc et or revêtent ses murs, à l'exception des deux panneaux opposés aux fenêtres, recouverts d'une tenture rouge. Sur ce fond vigoureux se détachent, dans leurs cadres ovales, les portraits de Lamblardie et de Carnot, accompagnés des inscriptions suivantes :

« Lamblardie, directeur de l'École des Ponts et Chaussées, conçoit, en 1794,
« l'idée de créer une École centrale des Travaux publics, qui prend, en 1795, le
« nom d'École Polytechnique. »

« Carnot appuie de toute son influence, au Comité de Salut public, la création « de l'École Polytechnique. »

Dans les autres panneaux : sur la porte centrale, des trophées d'armes ; aux angles, des dessus de porte représentant des Amours et signés Colin.

Une pendule Empire, sur la haute cheminée de marbre, et de nombreuses chaises en velours rouge, le long des parois, forment, avec la grande table, recouverte du traditionnel tapis vert, l'ameublement de la pièce.

Au fond de la salle, en belle place, devant la console : un fauteuil dont personne ne se sert jamais. Ce meuble, aux formes rectangulaires et majestueuses, aux bras dorés, terminés par des têtes ailées, au siège en vieux velours d'Utrecht, fortement élimé par l'usure, est le fauteuil historique sur lequel s'asseyait Charles X lorsqu'il venait à l'École suivre le cours de chimie. Il rappelle la fameuse phrase devenue légendaire, dont Thénard accompagnait toujours ses expériences : « Sire, ces deux « gaz vont avoir l'honneur de se combiner devant vous. » C'est le fauteuil que nous avons représenté dans l'ornementation de la lettre qui commence ce chapitre.

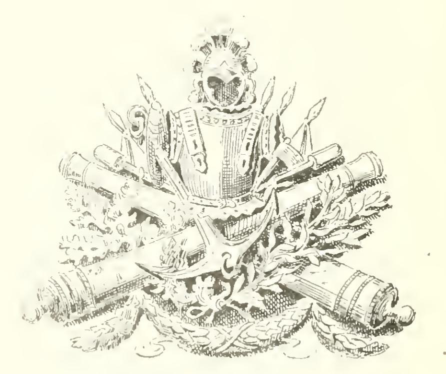
Peint aussi en blanc et or, décoré de reliefs représentant les attributs symboliques de l'École, le vestibule de la salle du Conseil est orné de quatre portraits :

« Monge adopte l'idée de Lamblardie et concourt puissamment à la création de l'École Polytechnique où il professe pendant vingt ans. »

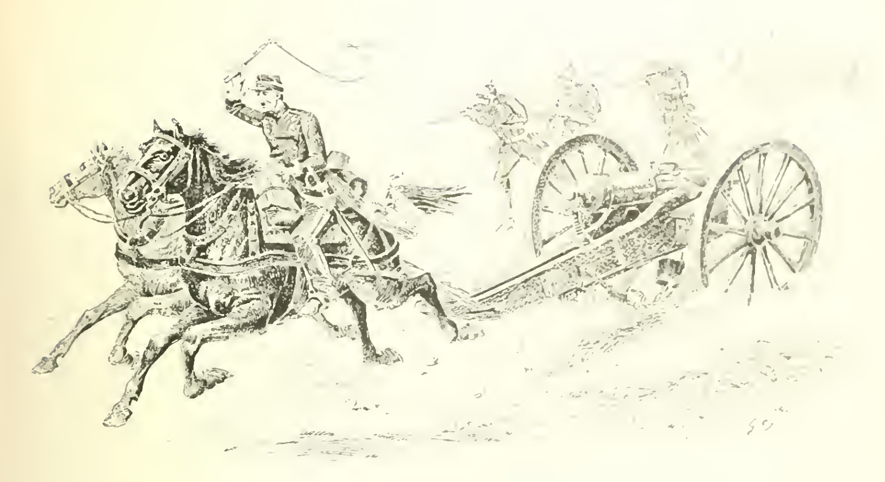
« Fourcroy présente à la Convention un rapport sur la constitution de l'École Polytechnique (1794). Professeur de chimie, en 1800, il abandonne son traitement pour subvenir aux frais des manipulations. »

« Lagrange prend une grande part à l'organisation de l'École Polytechnique. Inaugure le cours d'analyse devant tout le personnel réuni, le 24 mai 1795. »

« Berthollet. Un des deux premiers professeurs de chimie. Sénateur en 1800, il continue son cours gratuitement. »



Trophée décoratif de la salle du Conseil.



L'Élève Pistor à Frœschwiller sauvant une pièce abandonnée.

LE PATRIOTISME A L'ÉCOLE

A Monsieur le colonel d'artillerie PISTOR (promotion 1869).

Au souvenir des actions d'éclat dont vous avez illustré notre uniforme de l'École, j'ai pensé, mon colonel, que votre nom pouvait symboliser ceux de tous nos jeunes camarades et je l'inscris en tête de ce chapitre consacré à leur patriotisme.

Trait de générosité patriotique des Élèves en 1803. — Construction de la péniche « la Polytechnique ». — La Poule aux œufs d'or. — La batterie de l'École Polytechnique à la barrière du Trône, le 30 mars 1814. — Les Élèves de l'École et des Écoles d'application pendant la guerre de 1870-71.



Les Élèves de l'École Polytechnique ont pu montrer dans beaucoup d'occasions et ont prouvé, notamment, dans deux graves circonstances, en 1814 et en 1870-71, qu'ils sont toujours prêts à se dévouer pour le salut commun et à faire à la Patrie le sacrifice de leur existence.

Avant de retracer la part prise par eux aux événements de ces deux époques, racontons d'abord, d'après Fourcy, le beau trait de générosité patriotique à l'honneur des promotions présentes à l'École en l'année 1803. « Il fait connaître », dit cet historien, « les ressources que, dans certains cas extraordinaires, l'École Poly- « technique peut offrir.

« Lorsque cette trêve de quelques mois, que l'on nomme la paix d'Amiens, « eut été rompue (mai 1803), et très peu de jours après la notification du renou- « vellement des hostilités entre la France et l'Angleterre, les Élèves versèrent « au Trésor public une somme de 4000 francs pour les frais des immenses « préparatifs de ces flottilles qui devaient porter une armée française au sein de la « Grande-Bretagne. Cette offrande était à peine acceptée que, dans une adresse « au Premier Consul, ils y ajoutèrent celle de leurs services personnels pour la « construction et l'armement d'une péniche de trente hommes. Des ordres furent « immédiatement donnés pour l'accomplissement de ce patriotique désir. Les « 4000 francs versés à la Trésorerie sont remis à l'Administration ; le Ministre « de la Marine envoie un modèle de bateau canonnier de premier rang, et, dès le « lendemain, le chantier de construction est établi sous les murs de l'École. Le « Ministre de l'Intérieur invita le Conseil à tirer parti de cette circonstance pour « instruire les Élèves dans l'art de la construction ; mais cette invitation fut bientôt « convertie en un ordre formel. Le Ministre de la Marine, après avoir demandé « huit Élèves pour être admis sur-le-champ à l'École du Génie maritime, et « employés aussitôt dans les travaux qui s'exécutaient à Paris, manda, au bout de « quelques jours, que l'intention du Premier Consul était que trente autres fussent « désignés pour suivre toutes les opérations relatives à la construction des embar- « cations mises sur les chantiers devant l'hôtel des Invalides.

« L'École devient un atelier ; des gabarits sont tracés dans la bibliothèque ; « d'autres localités sont occupées par les forgerons et les voiliers.

« L'embarcation construite par les Élèves, et à leurs frais, fut nommée la « *Polytechnique*, et placée sous le commandement d'un ancien Élève, l'enseigne de « vaisseau Charles Moreau, de la promotion 1794. »

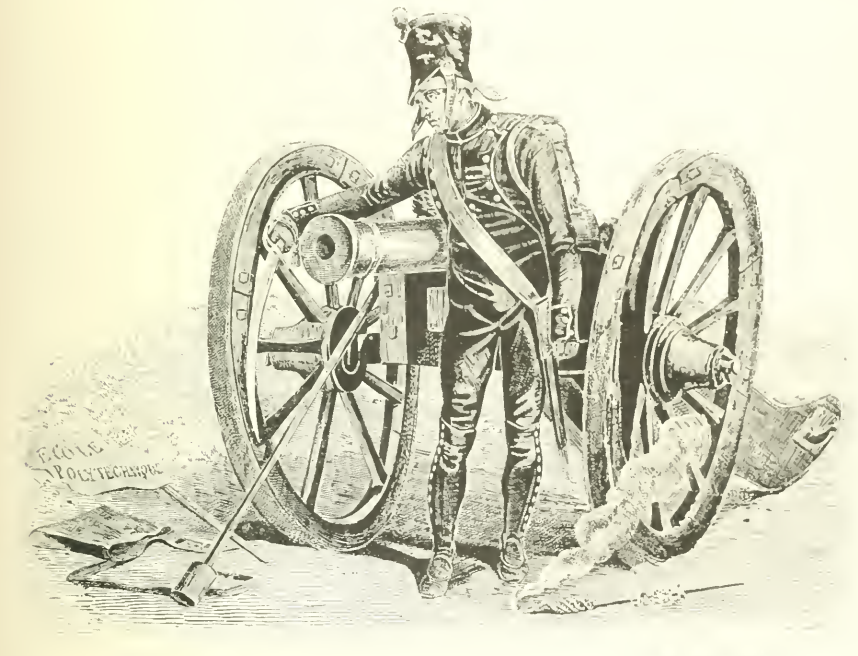
1814. — Par suite des désastreux événements qui se succédèrent depuis la retraite de Moscou jusqu'à la funeste journée de Leipsick, les besoins de l'artillerie et du génie, grossis chaque jour par des pertes glorieuses, appelèrent le plus grand nombre des Élèves à remplir les cadres de ces deux corps, quelquefois même avant qu'ils aient pu compléter leur instruction.

Cependant les périls de l'État occupaient fortement toutes les pensées. Dès les premiers jours de l'année 1814, l'École, pour sa part d'un tribut volontaire que la France s'imposa, avait offert huit chevaux d'escadron, tout équipés, pour l'artillerie à cheval. Cette offre fut bientôt suivie de la demande, faite au nom des Élèves, d'aller immédiatement combattre dans les rangs de l'armée. La réponse de Napoléon fut, dit-on, « *qu'il n'était pas réduit à tuer sa Poule aux œufs d'or* ».

Bientôt après, néanmoins, un décret impérial ordonna la formation d'un corps d'artillerie de la garde nationale, lequel devait consister en douze compagnies, dont six composées d'Invalides, trois d'étudiants et les trois autres des Élèves de l'École

Polytechnique. Les étudiants, dès la première revue qui en fut passée, témoignèrent de si mauvaises dispositions pour ce service, que l'on renonça aussitôt à les y employer. Les Élèves s'y portèrent avec beaucoup d'ardeur et l'entrée dans l'École des douze pièces de canon fut saluée par eux des plus vives acclamations.

Le 28 mars, les troupes françaises en retraite n'étaient plus qu'à une ou deux marches de Paris. Entre autres dispositions prises pour les seconder, on organisa en



Dessiné par [illegible] Gravé par [illegible]

La valeur n'attend pas [illegible]

* La bataille de Paris n'est pas une des journées les moins [illegible] courage avec les troupes et un grand nombre de gardes [illegible] immortaliser le souvenir de cette journée, c'est le noble [illegible] soutenu de leurs batteries contint l'ennemi et lui fit même éprouver une perte [illegible] manquant, ils se trouvèrent exposés au plus grand danger [illegible] ils les défendirent avec une rare intrépidité, et plusieurs d'entre eux [illegible]

toute hâte une réserve mobile de vingt-huit bouches à feu, servie par les Élèves auxquels on joignit trente canonniers de la garde, pour faire l'office de pointeurs et de chefs de pièce. Cette réserve fut placée, le 29 mars, à la barrière du Trône.

Dans la journée du 30, la batterie était sous les ordres du commandant Evain le brave colonel Greiner, un amputé de Wagram, était retenu au lit par une violente attaque de goutte.

« Depuis le matin, dit Henri Houssaye, le commandant Évain entendait la « canonnade à sa gauche, et le bruit qui se rapprochait graduellement témoignait « que l'ennemi gagnait du terrain. La journée s'avançait, Évain ne recevait pas « d'ordres. Dans la confusion régnante, personne ne pensait à lui en donner. « Évain, estimant à juste titre que ces vingt-huit pièces laissées sans emploi « pourraient servir efficacement à la défense, les porta en avant. Comme la tête « de colonne arrivait à la croisée de la route de Vincennes et du chemin de Cha- « ronne, l'artillerie parisienne fut aperçue par le comte Pahlen. Cette énorme « batterie avait pour soutien un peloton de gendarmes à cheval; Pahlen la jugea « de prise facile. Évain crut de son côté imposer à l'ennemi par le feu. Il com- « mença à canonner avec une dizaine de pièces. Une batterie légère de Pahlen, « aussitôt démasquée, renvoya boulet pour boulet, tandis qu'un régiment de uhlans « prit le grand trot afin de venir aborder de flanc les Polytechniciens, par un quart « de conversion. »

Ils ne sont aperçus et reconnus pour ennemis que lorsqu'ils atteignaient déjà les pièces les plus avancées. Celles-ci les accueillent d'une décharge à mitraille, presque à bout portant, et se retirent avec précipitation vers la barrière du Trône; mais, resserrées dans un étroit espace, elles s'embarrassent entre les pièces qui n'avaient pas encore commencé le mouvement; les caissons se mettent en travers, et toutes ces voitures se trouvent pelotonnées de telle sorte que la cavalerie, ne pouvant pénétrer dans cette barricade, est obligée de la tourner.

Les Cosaques, renouvelant trois fois leur charge, arrivent jusque sur les canonniers, les sabrent, les font prisonniers et s'emparent de deux pièces de canon placées en potence. Retranchés derrière les pièces et les caissons enchevêtrés, les Élèves se défendent avec acharnement. Trente d'entre eux, armés de fusils, s'élancent à la tête de la cavalerie avec le commandant Évain et quelques officiers montés. La position devenait critique. Heureusement les chevau-légers de Vincent et les dragons du colonel Ordener débouchèrent au galop de charge du pied de Mont-Louis, sautant les fossés et franchissant les clôtures des jardins. Les Russes sabrés durent lâcher prise. Mais les charretiers avaient pris la fuite. Les Élèves, traînant eux-mêmes les pièces demeurées sans chevaux, recommencèrent le feu, et regagnèrent ensuite la barrière du Trône.

Il y eut deux tambours tués; un officier, le lieutenant Rostan, et onze Élèves (Deroys, Léger, François, P. Leclerc, Garcerie, Lenfant, Daudelin, Castaignède, D. Villeneuve, Cournaud, Salomon), blessés à coups de sabre ou de lance; huit autres furent brûlés par l'explosion de quelques gargousses (Jos. Petit, Bonneton, de Cullion, Dupuis, Houeau, Reydellet, Moultson et Menjaud). Six furent faits prisonniers (Becquey, Forfait, Dorsenne, Duclos, T. Proust et Payn). L'un de ces derniers, conduit à l'état-major du Czar, demanda des lettres de recommandation pour la Sibérie afin d'y donner des leçons de mathématiques.

Quelque temps après, le 3 janvier 1815, le roi Louis XVIII accorda la croix de la Légion d'honneur aux trois Élèves Malpassuti, J.-J. Petit et de Cullion. Celui-ci avait été le plus maltraité par les explosions; le premier, pendant la charge des Russes, avait terrassé un lancier qui le serrait de près, et, s'étant élancé sur son cheval, avait couru se joindre aux cuirassiers; J.-J. Petit était major de la promotion des *anciens*. Le 27 mars 1815, la croix était décernée, pour le même fait, aux Élèves Bonneton et Houeau, atteints de brûlures graves.

Guerre de 1870-71. — Au début de la campagne, les Élèves achevaient de passer leurs examens de fin d'année; bientôt après, ils partaient pour les vacances.

Le 10 août, les Élèves de la première division (promotion 1868), nommés sous-lieutenants, recevaient l'ordre de se rendre immédiatement à l'École d'application. Cinquante d'entre eux seulement purent pénétrer à Metz, l'investissement ayant déjà commencé : ils suivirent les cours pendant la durée du siège. Les autres furent incorporés, comme officiers, dans les armées de Paris et de Châlons.

La deuxième division (promotion 1869), rappelée en même temps, arriva le 21 septembre à l'École Polytechnique. Le colonel Riffault, promu général, venait d'en prendre le commandement. Il décida la continuation des cours scientifiques, en y ajoutant, pour tous les jours, des exercices et un cours d'art militaire complet. On allait le matin à Vincennes, s'exercer au tir à la cible et aux manœuvres de l'artillerie; on montait le soir à cheval, au manège du Panthéon.

A l'approche des armées allemandes et devant l'imminence d'un siège, tous les Élèves demandèrent à prendre du service devant l'ennemi. Le commandant de l'École reçut alors l'ordre d'organiser la batterie de l'École Polytechnique et de l'employer au service des bastions 85, 86, 87, 88 et 89. Cette batterie, commandée par le capitaine d'artillerie Mannheim, professeur à l'École, et par les lieutenants Kiœz, Boulanger et Maloisel, devait se composer des Élèves présents, remplissant les fonctions de chefs de pièce ou pointeurs et, comme servants, d'anciens Élèves recrutés à Paris dans les services civils.

A partir du 11 septembre, les cours furent suspendus et les Élèves, munis de leurs vivres de campagne, se rendirent chaque jour au bastion de la porte d'Italie.

Mais, peu de temps après, les Polytechniciens, ayant manifesté le désir de prendre une part plus effective à la lutte, furent chargés de missions diverses et remplacés, à la batterie, par des habitants du quartier. Les agents de l'Administration, qui avaient d'abord fait partie de cette batterie, furent, vers le mois de décembre, rappelés à l'École transformée en ambulance, sous la direction du médecin en chef, le docteur Fusier.

Quant à la promotion 1870, qui venait de passer ses examens d'admission, elle

ne put se rendre à Paris. Ceux qui s'y trouvaient furent réunis à leurs camarades de 1869.

Ainsi, à la fin du mois d'octobre, les Élèves se trouvaient répartis en grande majorité dans l'artillerie, les autres dans les forts ou dans certains services spéciaux du génie. Ils servaient au titre auxiliaire, portant, avec le képi de l'École, les insignes de leur grade sur le vêtement. Ils rendirent leurs galons au mois de mars 1871, lors de la dissolution des corps francs.

Tous ont honorablement fait leur devoir; quelques-uns se sont particulièrement distingués; trois ont payé de leur vie la dette à la Patrie.



Le sous-lieutenant Aubry à l'armée de la Loire.

Mais cet hommage que nous rendons aux Élèves des promotions présentes à l'École, il nous paraît convenable de l'étendre à leurs aînés des Écoles d'application et à ceux de leurs cadets qui portèrent plus tard l'uniforme de Polytechnicien. Voici la liste de ceux qui ont été tués ou sont signalés par des récompenses :

Promotion 1865 : Holl, tué et décoré à son lit de mort.

Promotion 1865 : Metzger, blessé et décoré; Violette de Noircarmes, blessé et décoré de la médaille militaire.

Promotion 1867 : Beau, de Bussières, Chevalier, Rouveure, tués; Amourel, Castéran, Daru, Le Sergeant d'Hendecourt, Pelletier, Roubeau, nommés lieutenants; Fortoul, de Landrevie, nommés lieutenants et décorés; Azibert, Besson,

Chènier, Chevreau, Driant, Godard, Gœtschy, Maunoury, Munsclonx, Perier, Petitbon, Soudan, décorés.

Promotion 1868 : Aubry, Saacke, tués ; de Dartein, Hauducœur, Heude, Janvier, Laffon de Ladébat, Galouzeau de Villepin, décorés.

Promotion 1869 : Benech, Gayet, Mendousse, tués ; Guiard, La Rivière, Pistor, Sorel, de Tavernier, décorés.

Promotion 1870 : Givre, nommé maréchal des logis ; Pastoureau de Labesse, médaillé.

Promotion 1872 : Bloch, Cavaignac, Déroulède, Mortureux, médaillés.

Holl commandait une compagnie d'ouvriers auxiliaires d'artillerie lorsqu'il fut blessé devant la Courneuve en dirigeant la construction d'une tranchée. Sorti, depuis quelques mois, de l'École des Ponts et Chaussées, il était Ingénieur, et, si nous élargissons notre cadre pour le citer dans cet ouvrage, c'est à cause de l'impression produite par sa mort glorieuse sur ceux qui le connaissaient et du souvenir attendri qu'ils en ont gardé. « Holl était un grand et beau garçon, brave et énergique, et un cœur d'or, » nous écrivait le camarade Siegler, promotion 1867, son compatriote d'Alsace et son lieutenant, qui le transporta, la jambe brisée en plusieurs morceaux, dans une ferme d'abord, puis à l'École des Ponts et Chaussées où il mourut, quelques jours après, ayant reçu la croix de la Légion d'honneur.

La mort de l'Ingénieur Holl est encore pour nous une occasion de rendre hommage à ceux de nos camarades sortis de l'École dans les carrières civiles qui ont bravement contribué à la défense du pays. On sait qu'Alphand (promotion 1835) et Kranz (promotion 1836) avaient créé le corps du génie auxiliaire et celui des ouvriers auxiliaires d'artillerie dans lesquels vinrent servir beaucoup d'Ingénieurs. Kranz avait sous ses ordres : Fournié (promotion 1854), aujourd'hui Inspecteur général, et Godot (promotion 1856), directeur de la Compagnie parisienne du gaz. Avec eux étaient les Élèves-Ingénieurs Pérouse, Rigaux, de la promotion 1866 ; Malapert et Rœderer (promotion 1867). Les autres avaient été distribués dans des corps analogues, dans les forts et dans des services spéciaux.

Violette de Noircarmes, Élève-Ingénieur des ponts et chaussées, prend du service pendant la guerre, assiste, comme simple soldat, à divers combats et batailles, et le 2 décembre, à Champigny, reçoit, à bout portant, une balle qui lui traverse la cuisse gauche après avoir éraflé la jambe droite. Ces faits de guerre le font décorer de la médaille militaire. Le père de Violette de Noircarmes, Ingénieur en chef des poudres et salpêtres, appartenait à la promotion 1828.

Beau (Joseph). C'est un des héros et des martyrs de Buzenval.

Le général Ducrot a consacré quelques lignes à sa mémoire ; voici un extrait du rapport du général Tripier, commandant le génie de la seconde armée de Paris :

« A dix heures du matin, un détachement d'un sous-officier et seize sapeurs, commandé par le garde du génie Cornac, a fait, sous le feu de l'ennemi, quatre brèches au mur de clôture du parc de Buzenval. A onze heures du matin, un autre détachement, sous les ordres du sous-lieutenant

Beau, a rejoint le premier pour faire la même opération sur un mur intérieur du parc, à l'abri duquel l'ennemi faisait un feu violent sur nos tirailleurs.

« Le sous-lieutenant Beau entraînait héroïquement ses hommes, bien en avant desquels il marchait en élevant son képi à l'extrémité de son revolver, lorsqu'il a été frappé d'une balle ; il a fait feu de deux coups de son revolver et il est tombé en recevant une seconde balle. Le sergent Hebert est tombé à ses côtés. Ils n'ont pas reparu. »

Le corps de Beau n'ayant pas été retrouvé après la bataille, on voulut conserver une sorte d'espoir en ne le portant que disparu et l'on en profita pour le décorer, de manière à honorer au moins sa mémoire.

De Bussières, sous-lieutenant à la 8ᵉ batterie du 21ᵉ, mortellement blessé, le 30 novembre, dans les batailles de la Marne. Le général Ducrot, dans *la Défense de Paris*, lui a consacré les lignes suivantes :

« De nos deux pièces établies près de la maison de Montmesly, l'une a été démontée dès la mise en batterie... ; l'autre, malgré toute l'énergie de son chef de section, le sous-lieutenant de Bussières, ne peut arrêter les efforts multiples et acharnés des Allemands... Servants, chevaux, presque tous sont tués ou blessés, et M. de Bussières, après avoir fait des prodiges de valeur, tombe mortellement frappé.

« M. de Bussières venait de sortir de l'École d'application ; sa famille, une des plus distinguées du pays d'Alsace, fut cruellement éprouvée par la guerre. Son frère aîné, capitaine au 11ᵉ de marche, était mort deux jours auparavant, à la suite d'une blessure reçue au combat de Ladon, le 24 novembre. Son plus jeune frère, actuellement capitaine de hussards, avait été blessé à la bataille de Sedan, auprès du général Lebrun, dont il était officier d'ordonnance. »

Chevalier. Le général Ducrot consacre à ce jeune camarade, tombé le 30 novembre sur le plateau de Villiers, ces lignes élogieuses :

« Le lieutenant Chevalier, blessé mortellement, venait de sortir de l'École d'application. Malade depuis quelque temps, il avait tenu à rejoindre sa batterie, malgré l'avis des médecins qui ne le jugeaient pas en état de combattre. C'est dans ces conditions qu'il se fit remarquer par son entrain et son ardeur et qu'il tomba si glorieusement devant les murs de Villiers. »

Nous retrouverons le nom de ce camarade dans le chapitre de la *Société Amicale*, qui lui doit sa première importante donation.

Amourel, sous-lieutenant dans une batterie du 14ᵉ régiment, commandée par le capitaine Cans, et faisant partie de l'armée de Paris, corps Ducrot, assiste aux divers combats dans lesquels cette batterie se signale, et reçoit, après la bataille de Champigny, l'épaulette de lieutenant. Le vaillant sous-lieutenant a fait depuis la campagne du Tonkin. Il est aujourd'hui lieutenant-colonel et l'un de nos plus brillants officiers d'artillerie.

Daru, sous-lieutenant à la 19ᵉ batterie du 2ᵉ, capitaine Wartelle, réserve d'artillerie du 15ᵉ corps, prend part aux combats de Coulmiers et de Chilleurs-aux-Bois. A la suite de ce dernier, il est nommé lieutenant en second et le général Martin des Pallières cite, dans son ouvrage sur la campagne, le rapport du lieutenant-colonel Massenet, qui motiva cette nomination :

« Jugeant la situation grave pour l'artillerie, et connaissant les ordres qu'avait reçus le général, je me rendis auprès de lui et lui dis : « Mon général, l'artillerie tiendra tant que vous le jugerez « convenable ; mais je dois vous faire connaître que, si nous devons plus tard battre en retraite, je ne « pourrai sauver tout mon matériel, nos pertes en chevaux étant déjà si considérables que je serai « peut-être obligé d'abandonner quelques voitures. » Le général avait vu par lui-même les pertes de la batterie. Il n'hésita pas à me donner l'ordre de retirer mes batteries successivement ; la retraite se fit avec calme et sans précipitation ; la batterie du capitaine Wartelle occupa la dernière position

en avant de Chilleurs. Cette batterie fut ensuite placée à l'entrée de la forêt, d'où elle contint l'ennemi jusqu'à ce que toute notre infanterie se fût retirée. Le lieutenant Daru fut chargé, avec sa section, de l'arrière-garde, mission dont il s'acquitta avec autant de sang-froid que d'intelligence. »

Le lieutenant Daru prend ensuite part aux affaires d'Arcey et d'Héricourt et remplace, dans le commandement de la batterie, son capitaine malade, pendant la retraite de l'armée de l'Est.

Le Sergeant d'Hendecourt, sous-lieutenant à la 21e batterie du 7e d'artillerie, assiste, avec le 15e corps, aux batailles de Coulmiers, Orléans, Arthenay, Montbéliard et à la retraite de l'armée de l'Est. Proposé après Coulmiers pour le grade de lieutenant, il est promu en décembre 1870.



Le sous-lieutenant Pelletier sur le plateau de [illegible]

Il est neveu du capitaine d'état-major Le Sergeant d'Hendecourt, officier d'ordonnance de Napoléon III, tué près de l'Empereur à la bataille de Sedan. Son père, lieutenant-colonel d'artillerie, sortait aussi de l'École. Nous retrouverons cette famille au chapitre des *Dynasties polytechniciennes*.

Pelletier, sous-lieutenant à la 4e batterie du 22e, capitaine Courtois, blessé le 30 novembre sur le plateau de Villiers, est promu au grade de lieutenant et mérite l'honneur d'une citation élogieuse du général Ducrot :

« A peine en batterie, nos canonniers sont en butte à un feu rapide de mousqueterie et d'artillerie, venant à la fois de Villiers et de Cœuilly ; la batterie Courtois, prise d'enfilade, à très courte distance, par les tirailleurs qui couronnent le mamelon de Villiers, est obligée d'abandonner le terrain sans avoir pu prendre position. Une seule section parvient à ouvrir le feu ; mais en quelques

minutes, chevaux, servants, sont renversés... Il faut toute l'intrépidité du capitaine Courtois et du lieutenant Pelletier pour empêcher ces deux pièces de tomber au pouvoir de l'ennemi. »

Fortoul, sous-lieutenant à la 6e batterie du 22e, fut désigné pour commander une section à cheval de trois pièces de 4 que le général Ducrot voulait avoir à sa disposition au premier appel. Munie d'outils, de sacs de poudre, de fusées, de marteaux, de clous d'enclouage, cette section accompagnait les éclaireurs à cheval, ravitaillait la cavalerie, appuyait les coups de main. A la fin de la campagne, Fortoul, promu déjà lieutenant après Champigny, était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Ce brillant officier a été plus tard blessé au Tonkin, où il était aide de camp du général de Négrier.

De Landrevie, sous-lieutenant à la 18e batterie du 10e, capitaine Chauliaguet, est proposé pour la croix après sa première affaire, les Ormes, 11 octobre 1870, à la suite d'un rapport des plus élogieux de son chef d'escadron, reproduit par le général de Blois, dans *l'Artillerie du 15e corps*.



Le sous-lieutenant de Landrevie dans le bois des Barres.

L'Orléanais Cochard, dans *l'Invasion prussienne*, raconte, sur ce combat, l'épisode suivant :

« Nos artilleurs virent sortir du bois des Barres un escadron de cuirassiers blancs en reconnaissance. Tout en chevauchant à travers champs, et sans soupçonner la présence de nos canons, ils s'en rapprochèrent à 600 mètres. Aussitôt les pièces sont chargées de boîtes à mitraille, pointées par les deux lieutenants, MM. Coffinieres et de Landrevie, qui tiennent à honneur d'envoyer la première décharge à l'ennemi, et tirées presque à bout portant sur l'escadron sans défiance.

« Criblé de balles, il se hâte de se cacher derrière un pli du sol, laissant bon nombre d'hommes et de chevaux sur le terrain. »

Grenest, dans *l'Armée de la Loire*, ajoute :

« Cependant la section du lieutenant de Landrevie a continué son feu avec une admirable

ténacité ; elle ne se retire que lorsque l'infanterie abandonne elle-même la position ; aussi ses pertes sont-elles sérieuses. Ce sont des chevaux blessés qui ramènent les pièces, et l'on voit un maréchal des logis et le lieutenant de Landrevie lui-même pousser aux roues.

Promu lieutenant en second après Coulmiers, proposé de nouveau pour la croix après Danze (où fut tué le capitaine Chauliaguet) et Azay, de Landrevie est enfin nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 25 janvier 1871.

Le lieutenant en premier Coffinières ayant eu un bras emporté, le commandement de la batterie est donné à de Landrevie avec le grade de capitaine à titre auxiliaire.



Le capitaine Coville, le sous-lieutenant Azibert et le sergent-major Lepa[illegible] à la Bergerie.

Azibert, sous-lieutenant à la 1re compagnie du 2e régiment du génie ; capitaine en premier Glises (1851) ; capitaine en second Coville (1856) ; lieutenant Perseval (1865). Tous ces officiers méritent d'être cités : on connaît la brillante conduite de cette compagnie au siège de Paris.

En revenant de Champigny, où elle a organisé la défense, la compagnie est envoyée au secours de la batterie de la Carrière, menacée par un mouvement en avant de l'ennemi, qu'elle arrête par son feu précis et sa ferme contenance : « Une poignée d'hommes, dit le général Ducrot, venait d'avoir raison de tout un régiment. » Dans ces batailles de la Marne, Perseval est tué et Azibert blessé.

Le 19 janvier, à Buzenval, les sapeurs du capitaine Coville pratiquent, dans le mur du parc, plusieurs brèches à la pioche et à la dynamite, et frayent, la hache à la main, un passage dans des abatis impénétrables.

Parmi les citations du général Ducrot, choisissons l'attaque de la Bergerie :

« Le lieutenant-colonel Allard, voyant qu'il ne peut tourner cette ferme par le plateau, sillonné de tous côtés par un feu violent de mousqueterie, demande au capitaine du génie Coville d'essayer de faire brèche à la ferme même : si cela est possible, il enlèvera la Bergerie d'assaut.

« Le capitaine Coville a encore de la dynamite, mais plus d'amorces. Néanmoins, cet officier veut tenter l'opération ; accompagné du sous-lieutenant Azibert et du sergent-major Lepage, il se dirige sur la ferme, en se défilant le plus possible le long du mur, dans le fossé bordé de broussailles ; ces trois hommes parviennent au pied même de la ferme sans être aperçus... Ils placent la dynamite contre la muraille... ; le sergent-major fait feu presque à bout portant sur le sac de dynamite ; M. Azibert décharge son revolver ; la détonation ne se produit pas ; le sergent-major recharge son chassepot et tire de nouveau... mais sans plus de résultat... La dynamite en partie dispersée ne fait pas explosion... Elle est gelée.

« Entendant ces coups de fusil, les Allemands sortent de la ferme... Ils voient ces trois braves



L'aspirant Chenier à Freteval.

gens dans le fossé..., font précipitamment feu sur eux à vingt ou trente pas..., les manquent et atteignent au delà quatre sapeurs, qui, malgré leur capitaine, avaient voulu le suivre dans sa mission périlleuse. »

Ce brillant fait d'armes a été encore l'objet de deux citations d'autant plus élogieuses qu'elles sont de nos ennemis eux-mêmes. L'une est du grand État-major allemand : « Cinq bataillons marchent contre la Bergerie, accompagnés d'une section du génie, qui essaye, avec beaucoup de bravoure, de renverser le mur d'enceinte. » L'autre est du maréchal de Moltke : « Une section de sapeurs du génie avait cherché, au mépris de la mort, à abattre le mur qui entourait la ferme. »

Le 7 février 1871, le sous-lieutenant Azibert est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Chénier, aspirant de marine en sortant de l'École Polytechnique, a sa campagne d'études sur le *Jean-Bart* interrompue par la guerre et est nommé à la compagnie de fusiliers marins de la frégate cuirassée *Savoie*, bataillon du commandant Collet. Après avoir travaillé aux lignes de Carentan, le bataillon vient, au commencement de novembre, se placer en éclaireur à l'extrême

gauche de l'armée de la Loire. Il assiste aux combats d'Illiers, de Bonneval et de Fréteval (14 décembre 1870).

A ce dernier combat, où tombèrent dès le début le capitaine de frégate Collet, le lieutenant de vaisseau Denans et le jeune enseigne Maurice de Boisson, notre camarade de promotion, Chenier a la jambe droite traversée par une balle. Malgré sa blessure, il continue à entraîner ses braves marins, résolus à venger leurs chefs, et les lance à l'attaque des maisons crénelées.

Gœtschy, sous-lieutenant à la 17e compagnie *bis* du 2e régiment du génie, est d'abord employé aux travaux de défense des forts de Saint-Denis, puis successivement attaché à la 1re division du 3e corps et à la 1re du 2e corps. Il assiste aux combats du Bourget, de Champigny, de Groslay et de



Rencontre, à Buzenval, des camarades Beau et Gœtschy

Montretout. Proposé pour la croix, à la suite de l'affaire du Bourget, il est promu, le 8 décembre 1870, chevalier de la Légion d'honneur. C'est lui qui, le dernier, a vu Beau avant sa mort héroïque. Marchant à l'attaque des maisons de Garches, il le rencontra se dirigeant vers le mur de Buzenval. Les deux camarades de promotion s'embrassèrent ; ils ne devaient plus se revoir.

Maunoury, sous-lieutenant à la 4e batterie du 21e, capitaine Buloz, faisant partie de la réserve d'artillerie du 2e corps de l'armée de Paris, est blessé, dans la matinée du 2 décembre, sur le plateau de Champigny où sa batterie éprouva des pertes sérieuses. Il est, à la suite de cette bataille, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Périer, nommé sous-lieutenant auxiliaire, est classé à la 13e batterie du 15e, commandée par le capitaine de Carsalade, notre camarade d'École, avec lequel nous avons fait nos premières armes

au régiment, et qui mériterait, comme tant d'autres, une page dans ce livre, si les limites de notre cadre nous le permettaient. On sait que cette batterie occupa, pendant le siège de Paris, la redoute des Hautes-Bruyères et ses avancées et eut fortement à souffrir du bombardement ennemi. Proposé, en décembre 1870, pour la Légion d'honneur, par les généraux Valentin et de Maudhuy, Périer obtient la croix le 31 janvier 1871, à la suite d'une blessure à la tête, par éclat d'obus, reçue dans la journée du 16. Le jeune Élève-Ingénieur n'avait que vingt ans.

Petitbon, au second siège de Paris, fait sauter la porte d'une maison, occupée et défendue, sous le feu direct d'une barricade. En décembre 1871, il rentre avec la croix à Fontainebleau, accomplir sa seconde année d'École d'application.



L'Élève-Ingénieur Heude à Buzenval.

Soudan, sous-lieutenant à la 19ᵉ batterie du 10ᵉ d'artillerie, capitaine Réverdy, fait la campagne avec le 16ᵉ corps d'armée, dans la division Jauréguiberry. Gravement blessé d'un éclat d'obus au visage à la bataille de Coulmiers, il est promu chevalier de la Légion d'honneur le 5 mai 1871.

De Dartein, incorporé, après la chute de Metz, au 12ᵉ régiment d'artillerie, corps Crémer, assiste, le 25 novembre, à la bataille de Nuits. Sa section, désignée pour défendre la gare de ce bourg, tire pendant une heure sur les Badois, à obus à balles et à mitraille. L'historique du grand État-major allemand parle de deux mitrailleuses embusquées à la gare de Nuits : ce sont les pièces du sous-lieutenant de Dartein.

Proposé, après ce combat, pour la croix de la Légion d'honneur; proposé de nouveau devant Belfort, où il commande la batterie, de Dartein est enfin décoré en 1872, à l'École d'application de Fontainebleau.

« Ce qui m'a été le plus sensible, dit-il, c'est que je fus élevé avec l'assentiment de mes camarades, dont beaucoup du reste avaient autant de titres que moi. »

Heude, malade de la poitrine, à sa sortie de l'École Polytechnique, est envoyé à Cauterets. A la nouvelle du désastre de Sedan, l'Élève-Ingénieur revient à Paris, tient à s'engager et reçoit presque malgré lui, le commandement d'une compagnie du 71e bataillon de mobiles de la Seine en organisation. Le 19 janvier, sous les murs de Buzenval, le colonel de Brancion, qui a déjà remarqué la bonne tenue de cette compagnie, l'envoie occuper, à l'extrême droite, une position où elle doit tenir jusqu'à nouvel ordre. Elle y court, perdant beaucoup de monde, et s'installe derrière un petit mur qu'elle perce de créneaux. Vers le milieu de la journée, au moment où fléchit le centre de l'assaillant, Heude, voyant se tourner contre sa petite troupe restée en pointe tous les efforts de l'ennemi, défend à ses hommes de reculer, arrête la panique et permet ainsi à l'attaque de recommencer en s'appuyant sur lui. Cette énergique résistance lui vaut la croix de la Légion d'honneur.



Mort de l'Élève Gayet au fort de Vanves

Laffon de Ladébat, parti comme lieutenant dans une batterie du 15e pour l'armée des Vosges, passe ensuite à l'armée de la Loire, puis à l'armée de l'Est. Blessé au combat de Beaune-la-Rolande, il reçoit plus tard une seconde blessure à Villersexel et est promu chevalier de la Légion d'honneur.

Benech a été tué le 30 novembre, à la bataille de Champigny. Il conduisait bravement ses pièces en avant, près de la ligne des tirailleurs, à l'attaque des hauteurs de Cœuilly, lorsqu'il fut atteint d'une balle au front.

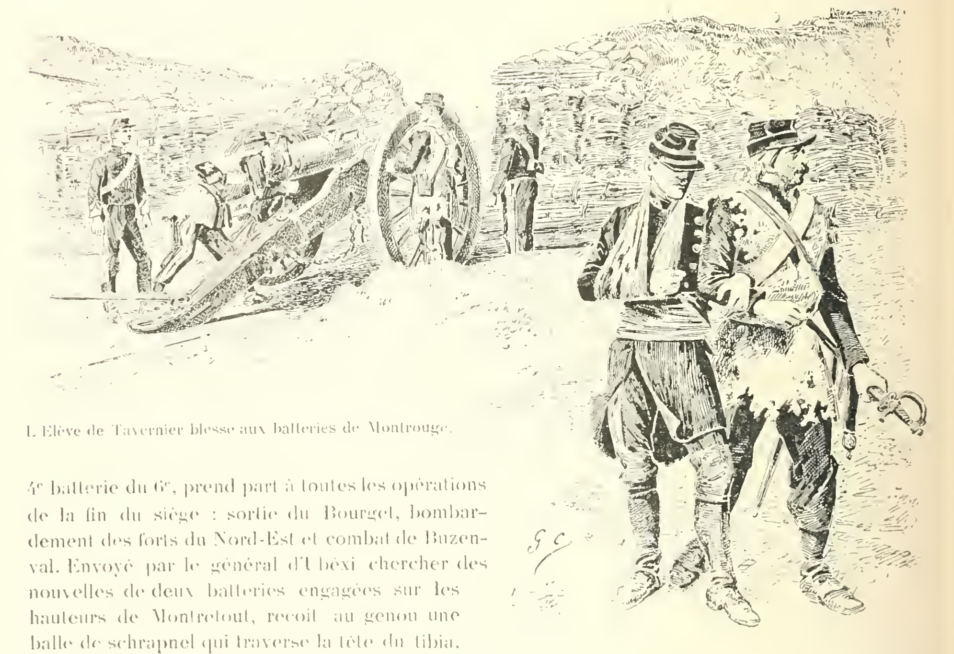
Gayet, blessé d'un éclat d'obus au fort de Vanves, dans la journée du 17 janvier, est mort le 4 février suivant à l'ambulance de l'École.

Remplissant les fonctions de sous-lieutenant d'artillerie, Gayet se trouvait à côté du lieutenant-colonel Brunon, commandant supérieur du fort, sur le terre-plein d'une courtine, lorsqu'il fut atteint par l'explosion du projectile. Transporté dans une casemate, puis à l'ambulance de la Presse et enfin à l'École, il y mourut après avoir reçu la croix de la Légion d'honneur.

Mendousse, servant comme sous-lieutenant dans une batterie de l'artillerie de marine, est mortellement frappé, le 23 janvier 1871, au fort de la Double-Couronne, à Saint-Denis, par un des derniers coups de canon du siège.

Guiard, aujourd'hui Ingénieur en chef des ponts et chaussées, commandant, comme sous-lieutenant d'artillerie, la batterie de gauche du fort de Vanves, perd successivement deux capitaines, dont un tué à côté de lui, et est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

La Rivière, aujourd'hui Ingénieur en chef des ponts et chaussées, employé d'abord à l'état-major de l'artillerie du 1er secteur, puis nommé sous-lieutenant dans une batterie à pied, permute dans une batterie montée du 9e avec laquelle il assiste à la bataille de Champigny; passe à la



L'Élève de Tavernier blessé aux batteries de Montrouge.

4e batterie du 6e, prend part à toutes les opérations de la fin du siège : sortie du Bourget, bombardement des forts du Nord-Est et combat de Buzenval. Envoyé par le général d'Ubexi chercher des nouvelles de deux batteries engagées sur les hauteurs de Montretout, reçoit au genou une balle de schrapnel qui traverse la tête du tibia. Après un premier pansement dans une maison de Saint-Cloud, puis à l'ambulance de la Fouilleuse, il est transporté à Paris, mais la balle ne peut être extraite qu'au mois d'avril. La Rivière est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Pistor, dit le camarade Pinet, dans son *Histoire de l'École Polytechnique*, ayant obtenu l'autorisation de passer en toute hâte ses derniers examens, était revenu dans sa famille, aux environs de Wissembourg, après avoir été à Strasbourg solliciter vainement du général Forgeot la faveur de prendre immédiatement du service. Le 4 août, au bruit du canon, il s'élança sur la ligne de bataille, ramassa un fusil, se mêla aux tirailleurs algériens et prit part au combat. Le soir, à travers ce pays qu'il connaissait à fond, il dirigea la retraite des batteries d'artillerie, et, dans la nuit, il guida sur Frœschwiller l'arrière-garde de la division. Le 6, dès le début de l'action, il remplaça dans une batterie du 9e régiment le lieutenant Bertrand qui venait d'être tué et il remplit, à partir de ce

moment, les fonctions de chef de section volontaire. A la fin de la journée, à l'heure où notre artillerie protégeait, sous un feu écrasant, la retraite du corps d'armée, ayant aperçu, en avant du village, un canon abandonné, le Dorsner, il y courut, dételá, au milieu d'une grêle d'obus, les deux chevaux encore vivants, et rattachant les traits à l'affût dont l'avant-train était cassé, il rejoignit la colonne avec son canon. Proposé pour la décoration en récompense de sa belle conduite et nommé chevalier de la Légion d'honneur (décret du 20 août), Pistor fut, peu de jours après, rappelé à l'École où ses camarades lui firent présent d'une magnifique croix d'honneur. Envoyé ensuite dans l'Est par ordre du général Schmidt, il fit toute la campagne d'hiver en qualité de commandant de l'artillerie du corps franc des Vosges, sans avoir aucun grade et toujours revêtu de l'uniforme d'Élève. Blessé d'un coup de feu le 6 octobre, il prit encore part à vingt-deux combats ou engagements et fut cité à l'ordre de l'armée pour sa défense du village d'Abbervillers (16 janvier 1871).

Nous ajouterons à ce récit une indication : elle intéressera certainement les promotions qui se succéderont à l'École. Le camarade Pistor, pendant cette campagne, portait l'épée n° 25. « Et de Wissembourg à la fin de la Commune de Lyon, dit-il fièrement lorsqu'il rappelle ce détail, elle n'a subi entre mes mains aucune flétrissure, ni capitulation, ni internement. »

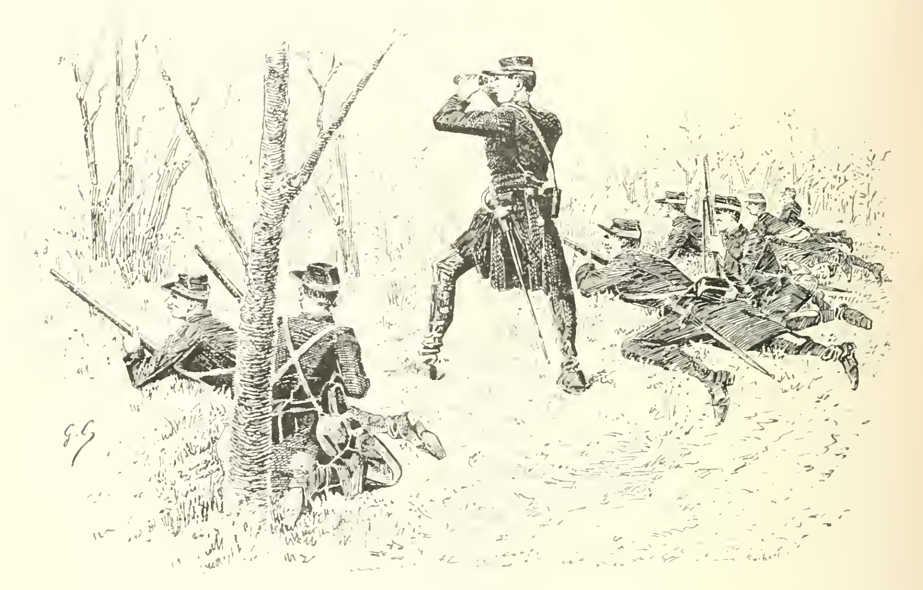
De Tavernier, aujourd'hui Ingénieur en chef, d'abord envoyé, comme sous-lieutenant d'artillerie, au Mont-Valérien, puis attaché à une batterie de marche servant les redoutes de grand'garde en avant des forts de Montrouge et de Bicêtre, est atteint, le 17 janvier, par un éclat d'obus qui lui casse le bras droit et reçoit la croix de la Légion d'honneur.

Givre vient de passer avec succès ses examens pour l'École lorsqu'on apprend la catastrophe de Sedan. « Ma seule idée, dit-il, fut que le moment était venu de payer de sa personne, » et il demande à partir comme simple soldat. Mais sa mère, veuve, et dont il est le fils aîné, ne pouvant consentir à cette séparation, refuse son consentement. Sur ces entrefaites, on ouvre à Lyon, sur la place publique, des bureaux d'enrôlement. Il y court et le 8 septembre s'engage dans l'artillerie, ce qui lui vaut quarante sous et la batterie *aux champs*, « qui, raconte-t-il gaiement, ne me sera plus adressée de ma vie ».

Incorporé, comme simple canonnier conducteur, dans la 18e batterie du 9e, il prend part aux combats de Coulmiers, la Croix-Briquet, Patay, Arthenay, où il a ses deux chevaux tués, Orléans et Vierzon. Il y gagne les galons de maréchal des logis avec lesquels, à l'armistice, il rentre à l'École Polytechnique. Ce modeste n'avait pas fait connaître à ses supérieurs son titre d'Élève.

Pastoureau de Labesse, envoyé d'abord près de M. Lisbonne, Ingénieur de la marine, pour le placement des fougasses et des torpilles sur la rive gauche, puis adjoint à l'état-major général du gouverneur de Paris, comme sous-lieutenant, se fait ensuite classer à l'état-major du général Ducrot où il est spécialement employé au service des reconnaissances. Le général indiquait ce qu'il voulait savoir et donnait ensuite carte blanche au jeune lieutenant à qui il avait permis de choisir, pour accomplir ces excursions pénibles et souvent dangereuses, quelques soldats d'infanterie et de garde mobile, étudiants pour la plupart, énergiques et dévoués. Attaché ensuite au colonel Cholleton, commandant la presqu'île de Gennevilliers, il le suit aux deux batailles de Champigny, ayant déjà assisté aux combats de Villejuif, Châtillon et à la première sortie de la Malmaison. Plus tard, lorsque le général Berthaud organise, dans sa division, un bataillon d'infanterie légère, composé de deux compagnies de ligne et deux de mobiles, il donne à Pastoureau les fonctions d'adjudant-major. C'est en cette qualité que celui-ci assiste à l'échauffourée du plateau d'Avron, aux combats du Bourget et à la sortie de la Malmaison. Il avait été décoré, après Champigny, de la médaille militaire.

Pastoureau nous a raconté avoir intimement connu, comme major de tranchée, Gustave Lambert et nous devons saisir cette occasion de saluer ici ce brave Polytechnicien, cet intrépide et hardi navigateur, qui, rêvant d'atteindre le pôle Nord, est tombé, pour la défense de son pays, devant le mur de Buzenval. Officier de la garde nationale au début de la guerre, Gustave Lambert avait préféré servir comme simple soldat dans la ligne. Engagé au 119e, il était sergent le 19 janvier.



L'Élève Pastoureau de Labesse en reconnaissance.

Nous retrouverons Pastoureau de Labesse au chapitre des *Dynasties polytechniciennes*.

Bloch (Richard), aujourd'hui Ingénieur en chef des ponts et chaussées, est du nombre de ceux qui se sont engagés pendant la guerre et ont été plus tard reçus à l'École. Il n'avait pas dix-huit ans lorsqu'il entra, le 9 septembre 1870, dans la 1re compagnie de marche de la garde nationale d'Auxerre. Un combat, livré à Grandpuits (Seine-et-Marne) à une colonne de ravitaillement ennemie, lui valut la médaille militaire.

Cavaignac, aujourd'hui député, ancien ministre, âgé de dix-sept ans en 1870, était, au moment de la déclaration de guerre, élève au lycée Louis-le-Grand. Après s'être vu refuser une première demande d'engagement, il parvient à entrer, vers le 15 août, comme volontaire, dans le 6e bataillon des mobiles de la Seine, où il devient successivement caporal, puis sergent, à la fin du siège de Paris. A la suite des deux journées de bombardement du plateau d'Avron, il est, en janvier 1871, sur la proposition du colonel Valette, décoré de la médaille militaire.

Mortureux (Henri), engagé volontaire le 20 août 1870, au 116e bataillon de garde nationale, est élu sous-lieutenant le 6 septembre et capitaine le 16 octobre au 247e bataillon. Attaché, en cette qualité, à l'état-major du gouverneur militaire de Paris, puis à celui du général Vinoy, il reçoit, le

6 avril, au combat de Courbevoie. Un éclat d'obus à l'épaule gauche et est décoré par décret du 20 mai 1871, de la médaille militaire.

Déroulède (André) se trouvait en 1870 avec Cavaignac, son futur camarade de promotion, sur les bancs du lycée Louis-le-Grand. Son frère Paul, notre grand poète patriote, a dit en vers magnifiques comment leur mère les envoya tous deux combattre l'envahisseur.

Engagés au 3[e] régiment de zouaves, corps Ducrot, ils se battent courageusement à Sedan. Atteint d'une balle à la poitrine, André tombe et son frère, qui ne veut pas l'abandonner, continue d'épuiser ses cartouches auprès de lui.

Fait prisonnier et emmené en Belgique, André se rétablit peu à peu, s'évade et se fait incorporer au 2[e] tirailleurs, avec lequel il part pour l'Algérie.



Paul et André Déroulède à Sedan.

Libéré en 1871, après avoir reçu la médaille militaire, admis à l'École Polytechnique en 1872, il a fait depuis la campagne de Tunisie, en 1881. Les suites de sa blessure l'ont malheureusement obligé à donner, en 1887, sa démission de capitaine d'artillerie.

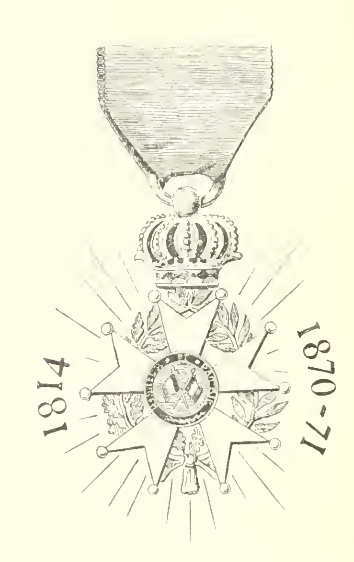
Son frère Paul lui a consacré, dans les *Chants du Soldat*, une de ses plus belles poésies : *le Petit Turco*.

Nous regardons ce petit Turco comme symbolisant cette jeunesse dont nous venons de raconter l'héroïsme et le dévouement. Ce chant serait donc ici bien placé, mais tout le monde le connaît. Qu'on nous permette de le résumer par ses première et dernière strophes :

C'était un enfant, dix-sept ans à peine,
De beaux cheveux blonds et de grands yeux bleus
De joie et d'amour sa vie était pleine.
Il ne connaissait le mal ni la haine.
Bien-aimé de tous, et partout heureux
C'était un enfant, dix-sept ans à peine,
De beaux cheveux blonds et de grands yeux bleus.

. . . .
. . . .

Et le vieux Turco se prit à lui dire :
« Oui, petit Français, tu les as vaincus.
— Alors ! je m'en vais, veux-tu me conduire ?
O ma chère mère !... » Et dans un sourire,
L'enfant s'endormit et ne parla plus.
Et le vieux Turco ne cessait de dire :
« Oui, petit Français, tu les as vaincus. »





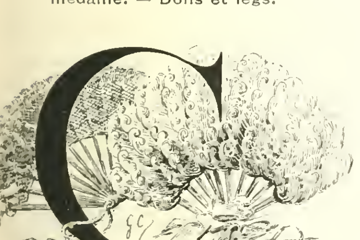
Le bureau de la Société Amicale.

LA SOCIÉTÉ AMICALE

A Monsieur BOUQUET DE LA GRYE (promotion 1848), membre de l'Institut, Ingénieur hydrographe en chef de la marine, président du bureau des Longitudes, président de la Société Amicale de secours des anciens Élèves de l'École Polytechnique.

Nous dédions respectueusement ce chapitre.

Fondation. — L'ancien bureau de bienfaisance. — Fonctionnement de la Société. — Cotisations. — Sociétaires perpétuels. — Historique. — Première assemblée générale à la Sorbonne. — Premier Comité élu. — Liste des présidents, vice-présidents, secrétaires et trésoriers. — Liste des présidents des assemblées générales. — Assemblées annuelles. — Concerts. — Bals au Ministère de la Guerre, à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, à l'Hôtel Continental. — Une médaille. — Dons et legs.



C'est aux deux promotions 1863 et 1864 que revient l'honneur d'avoir fondé, en 1865, pendant leur présence à l'École, la Société Amicale de secours des anciens Élèves de l'École Polytechnique.

Il existait alors, comme aujourd'hui, un bureau de bienfaisance dont la caisse, alimentée par les cotisations, était destinée à subvenir aux besoins des Élèves nécessiteux et à distribuer des secours aux indigents du quartier de la Montagne-Sainte-Geneviève. C'était à ce bureau que s'adressaient quelquefois les anciens camarades que la fortune avait trahis. On ne peut douter de la vive sympathie que rencontraient toujours à l'École de pareilles demandes

et l'on devine aisément la sollicitude avec laquelle les jeunes *conscrits* cherchaient à soulager les misères de leurs *antiques* malheureux. Mais les ressources dont il était permis de faire usage, après avoir satisfait aux charges imposées, se trouvaient des plus restreintes et le bien que pouvait faire le bureau devenait par suite excessivement limité. D'autre part, les enquêtes nécessitées par les infortunes qu'on leur signalait, présentaient souvent, pour les Élèves de l'École, de sérieuses difficultés. Du légitime désir de ne pas laisser sans secours de si intéressantes situations, ainsi que des louables efforts entrepris pour surmonter les obstacles que nous avons énumérés, est sortie l'idée généreuse qui a donné naissance à l'Association Amicale destinée à venir en aide aux anciens Élèves de l'École et à leurs familles, à leurs femmes, à leurs enfants, aux parents enfin qu'un malheur vient à priver de leur soutien et de leur appui.

Un Comité composé de vingt membres, dont deux Élèves présents à l'École, représente et administre la Société.

Les dix-huit membres, anciens Élèves, sont nommés en assemblée générale à la majorité des voix. Ils sont renouvelables chaque année par tiers et par ancienneté ; les membres sortants peuvent être réélus.

Le Comité choisit dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

En province, des membres correspondants facilitent les relations du Comité avec les anciens Élèves ne résidant pas à Paris.

La cotisation annuelle de chaque membre est de 10 francs. En versant le capital de la cotisation, fixé à 200 francs, on acquiert le titre de *souscripteur perpétuel*.

Tel est le résumé des vingt-six articles dont se composent les *statuts*.

Cette Association, aujourd'hui si florissante et dont on ne peut trop apprécier les bienfaits, eut quelque peine, à son origine, à surmonter les difficultés qui se dressaient devant elle. Pour faire taire les objections, pour vaincre les répugnances, on résolut de placer à sa tête les personnalités pouvant inspirer le plus de confiance et entraîner les adhésions. La présidence fut dévolue à l'éminent mathématicien Chasles, dont le nom, universellement répandu par ses travaux scientifiques, jouissait en outre de la plus haute considération auprès de tous les anciens Élèves de l'École ; la vice-présidence, au général d'artillerie Favé, aide de camp de l'Empereur. M. Pradelle, administrateur de l'École Polytechnique, fut choisi pour secrétaire et M. Gauthier-Villars pour trésorier.

Ce Comité provisoire d'organisation se mit aussitôt à l'œuvre et put convoquer, le 26 avril 1865, une première assemblée générale.

Elle fut tenue dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Vuitry, Ministre présidant le Conseil d'État.

L'assemblée était nombreuse ; on remarquait beaucoup de notabilités appartenant à toutes les carrières qui se recrutent à l'École.

Le Ministre ouvrit la séance par un discours où il commençait par rendre hommage « au savant illustre, à l'excellent camarade, notre *ancien*, qui préside avec « tant d'autorité et de bienveillance le Comité provisoire de l'Œuvre naissante, « heureusement conçue par quelques-uns de *nos plus jeunes conscrits*. »

Exaltant ensuite les liens durables établis entre tous ceux qui ont appartenu à l'École Polytechnique, il constatait que « deux anciens Élèves de l'École, ayant « suivi les carrières les plus différentes, séparés par l'âge, l'un jeune encore, l'autre « déjà vieillard, qu'une circonstance rapproche, ont toujours plaisir à se dire et à « être camarades. »

Comme conclusion : « C'est donc une bonne et heureuse pensée de se réunir « et de s'associer pour venir en aide à ceux que peut frapper l'adversité.

« Les premiers résultats obtenus en quelques mois à peine, sans publicité et « sans propagande, sont satisfaisants. Ayons donc foi dans l'avenir de la Société, « la bienfaisance et la charité viendront ainsi former entre nous le sentiment vivace « et ancien de la camaraderie. »

Après ce discours, fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assemblée, le secrétaire fit connaître la situation morale et financière de la Société. Il fut ensuite procédé au scrutin pour la nomination des membres du Comité d'administration.

Voici la composition de ce premier Comité, élu, à une très grande majorité, dans la séance du 26 novembre 1865 :

MM.

Président. — Chasles, membre de l'Institut.

Vice-Président. — Général Favé, aide de camp de l'Empereur.

Secrétaire. — Pradelle, capitaine du génie en retraite, administrateur à l'École Polytechnique

Trésorier. — Gauthier-Villars, ancien Inspecteur des lignes télégraphiques, imprimeur-libraire.

Bertrand, membre de l'Institut, professeur à l'École Polytechnique.
Binet, ancien capitaine d'artillerie.
Cornu, Élève-Ingénieur des mines.
Duval, Ingénieur des houillères de Bahle.
Lan, Ingénieur des mines.
Laussedat, chef de bataillon du génie, professeur à l'École Polytechnique
Mannheim, capitaine d'artillerie, professeur à l'École Polytechnique.
Mendès, lieutenant-colonel du génie.
Picot de Moras, directeur des constructions navales.
de Préaudeau, Élève-Ingénieur des ponts et chaussées.
Reynaud, Inspecteur général des ponts et chaussées, professeur à l'École Polytechnique.
Robert, intendant militaire, directeur de l'Administration au Ministère de la Guerre.
Rolland, directeur général des manufactures de l'État.
de Villiers du Terrage, Ingénieur des ponts et chaussées
Michal, Élève présent à l'École.
Smet-Jamar, Élève présent à l'École.

Avant de décrire nos réunions annuelles et les fêtes organisées par le Comité pour augmenter son budget, nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de donner les noms des présidents, vice-présidents, secrétaires et trésoriers, qui se sont succédé à la tête de la Société depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

Présidents. — Chasles, membre de l'Institut (1865-76).
Léonce Reynaud, Inspecteur général des ponts et chaussées (1876-80).
Rolland, membre de l'Institut, directeur général des manufactures de l'État (1880-86).
Frébault, général de division de l'artillerie de marine, sénateur (1886-89).
Duboys-Fresney, général de division du génie (1889-91).
Bouquet de la Grye, membre de l'Institut, Ingénieur hydrographe en chef (1891).
Le général du génie Faidherbe a été nommé président honoraire en 1889.

Vice-Présidents. — Favé, général d'artillerie (1865-1872).
Riffault, général du génie (1872-74).
Léonce Reynaud (1874-76).
Rolland (1876-1880).
Général Frébault (1880-86).
Général Duboys-Fresney (1886-89).
Bouquet de la Grye (1889-91).
Vigo-Roussillon, contrôleur général de l'armée (1891).

Secrétaires. — Pradelle, administrateur à l'École Polytechnique (1865-90).
de Rochas d'Aiglun, administrateur à l'École Polytechnique (1890-92).
Brisac, Ingénieur à la Compagnie Parisienne du Gaz (1892).

Trésoriers. — Gauthier-Villars, imprimeur-libraire (1865-80).
Claude-Lafontaine, banquier (1880).

A cette liste, ajoutons encore les noms des notabilités qui ont présidé les assemblées générales réunies chaque année dans le courant de l'hiver, conformément aux prescriptions des statuts, pour entendre la lecture du rapport du Comité et procéder au remplacement des membres sortants.

1er 1865. — Vuitry, Ministre présidant le Conseil d'État.
2e 1866. — Vuitry, —
3e 1867. — Le maréchal Niel, Ministre de la Guerre.
4e 1868. — L'amiral Rigault de Genouilly, Ministre de la Marine.
5e 1869. — Le général Lebœuf, Ministre de la Guerre.
6e 1872. — Mathieu, membre de l'Institut.
7e 1873. — Léonce Reynaud, Inspecteur général des ponts et chaussées.
8e 1874. — Le général baron de Chabaud-La-Tour, Ministre de l'Intérieur.
9e 1875. — Caillaux, Ministre des Travaux publics.
10e 1876. — Becquerel, membre de l'Institut.
11e 1878. — Krantz, sénateur.
12e 1879. — Léonce Reynaud, Inspecteur général des ponts et chaussées.
13e 1880. — de Freycinet, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.
14e 1881. — Le général Farre, Ministre de la Guerre.

15e 1882. — Teisserenc de Bort, sénateur.
16e 1883. — Dupuy de Lôme, membre de l'Institut.
17e 1884. — Alphand, Inspecteur général des ponts et chaussées.
18e 1885. — Surell, ancien directeur de la Compagnie des chemins de fer du Midi.
19e 1886. — Sadi Carnot, Ministre des Finances.
20e 1887. — Le général Mengin-Lecreulx.
21e 1888. — Le général Ferron, ancien Ministre de la Guerre.
22e 1889. — Faye, membre de l'Institut.
23e 1890. — Le général de Miribel.
24e 1891. — Lavalley, sénateur.
25e 1892. — Le général Borgnis-Desbordes, Inspecteur général de l'artillerie de la marine.
26e 1893. — Cavaignac, député, ancien Ministre de la Marine.
27e 1894. — Le général Béziat.

Arrivons enfin maintenant à la description des assemblées annuelles et du bal de la Société Amicale.

On a vu que la première assemblée générale de 1865 fut tenue à la Sorbonne. Il en fut de même des deux suivantes.

A partir de la quatrième, on se réunit à l'École même, d'abord dans notre vieil *amphi* de chimie, puis, à partir de 1882, dans le nouvel amphithéâtre de physique.

Ce jour-là, le grand et superbe bâtiment se remplit d'anciens Élèves, de tout âge et de toute position, qui saisissent avec empressement cette occasion de rentrer dans leur chère École. La petite cour, à laquelle on accède par la rue Clopin, présente la plus vive et la plus bruyante animation. Les anciens amis se retrouvent; des rencontres imprévues surgissent; les mains se serrent; les questions se croisent; les plus vieux se sentent rajeunis dans ce milieu de camarades.

Mais voilà le président accompagné des membres du Comité; il fait son entrée dans l'amphithéâtre et prend place, avec eux, autour de la grande table. Les Élèves commissaires, la rosette bleue à la boutonnière, activent la rentrée de ceux qui s'attardent en conversations prolongées. On se presse; on se tasse; le silence finit enfin par s'établir : le président ouvre la séance et prononce son discours.

Cette petite allocution, sérieusement traitée par les uns, d'un tour familier chez les autres, constamment variée, quoique se rattachant au sujet commun, excite toujours la plus profonde attention dans le nombreux auditoire. Suivant l'à-propos qu'elle présente, l'esprit qui l'anime, la verve dont elle pétille, les marques d'approbation l'accompagnent, les applaudissements l'interrompent. Son auteur est même parfois après la péroraison l'objet d'une ovation aussi sympathique qu'elle a été spontanée.

La parole est alors donnée au secrétaire pour le compte rendu de la situation financière et morale de la Société depuis l'assemblée générale précédente.

C'est maintenant le tour des chiffres. Le capital, les souscriptions, les dons, les legs se succèdent avec les plus grands détails, suivis par les dépenses admi-

nistratives et les sommes distribuées. Sans trop s'étendre sur la répartition des secours, quelques-unes des infortunes soulagées sont présentées, en respectant l'anonyme et avec la plus extrême discrétion, dans le seul but de justifier l'emploi des fonds et de faire ressortir l'utilité toujours croissante de notre œuvre de charitable confraternité.

Enfin la séance est levée au bruit des vieux chants de l'École et des salves les plus nourries, lorsque le président annonce aux Élèves que le général a bien voulu, à l'occasion de la réunion, accorder la levée des punitions ainsi qu'une prolongation de sortie.

Les amis se cherchent : les camarades retrouvés se rejoignent ; les conversations, interrompues par la séance, reprennent : la petite cour s'anime de nouveau et les salles de la remarquable collection de physique, dont l'ouverture a été permise, se remplissent de visiteurs.

Il y a quelques années, on laissait pénétrer les *antiques* dans l'intérieur même de l'École. Cela devint malheureusement dans les études et dans les *caserts* le prétexte de formidables chahuts. Les piles de *bourets* élevées jusqu'au plafond s'écroulaient brusquement avec un roulement de tonnerre, auquel se joignait, dans les étages supérieurs, le bruit de la faïence cassée. L'autorité s'en émut et l'autorisation ne fut plus accordée.

C'est de 1865, avons-nous dit, que date la fondation de la Société Amicale. Réduite primitivement à un petit groupe, ayant à lutter contre les inerties passives que rencontre fatalement toute innovation, elle vit cependant sa prospérité s'accroître d'année en année et les adhésions lui arriver toujours plus nombreuses, facilitant ainsi le développement progressif de son action bienfaisante. Mais, pour remplir le but de ses premiers fondateurs, pour pouvoir accorder, dans une juste proportion et sans parcimonie, ses secours à tout ce qui souffre au milieu de nous ; pour devenir, suivant la belle expression du camarade Pradelle, « l'assistance toute naturelle que la famille doit à ses propres enfants », le produit des cotisations, quelque nombreuses qu'elles pussent être relativement, restait, hélas ! insuffisant. C'est alors que le besoin impérieux d'augmenter ce budget de la charité inspira au camarade Boca l'idée de créer des ressources supplémentaires en donnant des concerts organisés par une Commission d'anciens Élèves et d'Élèves présents à l'École et dont les billets seraient placés par les camarades dans le cercle intime de leurs familles et de leurs amis.

Le premier concert eut lieu le 17 février 1877. Une salle luxueuse avait été mise, par une grande notabilité artistique, à la disposition de la Société et des artistes de talent apportèrent gracieusement leur concours. L'assistance était nombreuse et brillante ; cette matinée musicale obtint un succès des plus éclatants.

Ainsi commença la série des fêtes données au profit de l'Association Amicale et qui, depuis lors, se renouvelèrent annuellement. Comme le disait en effet, avec



Bal de la Société Amicale

justesse, le rapport de la Commission : « Si nos secours et notre appui s'adressent « aux familles de nos camarades qui ne sont plus, il est bien que nos propres « familles viennent maintenant se joindre à nous pour coopérer à notre œuvre de « bienfaisance. »

Un deuxième concert fut donné en 1878.

En 1879, la préoccupation d'augmenter encore ces ressources extraordinaires fit remplacer le concert par un bal.

C'est le camarade Brunot qu'il faut remercier de cette heureuse idée, dont la réalisation et la mise au point sont encore dues aux efforts du camarade Boca. « J'ai pondu, il a couvé, » dit spirituellement, à ce propos, le premier de ces deux collaborateurs.

Le général Gresley, Ministre de la Guerre, mit, comme *antique*, avec la plus grande bienveillance, ses salons officiels à la disposition de la Société et assura ainsi la réussite. La recette des années précédentes fut plus que doublée ; l'approbation fut unanime : le bal de l'École Polytechnique était fondé. Une sage organisation en a perpétué la tradition. Le haut patronage des plus illustres personnalités, sorties de l'École, le choix rigoureux des invitations faites exclusivement par les anciens Élèves dans le cercle de leurs amis, constituent les gages certains d'une composition choisie, et conservent à cette fête de famille le caractère de cordialité et de distinction qui sont un de ses plus puissants attraits. Pour en rehausser l'éclat, le Comité émet le vœu que les camarades y viennent, autant que possible, en uniforme.

Pendant les hivers de 1880-1881 et 1882, la Société trouva chez le général Farre le même accueil obligeant qu'elle avait reçu de son prédécesseur.

En 1883, le Ministère de la Guerre n'étant plus occupé par un ancien Élève de l'École, c'est le général Faidherbe qui offrit, avec la plus vive sympathie, l'hospitalité dans son élégant palais du quai d'Orsay. On ne pouvait souhaiter une plus favorable compensation. Non seulement la fête y gagnait un emplacement plus spacieux, mais elle offrait en outre un attrait tout nouveau et des plus séduisants aux yeux du public, convié à pénétrer pour la première fois dans ces riches salons, généralement ignorés de la société parisienne.

La grande cour d'honneur, transformée en un vaste hall vitré, offrait un coup d'œil féerique, avec son pourtour de balustrades, de colonnes et de statues. Au centre, une immense corbeille de plantes d'hiver cachait un orchestre dont le mouvement rythmé se communiquait à la foule multicolore des danseurs.

Le succès fut des plus vifs et ce bal surpassa de beaucoup, par son éclat, ceux qui l'avaient précédé.

Le général Faidherbe continua, pendant sept années, à être le bienfaiteur de l'Association et fit entrer plus de 150 000 francs dans sa caisse de secours. Pour lui témoigner sa reconnaissance, l'assemblée générale du 27 janvier 1889 lui

LE COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ AMICALE DE SECOURS

RECEVANT LES



Boca

De Villiers — Vigo-Roussillon, Vice-Président

Maurouard

Gauthier-Villars

Moutard — Colson

Blondeau

Bouquet de la Grye*, Président — Borgnis-

…S ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

…A BAL ANNUEL



Sainte-Claire Deville — Claude-Lafontaine, Trésorier

Brunot — De Préaudeau — Toutée — Brisac, Secrétaire — Gatine

Maumet, Président de la Commission du bal de 189[illegible]

décerna le titre de président d'honneur de la Société Amicale. La mort était malheureusement très proche : elle vint le frapper quelques mois après.

Depuis cette époque, les palais officiels ne sont plus à la disposition de la Société : ils seraient du reste insuffisants. La réputation du bal de l'École Polytechnique n'ayant fait que s'accroître d'année en année, les invitations, recherchées avec empressement, s'élèvent maintenant à près de quatre mille. On a donc choisi les salons de l'Hôtel Continental, leur décoration et leurs dimensions satisfaisant admirablement à toutes les exigences.

Le bal donné le 28 janvier 1893 étant celui qui nous a inspiré le motif reproduit dans cet ouvrage, nous allons en donner ici une rapide description.

Trois immenses galeries, animées chacune par un orchestre, sont consacrées à la danse ; au centre, une cour couverte, pittoresquement décorée de trophées militaires, a été transformée en salle de conversation ; enfin plusieurs pièces de diverses grandeurs servent de salon de repos : le plus élégant est réservé au Président de la République, qui a promis d'honorer de sa visite le bal placé sous son haut patronage.

Échelonnés sur les marches qui rattachent aux salons la cour centrale, les gardes républicains, en grande tenue de service, rappellent de loin, à ceux qui ne sont plus jeunes, le fameux escalier des Tuileries et l'imposante haie des cent-gardes entre lesquels on le gravissait les jours de fête.

A peine les portes sont-elles ouvertes que les salles commencent à se remplir : à dix heures on circule avec peine et la foule est déjà compacte. L'habitude est prise d'arriver assez tôt pour se retrouver, se réunir, former des cercles d'amis, des groupes d'intimes.

Au milieu du premier salon, après le vestibule d'entrée, M. le président Bouquet de la Grye, revêtu de son uniforme d'Ingénieur hydrographe en chef, reçoit les invités, entouré des membres du Comité de la Société Amicale. Les Élèves, les jeunes commissaires, présentent le bras aux dames et distribuent les élégants carnets de bal où sont dessinés les uniformes de l'École en 1804 et 1893.

Les grandes et luxueuses galeries de danse offrent aux yeux éblouis un aspect des plus féeriques. Les fraîches colorations des toilettes, les blancheurs rosées des épaules, unissent leurs tons vifs et leurs nuances délicates, formant ici, par leur rapprochement, des bouquets printaniers, là se déroulant joyeusement comme une guirlande de fleurs. Au milieu de ce ravissant parterre se croisent les mille couleurs variées des costumes et des uniformes : la tunique à chaînettes et les bandes écarlates de l'École Polytechnique ; le dolman à pattes d'or de Fontainebleau ; le collet rouge de l'artillerie ; le collet en velours de la sape ; les épaulettes de laine et le pantalon garance du Saint-Cyrien ; le dolman bleu clair

d'un officier de chasseurs de la garnison de Saint-Germain ; les épaulettes et les bandes dorées d'un officier de marine, d'un G. M. ; les habits noirs fleuris à la boutonnière et quelques habits rouges portés par de jeunes élégants en culotte courte ; et le claque à cocarde d'un Pipo ; le schako à plumes de casoar de Saint-Cyr ; et les képis, et les épées, et les sabres de toute espèce, à gardes de cuivre ou d'acier, tout cela formant un kaléidoscopique mélange d'étoffes multicolores, de métaux étincelants, de riches passementeries, qui éclatent, brillent et scintillent, lançant sous l'éblouissante lumière électrique leurs éclairs fauves ou argentés.

Derrière les dames, le long des murs, les habits noirs sont plus nombreux ; l'étroite cravate blanche est parfois remplacée par le large ruban rouge du Commandeur ; les uniformes moins pincés à la taille se rehaussent de décorations : ce sont des généraux, des officiers supérieurs, des notabilités de la science, des Ingénieurs de toute espèce. Ils sont venus accompagner leurs femmes et leurs filles, ou retrouver quelques camarades ; ils ne sont plus d'âge à danser. Aux accents de l'orchestre, ces toilettes, ces uniformes se rapprochent, se mélangent, tourbillonnent dans les longues galeries ; et les polkas, les valses, les quadrilles se succèdent ainsi, coupés de repos que les uns sont heureux de consacrer aux amis, tandis que les autres, pour combattre la fatigue et la chaleur, vont faire, auprès du buffet, une agréable et réconfortante visite.

Tout à coup une certaine animation se manifeste ; un mouvement de curiosité court dans les salons ; les danses cessent ; l'orchestre s'interrompt et fait entendre la *Marseillaise :* c'est l'entrée du Président de la République qu'on annonce ainsi. M. et Mme Carnot, accompagnés du général Borius, des colonels Dalstein et Pistor, sont reçus par le Comité de la Société Amicale auquel est venu se joindre le Ministre de la Guerre, le général Loizillon. Le cortège se forme : le chef de l'État est escorté de M. Vigo-Roussillon, vice-président et de M. Maurouard, membre du Comité ; Mme Carnot a pris le bras de M. Bouquet de la Grye. Le Président de la République accompagné de sa suite parcourt ainsi les salons, saluant gracieusement de la tête et serrant affectueusement la main aux anciens camarades qu'il rencontre sur son passage. Il manifeste son admiration devant le magnifique coup d'œil présenté par les galeries, et prodigue spécialement ses éloges à la pittoresque décoration militaire du salon central.

Après le passage du Président, les danses reprennent, de plus en plus vives et animées jusqu'au cotillon final, dont les figures amusantes et les spirituels accessoires portent à leur comble la gaieté et l'entraînement des infatigables danseurs.

Tout le monde se presse pour voir la fameuse poule aux œufs d'or, le *canon*, le *gabion*, l'*arche* gigantesque, la *botte*, l'*ancre* et le *navire*, figurant les diverses carrières alimentées par l'École et portant aux danseurs les mille accessoires

charmants, décorés de l'X symbolique, si bien choisis par le délégué de la Commission du bal, notre camarade Lyon.

Et le jour seul vient mettre fin à cette joyeuse fête de famille qui laissera chez tous les meilleurs souvenirs et que les jeunes invitées auront hâte de décrire à leurs amies, avec cet enthousiasme qui est la meilleure des propagandes pour notre bal de l'École.



Les accessoires du cotillon

Nous avons vu comment la série des fêtes annuelles avait été inaugurée par une matinée musicale donnée le 17 février 1877. En témoignage de sa reconnaissance, la Société offrit aux artistes, qui avaient gracieusement prêté leur concours, une médaille spéciale.

Le Comité eut plus tard l'idée ingénieuse d'utiliser le coin qui lui appartenait et fit frapper, pour les Élèves de l'École, une médaille commémorative de leur admission. Cette médaille, fort belle, est en bronze, mesurant 57 millimètres de diamètre ; sur l'une des faces se trouvent représentés en relief les attributs de l'École ; l'autre face porte, également en relief, l'année de la promotion entourée de la couronne de laurier. La modeste somme versée en échange de ce précieux souvenir d'une date qui est chère à chacun de nous, sert encore à alimenter notre caisse et contribue ainsi à entretenir notre budget de la charité.

Enfin, à ces diverses sources de revenus, viennent s'ajouter les dons et les legs généralement faits par d'anciens Élèves ou par des membres de leur famille.

Et qu'il nous soit permis, à ce sujet, de le rappeler ici, non sans émotion : c'est à un de ses plus jeunes membres que la Société doit sa première donation testamentaire.

« Nous ne considérerions pas notre tâche comme terminée », disait à l'Assemblée générale de 1872 notre trésorier Pradelle, « si, avant de nous séparer, nous « ne rendions ici un pieux hommage à ceux de nos camarades qui sont tombés « glorieusement pour la défense du pays. Ils sont nombreux, hélas ! et la mort a « cruellement frappé dans toutes les carrières, dans tous les rangs, parmi les « *anciens* comme parmi les plus jeunes, sans même épargner cette sympathique

« jeunesse encore livrée à l'étude, qui s'est ardemment dévouée avant l'heure, et « qui a vu trois des siens, encore revêtus de l'uniforme de cette École, « mortellement frappés devant l'ennemi. Ils ont mérité de ne pas être oubliés « dans cette réunion de famille, et, si nous ne pouvons les citer tous (la liste en « serait trop longue), nous croyons répondre au sentiment général en vous « demandant d'inscrire leurs noms dans l'Annuaire.

« Nous leur consacrerons dans notre répertoire une page glorieuse, qui « restera dans nos archives pour honorer leur mémoire, et il ne viendra à aucun « de nous la pensée d'en exclure ceux qui ne faisaient pas encore partie de notre « Association.

« Nous ne pouvons cependant passer sous silence le nom de l'un d'eux, qui, « en mourant, a fait par testament, à la Société, le premier legs qu'elle aura à « enregistrer.

« L'un de nos plus jeunes sociétaires, M. Philippe Chevalier, de la promotion « 1867, sorti dans l'artillerie, était attaché, en qualité de lieutenant, à une « batterie de l'armée de la défense, pendant le siège mémorable de Paris. Il s'est « honoré au combat du 30 novembre, où il a été mortellement frappé. Quelques « jours avant, il avait songé, comme s'il prévoyait sa fin prochaine, à écrire ses « dernières volontés, et, sur son testament, il inscrivait, au profit de notre Société, « un don important de 20000 francs, spécialement destiné à venir en aide aux « infortunes qui se révéleraient dans l'arme de l'artillerie.

« Il pratiquait ainsi de bonne heure ces deux grandes vertus qui distinguent « les natures d'élite : le courage et la générosité.

« Que notre jeune camarade, Messieurs, qui s'est bravement conduit devant « l'ennemi, et qui, en succombant glorieusement, a donné à notre œuvre une de « ses dernières pensées, reçoive ici de nous tous un juste tribut d'éloges, de « regrets et de reconnaissance. »

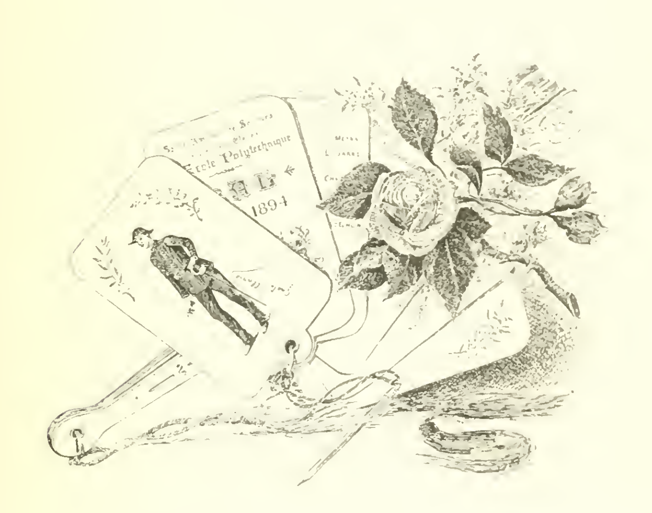
Le noble exemple donné par le lieutenant Chevalier a été bien souvent imité depuis et la liste est déjà longue des généreux donateurs qui honorent maintenant l'Annuaire de la Société Amicale.

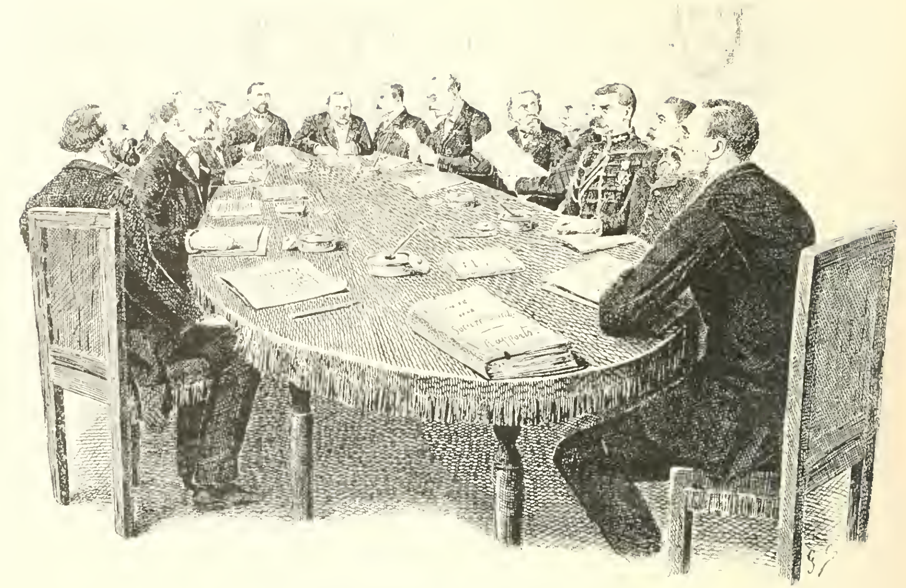
Ainsi s'accroissent peu à peu les ressources de notre Association. Elles ont acquis, depuis l'origine, un important développement et le capital atteint aujourd'hui un chiffre assez élevé.

Mais, lorsqu'on fait le bien, on est toujours au-dessous. A mesure que grandit notre avoir, le nombre des demandes de secours augmente et la Société est forcément conduite à étendre, d'année en année, son action bienfaisante, d'une façon continue. C'est à son Comité qu'est dévolue cette tâche difficile et l'on ne peut que rendre hommage au zèle et à la sollicitude qu'il déploie dans l'accomplissement de sa mission, toute de cœur et de dévouement. Il en reçoit la récompense avec

les remerciements unanimes qui lui sont annuellement adressés à l'assemblée générale.

Nous ne saurions mieux terminer qu'en nous associant à ses constantes préoccupations et en nous faisant ici l'écho des appels chaleureux qu'il ne cesse de faire au concours de tous pour assurer la prospérité d'une Œuvre qui est l'expression la plus noble de l'esprit de camaraderie de l'École.





Une séance du Comité de la Société Amicale.

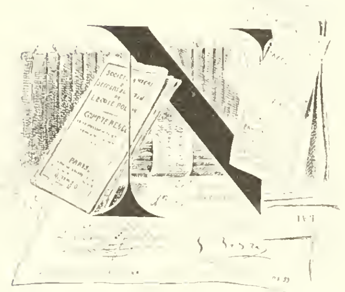
LE COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ AMICALE DE SECOURS

DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Au Camarade Émile BRISAC, secrétaire de la Société Amicale de secours des anciens Élèves de l'École Polytechnique.

S'il fallait peser chaque dévouement
Pour choisir un nom consacrant ces lignes,
J'y renoncerais bien certainement :
Dans le Comité tous en seraient dignes.

Mais, par amitié, j'inscrirai le tien,
Émile Brisac. Alors, je l'espère,
Tout le Comité me dira : « C'est bien !
Nous nous résumons dans le secrétaire. »



Nous avons pensé que, dans cet ouvrage consacré à l'École Polytechnique, où nous représentons, par des figures de professeurs, d'examinateurs, d'officiers et de fonctionnaires, le personnel militaire et civil attaché à l'établissement, nous devions aussi consacrer une place à la grande masse de ceux qui, sortis de l'École, parcourent au dehors d'elle des routes si nombreuses et si variées.

Notre choix s'est immédiatement porté sur le Comité de secours de la Société Amicale des anciens Élèves. Il nous a paru réunir, au plus haut degré, les conditions que nous cherchions à remplir.

Composé d'anciens Élèves pris, à peu près proportionnellement, dans les diverses carrières, ce Comité constitue en effet une réunion de camarades où les plus âgés coudoient les plus jeunes, où les sommités les plus élevées alternent avec les plus humbles débuts. Membres de l'Institut, généraux, Inspecteurs, s'y rencontrent avec le modeste répétiteur et futur savant, l'Ingénieur ordinaire, le simple capitaine. Les positions officielles s'y mêlent aux situations indépendantes. Mais un noble et puissant lien, le dévouement, réunit ces éléments si divers, et la haute mission qu'ils doivent à la confiance de leurs camarades les honore tous au même titre.

Nous avons représenté les membres du Comité groupés, à l'entrée des salons de l'Hôtel Continental, pour recevoir les invités au bal donné annuellement par la Société Amicale. Nous avons placé dans le groupe le capitaine d'artillerie Maumet, président de la Commission d'organisation du bal de 1893, qui fait le sujet de notre dessin.

Ce bal a été le dernier que Mme Carnot honora de sa présence. Indisposée en 1894, elle fut obligée de s'abstenir : le Président de la République vint seul. Qui pouvait se douter alors que nous ne l'y reverrions plus! Le malheureux tombait, quelques mois après, sous le poignard de Caserio. Et maintenant le camarade Carnot ne pourra plus se mêler à ces intimes réunions de la grande famille polytechnicienne, au milieu de laquelle il était si heureux de se retrouver.

Nous allons consacrer quelques lignes aux membres du Comité de la Société Amicale en 1894.

BOUQUET DE LA GRYE

Président de la Société Amicale

Promotion 1847. — Ingénieur hydrographe en chef de la marine, en retraite; membre de l'Institut; président du bureau des Longitudes; ancien président de la Société astronomique, etc.

Il faudrait un volume pour faire connaître les innombrables productions du président de notre Société Amicale. On nous pardonnera de ne pouvoir en donner ici qu'une trop sèche énumération.

« Grande figure d'Ingénieur et de savant français, disait récemment un instantané biographique publié dans un de nos grands journaux. Dès ses premiers pas dans la carrière, s'est senti passionnément attiré par l'impossible et l'inexécutable : et alors c'a été pendant cinquante ans — et cela dure encore — une course étonnante à travers le monde, à la recherche des impossibilités à surmonter. »

Citons simplement parmi ses travaux : la reconnaissance de la partie maritime de la Loire (1853); le lever des côtes sud-ouest et sud-est de la Nouvelle-Calédonie et la détermination de la longitude de Nouméa (1854-1857); le lever du banc de Rochebonne (1859), le lever hydrographique du plan d'Alexandrie (1861); la revision des côtes ouest de la France (1863-1867). — Des Études : sur la rade de Saint-Jean-de-Luz; sur les moyens d'arrêter l'envahissement de la mer et de faire

de la baie une rade couverte: sur l'établissement d'une jetée au port du Cap-Breton (1865) ; sur le dévasement du port de Lorient ; le Pilote des côtes ouest de la France ; les Sondes par de grandes profondeurs; Expériences sur les tourbillons ; Étude hydrographique de la baie de La Rochelle (1876) et projet d'établissement d'un nouveau bassin à flot accessible aux cuirassés ; Marées atmosphériques lunaires (1894).

Et nous n'avons pas la place de donner complètement le titre de ses Mémoires sur l'astronomie, la dynamique de la mer, le régime des côtes, l'hydrographie, la géodésie, la navigation ; de parler des instruments qu'il a construits, des levers qu'il a faits, des cartes qu'il a dressées.

Depuis 1888, il est chargé de la publication des Positions géographiques, de la Connaissance des temps et d'un Extrait d'éphémérides à l'usage des marins.

Comme astronome, M. Bouquet de la Grye a observé, en 1865, le passage de Mercure sur le soleil et a dirigé, en 1874, la mission envoyée à l'île Campbell pour observer le passage de Vénus, ainsi que celle qui fut envoyée en 1882 au Mexique, dans le même but, et qui obtint des résultats complets.

« Mais l'heureux homme renoncerait à tout jamais à voir passer Vénus, dit encore avec sa forme familière l'instantané cité plus haut, pour voir les trois-mâts et les transatlantiques jeter l'ancre à Argenteuil, dans la rade de Paris-port-de-mer !

« Paris-port-de-mer ! C'est le rêve, l'espoir, la foi de ce grand Ingénieur. Il a juré de l'exécuter, et il est homme à tenir sa parole. »

Ajoutons encore la phrase prophétique par laquelle M. Bouquet de la Grye termine une de ses notes sur l'amélioration de la Seine :

« Je crois fermement que l'avenir du fleuve, formulé sous ce titre : *la Mer à Paris*, confirmera la justesse des vues exposées dans une étude préliminaire et que j'ai développées devant la Société des ingénieurs civils. »

Disons enfin que M. Bouquet de la Grye a obtenu de l'Académie des sciences, en 1874 et 1884, le prix d'astronomie fondé par Lalande, et, en 1883, le prix destiné à récompenser les efforts tendant à accroître nos forces maritimes.

Il a écrit, dans le *Livre du Centenaire*, la notice sur les *Ingénieurs hydrographes de la marine*.

VIGO-ROUSSILLON

Vice-Président de la Société Amicale.

Promotion 1841. — Contrôleur général de l'administration de l'armée.

Avait été reçu en même temps à Saint-Cyr.

L'intendant général Vigo-Roussillon est fils d'un volontaire de 1792 à la 32ᵉ demi-brigade qui, après avoir fait vingt-sept campagnes, pris part à soixante-quatorze combats et reçu six blessures, est mort colonel en retraite.

Sorti dans l'État-major, est nommé capitaine en 1848 et admis, le premier sur quarante candidats, au concours pour l'intendance militaire en 1849.

Successivement adjoint de première classe, en 1852, après l'expédition de Kabylie ; sous-intendant militaire en 1854, au retour de l'expédition de la Baltique, il est nommé, au concours, en 1858, professeur de législation et d'administration militaires à l'École d'État-major, contre quatorze concurrents.

Intendant militaire du 2 août 1869, il est nommé, à la déclaration de guerre, intendant du 6ᵉ corps de l'armée du Rhin, puis appelé à l'armée de Sedan.

Intendant général en janvier 1877, il passe dans le corps du contrôle, à sa création, en 1882,

avec le grade de contrôleur général de première classe et est admis au cadre de réserve au mois de mars 1886.

L'intendant général Vigo-Roussillon est grand officier de la Légion d'honneur depuis le 15 mars 1886.

C'est lui qui a écrit, dans le *Livre du Centenaire*, l'article consacré à l'*Intendance*.

CLAUDE-LAFONTAINE

Trésorier de la Société Amicale

Promotion 1860. — Officier d'artillerie démissionnaire; banquier; chevalier de la Légion d'honneur.

Son plus beau titre, pour lequel il s'est acquis la profonde estime et la cordiale sympathie de tous les camarades, est celui de *trésorier de la Société Amicale*. Nous connaissons tous son dévouement absolu à notre Association et son zèle des plus vifs pour la mission de confiance qu'il remplit depuis 1880 avec le plus complet désintéressement.

Ces quelques lignes, à la suite du nom de Claude-Lafontaine, seront plus goûtées des camarades, nous en sommes certain, qu'une longue biographie.

BRISAC (ÉMILE)

Secrétaire de la Société Amicale.

Promotion 1871. — Ingénieur de la Compagnie parisienne du Gaz.

Secrétaire de la Société Amicale depuis 1892, apporte, dans ces fonctions, le zèle et le dévouement qu'il a toujours prodigués dans toutes les occasions où son concours pouvait être utile à l'École et à notre Association.

Fait constamment partie de la Commission du bal, dont les bénéfices viennent si heureusement augmenter chaque année notre budget de la charité, et qu'il a si bien présidée en 1892.

MAUROUARD

Promotion 1842. — Inspecteur général des poudres et salpêtres.

Les titres de M. Maurouard comme Ingénieur des poudres et salpêtres sont d'une nature trop technique pour comporter ici un développement. Disons seulement que son nom revient plusieurs fois dans l'étude consacrée à cette branche par M. Sarrau, dans le *Livre du Centenaire*.

Il y est rappelé notamment que, lorsque, au commencement d'octobre 1870, l'Administration de la Guerre décida la création d'une grande fabrique de poudre dans l'intérieur de Paris, c'est M. Maurouard, alors directeur de la poudrerie de Sevran, qui fut chargé de ce service.

« La mesure était grave, fait observer M. Sarrau, et le souvenir du désastre survenu à Grenelle, lors de la fabrication révolutionnaire de 1794, n'était pas un encouragement à une telle entreprise; elle a pourtant pleinement réussi.

« Le fonctionnement de la poudrerie comporta l'emploi de trois cents ouvriers qui, à défaut de poudriers, durent être pris dans les professions les plus diverses, toutes étrangères à la fabrication de la poudre; les opérations furent néanmoins poursuivies sans donner lieu au moindre accident. »

BLONDEAU

Promotion 1844. — Intendant général inspecteur; président de section au Conseil d'État; grand officier de la Légion d'honneur.

Sorti dans l'arme du génie, est entré comme capitaine dans le corps de l'intendance. Sous-intendant militaire en Crimée, dans la Dobrudja, en Italie; chef des services administratifs des corps de Chine et de Cochinchine; membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.

Depuis la rédaction de cette courte notice, l'intendant général Blondeau est mort, le 16 décembre 1894, des suites d'une affection cardiaque : il avait soixante-neuf ans.

MOUTARD

Promotion 1844. — Inspecteur général des mines; examinateur des Élèves à l'École Polytechnique; officier de la Légion d'honneur.

La biographie de M. Moutard n'est pas à faire dans un ouvrage consacré à l'École. Tout le monde connaît le savant, le professeur remarquable et l'examinateur. Il a vu défiler ainsi, à ses cours ou devant son tableau, plus de quarante promotions. Son nom est un des plus populaires parmi les anciens Élèves de l'École Polytechnique.

DE VILLIERS DU TERRAGE

Promotion 1846. — Inspecteur général des ponts et chaussées; officier de la Légion d'honneur.

Des plus estimés dans son corps pour les travaux techniques; mais à noter surtout, dans cet ouvrage, comme ayant fait partie du premier Comité d'administration de la Société Amicale, en 1865.

GAUTHIER-VILLARS

Promotion 1848. — Ancien Inspecteur des lignes télégraphiques; imprimeur-éditeur; officier de la Légion d'honneur.

Tout le monde connaît le nom de Gauthier-Villars, comme éditeur d'ouvrages scientifiques. Tous les camarades connaissent son dévouement à la Société Amicale.

Il a été le premier trésorier de l'Association à son origine, en 1865; nous savons tous avec

quel zèle il a rempli, pendant quinze années, cette délicate mission. Qu'on nous permette de reproduire ici le passage du rapport que lui consacra, le 19 décembre 1880, le secrétaire, M. Pradelle :

« Notre digne et excellent trésorier, M. Gauthier-Villars, qui a si vaillamment servi la Société, et qui, à son origine, a si utilement contribué à son organisation administrative, a voulu, malgré nos vives instances, résigner ses fonctions. Toutes nos sollicitations ont été vaines pour surmonter la crainte qu'il éprouvait, et que nous étions loin de partager, de ne pouvoir, faute de loisirs suffisants, donner dans la suite à notre Société les soins qu'elle réclame, en raison de son développement et de l'importance qu'elle acquiert aujourd'hui, et nous avons dû céder devant cette résolution devenue inébranlable. Nous avons, il est vrai, la satisfaction de le conserver dans le Comité et il nous sera donné de profiter encore de son expérience et de ses conseils éclairés, néanmoins vous vous joindrez à nous, Messieurs, pour lui adresser l'expression de toute notre reconnaissance pour les services considérables qu'il n'a cessé de rendre à une œuvre à laquelle son nom restera attaché. »

Après être resté de 1865 à 1894, c'est-à-dire pendant trente ans, dans ce Comité, au service duquel il s'était constamment dévoué, M. Gauthier-Villars vient de prendre une retraite justement gagnée. Le vote des sociétaires lui a heureusement donné comme successeur son propre fils, Albert, de la promotion 1881, et nous nous félicitons tous de voir toujours figurer au nombre des membres du Comité de la Société Amicale le nom respecté et vénéré de Gauthier-Villars.

GODRON

Promotion 1856. — Directeur des constructions navales.

Bien connu dans la marine, pour laquelle il a dirigé pendant vingt ans la construction des bâtiments de guerre, à Lorient. On sait qu'il est l'auteur des plans des cuirassés de premier rang : le *Formidable* et l'*Amiral Baudin*, qui sont actuellement les plus puissants de notre flotte.

Officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, Directeur des constructions navales, il est en outre chef du service de la surveillance et des travaux confiés par la Marine à l'industrie.

BOCA (PAUL)

Promotion 1858. — Manufacturier, chevalier de la Légion d'honneur.

Un des plus anciens membres du Comité de la Société Amicale. L'organisateur des concerts et des bals donnés par notre Association pour augmenter son budget de secours.

GÉNÉRAL BORGNIS-DESBORDES

Promotion 1859. — Général de division ; Inspecteur permanent de l'artillerie de marine.

Le général Borgnis-Desbordes est un des plus jeunes officiers généraux de l'armée. On connaît sa réputation militaire et ses qualités d'administrateur et nul n'ignore qu'il est un de ceux qui ont le plus contribué à la consolidation et à l'agrandissement du patrimoine colonial de la

France. Nous ne pouvons donner ici qu'un résumé des plus succincts de ses brillants états de service.

De 1880 à 1883, il a dirigé, au Sénégal, les expéditions connues sous le nom de campagnes du *Haut-Fleuve*. On se rappelle que l'entreprise fut marquée, au point de vue des opérations militaires, par la prise de *Goubanko;* la défaite, à *Keniera*, de l'armée de *Samory;* la réduction du village de *Daba* et couronnée enfin par la défaite de l'armée de *Fabou*, lieutenant de *Samory*. Le jeune lieutenant-colonel gagna là ses épaulettes d'or et la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Il fut nommé commandant de l'artillerie du corps expéditionnaire du Tonkin en 1883; prit part, en cette qualité, à la prise de *Lang-Son* et à la délivrance de *Tuyen-Quan*. Promu commandeur en 1885 et général de brigade à son retour, le 25 juillet 1886.

En 1887, il retourna au Tonkin, en qualité de général de brigade, et commanda les colonnes expéditionnaires chargées de déloger les Chinois de *Cho-Chu* et de *Cho-Hoï*.

Nommé général de division le 24 mars 1890, exerce depuis lors les fonctions d'Inspecteur général permanent de l'artillerie de la marine. Il vient d'être promu, le 14 juillet 1894, grand officier de la Légion d'honneur.

DE PRÉAUDEAU

Promotion 1863. — Ingénieur en chef des ponts et chaussées; chevalier de la Légion d'honneur.

A figuré, comme Élève-Ingénieur des ponts et chaussées, dans le premier Comité de la Société Amicale de secours des anciens Élèves, en 1865.

SAINTE-CLAIRE DEVILLE (Henri)

Promotion 1863. — Directeur de la manufacture des tabacs de Reuilly; chevalier de la Légion d'honneur.

Le fils du célèbre membre de l'Institut.

COLSON (René)

Promotion 1873. — Capitaine du génie; répétiteur à l'École Polytechnique; chevalier de la Légion d'honneur.

Un de nos savants physiciens.

GATINE

Promotion 1874. — Inspecteur des finances.

L'un des membres les plus militants de la Commission du bal, qu'il a présidée.

TOUTÉE

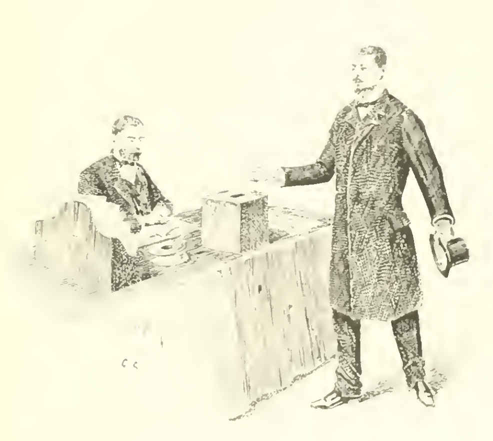
Promotion 1874. — Capitaine d'artillerie; chevalier de la Légion d'honneur.

Retour du Tonkin. Avait déjà fait partie du Comité, en 1876, comme caissier des Élèves. Vient d'être envoyé en mission dans le moyen Niger.

BRUNOT

Promotion 1877. — Inspecteur général au Ministère de l'Intérieur; chevalier de la Légion d'honneur.

Le promoteur du premier bal et infatigable membre de la Commission d'organisation, qu'il a présidée. A fait aussi partie, en 1879, comme caissier des Élèves, du Comité de la Société Amicale.



Le vote.

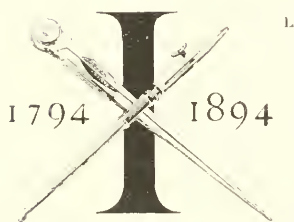


Souvenir du Centenaire.

LE CENTENAIRE DE L'ÉCOLE

A Monsieur le général ANDRÉ (promotion 1857), commandant l'École Polytechnique.

A Monsieur Paul DISLÈRE (promotion 1859), conseiller d'État, président d'honneur de la Commission d'organisation des fêtes du Centenaire.



Il nous paraît intéressant de donner un résumé des fêtes du *Centenaire* célébrées, avec tant d'entrain et d'éclat, dans le courant du mois de mai 1894, par la famille polytechnicienne.

Rappelons d'abord qu'en 1891, sur l'initiative de l'un de nos doyens, Jacquemet, Inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, de la promotion 1827, un Comité s'était formé à Paris, sous la présidence de l'illustre savant M. Faye, pour publier, à l'occasion du Centenaire de la fondation de l'École, en 1794, une histoire de l'influence de son enseignement sur le développement des sciences et des services publics pendant le dix-neuvième siècle.

C'est à ce projet réalisé que nous devons le Livre du Centenaire, composé de trois volumes magnifiquement édités par Gauthier-Villars et comprenant : premier volume, *l'École et la Science;* deuxième volume, *l'École et l'Armée;* troisième volume, *l'École et les Services civils.*

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cet ouvrage magistral : tous les camarades l'ont entre les mains. Il a été remis, le 11 novembre 1894, anniversaire de la fondation de l'École, au Président de la République. Voici les noms des membres du Comité :

MM. Faye, président; Jacquemet, Bertrand, Bouquet de la Grye, Schlœsing, Sarrau, Bassot, Borgnis-Desbordes, de Villenoisy, de Lavalette, Bornus, André, Fargues, Guillemain, Linder, Dislère, Cheysson, de Lapparent, Laussedat, Mercadier, Pinet, Claude-Lafontaine, de Rochas.

L'État, de son côté, en commémoration de la fondation de notre grande Institution nationale, commandait à M. Dupain, maître de dessin à l'École, un tableau représentant en quelque sorte l'apothéose de cette pépinière d'hommes illustres, et à M. Bourgeois une médaille spéciale.

Le 15 février 1894, une Commission d'organisation des fêtes du Centenaire envoyait une circulaire rappelant les faits précédents et ajoutant :

« Il semble qu'à côté de ces hommages, intimes pour ainsi dire, il y ait place « pour des manifestations, pour des solennités d'un caractère plus extérieur et où « nous pourrons tous témoigner des sentiments dont nous n'avons certes pas à « rougir : l'amour conservé pour notre École et la solidarité qui nous unit. Il « semble enfin qu'il y ait intérêt à faire de ces fêtes un motif exceptionnel de « réunion de tous ceux qui n'ont pas oublié, à travers les hasards de l'existence, « qu'ils appartiennent à une même famille. »

Les adhésions affluèrent aussitôt; les Commissions se formèrent et un programme fut élaboré. Il comportait trois journées de fêtes fixées aux 17, 18 et 19 mai.

Le 17, à dix heures et demie du matin, visite à la tombe de Monge, le plus illustre des fondateurs de l'École. A deux heures et demie, pose à l'École, par le Président de la République, d'une plaque à la mémoire des anciens Élèves tués à l'ennemi.

Le 18, fête intime dans l'intérieur de l'École.

Le 19, représentation de gala et bal dans le palais du Trocadéro.

Services religieux. — La journée du 17 commença par une messe commémorative dite à Saint-Étienne-du-Mont, en souvenir des anciens Élèves décédés, « dont le nombre s'élève à environ neuf mille, et parmi lesquels on compte par « centaines ceux qui ont donné glorieusement leur vie pour la France », disait la circulaire de la Commission d'initiative.

Au milieu du chœur, admirablement décoré, se dresse un catafalque entouré d'Élèves en grande tenue, l'épée à la main. L'office est célébré par d'anciens Élèves entrés dans les ordres : M. Mailly, doyen des prêtres sortis de l'École, assisté des Pères Lambert et d'Esclaibes.

Après la messe, le Père Lambert, montant au jubé, annonce que Sa Sainteté Léon XIII, voulant témoigner sa sollicitude pour la France, a envoyé sa bénédiction apostolique. L'église est trop petite pour la foule qui s'y presse. Au centre du

banc d'œuvre a pris place le doyen d'âge des Polytechniciens, le colonel marquis de Boisé de Courcenay, de la promotion 1822. Près de lui sont assis deux octogénaires, le comte de Laubespin, sénateur, et M. Daubrée, l'éminent géologue.

Une plaque en marbre, avec inscription commémorative, a été posée dans la chapelle des Ames du Purgatoire et la fabrique de l'église a reçu la somme nécessaire pour que tous les ans, le 17 mai, une messe soit dite à l'intention des Polytechniciens défunts.

Ajoutons, en terminant, que le camarade de Lapparent, promotion 1858, chargé des détails de l'organisation de la cérémonie, est le petit-fils d'un Élève de la première promotion 1794 et le fils d'un Élève de la promotion 1828 : une vraie famille polytechnicienne.

Ainsi qu'à Saint-Étienne-du-Mont, il a été célébré des services religieux au temple de l'Oratoire, en souvenir des camarades décédés appartenant à la religion réformée, et à la Synagogue, en souvenir des camarades israélites.

Visite à la tombe de Monge. — A dix heures, tous les Élèves sont réunis au Père-Lachaise, devant la tombe de Monge, sur laquelle on lit :

A GASPARD MONGE, COMTE DE PÉLUSE
1746 — 1818
L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Au-dessous du buste du savant, les Élèves attachent une couronne sur le ruban de laquelle sont inscrits ces mots :

A MONGE
CENTENAIRE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
1794 — 1894

Le général André fait former le cercle. Au milieu se placent les trois petits-fils de Monge : le comte de Guilloutet et le baron Eschassériaux, anciens députés, le comte Armand, ancien ambassadeur.

Le camarade Bachellery, major des *conscrits*, rend hommage à l'illustre savant :

« Si d'autres ont contribué avec lui à la fondation et à l'organisation de notre grande École, Monge, par la constante sollicitude dont il l'entoura, par l'amitié qu'il témoigna personnellement à ses Élèves et l'intrépidité dont il fit preuve pour la défendre aux époques critiques où son existence était menacée, a mérité le titre de *père de l'École Polytechnique*. Il portait aux Polytechniciens une affection profonde. Toujours au milieu d'eux, s'intéressant à leurs travaux, il était devenu l'ami de

chacun. Aussi était-il véritablement adoré de tous; c'était à qui lui exprimerait de la façon la plus touchante sa reconnaissance et son admiration et l'on ne reculait pas devant le travail le plus ardu lorsqu'il s'agissait de lui faire plaisir. »

Puis, M. Mercadier, Directeur des études, célèbre en un long discours, très applaudi, la vie si bien remplie de Monge, son passage au Ministère, son voyage en Égypte, ses travaux à l'École, et termine par cette éloquente péroraison, prononcée d'une voix émue :

« Nous qui renouvelons cet hommage, nous dont les cheveux blanchissent, au milieu de désastres sans nom, nous n'avons pu sauver que l'honneur.

« Mais vous, les jeunes gens qui m'écoutez, vous qui êtes la vie, vous qui êtes l'avenir, mieux prévenus, mieux instruits, mieux armés, vous ferez mieux. Pour cela, souvenez-vous! Venez ici devant cette tombe : sur la poussière de ce grand homme inclinez vos fronts et vos cœurs. Souvenez-vous que cet inventeur illustre, cet éducateur prodigieux, ce noble caractère, ce grand cœur, fut aussi un grand patriote; souvenez-vous que ses collaborateurs et lui mirent un jour la science et, par suite, la force au service du droit, qui prime tout, et, le moment venu, imitez-les. » »

Après la cérémonie du Père-Lachaise, le général André, escorté d'une délégation d'Élèves, se rend à l'Hôtel de Ville, où les bustes, statues et médaillons des anciens Polytechniciens, qui décorent la façade et les cours, sont ornés de couronnes.

Le président du Conseil municipal, M. Champoudry, les reçoit, entouré de son Bureau, les remercie de leur visite et leur rappelle combien l'histoire de l'École est intimement liée à l'histoire de Paris.

Le général André entretient ensuite le Président des reconstructions urgentes à faire à l'École Polytechnique.

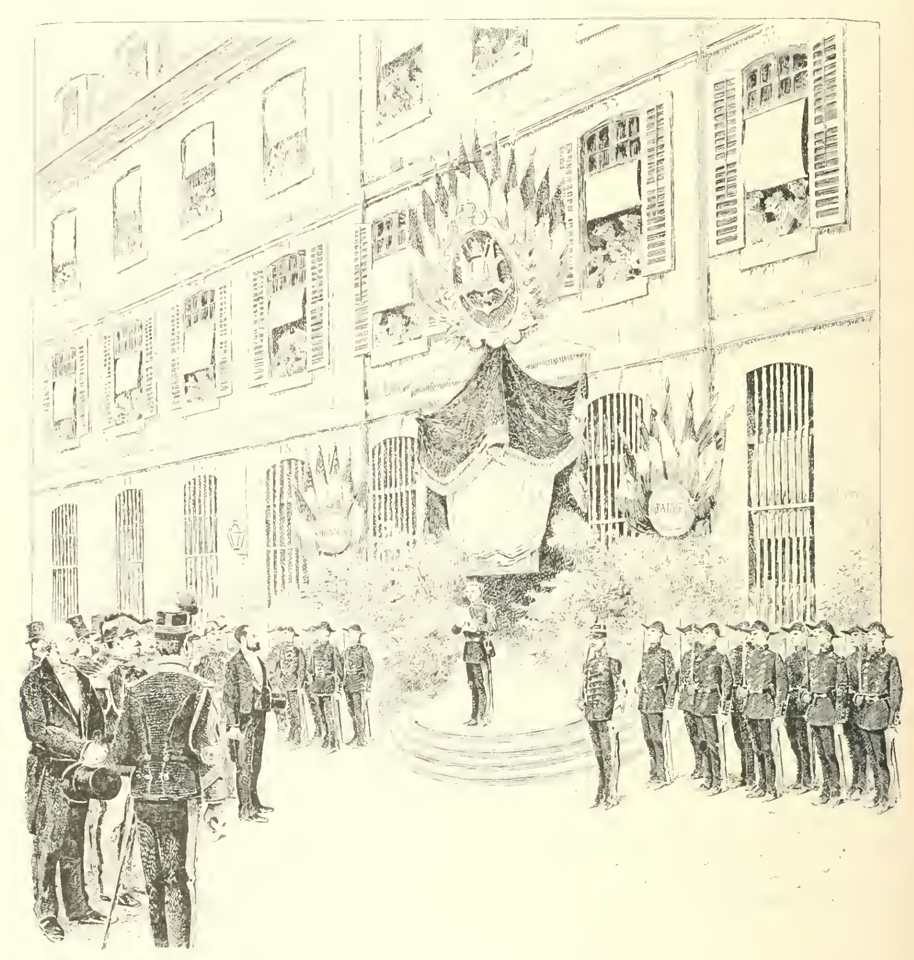
Fêtes à l'École. — A deux heures de l'après-midi, l'École est en fête. La grande cour est pleine d'anciens Élèves, accompagnés de leurs familles. Les dames, en toilettes printanières, garnissent les fenêtres des salles d'étude et des casernements. Charmant spectacle! qui ne s'était jamais vu. Mme Carnot est à la fenêtre du cabinet de service.

Au-dessus de la porte centrale du Pavillon, on a placé, recouverte d'une immense draperie rouge frangée d'or et surmontée des armes de l'École, la plaque de marbre blanc qui va être inaugurée en l'honneur des Polytechniciens morts pour la Patrie.

Une partie des Élèves forment la haie jusqu'à la porte d'entrée; les autres sont rangés en bataille le long du bâtiment.

Le général André, le colonel Roux, le personnel civil et militaire de l'École, les membres du Comité du Centenaire attendent le Président de la République.

Parmi les invités se trouvent : le général Mercier, Ministre de la Guerre, ainsi que les autres Ministres dont les services se recrutent en partie à l'École ; le général Saussier, gouverneur de Paris ; le général Février, grand chancelier de la Légion



L'Élève Glasser, major de la promotion des anciens, souhaite la bienvenue à M. le Président Carnot.

d'honneur ; le Préfet de la Seine, le Préfet de police, le Président du Conseil municipal, les représentants des hautes Sociétés scientifiques, les attachés militaires des puissances envoyant des Élèves à l'École, etc.....

La *Marseillaise* se fait entendre, jouée par la musique du 1er régiment du

génie. Le piquet d'honneur, formé par un détachement du 12e régiment d'artillerie, présente les armes. Le Président Carnot fait son entrée dans la cour.

Le Camarade Glasser, major de la promotion des *anciens*, lui souhaite la bienvenue au nom de l'École :

« Monsieur le Président de la République,

« Au moment où vous franchissez le seuil de notre École, permettez-moi de vous remercier, en notre nom à tous, d'avoir bien voulu vous associer à nous pour fêter le centième anniversaire de la fondation de l'École Polytechnique et pour rendre tout d'abord un pieux hommage à ceux de nos *anciens* qui sont morts à l'ennemi.

. . . .

« En consacrant aujourd'hui d'une manière particulière le souvenir de nos *anciens* morts sur le champ de bataille, nous n'oublions pas non plus ceux qui ont péri d'une façon moins glorieuse : ceux qui sont morts à la tâche, après avoir sacrifié leur vie entière à la Patrie, de quelque manière qu'ils aient contribué à sa grandeur et à sa gloire.

« Nous reportons tout naturellement notre pensée vers deux deuils cruels qui viennent de frapper, en moins d'un an, non seulement l'École, mais l'armée et la France entière, en nous enlevant ces deux hommes éminents, les généraux de Miribel et Ferron, que nous comptions avec orgueil parmi nos *anciens* et que le pays voyait avec pleine confiance, l'un à la tête de l'État-major général, l'autre investi du commandement de l'une des plus importantes de nos armées. »

Le Président de la République répond :

« Chers camarades,

« Je me fais l'interprète de tous vos *anciens* et vos *antiques*, aujourd'hui vos hôtes, pour remercier vos deux jeunes promotions de l'accueil qui nous est fait dans cette vieille et chère École.

« Avec vous, je remercie les promoteurs et les organisateurs de cette fête touchante, dont le caractère familial et patriotique éveille en tous nos cœurs les plus généreux sentiments.

« En venant apporter ici un souvenir reconnaissant à tous ceux qui ont puisé dans les enseignements de l'École le culte de la Patrie, de l'honneur et de la science, à tous ceux qui, depuis cent ans, ont donné leur vie au service de la France, nous accomplissons ensemble un pieux devoir. Nous marquons, en même temps, que nous sommes restés fidèles à l'esprit de la grande création de 1794 en rapportant à la source commune l'hommage mérité par tous ceux qui en sont issus.

« Nous n'oublions pas que ce sentiment d'union qui nous anime est un des leviers qui ont permis à l'École Polytechnique de remplir sa mission patriotique et de rendre au pays les services qu'en attendaient ses illustres fondateurs.

« La responsabilité individuelle a toujours été fortifiée par une solidarité d'honneur qui a doublé nos courages et resserré les liens de notre grande famille.

« Aussi, quelle que soit la voie que nous ayons suivie, quels que soient les devoirs ou les charges qui nous incombent, c'est toujours avec un intérêt affectueux que nous suivons son développement.

« Et chaque fois que nous lisons un classement de sortie, nous disons : La *Poule aux œufs d'or* a donné à la France une nouvelle couvée de bons citoyens, que la science a fortement armés pour le service de la Patrie, pour sa défense et pour sa gloire. »

Le Président passe alors en revue les compagnies massées devant le Pavillon et se place ensuite en face de la porte centrale. M. Faye, membre de l'Institut,

président du Comité du Centenaire, vient le saluer et retrace, dans un discours, les services rendus par l'École :

« Je devrais dérouler devant vous le tableau des services rendus pendant le siècle qui vient de s'écouler, mais nous avons déjà retracé en caractères ineffaçables cette épopée grandiose dans l'œuvre que nous avons présentée au chef de l'État. C'est un devoir sacré que nous avons rempli, non dans un simple discours, mais dans les trois volumes où nous avons dépeint l'École dans l'armée, l'École dans les travaux publics, l'École dans les sciences.

« Il restait quelque chose de grand à faire après nous : c'était d'illustrer par les beaux-arts cette triple histoire et c'est ce qu'un de nos peintres les plus distingués a fait pour la peinture, un sculpteur émérite par une belle médaille et le Comité des fêtes en retraçant sous vos yeux quelques traits principaux de cette histoire.

« Nous sommes heureux de trouver de si brillants interprètes dans les membres du Comité d'organisation ; mais ce qui nous frappe surtout dans l'œuvre de nos amis et collègues de ce Comité, ce qui ne pouvait être réalisé par un livre, c'est le monument commémoratif de nos camarades tués à l'ennemi. Ce qu'il y a de plus beau que les travaux, les progrès, les illustrations de tout genre, c'est le sacrifice de la vie de tant d'officiers pleins d'avenir qui ont versé leur sang pour le pays. Les jeunes gens qui vont entrer dans la carrière marcheront sur leurs traces ; ils feront en eux-mêmes le serment de vivre et de mourir, s'il le faut, pour la Patrie, qui a plus que jamais besoin de leur énergie et de leur dévouement. »

Le président d'honneur du Comité d'organisation des fêtes, M. Paul Dislère, conseiller d'État, fait alors à l'École la remise de la plaque commémorative :

« La Commission qui s'est constituée pour réunir, à l'occasion du Centenaire de l'École Polytechnique, les anciens Élèves de cette École, ne pouvait limiter son programme à la célébration des fêtes qu'elle projetait. Elle devait évoquer le souvenir de ceux qui ont honoré plus particulièrement la famille polytechnique, de ceux qui non seulement ont su bien vivre, mais qui encore ont eu le grand bonheur de bien mourir.

« C'est en s'inspirant de la devise inscrite sur notre drapeau, en prenant pour guide l'obéissance sans réserve aux intérêts supérieurs du pays, que nos camarades ont marché dans la vie, avec la méthode et la précision caractéristiques de notre enseignement, ne cédant pas à l'esprit d'aventure, mais sachant faire, sans défaillance, le sacrifice de leur vie, lorsqu'ils se sont trouvés en présence d'un devoir à remplir sur le champ d'honneur spécial à leur carrière.

« Qu'il s'agisse de lutter contre le grisou, de conduire les expériences chimiques les plus périlleuses, de s'enfermer dans la chambre de chauffe d'une chaudière aux dangers inconnus, c'est sans forfanterie, mais sans hésitation, que nos ingénieurs se rendent à leur tour sur ce champ d'honneur où bien des nôtres ont trouvé la mort.

« C'est encore un champ d'honneur, ces garnisons lointaines où nous avons vu tant de nos camarades, luttant contre les indigènes et plus encore contre le climat, ouvrir au prix de leur vie, à notre activité nationale, les vastes horizons de notre empire colonial.

« Les uns et les autres ont le droit d'être inscrits sur les tables de mémoire de notre École, à côté des glorieux qui se sont endormis pour toujours au milieu d'un triomphe de nos armes ou qui ont succombé dans la défaite, ceux-ci plus glorieux encore, car ils tombaient avec la pensée que, si la lutte n'était plus possible, il leur restait encore à donner au pays leur existence même, et ils en faisaient le sacrifice.

« A tous, nous avons voulu donner un souvenir, obligés de nous limiter à une inscription

collective, car la place eût manqué pour graver sur les murs de cette École les noms de ses héros.

« Cette première pierre, cette tête de chapitre que nous remettons au général commandant l'École, sera pour les promotions de l'avenir une leçon vivifiante et féconde; elle leur rappellera les vertus patriotiques de leurs devancières.

« C'est l'image de la France qui se dessinera dans la pensée de nos futurs *conscrits*, quand ils évoqueront le souvenir de ceux qui furent ses fils privilégiés. A leur tour, ils ajouteront des fleurons à la couronne polytechnique; ils pareront de larmes de sang, mais aussi de lauriers d'or, cet étendard, gardien de notre devise : *Pro Patria!* »

Sur le marbre blanc de la plaque, que le rideau découvre alors, est gravée, en lettres d'or, l'inscription suivante :

POUR LA PATRIE, LES SCIENCES ET LA GLOIRE

CENTENAIRE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

MDCCXCIV — MDCCCXCIV

AUX ANCIENS ÉLÈVES

MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

LEURS CAMARADES

—

(*Trophée*)

—

CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE

SADI CARNOT, Président de la République

MERCIER, Ministre de la Guerre.

ANDRÉ, Général commandant l'École.

Et la journée se termine par un agréable lunch, servi dans les salles de récréation, et par des promenades dans les bâtiments, aux accents de la musique du 1er génie, qui fait entendre, au milieu de la cour, les airs variés et traditionnels de l'École.

Fêtes du 18 mai. — Les fêtes de la seconde journée sont exclusivement réservées aux Élèves et anciens Élèves de l'École; les familles elles-mêmes ne sont pas admises.

Dans le grand amphithéâtre de physique, nos jeunes camarades nous donnent une représentation des *Ombres*. Nous renvoyons, pour l'origine, la tradition et les détails de cette cérémonie, au chapitre spécial de notre ouvrage, nous bornant à

reproduire, comme document, le programme de la séance, illustré par le camarade Helbronner :

Marche lorraine.

A nos antiques.

Airs de l'École (L. Saraz)

Armes de l'X.
Carnot.
Chansons des Pitaines.

Airs de l'École

Faye, Bertrand, Jordan, Resal, Zeller.

Airs de l'École

Intermèdes

Lever du conscrit, Flambage des bottes, la Toise, la Visite, les Deux Majors.

Airs de l'École

Mannheim, Le Dart, Cornu, Boudréaux, Sarrau, Vieille.

Airs de l'École

Exercice du canon, Zèbre chez Brancourt, Fischer, Chœur Chevé.

Grimaux, Gal, Scherdlin, Birman.

Airs de l'École

Merca, le Colo Rosto, Pitaine Gog.

Airs de l'École

Intermèdes

Cirage du Crotale, Chanson du désert, le Jeu du zanzibar, le Coup des poulets.

Q. de B., Pillet, Java.

Airs de l'École

Laurent, Leroux, Moutard, Moutier, Rat de botte.

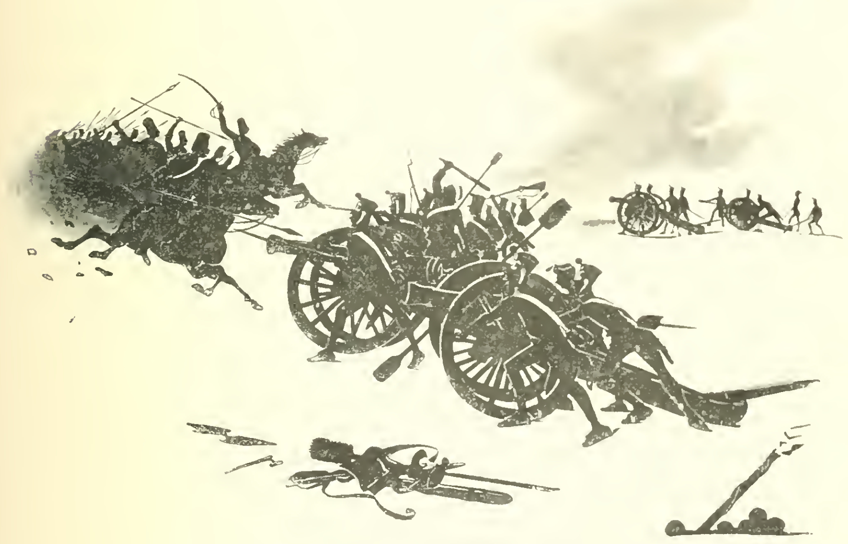
REVUE

X-Marche

Fête au palais du Trocadéro. — La soirée du 19 mai comportait un bal précédé d'une représentation. Celle-ci était composée d'une série de projections électriques, accompagnées de récitatifs, dont le thème était une sorte d'épopée à la glorification de l'École. Mais la plus grande originalité de cette fête artistique et

littéraire consistait surtout en ce qu'elle était presque complètement l'œuvre d'anciens Élèves.

Cette particularité nous amène à ouvrir ici une parenthèse et à faire observer que, s'il paraît naturel de voir beaucoup de nos camarades atteindre les plus hautes sommités des carrières scientifiques et militaires, il n'en est pas moins intéressant de constater que notre éducation spéciale n'étouffe pas les germes d'aptitudes d'un autre ordre. La littérature et les arts ont été professionnellement



1814. — L'École à la barrière du Trône

ou accessoirement cultivés par un assez grand nombre de Polytechniciens, par quelques-uns même avec le plus grand éclat.

Citons : Walkenaer (promotion 1794), l'érudit polygraphe; de Barante (1798), l'historien des ducs de Bourgogne; le colonel d'état-major Langlois (1806), peintre militaire et créateur du premier panorama aux Champs-Élysées; le Père Gratry (1825); les peintres Penguilly-Lharidon (1831), Peyronnet (1848), et l'architecte Brune (1854), déjà cités dans cet ouvrage; le colonel Bernadac (1848), habile dessinateur, aujourd'hui directeur du musée d'Artillerie; le chef d'escadron d'état-major Jumel de Noireterre (1845), dont plusieurs toiles figurent dans les galeries de Versailles; Gabriel Coffinières (1864) et son frère André (1866), l'officier de marine, habiles aquarellistes; Rollet de Lisle (1878), ingénieur hydrographe qui nous a

donné, texte et dessins, le charmant volume : *Au Tonkin et dans les mers de Chine.*

Mais revenons maintenant à la fête du Trocadéro.

Les littérateurs, dessinateurs et musiciens présents à Paris s'étaient réunis en Commission artistique, sous la présidence de notre délicat poète et jovial conteur Armand Silvestre (1857).

Littérateurs : l'Ingénieur en chef de Tavernier (1869), en même temps président de la Commission d'organisation; Charles Leser (1874), un de nos rédacteurs militaires les plus autorisés; Maurice d'Ocagne (1880), répétiteur à l'École, qui



1848. — Les Élèves s'interposant entre le peuple et l'armée.

joint à de nombreux travaux scientifiques quelques comédies jouées à Paris sous le pseudonyme *Pierre Delix;* le célèbre romancier Marcel Prévost (1882), dont il serait trop long d'énumérer les œuvres d'analyse féminine; l'Ingénieur poète Estaunié (1882); le lieutenant d'artillerie Pernot (1883).

Dessinateurs : le commissaire de la marine Roussin (1857); Rovel (1868), ancien officier d'artillerie, aujourd'hui artiste peintre; de Pulligny (1878), ingénieur des ponts et chaussées; le lieutenant d'artillerie Guerrier (1886) qui, marchant sur les traces de son *ancien*, le général de Novion (1847), croque, come lui, les divers types militaires avec la plus originale crânerie; notre jeune camarade Helbronner (1892), Élève à l'École et que nous avons déjà vu brossant les décors de la Séance des Cotes; enfin l'auteur du présent ouvrage.

Compositeurs de l'ouverture, de la musique de scène et de la cantate : Bazille

(1855), Saraz (1874) et Kœchlin (1887), déjà cités dans le chapitre des [illegible] *d'agrément.*

Ajoutons que les appareils de projection étaient dirigés par notre camarade Carpentier (1871), l'Ingénieur électricien successeur de Ruhmkorff.

Indépendamment de son programme, la soirée offrait une attraction spéciale, puisqu'il n'avait jamais été donné de fête de nuit au Trocadéro.

Le soir venu, l'aspect du palais est féerique. Trente-trois mille bougies électriques illuminent la grande salle, qui peut contenir plus de cinq mille personnes. Son parquet, exhaussé, vient presque au niveau des premières loges. La galerie-promenade du pourtour est splendidement décorée. Devant chaque pilier, en grande



Hommage à l'œuvre de [illegible]

tenue de service, se tient immobile un garde municipal. Les buffets alternent avec les comptoirs de vente, où de gracieuses Polytechniciennes vendent *l'Épopée*, la médaille du Centenaire et les photographies de l'École. Partout des panoplies d'armes, des corbeilles de fleurs, des bosquets de plantes vertes.

Le Président de la République, à travers une double haie d'Élèves en grande tenue, vient prendre place dans la grande loge qui lui a été réservée, en face de la scène. Il est accompagné des Présidents des deux Chambres, des membres du Gouvernement, du Grand Chancelier de la Légion d'honneur, du Gouverneur militaire de Paris.

La fête commence immédiatement par l'ouverture de *Callirhoé*, drame lyrique de Maurice Sand et Armand Silvestre, musique de Bazille ; elle se continue par la

Cantate du Centenaire, de Kœchlin, chantée par Mme Deschamps-Jehin, MM. Alvarez et Fournets, de l'Opéra. *L'Épopée* déroule ensuite ses tableaux lumineux. Les récitants sont Mlles Dudlay et Renée du Minil, MM. Silvain, Albert Lambert fils,



Le général Bosquet, blessé devant Sébastopol.

Paul Mounet et Dehelly, de la Comédie-Française. On termine enfin par les magnifiques vers d'Armand Silvestre, dits par Mlle Dudlay.

A L'ÉCOLE

I

Sur le siècle debout dont le faîte contemple
L'œuvre qu'ont accompli nos pères trépassés,
Entre les noms fameux que la gloire a tracés,
École, on lit ton nom, comme au fronton d'un temple.

Sur le ciel déchiré d'ombres, à l'horizon,
L'orgueil d'un Panthéon se dresse en ton image ;
Et la Postérité voit, dans un lent hommage,
De ton toit de lauriers grandir la frondaison.

Car tu n'es point pareille au tombeau qui s'élève
Et nomme encor des Rois aux déserts de Memphis,
Et le juste destin fit de toi, pour nos fils,
L'arbre vivant que gonfle une immortelle sève,

La sève où s'abreuva la soif de nos esprits,
L'arbre auguste dont l'ombre aujourd'hui centenaire,
Dessinant, sur le temps, la majesté d'une ère,
Abrite les enfants que ses fruits ont nourris!

L'arbre dont la science illumine les cimes
Des aurores sans fin d'un jour toujours croissant,
Et dont le pied sacré fut arrosé du sang
Que donnent au pays les soldats magnanimes!

II

Sur le chemin qu'ont fait les destins éclatants,
Le temps ne pourra plus t'arrêter dans ta course,
Toi qui, pareille au fleuve encor près de sa source,
De ta seule jeunesse as mesuré cent ans!

Jadis, la Liberté descendant sur le monde
D'un baiser virginal sacra ton front enfant,
Aujourd'hui nous fêtons ton âge triomphant
Et la maturité de la mère féconde;

La robuste fierté de ton flanc généreux
Où, comme au cœur des blés et comme au tronc des chênes,
Gît l'espoir des moissons et des gloires prochaines,
Et que nos fils, meilleurs, verront mûrir pour eux!

De ton front glorieux tu déchires la nue
Pour ouvrir à leur vol le ciel des vérités,
Et ta voix, à ton tour, met sous leurs fronts domptés
Une ardeur de savoir aux autres inconnue!

S'immolant au devoir comme sur un autel,
Dédaigneux de toute œuvre inutile ou fragile,
L'avenir, devant eux, est comme un bloc d'argile
Où leurs mains pétriront notre rêve immortel!

III

Salut, ô noble École! O mère de la race
Gardant, plus haut que tout ce qui rampe ici-bas,
Des gloires à l'esprit, des héros aux combats,
Vas, creusant par le monde une profonde trace!

Toi qu'enfanta le siècle et que la France élut
Pour la vêtir de gloire, ainsi qu'une épousée,
Fleur de nobles sueurs et de sang arrosée
Pour en parer son front, sainte École, salut!

On découvre alors le tableau de M. Dupain représentant la remise au Président de la République du *Livre d'or de l'École;* en même temps, les jardins du Trocadéro s'illuminent et les buffets fonctionnent : le champagne y coule à flots.

Puis, dans la grande salle, complètement dégagée, danseurs et danseuses tourbillonnent avec le plus grand entrain; partout règne la plus franche gaieté.

A trois heures, le bal bat encore son plein; le cotillon commence alors à dérouler ses gracieuses figures, et ses pittoresques accessoires, accueillis par de bruyantes ovations, font leur entrée triomphale. L'un après l'autre défilent la fameuse Poule aux œufs d'or, la botte, l'arche, le canon et les innombrables



Faidherbe à Bapaume.

claques et bonnets de police en carton peint qui coifferont coquettement les gentilles Polytechniciennes.

Et c'est avec le plus vif désappointement, au grand désespoir de tous, qu'on entend à cinq heures retentir l'air de la retraite venant mettre un terme à cette joyeuse fête de famille qui n'a qu'un tort : celui de n'avoir lieu que tous les cent ans.

Mais le souvenir n'en sera jamais perdu, ajoutons que les traces n'en seront pas toutes effacées.

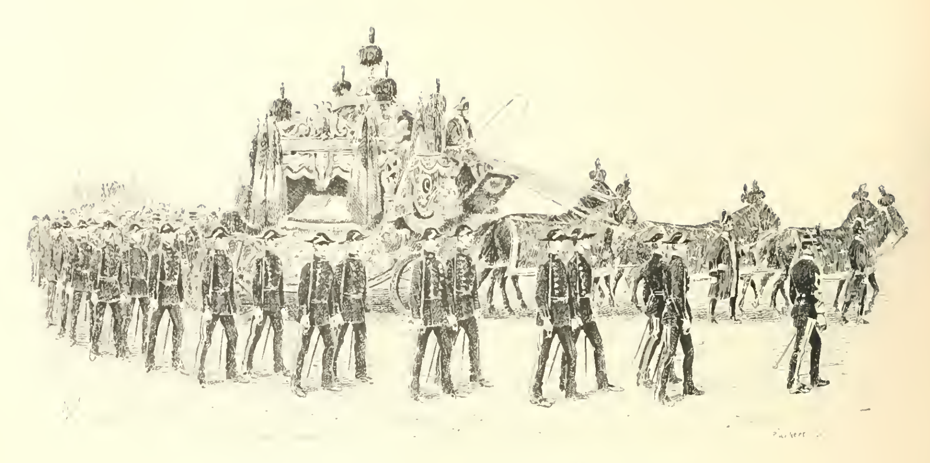
La cantate de notre camarade Saraz et la musique de scène de notre camarade Kœchlin ont été gravées.

Les récitatifs, les dessins des tableaux, les Stances à l'École, ont été réunis en un élégant petit volume intitulé : *l'Epopée*.

Ce joyau de la librairie Plon, si artistiquement imprimé par nos camarades Mainguet, pour le texte, Aron pour les illustrations, nous rappellera ces jours de sympathique confraternité et consacrera, pour l'avenir, ces fêtes inoubliables du Centenaire de notre École Polytechnique.



Souvenir du bal du Trocadéro



L'École Polytechnique aux obsèques du Président Carnot.

MORT DU PRÉSIDENT CARNOT

« Au nom de l'École, au nom des anciens et des jeunes Élèves, au nom même des promotions futures, « j'adresse un suprême adieu à celui qui fut notre camarade, au Président Carnot, pour lequel s'ouvrent toutes « grandes les portes de l'Histoire.

« *Général* André. »



Carnot, Président de la République française, appartenait à notre École. Nous devons, à ce titre, lui consacrer un souvenir dans cet ouvrage. Il présidait, les 17, 18 et 19 mai 1894, les fêtes du Centenaire; le 24 juin, il tombait, à Lyon, sous le poignard de Caserio.

« Hélas! quel deuil pour nous tous aujourd'hui! Quel « deuil pour la France et pour notre chère École! » nous écrivait, le lendemain même, notre poète Armand Silvestre, son camarade de promotion.

L'École aussi n'a-t-elle cessé d'être représentée auprès de son corps, depuis l'arrivée à Paris jusqu'à la fin des solennelles funérailles qui lui ont été faites au Panthéon.

A l'Élysée, une garde d'honneur d'Élèves faisait le service dans la chapelle ardente. Le jour des obsèques, deux compagnies escortaient, sur deux files, le corbillard, tandis que les deux autres marchaient à leur rang dans le cortège.

Au Panthéon, le général André, commandant l'École, a prononcé le discours suivant :

« Le mois dernier, le Président Carnot traversait déjà la place du Panthéon, le mois dernier des étendards et des flammes tricolores flottaient comme aujourd'hui sur les bâtiments de l'École Polytechnique ; mais ce jour-là, le Président de la République était sans escorte, ce jour-là, nos drapeaux n'étaient ni cravatés de deuil, ni voilés de crêpes funèbres.

« Carnot venait revoir son École, au Centenaire de laquelle il avait voulu s'associer, il venait à nous en camarade, nous apportant, comme il portait partout où l'appelait son devoir, la profonde bienveillance dont il a su depuis donner encore une marque suprême par ses dernières paroles à ceux qui l'assistèrent à ses derniers moments, il nous apportait l'accueil cordial et sincère à l'aide



Portrait de Carnot, élève à l'École Polytechnique [illegible]
[illegible]

duquel il cherchait à nous dégager, dans la forme du moins, de notre profond respect pour le premier magistrat de notre République.

« Il est tombé à son poste, en héros. Trop heureux époux, trop heureux père, trop aimé pour ne pas aimer l'existence, il était trop clairvoyant, trop bien renseigné pour méconnaître le danger. C'est en pleine connaissance de cause qu'il l'affrontait délibérément, résolument, incessamment. Librement élu par les représentants légitimes de la nation, sentinelle avancée de la démocratie française, il ne consentit jamais à admettre qu'une barrière, qu'une protection quelconque, qu'une simple précaution même pût être nécessaire entre lui et ses concitoyens. Tout à tous, en homme de grand courage, la main dans la main, le cœur découvert, c'est ainsi que la France l'a toujours vu.

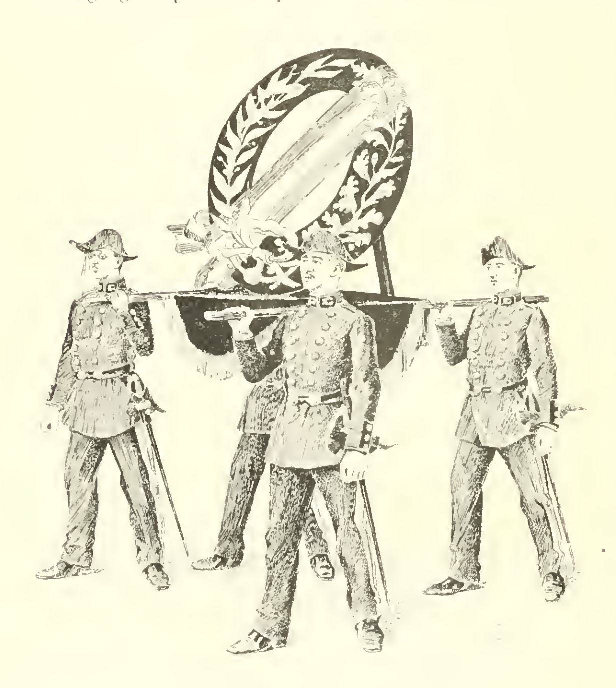
« Aussi est-ce avec un profond déchirement, avec une angoisse ordinairement réservée aux douleurs les plus immédiates et les plus intenses, que l'École Polytechnique, les anciens et les jeunes, reçut la funeste nouvelle.

« Au nom de l'École, au nom des anciens et des jeunes Élèves, au nom même des promotions futures, au nom des amis inconnus qui m'ont pris pour interprète, j'adresse un suprême adieu à celui qui fut notre camarade, au Président Carnot, pour lequel s'ouvrent toutes grandes les portes de l'Histoire. »

A côté de ce témoignage officiel de sympathie, nous placerons la belle lettre adressée à Mme Carnot par les majors des promotions 1857 et 1858, auxquelles avait appartenu le Président :

« Madame,

« Au moment où le monde entier, depuis les plus grands jusqu'aux plus humbles, tient à honneur de faire parvenir jusqu'à vous l'expression émue d'une respectueuse sympathie, un témoignage de plus serait peu de chose si nous n'avions pensé que, dans les regrets donnés au Président Carnot par ses camarades de promotion de l'École Polytechnique, vous saurez reconnaître l'accent d'une véritable douleur de famille.



La couronne de l'École Polytechnique.

« Oui, Madame, tous nous nous sentons profondément atteints dans une affection créée, il y a bien longtemps, par la communauté des études, et que les événements n'avaient fait que fortifier, en y mêlant une fierté légitime pour le suprême honneur décerné par le Pays à l'un des nôtres.

« Quand on était venu le chercher pour l'élever au plus haut poste de l'État, il nous avait semblé qu'une part de cet hommage rejaillissait sur nous, ses camarades ; et l'illusion a été entretenue dans ces réunions intimes auxquelles vous vous plaisiez à assister chaque année, par le soin que prenait le Président de nous prouver que nous avions gardé la même place dans son cœur.

« Combien il était heureux de s'intéresser à nous, et avec quelle délicatesse il savait en donner la preuve, c'est ce dont chacun de nous pourrait témoigner.

« Aussi, Madame, notre douleur se croit-elle digne d'approcher un instant de la vôtre et de celle de toute votre famille.

« Laissez-nous vous dire que cette mort, qui apparaîtra glorieuse devant l'Histoire, nous fera aimer davantage la mémoire de celui que nous pleurons avec vous ; si bien qu'après avoir été fiers de nous appeler les camarades du Chef de l'État, nous le serons encore plus de penser que c'est de nos rangs qu'était sorti un tel exemple de droiture, de désintéressement et de fidélité au devoir poussée jusqu'à l'immolation.

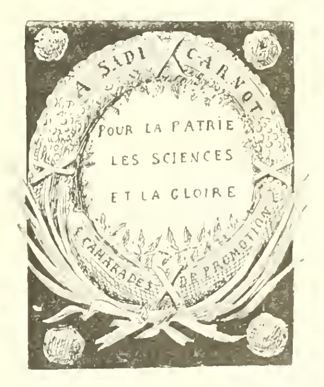
« *Au nom de la promotion 1857,* « A. POTIER.

Au nom de la promotion 1858, A. DE LAPPARENT. »

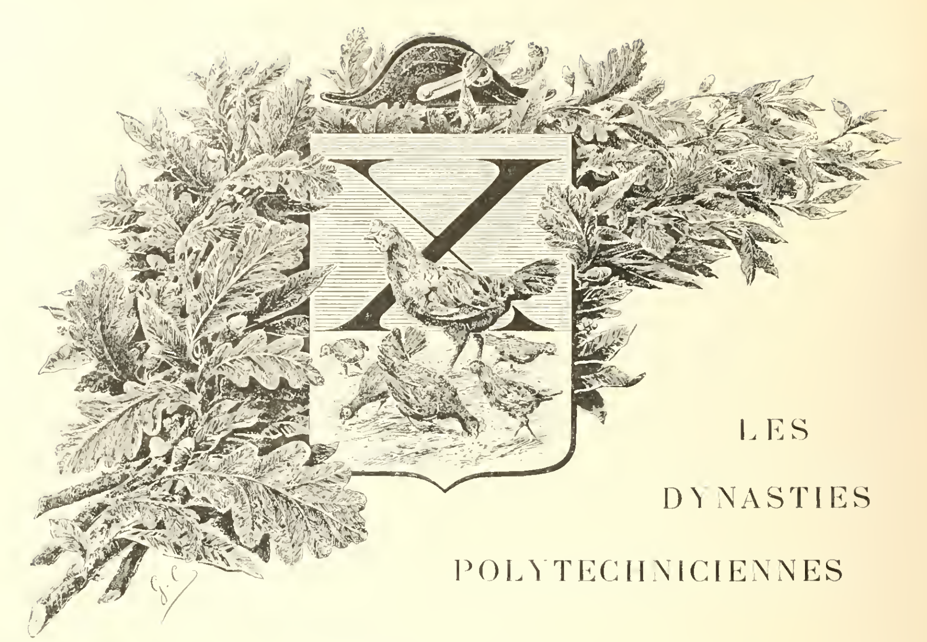
Parmi les innombrables couronnes qui accompagnaient le char funèbre, on en remarquait une formée de branches de laurier et de chêne entrelacées et portée par quatre Élèves, le nœud de crêpe à l'épée : c'était la couronne de l'École Polytechnique. Elle était suivie d'une autre, offerte par les camarades de promotion de Carnot et portée par quatre agents de l'École, sur le fond de laquelle on pouvait lire la fière devise inscrite autrefois sur notre drapeau :

POUR LA PATRIE,

LES SCIENCES ET LA GLOIRE



Couronne des camarades de promotion



LES DYNASTIES POLYTECHNICIENNES

A PUVIS DE CHAVANNES

Vous étiez destiné, cher Maître,
Malgré des goûts bien différents,
A cette École où nos parents
Auraient pu jadis se connaître.

La maladie vous retarda,
Vous empêcha d'être des nôtres :
Ce fut un bonheur pour les autres,
Car l'Art vous prit et vous garda.

Il fit de vous sa chère Idole,
Son plus grand poète. Et pourtant !
Vous nous aimez toujours autant,
Vous aimez toujours notre École.

C'est qu'au milieu de ses enfants
Vous retrouvez votre famille :
Les Puvis, les Jordan Camille
S'assirent nombreux sur ses bancs.

Vous serez donc heureux, j'espère,
Maître, de voir votre grand nom
Inscrit au Livre de Raison
De l'École qui vous est chère.



ANS un remarquable travail intitulé : *le Centenaire de l'École Polytechnique*, notre camarade A. de Lapparent, montrant l'œuvre accomplie par les Polytechniciens et continuant, à l'égard des vivants, l'hommage rendu par le Comité à ceux qui ne sont plus de ce monde, a écrit les lignes suivantes :

« Le 11 mars 1894, il y aura cent ans que le décret « d'où est sortie l'École Polytechnique a été promulgué. « Depuis lors elle a vu passer dans ses cadres près de « seize mille Élèves, dont plus de sept mille sont encore de ce monde. Ces survivants « s'apprêtent à fêter comme il convient le centième anniversaire de la fondation

« de leur École, où bien des familles ont déjà vu se succéder trois générations en « ligne directe, inaugurant ainsi un genre de noblesse, pour lequel les quartiers « se comptent à la fois par le savoir acquis et par les services rendus au pays.

Rappelant ensuite les origines de l'École et ses vicissitudes, l'auteur ajoute

« L'esprit de l'École est demeuré sensiblement le même à travers les modifi- « cations qu'on faisait subir à son régime. Le public ne s'y est jamais trompé, et « c'est bien toujours la même École Polytechnique qu'il a su voir devant lui.

« Cette continuité s'est affirmée surtout par la persistance d'un esprit de corps « qu'aucune institution de ce genre n'a offert au même degré. Les causes de ce « privilège sont multiples. La première doit être incontestablement cherchée dans « la grande homogénéité du personnel où l'École s'est constamment recrutée. Sa « composition n'a pas cessé d'être essentiellement démocratique, dans ce que « nous appellerons le meilleur sens du mot : c'est-à-dire qu'elle s'est presque « exclusivement alimentée dans les milieux où le travail est regardé, non seulement « comme une nécessité, mais comme l'honneur de l'existence.

« Il faut ensuite tenir compte du réel enthousiasme que les fondateurs et les « premiers maîtres avaient su inspirer aux promotions de l'origine. Ceux qui « avaient connu ces temps héroïques en ont emporté un tel souvenir que, non « contents de diriger de suite, dans la même voie, les jeunes gens placés dans leur « sphère d'influence, ils ont, presque tous, ambitionné de faire souche de Poly- « techniciens. Ainsi se sont formées des traditions de famille, qu'on s'est toujours « montré heureux de pouvoir renouer à chaque génération nouvelle. »

Comme le camarade de Lapparent, comme beaucoup d'autres, du reste, nous reconnaissons une illustration particulière aux familles qui se perpétuent à l'École et nous exprimons le regret que cette noblesse, dont nos lettres de réception constituent les précieux parchemins, n'ait pas encore son Livre d'or. Il compléterait le monument élevé à la gloire de notre École par le Comité du Centenaire et le camarade de Lapparent.

Nous aurions voulu dresser ces intéressantes listes, leur place nous paraissant marquée dans cet ouvrage : les moyens matériels nous ont fait défaut pour obtenir des états complets. Nous tenons cependant à être le promoteur de ce Livre d'or et nous donnerons les noms des quelques *dynasties polytechniciennes* dont nous avons connaissance.

En inscrivant en tête de ce chapitre le nom de Puvis de Chavannes, nous avons d'abord voulu honorer, dans la personne du grand artiste destiné pendant son jeune âge à l'École, les familles de Polytechniciens illustres auxquelles il appartient comme fils, neveu, beau-frère et oncle : les Puvis de Chavannes et les Camille Jordan. Nous avons encore eu l'intention de personnifier ainsi, dans notre livre, tous ceux, et ils sont nombreux, qui, de race polytechnicienne, professent pour

notre École un véritable attachement. Ils sont fiers d'être alliés à notre grande famille; nous sommes heureux et flattés de les compter parmi nos amis.

Nous commencerons ce Livre d'or par les familles Marchegay et de Tristan. Ce sont les seules, croyons-nous, représentées à l'École par quatre générations directes. Nous mentionnerons ensuite les familles comprenant trois générations de Polytechniciens; enfin nous en citerons comptant, parmi leurs membres, un nombre exceptionnel de *camarades*.

(1) Marchegay de Lousigny, Félix (1794). Député.
(2) Marchegay (1833). Inspecteur général des ponts et chaussées. Fils de (1).
(3) Marchegay, Alphonse (1860). Ingénieur civil. Fils de (2), petit-fils de (1).
(4) Marchegay, Édouard (1860). Ingénieur de la marine. Fils de (2), petit-fils de (1).
(5) Marchegay, Émile (1893). Élève à l'École. Fils de (3), petit-fils de (2) et arrière-petit-fils de (1).

(1) Le comte Jules de Tristan a suivi les cours de l'École en 1795-1796, étant alors déjà Ingénieur des mines. Il s'est adonné plus tard aux sciences physiques et naturelles. Il a le droit d'être compris au nombre des Élèves de l'École Polytechnique.
(2) De Tristan, Théobald (1823). Lieutenant d'artillerie démissionnaire après la première expédition d'Alger. Fils de (1).
(3) De Tristan, Elzéar-Flavien-Marie (1855). Colonel d'artillerie. Fils de (2), petit-fils de (1).
(4) De Tristan, Eugène (1888). Lieutenant d'artillerie. Fils de (3), petit-fils de (2), arrière-petit-fils de (1).

La famille de Tristan est alliée aux Polytechniciens : Bigot de la Touanne (1856); Bigot de la Touanne, Charles-Félix (1877). Ingénieur des télégraphes.

Nous placerons en seconde ligne la famille Puvis-Jordan, qui comprend quatre générations en ligne indirecte et trois en ligne directe :

(1) Puvis, Marie-Julien-César (1806). Ingénieur en chef des mines.
(2) Puvis, Marc-Antoine (1797). Officier d'artillerie. Frère de (1).
(3) Jordan, Alexandre (1818). Ingénieur en chef des ponts et chaussées. Gendre de (1).
(4) Jordan, Auguste (1826). Ingénieur en chef des ponts et chaussées. Cousin germain de (3).
(5) Jordan, Camille (1855). Membre de l'Institut, Ingénieur en chef des mines, professeur à l'École Polytechnique. Fils de (3), petit-fils de (1).
(6) Jordan, Paul (1891). Ingénieur des mines. Fils de (5), petit-fils de (3), arrière-petit-fils de (1).

Le chef de cette famille polytechnicienne, Puvis, Marie-Julien-César, est le père de notre grand artiste Puvis de Chavannes.

Passons maintenant aux familles comprenant trois générations en ligne directe :

(1) D'Astier de la Vigerie, Emmanuel (1797). Inspecteur général des ponts et chaussées.
(2) D'Astier de la Vigerie, Louis (1836). Ingénieur des ponts et chaussées démissionnaire. Fils de (1).

(3) D'Astier de la Vigerie, Emmanuel (1864). Lieutenant-colonel d'artillerie. Fils de (2), petit-fils de (1).
(4) D'Astier de la Vigerie, Raoul (1870). Capitaine d'artillerie démissionnaire. Fils de (2), petit-fils de (1).

Le chef de la famille, Emmanuel (1797), fut un des jeunes Ingénieurs choisis les premiers, en 1802, comme *chefs d'étude*, pour guider les Élèves dans leurs travaux.

(1) Becquerel, Antoine-César (1806). Mort chef de bataillon du génie honoraire.
(2) Becquerel (1838). Fils de (1). Le savant chimiste, reçu à l'École Polytechnique, n'y est pas entré.
(3) Becquerel, Antoine-Henri (1872). Membre de l'Institut. Ingénieur en chef des ponts et chaussées, répétiteur à l'École Polytechnique. Fils de (2), petit-fils de (1).

(1) Berthot, Nicolas (1794). Inspecteur général de l'Université.
(2) Berthot, J.-B.-Eugène (1819). Ingénieur en chef des ponts et chaussées. Fils de (1).
(3) Résal, A.-Henri (1847). Inspecteur général des mines. Membre de l'Institut. Petit-fils de (1).
(4) Berthot, J.-B.-Paul (1851). Inspecteur principal du contrôle des télégraphes. Fils de (2) et petit-fils de (1).

(1) Bertrand, Alexandre-Jacques-François (1813). Médecin.
(2) Bertrand, Joseph (1839). Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, professeur à l'École Polytechnique. Fils de (1).
(3) Bertrand, Marcel (1867). Ingénieur en chef des mines.
(4) Bertrand, Joseph-D. (1873). Capitaine d'artillerie.
(5) Bertrand, Léon (1878). Ingénieur des ponts et chaussées.

(3), (4) et (5) sont fils de (2) et petits-fils de (1).

(1) Boucher de Morlaincourt, Pierre-Hyacinthe (1798). Colonel du génie.
(2) Boucher de Morlaincourt, Hubert (1801). Chef d'escadron d'artillerie. Cousin germain de (1) et de (3).
(3) Boucher de Morlaincourt, François-Théodore (1802). Colonel du génie. Frère de (1).
(4) Boucher de Morlaincourt, Claude-Henry (1831). Colonel d'artillerie. Fils de (3).
(5) Boucher de Morlaincourt, Louis (1845). Capitaine d'artillerie. Fils de (3).
(6) Boucher de Morlaincourt, Charles-Marie-Édouard (1861). Colonel du génie. Fils de (1).
(7) Boucher de Morlaincourt, François-René (1873). Chef d'escadron d'artillerie. Fils de (4) et petit-fils de (3).
(8) De Saint-Laurent, Gustave (1866). Chef d'escadron d'artillerie. Gendre de (4).

A la famille Boucher de Morlaincourt sont alliés les Polytechniciens suivants :

Baron Albert Sabatier (1832). Colonel du génie.
Pierre-Charles de La Gabbe (1880). Capitaine d'artillerie.

Dans cette famille essentiellement polytechnicienne et militaire, on remarquera que les aînés sont tous arrivés au grade de colonel, sauf (2) et (5). — (2) est mort en 1825 des suites d'une blessure reçue en 1814, à la bataille de Toulouse ; (5) a été condamné à une retraite prématurée, ayant perdu la vue par suite d'une ophtalmie contractée au siège de Sébastopol.

(1) Delpech de Saint-Guilhem, Melch.-Prosper (1822). Ingénieur en chef des ponts et chaussées.
(2) Delpech de Saint-Guilhem, Olivier (1859). Capitaine du génie démissionnaire. Fils de (1).
(3) Delpech de Saint-Guilhem, Jean (1894). Fils de (2) et petit-fils de (1). Caissier de sa promotion.

(1) Hélie, Félix (1815). Lieutenant d'artillerie démissionnaire; professeur de mathématiques, de fortification et de chimie à l'École d'artillerie de Lorient.
(2) Hélie, Joseph (1845). Colonel du génie. Fils de (1).
(3) Hélie, Félix (1891). Lieutenant du génie. Fils de (2) et petit-fils de (1).

(1) De Lapparent, Emmanuel (1794). Officier d'artillerie, ancien Préfet.
(2) De Lapparent, Henri (1826). Directeur des constructions navales. Fils de (1).
(3) De Lapparent, Félix (1828). Chef de bataillon du génie. Fils de (1).
(4) De Lapparent, Albert (1858). Ingénieur des mines. Fils de (3) et petit-fils de (1).
(5) Bucheron, Jules (1852). Ingénieur civil. Petit-fils de (1), cousin germain de (4).
(6) Planchat, Henri (1835). Inspecteur général des ponts et chaussées, ancien directeur de l'École des Ponts et Chaussées. Beau-frère de (3), oncle maternel de (4).

Le comte Emmanuel de Lapparent, le chef de la famille, ayant joui d'une longévité exceptionnelle, a pu prendre part à la fondation de la Société Amicale en qualité de souscripteur perpétuel et son nom est le seul auquel se trouve accolé le millésime de 1794.

(1) Leclerc, Daniel-Julien (1822). Inspecteur général des ponts et chaussées.
(2) Leclerc, Jérôme-Julien (1853). Général d'artillerie. Fils de (1).
(3) Leclerc, Henri (1893). Élève à l'École. Fils de (2) et petit-fils de (1).

(1) Lorieux, Bonaventure-Jean-Marie (1811). Sous-lieutenant du génie mort prématurément.
(2) Lorieux, Théodore-Marie-Clair (1818). Inspecteur général des mines. Frère de (1).
(3) Lorieux, Edmond-Marie (1851). Inspecteur général des mines. Fils de (2).
(4) Lorieux, Théodore (1854). Inspecteur général des ponts et chaussées. Fils de (3) et petit-fils de (2).

Cette famille compte dans ses alliances dix-sept Polytechniciens.

(1) Partiot, Jean-Baptiste-Joseph (1799). Inspecteur général des ponts et chaussées.
(2) Harlé, Casimir-Édouard (1837). Ingénieur en chef des ponts et chaussées. Gendre de (1).
(3) Partiot, Henri-Léon (1845). Inspecteur général des ponts et chaussées. Fils de (1).
(4) Harlé, Édouard (1869). Ingénieur en chef des ponts et chaussées. Fils de (2) et petit-fils de (1).
(5) Partiot (1891). Ingénieur des ponts et chaussées. Fils de (3) et petit-fils de (1).

Voici quelques familles comprenant au moins trois générations indirectement représentées :

(1) D'Aboville, Charles-Joseph-Édouard (1816). Général d'artillerie.
(2) D'Aboville, Eugène-Auguste (1854). Mort lieutenant d'artillerie. Fils de (1).

(3) Vicomte d'Aboville, Auguste-Ernest (1839). Lieutenant d'artillerie démissionnaire. Député du Loiret.
(4) D'Aboville, Marie-Anatole-Augustin-Élie (1879). Capitaine d'artillerie. Fils de (3).
(5) Rougier, J.-B.-L.-Marcel (1843). Ingénieur des ponts et chaussées, directeur à la Compagnie d'Orléans. Gendre de (1).
(6) Rougier, Marie-Eugène-Stanislas (1882). Capitaine d'artillerie. Fils de (5) et petit-fils de (1).
(7) De Drouin de Bouville, Raoul (1893). Élève à l'École. Cousin de (3)
(8) De Terras, Ferdinand-M. (1858). Ancien officier du génie. Oncle de (7).
(9) De Terras, Amédée (1860). Ancien capitaine d'état-major. Oncle de (7), frère de (8).

(1) et (3), chefs de deux familles aujourd'hui distinctes, descendent d'une même souche originaire de Normandie.

Baumal (1809). Ingénieur en chef des ponts et chaussées. Marié à une fille de Claude Lermina, le premier administrateur de l'École, a eu pour gendres : Malcor (1827), général du génie, et Anfrie (1836), lieutenant-colonel du génie.

Le général Malcor a eu trois enfants : deux fils, Polytechniciens, Léon (1870), commandant du génie; Alfred (1873), chef d'escadron d'artillerie; et une fille mariée au lieutenant-colonel d'artillerie Manceron (1861).

Le colonel Anfrie a marié sa fille au lieutenant-colonel du génie Georges Renard (1863).

(1) Blavier, Aimé-Philidor (1816). Ingénieur des mines.
(2) Blavier, Édouard (1819). Inspecteur général des mines. Frère de (1).
(3) Blavier, Édouard-Ernest (1844). Inspecteur général des télégraphes. Fils de (2).
(4) Blavier, Aimé-Étienne (1845). Ingénieur des mines, sénateur. Fils de (2).
(5) Blavier, Arthur (1848). Chef d'escadron d'artillerie. Fils de (2).
(6) Journet, Ferdinand (1868). Ingénieur en chef des ponts et chaussées. Gendre de (3).
(7) Michaut, Henry (1875). Ingénieur des ponts et chaussées. Gendre de (3).

(1) Cavenne, François-Alexandre (1794). Inspecteur général des ponts et chaussées, directeur de l'École des Ponts et Chaussées, sénateur.
(2) Borgnis-Desbordes, Joseph-Gustave (1825). Ingénieur en chef des ponts et chaussées. Gendre de (1).
(3) Borgnis-Desbordes, Gustave (1859). Général de division. Inspecteur permanent de l'artillerie de marine. Fils de (2) et petit-fils de (1).
(4) Borgnis-Desbordes, Charles-Eugène (1861). Colonel d'artillerie. Fils de (2) et petit-fils de (1).

(1) Genet, Eugène (1830). Général du génie.
(2) Rothé (1854). Général du génie. Gendre de (1).
(3) Rothé (1891). Lieutenant d'artillerie. Fils de (2) et petit-fils de (1).

(1) Lenglier, Benjamin (1794). Ingénieur en chef des ponts et chaussées.
(2) Lenglier, Henri-Benjamin (1829). Colonel d'artillerie. Fils de (1).
(3) Lenglier, Charles (1835). Proviseur du lycée Charlemagne. Fils de (1).
(4) Lenglier, Henri (1849). Officier d'artillerie. Fils de (1).

(5) Guieysse, Armand (1827). Directeur des constructions navales. Petit-neveu de Louis Vaneau (1829), tué le 29 juillet 1830.
(6) Guieysse, Paul (1860). Ingénieur hydrographe, député, répétiteur à l'École Polytechnique. Neveu de (5), gendre de (3).
(7) Guieysse, Charles (1887). Lieutenant d'artillerie. Fils de (6), petit-fils de (3), arrière-petit-fils de (1). — Quatre générations indirectes.

(1) Le Sergeant d'Hendecourt, Charles-Waast-Louis (1829). Lieutenant-colonel d'artillerie.
(2) Le Sergeant d'Hendecourt, Louis-François-Éloi (1867). Capitaine d'artillerie démissionnaire. Fils de (1).
(3) Le Vavasseur, Marie-Henri-Jean-Joseph (1861). Colonel d'artillerie. Gendre de (1).
(4) Le Vavasseur, Edmond (1893). Lieutenant d'artillerie. Fils de (3) et petit-fils de (1).

(1) Long, Antoine (1825). Colonel du génie.
(2) Linder, Oscar (1848). Inspecteur général des mines. Gendre de (1).
(3) Linder, Henri (1877). Capitaine du génie. Fils de (2) et petit-fils de (1).

Cette famille est alliée aux Polytechniciens : Barral (1826), général d'artillerie; Martha-Becker, comte de Mons (1828), Ingénieur des mines; Mannier (1847), capitaine d'artillerie ; Gavard (1812), Ingénieur géographe; Corréard (1840), chef d'escadron de l'artillerie de marine.

(1) Boquet, Blaise-Hilaire (1808). Général du génie.
(2) Nicolas de Meissas, Alexandre-André (1813).
(3) Nicolas de Meissas (1861). Petit-fils de (1), neveu de (2).
(4) Nicolas de Meissas, Henri (1888). Astronome. Fils de (3), arrière-petit-fils de (1), petit-neveu de (2).

Dans cette famille, quatre générations sont donc indirectement représentées à l'École.

(1) Pastoureau de Labesse, Jean-Baptiste-Marie (1799). Colonel d'artillerie.
(2) Pastoureau de Labesse, Jean-Baptiste (1838). Ingénieur en chef de la marine. Neveu de (1) et élevé par lui.
(3) Pastoureau de Labesse (1870). Chef d'escadron d'artillerie. Fils de (2), petit-neveu de (1).

(1) Ravisy, Ed.-F.-L. (1838). Ingénieur en chef des ponts et chaussées.
(2) Arnaud, Jean-Mathieu-L. (1857). Inspecteur général des ponts et chaussées. Gendre de (1).
(3) Arnaud, J.-B.-Georges (1889). Lieutenant d'artillerie. Fils de (2), petit-fils de (1).
(4) Caldaguès (1885). Ingénieur des ponts et chaussées, est allié à cette famille.

(1) Usquin (1835). Lieutenant-colonel du génie, professeur d'art militaire à l'École Polytechnique.
(2) Clérault, Fernand (1863). Ingénieur en chef des mines. Gendre de (1).
(3) Clérault, Henri (1889). Lieutenant d'artillerie. Fils de (2) et petit-fils de (1).

Terminons enfin par quelques familles comprenant un nombre exceptionnel de Polytechniciens parmi leurs membres les plus proches.

Arnoux (1811), l'inventeur du système articulé du chemin de fer de Sceaux, a eu à l'École, en 1836, 1841 et 1843, ses trois fils sortis, un dans les mines et deux dans les ponts et chaussées. Il a marié ses deux filles à des Polytechniciens : l'une à Dulong (1823), ancien officier d'artillerie et fils du grand physicien qui avait été lui-même Élève à l'École en 1801 ; l'autre à Léon Lalanne (1829), membre de l'Institut, sénateur, Inspecteur général et directeur de l'École des Ponts et Chaussées.

(1) Massenet, Camille (1840). Colonel d'artillerie.
(2) Massenet, Eugène-Ferdinand-Camille (1866). Lieutenant-colonel d'artillerie. Neveu de (1).
(3) Massenet, Paul-Alexis (1881). Ingénieur des ponts et chaussées. Neveu de (1), frère de (2).
(4) Massenet, Louis (1883). Capitaine d'artillerie. Fils de (1).
(5) Massenet, Emmanuel (1883). Capitaine d'artillerie. Fils de (1).
(6) Massenet, Alfred-Auguste-Marie (1893). Élève à l'École. Fils de (2).
(7) Massenet, Paul-Henry-Louis (1894). Élève à l'École. Fils de (2).

Cette famille compte encore parmi les Polytechniciens :

Comin, Pierre (1797). Capitaine d'artillerie.
Vérand, Charles-Gabriel (1873). Commandant de gendarmerie. Gendre de (1).

Voici une famille polytechnicienne, dont le chef : Martin, Pierre-Dominique, antérieur à l'École, était Ingénieur en chef des ponts et chaussées et avait fait partie de la Commission scientifique qui accompagna, en 1798, Bonaparte, premier Consul, en Égypte. Ses deux fils et son petit-fils appartiennent à l'École et ce dernier est allié à de nombreux Polytechniciens :

(1) Martin, Émile (1812). Officier d'artillerie et métallurgiste.
(2) Martin, Armand-Paul-Joseph (1835). Inspecteur général des ponts et chaussées. Frère de (1).
(3) Martin, Charles-Armand (1881). Fils de (2) ; gendre du général d'artillerie Collet-Meygret (1853), dont le frère, Collet-Meygret, Alcide (1837), était Inspecteur général des ponts et chaussées, et dont le fils, Collet-Meygret, Antoine (1882), était capitaine d'artillerie.

Le capitaine Martin a pour beau-frère le commandant d'artillerie Cambuzat, Henri (1872), frère du capitaine d'artillerie Cambuzat, E.-L.-M. (1883) et fils de Cambuzat, Jacques-Edme (1833), Inspecteur général des ponts et chaussées.

Il a pour cousin germain : Surmont, Georges-Adrien (1868), capitaine du génie démissionnaire.

Cette liste est forcément incomplète : un feuillet blanc a été réservé pour les additions.

Avant de terminer ce chapitre, nous croyons utile de mentionner l'*Annuaire de l'École Polytechnique* de notre camarade Tarry. Nous avons appris qu'à ses intéressants documents, cette publication doit joindre, à l'avenir, les noms des familles polytechniciennes.



Nos Livres d'or.

Feuillet destiné aux additions que chacun voudra faire au chapitre

Les Dynasties polytechniciennes.


N'ayant plus rien à dessiner
Et voulant dessiner quand même !
Je me suis, pour redessiner,
Mis à me dessiner moi-même :
Me voici donc, ami lecteur,
Regarde ma tête ou ma hure,
Tête ou hure, c'est la figure
De ton dévoué serviteur
Gaston Claris



TABLE DES GRAVURES

La Première Journée

La Salle d'étude

Le Réfectoire

Les Cuisines

Le Casernement

La Récréation

Le Bahutage

Les Cotes

Le Code X

Les Ombres

La Fête du Point Gamma

La Sortie

L'Amphithéatre

Les Examens

Le Dessin

Le Jodot

Les Laboratoires

L'Infirmerie

La Visite aux Établissements

La Toilette

Le Parloir

La Bienfaisance

Les Arts d'agrément

Le Gymnase

L'Escrime

L'Équitation

Croquis et Types divers

Le Service

Les Punitions

L'Instruction militaire

Les Revues

Les Uniformes de l'École

La Bibliothèque

Légendes et Traditions

Le Départ

Le Commandement

La Direction des Études

L'Administration

La Salle du Conseil

Le Patriotisme à l'École

La Société Amicale

Le Comité de la Société Amicale

Le Centenaire de l'École

Mort du Président Carnot

Les Dynasties polytechniciennes



TABLE DES MATIÈRES

19773. — Librairies-Imprimeries réunies, May et Motteroz. Dr., rue Mignon, 2, Paris.

378.44
U-P232E
C591
Claris
Notre Ecole polytechnique